

LES JÉSUITES D'AUBENAS

1601-1762



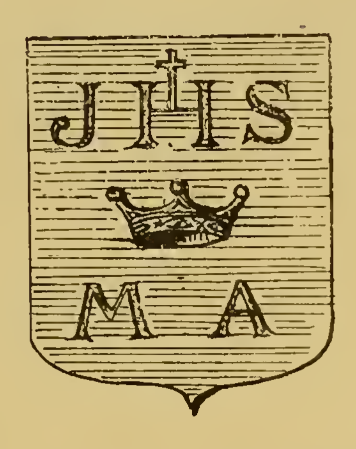
Cum permissu superiorum

B C.

Édouard de GIGORD, S. J.

LES JÉSUITES D'AUBENAS

1601-1762



« *Il y aura des collèges plus riches, peu feront plus de bien pour le salut des âmes.* »

Le P. Christophe Baltazar,
Provincial de Lyon.

(Lettre du 18 septembre 1604 au Père Général Aquaviva).

LIBRAIRIE
ALPHONSE PICARD & Fils
82, Rue Bonaparte, 82
PARIS (VI)

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR JOSEPH-MICHEL-FRÉDÉRIC BONNET

Evêque de Viviers.

Dôle-du-Jura, le 7 mars 1910.

MONSEIGNEUR,

La paternelle bénédiction de Votre Grandeur au début de mes recherches sur les Jésuites d'Aubenas a porté bonheur à mon travail. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui, au lendemain de Votre Jubilé Sacerdotal, Vous dédier une monographie utile peut-être à l'histoire du diocèse de Viviers et à celle de la Compagnie de Jésus.

Le verbal d'une visite de Monseigneur de Suze à St-Laurent-sous-Coiron, fixe la date du passage du P. François Régis dans ces parages. Quelques données marquent la trace du saint dans les environs de Largentière et de Joyeuse, en attendant son séjour d'une année au collège d'Aubenas.

Des documents puisés aux meilleures sources, concernant le glorieux P. Salez et son fidele compagnon, Vous permettront-ils, Monseigneur, de faire avancer une cause à laquelle déjà Vous avez associé tous les Evêques de France? Plus que jamais c'est notre espoir. Votre Mandement magistral « sur la vraie notion de la loi » n'est-il pas un éloquent plaidoyer en faveur des martyrs? « Ils ont eu le courage du devoir comme ils en avaient la conscience et, lorsqu'on a voulu leur imposer le mépris de la parole et des droits de Dieu, ils se sont fait tuer plutôt que de renier leur baptême et d'apostasier leur foi. »

Un autre motif, Monseigneur, fortifie notre espérance : Vous avez l'oreille et le cœur du Saint-Père. Vous êtes

très écouté, très aimé au Vatican. Le magnifique Bref de Sa Sainteté, à l'occasion de Votre Jubilé Sacerdotal, nous en est le plus sûr garant.

Comme Vos illustres prédécesseurs sur le siège épiscopal de Viviers, Nosseigneurs de Suze, de Chambonas, de Villeneuve, de Mons, Vous protégez, Monseigneur, et Vous défendez avec une amoureuse énergie les religieux victimes de lois « scélérates et maudites. » Comme ces généreux évêques, Vous avez un droit imprescriptible à la reconnaissance de tous ces religieux quel que soit leur costume, et plus spécialement à celle de la Compagnie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

Je prie Votre Grandeur de daigner agréer l'hommage de la déférence la plus respectueuse de son très humble et très obéissant serviteur.

Ed. de Gigord, S. J.

ÉVÊCHÉ
de
Viviers

—

Viviers, le 12 mars 1910.

Mon Revérend Père,

Je ne puis ignorer de quel persévérant labeur et de quelles patientes recherches votre bel ouvrage est la récompense et le fruit. J'ai dû vous remercier de l'avoir entrepris : j'ai à vous féliciter de l'avoir activement poursuivi et heureusement accompli.

Vous aviez à cœur de faire revivre un passé qui n'est pas sans gloire pour le diocèse auquel vous rattachent votre origine, vos meilleurs souvenirs, de nobles traditions de famille et qui honore grandement l'illustre Compagnie à laquelle vous êtes fier d'appartenir. Votre livre est une œuvre de patriotisme et de piété filiale. De ce double sentiment vous sont venues et l'ardente impulsion qui a stimulé votre talent et l'énergie qui l'a conduit au succès.

Vous êtes parvenu à accumuler sur la fondation du collège d'Aubenas tant et de si précis documents que vous nous faites assister presque jour par jour à ses modestes et difficiles débuts ; nous voyons en quelque sorte monter assises par assises l'édifice qui abritera, pendant près de deux siècles, une élite studieuse et disciplinée de jeunes âmes qui seront, dans diverses carrières, l'honneur de l'Eglise et de la patrie. Vous ouvrez sous nos yeux les registres de comptabilité et nous y lisons, à côté du chiffre de leurs généreuses contributions, des noms illustres dont nous aurions sans vous ignoré les bienfaits.

Vous avez démontré par les faits que le collège d'Au-

benas n'était pas seulement une école remarquable de philosophie, de littérature et de grammaire ; mais qu'elle était en même temps un foyer d'apostolat dont le rayonnement atteignait aux derniers confins du diocèse de Viviers et en dépassait parfois la frontière.

Les ouvriers apostoliques, dont nous vous sommes reconnaissants d'avoir signalé les noms et les œuvres, étaient tous hommes de foi, de doctrine et de zèle ; mais il en est deux sur lesquels s'arrête plus longtemps votre attention et vers lesquels s'incline plus volontiers votre cœur. L'un porte au front l'auréole des bienheureux. Il n'est pas de saint plus populaire en Vivarais : son image est dans la plupart de nos églises et son culte dans presque tous nos foyers. L'autre a cueilli à Aubenas même les palmes du martyre ; il a scellé de son sang sa foi en la divine Eucharistie : nous espérons qu'il sera bientôt, lui aussi, couronné du nimbe sacré et qu'il nous sera donné de le vénérer sur nos autels.

Tous ces faits, arrachés par vous à l'oubli, vous nous les racontez avec une simplicité, j'allais dire avec une austérité de langage qui excluent à dessein tout ornement inutile. Vous ne faites pas de la littérature, vous faites de l'histoire ; or, le rôle de l'histoire n'est pas d'embellir les faits, mais de les transmettre fidèlement sans autre souci que celui d'être clair et vrai.

Un sentiment pénible saisit et impressionne douloureusement vos lecteurs. Il leur est bien difficile de ne pas rapprocher le passé du présent et de détourner leur regard des tristes ruines de ce qui fut une grande école de science et de vertu. Tombé aux mains de maîtres hostiles à l'idée chrétienne, odieusement profané, le monument qui abritait l'école disparue est menacé de devenir un

jour et bientôt la proie des vandales. Ces sortes de destructions sont dans l'instinct et les mœurs de l'intolérante impiété ; elles sont comme l'évolution logique de ce laïcisme qui est l'idéal et la folie de notre siècle.

Ce dôme imposant qui s'élève au-dessus de la ville et semble la dominer est une frappante image de l'empire de la foi sur les âmes. Il donne à la cité qu'il décore une physionomie chrétienne. Et la croix qui surmonte le dôme est comme le drapeau qui flotte au sommet de la citadelle : il est un symbole, un symbole de fidélité catholique; et, quand on s'acharne à faire disparaître la réalité, ne faut-il pas qu'on écarte les symboles ? Je demande à Dieu d'épargner à notre chère population d'Aubenas ce suprême outrage et de lui garder et la réalité et les symboles de son vieil esprit chrétien.

Laissez-moi, en terminant exprimer le vœu que le collège de Tournon ait, lui aussi, son historien et qu'on ne laisse pas le temps emporter peu à peu dans l'oubli les glorieux et brillants souvenirs qui s'attachent à ses vieux murs.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'hommage de mon respectueux et bien affectueux dévouement.

† J. M. Frédéric,
Evêque de Viviers.

LETTRE DE Mgr BAUNARD

Recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille

Gruson (Nord) Villa Jeanne d'Arc, 18 mars 1910.

Mon bien cher Père,

L'hommage que vous avez la bonté de me faire de votre grand et bel ouvrage, *Les Jésuites d'Aubenas,* a réveillé chez moi bien des souvenirs, en m'apportant le vôtre. Ils datent de près de soixante ans. C'était en 1852, lorsque vous étiez mon élève particulièrement aimé et estimé, dans ce bel et célèbre établissement de Monseigneur Dupanloup, à la Chapelle Saint-Mesmin.

Et aujourd'hui, voici « qu'à la fin de votre carrière », comme vous vous exprimez prématurément, mais très certainement au terme de la mienne — j'ai tantôt 82 ans — vous me revenez tout entier, intelligence et cœur, dans ce beau travail d'histoire, auquel, fond et forme, je vous reconnais bien.

J'y reconnais d'abord un monument sacré de votre piété filiale, élevé à l'honneur de vos ancêtres de l'illustre famille religieuse dont vous êtes, vos vétérans dans la grande armée d'avant-garde où vous servez ; et particulièrement les apôtres et sauveurs de votre Vivarais, ces chères montagnes natales dont vous nous entreteniez jadis avec amour !

Mon bien cher père, laissez-moi vous le dire : c'est un beau livre que vous venez de faire. Grâces à Dieu, je n'y trouve rien de la rhétorique que je vous ai enseignée autrefois. Mais j'y trouve tout ce qui constitue réellement

l'histoire ; l'histoire telle qu'elle doit être pour mériter ce nom ; l'histoire telle qu'on la veut particulièrement aujourd'hui : calme, grave, solide, sévère, fortement documentée, bien liée, bien ordonnée, écrite dans cette langue claire et sobre qu'on nomme la langue de l'histoire. Histoire vivante aussi, mais ne cherchant sa *vie* que dans sa *vérité* même : vérité et vie donnant ensemble le critérium de l'excellence du genre, et son esthétique supérieure.

Vous avez bien mérité de votre ville d'Aubenas... Ce sont trois siècles de son existence que vous venez de faire revivre dans ce qu'elle eut de meilleur : sa religion, sa foi, ses vertus, ses œuvres ; l'éducation de sa jeunesse, le bonheur de ses foyers, l'honneur des plus beaux noms de la province entière.

Quant à la reconnaissance de l'Eglise, et au témoignage qu'elle a porté des combats, des services et des bienfaits de vos Pères, on ne saurait rien lire, chez vous, de plus explicite et de plus autorisé que l'énergique et solennelle protestation que Monseigneur de Mons, évêque de Viviers, adressait en 1761, à Guillaume de Lamoignon, chancelier du Parlement voltairien de Paris. On la dirait d'hier ! Ce sont les mêmes mérites, ce sont les mêmes haines, ce sont les mêmes souffrances. Ce sont aussi, chez tous ceux qui, comme moi, vous ont vus de près, mon Père, les mêmes regrets : « Quel malheur, écrit cet « évêque, quel malheur pour l'Eglise de France, si nous « n'avons plus le secours de ces religieux ! Si les ouvriers « les plus capables de travailler à la vigne du Seigneur « ne peuvent plus être employés dans des temps aussi « tristes et aussi malheureux que ceux-ci ; et par les « progrès que font tous les jours dans le royaume l'héré-

« sie, l'impiété et l'irréligion ! Telles sont les réflexions « que j'ai cru devoir vous exposer, Monsieur le Chance- « lier, rendant ainsi justice à la vérité, comme si j'étais à « l'article de la mort. »

Voilà, cher Père et ami, dans son ensemble le spectacle qui se déploie dans votre livre. Il est d'une surnaturelle grandeur. Il s'ouvre par le magnanime martyre de deux de vos pères, du XVI[e] siècle. Au XVII[e] il est illuminé par l'éclat de la sainteté et des miracles de saint François Régis. Il se ferme, il est vrai, sur de grandes douleurs, des profanations, des dévastations et des ruines. Mais sur ces ruines votre dernière ligne appelle, plaintive et confiante, le regard vengeur et le bras réparateur de ce « Dieu qui ne meurt pas », et que la Compagnie de Jésus connaît mieux que personne.

Adieu, cher et honoré Père. Priez pour moi votre vieux maître fidèlement dévoué.

BAUNARD.

PRÉFACE

En France, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les Jésuites avaient de nombreux collèges : les uns célèbres ont été illustrés par de savants historiens ; les autres moins connus cachent encore leur histoire sous la poussière des parchemins ; pour être plus ignorés, ils n'ont pas fait moins de bien, ils ont conservé la foi aux nombreuses générations qui pendant deux siècles ont traversé leurs classes.

Un plagiat des iniques lois, qui, en France, mirent fin à l'enseignement des Jésuites en 1762, nous a fait des loisirs en 1901, il nous a permis d'écrire la monographie des Jésuites d'Aubenas. Leur Collège, un des plus modestes, un des plus pauvres, a une gloire à part : il a gardé la tradition du martyre du P. Jacques Salez et du F. Guillaume Sautemouche, les premiers Jésuites français massacrés par les Huguenots en haine de la foi, le 7 février 1593 ; le respect dû à ces pieuses victimes l'a sauvé dans les circonstances les plus critiques, lorsque plusieurs fois, l'insuffisance des ressources a menacé son existence. Il fut aussi comme un poste avancé pour défendre la religion catholique romaine contre l'invasion calviniste : dans la Province de Toulouse, nul collège n'a eu, d'une manière continue, un aussi grand nombre de missionnaires ; c'est l'appréciation du savant P. Van Meurs.

Sur les traces du P. Salez, les Jésuites d'Aubenas ont marché avec sérénité, ils ont sauvé la foi dans le diocèse de Viviers par les missions et par l'enseignement.

Les missionnaires ont prêché dans toutes les paroisses même les plus inaccessibles, ils ont instruit les catholiques, ils ont converti les hérétiques ; leurs travaux ont fructifié dans la souffrance et dans la pauvreté. Ils ne furent certes pas les seuls à évangéliser les populations du Bas-Vivarais : le testament de Mgr de la Garde de Chambonas nous fait connaître d'autres missionnaires, mais les Jésuites d'Aubenas, mis du reste en très bonne place dans ce testament, furent les seuls constamment sur la brèche pendant deux siècles (1).

L'enseignement fut celui de tous les petits collèges des Jésuites. Les documents classiques sont rares à Aubenas, nous avons regretté leur silence sur l'histoire littéraire du collège.

En tête de cet ouvrage, nous donnons une carte du diocèse de Viviers avant le Concordat de 1801. Elle est extraite de la « Carte générale de la Province de Languedoc, *par Cassini, réduite sur l'échelle d'une ligne par 500 toises (1/432000) par le S*[r] *Capitaine ingénieur-géographe du Roi. 1781.* » *Au midi, quelques paroisses du diocèse d'Uzès appartiennent aujourd'hui au diocèse de Viviers ; à l'ouest, la paroisse de Pradelles et ses voisines font partie, depuis 1801, du diocèse du Puy ; au nord, le diocèse de Viviers était limité par l'arête montagneuse qui sépare les bassins de l'*Erieux *et du* Doux, *sauf pour quelques exceptions dans la partie inférieure du bassin de l'*Erieux. *La rive droite du* Doux *appartenait au diocèse de Valence, la rive gauche au diocèse de Vienne.*

Avant le Concordat, le Vivarais comprenait 350 pa-

(1) *Revue du Vivarais*, t. xv, p. 142.

roisses : 210 dépendaient de Viviers, 60 de Valence, 80 de Vienne (1).

Dans le cours de l'ouvrage, nous avons conservé l'orthographe et le style des citations, lorsque nous avons pu les prendre dans les originaux. Nous n'avons pas eu toujours cette bonne fortune, et souvent, nous avons dû nous contenter de documents modernisés.

Nous reprochera-t-on certains détails peu dignes, ce semble, de la grande histoire ? C'est possible. Nous avons cru pouvoir les maintenir dans l'histoire d'un petit collège, pour introduire le lecteur dans l'intimité journalière des Jésuites d'Aubenas. C'est l'histoire vécue. Le calme des hommes de prière et d'étude, à cette époque, ne ressemblait en rien aux agitations de la nôtre. Ces hommes étaient aussi intelligents que ceux du XIXe siècle, mais ils avaient des mœurs plus simples, plus conformes à celles du milieu dans lequel ils vivaient.

Nous remercions tous les érudits qui ont eu la complaisance de faciliter nos recherches, par leurs savants travaux et leurs précieux conseils. Plusieurs, dans un monde meilleur, ont reçu déjà la récompense de leur inépuisable charité. Deux ont un droit plus spécial à notre gratitude.

Le R. P. Van Meurs, si versé dans l'histoire de la Compagnie, nous a procuré avec un infatigable dévouement tout ce qu'il possédait sur les Jésuites d'Aubenas, sur la biographie et la nécrologie des plus connus d'entre eux.

M. Mazon, par ses nombreux ouvrages sur le Vivarais,

(1) L'abbé FILHOL. *Histoire d'Annonay et du Haut-Vivarais,* t. II, p. 608. — Annonay. 1880.

par sa flatteuse correspondance, par ses notes intimes, nous a mis sur la trace d'une foule de documents puisés aux archives de la Mairie d'Aubenas et à celle du département, à Privas.

Nous devons à l'obligeance de M. Louis Escudier, d'Aubenas, les photographies des fresques de François Sevin et celles des boiseries de l'église du collège ; son dévouement a triomphé de nombreuses difficultés pour modifier utilement des effets de lumière défectueux.

Si un lecteur bienveillant reconnaît quelque mérite à notre monographie des Jésuites d'Aubenas, il nous permettra de le partager avec tous les généreux collaborateurs auxquels nous témoignons ici l'expression bien sincère de notre vive reconnaissance.

Ed. DE GIGORD, S. J.

Dôle-du-Jura, le 7 février 1910.

ERRATA

P. 25, l. 10, voyage M. le marquis	*lisez :* voyage de M. le marquis
P. 30, note, l. 8, Valon de la Faye	» Valon, de la Faye
P. 30, note, l. 9, Torton, Mortessaigne	» Torton Mortessaigne
P. 58, l. 31, il l'attribua à la magie	» il l'attribuait à la magie
P. 108, l. 26, ordonnez	» ordonnerez
P. 120, l. 6, François, Lascombe	» François Lascombe
P. 144, l. 14, 1640. 3	» 1640. (3)
P. 151, l. 11, procure	» procuré
P. 185, l. 13, monta	» monte
P. 205, l. 5, ...fait sa demeure Joubert, notaire.	» ...fait sa demeure. Joubert notaire.
P. 205, note (3), Raoul de Vissac. de 1670, p. 36.	» Raoul de Vissac. *Antoine du Roure et la révolte de 1670*, p. 36.
P. 222, l. 29, accorder	» accordez
P. 223, note, l'article défend	» l'article 10 défend
P. 291, l. 4, les seuls	» les seules
P. 325, note (2), Le nom primitif des Gordon...	» Le nom primitif des des Gardon...

P. 386, l. 42, Torton, Mortessaigne	*lisez* :	Torton Mortessaigne
P. 392, l. 23, Balthazar, Marguerit	»	Balthazar Marguerit
P. 395, l. 14 } VIe P. 399, l. 39 }	»	VI^c
P. 455, note, Clastreviche.	»	Clastrevielhe.

Nous introduirons ici deux rectifications que nous devons à la bienveillance de M le marquis de Vogüé.

Pages 140 et 152. Une erreur de copiste nous a fait commettre une incorrection, à propos de la requête du P. Jacques Lavialle en 1641.

Dans le titre de ce document et dans les signatures qui l'accompagnent, il faut séparer les deux noms de Bourbon et de Machaut. Henry de Bourbon Prince de Condé, père du Grand Condé, commandait en Languedoc, au nom du Roi. Charles de Machaut était « intendant de finances. » Ils ont signé l'un et l'autre la réponse faite au syndic du collège d'Aubenas et le secrétaire du Prince l'a contresignée.

Page 166. Moréri prête une généalogie fantaisiste aux Beauvoir du Roure ; il se trompe sur l'origine de la famille italienne della Rovere et sur le nom de famille du pape Urbain V.

Les Beauvoir du Roure, de très bonne maison, ajoutèrent à leur nom celui de Grimoard, à la suite du mariage d'un du Roure avec Urbaine de Grimoard nièce d'Urbain V.

DIOCÈSE DE VIVIERS

DIOCÈSES DE VALENCE ET DE VIENNE EN VIVARAIS





Extrait de la *Carte de la Province du Languedoc*, par Cassini, réduite à l'échelle d'une ligne par 500 toises ($\frac{1}{432.000}$) par le S[r] Capitaine, ingénieur-géographe du Roi. 1781.

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉCURSEURS

1588-1601

Les Missionnaires du Collège de Tournon à Aubenas. — Les Martyrs : le P. Jacques Salez et le F. Guillaume Sautemouche.

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉCURSEURS

1588-1601

Au XVI[e] siècle, la ville d'Aubenas avec ses remparts et son château fort, était la place la plus importante du Bas-Vivarais. Au centre de la vallée de l'Ardèche, elle commandait les routes de Viviers au Puy et d'Alais à Valence. Les catholiques et les protestants se la disputèrent pendant toute la durée des guerres de religion. Sa position élevée la rendait peu vulnérable à l'artillerie de cette époque, sans la mettre à l'abri d'un coup de main ou d'une trahison. Les approvisionnements étaient faciles; les denrées du voisinage affluaient à ses marchés.

Les protestants l'occupèrent de 1562 à 1587, bien que les catholiques y rentrassent de temps en temps après les édits de pacification.

Le 11 février 1587, M. de Sanilhac s'en empara par surprise. et les catholiques l'occupèrent jusqu'au 6 février 1593. Dans cette période de six ans, plusieurs jésuites du collège de Tournon vinrent prêcher à Aubenas (1).

L'un d'eux y passa trois mois en 1588. Il expliquait le catéchisme et il prêchait en public pour que les hérétiques l'entendissent malgré eux. Il visita aussi les villes voisines et il obtint de nombreuses conversions. On déplora son départ et on fit de grandes instances

(1) Huc tuendae rei catholicae causâ, atii aliàs ex collegio Turnonio multum commeabant (*Litt. ann. 1593*).

Les Lettres Annuelles écrites sous la responsabilité des Supérieurs, pour tenir à jour l'histoire d'une maison de la Compagnie de Jésus, donnent des renseignements authentiques précieux pour un historien.

pour le faire revenir. Le nombre insuffisant des prédicateurs ne permit pas d'exaucer ces prières.

Quatre ans après, en 1592, un autre missionnaire du collège de Tournon était à Aubenas. L'habitude invétérée du duel ruinait dans cette région les espérances des plus nobles familles. Avec beaucoup de prudence et une grande persévérance, ce Père fit accepter une manière bien plus raisonnable de trancher les différends. On s'en remettra désormais au jugement du gouverneur et des gentilshommes les plus distingués par leur noblesse. Ce qu'ils auront décidé en hommes prudents et expérimentés sera tenu pour le plus honorable. (1)

Le P. Jouvancy rapporte ce fait et il ajoute : « Le succès de cette mesure la fit accepter dans les autres provinces. » Et plus loin : « Une maison de la Compagnie instamment demandée par les habitants d'Aubenas, fut différée, eu égard aux troubles de cette époque, jusqu'en 1601. » (2)

Monsieur de Sanilhac désirant pacifier la ville par la conversion des hérétiques, demanda au P. Provincial de Lyon un prédicateur pour l'avent de 1592. Le P. Provincial jeta les yeux sur le P. Salez professeur de théologie au collège de Tournon.

Jacques Salez né en Auvergne avait été élevé dès son enfance au collège de Billiom, le premier fondé en France aux Jésuites par Guillaume Duprat, évêque de Clermont. Les langues latine, grecque, hébraïque et chaldaïque étaient familières au P. Salez. Il avait fait de brillantes études de philosophie et de théologie. Il enseigna ces sciences à Pont-à-Mousson et en dernier lieu à Tournon. On admirait sa parfaite modestie, sa douceur, son humilité, son zèle pour le salut des âmes, et surtout son amour pour Dieu enflammé par la seule vue d'un insecte ou d'une fleur. Cet amour ardent débordait dans toutes ses conversations.

(1) Litt. ann. coll. Turnon. 1588-1592.
(2) Hist. S. J. P. V. L. XV, n° 5.

Pour arriver plus vite à la perfection, il avait choisi parmi ses frères un censeur charitable chargé de l'avertir librement de ses fautes et de l'aider à corriger ses défauts.

La Sainte Eucharistie était le principal objet de sa dévotion. Il saisissait avec empressement toutes les occasions d'en parler. Il entrait fréquemment dans l'église, se prosternait au pied de l'autel. Il aurait voulu renouveler à chaque heure ces consolantes visites.

Il parlait souvent du martyre, et il honorait spécialement les reliques des saints martyrisés. Il conservait avec soin une lettre que le P. Edmond Campian lui avait écrite peu de jours avant son glorieux supplice à Londres.

Malgré une santé débile, il demandait avec instance au Père Général la mission des Indes afin d'y travailler plus efficacement à l'établissement du Règne de Jésus-Christ et d'y souffrir davantage pour son amour. Les Indes ne lui étaient pas destinées, mais l'heure de son martyre à Aubenas devait bientôt sonner.

Au P. Charles Janin chargé de le pressentir, il répondit : « Louange à Dieu, c'est ce que je désirais, « car j'espère obtenir du ciel ce que longtemps j'ai « souhaité ». Le P. Janin ayant ajouté : « Vous vous « porterez bien à Aubenas, l'air y est très sain. » « Dieu m'en fasse la grâce, répliqua le P. Salez, et « qu'on m'y purge si bien le sang qu'il ne m'en reste « pas une goutte ». Baisant sa relique du P. Edmond Campian, il récita le *Te Deum* et le *Salve Regina*.

Au départ, il fit ses adieux comme s'il prévoyait une mort prochaine. Le F. Guillaume Sautemouche l'accompagnait : né en Auvergne comme le P. Salez, il était homme d'obéissance, d'une antique simplicité et d'une grande piété.

Les prédications du P. Salez consolèrent les catholiques et surprirent les calvinistes. Malgré les murmures

des ministres, les régents catholiques obtinrent de garder le missionnaire jusqu'à Pâques

Le sieur de Chambaud, gouverneur du Vivarais sous l'autorité du duc de Montmorency levait des troupes dans la province, sous prétexte d'aller assiéger Arles, en réalité pour reprendre Aubenas, malgré les assurances de paix sur lesquelles la loyauté de M. de Sanilhac croyait pouvoir compter (1).

Le P. Salez prévoyait une surprise. Il l'annonça au Gouverneur d'abord, puis au peuple, dans l'intérêt général de la défense. L'événement justifia ses prévisions.

Le 6 février 1593 les premières troupes de Chambaud commandées par le capitaine Jean de Bosse, sieur de Sarjas, pénétrèrent dans la ville avant le jour, par une porte mal gardée.

Le P. Salez et le F. Guillaume habitaient la maison du juge Veyrenc mort récemment, ils y étaient nourris par un magistrat nommé Charles Boyron. Les habitants d'Aubenas se proposaient d'établir dans cette maison un collège de la Compagnie (2).

Les deux Jésuites surpris par le bruit des armes, n'avaient aucun moyen de fuir, ils mettent leur confiance en Dieu, ne lui demandant qu'une grâce, celle de ne rien dire, de ne rien faire qui soit indigne d'un soldat de la Compagnie de Jésus.

Les ministres qui accompagnent les troupes de Chambaud connaissaient la présence des jésuites, ils se promettent une éclatante victoire sur ces papistes et ils les font chercher. Les séides qui les ont trouvés les menacent de mort et ils les fouillent insolemment, ils arrachent au P. Salez ses reliques, son crucifix et quelque monnaie reçue au départ de Tournon pour les cas imprévus. Les pillards furieux de n'avoir trouvé que

(1) Henri 1er, duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, était du parti *des Politiques*. Il voulait tout concilier en faisant part égale aux catholiques et aux protestants.
(2) Litt. ann. coll. Turnon., 1593.

trente sous, prennent le missionnaire à la gorge et ils exigent tout son argent.

Le P. Salez leur dit avec douceur : « Si vous nous querellez pour la modicité de notre argent, nous n'avons pas autre chose. Si vous voulez nous traiter en prisonnier de guerre, nous ne vous promettons aucune rançon. Si vous nous maltraitez en haine de notre religion, nous donnerons notre vie avec joie, pour la foi de nos pères en l'église romaine ».

Ces énergumènes les conduisirent brutalement dans la maison du calviniste Louis de la Faye.

Trois ministres, Labat de Villeneuve-de-Berg, Raillet de Meyras, Guérin de Vals, attendaient les jésuites. Ils les saluent d'abord avec courtoisie espérant les gagner à leur cause. La discussion se prolongea longtemps. A deux heures de l'après-midi on s'aperçut que les deux religieux étaient encore à jeun, des gens bienveillants leur firent apporter un potage. C'était un samedi. Lorsque le P. Salez, tourmenté par la faim, commençait à s'alimenter, le F. Guillaume lui dit : « Faites attention, mon Père, ce bouillon me paraît être gras. » Le P. Salez, trompé par les apparences, reconnut son erreur, et il rendit ce qu'on lui avait offert, ne voulant sous aucun prétexte violer l'abstinence du samedi.

Les minsitres l'attaquèrent alors sur le choix des aliments, et sur le libre arbitre. La discussion s'irritait; le P. Salez toujours à jeun, la soutenait avec énergie. Mais les raisons ne pouvaient rien contre les injures, et il remit aux ministres un petit ouvrage composé par lui, sur les Sacrements. S'ils voulaient connaître la vérité, ils n'avaient qu'à le lire, ils pourraient ensuite lui proposer leurs objections. Le ministre Raillet saisit ce livre. Son érudition, dit-on, lui avait plu, il le conserva soigneusement (1).

A la nuit, les ministres se levèrent et disparurent.

(1) Litt. ann. 1593. — Dans les Lettres annuelles, on lit :

Ils laissèrent le P. Salez à jeun, au froid, à demi vêtu, livré aux caprices de soldats insolents et grossiers.

Le dimanche matin, les ministres, bien reposés et bien repus, recommencèrent une discussion bruyante sur l'Eucharistie, avec le P. Salez épuisé par la privation de nourriture et de sommeil. Ils pressaient leur adversaire plutôt par leurs clameurs que par leurs arguments. Salez leur répondait avec énergie, il les écrasait sous le poids de son argumentation : ses ennemis eux-mêmes admiraient son courage grandissant dans la lutte.

On prévint Labat que l'heure du prêche était venue. Il en profita pour partir et il se rendit à l'assemblée. Prenant pour sujet ce qui venait de se passer, il déclama contre les papistes, contre les Jésuites et contre Salez en particulier. Enfin il parla d'Elie faisant mettre à mort les prophètes de Baal et il excita la foule ignorante à massacrer Salez et son compagnon. (1)

La foule le suivit jusque dans la maison où le P. Salez discutait encore avec les deux autres ministres. Sarjas, l'âme damnée de Labat, injurie le jésuite : « Sors, canaille, tu vas mourir en public ». Et le P. Salez avec calme : « Je suis sous la garde de Dieu, pour sa cause je suis prêt à mourir ». Et s'adressant au F Guillaume : « Qu'allez-vous devenir, mon Frère ?

libellum de sacramentis. Dans l'histoire de la Compagnie par le Père Jouvancy, on lit : *libellum de sanctissimo Eucharistiæ Sacramento.* Jouvancy, Hist. Soc. Jes. P. III, anno 1593. Le P. Jouvancy signale trois faits *mémorables* pour cette année 1593 : la Ve Congrégation générale, la promotion du cardinal Tolet, la mort précieuse de deux jésuites à Aubenas.

(1) C'était bien dans les traditions de la secte. Calvin avait écrit à Théodore de Bèze : « Quant aux Jésuites, qui s'opposent particulièrement à nous, il faut les tuer, ou si cela ne « peut se faire commodément, il faut les chasser, ou au « moins les accabler à force de mensonges et de calomnies ». Cité par le Comte Joseph de Maistre : Quatrième lettre sur l'éducation publique en Russie. Lettres et opuscules inédits. Paris, 1853. t. II. p. 316.

Ayez bon courage. Voyez la gloire du ciel après les misères de cette vie. »

Non loin de la maison, on s'arrêta. Le P. Salez croyant être arrivé au lieu de son supplice, demanda la permission de prier Dieu pour lui et pour ses bourreaux. Se souvenant de son patron St-Jacques, il veut imiter sa douceur à l'égard de ses ennemis. Il fait une croix avec ses pouces et la baise avec amour. Il élève les yeux au ciel et aussi dans la direction d'une chapelle de la Ste-Vierge, puis, à genoux, il prie à haute voix, malgré les ordures dont ces gens impurs ont souillé sa bouche. Il demande à Dieu pardon pour ses bourreaux empruntant les paroles de Notre-Seigneur sur la croix et celles de St-Etienne premier martyr.

A ce moment sur l'ordre de Sarjas, un soldat lui décharge son arquebuse dans le dos. Le P. Salez tombe presque inanimé. Comme il prononçait encore le nom de Jésus, on lui coupe la gorge et il monte au ciel orné de cette palme du martyre si ardemment désirée.

Le F. Guillaume Sautemouche imperturbable, embrassait le mourant. Il le suppliait de ne pas délaisser son compagnon prêt à le suivre au martyre. Les soldats excités par tout ce qui vient de se passer, l'environnent et ils cherchent à le terrifier par leurs menaces. Pour le faire souffrir davantage, ils le lardent de coups de dague. Guillaume s'exhortait à la patience, entrevoyant une récompense éternelle pour un peu de constance dans un tourment passager. Il calmait les douleurs de son supplice en répétant souvent le doux nom de Jésus. Enfin criblé de blessures, épuisé de sang, il succomba tenant encore les bras sur la poitrine en forme de croix, et muni lui aussi de la palme du martyre, il suivit au ciel le glorieux P. Salez.

Ces horreurs ne purent apaiser la rage des hérétiques. Ils dénudèrent le P. Jacques et le F. Guillaume, s'affublèrent de leurs vêtements, et traînant les corps des martyrs dans les rues sordides, ils simulaient par dé-

rision un enterrement religieux. Fatigués enfin de ces sinistres simagrées, ils abandonnèrent les corps sur la place où ils les avaient conduits, et Sarjas dont la haine contre les Jésuites n'était pas encore assouvie, défendit sous les peines les plus sévères de les ensevelir. Quelques jours après, il les fit lui-même enterrer au coin d'une église ruinée.

Le P. Bonnet, auteur d'une vie de St-François Régis, affirme que le P. Salez a été mis à mort en haine du sacerdoce et en haine de la Compagnie de Jésus (1).

Le P. Salez paraît bien avoir eu le pressentiment de son martyre. Huit jours avant,, il écrivait au P. Recteur du collège de Tournon : « *Benedictus Deus qui docet manus meas ad proelium et digitos meos ad bellum* ». Une lumière surnaturelle lui montrait sans doute sa prochaine victoire.

Lorsque la nouvelle de cette mort glorieuse parvint au collège du Puy, on y récita le *Te Deum* après les litanies des saints. Le lendemain, tous les prêtres dirent la messe de la *Très Sainte Trinité* en action de grâce. On agit probablement de même dans les autres maisons de la Province de Lyon.

Sauf quelques détails, nous avons emprunté tout ce récit aux *Lettres Annuelles* du collège de Tournon. Le rédacteur, à la fin de l'année 1593 ou au commencement de 1594, connaissait les résultats de la première enquête ordonnée dès le 11 février par le sieur de Fayn syndic du Vivarais et ceux de la seconde commencée le 18 mai, à Largentière, à la requête du P. Recteur du collège de Tournon.

Henri IV désapprouva l'équipée de Chambaud. Pour la justifier, un protestant d'Aubenas prépara, paraît-il, un mémoire accusant les jésuites, le P. Salez surtout, de séditions injurieuses au roi. Henri IV, bien avant

(1) *Vie de Saint François Régis*, édition latine de Toulouse, 1692, p. 30. Communiqué par M. Massip, bibliothécaire à Toulouse.

l'Edit de Rouen, avait autorisé les collèges de Limoges et de Béziers et il témoigna toujours un vif intérêt aux jésuites d'Aubenas. Cette bienveillance royale, continuée de 1600 à 1610, rend absolument invraisemblables les calomnies protestantes ignorées du reste jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Monsieur Mazon les réfuta victorieusement dans un long travail que nous donnerons aux pièces justificatives.(1)

Un premier procès ecclésiastique fut authentiqué en 1606, par Monseigneur de l'Hôtel. Un second ordonné par Monseigneur de Suze en 1627, trente-quatre ans après la mort du P. Salez était resté oublié dans les archives romaines depuis le milieu du XVIIe siècle ; retrouvé en 1900, il a permis de reprendre la cause des martyrs d'Aubenas. Puisse-t-il donner bientôt deux nouveaux bienheureux au diocèse de Viviers et à la Compagnie de Jésus.

Deux ans après la mort des martyrs, leurs ossements furent transportés à Ruoms dans la chapelle de la famille de Chaussy ; ils furent portés de Ruoms à Avignon en 1597, par le P. Jamin, délégué du P. Recteur du Collège de Tournon. Madame de Chaussy avait obtenu la faveur d'en conserver quelques-uns. D'avignon, ils furent distribués dans plusieurs maisons de la Compagnie. Le collège de Tournon fut privilégié dans cette répartition.

On doit à Madame de Chaussy le pieux trésor que les Supérieurs du Collège d'Aubenas ont eu la mission de conserver. Ils l'ont visité quatre fois en deux siècles.

En 1617, vingt-quatre ans après le martyre, les visiteurs sont le P. Bernard Teste et le P. Jean François

(1) Pour une étude plus complète sur les Martyrs d'Aubenas : Odo de Gissey, *Vie et Martyre du Père Jacques Salez et du Frère Guillaume Sautemouche son compagnon.* Toulouse 1627 et 1642 ; Avignon 1869. — L'abbé Durand, *Les Martyrs d'Aubenas*, 1898. — Jules Blanc, *Les Martyrs d'Aubenas*, Valence, 1906. — Docteur Francus (Mazon), *Les Huguenots du Vivarais*, t. IV, p. 69 à 96. Privas, 1904.

Suarez, second Provincial de Toulouse ; en 1662, ce sont les Pères François Deydier et Guillaume Sommièvres ; en 1729, c'est le P. Chenevier et, en 1740, le P. Charles de Créaux.

Après l'expulsion des Jésuites, les restes vénérés des martyrs d'Aubenas ont été visités en 1829 par Monsieur l'abbé Jean-Louis Vézian, principal du collège, cent ans après la visite du P. Chenevier ; en 1867 par Monsieur le chanoine Robert, alors vicaire général de Viviers. Les derniers visiteurs, en 1898, sont monsieur Eldin curé d'Aubenas et le R. P. Edouard Fine Provincial de Lyon. Depuis lors, les précieux ossements sont à l'église paroissiale.

Nous signalerons ici deux faveurs attribuées à l'intervention du P. Salez dans la première moitié du XVIIe siècle.

Un calviniste fanatique avait persévéré longtemps dans ses erreurs, malgré les prières de ses trois fils qui avaient abjuré, malgré les instances de nombreux amis catholiques. En 1606, il se convertit inopinément le mardi gras, jour anniversaire de la mort du P. Salez ; malgré son fanatisme il avait eu autrefois de bons rapports avec le missionnaire. Cette abjuration imprévue réjouit les catholiques, elle exaspéra les calvinistes. (1)

L'auteur de l'article sur le P. Guillaume Godet dans le *Ménologe de France*, raconte les travaux de ce missionnaire célèbre en Syrie et sa glorieuse mort en 1650, mais il omet un fait que le P. Van Meurs a bien voulu nous signaler. Peu de temps avant de mourir le P. Godet dit au Père qui l'assistait : « Depuis que j'ai lu la vie du « P. Jacques Salez martyrisé à Aubenas par les héré-

(1) Ce fait signalé par les *Lettres annuelles* de 1605 ne peut se rapporter qu'à l'année 1606. La fête de Pâques en 1606 était le 26 mars et le mardi gras était le 7 février. Les *Lettres annuelles* de la Province de Lyon font défaut en 1606. il faut admettre que les *Lettres* datées de 1605 ont compris les deux années 1605 et 1606, l'éditeur n'a mentionné que la première date.

« tiques je l'ai prié chaque jour de m'obtenir la ferveur « de son zèle et la grâce de mourir comme lui dans l'exer- « cice de la charité » Si le P. Godet ne fut point martyr de la foi, il fut martyr de la charité. Un religieux d'un ordre établi en Syrie avant les Jésuites avait apostasié ; il faisait beaucoup de mal par sa parole et par sa vie scandaleuse. Le P. Godet s'offrit en victime d'expiation, il demanda la grâce d'honorer Dieu par la souffrance autant que le renégat l'avait déshonoré par ses crimes. Une maladie longue et douloureuse fut la réponse du ciel. La prière journalière au P. Jacques Salez avait été exaucée.

Le culte catholique avail été supprimé à Aubenas depuis la prise de la ville par Chambaud. Il y fut rétabli trois ans après et un Père du collège de Tournon vint y prêcher en 1597. Les *Lettres annuelles* lui consacrent cette note : « Comme nous l'avons déjà dit, deux illustres martyrs soutinrent à Aubenas, il y a quatre ans, un vaillant combat. Dans cette ville, un des nôtres a pu prêcher malgré la fureur des ministres Bien que l'erreur domine encore, les protestants sont ébranlés, ils méprisent leurs ministres, ils les tournent en ridicule, et publiquement ils leur reprochent leur ignorance. »

Louis de Modène, comte de Montlaur, marquis de Maubec reprit possession du château d'Aubenas en 1598, et Monseigneur Jean de l'Hotel, évêque de Viviers, entra solennellement en ville, le 9 juin 1599. Un P. Christophe jésuite, prêcha deux fois devant l'évêque, le 9 et le 10 juin. (1) Il y a trois Pères Christophe dans la Province de Lyon à cette époque. Le P. Christophe Baltazar, recteur du collège d'Avignon, le P. Christophe Clémenson prédicateur au collège du Puy et le P. Christophe Guyota professeur de quatrième dans le même collège. Le prédicateur d'Aubenas est sans doute le P. Christophe Clémenson : ses antécédents le désignaient pour évan-

(1) Mazon. *Chronique religieuse du Vieil Aubenas*, p. 48.

géliser les Huguenots du Vivarais. A Nyons, les protestants avaient voulu l'empoisonner ; à Nîmes, ils avaient voulu l'assassiner. Il mourut à Tarascon en 1611, victime de son dévouement aux pestiférés. (1)

Les rares catholiques d'Aubenas encouragés par la visite épiscopale et par les prédications des missionnaires jésuites, resteront désormais maîtres de la position. Les protestants, malgré leur nombre, malgré quelques violences passagères, seront de plus en plus discrédités et insensiblement ils abjureront l'hérésie.

—◆·◆·◆—

(1) Jouvancy. *Hist. S. J. P. V.*, L. 2, nº 159, 160. — L. 3, nº 121.
Marcel Chossat. *Les Jésuites d'Avignon* (passim).

CHAPITRE II

LA RÉSIDENCE, DE 1601 A 1608

Une Maison de Missionnaires dite « Résidence » est établie à Aubenas en 1601, sur les instances du marquis de Maubec ; elle dépend de la Province de Lyon. — Le P. Jacques Gautier et les premiers missionnaires. — Ouverture de deux classes en 1603 dans la maison du Cardinal de Joyeuse. — La mort prématurée du marquis de Maubec remet en cause la résidence d'Aubenas. — Malgré l'autorisation de la conserver accordée par le P. Aquaviva le 7 février 1605, le personnel est réduit par suite de l'insuffisance des ressources. — Départ du P. Gautier.



GREUTER et MACPINUS

N° 85 de la Collection des gravures des Martyrs de la Cie de Jésus. — Rome 1608.

IACOBVS SALESIVS.

Nomen Domini ſpes mea.



P. IACOBVS SALESIVS *Aruernus*, [illegible]
IESV *Theologus, a Caluiniſtis pro* [illegible]
VII. *Februarii, anno Christi* [illegible]

Quæ deſiderio [illegible]
Premia, Martyr [illegible]



GREUTER et MACPINUS

N° 86 de la Collection des gravures des Martyrs de la Cie de Jésus. — Rome 1608.

CHAPITRE II

LA RÉSIDENCE, DE 1601 A 1608

Plusieurs auteurs ont parlé d'un collège établi à Aubenas en 1574 par lettres patentes de Charles IX, peu de temps avant sa mort. Ces lettres avaient été obtenues sur les instances de Jacques de Modène, baron d'Aubenas du chef de sa femme Henriette Florie, fille unique de Louis IX de Maubec-Montlaur. Ces instances avaient été appuyées par les membres les plus influents des Etats du Vivarais (1).

Ce collège, s'il a jamais existé, disparut sans doute bientôt à la suite des guerres religieuses qui ensanglantèrent encore Aubenas pendant plus de vingt ans. Les Jésuites du reste n'y furent jamais pour rien. Ils ne s'établirent à Aubenas qu'en 1601, et d'abord pour une résidence ou maison de missionnaires.

Henri IV eut une part dans cette fondation, il s'en occupa souvent. Pour mieux comprendre l'intervention du Roi, nous empruntons à Dom Vaissette et à Soulavie un fait signalé par M. Mazon dans sa *Chronique religieuse du Vieil Aubenas* et rappelé avec plus de détails dans *Les Huguenots du Vivaris.* (2)

Après la défaite de Moncontour, le 3 octobre 1569, l'armée calviniste s'était ralliée avec peine. Elle se reconstitua aux environs de Toulouse. Elle était conduite par

(1) Pendant l'Assiette tenue à Aubenas en 1574, on avait affermé, à l'extinction des chandelles, les revenus des biens ecclésiastiques. « Excepté d'iceux le revenu des confréries qui sont à quatre lieues à la ronde d'Aubenas, comme ayant été données pour la fondation d'un collège institué en ladite ville par lettre du Roy notre Père, entérinées au baillage du Vivarez. » Extrait d'un manuscrit communiqué par M. Léon Rostaing.

(2) T. II. p. 135.

le jeune prince Henri de Navarre qui dans vingt ans sera roi de France, par le prince de Condé, fils de Louis de Bourbon prince de Condé mort à Jarnac. Elle était conduite surtout par l'amiral de Coligny.

Cette armée traversa péniblement le Languedoc, constamment harcelée par les troupes catholiques. Elle vint en Vivarais en passant par Montpellier et par Nîmes où le prince de Navarre fut malade. Après la traversée de l'Ardèche, elle se divisa en plusieurs corps.

Les princes avec les reitres arrivèrent à Aubenas vers la fin d'avril 1570. Le prince de Navarre s'y reposa près d'un mois.

Le gros de l'armée campait entre le Bourg-Saint-Andéol et Viviers. Après quelques combats indécis sous les murs du Bourg et dans les environs, Coligny assiégea Montélimar. Il échoua devant cette ville, et, quelques jours après, devant Tournon.

Le 22 mai il partit de La Voulte pour se rendre à St-Etienne en Forez par Lamastre et Montfaucon. Les princes partirent d'Aubenas le lendemain à la tête des reitres (1).

Henri de Navarre avait alors 17 ans. Son séjour à Aubenas lui laissa des souvenirs. Connut-il Louis de Modène ? C'est possible. Ils avaient à peu près le même âge. Il est certain qu'en 1600, Louis de Modène, comte de Montlaur, marquis de Maubec eut des relations faciles avec le Roi.

Louis de Modène avait gagné un procès pour la succession des biens de sa mère, il voulut rentrer dans sa ville d'Aubenas et il paya dix mille écus au gouverneur

(1) Dom Vaissette. *Histoire du Languedoc*, liv. 39e, et Soulavie, *Histoire du Vivarais*, MS, de la bibliothèque du Grand Séminaire de Viviers. D'après M. Mazon, les princes auraient rejoint Coligny à La Voulte, en passant par Privas. (*Les Huguenots du Vivarais*, t. II, p. 144).

protestant qui la détenait encore (1). Le Roi, en faveur du nouveau seigneur catholique, fit imposer cinq mille écus sur les Etats du Vivarais qui finalement n'en payèrent que trois mille. (2)

En juillet 1600, Louis de Modène alla voir Henri IV à Lyon, il lui exposa son désir d'avoir des Jésuites à Aubenas pour tenir une promesse qu'il avait faite, paraît-il, s'il gagnait son procès. Le Roi l'approuva et il l'attacha à l'ambassade qu'il envoyait à Florence pour négocier son mariage avec Marie de Médicis. De Florence le marquis de Maubec se rendit à Rome. Il fut accueilli avec bienveillance par le Saint-Père et par le Général des Jésuites qui lui promit six prêtres et un Frère coadjuteur pour deux ans. (3)

Le P. Jacques Gautier, le P. Charles Le Clerc et le F. Jean Jaqueton arrivèrent à Aubenas avant la fin de cette même année. (4) Les PP. Charles Janin, Désiré Miottal, Etienne Cusenet et André Fornels n'arrivèrent qu'en 1601, avant la Pentecôte. Dès lors, la résidence d'Aubenas fut autonome. (5)

(1) Ce procès avait été engagé entre Louis de Modène et le comte de Sault petit-fils de Florie de Montlaur par son premier mariage avec Jean de Vesc, baron de Grimaud. It fut terminé en 1598, par un arrêt du Parlement de Paris.

(2) Docteur Francus (Mazon). *Les Huguenots du Vivarais*, t. IV, p. 132-134.

(3) Jouvancy. *Hist. S. J.* P. V. L. XV. n° 17.5

(4) M. Dumas juge de la Baronnie d'Aubenas adressait vers 1780, un mémoire au Partement de Toulouse, il parle des Jésuites établis à Aubenas depuis 1600. D'après le catalogue du personnel de la maison d'Aubenas, ces trois premiers jésuites dépendaient encore du collège de Tournon. Ce catalogue mentionne deux fois le nom du P. Gautier sous la forme latine P. Jacobus *Gauterius*. Le P. Gautier acceptant une donation du Cardinal de Joyeuse le 16 mai 1603, signe Jacques *Gautier* ; dans cet acte son nom est répété trois fois avec la même orthographe. Malgré l'usage qui a prévalu dans certains ouvrages d'écrire Jacques *Gaultier*, nous rendrons au P. Gautier l'orthographe de sa signature, celle du nom de sa famille connue dès le XIII[e] siècle à Annonay et dans le Haut-Vivarais.

(5) Litt. ann. 1601. Au début de l'année deux prêtres et un frère coadjuteur. *Un peu avant la Pentecôte*, six prêtres et un frère coadjuteur.

L'arrivée des Jésuites fut très agréable aux catholiques et très désagréable aux protestants. Le P. Gautier était supérieur. Pour mieux utiliser son personnel, il le partagea en trois groupes de deux missionnaires. Les PP. Fornels et Cusenet évangélisèrent la partie supérieure du diocèse de Viviers, probablement le bassin de l'Ardèche au-dessus d'Aubenas, et les localités situées dans le bassin de l'Erieux. Les PP. Janin et Miottat exercèrent leur ministère dans la partie inférieure, sans doute le bassin de l'Ardèche au-dessous d'Aubenas et les bords du Rhône au-dessous de Lavoulte. Le P. Gautier et le P. Le Clerc s'étaient réservé Aubenas et sa banlieue. Le F. Jaqueton restait avec eux (1).

Les missionnaires des deux premiers groupes avaient travaillé pendant cinq mois dans treize villes et dans plus de quarante villages. Ils avaient rétabli le culte d'une manière au moins acceptable. Ils étaient facilement accueillis partout. Sa Sainteté le pape Clément VIII avait pourvu à toutes leurs dépenses (2).

Dans les localités où l'hérésie avait dominé, les curés manquaient ; ailleurs ils étaient très ignorants. Les églises, les autels étaient profanés, et les sacrements étaient mal administrés.

Ces désordres avaient été en partie réparés. Les églises et les autels avaient été purifiés. Des ornements et des vases sacrés avaient été procurés. Les Pères avaient dépensé pour tout cela cinq cents écus. Trois mille confessions générales avaient été entendues. Huit protestants s'étaient convertis et deux cents catholiques ébranlés avaient été affermis dans la foi.

(1) Les noms des PP. répartis dans les différentes parties du diocèse, sont donnés par le P. Gautier dans une lettre du 3 novembre 1601 au P. Général Aquaviva. Pièces justificatives de l'ouvrage du P. J.-M. Prat : *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France, au temps du P. Coton.* Sauf quelques détails, le contenu de cette lettre est reproduit dans les *Lettres annuelles.*

(2) Litt. ann., 1601.

Deux mille écus acquis par l'usure ou par la simonie avaient été restitués. Dix bénéfices irrégulièrement possédés avaient été justement délaissés. (1)

Les Pères restés à Aubenas avaient prêché quatre fois par semaine presque toujours sur la place publique. Plus de huit cents hérétiques venaient les entendre, malgré les anathèmes de leur ministre. Ce personnage, religieux apostat, sacrilègement marié à la fille d'une ancienne religieuse, ne cessait de déclamer contre l'Eglise, le Pape, les Evêques et les Jésuites. Il se plaignait surtout de la solitude qui se faisait autour de lui. « Que te plains-tu ? » lui dit un jour un de ses fidèles plus résolu. « Tu viens nous prêcher sans aucune préparation, et tu nous ennuies en nous répétant toujours la même chose. Nos femmes habituées à t'entendre peuvent nous prêcher aussi bien que toi. »

On conçoit l'hésitation des protestants. Ils disaient souvent entre eux : « Notre ministre nous trompe, qu'il s'en aille au diable. » Quatre se convertirent. (2)

Les habitants d'Aubenas avaient donné aux Pères une chapelle, une maison et le premier mobilier de livres et d'ustensiles nécessaires. Dans cette maison disposée pour les recevoir, les missionnaires venaient se reposer et se préparer à de nouvelles missions. On pouvait y réunir aussi, le premier samedi de chaque mois, les curés du voisinage pour leur faire une conférence sur les devoirs ecclésiastiques et l'administration des sacrements (3).

L'Eglise dédiée au Saint-Esprit avait été très fréquentée de Pâques à la Pentecôte en 1602. On avait compté une fois vingt-cinq mille visiteurs et une autre fois trente mille. Ces chiffres donnés par les *Lettres annuelles* nous

(1) Litt. ann. 1601.

(2) Les archives de Largentière font mention, en 1601, d'une visite du P. Gautier, « avec aultres messieurs des Pères de la résidence (d'Albenas ; auraient les comptables envoyé à la Cloistré, trois flacons de vin, deux livres et demi de truites, des poires et preunaulx ». La dépense était de 13 sols. (Mazon. *Hist. de Largentière*, p. 291.

(3) Lettre du P. Gautier du 3 novembre 1601.

paraissent bien exagérés ; ils supposent du moins un concours tout à fait extraordinaire. Le P. Columbi parle de vingt mille personnes et le chanoine Debane de quinze mille en un même jour. Pendant cette même année. quatorze protestants avaient abjuré, l'un d'eux était membre du consistoire depuis six ans ; Un malheureux prêtre apostat s'était converti à cent ans.

Les hérétiques saisirent ces prétextes pour renouveler leurs plaintes : Les Jésuites sont des séditieux et le marquis de Maubec ne tient aucun compte des Edits royaux ; par ses violences ou par ses largesses, il oblige tous ses vassaux à embrasser la religion catholique.

Ces assertions étaient mensongères. Les protestants auxquels on les imputait, niaient leur complicité. Les ministres et les membres du consistoire affirmaient notre innocence. Un fait très remarqué fut l'abjuration du soldat instigateur de ces calomnies.

Cette affaire s'aggrava à l'occasion de la Fête-Dieu. Les Pères avaient établi une confrérie en l'honneur du Saint-Sacrement. Le jour de la fête, cinquante hommes avaient donné leur nom : deux à deux, un cierge à la main, au milieu des hérétiques frémissant de rage, ils accompagnaient la sainte Eucharistie, lorsqu'on la portait aux malades, ou bien lorsque, le dimanche, on la portait solennellement en ville et dans les villages voisins.

Cette piété des catholiques excita la colère des protestants, ils dénoncèrent les Jésuites au Roi, et avec eux, le marquis de Maubec leur bienfaiteur. Ils les accusaient d'avoir violé les édits, d'avoir pratiqué leurs dévotions dans la maison commune, (1) d'avoir fait élever une grande croix devant sa porte, d'avoir troublé le prêche par la sonnerie de leur cloche, et, ce qui est bien plus grave, de regarder dans l'Assemblée par un trou fait dans

(1) Le toit de l'église St-Laurent s'était effondré. Le service des deux cultes fut transporté dans la maison commune. *Chronique du vieil Aubenas*, M. Mazon, p. 62).

le mur et d'écouter les prédications des ministres (1).

Les Jésuites méritaient certainement d'être expulsés de tout le Vivarais.

Pour les défendre, le marquis de Maubec se rendit à Paris. (2)

Le Roi le reçut avec une grande bienveillance l'interrogeant sur les œuvres des Pères et sur leurs personnes.

Tout se règla par une ordonnance du connétable de Montmorency du 28 octobre de la même année 1602 Nous en citerons les conclusions en ce qui concerne les Pères. (3)

La question de la maison consulaire sera réglée par les commissaires députés pour l'exécution de l'Edit de Nantes. Si la maison commune doit demeurer purement et simplement aux habitants de la religion prétendue réformée, « les Jésuites estans de présent en la dicte ville » prendront un autre lieu pour faire leurs dévotions. Si la dite maison commune n'est laissée « aux dicts de la dicte religion » que par provision et tolérance en attendant qu'ils soient pourvus d'un autre lieu, en ce cas, les Jésuites demeureront dans la maison où ils sont. Et cependant, dès à présent, leur cloche sera déplacée et il leur est défendu de la sonner pendant le prêche. Le trou qui regarde dans l'assemblée sera « estouppé ». La croix sera remise devant la porte de la chapelle des Jésuites. (4) Ils pourront prêcher en public dans la halle, en attendant que l'Eglise principale soit réparée. Il leur est défendu ainsi qu'aux ministres de la R. P. R., d'user, à

(1) Litt. ann. de 1602 et lettre du P. Gautier du 3 novembre 1601, déjà citée.

(2) D'après une lettre du P. Gautier du 23 avril 1603, que nous citerons plus loin, M. de Montréal (de Sanilhac) aurait accompagné le marquis de Maubec.

(3) Henri 1[er], duc de Montmorency, 2[e] fils d'Anne, connu d'abord sous le nom de Danville, avait obtenu le gouvernement du Languedoc en 1566. Il fut fait maréchal à la même époque. A l'avènement d'Henri IV, il s'empressa de le reconnaître et il reçut, en 1595, l'épée de connétable. Il mourut en 1614, à 70 ans.

(4) La chapelle des Jésuites était donc bien distincte de la maison commune où l'on ne se réunissait sans doute que pour les prédications, comme sous la halle.

peine de la vie, dans leurs prédications ou ailleurs, de paroles injurieuses ou tendant à sédition. Il est mandé aux habitants d'Aubenas de l'une et de l'autre religion, de vivre en bonne paix et amitié les uns avec les autres.

Le résultat le plus sérieux de cette ordonnance était la reconnaissance officielle de l'établissement des Jésuites à Aubenas, plus d'un an avant l'Edit de Rouen, à une époque où le Parlement de Paris insistait encore pour obtenir du Parlement de Toulouse l'application de l'arrêt du 8 janvier 1595 expulsant les Jésuites du Royaume. L'ordonnance du connétable de Montmorency leur permettait d'exercer tous les ministères de la Compagnie. Les mesures auxquelles elle les soumettait étaient sans inconvénient pour eux, sans avantages pour leurs adversaires.

L'Assiette tenue à Aubenas en janvier 1603 donna satisfaction à tout le monde par ses largesses. (1).

Les régents catholiques demandaient des subsides pour la réparation de l'église St-Laurent et pour la chapelle des Jésuites. Les protestants en demandèrent pour leur temple. L'Assemblée accorda 50 écus pour l'église, 50 écus pour la chapelle des Jésuites, 50 écus « aux régens et et habitants de la R. P. R. pour se pourvoir d'un temple, à la charge et condition qu'ils quitteront illic la maison consulaire sans y pouvoir désormais prescher, ni faire autre exercice de leur dite religion ».

Dans toutes les difficultés de la Compagnie en France, le P. Général Aquaviva avait agi avec la plus grande prudence Henri IV, à la fin de 1599, le faisait féliciter de n'avoir pas accepté sans son agrément les collèges de Limoges et de Béziers. (2)

Après l'ordonnance du 28 octobre 1602 et les événe-

(1) L'*Assiette* est la réunion des Etats du Vivarais pour la répartition des taxes et des impôts.

(2) Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie*, t. III, ch. 1. La résidence de Béziers fondée en 1596, transformée en collège en 1599. Le collège de Limoges établi en 1597. Le tout avec l'assentiment d'Henri IV, bien avant l'Edit de Rouen du 4 septembre 1603.

ments qui l'avaient motivée, le P. Aquaviva rappela-t-il à la prudence les Pères de la résidence d'Aubenas ? Une réponse du P. Gautier permet de l'affirmer.

Le 21 avril 1603, il écrivait au P. Général : « Nous veillerons avec la grâce de Dieu, à ce que personne ne puisse blâmer notre conduite, et parce que Votre Paternité nous l'ordonne, et parce que nos règles l'exigent, surtout à une époque aussi troublée et dans un pays aussi agité. Les criailleries de nos adversaires et leurs calomnies ont cependant bien diminué après l'heureux voyage M. le marquis et de M. de Montréal. (1) Depuis lors, plus de trente hérétiques ont abjuré. La permission accordée au R. P. Provincial par Votre Paternité de joindre à nos œuvres ordinaires l'instruction de la jeunesse, nous permet de compter sur des résultats plus importants pour la plus grande gloire de Dieu. Nous espérons ouvrir les classes le 21 mai. » Une résidence de missionnaires admettait souvent de petites classes, en prévision d'un collège à établir plus tard.

La seconde partie de la lettre du P. Gautier se rapporte à des faits que nous allons raconter.

On s'en souvient, le P. Aquaviva n'avait autorisé la résidence d'Aubenas que pour deux ans. Le marquis de Maubec trouvait cette période trop courte pour la réalisation de ses projets, il écrivit au P. Général. Il lui demandait de prolonger le séjour des Pères et d'établir des classes pour l'instruction de la jeunesse.

Le P. Aquiviva fit bon accueil à cette demande et il délégua le P. Christophe Baltazar, Provincial de Lyon, pour traiter cette affaire.

A son dernier voyage à la Cour, le marquis de Maubec avait obtenu de Sa Majesté une nouvelle permission en faveur des Jésuites d'Aubenas. Les calvinistes, il est vrai, avaient dénoncé au Roi les manœuvres du Marquis et des Jésuites pour établir un collège. Henri IV avait

(1) Monsieur de Sanilhac portait le nom de Montréal depuis la mort de son père.

répondu : « Aucun collège de Jésuites ne s'établira sans ma permission » (1). Cet engagement ne le compromettait guère.

Le P. Baltazar prit connaissance de la nouvelle permission du Roi, et jugeant dix personnes nécessaires pour tous les ministères : six prêtres, deux régents de grammaire, deux frères coadjuteurs ; il demanda pour leur entretien cinq cents écus par année, et une maison avec mobilier pour le logement et les classes.

Le marquis de Maubec promit les cinq cents écus et la maison du cardinal de Joyeuse adjointe à celle de M. Pastel. Il promit aussi les meubles, les livres et les ornements pour l'église, « comme il sera trouvé bon entr'eux de gré à gré. » Par cet acte, il ne pensait point devenir le fondateur d'un nouvel établissement. Il ne fit aucune donation fixe ni en biens fonds, ni en capitaux. Les secours promis restaient toujours précaires. La convention était faite sous-seing privé, elle n'était point destinée à passer à la postérité comme titre constitutif d'une vraie fondation.

Le P. Provincial promit d'envoyer le personnel lorsque la maison serait prête, et de l'y maintenir aussi longtemps que le P. Général le jugera expédient pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et le bien de la jeunesse.

Trois lettres du P. Christophe Baltazar au P. Général commentent cet acte.

Le 25 février, il écrivait d'Avignon : « Venu à Aubenas avant le commencement du Carême, sur les instances du marquis de Maubec, nous avons fait une convention : Je lui accorderai dix religieux, dont deux professeurs de grammaire. Il s'est engagé à leur fournir un subside annuel de cinq cents écus. Pour bien établir notre convention et le consentement du Roi, pour constater surtout que nous ne souscrivons à aucune obligation, si ce n'est pour le temps que Votre Paternité jugera convenable,

(1) Mazon. *Chronique religieuse du Vieil Aubenas*, p. 52.



PORTRAIT DU CARDINAL DE JOYEUSE

(Extrait de la Vie du Cardinal)

par AUBERY.

PARIS. — 1654

j'ai fait rédiger un acte signé par nous et par les témoins. Je vous en envoie un exemplaire. Votre Paternité comprendra mieux toute cette affaire. La suite nous éclairera sur la conduite à tenir. » L'acte est du 12 février, mercredi des cendres 1603 ; il a été préparé les jours précédents, sous les auspices des martyrs d'Aubenas, au dixième anniversaire de leur mort Le P. Aquaviva fit certainement quelques observations sur les termes de cette rédaction. Il aurait préféré une convention verbale. Les deux lettres suivantes ne permettent aucun doute à ce sujet.

Le 25 mars, le P. Baltazar écrivait : La résidence d'Aubenas n'a été établie que temporairement. Elle dépend du bon plaisir de Votre Paternité. J'ai voulu fixer ce point par écrit pour prévenir les interprétations et les additions ».

Le 24 avril il écrivait encore : « Par la convention écrite au sujet de la résidence d'Aubenas, le marquis comprend suffisamment que la somme promise dépend de sa bonne volonté, sans aucune obligation de sa part. Les termes de la convention n'indiquent pas autre chose : aucun serment ne l'engage. Ce n'est pas une dotation. C'est une promesse semblable à celle de l'Evêque s'engageant à payer quatre cents écus à la résidence de Thonon. (1). Je me serais contenté d'une promesse verbale, si je n'avais pas jugé préférable de fixer par écrit le consentement du Roi et la condition de cette résidence temporaire dépendant du bon plaisir de Votre Paternité. Ce sont les uniques raisons de cet écrit. Tout le reste est la simple narration de ce qui s'est passé. Je ne vois vraiment pas la nécessité d'y faire un changement. Je veillerai cependant à ce que le marquis comprenne bien que ses libéralités dépendent uniquement de son bon vouloir. »

Le marquis de Maubec avait promis de loger les Jésuites dans la maison du cardinal de Joyeuse. La

(1) Residentiae Tonnonensi.

bienveillance du cardinal pour la Compagnie rendait cette promesse facile à réaliser.

Le 11 mai 1603, le cardinal donnait aux religieux de la Compagnie de Jésus à Aubenas, en la personne du P. Jacques Gautier, supérieur « stipulant et très humblement remerciant », sa maison entre la rue des Olières et le rempart, son jardin en face, de l'autre côté du fossé. Si les Pères quittent la ville d'Aubenas, la maison et le jardin retourneront au donateur ou à ses héritiers (1).

Les confronts de la maison du Cardinal et d'autres données que nous rencontrerons plus tard nous permettront de reconstituer toutes les propriétés sur lesquelles le collège d'Aubenas fut bâti de 1683 à 1730.

Les *Lettres annuelles* de 1602 ont mentionné l'église dédiée au Saint-Esprit. Des foules nombreuses y étaient accourues, de Pâques à la Pentecôte.

Les Jésuites de la petite résidence d'Aubenas n'avaient cependant pas construit une église Ils n'étaient là que pour deux ans, et ils le savaient bien Il s'agit certainement d'un local bien humble transformé facilement en une modeste chapelle.

L'auteur des *Lettres de 1603* signale la maison donnée par le cardinal de Joyeuse : « Elle est très commode, bien que dévastée par les guerres précédentes Les habitants catholiques d'Aubenas ont procuré la maison voisine. Dans ces locaux on a établi en deux mois une chapelle, deux classes, des chambres et une cour très agréable.

(1) « L'acte était faict et récité ès la ville du Saint-Esprit et maison du sieur Guillaume Vanel, grenetier. Présants à ce en témoings ledit sieur Vanel, noble Jean de Labeaume, seigneur de Valon, noble Gaspard de Chanaleilles. seigneur de la Saumée, messire Raymond de Gigord, régent et lieutenant du baillif en la Duchée de Joyeuse, messire Jean Vannière, procureur juridictionnel en ladite ville recevant. Ainsi signés : F. Cardinal de Joyeuse. Jacques Gautier, Valon de la Faye. Torton, Mortessaigne, Gueffier, Gigord presant, Vanière presant. Vanel presant. Vanel. notaire, signé. (Archives de l'Ardèche, Série D.)

Il fallait se hâter : les hérétiques, si nombreux en ville, auraient pu gêner ce travail. »

La rapidité des réparations surprit tout le monde, et les deux classes de grammaire s'ouvrirent le 21 mai, mercredi après la Pentecôte.

Le cardinal de Joyeuse avait donc autorisé l'usage de son immeuble avant la donation officielle du 11 mai. A cette date, les aménagements étaient finis. (1).

La *maison voisine* procurée par les habitants d'Aubenas avait appartenu au sieur Pastel et aussi au sieur Gueyffier. A tort, les habitants d'Aubenas s'en attribuaient le don. Sur un prix de 1200 livres, ils payèrent très tardivement 200 livres. Le reste fut payé probablement par la maréchale d'Ornano (2).

Les Pères jouissaient de cette maison depuis leur arrivée à Aubenas. D'après un acte du 20 septembre 1638, elle aurait été mise à leur disposition par le marquis de Maubec. Celle du cardinal de Joyeuse lui est *adjointe*. Le P. Jouvancy dit aussi : « Le cardinal de Joyeuse *agrandit* notablement leur habitation en leur donnant une *maison voisine*. (3). Ils habitaient donc déjà la maison Pastel dont celle du cardinal était voisine. Ils y avaient établi leur première chapelle en 1601, ils l'ont améliorée en 1603.

Le P. Baltazar, dans la convention du 12 février, parle du logement pour les dix personnes qu'il désignera, il parle des classes et du mobilier. Il ne dit rien de la chapelle, elle existe déjà ; mais il est question de livres et d'ornements d'église.

(1) M. Deydier, dans ses notes manuscrites, article Montlor, dit en parlant de la maison du cardinal de Joyeuse et des Jésuites : « Maison dans laquelle logeaient déjà ceux qui étaient à Aubenas. » Ce que nous savons de la bienveillance du Cardinal pour la Compagnie, rend cette affirmation très acceptable.

(2) Extrait des mémoires de M. Dumas et de M. Lacroix, en faveur de M. le marquis de Vogué, contre la communauté d'Aubenas. 1781 ou 1782.

(3) Hist. Soc. J. P. V., l. XV, n° 17.

Pour les réparations de la chapelle et de la maison du cardinal de Joyeuse, on avait dépensé de 400 à 500 écus (1).

Le 5 juin, le père Gautier écrivait d'Aubenas au P. Général ; « Deux classes de grammaire ont été ouvertes. Il serait difficile de vous dire la grande joie des catholiques. Le nombre des élèves augmente chaque jour ; il y a parmi eux plusieurs calvinistes.

« L'illustre cardinal de Joyeuse nous a donné récemment une maison très saine et un jardin très agréable. Il y a une condition : si nous devions quitter Aubenas (Dieu nous en garde), cet ensemble reviendrait à lui ou à ses héritiers.

« J'étais présent à l'acte de donation pour témoigner au cardinal notre reconnaissance. Son accueil très bienveillant nous permet de compter sur lui, si les circonstances demandent son intervention.

« Il aurait préféré nous avoir dans sa ville de Joyeuse. C'eût été moins avantageux pour nos ministères. Il doit aller bientôt à Rome. Je prie Votre Paternité de lui dire toute notre gratitude. »

Pour l'inauguration des classes, les élèves avaient préparé la parabole du mauvais riche. La représentation fut annoncée à l'avance et le ministre avait interdit à tous les siens d'y assister. Il devait, prétendait-il, faire de cette histoire le sujet de son prêche. Il ne put y réunir que onze auditeurs. Exaspéré, il crie, il menace, mais, devenu plus calme, il vint lui-même voir les acteurs et les entendre.

Le synode avait prescrit sous peine d'anathème, aux parents et aux tuteurs, de ne jamais permettre à leurs enfants de fréquenter les classes des Jésuites. L'orage passé, les enfants revinrent, et, Dieu aidant, les débuts furent très consolants. Le nombre des élèves augmentait chaque jour, et on songeait à ouvrir de nouvelles classes ou du moins à agrandir les locaux. (2).

(1) Lettre du P. Jacques Gautier, du 17 octobre 1604.
(2) Litt. ann. 1603.

Le 29 septembre, le P. Provincial Christophe Baltazar rendait compte au P. Général de sa visite à Aubenas : Deux classes de grammaire ont été ouvertes comme Votre Paternité l'avait permis, elles comprennent une centaine d'élèves. Ce nombre paraît considérable surtout dans une année de disette extraordinaire en Vivarais. Réussira-t-on ? Toute la noblesse y compte. Je ne voudrais pas me prononcer encore.

« Des fruits spirituels considérables justifient bien le travail des nôtres.

« Je n'ai plus qu'une chose à vous dire au sujet de cette maison : Sur les instances du Marquis, nos Pères ont accepté trop facilement de procurer la remise d'un prieuré voisin pour l'adjoindre à la résidence, et d'en écrire à Rome.

« Avant Pâques, je leur avais fait deux recommandations :

« 1o La Maison d'Aubenas n'étant pas perpétuelle, il faut éviter avec soin, soit de lui procurer un prieuré à titre définitif, soit de l'y adjoindre. Si le Marquis voulait unir un prieuré à cette résidence, il devrait pourvoir à ce qu'il ne fut fait aucune mention de la Compagnie dans les bulles d'union. La condition d'union doit être générale pour l'enseignement de la jeunesse. J'ai agi de la sorte pour que la charge d'instruire la jeunesse put être transportée à d'autres maîtres, si la Compagnie ne jugeait pas à propos de conserver cette œuvre.

« 2o Quelles que soient les démarches du marquis, nos Pères ne doivent les favoriser sous aucun prétexte, soit par instances verbales, soit par lettres. Ils éviteront ainsi beaucoup de froissements. Ce dernier point n'a pas été bien observé. Il le sera désormais, je n'en doute pas. Du reste, rien n'est compromis. »

Cette lettre du P. Provincial rend intelligible la seconde partie de la lettre du P. Gautier du 5 juin :

« Monsieur le marquis écrit au cardinal Ossat et à Votre Paternité pour l'union à ses classes, d'un prieuré

dont nous avons obtenu la remise envoyée à Rome. Pour répondre au désir du R. P. Provincial, nous avons évité de parler de la Compagnie. Si ce résultat est obtenu, nous espérons plus de liberté pour prêcher et réaliser le bien si désiré. Quelques hérétiques continuent à se convertir.

« Si le décret du Conseil du Roi n'a pas complètement imposé silence aux Calvinistes et à leurs Ministres, il a certainement diminué leur audace, leurs plaintes et leurs calomnies.

« Nos classes nouvelles font espérer à tout le monde, les plus heureux résultats. »

Le P. Baltazar dans sa lettre du 29 septembre n'a fait aucune allusion à l'Edit de Rouen. Il l'ignorait sans doute. Il était en tournée de visite provinciale et les nouvelles n'arrivaient pas à Aubenas aussi vite qu'aujourd'hui.

Le 4 septembre, Henri IV avait réparé l'injure faite aux Jésuites par les arrêts du Parlement de Paris depuis 1594. Il avait signé à Rouen un édit rétablissant les Jésuites dans son royaume.

« Henri, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et avenir, salut. Scavoir faisons, que désirans satisfaire à la prière qui nous a été faicte par nostre Saint-Père le Pape, pour le restablissement des Jésuistes en cestuy nostre Royaume, et pour aucunes autres bonnes et grandes considérations à ce nous mouvans : Nous avons accordé et accordons par ces présentes, pour ce signées de nostre main, et de nostre grâce spéciale, pleine puissance et auctorité royale, à toute la Société et Compagnie desdits Jésuistes, qu'ils puissent et leur soit loisible de demeurer et résider es lieux où ils se trouvent *à présent establis* en nostre dit Royaume : A scavoir ès villes de Thoulouse, Auche, Agen, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Le Puy, Aubenas et Béziers... »

Nous avons cité cette partie de l'édit de Rouen pour bien faire constater qu'il s'agit des Jésuites *à présent établis*

dans le Royaume. Le Roy sait bien qu'ils sont à Aubenas avec sa permission donnée en 1600, renouvelée avant le 12 février 1603.

On ne peut donc à aucun titre invoquer l'édit de Rouen pour insinuer que les Jésuites se trouvaient établis à Aubenas ou ailleurs avant 1595. Le texte de l'Edit ne se prête pas à cette interprétation.

La petite résidence d'Aubenas est publiquement reconnue par un Edit royal. Son personnel comptait, en 1603, 5 prêtres, 2 professeurs, 3 frères coadjuteurs ; en 1604, 5 prêtres, 2 professeurs, 2 frères coadjuteurs. (1) Elle continuera à vivre au milieu des épreuves, et elle deviendra plus tard un modeste collège.

En cette année 1603, bien des œuvres ont été accomplies. Nous en signalerons encore quelques-unes ; elles n'ont pas trouvé place dans l'exposé des faits précédents.

Plus de cinquante protestants avaient abjuré.

Parmi eux, un médecin d'Aubenas qui, pour imiter ses parents, s'était fait calviniste avant treize ans. Souvent il s'entretenait avec un des Jésuites et il lui avait promis plusieurs fois de se convertir. Les menaces de son père l'avaient toujours arrêté. Dieu intervint : des épreuves physiques et morales le ramenèrent au devoir. Notre bienheureux P. Ignace, nous aimons à le croire, ne fut pas étranger à cette conversion (2) : le jour de sa sainte mort, ce médecin abjura et reçut les sacrements de pénitence et d'eucharistie ; le Marquis de Maubec voulut être son témoin et communier auprès de lui. La joie des catholiques fut aussi grande que la colère des calvinistes.

Les chants des élèves rendaient plus solennelle la procession inaugurée, l'année dernière, le premier dimanche de chaque mois, à l'occasion de la confrérie du St-Sacrement.

(1) Litt. ann. 1603, 1604.

(2) Saint Ignace n'était pas encore béatifié. La béatification est de 1609. La canonisation, de 1622, 12 mars.

Le jour de la Fête-Dieu la procession fut magnifique. Les élèves vêtus de blanc ouvraient la marche Ils tenaient en mains de grandes inscriptions en lettres capitales qui rappelaient les textes des saintes Ecritures et des Pères de l'Eglise prouvant la vérité eucharistique.

Les Pères faisaient de nombreuses excursions dans les villes et les villages ; ils donnaient des missions pendant l'Avent et le Carême avec de grands succès Leurs auditeurs comprenaient enfin la confession, la contrition, la vie chrétienne. Par égard pour les Pères, ils s'abstenaient de toute chose illicite : « Que diraient les Pères, s'ils le savaient ? »

Les gentilshommes avaient pour les missionnaires les égards les plus bienveillants. Presque toute la noblesse en Vivaraiis détestait les erreurs de Calvin. Tous déclaraient la religion en péril au milieu de tant d'ennemis, si les Jésuites ne se fixaient pas à Aubenas d'une manière permanente.

Par respect pour la tradition conservée par le chanoine Debane, nous raconterons ici la grande procession des pénitents de Largentière et de Chassiers, à Aubenas.

Le chanoine Debane rapporte ce fait à l'année 1603. Le P. Columbi le reproduit en latin à peu près dans les mêmes termes. (1).

Nous croyons, sauf preuves meilleures, que cette manifestation a eu lieu en 1602.

A la Pentecôte 1602, six Jésuites prêtres étaient à Aubenas depuis un an. Deux par deux, ils avaient parcouru le diocèse de Viviers, partie haute et partie basse, dans les limites comprises entre Pradelles et le Cheylard, Joyeuse et Bourg-St-Andéol. Ils y étaient déjà bien connus.

Les *Lettres annuelles* nous ont signalé deux affluences extraordinaires de catholiques à Aubenas, de Pâques à la Pentecôte de cette même année 1602 Viennent-elles, l'une de la partie basse, l'autre de la partie haute du

(1) *De Rebus gestis Episcoporum Vivariensium, lib. IV.* Johannes de l'Hostel. *Episcopus*, 1573-1621.

diocèse ? Cela paraît assez vraisemblable. Celle qui vient de la partie basse est la seule dont le chanoine Debane ait fixé le souvenir.

Ces manifestations étonnantes soulevèrent un orage contre les Jésuites. Il éclata à l'occasion de la Fête-Dieu. La conséquence fut l'ordonnance du duc de Montmorency, 28 octobre 1602.

Les faits qui remplissent l'année 1603 ne paraissent pas se prêter à ces grandes manifestations. C'est d'abord, jusqu'au milieu de mai, le travail précipité des aménagements dans la maison Pastel et dans celle du cardinal de Joyeuse. C'est ensuite avant l'ouverture des classes le 21 mai, la préparation de la parabole du mauvais riche, représentée pendant les fêtes de la Pentecôte. Les *Lettres annuelles de 1603* donnent beaucoup de détails sur ces faits, sur ceux qui les ont précédés ou suivis. Il paraît surprenant qu'elles aient oublié de signaler un concours de vingt mille personnes aux mêmes fêtes de la Pentecôte.

Le chanoine Debane a pris part à cette manifestation comme enfant de chœur. Le souvenir en a été fixé dans ses mémoires beaucoup plus tard. Nous croyons volontiers, sans lui manquer de respect, à une erreur légère occasionnée probablement par la date de la convention du 12 février 1603 entre le marquis de Maubec, et le P. Christophe Baltazar Provincial de Lyon, pour l'ouverture de deux classes (1).

Nous citons le chanoine Debane sur le texte manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Viviers.

« Procession de Largentière et de Chassiers à Albenas.

« En l'année 1603, les pénitents bleus de Chassiers et les pénitents blancs de Largentière joints ensemble, firent une procession à Albenas pour y rendre grâce à Dieu de ce qu'il avait permis que les Jésuites, (religieux de

(1) Quelques auteurs donnent cette date du 12 février 1603 comme celle de l'arrivée des Jésuites à Aubenas. Ce serait aussi à notre avis l'erreur du chanoine Debane.

très sainte vie et de grande probité) fussent installés en la dite ville d'Albenas, où deux des leurs avaient été martyrisés par les huguenots aux troubles et guerres civiles. L'un nommé le P. de Sales et l'autre F. Mousche (1). A cette procession y assistèrent plus de quinze mille personnes.

« Le seigneur de la Motte, très brave et très vertueux gentilhomme, seigneur de Vinezac, pria Messieurs de Notre Chapitre de lui donner quelques-uns de leurs corps pour assister à la procession, ce qui lui fut accordé. Ces messieurs lui concédèrent MM. Jacques Faure, chanoyne, Mathieu Désaubers, Louis Cornillon, le maître de musique nommé Charles Valantin et deux enfants de chœur desquels j'en fus l'un.

« On célébras la messe soubz la halle de la place d'Albenas. Les huguenots qui étaient les plus puissants des habitants, surpassant en nombre de quatre parties les troys des catholiques entrèrent en défiance, mais pour tout cela nous fîmes l'office fort solennellement dans la dite place.

« Après la messe, le R. P. Gautier, Jésuite, homme très rare, fit la prédication en face des troys ministres et de tous les huguenots qui furent confus et destornés de leurs desseyns malheureux, nous laissant sortir avec joye et paix. Et depuis, par la grâce de Dieu, l'église catholique et romayne y est allée en augmentant, et l'héresie huguenote en décadence.

« J'ai oublié ci-dessus de dire comment il se joignit à la dite procession, tous les curés de quatre à cinq lieues à la ronde, avec leurs paroissiens » (2)

Le seigneur de La Motte dont il est ici question est Pierre de Chalendar de la Motte, le seul de sa famille désigné alors sous le titre de seigneur de Vinezac (3).

Le P. Gautier écrivant au P. Général le 24 mai 1604,

(1) Il y a ici une incorrection sur les noms des deux martyrs.
(2) Mémoire du chanoine Debane.
(3) *Revue du Vivarais*, X. p. 478.

parle d'un séjour de six mois qu'il a fait à Nîmes où il a prêché l'Avent et le Carême.

Pendant l'Avent, de nombreux calvinistes suivaient ses ses prédications. Il y eut une trentaine d'abjurations malgré toutes les mesures prises par les Ministres pour les prévenir.

Aux fêtes de Noël, il y a eu quatre à cinq cents communions. Depuis trente ans, il n'y avait rien eu de semblable à Nîmes. Cela surprit d'autant plus que sur une population de 24 à 25 mille âmes, il y avait à peine 3.000 catholiques.

La mort prématurée de Guillaume-Louis de Modène, comte de Montlor, marquis de Maubec, fut pour la résidence d'Aubenas le grand événement de l'année 1604.

Le 4 avril, dimanche de la Passion, le marquis sortait du château pour aller à la messe, selon son habitude. Il glissa sur le pont-levis et il se blessa gravement. Les médecins accoururent pour lui donner les premiers soins, les Jésuites aussi pour s'occuper de son âme. Le lendemain il voulut se confesser avant de subir une opération jugée indispensable.

L'art des médecins fut impuissant contre une fracture du crâne et le marquis de Maubec mourait le 7 avril. Son cœur fut placé sous l'autel de la chapelle des Pères, et son corps fut porté et enterré à Maubec, au couvent des Dominicains, fondé par un de ses ancêtres (1).

Il laissait trois filles : 1° Jacqueline, mariée en 1599 à Jacques de Grimoard de Beauvoir du Roure ; 2° Marguerite ; 3° Marie.

Le deuil des catholiques fut bien grand. Les calvinistes, leurs ministres surtout, ne rougirent pas de manifester leur joie. Pour eux, le protecteur des Jésuites était mort, et la résidence d'Aubenas ne résisterait pas à cette douloureuse épreuve (2).

(1) Acte du 17 décembre 1638 dit Fondation du collège d'Aubenas.

(2) *Litt. ann. 1604.* Lettre du P. Christophe Baltazar du 27 avril.

Le P. Christophe Baltazar écrivait d'Avignon au P. Général le 27 avril. Il lui donnait sur la mort du marquis les renseignements qui précèdent, et il ajoutait : « Il était pour notre Compagnie le meilleur et le plus dévoué des amis. Je le crois digne des prières de tous les nôtres, je les demande à Votre Paternité avec instance. Dans la Province, j'ai déjà prescrit à chaque prêtre une messe pour lui.

« A cette occasion, la dissolution de la résidence est désirable, si on n'a pas l'espoir d'établir un collège. Mais comme cela est encore incertain, comme les héritiers m'ont écrit leur ardent désir de maintenir la situation actuelle, nous verrons ce que les circonstances pourront demander.

Le P. Gautier, revenu de Nîmes, disait aussi dans sa lettre du 24 mai : « En mon absence, le marquis de Maubec est mort à la suite d'une chute. Cette mort a causé un profond chagrin à tous les catholiques, elle a inspiré des craintes au sujet de notre résidence. Mais les dispositions bienveillantes des trois filles du marquis, à notre égard, leur amour pour l'Eglise, nous permettent d'espérer les mêmes ressources que du vivant de leur père. Elles promettent non seulement la continuation, la confirmation des aumônes ordinaires, elles promettent encore de les augmenter. Nous éprouvons déjà l'heureux effet de ces promesses ».

Le P. Gautier disait encore : « Revenu à Aubenas le 10 de ce mois, j'ai trouvé par la grâce de Dieu, tous nos Pères et Frères en bonne santé. Les élèves ont fait des progrès. Leur travail sérieux permet de compter sur des succès consolants. Beaucoup sont très intelligents et travaillent avec ardeur.

« Les PP. Jean Corlet et Jacques Brun sont chargés des missions mensuelles. Ils rentreront après la Pentecôte. Bientôt après deux autres Pères leur succèderont. Ce n'est pas la moisson qui nous manque, ce sont les moissonneurs. De plus en plus le travail surabonde.

« Que demanderons-nous donc à Dieu, sinon des ouvriers pour son œuvre ? Que demanderons-nous plus spécialement à Votre Paternité ? Son intervention par un bienveillant secours et sa paternelle bénédiction.

« De Votre Paternité l'indigne fils en Jésus-Christ et serviteur inutile. « Jacques GAUTIER. »

Le 24 juin, la P. Baltazar écrivait de Lyon :

« J'avais pensé à supprimer la résidence d'Aubenas, si cela pouvait facilement se faire. Mais rien ne serait plus agréable aux hérétiques, plus fâcheux pour les catholiques, plus déplaisant pour les héritiers du marquis. Loin de songer à supprimer cette maison, j'estime que ces raisons demandent l'établissement d'un collège à la place de la résidence.

« Cependant comme un procès entre les héritiers doit se terminer par un arbitrage au mois de septembre, j'irai à Aubenas lorsque tout aura été bien arrêté, et je vous écrirai ce que l'on peut espérer. »

Le 18 septembre, il écrivait de Béziers :

« La résidence d'Aubenas restera cette année dans la même situation. J'ai causé avec le baron du Roure, mari de la fille aînée du marquis. Il se considère comme le principal héritier. Je lui ai rappelé que cette résidence a été accordée au marquis à titre temporaire seulement. Je lui ai demandé de permettre aux Nôtres de se retirer, en conservant s'il le voulait, un ou deux missionnaires. L'héritage du marquis est encore incertain et nous ne voulons être à charge à personne.

« Il a plus de piété, plus de prudence que son beau-père. Il m'a supplié de ne pas infliger cette injure aux héritiers du marquis. Ce serait une joie pour les hérétiques, un chagrin pour les catholiques, un tort considérable à tout le pays. Il veut écrire à Votre Paternité et engager ses revenus personnels, plutôt que de laisser détruire si vite une œuvre aussi bonne et aussi utile.

« Nous avons convenu de laisser la résidence dans le *statu quo* pour cette année. En attendant, le baron du

Roure traitera cette question avec Votre Paternité, et Votre Paternité verra si cette résidence doit être conservée plus longtemps.

« J'ai demandé à nos Pères un exposé des raisons pour et contre la conservation de cette résidence.

« J'attends d'Aubenas ces avis et les lettres du Baron. Je les enverrai à Votre Paternité. Je dirai librement le mien : Il ne convient pas de rester plus longtemps dans cette situation. En effet, il n'y a que dix ouvriers sur lesquels pèsent toutes les occupations d'un collège, les missions, l'administration des sacrements et l'enseignement. Ces travaux les écrasent et l'esprit religieux en souffre. L'expérience a d'ailleurs permis de constater un nombre d'élèves suffisant pour un petit collège. Je pense qu'il faut l'établir peu à peu, si on offre une fondation convenable. On pourrait ainsi avoir l'année prochaine un troisième professeur de grammaire, et les années suivantes, deux autres jusqu'à la rhétorique.

« A Pâques, il y avait 50 élèves dans la classe supérieure et 100 dans la classe inférieure. Les hérétiques ont répandu le bruit que la mort du marquis entraînait la ruine de la résidence et plusieurs élèves sont allés ailleurs. Si on avait pu accorder cette année une troisième classe, on serait certainement arrivé à 300 élèves. Il y aura des collèges plus riches, peu feront plus de bien pour le salut des âmes et le développement des intelligences.

« Le Roi ayant appris la mort du marquis de Maubec et craignant à cette occasion notre départ, a fait écrire spontanément des lettres patentes nous autorisant à recevoir un revenu de 1.000 écus, quelle qu'en soit l'origine.

« Nous avons un an pour délibérer et régler ce que Votre Paternité jugera préférable pour la plus grande gloire de Dieu. »

Les *Lettres annuelles* de cette année donnaient plus de détails sur les manœuvres des protestants pour ruiner ces deux classes : elles leur causaient à Aubenas plus d'ennuis plus de chagrin qu'un collège complet partout

ailleurs. Le synode fut réuni, il fulmina des anathèmes contre ceux qui continueraient à envoyer leurs enfants aux classes des Jésuites. Ces modestes réformateurs de la foi et des mœurs, appelaient ces classes le vestibule de l'enfer.

Terrifiés par ces menaces, les parents calvinistes ont, pendant quelque temps, soustrait leurs enfants à notre influence. Méprisant bientôt ces mesures violentes, ils sont revenus à de meilleurs sentiments. Ils préfèrent souffrir tous les ennuis plutôt que de priver leurs enfants de notre enseignement.

Le P. Gautier écrivait le 17 octobre au P. Général.

Mon très Révérend Père,

« Depuis ma dernière lettre, le personnel de la résidence d'Aubenas est le même La mort du marquis de Maubec a occasionné quelques changements dans nos affaires. Les difficultés entre ses trois filles pour l'héritage ne sont pas encore résolues. Nous n'avons rien à voir dans cette discussion, et nous avons pour les trois sœurs les mêmes égards, les mêmes déférences, cherchant à n'offenser personne. Chacune d'elles s'applique à ne se laisser surpasser dans ses bienfaits, ni par leur père qui nous était si dévoué, ni par tout autre. A dire vrai, nos affaires temporelles sont en meilleur état, et il nous est plus facile de faire le bien.

« Le P. Provincial pendant sa visite, au mois de septembre, a consulté tous les Pères de la maison sur la conservation ou la dissolution de cette résidence. Tous, d'un commun avis, après avoir pesé les raisons pour et contre, ont demandé non seulement la conservation de la résidence, mais surtout et le plus tôt possible, l'augmentation du nombre des classes. Votre Paternité recevra par le R. P. Provincial ces avis motivés et signés.

« Les trois sœurs et le baron du Roure écrivent à Votre Paternité sur le même sujet.

« Le très distingué baron du Roure est l'époux de la fille aînée. Beaucoup espèrent qu'il sera marquis de Maubec et seigneur d'Aubenas. La semaine dernière, il

m'a affirmé qu'il procurerait bientôt l'union de deux prieurés, l'un rapportant mille livres annuellement, l'autre dans le voisinage de la ville, très avantageux pour nos récréations.

« Il n'épargnera aucune dépense pour élever un collège et le munir du nécessaire. Ce qu'il écrit, ce qu'il demande, toute la noblesse du Vivarais le demande avec lui ; toute la province et les provinces voisines le demandent aussi.

« Dieu, je l'espère, exaucera ces prières et Votre Paternité procurera cette gloire au sang de nos martyrs, ce bienfait aux âmes nombreuses qui nous demandent du pain. Elle ne souffrira ni l'inutilité du diplôme royal, nous autorisant à accepter une rente annuelle de 1.000 écus, ni l'inutilité du don de cardinal de Joyeuse et de l'achat de la maison voisine. Elle ne laissera pas inutiles le don du très noble baron de Logères de 100 livres annuelles et d'autres promesses du même genre. Elle ne permettra pas que quatre ou cinq cents écus aient été dépensés en pure perte pour les réparations de l'église, de la maison et pour le mobilier. (1).

« Encore un mot : Tous nos Pères d'ici estiment que dans notre Province de Lyon, aucun collège ne peut espérer un plus grand retour des hérétiques à la foi. Si notre petit nombre a obtenu en trois ans la conversion de 188 hérétiques, que n'obtiendrions-nous pas si nous étions plus nombreux ou si un collège était définitivement établi ?

(1 Anné de Borne, baron de Logères, marié à Gabrielle de Vesc avait attribué au collège, le 2 janvier 1604, une rente de 100 livres qui ne fut pas toujours payée régulièrement. M. Mazon, *Voyage le long de la rivière de l'Ardèche*, page 73, parle du P. Labatut envoyant le P. Antoine de Hautvillar au château de Balazuc pour la percevoir. Jacqueline de Borne, marquise de la Fare, fille d'Anné et de Gabrielle de Vesc, remettait au P. Deydier, le 5 mars 1653, 2000 livres, savoir 1500 « pour la pension fondée par son père et par sa mère » et 500 d'arrérages. Le tout est à prendre sur le fermier de Balazuc. Ce dernier acte, extrait des minutes de Joseph Puech notaire à Aubenas, nous a été communiqué par M. Auguste Le Sourd.

« A votre Paternité de voir et de fixer ce qui sera pour la plus grande gloire de Dieu, à nous d'obéir. »

« Par la grâce de Dieu nous allons tous bien excepté le P. Désiré Miotat ; son état de santé a rendu nécessaire un voyage à Lyon. Il ira mieux bientôt, nous l'espérons. Le P. Jean Corlet va prêcher l'Avent et le Carême à Moulins, il est déjà parti pour Lyon. Ici le P. Jean Coyssard prêchera en mon absence ; je dois aller à Embrun pour l'Avent et le Carême. Je supplie votre Paternité de me bénir pour que mes imperfections ne nuisent pas à la gloire de Dieu. » (1)

Nous traduirons encore la consultation des Pères de la maison d'Aubenas pour la conservation de cette résidence. Elle est intéressante pour l'histoire de cette époque et une simple analyse serait insuffisante.

« On demande si pour la plus grande gloire de Dieu, il convient de dissoudre maintenant ou de conserver plus longtemps encore la résidence de la Compagnie établie à Aubenas en 1601 et augmentée de deux classes en 1603 ?

« A. *Raisons qui paraissent militer pour la dissolution.* »

« 1° Cela paraît être la pensée du T. R. P. Général dans sa lettre au R. P. Provincial. »

« 2° Le marquis de Maubec est mort cette année, cette résidence avait été accordée à ses instances. »

« 3° Dans la seconde convention (12 février 1603) on n'a pris aucun engagement pour sa durée. »

« 4° Nous avons éprouvé souvent des difficultés à obtenir l'argent promis pour notre nourriture et pour nos vêtements. »

« 5° L'héritage du marquis n'est encore définitivement attribué à aucune de ses filles. C'est une cause de dissentiments entre elles. Une occasion aussi favorable pour

(1) Le P. Jean Corlet né à Salon, était un prédicateur distingué et un prudent administrateur. Il fut recteur du Collège d'Embrun pendant 8 ou 9 ans. Il mourut à Lyon, le 25 octobre 1628, victime de son dévouement aux pestiférés. (Alegambe. *Heroes et victimae charitatis soc. Jesu*).

dissoudre la résidence ne se présentera probablement jamais. »

« 6° Le bien des âmes que l'on peut espérer et procurer, pourrait être obtenu par des missions que donneraient les Pères des collèges du Puy, de Tournon ou d'Avignon.

« B. *Raisons de conserver cette résidence.* »

« 1° Le sang de nos martyrs P. Jacques Salez et F. Guillaume Sautemouche, mis à mort dans cette ville d'Aubenas, en haine de la foi. »

2° La bienveillance spéciale du Roi T. Chrétien pour cette ville et en particulier pour notre résidence. Sa sollicitude à notre égard s'est souvent manifestée par des questions sur les plus petits détails, et principalement sur le bien opéré dans les âmes et sur le nombre des hérétiques convertis. Elle s'est manifestée surtout par la lettre signée de sa propre main qu'il vient de nous adresser. Par cette lettre il nous autorise à accepter une pension annuelle de mille écus pour fonder le collège d'Aubenas. »

« 3° La ville d'Aubenas est comme le centre de très nombreux bourgs et villes et même de provinces infestées d'hérésie, en particulier des diocèses de Viviers, de Valence, de Nîmes, de Mende et d'Uzès. Dans ces diocèses, des paroisses innombrables manquent de prêtres, surtout dans la région des Cévènes sauvage et presque barbare. »

« 4° Pour répondre aux besoins de tant d'âmes qui réclament des secours, les Evêques ne peuvent puiser à aucune autre source qu'à celle de nos classes. Elles deviendront bientôt, nous l'espérons, comme un séminaire de prêtres. »

« 5° Des écoles ont été autrefois florissantes à Aubenas et par le nombre et par les progrès des élèves. Détruites par l'hérésie depuis 40 ans, elles seraient actuellement le meilleur remède à des mœurs déplorables et presque sauvages. » (1).

« 6° La douceur et la salubrité du climat. »

(1) Cette destruction d'*Ecoles florissantes* aurait été antérieure de dix ans aux lettres patentes de Charles IX, en 1574.

« 7° L'abondance des denrées et la modicité constante de leurs prix. La pension des élèves, même dans cette année de disette, est la moitié de celle de la plupart des collèges. »

« 8° La bienveillance remarquable de tous les catholiques à notre égard et surtout de la noblesse, nombreuse et distinguée par ses vertus et sa fidélité à Dieu. Ils nous ont aidés, dans nos épreuves par beaucoup d'aumônes. Ne seraient-ils pas offensés si nous les abandonnions lorsque notre situation s'est améliorée. »

« 9° Cette mesure blesserait bien davantage les héritières du marquis. Elles savent bien toutes les difficultés dont leur père a triomphé pour établir cette résidence et obtenir la permission du Roi, à une époque où il ne nous était pas favorable.

« 10° Les trois sœurs désirent ardemment non seulement conserver mais développer cette résidence. Elles nous ont redit souvent, chacune pour sa part, qu'elles souffriraient plutôt le sacrifice de leurs biens que notre départ.

« 11° Leurs parents et tous les hommes influents disent couramment que les circonstances sont les plus favorables pour nous établir définitivement à Aubenas, soit pour faire avancer l'œuvre de Dieu, soit pour prévenir l'arrogance des hérétiques, conséquence assurée de notre départ. Dans tout le Languedoc et même dans toute la France, ils n'ont négligé aucun moyen, pendant les années précédentes, pour renverser cette résidence. Si nous l'abandonnons, nous leur donnons gain de cause ; tous leurs désirs seront réalisés, ce sera pour eux un triomphe éclatant.

« 12° Notre départ ferait plus de mal aux âmes que notre arrivée ne leur a fait de bien. Beaucoup retomberaient dans les erreurs calvinistes ou dans les honteux pêchés dont le zèle des nôtres les avait retirés pour les ramener à l'église ou à une vie régulière. Des hommes sages disent qu'il aurait mieux valu ne jamais venir à Aubenas que d'en partir maintenant.

« 13° Les bons résultats obtenus jusqu'à ce jour permettent d'en espérer de bien plus grands. Sans compter d'innombrables bonnes œuvres, 188 hérétiques ont abjuré pendant ces trois ans Beaucoup d'autres plus nombreux doutent déjà de la vérité de leur religion ou commencent à la mépriser.

« Moi, Marcellin Bompar, je suis d'avis de conserver la résidence d'Aubenas.

« Moi, Jacques Brun, je suis d'avis de conserver la résidence d'Aubenas.

« Moi, Jean Coyssard, je suis d'avis de conserver la résidence d'Aubenas.

« Moi, Désiré Myotat, je suis d'avis de conserver la résidence d'Aubenas.

« Moi, Jacques Gautier, supérieur, je suis d'avis de conserver la résidence d'Aubenas. »

Les lettres que nous avons citées et cette consultation nous ont montré tout le bien opéré par les Pères en trois ans, dans cette petite résidence d'Aubenas. Elles ont mis en évidence la bienveillance d'Henri IV pour cette œuvre et son désir d'y voir fonder un collège. (1)

Le P. Général Claude Aquaviva répondit le 7 février 1605. « Qu'on n'abandonne pas la résidence d'Aubenas, je prolonge la permission de la conserver. » Le choix de cette date était un pieux hommage aux martyrs et une bienveillante adhésion au premier motif donné par les consulteurs, pour la conservation de la résidence et pour l'augmentation du nombre des classes. (2)

La mission la plus importante de l'année 1604 fut donnée dans le diocèse de Mende. A la prière de l'Evêque, deux Pères d'Aubenas avaient parcouru les Cévennes dont les habitants sont rudes, et vivent de fruits et de châtaignes. Ce pays, infesté par les erreurs calvinistes, man-

(1) Cette consultation et les lettres du P. Gautier et du P. Baltazar nous ont été communiquées par le R. P. Van Meurs.

(2) « Non dissolvitur sed prorogatur facultas permanendi ». (Citation du P. Van Meurs.)

quait depuis quarante ans de secours religieux. Dans 35 paroisses, la conversion des hérétiques avait paru facile. C'était une riche moisson sans moissonneur. Le travail des Pères avait été écrasant.

Dans une ville importante, sept ministres s'étaient réunis en synode, surtout pour y trouver de l'argent. Par ordre de l'Evêque, les deux Pères s'y étaient arrêtés pour défendre la vraie foi, dans cette localité ravagée par l'hérésie. Les ministres se cachèrent pour éviter autant que possible la rencontre des Pères, aucun d'eux n'osa ouvrir la bouche. Pendant cette mission, sept hérétiques se convertirent et de nombreux catholiques furent confirmés dans leur foi.

Les Jésuites n'avaient jamais paru dans ces régions. Les protestants admiraient leur douceur, leur modestie opposées à la violence et à l'orgueil de leurs ministres ; ils étaient gagnés surtout « par la gaité des Pères malgré les travaux des plus fatigants », par leur frugalité et leurs voyages à pied dans les plus âpres sentiers. Un noble personnage entendu par eux disait : « Il serait à souhaiter que nos ministres imitassent les Jésuites ; ils doivent surtout réformer leurs mœurs ; ils sont trop délicats, avares et arrogants. »

Revenus à la résidence d'Aubenas très fatigués par deux mois de mission, ils écrivirent leurs observations à l'Evêque de Mende pour lui indiquer les moyens de ramener à la foi toutes ces populations.

Les démons et les sorciers avaient une déplorable influence sur ces gens ignorants et grossiers. La confession les débarrassait généralement de ces fâcheuses obsessions.

Les lettres annuelles en citent plusieurs exemples. Elles signalent aussi de prompts châtiments infligés par la Providence aux contempteurs scandaleux des lois ecclésiastiques.

A Florac, une femme noble devenue calviniste, avait obligé sa servante à laver une lessive le jour de Noël. Le soir même un incendie détruisait la maison.

Un impie s'était fait servir, le vendredi-saint, une épaule de mouton. Une invasion de frélons inexplicable en cette saison obligea ce misérable à vider les lieux.

L'année 1605 vit augmenter le nombre des confessions et des communions, aux principales fêtes, dans la ville d'Aubenas. A Pâques, les catholiques accouraient en grand nombre des villes et des villages voisins, les gentilshommes surtout. Dans ces localités les prêtres séculiers n'inspiraient pas la confiance ; ceux auxquels on pouvait se confesser étaient rares. Les trois Pères restés en ville suffisaient à grand peine à ce travail. Six calvinistes se convertirent.

Un jeune homme, nature d'élite, très aimé des ministres et des sectaires pour ses brillantes qualités, était vraiment le chef de tous les jeunes gens de la ville. Il détestait les Jésuites et il évitait toute relation avec eux. Gagné cependant par l'aménité de l'un d'eux, il fut vite assez instruit pour abjurer le calvinisme, à la stupeur des siens qui le poursuivirent par les injures d'abord, par les armes ensuite. Ce jeune homme leur échappa en se défendant énergiquement ; sous l'influence de la foi, la transformation fut complète dans ses habitudes et dans ses mœurs.

Avant la fin de l'année 1605, le personnel de la résidence d'Aubenas fut notablement réduit. Le procès engagé entre les héritiers du marquis de Maubec dura plus longtemps que ne l'avait supposé le P. Baltazar. Les ressources manquèrent, il fallut diminuer le nombre des missionnaires et déplacer les jeunes professeurs. L'insuffisance des revenus était la seule cause de ces mesures fâcheuses que le P. Aquaviva n'avait pu prévoir. Sur les instances des catholiques, des professeurs séculiers remplacèrent numériquement les Jésuites jusqu'en 1614.

Lorsqu'en 1607, par un arrêt du Parlement de Paris. Marie de Montlaur fut mise en possession de la baronnie d'Aubenas, elle réduisit à deux cents écus la rente de cinq cents promise par son père. Cette promesse lui fut

vainement rappelée. Elle se disait héritière de sa grand' mère et non de son père dont elle méconnaissait les engagements, lui refusant même le droit de faire des promesses sur *les revenus* de biens dont il ne jouissait que par substitution. De ce fait, la somme sur laquelle on avait compté était ramenée de quinze cents livres à six cents. La situation des Jésuites ne s'améliorait pas. (1)

La réduction du personnel avait coïncidé avec le départ du P. Gautier. Fils de Pierre Gautier procureur du Roi et de Claudine Colonjon, Jacques Gautier né en 1562 à Annonay, était entré dans la Compagnie en 1585 ; il avait probableblement fait ses études au Collège de Tournon. Professeur de grammaire, de littérature, de philosophie, de théologie, il avait fait paraître à Tournon son *Traité des élégances latines*. Il s'était donné aux missions pendant les vacances et il avait eu de grands succès dans les controverses avec les ministres, à Livron et à Montélimar. D'après un chroniqueur de l'époque, le P. Gautier était de petite taille, mais d'un génie supérieur. (2)

Eut-il des relations directes avec Henri IV ? Nous ne pouvons en douter. Le Roi lui-même lui a suggéré l'idée de sa *Chronologie de l'estat du christianisme depuis la naissance de Jésus-Christ ;* il a accepté la dédicace de cet ouvrage, le plus important de ceux du P. Gautier, et il a honoré l'auteur d'une lettre élogieuse. Nous avons vu aussi l'intérêt bienveillant du Roi pour la résidence d'Aubenas et pour son personnel. Le P. Gautier, supérieur, lui a-t-il écrit pour le remercier ? Cela paraît assez naturel à une époque où les habitants d'Aubenas écrivaient facilement au Roi. Le P. Gautier était certainement sympathique à Henri IV ; la lettre suivante le prouve surabondamment :

(1) Informatio pro collegio Albenacensi a P. Forcaud confecta, 1627. (Arch. Stato. Roma, Fondo Gesuit. Collegi, 10.)

(2) *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*. par le P. J.-M. Prat, I, p. 419 ; II, p. 570. — Abbé Filhol. Histoire religieuse d'Annonay et du Haut-Vivarais, T. II. p. 27. Annonay 1880.

« Cher et bien-aimé,

« Nous avons vu de fort bon œil vostre *Chronologie*, d'autant plus que c'est chose que nous avions longtemps ja désiré que l'on fist voir l'antiquité de la Foy catholique et la conformité de nostre créance avec celle de nos pères de siècle en siècle depuis les apôtres ; ne doutant point que ce livre qui est comme un tableau de vérité et le miroir du temps, père d'icelle, ne fasse un très grand profit en l'Eglise de Dieu ; joinct le rapport des anciennes hérésies avec les modernes. Nous en avons receu beaucoup de contentement, lequel nous avons voulu vous tesmoigner par la présente, par laquelle nous vous exhortons, autant qu'il nous est possible, à continuer vos labeurs utiles à l'Eglise, honorables à la Compagnie dont vous êtes, et nécessaires à ceux qui se sont laissé emporter à la nouveauté. Et croyez que vous ferez chose qui nous sera très agréable.

« Donné à Fontainebleau le 18e jour de mai 1609,

« Henri » (1).

Le P. Jacques Gautier fut plus tard professeur de théologie au collège de la Trinité à Lyon. Il eut alors une controverse avec un ministre protestant à Bourg-en-Bresse, et il prépara par ses succès la fondation d'une résidence dans cette ville (2).

Supérieur de la résidence de Grenoble de 1623 à 1627, il y passa les dernières années de sa vie. Il y est mort le 14 octobre 1636, laissant la réputation d'un saint. Il avait 74 ans d'âge et 51 ans de Compagnie. Il était le plus ancien profès de la province de Lyon (3).

Nous avons peu de renseignements sur la résidence d'Aubenas de 1606 à 1608. Le catalogue du personnel est incomplet à cette époque.

(1) *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, par le P. J.-M. Prat, t. II. p. 574.
(2) T. IV. p. 96.
(3) *Les Jésuites de Grenoble*, par le P. J. Pra. Nombreux renseignements sur le P. Jacques Gautier.

Une note du 28 mars 1606 donne des noms de missionnaires sans indiquer ceux qui sont attachés à la résidence d'Aubenas. Quatre d'entr'eux y sont cependant restés avec un F. coadjuteur. Ce nombre est donné sans aucun détail par les lettres annuelles de l'année 1607.

En tête de cette note, nous trouvons les noms des PP. Coyssard et Miotat, ils sont à Aubenas depuis 1601. Le troisième nom est celui du P. de La Grange avec la mention « Supérieur. » C'est vraisemblablement le successeur du P. Gautier. Le quatrième est celui du P. Marcellin Bompar qui a signé en 1604 la consultation pour la conservation de la résidence.

Nous croyons pouvoir reconstituer ainsi le personnel de la résidence d'Aubenas pour 1606 et peut-être aussi pour 1607 :

P. Jean de La Grange, supérieur de 1605 à 1608.
P. Jean Coyssard. }
P. Désire Miotat. } missionnaires.
P. Marcellin Bompar. }
F. Charles Lingonet, coadjuteur.

Le P. Jean de La Grange paraît être originaire de Tournon où la famille de La Grange était alors très connue. (1)

Le P. Bompar, né à Embrun, entré dans la Compagnie à 29 ans, était dur à lui-même et plein de bonté pour les autres. Son zèle lui faisait entreprendre les œuvres les plus modestes et les plus répugnantes. Il est mort au Puy en 1623 à 67 ans, victime de sa charité. La peste avait éclaté parmi les troupes royales réunies dans cette ville ; il n'hésita pas, malgré son âge avancé, à se consacrer jour et nuit aux soins de ces pauvres soldats et à leur rendre jusqu'à son dernier soupir les services les plus humbles et les plus dévoués. (2)

(1) Revue du Vivarais. T. XII et XIII. *Un secrétaire du duc de Ventadour* par M. E. Nicod.

(2) *Ménologe. Assistance de France, 4 février.* P. de Guilhermy.

Le F. Charles Lingouet successeur du F. Jaqueton n'était pas vulgaire. Il a laissé des mémoires conservés précieusement au musée Calvi à Avignon. Le P. Chossat le cite plusieurs fois dans son histoire du Collège d'Avignon.

CHAPITRE III

LA RÉSIDENCE DE 1608 A 1621.

La Résidence d'Aubenas est rattachée à la Province de Toulouse en 1608. — Renseignements rares sur cette époque. — Les Pénitents bleus de Chassiers et le P. Robert de la Haye. — Sous l'administration du P. Bernard Teste, 1613-1620, les œuvres de la résidence prospèrent. — Deux professeurs jésuites reprennent l'enseignement en 1614, un troisième leur est adjoint en 1617. — Le P. Robert de la Haye reparaît comme supérieur en 1620 ; il prépare la transformation de la résidence en un collège accepté en 1621 par le P. Général.

CHAPITRE III

LA RÉSIDENCE DE 1608 A 1621.

Le 9 juin 1608, la Province de Toulouse fut fondée. Elle empruntait quelques maisons à la Province d'Aquitaine et d'autres à la Province de Lyon. La résidence d'Aubenas lui fut attribuée avec les collèges de Billom et du Puy.

Les Pères de Toulouse trouvaient ces localités trop éloignées du centre de leur Province ; ils désiraient les rendre à la Province de Lyon en les échangeant avec Avignon et la Provence. Cette combinaison paraît conseillée par le P. Coton dans un mémoire adressé au P. Général en 1616. Elle ne fut pas acceptée et le collège de Tournon fut aussi attribué à la nouvelle Province en 1620. (1)

Le P. Désiré Miotat était maintenu à Aubenas avec les titres de préfet des études, de confesseur et de catéchiste. A côté de son nom, nous trouvons cette note : « Deux professeurs étrangers ».

Les classes continuaient donc avec des professeurs qui n'étaient pas Jésuites. Le catalogue du personnel n'en fournit pas d'autre preuve pendant une période de huit ans, et les *Lettres Annuelles* n'en disent rien mais les Etats du Vivarais, en 1610, accordaient 200 livres aux Jésuites d'Aubenas « en considération de l'utilité que le public retire de leur enseignement. »

De 1608 à 1614 le personnel se limite à trois ou quatre Pères et deux Frères coadjuteurs. (2) Ce personnel ré-

(1) *La Compagnie de Jésus en France au temps du P. Coton*, par le P. J. M. Prat. Pièces justificatives, p. 373.

(2) En 1612-1613 un jeune religieux Jean Gobit est à Aubenas pour y jouir du bon air et refaire une santé compromise. Il accompagne parfois les missionnaires dans leurs excursions.

duit, fait cependant sentir son action dans tout le voisinage, surtout par de fréquentes conversions de calvinistes. Les lettres annuelles de 1608 en comptent une quinzaine.

Un jeune homme ébranlé par ses conversations avec un Père, avait refusé ouvertement à ses parents de se rendre à la cène. Peu de jours après il abjurait publiquement, et il entrait joyeux dans l'église catholique.

Un autre avait toujours refusé à son père de participer à la même cérémonie. Spontanément il vint se confesser, il abjura et fit la sainte communion avec beaucoup de piété et une grande consolation.

Un médecin récemment converti faisait des instances pour être admis chez les Chartreux.

D'autres hésitaient, obsédés par les impostures des ministres. Ils finirent par abjurer leurs erreurs. Ni la remise proposée de grosses dettes, ni les sommes d'argent offertes à des gens pauvres, ne purent arrêter leur conversion.

Les missionnaires d'Aubenas propageaient la dévotion aux *Agnus Dei*, petits médaillons de cire vierge sur lesquels est empreinte l'image d'un agneau, emblême du Sauveur. Ces médaillons bénits par les Papes, la première année de leur pontificat, ont été depuis le VIIIe siècle, l'occasion de grâces insignes et parfois de prodiges manifestes. (1)

Un nouveau converti avait obtenu un *agnus* : un huguenot auquel il le montrait voulut voir ce qu'il y avait dans cette enveloppe, mais son couteau se brisa en trois morceaux. Cette merveille ne lui ouvrit pas les yeux, il l'attribua à la magie.

Une femme poussée au désespoir par la violence de son chagrin voulait se suicider. On put lui faire accepter un *Agnus Dei*. Elle se confessa et le calme se fit dans son âme.

(1) Béringer S. J. *Les Indulgences* — Article *Agnus Dei.*

Un prodige inouï se passa sous les yeux d'un hérétique. Sa main sacrilège avait jeté au feu un *Agnus* arraché au cou d'un enfant catholique. La cire ne fondit point, et lorsque les flammes furent éteintes, l'agnus fut retrouvé intact avec son cordon. Ces faits connus du public facilitaient les conversions. (1)

L'œuvre principale était toujours la réforme du clergé, les conférences et les instructions pour les curés du voisinage, c'était aussi une application constante à soustraire les jeunes gens catholiques à l'enseignement des maîtres protestants.

Dans une ville où les hérétiques étaient encore très nombreux, les Pères avaient établi une confrérie du Saint-Sacrement, et les prédications pour préparer les catholiques aux fêtes de Noël, avaient provoqué plus de communions qu'on n'en avait vu pendant les dix années précédentes.

Des assemblées de calvinistes avaient souvent lieu en France dans diverses localités. Aubenas avait été récemment choisie pour une importante réunion. Vingt-quatre fortes têtes du parti s'y étaient déjà réunies. Les Pères prêchèrent contre les enseignements des hérétiques. Ceux-ci effrayés par le nombre et la valeur des sermons, se transportèrent ailleurs, non sans honte ni ridicule. Pendant ce temps-là, aucun catholique ancien ou récent ne fut ébranlé et quatorze huguenots se convertirent malgré la vigilance de leurs ministres, parmi eux, un jeune seigneur fils de l'ancien chef des calvinistes. Ces conversions affectèrent péniblement toute la secte. (2)

En 1613, trente hérétiques avaient abjuré. Les Pères d'Aubenas continuaeint à parcourir le Bas-Vivarais en prêchant. Leurs voyages à pied et leur train modeste édifiaient les protestants qui les recevaient avec bienveillance.

(1) *Litt. ann. 1602. 1609.*
(2) *Litt. ann 1612.*

Un des missionnaires avait pu rétablir le culte catholique dans une église longtemps profanée par les huguenots. Elle avait appartenu aux Dominicains, il la leur rendit et ils en témoignèrent vivement toute leur reconnaissance. (1) Le couvent des Dominicains d'Aubenas avait été fondé par Pons de Montlaur en 1264.

Les supérieurs de la résidence d'Aubenas depuis l'établissement de la Province de Toulouse sont :

Le P. Jacques Le Prévost, 1608-1609.

Le P. Hugues Parra, 1609-1610.

Le P. Robert de La Haye, 1610-1612.

Le P. Odo de Gissey, 1612-1613.

Le P. Bernard Teste, 1613-1620.

Le P. Robert de la Haye reparaît en 1620. Nous n'avons aucune donnée ni sur le P. Le Prévost ni sur le P. Parra. Le P. de la Haye est appelé plusieurs fois à Chassiers, en 1611, par le recteur des *Pénitents bleus.* Cette pieuse association avait été fondée en 1584 avec la licence de Monseigneur de Viviers. Le grand bien opéré par les *Pénitents blancs* à Lyon, avait inspiré à Messire Louis de la Vernade de fonder à Chassiers la même confrérie. Les catholiques de toutes les classes, nobles, bourgeois, manants, pourraient s'y coudoyer, unis dans la même prière et dans la même charité. Les offices seraient célébrés dans la chapelle de Saint-Benoît. Les premiers Pénitents bleus vêtirent l'habit le 29 septembre 1584 des mains de Monsieur Messire Simon La Vigne du lieu de Jaujac, Docteur en théologie et prieur du couvent et monastère des Jacobins d'Aubenas. La confrérie recevait souvent des dons de ses recteurs ou autres bienfaiteurs.

En 1587, c'était une belle chasuble de velours bleu avec la croix de toile d'argent garnie de galons de soie incarnat. Plus tard, une chasuble de velours noir avec la croix en velours bleu.

(1) *Litt. ann. 1613-1614.*

En 1589, le premier dimanche du mois d'octobre, M. Pierre de La Motte, seigneur de Vinezac et syndic général du pays de Languedoc, resté en charge de recteur pendant deux ans, est remplacé selon la coutume de la Compagnie et teneur de statuts d'icelle. Sorti de charge, il exhorte les confrères à embellir et décorer davantage la chapelle de St-Benoit. « Il supplie humblement la Compagnie de recevoir un tableau qu'il avait fait faire en toile, où il y avait un Jésus-Christ peint à Viviers, couleurs à l'huile, lorsqu'on le mettait au sépulcre, pour mettre au grand autel ».

En 1590, le premier dimanche d'octobre, M. Jean de Fayn, seigneur de Rochepierre et syndic du pays de Vivarais, est élu recteur. Pour témoigner à la Compagnie sa reconnaissance de l'honneur qu'il reçoit, il lui fait présent « de deux beaux chandeliers d'église faits en colonne de fort belle façon, qui sont à présent à la chapelle et servent les jours solennels. »

« Le dimanche 10 avril 1611, on délibère sur la nécessité de se pourvoir au plus tôt d'habits de pénitents. De nombreux membres avaient été reçus dans la confrérie. Il avait plu à Dieu de rallumer l'ardeur de la dévotion qui avait demeuré un certain temps auparavant comme éteinte. On ne peut recouvrer dans le pays le treillis bleu nécessaire, et il est résolu du consentement de tous que maître Claude Ducros, tailleur et confrère, prendra la charge d'aller faire pour cela une emplette à Lyon. Les nouveaux confrères lui promettent de ne se servir d'autre étoffe que de la sienne, et toute l'assemblée promet d'avoir des habits pour le dimanche après la Fête-Dieu, auquel jour on a coutume de faire la procession du Saint-Sacrement ».

« Et pour mieux disposer les saintes intentions de tout le corps, M. le recteur leur promet de faire en sorte que le dimanche prochain venant, il aura recouvert un P. Jésuite pour leur donner une exhortation. A quoi il pourvut puis après ».

Tel est le milieu dans lequel les PP. d'Aubenas viendront de temps en temps exercer leur ministère.

En 1591, un Jésuite était déjà venu à Chassiers. Le P. Puinaud, professeur de théologie au collège de Tournon, avait probablement accompagné Monseigneur Jean de l'Hôtel qui, le 21 juin, réconciliait la chapelle des Pénitents bleus et l'église paroissiale profanées l'une et l'autre par les Huguenots pendant les guerres de religion. Le P. Puinaud dit la messe en même temps que Monseigneur dans la chapelle des Pénitents.

« Le samedi, 16 avril 1611, tous les confrères ayant été avertis par le commandement de M. le recteur de la venue de M. le R. P. Robert, recteur du collège des Jésuites d'Aubenas, s'étant tous assemblés au son de la cloche sur les 5 heures du soir ; après avoir invoqué l'aide du Saint-Esprit, leur fut faite une fort belle exhortation, leur recommandant sur toutes choses, l'honneur, la crainte de Dieu, l'observation des saints commandements et des statuts de leur Compagnie, bannissant toute inimitié et querelle qui pourraient naître parmi eux. (1)

« Le lendemain, dimanche, le son de la cloche ayant appelé tous les confrères, et s'étant rendu la plus grande partie, à l'accoutumée, à leur chapelle, pour faire leur office, le R. P. Robert donna l'habit à trois nouveaux confrères, et les antiennes, prières et cérémonies faites, leur ayant fait prêter le serment accoutumé, et le *Te Deum laudamus* chanté, tous ensemble, de ce pas, allèrent ouïr la grand'messe paroissiale, à laquelle ledit P. Robert fit une belle et docte prédication.

« La même année, le dimanche 5 juin, M. le R. P. Robert de la Haye, recteur du collège d'Aubenas, s'étant rendu, à la prière qui lui en avait été faite auparavant, à Chassiers, et de bon matin dans la cha-

(1) Le P. Robert de La Haye n'est pas recteur en 1611, mais supérieur de la résidence d'Aubenas.

pelle des confrères pour vaquer à la confession, icelle parachevée, comme de même l'office qui fut fait fort honorablement, il célébra la sainte messe après l'issue de laquelle tous les confrères se communièrent très dévotement, et furent lus tout haut par Maître François Ripé les statuts de la confrérie que tous unanimement jurèrent et protestèrent fidèlement observer ».

« L'après dînée, à la fin des vêpres, fut faite la procession fort solennellement. Monsieur le Recteur de Cornillon (curé de la paroisse) portant le Très Saint-Sacrement sous le poele qui était soutenu de quatre pénitents bleus, assistés de 54 confrères dont il y en avait 36 vêtus d'habits tout neufs, et d'un fort grand nombre de bonne compagnie. Je prie Dieu qu'il ait eu pour agréables nos prières et oraisons. »

« Le vendredi 14 octobre 1611 furent faits les honneurs funèbres, à la chapelle des confrères, de noble Jean de Labaume, seigneur de Vallon, autrefois capitaine d'une compagnie de gens de Suède au régiment des Gardes du Roi, fort honorablement, la sainte messe ayant été célébrée à haute voix par M. Régis, chanoine de Viviers. Dieu par sa miséricorde l'ait logé au Ciel ».

Nous ne trouvons pas d'autres renseignements sur le P. de la Haye pendant sa première supériorité de la résidence d'Aubenas.

Le P. Odo de Gissey lui succéda. C'est l'auteur du « Recueil de la vie et martyre du Père Jacques Salez et de Guillaume son compagnon ». Cet ouvrage parut pour la première fois à Toulouse en 1627, l'année même de l'enquête canonique ordonnée par Mgr de Suze. L'auteur nous apprend qu'il avait servi la messe au P. Salez lorsque ce Père fit un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, l'année avant son martyre (1). En 1613, le P. de Gissey rapporta de Chaussy à la sacristie d'Aubenas quatre vertèbres du P. Salez ; on les plaça dans

(1) Recueil de la Vie et Martyre du Père Jacques Salez et de Guillaume son compagnon, ch. V.

une boîte avec tros côtes du même Père données par Madame de Chaussy, quelques années auparavant. Il y avait aussi dans une autre boîte quatre os du F. Guillaume. (1) Le P. de Gissey né à Autun en 1567, était entré dans la Compagnie à 22 ans. Il mourut à Toulouse, en 1643 au cinquantième anniversaire du martyr dont il avait fixé le souvenir.

Le P. Bernard Teste succéda au P. Odo de Gissey à la fin de 1613. Pendant les trois premières années de son administration, la résidence d'Aubenas garda le même nombre de missionnaires : quatre Pères et deux F. coadjuteurs. Les années suivantes la situation s'améliorait, et les classes de grammaire furent rétablies en 1615.

Après un mot d'adieu au P. Voilemin, nous parlerons des œuvres de la résidence de 1615 à 1616, puis du rétablissement des classes.

Le P. Guillaume Voilemin, du diocèse de Langres vécut à Aubenas de 1609 à 1614 Il fut ministre pendant les deux dernières années. D'une vertu irréprochable, tout en lui paraissait parfait. On remarquait son recueillement dans la prière, son humilité, son amour du silence et de la pauvreté. Sa dévotion pour la Sainte Trinité rappelait celle de Saint-François Xavier. Lorsque, dans ses maladies, le F. infirmier lui présentait au nom de la Sainte Trinité, les remèdes les plus répugnants, il les prenait promptement et gaiment. Il mourut au Puy dans un âge avancé, en 1649.

Les œuvres de la résidence d'Aubenas étaient nombreuses, mais la ville était encore infestée par l'hérésie et le travail y était difficile ; il était plus facile à l'extérieur. Deux Pères avaient prêché le carême dans les villes voisines en 1615. D'importantes réconciliations avaient été opérées et de nombreux scandales réparés.

Quatre personnages influents avaient scandalisé les

(1) Odo de Gissey, chap. XX.

catholiques et les protestants eux-mêmes, par de honteux concubinages ou par des mariages absolument irréguliers. Après de longues résistances, la grâce avait triomphé et ces déplorables situations avaient été régularisées.

Les ministres convoitaient certains catholiques et ils s'efforçaient de les gagner à leur mauvaise cause. Ceux sur lesquels ils comptaient le plus avaient été ramenés au devoir et affermis dans la foi. Non seulement ces ministres ne faisaient plus de prosélytes, mais ils perdaient leurs anciens adhérents. Dix-neuf d'entr'eux étaient devenus de fervents catholiques. (1)

En 1616, les occupations des Pères pendant toute l'année furent incessantes. Trois prêchèrent le Carême: à Aubenas, à Villeneuve-de-Berg, et à Joyeuse. Partout les auditeurs étaient nombreux et les fruits abondants. Les prédications ordinaires étaient suivies de nombreuses confessions générales, pour la plus grande consolation des pénitents. Vingt-six hérétiques convertis, hommes ou femmes, étaient revenus aux pratiques religieuses.

A Villeneuve-de-Berg, un homme de qualité âgé d'environ 28 ans, avait des mœurs dépravées, sa vie était scandaleuse et il ne remplissait aucun devoir religieux. Souvent averti par les Pères et par d'autres amis de la nécessité de se convertir, il en convenait, mais il n'en faisait rien. Il fut brusquement saisi par une violente maladie et il était bientôt à toute extrémité. Son oncle désespéré s'inquiétait du salut de cette âme. Il demanda un des Pères pour faciliter au malade une bonne confession dont la préparation fut très laborieuse. Cependant, par la grâce de Dieu, et, comme il est permis de le croire, par la protection de la Sainte Vierge que ce pêcheur invoquait chaque jour, il finit par se laisser toucher et il commença spontanément une confession

(1) *Litt. ann. 1612.*

si impraticable quelques instants auparavant. Sa contrition se manifesta extérieurement et surprit tout le monde. Il vécut encore douze heures employées à de nombreux exercices de piété. Il se confessait souvent dès qu'un souvenir lui rappelait un acte non encore accusé. Il fit brûler tous les écrits qui avaient excité ses passions, et il demanda à recevoir les derniers sacrements. Lorsqu'on les lui apporta, des protestants étaient dans sa chambre, il les fit sortir pour n'avoir aucune communication avec eux pendant cette sainte action. Il fit un don de deux cents livres à la résidence d'Aubenas, puis il embrassait son père, son oncle, ses amis, comme un homme qui part pour un voyage. Après un évanouissement revenu à lui, il demanda encore une fois l'absolution et il mourut pieusement, le crucifix en main.

Dans la chapelle de la résidence, aux prédications de l'Avent, on avait joint chaque dimanche, un catéchisme sur les questions controversées. Chaque samedi, on continuait les conférences à de nombreux ecclésiastiques. L'un d'eux, personnage important, avait fait pendant huit jours les Exercices de St-Ignace suivis d'une confession générale. Sa joie était si grande qu'il cherchait activement à la faire partager à tous ses amis.

Le P. Désiré Miotat (Miotet ou Motet) partit d'Aubenas cette année pour n'y plus revenir. Il était né à St-Seine, en Bourgogne, en 1570. Entré au noviciat en 1591, il avait été dix ans après, un des premiers fondateurs de la résidence. Il mourut à Cahors en 1619, épuisé par les travaux de son ministère. Il n'avait pas encore 50 ans.

Nous avons vu deux jeunes Jésuites professeurs de grammaire de 1603 à 1605. Quatre maîtres laïques les avaient remplacés en 1605. Ils n'étaient plus que deux en 1608. Ces laïques avaient continué à faire la classe sous la surveillance des Pères et probablement dans leur maison.

Deux professeurs Jésuites reparaissent dans l'ensei-

gnement en 1614. Pour obtenir ce résultat le P. Jean Suarez. Provincial de Toulouse, avait fait des démarches auprès du P. Général en 1613. Le P. Aquaviva avait répondu le 16 juillet : « Pour aboutir à la transformation de la résidence d'Aubenas en un collège, nous avons besoin de nouveaux renseignements, afin de connaître surtout les revenus destinés à l'entretien du personnel, l'état des lieux et les promesses faites pour les constructions. Dans ces sortes d'affaires sujettes à bien des difficultés souvent inextricables, il faut aller lentement, il faut tout prévoir et régler dès le début les obligations et les droits réciproques. Malgré beaucoup de bien à faire, malgré mon désir d'être agréable au marquis d'Ornano qui m'écrit à ce sujet, nous ne pouvons nous engager sans avoir étudié les conditions du contrat, pour éviter à la Compagnie des surprises désagréables. J'écris au marquis dans le même sens.» (1)

Le 3 juillet 1614, le P. Général écrivait au P. Suarez : Votre Révérence a demandé si l'on peut attribuer à la résidence d'Aubenas les revenus des prieurés qui lui seraient offerts. J'ai répondu : Une résidence de la Compagnie ne peut avoir de revenus assurés pour l'entretien de son personnel, à moins qu'elle ne soit rattachée à un collège ou qu'elle ne soit elle-même un collège incomplet. Je suis surpris que vous ne fassiez aucune allusion à ma lettre du 16 juillet 1613, sur la transformation de la résidence d'Aubenas en collège. Il ne peut y avoir à cela de grandes difficultés puisque la lettre du Roi du 7 juillet 1604, autorise la Compagnie à recevoir une somme de mille écus pour l'entretien du personnel de ce collège ».

Ces deux lettres communiquées par le P. Van Meurs, prouvent du moins que le projet d'établir un collège à Aubenas avait été repris en 1613 et que le P. Aquaviva ne lui était pas défavorable.

(1) Le *marquis* d'Ornano était le colonel Jean-Baptiste d'Ornano.

En 1617, une rente de 200 livres portée bientôt à 300 avait été fondée par le clergé et par l'assemblée des notables, pour l'établissement d'une troisième classe de grammaire. Ce fut un progrès dans l'enseignement.

Le dévouement des missionnaires obtenait toujours de nouveaux succès. L'un d'eux avait prêché à Meyras : le ministre fit provoquer le jésuite à une discussion qui fut pour le prédicant une déroute publique. A cette occasion huit hérétiques se convertirent. Trois carêmes avaient été donnés, à Aubenas, à Villeneuve-de-Berg, et dans le diocèse d'Usez, à Gravières. Quatorze confréries du St-Sacrement avaient été inaugurées. Un malheureux prêtre dévoyé chez les Calvinistes s'était converti ; cinq autres avaient suivi les exercices de Saint Ignace pendant huit jours et plusieurs se disposaient à les imiter. Un des missionnaires avait passé trois semaines à Pradelles : entre plusieurs bonnes œuvres, il avait surtout donné d'utiles instructions aux prêtres. A Aubenas, les aubergistes avaient renoncé à vendre de la viande en carême. On attribuait cet heureux résultat au zèle et aux prudents conseils d'un Frère coadjuteur.

En 1618, il y avait douze Jésuites dans la maison du cardinal de Joyeuse, cinq Pères, trois Maîtres, et quatre Frères. (1) Le P. Condescales était encore préfet, le P. Trébot était Père spirituel. (2) Ce nombre de douze Jésuites ne fut pas soutenu, il ne reparaîtra pas avant quatre ans. On maintint cependant les trois professeurs de grammaire, les Maîtres Pierre de Brives, François Lestrade et Pierre Anderson.

Le P. Teste prit alors le titre de recteur, mais le collège n'était pas encore accepté par le P. Général,

(1) Pour nous conformer à l'usage de cette époque, nous appellerons *Maître (Magister)* tout jeune professeur jésuite qui n'est pas encore prêtre.

(2) Dans les collèges de la Compagnie, le Père spirituel a des fonctions attribuées à l'aumônier dans d'autres maisons d'éducation.

et il dût reprendre le titre de Supérieur avant de transmettre sa charge au P. Robert de la Haye.

Né à Toulouse, Bernard Teste était entré au noviciat à quinze ans, il avait parcouru avec succès le cours de ses études. Il enseigna la philosophie, et de l'aveu de tous, il devait faire un professeur de théologie émérite. Il fut préfet des études et prédicateur. Il gouverna comme vice-recteur le collège de Cahors et nous venons de le voir supérieur de la résidence d'Aubenas pendant sept ans. Zélé pour la pauvreté religieuse, administrateur habile, il fut appelé à la maison professe de Toulouse. Il y mourut le 11 septembre 1622. Sa familiarité avec Dieu et avec la Sainte Vierge se manifestèrent par de pieux colloques, pendant de longues souffrances suivies d'absence de la raison. Il dut à cette dévotion assez de lucidité d'esprit pour recevoir pieusement les derniers sacrements avant son agonie. Il fut le premier jésuite enseveli dans le caveau de la Maison professe de Toulouse.

Le P de la Haye, supérieur pour la seconde fois de la résidence d'Aubenas en 1620, y était revenu comme prédicateur l'année précédente.

Le P. Pierre Trapès était préfet des classes. Son séjour de courte durée avait été marqué par de nombreuses conversions de protestants. Il avait accompagné le maréchal de Montmorency pendant une expédition militaire en Vivarais et il assistait en pleine mêlée les soldats catholiques. (1) Bientôt après, il suivait les troupes du maréchal sous les murs de Montauban assiégé sans succès par l'armée royale. Le P. Trapès y mourut le 3 octobre 1621, victime de son inépuisable dévouement aux malades et aux blessés.

Moins de quinze jours après, le 16 octobre, le P. Guillaume Trébol mourait au même lieu, dans les mê-

(1) Henri II duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avait pris aux protestants, Vals, Villeneuve-de-Berg et Vallon.

mes conditions, victime du même dévouement. Il semblait avoir tellement habitué son corps à la douleur par les plus rudes exercices de la pénitence, que toutes les privations de la vie des camps et l'infection des hôpitaux ne lui offraient plus rien de rebutant. Père Ministre à Aubenas, il ne savait rien garder pour son propre usage et ne pensait qu'aux besoins et aux souffrances de ses inférieurs. Lorsqu'il voyait un Père ou un Frère omettre ce que le Supérieur ou la règle avait prescrit, il s'en acquittait à sa place jusqu'à balayer sa chambre et nettoyer sa chaussure. Par ces muettes réprimandes, il avait établi en peu de temps une parfaite régularité.

Deux autres Pères de la Province de Toulouse moururent aussi sous les murs de Montauban : le P. Guy Sistrière et le P. Paul Seguin. (1)

Le siège fut levé par le Roi au commencement de novembre. (2)

Le P. Général Vitelleschi écrivait au P. Vilhiès, Provincial de Toulouse : « Je me réjouis avec vous de ce que ceux des Pères de votre Province qui accompagnent l'armée du Roi Très Chrétien y remplissent avec édification et le plus grand fruit, tous les offices de la charité évangélique et qu'ils sont très aimés des soldats et des officiers. On me l'écrit de différents côtés. »

Quelques jours après, il écrivait encore : « J'ai appris avec douleur la perte que votre Province a faite de

(1) *Ménologe du P. de Guilhermy. Assistance de France*, 15 octobre.

(2) Le duc de Montmorency n'assista pas à la levée du siège. Epuisé de fatigue et atteint lui aussi par l'épidémie qui ravageait le camp, il fut transporté à Rabastens. Son état fut bientôt désespéré. La duchesse accourue de Paris avait voyagé jour et nuit. Elle veillait elle-même au chevet du malade. Sa foi obtint l'assurance intime d'une prochaine guérison au moment où on récitait les prières des agonisants. Elle demanda du repos pour le malade qui revint à lui au bout d'une heure. Quelques jours après, la guérison était nettement confirmée. (Extrait de *la Duchesse de Montmorency par M. R. Monlaur*. Ch. VI).

tant de bons ouvriers. Mais ils ne pouvaient, à mon avis, terminer plus glorieusement leur vie qu'en la sacrifiant à une cause si belle et si sainte. » (1)

Ces pensées durent consoler aussi les Pères d'Aubenas et leurs nombreux amis doublement frappés dans cette circonstance. Le P. Pierre Trapès était de la maison, et le P. Guillaume Trébot y avait laissé des souvenirs bien vivants encore.

Le 11 mai de la même année un bon frère coadjuteur était mort saintement. Antoine Singlard, né à Rodez, avait rempli avec un dévoûment constant pendant 50 ans, tous les emplois d'un F. coadjuteur. A Aubenas, il était acheteur et dépensier depuis sept ans. Il paraît être le premier enseveli dans la chapelle. Malgre ses 70 ans, il travaillait sans relâche, ennemi déclaré du repos et de l'oisiveté. Sa douceur, sa simplicité, son humilité, sa patience étaient remarquables. Dans sa dernière maladie, à la veille même de la mort, on admirait son obéissance et la paix de son âme. Il observait fidèlement les prescriptions et les moindres désirs du médecin et de l'infirmier.

C'étaient au ciel de nouveaux intercesseurs pour la cause du collège d'Aubenas.

Un autre intercesseur lui avait été donné sur la terre: le P. Christophe Baltazar était Assistant de France à Rome, auprès du P. Général depuis la fin de 1615. Provincial de Lyon, il avait traité avec le Marquis de Maubec, en 1603, pour augmenter le nombre des missionnaires et organiser deux classes de grammaire. Sa lettre du 18 septembre 1604, écrite de Béziers, demandait au P. Aquaviva, l'établissement d'un petit collège, par l'addition d'une nouvelle classe chaque année.

Les sentiments du P. Baltazar pour la résidence d'Aubenas était toujours les mêmes. « Il avoit reçu cette

(1) *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton* par le P. J.-M. Prat, t. IV. p. 290.

maison et étoit porté d'un zèle singulier à la faire subsister ; il entretenoit les espérances et poussoit par toute sorte de persuasion à y continuer. » (1) La tactique suivie sera à peu près celle qu'il avait proposée : Le nombre de classes augmentera lorsque les ressources le permettront.

Les premiers revenus stables vinrent du prieuré de Sainte Croix, sur les bords de la fontaine Saint Rome près d'Aubenas. Ce petit prieuré avait appartenu aux Bénédictins de la Chaise-Dieu.

Marie de Montlaur, veuve de Philippe d'Agoult, s'était alliée en 1611 à Jean-Baptiste d'Ornano, fils d'Alphonse, Maréchal de France. Jean-Baptiste d'Ornano, colonel du Régiment des Corses depuis la mort de son père, sera lui-même Maréchal en 1626 Devenu baron d'Aubenas par son mariage, il s'intéressa aux Jésuites et il obtint, en 1617, une bulle de Paul V, unissant au collège le prieuré de Sainte Croix. Il avait dépensé en Cour de Rome deux mille livres pour mener cette affaire à bien. (2) La rente de six cents livres payée par Marie de Montlaur depuis 1607 fut réduite à trois cents ; on estimait alors à trois cents livres les revenus du prieuré.

La rente totale des jésuites d'Aubenas ne fut pas améliorée, mais elle devenait plus stable, en partie du moins.

La chancellerie romaine avait confié la promulgation de la bulle de Paul V à Maître Guillaume de l'Hostel, chanoine, archidiacre de l'Eglise cathédrale de Viviers et Vicaire général du diocèse. Guillaume de l'Hostel était alors auprès du Gouverneur de Languedoc pour les affaires de la Province.

Par ordonnance du 24 mai 1620, Monseigneur de l'Hostel substitue au Vicaire général, le vicaire forain

(1) Lettre du P. Jean Forcaud au P. Etienne Charlet Assistant de France. 16 Juin 1627. (Arch. Stato. Roma Fondo Gesuit. Collègi. 99.)

(2) Acte du 17 septembre 1638 dit *Fondation du collège d'Aubenas*.

d'Aubenas, Jacques de Larmande prieur d'Ucel et de Vals ; il le délègue pour fulminer la bulle après avoir vérifié sa légitimité. (1)

Ce modeste prieuré ruiné par les guerres de religion occasionnera de grosses dépenses pour la reconstitution des bâtiments et de la propriété.

La même année, le P. de la Haye avait reçu en termes flatteurs pour les jésuites, le don d'un petit jardin confrontant celui des RR. PP. Jean Dubreton « pour luy et les siens à venir en considération des agréables services qu'il a reçeu des pères jésuites du collège d'Aubenas tant es sa personne saine et malade que es ses enfants et reste de sa maison avec espérance de continuation de mieux en mieux leur fait donation...... d'un petit jardin. »

Ce jardin et celui du Cardinal de Joyeuse n'en formèrent plus qu'un dont la surface était de trois boisseaux 3/4 ; soit à peu près cinq cent trente-quatre mètres carrés. (2)

Les Etats du Vivarais accordèrent aussi en 1620, aux jésuites d'Aubenas, quatre cents livres « en considération de l'instruction qu'ils donnent à la jeunesse. »

Ces revenus étaient insuffisants pour l'établissement d'un vrai collège et le P. Général refusait encore son approbation.

Pour améliorer cette situation, le P. de la Haye demanda à l'évêque de Viviers d'unir au collège d'Aubenas les revenus de quelques pieuses fondations occupées depuis plusieurs années par des laïques et spécialement par ceux qui font profession de la Religion prétendue Réformée ; il s'engageait à remplir toutes les formalités

(1) Roma. arch. stato. Fondo Gesuit. Collegi 99.

(2) L'acte est fait et récité dans la salle du collège. Les témoins sont « tous escoliers au dit collège. » Vidal Teulle de la Souche, Jean Bellidentis de Chassiers, Jean-Louis Alard du Saint-Esprit, Guillaume Meyselle d'Aubenas, Pierre Buisson de Saint-Cirgues. Le notaire est Jacques Doriol d'Aubenas. (Arch. de l'Ardèche. série D. I.)

nécessaires. Cette requête appuyée par le colonel d'Ornano et par le duc de Ventadour gouverneur du Languedoc, fut agréée par Monseigneur de l'Hostel qui appliquait ces revenus à l'entretien des religieux « du dit collège lequel comme nous est notoire est fort pauvre et destitué de moyens et rentes suffisantes pour l'entretien d'iceluy. » L'Evêque faisait de sages réserves : Si quelques fondations peuvent être unies au collège, ce sont « celles qui se trouvent de présent occupées par personnes laïques *sans titre légitime et sauf le droit du tiers à quoy n'entendons pas préjudicier.* » Cette concession était datée de Bourg-Saint-Andéol le 6 octobre 1620. (1)

Huit jours après, les consuls d'Aubenas et douze notables rédigeaient une procuration pour obtenir du Pape l'union au collège d'Aubenas des biens des Clarisses toutes décédées et des biens ecclésiastiques irrégulièrement détenus par les hérétiques. Les procureurs délégués devront « présenter à nostre St. Père le Pape ou à son vice-chancelier ou à telle autre personne qui aura le pouvoir et charge, les Pères de la Compagnie de Jésus qui depuis dix-huit ans combattent les hérétics en Aubenas et aus environs en aians reduit plusieurs voire gentilshommes et seigneurs de marque *avec perte et gain de deus des leurs y martyrisez pour la foy par les hérétics...* » (2)

Le premier et probablement l'unique résultat de ces démarches fut la solution d'un procès en instance depuis plus de quinze ans. En 1603, messire Jean de l'Hostel avait attribué aux jésuites d'Aubenas la jouissance des biens abandonnés des Clarisses, « pour ayder l'entretiennement de leur résidence. » Ces biens étaient sous la dépendance du prévôt de l'église cathédrale de Viviers, prieur de l'église d'Aubenas. Le chanoine Jean Maurisot alors prévôt intenta un procès à l'Evêque, au Marquis de Maubec et aux régents chargés par l'Evê-

(1) Roma. arch. stato. Fondo Gesuit. Collegi. 99.
(2) Ibidem.

que d'administrer ces biens en faveur des jésuites. Jean Maurizot mourut après avoir fait les premières démarches et obtenu le sequestre des revenus. (1)

Son successeur Messire Charles Riffard reprit l'instance et il obtint en 1605 une ordonnance d'après laquelle « le seigneur Evesque de Viviers, ensemble les héritiers du seigneur marquis de Montlor seigneur du dict Aubenas et les Régents consuls de la dicte ville, seraient appelés en leur dicte qualité pour, eux ouïs, être ordonné sur les fins de la dicte requeste... »

Le sieur Riffard néanmoins, à la réquisition du P. Jacques Gautier, donna en faveur des Jésuites main levée de tous fruits sequestrés « en contemplation du bien et profit que les dicts Pères de la dicte résidence faisaient à l'endroit des âmes... sans préjudice toutefois et sans se départir aucunement de la dicte instance. »

L'instance suivit son cours avec toutes les longueurs, toutes les ressources et toutes les lenteurs de la procédure.

L'évêque de Viviers déclare qu'il ignorait les droits du Prévôt sur les biens de Ste-Claire. Personne ne lui en avait parlé. Il ne veut en aucune manière le troubler directement ou indirectement dans sa possession.

Cette déclaration cassait la permission donnée par l'évêque et l'instance n'avait plus de raison d'être. Comme le seigneur évêque l'a constaté, les biens des religieuses de Ste-Claire sont inoccupés, et le sieur Riffard « trouve son droit clair et net et sans aucune crainte, ni doubs de le perdre en justice. »

Enfin par un acte du 26 novembre 1620, le chanoine

(1) Jean Morisot mourut le 11 juillet 1604 âgé de 37 ans. (Chanoine Debane, ses mémoires M. S. de la bibliothèque du grand Séminaire de Viviers). D'après la *Procuration des consuls et notables d'Aubenas* le prieur n'occupait les biens des Clarisses que *par simonie.* « Nonobstant le pact simoniaque fait entre les premières religieuses du dit monastère et le prieur d'Aubenas, au préjudice du Saint Siège et des Patrons, qu'en cas de ruine, les biens viendraient à luy et successeurs... » (Roma, Arch. stato. Fondo Gesuit ; Collegi 99.)

Charles Riffard donne aux Jésuites d'Aubenas représentés par le P. Robert de la Haye, les biens inoccupés ayant appartenu aux Clarisses. Il les énumère longuement en six articles.

Il y a des conditions longuement exposées. Les deux plus importantes sont :

Pour les Jésuites, l'obligation de procurer à la ville un prédicateur chargé d'annoncer « la parole de Dieu et son saint évangile perpétuellement tous les ans sans discontinuer aucunement, aux temps de l'Avent et du Carême entièrement, dans l'église paroissiale de Saint-Laurent de la dicte ville d'Aubenas. »

Pour le chanoine Riffard et pour ses successeurs, la décharge de toute contribution due pour les prédications.

L'acte préparé et rédigé à l'avance à l'instigation du sieur Riffard, attribue aux Jésuites toutes les charges auxquelles les Clarisses étaient tenues à l'égard du Prévôt. Il contient en deux pages l'acceptation du P. Robert de la Haye, devant les notables d'Aubenas assemblés à sa réquisition dans l'église paroissiale à l'issue de la grand'messe.

Malheureusement ,le P. de la Haye n'assistait pas à la rédaction. « Il aurait protesté, proteste ainsi que de droit sur ce qui y est couché à son préjudice, comme ayant été faict le dit acte en son absence. »

Sa protestation et ses réserves portent sur plusieurs points.

La donation ne peut être acceptée qu'après l'acceptation et la confirmation du R. P. Provincial.

Depuis 1603 les Jésuites ont joui paisiblement des biens de Ste-Claire en vertu de la main-levée et permission donnée par le prévôt ,sans être tenus aux prédications du carême et de l'avent. Par la donation nouvelle, ils sont tenus de prêcher l'avent et le carême annuellement, perpétuellement, sans discontinuation aucune. S'ils cessent de prêcher une fois, tous les biens

des clarisses reviendront au prévôt sans forme ni figure de procès.

« Le sieur Riffard a retenu et posé condition que les dicts Pères jésuites du dict collège luy payeront les dixmes et aux successeurs de la prévosté de toutes et chacunes les pièces et propriétés ci-dessus. »

Le P Robert de la Haye proteste contre toutes ces charges.

Sa protestation provoqua une nouvelle forme de donation plus simple, plus claire, plus équitable, par laquelle. ce semble, il eut été bien plus utile de commencer ; mais les Archives y auraient perdu un bel acte de quinze pages serrées, écrites sans point ni virgule et ornées de nombreuses abréviations. (1)

Malgré sa forme juridique, cette donation resta toujours précaire, elle fut pour les Jésuites l'occasion de nombreux désagréments, et ils rendirent les biens aux Clarisses lorsqu'elles furent rétablies à Aubenas, en 1649, mais le prieur d'Aubenas dut payer aux Jésuites une indemnité de 482 livres. (Jos. Puech 1653, f° 369).

Par l'intervention de quelques bienfaiteurs ignorés, le P. de la Haye avait acquis pour septante livres une terre près de l'église Ste-Croix et, pour cinquante une rente de « six cestiers de vin rouge, bon, recevable mesure d'Aubenas », avec tous les droits pour les « antrages » en ville.

A la fin de l'année 1621, le P. Général Mutio Vitelleschi avait trouvé les rentes de la résidence d'Aubenas strictement suffisantes pour autoriser sa transformation en un petit collège. (2)

Désormais les Supérieurs prendront le titre de Recteur. Ils porteront pendant cent quarante ans et dans des circonstances très diverses la lourde charge de leur emploi. Nous en verrons mourir à la peine. Ils

(1) Nous devons la communication de cet acte à l'obligeance de M. Mazon.
(2) Cordara. Hist. S. J. P. VI, lib. VI. n° 96.

auront aussi les privilèges que l'Institut de la Compagnie leur accorde et les responsabilités qu'il leur laisse, surtout à une époque où les relations étaient difficiles et lentes entre Aubenas et Toulouse, résidence ordinaire de leur Provincial, lorsque les devoirs de sa charge ne l'appelaient pas ailleurs.

CHAPITRE IV

LE COLLÈGE
PREMIÈRES ÉPREUVES, 1621-1634

Le P. Jean Bord, premier recteur du collège. — Fêtes en l'honneur de saint Ignace et de saint François Xavier récemment canonisés. — Victimes de la peste. — Notre-Dame de Montaigü. — Pauvreté du Collège. — Local insuffisant. — Dévouement du personnel. — Le P. Jean Forcaud, second recteur. — Mort du Maréchal Jean-Baptiste d'Ornano. — Son frère seigneur de Mazargues intervient à l'occasion d'une révolte des protestants d'Aubenas. — Jubilé de Villeneuve-de-Berg en 1627. — La peste de 1628 à 1635.

CHAPITRE IV

LE COLLÈGE
PREMIÈRES ÉPREUVES, 1621-1634

Le P. de la Haye ne porta pas longtemps le titre de recteur. Il intervenait en cette qualité, le 3 janvier 1622, dans un « achept de terre et de prés » ; le lendemain, dans l'acquisition de quelques livres « rompus par l'injure du temps ». Il intervenait encore avec le même titre le 19 avril, dans l'achat d'une « terre laborine ». Le 3 Juillet, il n'était plus supérieur, il achetait comme syndic, une terre de « quatre bonnes cestérées en semence », un peu moins d'un hectare ; il était remplacé par le P. Jean Bord, premier recteur du collège d'Aubenas nommé par le P. Général et déjà désigné au P. Provincial de Toulouse par une lettre du 31 octobre 1621 Le P. Bord était alors à Aubenas père spirituel et missionnaire. (1)

Le P. de la Haye bientôt remplacé comme syndic, passa encore une année au collège d'Aubenas à titre de missionnaire. Les protestants le redoutaient, il en avait converti beaucoup et entre-autres, le baron de Lagorce. Il mourut à Béziers en 1636 à soixante-six ans. (2)

Le P. de Neuville, syndic successeur du P. de la Haye, achetait le 22 Août deux petits prés à Louis Lafaye ce protestant chez lequel les ministres avaient fait conduire le P. Salez. (3)

(1) On lit dans une lettre du P. Vitelleski au P. Vilhiez Provincial de Toulouse, le 31 octobre 1621 : « Pro Collegio Albenacensi placet is quem inter alios R.V. nominavit, P.JO. Bordisius. » *(Archives de la Compagnie.)*

(2) *Article nécrologique.* Le P. de la Haye était né à Chaumont, diocèse de Langres ; il était entré dans la Compagnie à vingt ans.

(3) *Archives de l'Ardèche.* Série D.I.

6

Le 12 mars 1622, Grégoire XV avait canonisé saint Ignace et saint François-Xavier. Toutes les maisons de la Compagnie célébrèrent en cet honneur de grandes fêtes auxquelles le collège d'Aubenas prit une large part. Le récit de la solennité, emprunté aux lettres annuelles de 1622, n'en fixe pas la date ; elle eut lieu, sans doute, le 31 juillet, jour assigné pour la fête de saint Ignace.

A l'invitation du R. P. Bord, qui appartenait probablement au diocèse, (1) les curés vinrent en très grand nombre. Plusieurs dirent la messe dans la chapelle du collège et assistèrent à un office chanté solennellement. Après-midi, beaucoup d'autres arrivèrent, et les vêpres furent suivies d'une manifestation publique. Les prêtres ouvraient la marche, splendidement vêtus pour la plupart de dalmatiques, de chasubles ou de chapes. Les Pères portaient un grand tableau sur lequel on avait peint en belles couleurs les deux héros de la fête. Les enfants de chœur, vêtus en anges, précédaient le Saint-Sacrement porté par le vicaire général. Deux consuls, un juge récemment converti et un gentilhomme représentant le seigneur d'Aubenas portaient le dais. Le gouverneur du château, les hommes les plus distingués suivaient, accompagnés d'une foule énorme. Pour honorer la dévotion de saint Ignace à l'Eucharistie et pour gagner l'indulgence plénière accordée par le Pape, beaucoup de personnes avaient fait la sainte communion. Les calvinistes étaient stupéfaits : ils ne s'attendaient ni à ces nombreux prêtres vêtus d'ornements sacrés, ni à cette foule de catholiques portant un cierge à la main. Les canons du château prirent part à la fête et leurs salves surprirent agréablement les oreilles. Un Père, sur la place publique, fit le panégyrique des deux saints, il réfuta victorieusement toutes les calomnies des protestants. Cette solennité ouvrit les yeux à tous ceux qui

(1) Il y a à Saint-Etienne-de-Lugdarès une famille de ce nom.

ne voulurent pas absolument les fermer. (1) Le souvenir de ces fêtes se perpétua longtemps à Aubenas par des conversions d'hérétiques et des guérisons de malades attribuées les unes et les autres à la poussière de la Grotte de Manrèze. (2)

A la fin de l'année, le P. de Neuville avait exposé au Père Général la situation financière du Collège. Les aumônes ont paru suffisantes pour permettre l'acceptation de trois classes, les Pères n'y sont tenus par aucun contrat. Avec un revenu de 880 livres on nourrit dix religieux : six prêtres, un scolastique et trois frères coadjuteurs. Les 300 livres du clergé ont été supprimées momentanément pour impôts de guerre, mais on a reçu 500 livres en aumône. Le collège n'a aucune dette, il a des charges pour la maison de Sainte-Croix ruinée par les hérétiques.

Le P. de Neuville était doux et conciliant. Son intervention auprès des débiteurs même les plus récalcitrants aboutissait ordinairement à un arrangement à l'amiable. (3)

Il y avait depuis quatre ans au collège d'Aubenas, un jeune professeur auquel le P. de Guilhermy a consacré un long article dans son *Ménologe de l'Assistance de France*, le 5 juillet. Le Maître Pierre Vigier avait professé successivement la cinquième, la quatrième et la troisième, de 1619 à 1623. D'Aubenas, il fut envoyé à Billom où il mourut en 1625. Le collège d'Aubenas a été le principal théâtre de son enseignement, c'est là surtout qu'il s'est sanctifié. Né en Auvergne, il était entré très jeune dans la Province de Toulouse ; il y passait pour un modèle des jeunes professeurs. Son ardeur pour la mortification devait être maintenue dans les bornes de la prudence par la vigi-

(1) *Litt. ann.* 1622.
(2) *Litt. ann.* 1647.
(3) Archives de l'Ardèche, série D. 1. — Intervention du 27 janvier 1623, arrérages de Pierre Darasse ; du 23 mars, arrérages Louis Lissignol verrier à Aubenas.

lance de ses supérieurs. Il demandait souvent la permission de jeûner et de prendre son repos sur une planche, à l'approche des fêtes de la Sainte Vierge spécialement. Sa joie était de manquer des choses les plus nécessaires, quand il le pouvait sans attirer l'attention. Un jour de séance publique, on avait pris dans sa chambre l'unique chaise à son usage : on oublia de la lui rendre et il attendit trois mois qu'on s'aperçut de sa détresse. Son délassement, les jours de fête, était de parcourir les villages voisins et de faire le cathéchisme aux enfants. Voyant la mort prochaine, il pria le P. ministre de le faire porter à l'hôpital : « Il ne serait plus, disait-il, un fardeau pour ses frères, et, au milieu des pauvres, il rendrait son âme à Jésus pauvre sur la croix. »

L'année suivante, le P. Jean-François Martincourt était préfet des classes. D'Aubenas il se rendit à la résidence d'Annonay. Du 10 décembre 1624 au 25 février 1625, il eut avec Alexandre de Vinay ministre de la parole de Dieu, vingt-cinq conférences, seize sur l'Ecriture Sainte et neuf sur l'Eucharistie. D'autres conférences devaient suivre, toujours à la confusion de « Ceux de la Religion » qui provoquèrent des désordres pour les faire interrompre. (1) Le P. Martincourt mourut à Aurillac en 1628, victime de son dévouement aux pestiférés. Né à Langres en 1579, il était jésuite depuis vingt-neuf ans.

Dans une précieuse collection de 197 gravures dessinées par J.-G. Heinsch, ayant pour titre : « Societas Jesu usque ad sudorem et mortem pro salute proximi laborans », la gravure n° 122 a pour sujet le P. Jean Martincourt, comme le plus connu des quarante Jésuites morts dans les mêmes circonstances, soit à Aurillac, soit ailleurs, pendant la grande peste de 1628 à 1635. (2)

(1) Rousset. *Notes pour servir à l'histoire du Vivarais. t. 4. nos 268* et *269*. Manuscrit de la bibliothèque d'Annonay.

(2) N° 122. P. Joannes Martincurtius, Soc. Jesu, gallus, et alii 40 ex sociis, quamplurimis mortalibus, contagione per Galliam sæviente, ad opem ferendam accurentes, felici exitio consumpti Aureliani (Aurillac) et alibi per Galliam. Anno

Parmi ces quarantes martyrs de la charité, le collège d'Aubenas peut compter trois autres représentants :

Le P. Jean Massas, mort à Billom le 16 août 1631, à 70 ans (1). Il avait passé sept ans consécutifs à Aubennas de 1619 à 1626, professeur de grammaire pendant trois



Réduction 1/2.

ans, à 50 ans, confesseur les trois années suivantes, puis ministre.

Son successeur, le P. Jean Malissent, ministre deux ans, était déjà mort à Toulouse le 9 octobre 1630. Il avait 55 ans et 28 de Compagnie.

Le P. Pierre Malrive avait prêché à la paroisse d'Au-

1628 et sequentibus. (Bibliothèque de M. le comte de Maistre, château de Borgo.)

(1) Alegambe. Heroes et victimæ charitatis. Soc. J.

benas l'avent, le carême et les dominicales. Il avait été missionnaire, 1625-1627. Il mourut au Puy, le 17 août 1629. Il avait 49 ans, et il était entré dans la Compagnie à 20 ans.

Tous ces vrais fils de saint Ignace avaient sollicité et obtenu la faveur de se consacrer au service des pestiférés. La lettre du P. Jean François Martincourt au P. Provincial de Toulouse a été conservée, nous la citons dans son intégrité :

« Etant inutile à la Compagnie et homme de néant, je prie et demande à Votre Révérence que de justice je m'expose. Si Votre Révérence l'accorde à d'autres, ce sera charité ; mais pour moi, ce sera suivant le démérite de mes péchés, et comme la vengeance de Dieu le requiert. Et si Dieu se sert de ce moyen pour me donner le ciel, ce sera excès de sa miséricorde. J'en prie Votre Révérence par le sang de Celui qui, comme je l'espère, lui suggérera de me l'octroyer. Certainement, s'il faut avoir peu d'appréhension en ce cas j'assure Votre Révérence, soit don de Dieu, soit mon étourdissement, que je n'en ai point du tout. Et de bonne volonté à servir dans cette extrémité, j'en sens plus que je n'en mérite. Plaise à Dieu de l'augmenter et que je puisse vivre et mourir pour Celui qui est mort pour nous. Et comme au saint sacrifice, j'offre à son Père ma vie et ma mort, l'unissant à son offrande, ainsi ès mains de Votre Révérence, je lui résigne la mort de ce tronc inutile propre à brûler ès feu de sa justice éternelle. Je conjure Votre Révérence de m'aider à changer ces peines ès peines d'une exposition (aux peines de s'exposer à la contagion), et la prie d'y joindre sa bénédiction paternelle. » (1)

Cette prière fut exaucée ; le P. Martincourt se jeta joyeusement au milieu des pestiférés, comme ceux qui l'avaient précédé et comme ceux qui le suivirent. Il mou-

(1) P. de Guilhermy. *Ménologe de l'Assistance de France*, t. II, p. 179.

rut quelques semaines après, victime d'un dévouement qui ne connaissait ni ménagement ni repos.

Pendant le rectorat du P. Bord, les missionnaires poussèrent leurs reconnaissances jusque dans les Cévennes. Ils obtinrent 37 abjurations en 1624 et 50 environ en 1625. Ils étaient reçus partout avec joie, et leurs instructions souvent renouvelées sur le sacrement de pénitence étaient ordinairement suivies de nombreuses confessions générales. Tous les nouveaux convertis rivalisaient de zèle pour réparer les scandales donnés. Deux églises occupées par les calvinistes avaient été rendues aux catholiques. La noblesse, en général, était restée fidèle. On avait offert mille écus à un gentilhomme pour le déterminer à donner la liberté d'aller au prêche à des serviteurs calvinistes ; il les avait refusés avec indignation.

A Aubenas, les missionnaires prêchaient dans leur chapelle et à la paroisse. Pour atteindre les hérétiques ils faisaient en plein air des conférences sur les questions controversées.

Au collège, le maître Guillaume Chabron débutait dans l'enseignement ; il professait la cinquième en 1624-1625. Il venait du noviciat, il n'avait pas vingt ans. Il aura une histoire dans la Province de Toulouse. Auteur d'un traité de philosophie, imprimé en trois volumes à Paris en 1650, il fut successivement recteur des collèges de Billom, Tournon, Toulouse, Rodez et Clermont. Il fut Provincial en 1668, et mourut dans cette charge à Toulouse, 24 janvier 1670.

Avant de transmettre ses pouvoirs au P. Foreaud, le P. Bord avait établi en 1624 la première Congrégation, elle était sous le vocable de l'Immaculée-Conception. De nombreux élèves demandaient à y être admis. (1) La dévotion à la Ste-Vierge était développée par les grâces obtenues devant une statuette qui venait de Montaigu près

(1) *Litt. ann.* 1624-1625.

de Diest dans le Brabant hollandais. C'était la reproduction d'une statue trouvée dans un chêne et devenue l'occasion d'innombrables miracles. Ce chêne fut arraché, lorsqu'en 1604 on construisit l'Eglise de Notre-Dame de Montaigü ; de ses branches ,de ses racines on fit des statues semblables à la statue miraculeuse, et elles opérèrent partout des merveilles. Le P. Provincial de Toulouse en avait reçu plusieurs ; il en donna une au collège d'Aubenas. Elle y fut pieusement visitée par les gens du voisinage, et les lettres annuelles relatent de nombreuses grâces extraordinaires obtenues par l'intervention de la Sainte-Vierge devant cette statue qu'on appelait Notre-Dame de Montaigü. Beaucoup de ces grâces se ressemblent et il serait fastidieux de les citer toutes

Une paralytique était clouée immobile sur son lit. Visitée souvent par une pieuse femme, elle fut invitée à s'engager par vœu, si elle guérissait, à entendre la messe dans la chapelle de N.-D. de Montaigü, à s'y confesser et à y communier. Elle s'y engagea. Avant le départ de la visiteuse, l'infirme remuait déjà la tête immobile auparavant. Le même jour, elle se levait, marchait et venait s'asseoir auprès du feu. Bientôt complètement guérie, elle accomplissait son vœu avec reconnaissance. La pieuse femme auteur de ce bon conseil, paraît avoir eu un don particulier pour propager le culte de Notre-Dame de Montaigü.

En 1626, le P. Forcaud avait fait établir une petite chapelle en l'honneur de la pieuse relique. L'inauguration eut lieu solennellement le jour de l'Assomption. Tous les religieux de la ville et une foule de catholiques voulurent participer à cette grande manifestation pour rendre plus éclatant aux yeux des hérétiques le triomphe de la bienheureuse Vierge dont la statue était portée dans un reliquaire d'argent. Les élèves des trois classes de grammaire suivaient, un cierge à la main et brillamment revêtus d'ornements emblématiques. Les uns re-

présentaient les apôtres et les premiers chrétiens accompagnant de leurs pieux désirs la sainte Vierge emportée par les Anges. Les autres représentaient ces bienheureux esprits célébrant l'entrée triomphale de leur Reine dans le Ciel. Pour ces représentations, trois théâtres avaient été dressés : le premier, à la porte de la chapelle du collège, le deuxième, à la porte de l'église Saint-Laurent, le troisième, sur la place publique. Un des Pères fit un beau sermon, et la procession revint en bel ordre. La statue placée dans sa nouvelle chapelle multiplia ses bienfaits.

Une octogénaire avait eu la moitié du pied écrasé. Les médecins lui avaient donné pour unique remède une prière au *Salut des infirmes.* Cette femme fit un vœu à N. D. de Montaigü, et, malgré son horrible blessure, malgré son âge et ses infirmités, elle venait bientôt à pied faire la communion dans la chapelle.

Les protestants eux-mêmes recevaient les faveurs de N. D. de Montaigü. Un d'eux avait obtenu la guérison d'une main gangrenée ; un autre, la guérison d'un enfant aveugle et paralysé. (1) On attribuait ces prodiges aux ferventes prières de pieuses femmes dévouées au culte de Notre Dame. Si tous ces faits et beaucoup d'autres que nous avons omis, ne sont pas des miracles authentiques, ce sont de grandes grâces obtenues par une foi vive et par une dévotion amoureuse à la sainte Vierge.

Les lettres des années suivantes, qui ont survécu à la dispersion des archives de la Compagnie après 1762, sont plus succinctes. Les merveilles opérées par N. D. de Montaigü sont moins signalées, elles paraissent cependant assez fréquentes. « La sainte Vierge continue à secourir très à propos *dans la chapelle des Pères*, les personnes dévouées à son culte. » Et plus loin, « Une jeune fille paralytique, abandonnée des médecins et désespé-

(1) *Litt. ann.* 1626.

rée, avait fait un vœu à N. D. de Montaigü. Elle fut guérie pendant qu'un Père disait la messe pour elle.» (1)

En 1662, un compte du P. François Deydier mentionne un don de 150 livres fait par M. le Maistre pour la chapelle de N. D. de Montaigü. En 1664, le P. de Rochecolombe inscrivait aussi une aumône de 55 livres faite par M. de Chasli à la même intention.

Nous perdons alors la trace de N. D. de Montaigü, et nous ignorons ce que sont devenus la statuette du collège d'Aubenas et son reliquaire d'argent.

Il y avait dans la chapelle du collège une précieuse relique du bois de la croix de saint Thomas apôtre des Indes : elle guérissait de la fièvre ceux qui la touchaient et ceux qui usaient de l'eau dans laquelle on l'avait plongée. (2)

L'église du prieuré de Sainte-Croix détruite par les hérétiques avait été un lieu de pèlerinage. Les malades venaient y chercher la santé, comme en témoignaient de vieilles peintures et les traditions locales. Le rédacteur des lettres annuelles de 1625 cite un témoignage plus récent :

Un homme éprouvé par de longues souffrances ne pouvait ni marcher ni se tenir debout. On lui parla des grâces et des miracles autrefois obtenus à l'église de Sainte-Croix. Sur ses instances, sa mère y fit une promesse pour lui, s'il obtenait la grâce de pouvoir y aller lui-même. La distance était de 7 milles, et il s'engageait pour la vie à se rendre chaque année à Sainte-Croix, le 14 septembre : on y célébrait solennellement la fête l'Exaltation de la Croix.

Le jour de la fête, notre homme put se tenir debout, il marchait et il accomplit son vœu. L'année suivante il fit de même, il était guéri. Il oublia malheureusement sa promesse et ne tint plus son engagement. Mal lui en prit : une rechûte très grave ne se fit pas attendre.

(1) *Litt. ann.* 1635.
(2) *Litt. ann.* 1624, 1625, 1626.

Devenu plus sage et reconnaissant la cause de ses nouvelles souffrances, il osa espérer encore une grâce de guérison, il renouvela son vœu et il fut exaucé. Depuis lors. il accomplit fidèlement son pèlerinage, et il compte bien l'accomplir jusqu'à la fin de ses jours.

En 1625, les Etats du Vivarais votèrent une pension annuelle de 600 livres en faveur du collège d'Aubenas. Les régents de Mortessaigne et de Pons allèrent les remercier au nom de la ville. (1) Le P. Jean Forcaud qui avait obtenu cette rente fut le premier à en bénéficier. Le personnel du collège augmentait lentement ; il comprenait six prêtres, trois maîtres et quatre frères coadjuteurs. En 1626, il y eut pour la première fois un professeur d'humanités, le Maître Georges Dasquemie.

Le local ne se prêtait guère au développement d'un collège : c'était toujours la maison du Cardinal de Joyeuse jointe à la maison Pastel. La surface couverte était de 87 cannes, ce qui représentait un peu plus de 300 mètres carrés. (2) Pendant plusieurs années, deux professeurs se partageront souvent les quatre classes d'humanités, de troisième, de quatrième et de cinquième. Ce malaise durera jusqu'aux acquisitions de 1639 qui permettront une installation plus large.

Le Maître Jean Cruège, professeur de troisième et de quatrième, mourut à la peine le 28 octobre 1626, un an après le Maître Pierre Vigier. Né à Aurillac en 1599 et très remarqué, depuis huit ans dans la Compagnie, par son dévouement et sa régularité, il fut terrassé en deux mois, à 27 ans, par une maladie d'épuisement. Le Maître Jean de Vallon le remplaça.

Les missionnaires avaient aussi leurs épreuves : leurs voyages à pied. par des chemins scabreux, n'étaient pas sans danger. L'un d'eux était parti avec son compagnon pour aller prêcher un peu loin d'Aubenas. Après une

(1) Note due à l'obligeance de M. Mazon.
(2) Note extraite des papiers antérieurs au compoix de 1661.

heure de marche, ils durent traverser sur une planche étroite un torrent grossi par la pluie. Le Père passa heureusement, son compagnon tomba ; il ne savait pas nager, il fut entraîné par le courant et disparut bientôt. Tandis que le Père angoissé priait pour le malheureux noyé, il s'entendit appeler. Il se précipita à travers les broussailles pour arriver plus vite au détour du torrent. Son compagnon était debout, dans l'eau jusqu'à la poitrine ; il fut sauvé, après bien des difficultés vaincues sur des bords escarpés. Par une grâce bien particulière, malgré l'impétuosité du torrent, il avait toujours pu respirer, jusqu'au moment où il avait touché le rocher sur lequel il s'était arrêté. Le Père voulait le ramener au collège, il s'y refusa : Dieu, qui l'avait tiré d'un si grand danger, le préserverait certainement des suites de l'accident. Il assista au sermon et rentra sain et sauf dans la soirée.

Dieu bénissait tous ces dévouements : 70 calvinistes avaient abjuré dans l'année, et une de ces conversions avait eu lieu dans des conditions visiblement providentielles Un Père, demandé par un malade, était allé le confesser. Au départ, les gens de la maison le prièrent de visiter une calviniste, leur voisine, octogénaire et infirme. Le Père accepta. Pendant une longue vie scandaleuse, cette femme avait toujours refusé de se convertir. Transformée en quelques instants par la grâce, elle se confessa et elle abjura. Quelques jours après, elle mourait très religieusement. (1)

La mort du Maréchal Jean-Baptiste d'Ornano fut un événement douloureux pour les habitants d'Aubenas. Gouverneur de Gaston d'Orléans frère de Louis XIII, premier gentilhomme et surintendant de sa maison, le maréchal avait pris part à toutes les intrigues de l'époque. Richelieu l'avait fait enfermer à Vincennes le 4 mars 1626. il y mourut le 2 septembre. La Maréchale

(1) *Litt. ann.* 1626.

voulut que le cœur de son mari fût déposé dans la petite chapelle du collège. C'était un témoignage de bienveillance et de confiance à l'égard des Pères. Le P. Forcaud fit de son mieux pour recevoir ce pieux dépôt avec le plus de solennité possible. Les funérailles furent pompeusement célébrées pendant trois jours (1)

Les protestants s'agitaient contre l'action des Jésuites de plus en plus féconde. Ils avaient échoué en 1615 dans leur projet toujours très caressé d'ouvrir à Aubenas un collège de la Religion. Le synode provincial d'Annonay avait voté deux cents livres en 1626 pour la réalisation de ce projet, à charge pour les protestants d'Aubenas de fournir pareille somme. La vigilance des catholiques fit encore échouer ces nouvelles tentatives. Ce ne fut probablement pas bien difficile. Le nombre des protestants avait déjà beaucoup diminué à Aubenas et leur zèle s'était bien refroidi. Leur culte supprimé en 1621 s'était rétabli il est vrai deux ans après, mais la ferveur n'était pas leur fort. Lafaïsse, un des leurs, se plaignait amèrement de cette piteuse situation. « Je ne m'estonne pas, disait-il, si Dieu nous a privés de sa parole... Presque tous ne venaient au presche, pendant lequel mesme ceulx du consistoire estaient dans le cabaret, dans une botique, ou se promenaient en la place, comme si la prédication leur eut esté en horreur, ne voulant rien bailler pour l'entretien du pasteur, ni ceulx qui devaient des légats aux povres les payer, tellement que Dieu ne pouvait rien faire de plus juste que de nous avoir à mépris ». (2)

Si les protestants devenaient indifférents au point de vue religieux, ils ne l'étaient pas encore au point de vue politique. Lorsque la tour de Vals reprise par Henri II Duc de Montmorency en 1621, fut livrée à Brison en 1627, les huguenots les plus turbulents com-

(1) *Litt. ann.* 1626.
(2) *Chronique du vieil Aubenas*, par M. Mazon, p. 69.

plotèrent la reddition d'Aubenas. Une vieille femme surprit les propos des conjurés et la ville fut sauvée.

François d'Ornano, seigneur de Mazargues, frère du Maréchal et mari de Marguerite de Montlaur, arriva du Comtat en toute hâte. Il réunit à Aubenas quatre à cinq cents hommes, il les logea chez les révoltés qui avaient mission de les nourrir. Leur foi politique ne résista pas à cette épreuve. « Ils battirent la chamade, » et leur soumission fut d'autant plus prompte que les charges devenaient plus lourdes pour les récalcitrants. (1) Les plus revêches eurent à pourvoir au logement et à la nourriture de compagnies entières. Ces procédés militaires mais fort peu apostoliques, provoquèrent ce que l'on appelait alors : « La miraculeuse conversion des huguenots d'Aubenas ».

Le *Mercure Français* cité par le *Journal d'Aubenas* du 18 janvier 1890, parle des garnisons établies chez les huguenots et il ajoute :

« Ils commençaient à reconnaître que Dieu leur découvroit le chemin pour les ramener à la foi de leurs ancètres. C'est pourquoi un grand nombre d'iceux prévenant l'exécution de cette ordonnance accoururent soudain au collège des Jésuites demandant instamment d'être admis à l'Eglise catholique. On n'a point vu ci-devant en ville de France une conversion si soudaine et si générale, vu qu'en moins de trois semaines, ont été receus à la fois plus de 250 familles. On voit que la main de Dieu y a opéré miséricordieusement ».

L'historien Henri de Sponde cité par le P. Cordara parle aussi de 250 familles. Les lettres annuelles signalent à peine un nombre égal de personnes. Le P. Cordara ne fait aucune allusion aux procédés de François d'Ornano, il attribue cette conversion à l'effet produit par la prise

(1) Ils capitulèrent. La chamade est la batterie de tambour, la sonnerie de trompette, annonçant la capitulation d'une place assiégée.

de La Rochelle et aux prédications des Pères (1). Depuis la première mission de 1588, quarante ans s'étaient écoulés. La population d'Aubenas s'était renouvelée et sa formation religieuse avait subi l'influence de prédications constantes depuis 1601. Les conversions annuelles avaient été nombreuses, et le retour de beaucoup de retardataires bien disposés, paraissait prochain. Ce retour activé peut-être par les mesures politiques du seigneur de Mazargues ne se fit pas longtemps attendre. sans être cependant aussi complet que l'ont prétendu les historiens de l'époque. Après 1629 le culte réformé fut rétabli sur les instances de Jean Lafaïsse, juge, notaire et surtout huguenot fidèle. Les adhérents peu nombreux n'eurent plus de pasteur ; ils se rattachèrent à leur communauté de Vals. (2) Leur temple avait été changé en écurie ; François d'Ornano y avait logé ses chevaux.

Les catholiques étaient sortis des catacombes dans lesquelles les huguenots auraient voulu les enfermer. Des visites canoniques avaient eu lieu dans le diocèse de Viviers, par l'évêque ou par ses délégués. Des églises profanées avaient été rendues au culte et de nombreuses confréries du St-Sacrement avaient été inaugurées. Les catholiques pouvaient donc manifester librement et publiquement leur foi religieuse. Le jubilé de Villeneuve-de-Berg en 1627 en fut une preuve bien convaincante. Les Pères avaient prêché le carême dans cette ville. en 1616 et en 1617 ; le P. Jean Darriet y était prédicateur ordinaire après les troubles de 1620 et les faits de guerre qui les avaient suivis (3) A la même époque, les Capucins s'y établirent.

Le manuscrit des Pénitents bleus de Chassiers nous donne d'intéressants détails sur le jubilé de Villeneuve-de-Berg :

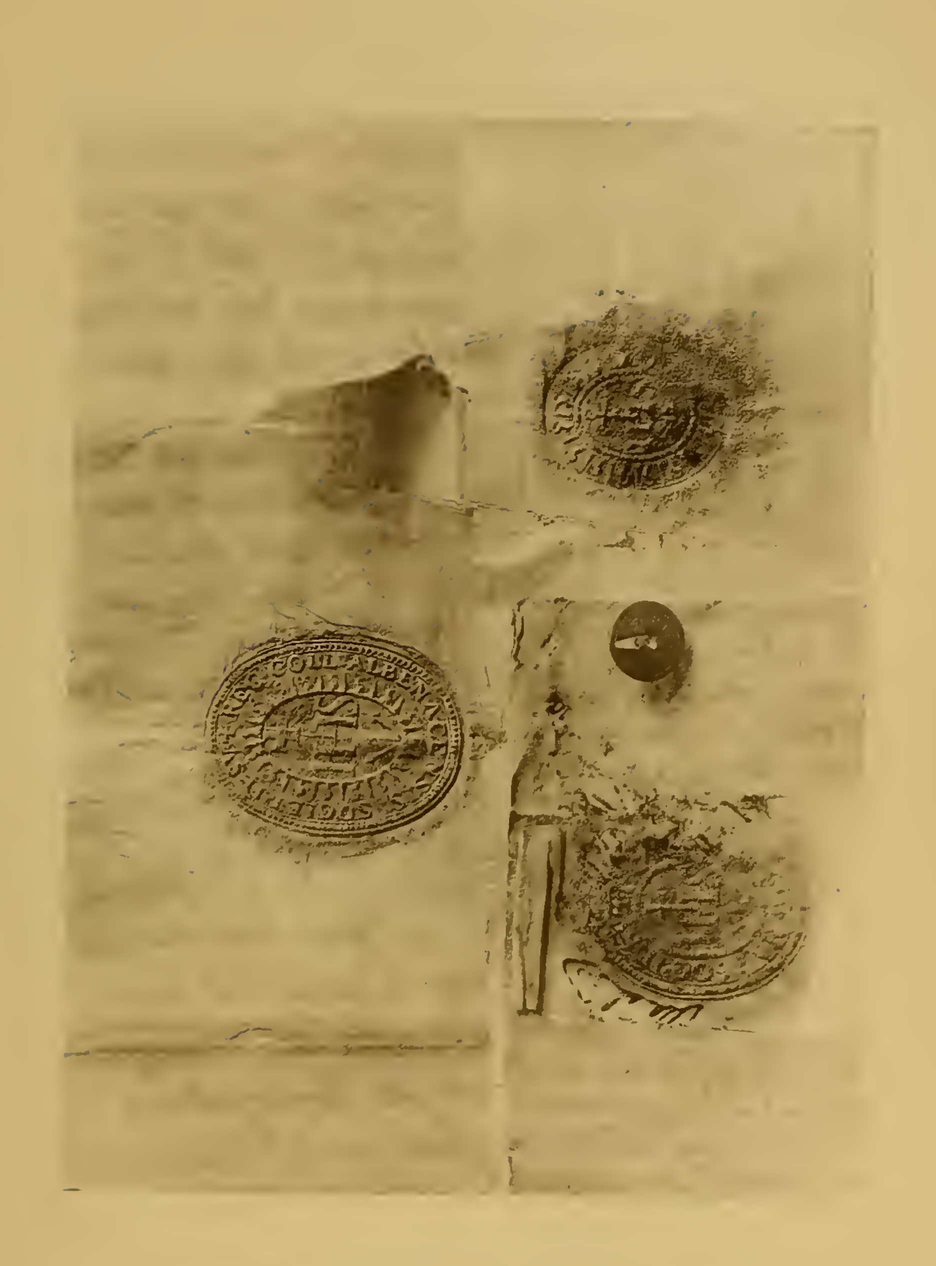
(1) Cordara. *Historia soc. Jesu.* Partis VI. Liber XIII. N° 110.
(2) *Chronique religieuse du vieil Aubenas*, p. 69.
(3) Catalogue du personnel du Collège d'Aubenas 1625-26.

« En l'année 1627, N. S. P. le Pape (1), mu d'un soin particulier envers ses pauvres brebis, concéda en faveur des pays de Vivarais, Cévennes, Gévaudan, tant seulement, le grand Jubilé qui s'était gagné à Rome en 1625, contenant plénière indulgence de tous péchés, pour crimes énormes et de quelque qualité qu'ils fussent, qu'on gagnerait en visitant quatre églises ou lieux dévots à ce destinés par les Ordinaires, et disant à chacun d'iceux dévotement cinq fois le *Pater* et autant l'*Ave Maria*, pour la rémission de nos péchés, pour l'extirpation des hérésies, pour la réduction des infidèles et pour l'union entre les princes chrétiens. »

L'évêque de Viviers désigna Villeneuve-de-Berg pour gagner le jubilé. Les habitants visiteraient pendant dix jours continus ou interrompus les églises de Villeneuve : la grande église, celles de Saint-Louis et de Notre-Dame, la chapelle des Pères Capucins et l'église de Tournon-lès-Villeneuve. Ceux qui étaient dans un rayon de deux lieues, visiteraient les mêmes églises « par deux jours », et ceux qui étaient plus loin, une fois seulement. A dater de la Pentecôte, on avait trois mois pour gagner le jubilé. L'affluence fut énorme, toutes les paroisses du diocèse vinrent en procession. On distribua cinquante mille communions (2)

Les Pénitents bleus, « portés d'un extrême désir de gagner le Jubilé, s'assemblèrent en leur chapelle de St-Benoit, et là, résolurent de voix unanime de l'aller gagner en procession revêtus de leurs habits, le dimanche 11 juin audit an, et que pour s'y bien et dûment préparer, on choisirait un confesseur approuvé à l'effet du Jubilé, ce qui fut fait en la personne du R. P. Malissan, Jésuite d'Aubenas qui demeura en ce lieu de Chassiers toute une semaine pendant laquelle il nous donna trois prédications, et ouï la plupart des Pénitents auxquels il fit faire des confessions générales avec

(1) Le Pape Urbain VIII.
(2) *Notice sur Vinezac*, par M. Mazon, p. 53.



Sceaux du P. Jean Bord et du P. Jean Forcaud.

une telle édification et satisfaction que chacun rapportait du bon zèle que ses travaux avaient à aider les Pénitents qu'on croit assurément que Dieu le nous avait donné exprès ».

Le P. Jean Malissent était le P. ministre du collège d'Aubenas.

Les Pénitents noirs de Vinezac, « pour mieux être préparés et avoir plus de grâces, eurent deux ou trois jours dans leur église, deux Pères Jésuites desquels tous se confessèrent. » On ne les nomme pas.

Ce qui se passait à Vinezac et à Chassiers dût se répéter dans beaucoup de paroisses du diocèse, et les Pères d'Aubenas eurent sans doute de chaudes journées pendant ces trois mois.

« Arrivé le dit jour de dimanche 11 juin, après que la messe fut célébrée de bon matin en notre chapelle et que chacun eut pris sa réfection, les dits Pénitents bleus s'étant rendus à leur chapelle avec leurs habits qu'ils revêtirent pour effectuer leur résolution, nonobstant les signes apparents qu'il y avait de la pluie, et s'étant prosternés devant l'autel de leur chapelle, priant Dieu de leur faire la grâce de gagner dignement le dit Jubilé, les litanies de Jésus-Christ furent entonnées, et sortant de leur chapelle rangés de deux à deux, et étant en nombre de soixante, se rendirent à la place où ils trouvèrent grande multitude de peuple qui les attendaient pour les accompagner et gagner le jubilé.»

« L'ordre pour marcher fut donné. Un très grand nombre de filles vêtues de blanc la plupart et à pieds nus avec un grand linge bien beau sur la tête, rangées de deux à deux allaient devant. Après, suivaient les veuves, et après, les femmes de même rangées. Les Pénitents venaient après aussi rangés de deux à deux. A leur queue, étaient quatre diacres avec leurs habits, MM. les curés et vicaires avec leur chape, et derrière eux marchaient les hommes aussi rangés de deux à deux ».

« Dans cet ordre on partit de Chassiers environ neuf heures du matin, marchant tout bellement et chantant par intervalle les litanies de Jésus-Christ, le *Miserere mei*, l'*Ave maris stella*, et autres prières accoutumées, particulièrement lorsqu'on passa ès lieux de la Chapelle, Vogüé et Saint-Germain. Au delà la pluie bien forte rencontra la procession et en mouilla beaucoup, qui mit un peu de désordre aux rangs, à cause que chacun tâchait de se garantir les premiers arbres qu'on trouvait. Laquelle étant finie, chacun reprit son rang et ainsi s'en allèrent jusqu'au lieu de Tournon-lès-Villeneuve où ils visitèrent l'église d'icelle, chacun faisant sa prière, observant toujours son rang, et marchant du côté du dit Villeneuve. »

« Et comme ils furent à deux cents pas de Villeneuve, ils rencontrèrent les RR. PP. Capucins au nombre de dix, marchant deux à deux accompagnés de huit jeunes garçons habillés en anges, qui ayant laissé passer les femmes, se logèrent entre icelles et les Pénitents, et les ayant salués d'une profonde révérence, même celui qui portait la croix baissant icelle jusqu'à terre, et les Pénitents les ayant de même salués, s'en allèrent tous ensemble à la grande église de Villeneuve où fut chanté l'*Exaudiat* et les oraisons ordinaires dites, la procession s'en alla à la chapelle des Capucins, et l'*Ave maris stella* chanté, les dits Pénitents se déshabillèrent dans une petite chambre joignant la dite chapelle. Et, ce fait, chacun alla prendre logis à la ville ou faubourg. Le reste du jour fut employé par les visiteurs à se confesser ou réconcilier ».

« Le soir y arriva la procession de Vinezac marchant à clarté des flambeaux. » (1)

(1) Extraits du manuscrit sur les Pénitents bleus, communiqué par M. Soulerin, de Chassiers. Ce manuscrit est une reproduction des archives de la confrérie, mais l'orthographe a été modernisée.

Les Pénitents noirs de Vinezac avaient ainsi disposé leur procession :

« Environ quatre vingts filles étaient rangées sous leur bannière et crucifix, toutes vêtues de blanc avec des grands voiles jusqu'à terre, tenant un grand cierge allumé chacune, quatre desquelles chantaient les litanies de Notre-Dame, et une partie d'autres répondaient avec ordre musical. »

« Les femmes mariées vêtues de noir suivaient au même ordre, et après, environ quatre-vingts Pénitents rangés trois à trois sous leur bannière et crucifix et tenant une grosse torche de cire ardente à la main. Quatre jeunes enfants, vêtus d'abits de Pénitents marchaient après les crucifix, chantant de bonne grâce les litanies, auxquels répondaient une douzaine de suivants. »

« Sur la fin de la compagnie étaient trois prêtres.... lesquels avec les Pénitents proches d'eux chantaient des hymnes et motets. »

« Mais ce qui donnait la grâce en tout cela, c'était la nuit à l'entrée de laquelle cette quantité de flambeaux donnait dans l'obscurité une clarté comme le jour. » (1)

Les pèlerins de Chassiers et de Vinezac se logèrent dans les maisons appropriées à cet effet, « séparément et selon la distinction des conditions et des sexes ».

Le lendemain la matinée fut employée aux confessions, réconciliations, communions, visites d'églises et prières aux intentions du jubilé.

« Et après que chacun eut pris sa réfection, les Pénitents bleus se rendirent à la chambre où ils s'étaient déshabillés, et ayant repris leurs habits, et tous ceux qui tous là rassemblés de la procession s'étant rangés avec le même ordre que le jour précédent, au devant de la chapelle des dits Capucins, où étaient assemblés les dits Révérends Pères avec leurs anges au même lieu que devant, et chacun ayant dit cinq *Pater* et cinq *Ave*

(1) *Notice sur Vinezac*, par M. Mazon, p. 53.

Maria devant l'entrée de la dite chapelle, on chanta le *Te Deum laudamus*, et s'en allèrent dans la grande église du dit Villeneuve où ayant dit les *Pater* et *Ave Maria* devant les autels destinés pour le jubilé et rendu grâces à Dieu, on sortit hors de la ville. Les dits Pères furent accompagner la procession jusqu'au même lieu où ils l'avaient rencontrée et prirent congé avec les mêmes salutations que le jour devant. »

Au retour la procession de Chassiers chanta l'*Ave Maris Stella* dans l'église de Vogüé.

Elle arrivait à Chassiers « environ sous jour, et toute en corps s'en alla à la grande église de St-Hilaire rendre grâces à Dieu, chantant le *Te Deum laudamus*. De là, on en alla faire autant à la chapelle des Pénitents du dit St-Benoît, et la dite hymne parachevée, M. le Recteur dit les prières qui sont à leurs heures en français, qu'il diversifia selon l'occurence. Ce fait, fut prise résolution par les Pénitents qu'on ferait une autre procession le dimanche prochain pour rendre d'autant plus grâces à Dieu. Et après, chacun se retira grandement satisfait de son voyage ».

« Dieu dans sa sainte miséricorde l'ait reçu agréable, en sorte que son nom en soit plus exalté et que lesdits Pénitents en rapportent le salut de leur âme. » (1)

Le jubilé de 1627 avait mis en mouvement toutes les populations catholiques du Bas-Vivarais. Ces grandes manifestations de foi et de piété, ne furent pas étrangères à la conversion des protestants d'Aubenas, conversion sérieuse pour la plupart d'entr'eux. C'était la réponse aux ardentes prières faites pendant trois mois « pour l'extirpation des hérésies pour la réduction des infidèles. »

La grande peste de 1628 à 1635 contribua aussi au réveil de la foi chez les protestants. Elle dépeupla une partie de la France et désola plusieurs localités du dio-

(1) Manuscrit des Pénitents bleus de Chassiers.

cèse de Viviers. M. Edouard André, archiviste de l'Ardèche, dans un article sur la peste de 1629 dans le Vivarais, raconte ses ravages à Tournon, à La Voulte, à Largentière et à Joyeuse. (1) Les villes de Viviers et Villeneuve-de-Berg furent préservées par de prudentes mesures administratives et médicales. A Aubenas, d'après une citation de Délichère qui a laissé quelques mémoires à la fin du XVIIIe siècle, le fléau aurait fait en ville de grands ravages jusqu'au mois de juin 1630. Au collège, bien que toutes les classes soient restées ouvertes, les élèves paraissent avoir été peu nombreux. En 1629-1630, ils étaient quatre-vingt-idx, dont quarante congréganistes. Le P. Jean Forcaud avait été remplacé au milieu de l'année par le P. Jean d'Avril. Le P. François Lalande était ministre et missionnaire ; le P. Barthélemy Bénassis, préfet des classes et missionnaire ; le P. Jacques Montal, procureur ; le P. Jean-Baptiste Martin, confesseur ; le Maître Vital Trencher professait la seconde et la troisième, il fut Provincial de Toulouse 36 ans après ; le Maître Bertrand Rolendès professait la quatrième et la cinquième ; le F. Antoine Goguier était tailleur ; le F. Jean Abadie, cuisinier, boulanger et entre temps cordonnier.

Quatre Pères moururent à Aubenas dans cette période de sept ans.

Le P. Jean de Laboissière mourut à 41 ans, en 1628. Il était très mortifié : chaque jour, matin et soir, il se flagellait durement. Il avait passé deux ans au collège d'Aubenas, préfet des classes et prédicateur.

Le P. Jean de Neuville, né à Limoges, mourut le 8 juillet de la même année ; il avait 38 ans. Sa douceur le rendait aimable à tous. Catholiques et protestants témoignèrent de grands regrets à sa mort. Dans sa dernière maladie, il donna de touchants exemples de patience et de charité. Nous l'avons déjà rencontré comme

(1) *Bulletin historique et philologique*, 1897.

syndic du collège où il a passé cinq ans, successivement ministre et procureur, préfet des classes et missionniare. Il y avait eu vers cette époque deux gouverneurs de Lyon portant le même nom : Charles de Neuville. marquis d'Halincourt en 1608, et Nicolas de Neuville en 1616. (1)

Le P. Nicolas Vilhiez mourut à 59 ans en octobre 1630. Il avait été recteur pendant neuf ans dans divers collèges, et nous l'avons vu Provincial de Toulouse à l'époque de la glorieuse mort des PP. Pierre Trapès et Guillaume Trébot, sous les murs de Montauban.

Le P. Barthélemy Bénassis était d'Agen. Il mourut à Aubenas le 1er janvier 1635. Il paraît avoir été pendant cinq ans préfet des classes, directeur de la grande congrégation. prédicateur et missionnaire. (2) Infirme, l'année qui précéda sa mort, il n'a plus que le titre de confesseur de la communauté. Il était connu par son zèle brûlant pour le salut des âmes et par son infatigable dévouement. Il avait parcouru presque toutes les villes et les villages du diocèse de Viviers, établissant de nombreuses confréries du Saint-Sacrement et d'autres pieuses associations. Les Pères missionnaires du collège d'Aubenas, heureux témoins d'un apostolat si fécond, avaient pris le P. Bénassis pour modèle. Les abjurations s'étaient multipliées. les confessions avaient été plus fréquentes, les mariages régularisés plus nombreux, les fêtes publiques en l'honneur du Saint-Sacrement étaient devenues de plus en plus solennelles. (3)

Les Lettres annuelles de 1635 signalent les succès des missions, au Cheylard et à Privas. Sans nommer le P. Jean François Régis, elles nous mettent sur ses traces.

---

(1) Eugène Vial. *Costumes consulaires*, p. 88 et 89.
(2) La grande congrégation était celle des hommes. La petite congrégation était celle des élèves du collège.
(3) *Litt. ann.* 1633, 1634, 1635.

CHAPITRE V

SAINT FRANÇOIS RÉGIS EN BAS-VIVARAIS 1634-1636

Visite diocésaine de Monseigneur de Suze en 1634. — Le P. Régis à Aubenas 1635-1636. — Le P. Jean Broquin. — Etat religieux du Vivarais. — Missions du Cheylard et de Privas. — M. Olier à Privas. — Quelques contemporains du P. Régis à Aubenas.

CHAPITRE V

SAINT FRANÇOIS RÉGIS EN BAS-VIVARAIS
1634 1636

Le saint apparaît sûrement dans le voisinage d'Aubenas au printemps de 1634. Un procès-verbal de la visite de Monseigneur de Suze, évêque et comte de Viviers, à Saint-Laurent-sous-Coiron, nous le montre dans cette paroisse le 24 mai ; il venait de Saint-Gigniès-en-Coiron : « Du mercredy vingt-quatrième jour du mois de may mil six cens trente-quatre environ six heures après midi Nous Evesque accompagnés des sieurs et Révérands pères Jacques Riffard chanoine et viguier de nre Eglise cathédrealle dud Viviers Jacques Lissène Jean François Régis prêtres et prédicateurs de la Compagnie de Jésus Pierre Symian hebdomandier en nre Eglise cathe Docteur en théologie et Barthélemy Faure la Farge chanoine et archiprêtre en nre d. Eglize cathédralle nre secrétaire sommes partis du lieu de Saint-Gigniès-en-Coyron. » Le prieur de Saint-Laurent, Olivier de la Teulle, le curé Claude Heyrault et d'autres notables sont venus au devant de l'évêque et ils l'ont reçu dans l'église avec les honneurs qui lui étaient dûs, « où faictes les prières pour les vivans et trépassés et faite une exhortation par le dit Rév. père Lissène contenant les causes de notre visite et les ayant exhortés à se préparer dignement pour une bonne confession et communion à recevoir le sacremt de confirmation à demain jour de l'Assemption de Nre Seigneur parce qu'il estant la nuict nous sommes retirés ».

Le lendemain, jour de l'Ascension, l'évêque dit la messe vers six heures et dans la matinée il donna « le sacrement de confirmation à un grand nombre de personnes pour la plus grande partie confessés et communiés » de

la paroisse de Darbres que le curé avait amenées en procession et de la paroisse de St-Laurent. Après la cérémonie, l'évêque s'est retiré pour aller diner. Le procès-verbal donne de longs détails sur la visite de l'église et du mobilier ; aucun prédicateur n'est mentionné. (1)

Les deux Pères venaient du collège de Montpellier. Le P. Jacques Lissène y était prédicateur, le P. François Régis y était missionnaire. Ils accompagnaient Monseigneur de Suze, mais nous ne retrouvons plus leurs noms dans les notes très succinctes qui nous permettent de suivre la visite épiscopale dans les environs de Largentière et de Joyeuse. L'évêque était à Largentière le 3 juin au soir, il y passa les fêtes de la Pentecôte (2). Il avait probablement visité Aubenas et les environs du 25 mai au 3 juin : c'était sur son chemin. La visite à Joyeuse et lieux environnants eut lieu du 5 au 13 juin. A Joyeuse, la chapelle primitive de Sainte Anne fut transformée plus tard en chapelle de Saint Régis. Un grand tableau du saint y fixait sans doute le souvenir de son passage. Ce tableau a disparu dans les remaniements de l'église vers 1850.

Le 13 juin, Monseigneur de Suze s'était rapproché de Largentière, il partait de Vinezac pour visiter l'église de Saint-Genès d'Uzer (3). Le 14 au soir, il arrivait à Largentière pour faire à la ville l'honneur d'assister à la procession générale, le lendemain, jour de la Fête-Dieu. il célébra la messe et porta le St-Sacrement « par ladite ville fort magnifiquement. » Il était assisté de plusieurs prêtres ; quelques-uns sont nommés : l'archiprêtre de la cathédrale de Viviers, le sieur Faure, chanoine, le sieur Symian, hebdomadier, les curés de Vinezac, Sanilhac, Prunet et autres venus au mandement de Monseigneur ;

(1) Le procès-verbal de cette visite est dans les archives de la paroisse de St-Laurent-sous-Coiron.

(2) M. Mazon. *Histoire de Largentière*, p. 314.

(3) Archives de l'évêché de Viviers.

« le tout au grand contentement des habitants de la dite ville. » (1)

Le P. Labroue premier historien de François Régis signale les relations du zélé missionnaire avec « feu Monsieur de la Motte syndic du Languedoc. » (2) Il s'agit de Jean de Chalendar de la Motte dont la mort en 1646 était très récente, lorsque le P. Labroue écrivait l'histoire de l'apôtre du Vivarais.

La visite de Monseigneur de Suze continua jusqu'à la fin du mois d'août, probablement dans cette partie du diocèse qui correspond aujourd'hui à l'arrondissement de Largentière. On conserve à Sablières le souvenir du passage du saint, comme à Uzer et dans quelques autres localités.

Le P. Lissène revint à Montpellier. Le P. Régis quitta ce collège pour se rendre à celui du Puy, où il était certainement au commencement d'octobre 1634. Le P. recteur écrivait le 11 au P. Général : « Tout le monde convient que le P. Régis a un talent merveilleux pour les missions, il est soutenu d'un zèle très ardent de la gloire de Dieu et il n'en a jamais donné de marques plus éclatantes que lorsqu'il a accompagné Monseigneur l'évêque de Viviers dans la visite de son diocèse. Je ne puis exprimer le grand nombre de conversions qui se sont faites autant par les rares exemples de sa vie que par la vertu efficace de ses discours, ce qui fait qu'on le regarde déjà comme l'apôtre du Vivarais. C'est un saint missionnaire qui ne respire que la gloire de Dieu et le salut des âmes. » (3)

Le 15 décembre le P. Régis demandait avec instance au P. Général la mission du Canada. Le P. Vitelleschi lui adressait sa réponse au Puy le 29 janvier 1635. Il le félicite de ses ardents désirs inspirés par Dieu. Il faut les entretenir par la prière et les fortifier par la pratique

(1) *Histoire de Largentière*, p. 314.
(2) Labroue. Livre III. Chap. 3.
(3) Frédéric de Curley. *Saint Jean-François Régis*, p. 123.

des vertus, c'est la meilleure manière de se préparer aux difficiles travaux des missions.

Le collège d'Aubenas revit bientôt le P. Régis. Il le posséda pendant l'année 1635-1636, à titre de missionnaire au Cheylard et à Privas. Il écrivait, le 20 novembre, une seconde lettre au P. Général : elle était datée d'Aubenas et nous ne résisterons pas au plaisir de la citer :

« Votre Paternité dans sa bonté singulière m'avait répondu qu'elle tiendrait compte de mon désir, au sujet de la mission du Canada dès que ce désir serait suffisamment mûri. Voici qu'une année entière s'est écoulée, depuis le temps où ce désir me fut envoyé, comme je le crois de la part même de Dieu. Il a crû depuis lors arrosé plus d'une fois par mes larmes, et échauffé, de jour en jour, par les ardeurs de l'Esprit Saint. Le fruit a tout son développement. Que Votre Bonté, je l'en prie instamment, soit donc favorable à mes vœux. Beaucoup cherchent à me détourner de cette mission. Ils l'a disent trop dangereuse et trop difficile. Je pense qu'ils ne m'en croient pas digne et qu'ils ne m'y croient pas propre. J'avoue qu'ils sont dans le vrai. Néanmoins, je ne désespère pas de voir mes désirs accomplis, depuis que Votre Paternite m'a ordonné d'espérer qu'ils le seraient bientôt. Qu'elle me donne ce qu'Elle m'ordonne, je vous en supplie par l'ardeur dont vous brûlez pour la Divine Gloire. Du reste tout ce que vous ordonnez je le trouverai bon et, appuyé sur la Divine Espérance, je l'exécuterai de grand cœur.

Très Révérend Père,

Votre serviteur très humble dans le Christ et votre fils indigne : JEAN-FRANÇOIS RÉGIS, Aubenas. »

Le P. Général adressait sa réponse, le 10 janvier 1636. au P. Régis, à Aubenas.

« Nos Provinces ne sont pas gouvernées par le destin, et ce qu'elles ont, elles ne l'ont pas tellement en propre, qu'elles ne le communiquent aux autres quand la nécessité

le demande. Cependant comme la mission du Canada est à ses commencements, ses revenus ne suffisent pas encore pour entretenir tous ceux qui la demandent, ils sont en grand nombre, grâce à Dieu. En temps opportun et lorsque le Canada aura besoin de nouveaux missionnaires, je n'oublierai pas Votre Révérence. En attendant, qu'elle prenne soin de se procurer le viatique dont je lui ai parlé dans mes lettres, le viatique des vertus et de la patience. Qu'elle me recommande à Dieu dans ses prières et saints sacrifices. » (1)

Le zèle ardent de François Régis pour la gloire de Dieu et la conversion des pécheurs, soutenu par ces encouragements et ces conseils, opéra des merveilles. Le jeune missionnaire fut associé au P. Jean Broquin pendant son séjour à Aubenas.

Le P. Jean Broquin, ministre du collège depuis quatre ans, avait fait les honneurs de la maison au P. Régis et au P. Lissène dans leurs passages à Aubenas avec Monseigneur de Suze. Nous le verrons pendant une dizaine d'années supérieur des missions des Boutières et du diocèse de Viviers. Né en 1591, il était entré à 17 ans dans la Compagnie et il avait été admis à la profession en 1625. Il était donc l'ancien du P. Régis et son supérieur dans les missions. (2)

Les historiens du saint, depuis le P. Daubenton, nous décrivent longuement « *l'état lamentable* » du Vivarais. C'était vrai pour certaines parties des Boutières encore peuplées de très nombreux protestants, la vie humaine

(1) Frédéric de Curley. *Saint Jean-François Régis*, p. 76-77.

(2) Une note manuscrite du P. Van Meurs, fait précéder les noms des Pères Broquin et Régis, missionnaires du Cheylard, de ceux des Pères Jean Bajole et Jean Girard. Ces deux Pères ne sont ensemble au collège de Montpellier qu'en 1633 ; le P. Girard n'a été missionnaire que cette seule année. Auraient-ils accompagné Monseigneur de Suze pendant la première année de ses visites ? Auraient-ils exercé leur ministère au Cheylard avant les Pères Broquin et Régis ? Nous n'avons pas les données nécessaires pour résoudre le problème. La solution reste indéterminée.

y était comptée pour rien. (1) Un rapport envoyé au roi par M. de Machault, intendant pour la justice et pour la police en bas Languedoc, nous fait connaître cette situation en 1633. (2)

Nous lui empruntons quelques faits pour l'édification du lecteur :

Douze hommes s'étaient battus contre douze à coups d'arquebuse ; vingt-deux étaient restés sur la place.

Trois ou quatre personnes ont été exécutées pour avoir de loin et de sang-froid tué des hommes comme on tue des oiseaux, et cela, une fois pour cinq sous et deux fois pour moins de quinze.

Aux marchés, aux temples et autres lieux publics, les hommes étaient toujours armés de mousquets ou de longues arquebuses à rouet et ils se tuaient les uns les autres à la suite de querelles qui ailleurs n'auraient pas eu d'importance.

Un bandit, auquel le roi avait fait grâce après le siège de Privas sous promesse de vie meilleure, n'avait pas tenu ses engagements. Il fut pendu à Villeneuve-de-Berg « pour avoir proféré des blasphèmes extraordinaires contre Dieu et la Vierge Marie », pour avoir enlevé une femme par force et s'être rendu coupable d'autres excès. Après sa condamnation, il s'était converti, il était mort en détestant son hérésie et sa mauvaise vie. Il avait dénoncé deux autres malfaiteurs, ses complices. Ces derniers furent convaincus d'avoir participé au martyre du P. Capucin Jérôme Coindrieu, pendant le siège de Privas. L'un fut roué, l'autre pendu. Ce Père, dans les intervalles de ses tortures, était sollicité de renoncer à la religion catholique. Ceux qui ont participé à cet assassinat sont tous morts de la peste avec des accidents effroyables, à la réserve des deux suppliciés.

(1) Les Boutières sont des régions montagneuses comprises dans le bassin de l'Erieux, entre le Haut et le Bas-Vivarais.

(2) M. Mazon. *Une Page de l'Histoire du Vivarais (1629-1633).* Relation de ce que M. de Machault a fait en Languedoc depuis que le roi y arriva (septembre 1632) jusqu'à fin février.

En 1632, M. de Ventadour, « l'ecclésiastique », avait défendu aux protestants de continuer l'exercice de leur religion, au lieu du Cheylard « dont il est seigneur ». (1) Il avait voulu faire saisir le ministre par les gardes de son frère, le duc de Ventadour. Les religionnaires s'assemblèrent au nombre d'une soixantaine, bien armés, criant par la ville : « Fors papistes ! tue papistes ! » Ils battirent cruellement les gardes et tous les catholiques qu'ils rencontrèrent. Ils découvrirent et ruinèrent leurs maisons et les forcèrent, hommes et femmes, à se retirer au logis du curé, où ils les bloquèrent pendant cinq jours. Finalement, les mutins furent chassés du Cheylard et ils n'eurent la liberté d'y revenir et d'y faire le service divin que quinze jours après.

M. de Machault pour faire célébrer le service catholique avec sûreté et liberté, avait établi dans cette ville une garnison de deux compagnies logées exclusivement aux dépens des protestants, jusqu'à ce que quatre des plus qualifiés lui eussent fait connaître les causes de ces violences et les noms de ceux qui les avaient commises.

Le ministre, coupable d'usure et de concussions sur les sujets de Sa Majesté tant catholiques que protestants, fut condamné à être pendu. Un habitant du Cheylard fut condamné à être rompu sur la roue. Deux autres durent assister à l'exécution, tête nue, en chemise, attachés à des potences et ils furent condamnés aux galères pour six ans. L'exécution se fit sur la place publique en présence de plus de 6.000 personnes accourues de toutes parts pour voir ce spectacle. De mémoire d'homme on n'avait fait aucune exécution de justice dans ce pays là. Pour éviter qu'on ne dégageât les criminels on avait fait venir quelques compagnies du régiment de Vaubecourt et les carabiniers du baron Danthy. Dix ou douze

(1) Au XVIIe siècle, les ducs de Ventadour sont seigneurs du Cheylard. (*Revue du Dauphiné et du Vivarais.* Art. de M. Lafayolle, t. I, p. 344, en note.)

autres coupables furent condamnés à être pendus et étranglés en effigie. Leurs biens furent confisqués. La maison du sieur Joachim Turry, avocat, fut démolie, et les matériaux furent employés à la réparatiion de l'église paroissiale du Cheylard.

Ce rapport sur l'état social et religieux des populations des Boutières en 1633 nous permettra de mieux apprécier le rôle des missionnaires du collège d'Aubenas dans ces régions qu'ils n'ont jamais cessé d'évangéliser de 1635 à 1762.

Les autres parties de la province n'étaient point dans « *un état lamentable* ». Les Pères du collège de Tournon et leurs missionnaires d'Annonay avaient déjà exercé une grande influence religieuse dans le Haut-Vivarais, dépendant des diocèses de Valence et de Vienne. Les missionnaires du collège d'Aubenas travaillaient depuis 34 ans à réparer dans le diocèse de Viviers les désastres causés en Bas-Vivarais par les guerres de religion. Nous avons raconté leurs œuvres. Dans l'ensemble, ils avaient converti plus de trois mille protestants. Ils avaient établi de nombreuses confréries du Saint-Sacrement. Ils avaient inauguré la première à Aubenas en 1602 et ils ne s'en attribuaient pas l'invention. Les lettres annuelles nous en ont signalé quatorze pour la seule année 1617. Les processions du St-Sacrement se faisaient avec solennité, la table sainte était fréquentée ; nous l'avons constaté pour la première fête de saint Ignace en 1622, et nous avons vu le jubilé de Villeneuve-de-Berg en 1627, provoquer 50.000 communions en trois mois.

Le P. Daubenton se trompe encore lorsqu'il attribue à François Régis l'initiative des confréries du Saint-Sacrement pendant son cours de philosophie à Tournon de 1622 à 1625, et sur sa parole, cette erreur s'est perpétuée dans l'histoire. Le P. Claude Labroue écrivait la vie de François Régis dix ans après la mort du saint qu'il avait connu et il vivait au milieu de ses contemporains Il a qualité pour élucider la question. M. le

chanoine Caillet, curé d'Andance de 1850 à 1877, lui emprunte ce passage :

« On peut voir dans le même lieu (Andance) les anciennes marques de son zèle et les premiers effets de son industrie, en une confrérie du Saint-Sacrement qu'il y établit dès lors, et qui, pour avoir été parmi les premières productions de cet esprit d'apôtre qui commençait de naître et d'agir en lui, n'a pas laissé d'avoir autant de durée et de fermeté qu'on aurait su en attendre des plus parfaits travaux d'un zèle entièrement consommé. C'est aux bons commencements qu'il donna à cette assemblée qu'il faut attribuer l'ardeur et la constance de ses progrès. Les beaux fruits qu'elle a depuis portés et qu'elle porte encore aujourd'hui parlent bien hautement de la première culture qu'elle a reçue de sa main. Dans les premières ferveurs de cette institution, les nouveaux confrères venaient tous les dimanches lui rendre compte de leur vie et de toutes leurs actions, s'accusant l'un l'autre en sa présence comme auraient fait des novices devant leur maître. On lui portait des plaintes contre ceux qui fréquentaient les jeux et les cabarets, contre ceux qui s'emportaient à jurer ou à traiter mal leur femme, enfin contre tous ceux dont les fautes connues auraient causé du scandale ou du mauvais exemple à la confrérie. Il savait déjà ménager les esprits avec tant d'adresse, la réputation de sa vertu avait un tel empire sur tout ce peuple, qu'encore qu'il fut très jeune, on se soumettait avec plaisir à tout ce qu'il ordonnait pour servir de remède à ces manquements. » (1)

Nous voyons bien dans la confrérie du Saint-Sacrement établie à Andance par le jeune François Régis, les premiers effets de son industrie, une des premières productions de son esprit d'apôtre, les bons commencements qu'il donna à cette assemblée, la première culture qu'elle a reçue de sa main, les beaux fruits qu'elle a portés et qu'elle por-

(1) Archives du Secrétariat de l'Evêché de Viviers. Carton des documents anciens, n° 5.

tait encore 25 ans après. Nous n'y voyons pas la première confrérie du Saint-Sacrement sur laquelle toutes les autres auraient été modelées. (1)

La citation du P. Labroue nous a montré dans un tableau bien éclairé les progrès de la religion catholique dans le peuple. Une perle extraite de l'écrin du chanoine Debane nous la montrera bien vivante dans la noblesse. (2)

« Le premier jour de l'an 1619, environ les deux heures du matin, décéda très haute et très vertueuse dame, Madame Charlotte-Catherine de Lévis, comtesse de Tournon, âgée de 21 ans. Sa fin fut très chrétienne. Aussi avait-elle vescu en la craynte de Dieu. Elle estait fort dévote, charitable envers les pauvres et affligés, très douce et familière à l'endroit de ses subjets, les allant visiter dans leurs maysons, d'une humeur douce et grave qui se ressentait du lieu d'où elle était issüe. Elle estait belle, dame de bon esprit et de riche taille. Elle ne laissa qu'un fils unique.

M. de Tournon son mari estait en Cour lorsqu'elle décéda. Monseigneur le duc de Ventadour se trouva à sa mort. Lequel elle pria de lui donner sa bénédiction, ce qu'il fit en ces mesmes paroles : « Ma chère fille, vous « ne m'avez jamais désobéi. Je suis extrêmement affligé « de votre mal, mais puisque c'est la volonté de Dieu, « il faut que je prenne mon affliction en patience, « comme vous devez aussi prendre votre mal. Conformez-vous, ma chère fille, à sa très sainte volonté, car « elle est juste et ne fait rien que pour notre plus « grand bien. Mettez toutes vos espérances en luy et « il vous donnera ce qui vous est nécessaire. » Pour lors cette bonne dame baissa la tête et mondit seigneur le duc son père lui donna sa bénédiction en lui disant : « Ma bonne et très chère fille, la toute puissante main

(1) La première confrérie du Saint Sacrement se forma à Rome vers 1539. (*(Béringer. Les Indulgences t. II, p. 101. Paris. Lethielleux 1893.)*

(2) Manuscrit du chanoine Debane. Bibliothèque du Grand Séminaire de Viviers.

« de Dieu te bénisse par la mienne », et il la baisa. »

« Alors cette vertueuse dame le remercia avec des paroles si bien rangées et avec un discours si éloquent que le cœur fondait de douleur à tous les assistants. Elle lui recommanda son fils, le pria très humblement d'aimer M. de Tournon son mari et pria le P. Richard jésuite de dire à mondit seigneur son mari qu'elle mourait avec un regret sensible de ne le voyr pas et qu'elle le suppliait d'avoir soin de son fils et de le faire instruire en la craynte de Dieu et qu'elle lui recommandait ses demoiselles et tous ceux qui la servaient. Elle dit aussi à Mlle de Sicard qui avait été sa gouvernante et qui estait toujours avec elle de demander pardon pour elle à Mme la duchesse de Ventadour sa mère qui estait alors en Cour. Ce qu'oyant mondit seigneur le duc son père, il luy dit en lui donnant sa bénédiction de rechef et de la part de sa mère : « Je prie le grand Dieu qu'il vous bénisse par « ma main. »

Alors elle pria mondit seigneur son père de se retirer de peur qu'il n'incommoda sa santé. Ce seigneur voyant qu'elle estait déjà aux abois, se retira en une chambre à part où il se mit à genoux en prières. La pauvre agonisante pria le P. Richard de ne l'abandonner point jusqu'à ce qu'elle aurait rendu son âme à Dieu. Pour lors elle se recommanda aux prières de la très sainte Mère de Dieu, laquelle elle invoquait toujours pendant sa maladie.

« Le P. Richard avec quelques jésuites firent les recommandations de l'âme et après les avoir faites on lui bailla un crucifix entre les mains qu'elle baisa avec grande dévotion. On lui fit faire l'acte de contrition qu'elle fit jettant une grande quantité de larmes et après avoir récité l'*In manus tuas Domine...*, elle perdit la parole le sens et la vie.

« Monseigneur de Ventadour fit mettre son corps en un lit de parade durant tout le jour, et la nuit il le fit embaumer et mettre dans un cercueil de plomb. Le lendemain il le fit inhumer sur la nuit, sans cérémonies au-

tres que celles de l'église, dans le tombeau des comtes de Tournon qui est dans la chapelle de Notre-Dame des Carmes. »

Le duc de Ventadour mourut quatre ans après, le 8 décembre 1622 à Beaucaire, pendant les Etats généraux qu'il avait convoqués de la part du roi. Il avait 53 ans. Il se fit revêtir de la robe de capucin sous laquelle il voulut mourir. Il avait eu huit enfants de son mariage avec Marguerite de Montmorency.

Nous avons vu l'aîné au Cheylard, il avait cédé son titre de duc de Ventadour à son frère Charles lorsqu'il était entré dans les ordres d'un commun accord avec sa femme Marie de Luxembourg qui se fit carmélite à Chambéry dont elle fonda le couvent. Il fut chanoine de Paris. Le second, François, avait été tué au service du roi dans un combat naval. Un autre est mort sans postérité Le cinquième, Anne, fut archevêque de Bourges. Le plus jeune, Louis-Hercule, fut évêque de Mirepoix après avoir été jésuite pendant quelques années. L'unique sœur de la comtesse de Tournon fut abbesse de St-Pierre de Lyon.

La vie catholique circulait donc librement dans le Haut et dans le Bas Vivarais, lorsque François Régis vint à Aubenas Les Boutières faisaient une exception ; elles coupaient encore les communications religieuses entre les deux parties de la province. Il y avait là plusieurs places à assiéger, de Lavoulte à St-Agrève en passant par Privas, Vernoux, St-Pierreville et le Cheylard.

Le P. Broquin et le P. Régis arrivaient deux ans après les exécutions de M. de Machault. Ils trouvèrent le terrain un peu déblayé et ils eurent l'honneur de faire les premières brèches. Le P. Régis en homme parfaitement obéissant suivaient religieusement la direction du supérieur de la mission. Cela ne l'empêchait pas d'avoir son initiative personnelle et de marquer ses œuvres du cachet qui lui est propre. On admirait son zèle, son dévoûment, son inépuisable charité, son amour pour la souffrance et pour les privations. Tout le monde fera son éloge : ses

supérieurs et les heureux témoins de ses infatigables travaux.

Ses historiens ont tout dit sur la mission du Cheylard; en parlant du baron de la Motte Brion ils le confondent avec le Chalendar de la Motte que le P. Régis a connu dans les environs de Largentière ; ce sont deux personnages différents. leurs familles sont très distinctes. On montre dans une tour du château de Brion une chambre où le saint a séjourné ; cette chambre a été transformée plus tard en une très modeste chapelle.

Nous ignorons l'époque précise de la mission du Cheylard. Le P. Régis est à Aubenas le 20 novembre. il écrit ce jour là au P. Général. Nous placerions volontiers la mission avant cette date. Les régions montagneuses dans lesquelles les deux missionnaires ont exercé leur zèle sont impraticables pendant l'hiver. et il a pu tomber assez de neige à Lachamp-Raphaël, en octobre et en novembre, pour bloquer le P. Régis pendant 15 jours comme on le raconte. D'autre part la mission de Privas paraît avoir eu lieu pendant l'hiver. Les lettres annuelles de 1635 parlent de ces deux missions, et elles ne relatent généralement que les faits accomplis dans le courant de l'année dont elles portent la date. Nous le savons cependant, elles n'étaient souvent remises au P. Provincial qu'au moment de sa visite, et les lettres de 1635 pourraient empiéter sur 1636.

A Privas en 1632, il n'y avait que 30 ou 40 familles catholiques. Dans le voisinage il n'y avait que des protestants parmi lesquels la peste, de 1629 à 1631, avait fait de grands ravages. Il restait très peu des anciens révoltés, leurs femmes et leurs enfants avaient beaucoup souffert. Ces populations n'avaient pris aucune part aux mouvements provoqués en 1632 par le vicomte de Lestrange et Henri II duc de Montmorency, en faveur de Gaston d'Orléans frère du roi, et contre le pouvoir absolu de Richelieu. M. de Machault était d'avis de leur permettre de rentrer, il écrivait au roi dans un rapport de 1633 : « si l'on permet le rétablissement des maisons de Privas, il faut que ce

soit à condition de rétablir l'église paroissiale en commun, tant par les catholiques que par ceux de la R. P. R. Il faut faire défendre à ceux de la R. P. R. d'y faire le prêche ni aucune assemblée que ce soit pour l'exercice de leur religion, ni qu'il habite aucun ministre dans la dite terre. » Tous ces désirs ne furent pas réalisés.

Louis XIII renonça à son projet de repeupler la ville de seuls catholiques et il voulut bien oublier les ordonnances de 1629. Les protestants rentrèrent peu à peu, leurs maisons n'avaient pas été détruites, les toitures et les planchers seuls avaient été brûlés, il était facile de les rétablir, ils en chassèrent une centaine de voleurs et de gens de mauvaise vie qui s'y étaient abrités. La ville de Privas repeuplée ne se mêla plus aux luttes politiques.

L'action des PP. Broquin et Régis n'y fut pas, dit-on, très rapide. Les lettres annuelles la résument en ces termes : Cette population ignorante et grossière fut ébranlée par les deux missionnaires. Les hérétiques venaient volontiers les entendre malgré les réclamations de leurs ministres et les catholiques furent affermis dans leur foi ». Ces lettres signalent trente conversions de protestants obtenues par les missionnaires soit au Cheylard, soit à Privas (1).

L'apostolat du P. Régis paraît s'être aussi exercé à Aubenas et dans le voisinage. Il y eut de très nombreuses confessions générales et 13 abjurations. Le saint a dû prêcher dans l'église paroissiale de Saint-Laurent et dans la petite église du Saint-Esprit établie en 1601 dans la maison Pastel. L'église actuelle du collège n'a été terminée qu'en 1665, quinze ans après la mort du P. Régis. On ne conserve pas à Aubenas, comme l'affirme dom Jaubert, la chaire dans laquelle le saint annonça la parole de Dieu. (2) La chaire érigée dans l'église du collège longtemps après

(1) *Litt. ann.* 1635.

(2) Dom Jaubert, Bénédictin de Marseille : « Marie de Montlor et le collège d'Aubenas. *Bulletin d'Histoire ecclésiastique*, 1888.

la mort du saint fut portée dans l'église St-Laurent en 1793 par les adeptes de la déesse Raison. (1)

Le P. Régis a pu reparaître au Cheylard, soit en se rendant à Saint-Martin-de-Valamas ou à Saint-Agrève, avant d'arriver au collège du Puy qui fut sa résidence jusqu'à sa sainte mort, soit en y revenant plus tard dans ses missions d'hiver. Le P. Filleau, alors Provincial de Toulouse, l'avait entendu deux fois, en septembre 1637. « Si « ce Père, disait-il, prêchait à quatre lieues d'ici, j'irais « l'entendre à pied. Cet homme est plein de Dieu et de « l'amour de Jésus-Christ. Il n'y a pas son pareil.

Le 1er octobre, il écrivait d'Aubenas au P. Général, en lui rendant compte de sa visite au Puy : Le P. Jean-François Régis est digne entre tous les autres des plus grands éloges. Il est perpétuellement occupé et au confessionnal et au salutaire enseignement de la doctrine chrétienne. Chaque semaine il prêche dans l'église du collège et dans une église de la ville, devant un auditoire nombreux mêlé d'enfants et d'ignorants. Il s'acquitte de ce ministère avec des soins extrêmes et les plus grands fruicts. »

Le P. Général répondit, le 15 novembre, au P. Filleau : « Que Votre Révérence fasse savoir au P. Jean-François Régis que son saint et vaillant apostolat nous est très agréable. Ce Père est en si haute estime auprès de nous que nous souhaitons ardemment à la Compagnie beaucoup d'ouvriers comme lui. » (2)

La satisfaction et les louanges du P. Provincial et du P. Général sont le meilleur témoignage de reconnaissance que nous puissions offrir à Saint-François Régis pour tout le bien opéré par lui en Bas-Vivarais de 1634 à 1636. (3)

(1) Communication faite par M. Frédéric Combier, de très pieuse et très regrettée mémoire.

(2) P. Frédéric de Curley. *Saint Jean-François Régis*, p. 138 et 139.

(3) A cette époque, il y avait au chapitre de Viviers deux chanoines portant le nom de Régis. Ils sont cités par le cha-

La mission du Cheylard fut plus tard l'objet d'une fondation spéciale, nous y reviendrons.

Pour suivre la mission de Privas, nous n'avons que des notes décousues. Nous donnerons ici celles qui précèdent l'intervention de Monsieur Olier en 1652. En 1637, les missionnaires à Privas sont les Pères François, Lascombes et Pierre Rubis ; en 1638, c'est encore le P. Lascombes supérieur de cette mission et le P. Jean Caseneuve. De 1638 à 1646, les missionnaires du collège d'Aubenas ont le titre de missionnaires du diocèse de Viviers, le P. Broquin est leur supérieur, il n'a certainement pas délaissé Privas. Cette mission est de nouveau signalée en 1646-47. Les missionnaires sont les Pères Jean Broquin et Jean Roger. Elle est encore signalée en 1648-49 : le P. Jean Daurat a dans le catalogue le titre de *Missionnaire de Privas.*

noine Debane et nous devons à la bienveillance de Monsieur le chanoine Mollier quelques notes sur eux.

Joseph Régis figure dans une liste de chanoines vivants en 1599. Il est mort en 1636. Il était « chanoine ouvrier, » nom donné à celui qui dirigeait les réparations ou constructions ordonnées par la Chapitre. En 1607, il est dit noble dans une donation qui lui est faite par noble François de Loriol, de la chapelle des saints Pierre et Paul fondée en l'église de St-Thomas de Privas. Chanoine du Teil, prieur d'Issamoulenc, de Montdragon, de la Souche et chapelain de Rodery, il était très charitable et il assistait continuellement au chœur. Ses armoiries étaient gravées sur la cheminée d'une salle et sur la porte d'une maison située alors entre les maisons de MM. Riffard et Panisse. Le vendredi 14 octobre, le chanoine Régis célébrait « à voix haute » la Sainte messe dans la chapelle des Pénitents bleus de Chassiers, pour noble Jean de Labeaume seigneur de Vallon...

(Pénitents bleus de Chassiers. Aubenas Imp. Cheynet, p. 50.)

Pierre Régis est inscrit dans un rôle de chanoines de 1638. Il vivait encore en 1647. Nous ne savons rien de son histoire et nous ignorons la date de sa mort.

En 1667, il y avait au collège d'Aubenas un Frère coadjuteur portant le nom de Jean-François Régis, il n'y a passé qu'un an, il était cuisinier.

D'après une note concernant le P. de Serres dans les comptes des P.P. Procureurs du collège d'Aubenas, le curé des Salelles était un Régis en 1730. La paroisse des Salelles appartenait au diocèse de Viviers, à la limite du diocèse d'Uzès.

Il y a probablement donné l'Avent, le Carême et peut-être les Dominicales.

Le P. Broquin disparaît en 1648. Il avait passé 14 ans au collège d'Aubenas, parcourant dans toutes les directions le diocèse de Viviers. De 1631 à 1647 il n'avait été absent que deux ans. En 1643, il avait prêché le carême au Cheylard et il y avait établi une confrérie du Saint-Sacrement ; dans le titre de fondation, il est dit supérieur de la mission des Boutières. (1) Les calvinistes le redoutaient et pour se venger à leur manière des défaites qu'il leur infligeait, ils donnaient son nom à leurs chiens. Epuisé par de longs travaux, le vieux missionnaire avait demandé à utiliser la fin de sa vie dans l'enseignement d'une classe de grammaire. Il se livrait à cet humble ministère au collège de Billom, lorsque la peste de 1652 le ramena sur un nouveau champ de bataille. Malgré ses infirmités, il fut un des premiers à voler au secours des moribonds. Son intrépide exemple stimulait tous les dévoûments, toutes les bonnes volontés. Atteint bientôt par le fléau, il succomba le 22 septembre, âgé de 61 ans ; il en avait passé 44 dans la compagnie.

La nouvelle de sa mort parvint à Viviers pendant une réunion synodale. Monseigneur de Suze fit son éloge et demanda à ses prêtres ce qu'il convenait de faire pour un homme si bien méritant du diocèse. Tous s'engagèrent à célébrer une messe solennelle dans leur paroisse et une messe basse pour le repos de son âme. (2) Ce pieux témoignage de reconnaissance prouve le grand souvenir que le P. Jean Broquin avait laissé et le grand bien qu'il avait fait.

Peu de jours après, le P. Jacques Lavialle mourait à 62 ans au même poste d'honneur. Il avait passé à Aubenas deux ans 1640-42, ministre et procureur. Il écrivait la vie de Guillaume Duprat fondateur des collèges de Billom, de

(1) Notes communiquées par M. Lafayolle, ancien magistrat.
(2) P. de Guilhermy, *Ménologe de l'Assistance de France*, 22 septembre.

Mauriac et de Paris, lorsque la mort couronna son insatiable dévouement. (1)

De 1650 à 1657, il y a toujours trois missionnaires au collège d'Aubenas, souvent quatre. Ils donnent une grande mission d'un mois à Aubenas en 1654 une autre à Rochemaure en 1655. Dix missionnaires passent un temps plus ou moins long à Aubenas pendant ces sept années. Les plus connus sont le P. de Vogüé Rochecolombe et le P. Paul Médaille fondateur des sœurs de Saint-Joseph.

De 1652 à 1657, de nouveaux auxiliaires intervinrent. Le fondateur de Saint-Sulpice, M. Olier, se sentait appelé par Dieu dit l'auteur de sa vie, à la conversion des protestants en Vivarais, en Velay et en Auvergne. Ce projet fut approuvé et encouragé à Viviers par Monseigneur de Suze et par la plus grande partie de son clergé réuni encore dans le synode pendant lequel on venait d'apprendre la généreuse mort du P. Broquin. M. Olier voulut évangéliser d'abord la ville de Privas. « Les calvinistes y étaient encore en très grand nombre et leur influence y dominait toujours ». Il avait envoyé M. de Queylus à Viviers pour y établir le séminaire ; il obtint sa nomination à la cure de Privas. Une grande mission y fut sans doute donnée à cette époque. « M. Olier fit venir quatre prêtres de Saint Sulpice auxquels se joignirent des missionnaires de Lyon et *d'autres prédicateurs* ». Ces autres prédicateurs étaient peut-être les jésuites d'Aubenas ; ils n'avaient pas à venir de si loin, ils étaient bien connus à Privas et dans tout le diocèse, ils parlaient tous la langue locale.

« Le zèle de ces apôtres fut couronné de succès. Le jour de la Fête-Dieu, on put rendre au Saint-Sacrement les honneurs solennels qui lui sont dûs. On le porta en triomphe dans les rues et dans les places avec toute la pompe et l'appareil que permettaient les circonstances. Ce fut un triomphe pour les catholiques nouveaux convertis de Privas et des lieux voisins, venus en grand

(1) P. J. M. Prat. *Vie du P. Paul Dauphin.* Notes supplémentaires.

nombre. Ce fut une grande humiliation pour les huguenots récalcitrants et pour leurs ministres. M. Olier s'intéressa à la mission de Privas et aux missions du Vivarais jusqu'à sa mort, 2 avril 1657. Il avait fait donner avec le même succès de nombreuses missions dans le diocèse de Viviers, depuis Pradelles, Montpezat et Burzet jusqu'à Villeneuve-de-Berg, Viviers et Bourg-Saint-Andéol. » (1)

Si les missionnaires de M. Olier ne rencontrèrent pas les jésuites d'Aubenas, peut être alors dans les Boutières, ils ne purent pas ignorer les traces de leur passage sur des chemins qu'ils battaient et rebattaient depuis plus de cinquante ans entre Pradelles et Bourg-St-Andéol. Le P. Médaille était prédicateur à Villeneuve-de-Berg en 1655-56, à Largentière en 1656-57.

Plusieurs contemporains de saint François Régis ont laissé un souvenir dans l'histoire de la Compagnie. Ceux qui ont vécu à Aubenas avec lui ou peu de temps après lui nous appartiennent : Nous les mentionnerons ici.

En 1636-1637 le Maître Claude Labroue professait les humanités et il dirigeait la congrégations des élèves. Il avait 24 ans et il était entré au noviciat à 18. Il écrira bientôt la première vie du P. Jean-François Régis. Le saint était mort à La Louvesc le 31 décembre 1640; huit jours après, le P. Ignace Arnoux recteur du collège du Puy l'annonçait au P. Jean Relyon recteur du collège d'Aubenas et il lui demandait pour le défunt les suffrages de la Compagnie. (2)

De 1641 à 1643, un Frère Claude Sautemouche était cuisinier au collège. C'était sans doute un parent du mar-

(1) M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice. *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice.* 4e édition, t. III, p. 390 et suivantes.

(2) Le Maître Joseph de Lescure professait en même temps la 4e et la 5e puis la 3e. Le Maître Jean de Crespet professait la rhétorique (1642-44). Le P. Martinon était préfet des classes. On a de lui un traité de théologie en 4 volumes et un traité de la grâce, contre les Jansénistes. *(Sommervogel).*

tyr Guillaume Sautemouche. Il mourut dix ans après à Auch en se dévouant au soin des pestiférés.

Le P. Guillaume Chalmet était préfet des classes et prédicateur en 1643-1644. Il venait d'Annonay où il était supérieur, lorsque les habitants de cette ville avaient voulu y établir un collège. Jean Volozan docteur ès-droit l'avait fait sommer, le 5 février 1642, d'accepter dans le délai de trois mois, le service des classes fondées par André de Sauzéa. La mission d'Annonay dépendait du collège de Tournon, et les Pères ne pouvaient pas accepter un nouveau collège dans le voisinage de cette ville et dans celui de Vienne où ils avaient aussi un collège. Le P. Chalmet refusa. (1)

Le P. Bernard de Saint-Martin mourait au collège d'Aubenas le 30 mai 1644 ; il y était depuis sept ans comme Père spirituel. Il avait 67 ans dont 50 dans la Compagnie. Ministre pendant 35 ans au collège de Toulouse, il s'était fait remarquer par sa douceur, sa prudence et son extrême charité. Malgré ses nombreuses occupations, il trouvait le temps de visiter les malades, les prisonniers et il portait journellement aux pauvres une partie des aliments dont on lui avait permis de se priver .Sa santé toujours délicates, et ses infirmités sur la fin de sa vie, rendaient ces pieuses pratiques plus méritoires et plus édifiantes. Par amour pour la pauvreté, il ne conservait dans sa chambre que le strict nécessaire ; après sa mort, on n'y trouva plus qu'un *agnus Dei* en cire.

Le P. Amable de la Rue avait été ministre pendant la dernière année du Rectorat du P. François de Roux. Il était né en 1608 à Bourbon, diocèse de Bourges. Entré dans la Compagnie en 1632, il mourut à Auch, le 19 août 1653, victime heureuse de son dévouement au service des pestiférés. (2) Il avait obtenu par ses instances la mission des Antilles, lorsque son ardente charité lui pro-

(1) La mission des Jésuites d'Annonay par M. Emmanuel Nicod. *Revue du Vivarais*, 1899.
(2) P. Sommervogel. Bibl. des écrivains de la Compagnie.

cura l'occasion de s'embarquer pour le ciel par une voie plus rapide.

En 1651, quatre jésuites moururent au collège d'Aubenas, deux prêtres et deux frères coadjuteurs : Le P. Jacques Dardène, le P. Anne Vigier, le F. Pierre Bonhore et le F. Antoine Goguier. La mort de ce dernier fut la plus sensible à la population au milieu de laquelle il vivait depuis vingt-neuf ans. Aucun Frère n'est resté aussi longtemps dans ce collège et nous ne rencontrerons que deux Pères dont le séjour y ait été plus prolongé. C'était un excellent religieux passant au besoin par tous les emplois de son degré. Il fut presque toujours *tailleur*, c'était le *linger* à une époque où la lingerie s'appelait la couturerie. Un Frère *tailleur* habillait le personnel du collège et un Frère *cordonnier* le chaussait.

Le Frère Goguier avait vu passer au collège d'Aubenas huit recteurs : Les PP. Bord, Forcaud, d'Avril, Labatut, Relyon, de Roux, Dariet et le P. du Hautclusel qui a présidé à ses obsèques. Il a vu défiler dix Pères procureurs : Les PP. de Neuville, Jean-Baptiste Martin, Montal, Juyé, Prompsal, Clavetier, Jean Fournier, Lavialle, Lavergne et d'Astorg.

Le F. Jacques Mirepoix avait passé vingt et une années consécutives au collège, il fut déplacé en 1652. Les traditions se transmettaient par ces bons Frères restés longtemps dans la même maison avec un personnel souvent renouvelé et sous différentes administrations que nous apprendrons à mieux connaître en revenant sur nos pas pour étudier la fondation du collège.

CHAPITRE VI

LES FONDATIONS, 1636-1652

Un collège de Jésuites doit être fondé. — L'insuccès des démarches du P. Bord et du P. Forcaud compromet l'avenir du collège d'Aubenas. — Les PP. procureurs Jean-Baptiste Martin et Jacques de Montal constituent quelques rentes bien modestes. — La rente annuelle de 600 livres accordée par les Etats du Vivarais devient régulière depuis l'intervention de Louis XIII. — Fondation de la Maréchale d'Ornano. — Contrat de 1638 désapprouvé par le P. Général Vitelleschi. — Contrat définitif de 1643. — Acquisition de plusieurs maisons. — Le P. procureur Hugues d'Astorg achète avec le P. Darriet recteur, une pension aux Bénédictines d'Aubenas, avec le P. du Hautclusel successeur du P. Darriet, il reçoit la fondation de Mme de Clastrevielhe. — Don de Georges vicomte de Vogüé Rochecolombe.

CHAPITRE VI

LES FONDATIONS, 1636-1652

Dès l'origine de la Compagnie, les jésuites ont renoncé au droit qu'a tout ministre des autels de vivre de l'autel et ils ont pris pour règle de donner gratuitement ce qu'ils ont reçu gratuitement. La gratuité sera donc une condition essentielle de leur enseignement et de leurs autres ministères. Si dans certaines maisons on acceptait de vivre d'aumônes au jour le jour, dans les collèges on devait avoir des rentes assurées, pour soustraire le personnel aux incertitudes du lendemain et lui procurer la stabilité nécessaire à la continuité de l'enseignement.

La fondation d'un collège supposait les revenus indispensables à l'entretien des personnes, elle comprenait aussi une maison d'habitation, un mobilier, une bibliothèque, une église, des salles de classe et un jardin. (1) Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, le P. Général put admettre au titre de collège une maison qui nourrirait *au moins* quatorze religieux, six prêtres, six professeurs et deux Frères coadjuteurs. (2) Depuis 1645, le nombre le plus réduit des Jésuites dans un petit collège devait s'élever au moins à vingt, mais rien n'était changé aux anciens usages, ni pour les pays de missions, ni pour la France, et bien des

(1) Les jésuites n'étaient pas les seuls à demander une fondation pour leurs collèges. En 1618, Henriette de Joyeuse, nièce du cardinal, avait fondé à Joyeuse la cure et le collège des Oratoriens. Elle avait donné 15000 livres pour la construction du couvent et 24000 pour la dotation du personnel.

(2) Dans un petit collège, il y avait communément sept ou huit prêtres, six ou sept professeurs et deux ou trois coadjuteurs.

collèges se trouvèrent en règle sans que le chiffre de leur personnel s'élevât ordinairement à vingt ; ce fut le cas du collège d'Aubenas. (1)

Comme le P. de la Haye, le P. Bord et le P. Forcaud s'étaient efforcés d'améliorer les ressources de leur pauvre collège. Le P. Bord avait obtenu de Jacques du Roure prêtre et prieur de St-Victor de Gravières la résiliation de son prieuré en faveur des jésuites d'Aubenas. Ce prieuré était malheureusement dans le diocèse d'Uzez et malgré tous les moyens d'accomodement rappelés dans l'acte de résiliation, l'évêque d'Uzez refusa toute concession à l'Evêque de Viviers. Le 8 mai 1624, le P. Bord écrivait au P. Borie à Rome : « Le résignant de Gravières ne peut obtenir le consentement nécessaire. » Le P. Forcaud écrivait encore le 14 septembre 1627 : « Quant (au prieuré) de Gravière qui dépend de Monsr d'Uzez j'en ay faict instance fort efficace envers M^r le Président de Favre qui estoit icy n'aguaires pour sa santé prenant les eaux de Vals et m'atil promis d'y faire tout son pouvoir mais il n'en espère rien de mieux. » Les démarches du Président de Favre, si elles eurent lieu, furent aussi sans succès. Il fallut renoncer à l'union du prieuré de Gravières. (2)

(1) La situation des collèges des jésuites du XVIe au XVIIIe siècle était bien différente de celle de ces collèges au XIXe et l'on se tromperait en jugeant celle-là par celle-ci. Le collège fondé était un externat gratuit : si, de tout temps, des pensionnaires peu nombreux ont été admis à suivre les cours des externes dans quelques collèges, ils devaient vivre à leurs frais et dans certains cas, aux frais de fondations pieuses, sous la responsabilité du P. Procureur. Le pensionnat était l'exception, il n'est devenu l'état commun qu'au XIXe siècle, mais il n'a jamais été admis dans la Compagnie qu'à titre provisoire, car il supprime la gratuité de l'enseignement par les tarifs légitimement établis pour suppléer aux fondations ruinées à la fin du XVIIIe siècle. Pour une raison du même ordre « vu les malheurs des temps » Pie IX autorisait les jésuites, en 1859, à recevoir des aumônes pour leurs ministères, comme les autres prêtres. C'était une dispense à l'obligation de prêcher gratuitement.

(2) Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuit. Collegi, 99.

Les lettres du P. Bord et du P. Forcaud nous révèlent les démarches faites pour obtenir l'union du prieuré de St-Pierre-es-liens d'Ucel. Une lettre du P. Bord, du 10 avril 1623, donne d'intéressants détails : Le résignant est Jacques de Larmande « prestre et official forain du diocèse de Viviers. » Les conditions de sa résignation sont justes « pour ce qu'il a grandement travaillé et despendu mettant souvent sa vie en hazard pour la tirer des mains des gentilshomes huguenots. C'est une personne qui a prins forte peine pour la conversion des religionnaires et en a converti grand nombre s'y occupant encore tousiours. Il est tenu en ces quartiers pour l'apuy des catholiques le fleau des hérétiques......... Le dit benefice est à demilieue de cette ville, où est une maison belle appartenant au prieur : est un lieu fort commode pour nous, plaisant et utile tout le païs le nous souhaite ; il est de 700 livres de revenu toutes charges faictes. Ce bénéfice est conventuel de l'ordre de St-Benoist et dépend du monastère de St-Theofrede du diocèse du Puy......... Il nourrist deux moines ; il est vray qu'il y a plusieurs années que le présent possesseur n'en a nourri aucun et les moines ne l'en ont recherché...... l'Abbé ny les moines ny consentiront iamais car ilz ont faict ce qu'ilz ont peu pour le ravoir. » Le prieuré d'Ucel était l'un des plus considérable et des plus anciens du Vivarais. » Le P. Bord d'accord avec le P. Provincial proposa « d'entretenir un moine aux études lequel entretiennement consisteroit en certain argent que nous pourrions donner. »

Le P. Forcaud avait eu le temps de mieux étudier la question : ses lettres du 22 juin 1625, du 16 juin et du 14 septembre 1627, cousues de difficultés, expliquent très bien pourquoi l'union du prieuré d'Ucel au collège d'Aubenas n'eut jamais lieu.

On lit dans la lettre du 22 juin 1625 : « J'ay descouvert après beaucoup de recherches voire mesmes par l'adver du sieur Prieur résignant, que M[r] l'abbé du Monastier a obtenu un arrest à Thoulouse par lequel ledict prieur

est obligé à luy donner par an 60 charges de vin, si mieulx il n'aime donner le tiers du bénéfice.

L'autre charge non moindre est d'entretenir deulx moines de la mesme Abbaye, scavoir un sacristain et un cloistrier et de plus un Curé ou Vicaire perpétuel lesquels trois emportent du moins un aultre tiers.

« Reste donc là le dernier tiers pour le Prieur chargé de Decimes et Réparations tant ordinaires que extraordinaires, si qu'en nos mains il ne scaurait nous rendre 200 livres quittes.

« .... L'abbé ayant traîné une 20e d'années sans rien payer et n'ayant nourry aucun moine les arrerages qu'on demande sur ce bénéfice l'absorbent entièrement pour une longue traicte de temps. »

Après avoir découvert tous ces faits, le P. Foreaud va au Puy pour en conférer avec les RR. PP. Provincial et Recteur. D'après leur avis, il fallait d'abord s'accommoder avec le prieur et entrer ensuite en composition avec les autres intéressés.

Le P. Foreaud parle aussi d'un autre prieuré offert par le même prieur d'Ucel. il cherche « à descouvrir au vray à qui appartient la nomination. Il est certain qu'il est dans la Pancarte de Mr l'abbé du Monastier, ce qu'estant, la chose sera pour aller à la longue, et ie suis resolu (veu l'Instruction que i'ay prins de plusieurs lettres que V. R. (1) a escript de dessa sur ce sujet) de n'envoyer la résignation que ie n'envoye ensemblement les consentemens necessaires...... il est plus revenant que Ussel et n'est subiect aulx envies et calomnies comme celluy-la. » Le P. Foreaud étudiera la question et il écrira plus au long sur cette affaire. Sa lettre est adressée au Père Jean Borie de la Compagnie de Jésus à Rome. On lit en postcriptum : « L'assiette du Païs qui se tient presentement en cette ville nous a accordé une pension

(1) Votre Révérence.

stable de 600 ╂ iusques a tant que nous soyons dottés d'ailleurs de pareille somme. »

La lettre du 16 juin 1627 est écrite au P. Etienne Charlet assistant de France, à Rome. « V. R. soit heureusement arrivée à la Ste Cité pour le bien de toute la Compagnie. Sa charité que i'ay expérimentée à Bordeaux, ou i'eus l'honneur d'estre son disciple, me faict esperer que non seulement elle n'aura oublié le 3me des Forcauds auxquels elle despartoit son sçavoir et affection, mais aussy qu'elle me la continuera en occasion qu'elle jugera estre pour mon bien et advancement spirituel comme ie l'en supplie...... Je ne scay comme quoy on m'a jetté à la conduite d'un pauvre petit collège que nous avons à Aubenas. Je m'assure que V. R. s'en estonnera, si elle prend la paine de revoir les informations qui auront esté envoyées...... »

« Quant à l'estat de ceste Maison ie le luy representeray briefvement. Elle avoit esté receue et tenue en qualité de résidence depuis l'an 1603 (1) jusqu'à l'an 1621 ou environ qu'a raison d'un petit Prieuré qui luy fust uny d'environ cent escus de revenu tout au plus, elle prind le nom de college et luy fust donné un Recteur. Le premier en feust le P. Jean Bord auquel j'ai succédé, qui est le seul revenu stable que nous avons et vivons pour tout le reste au nombre de douze, treze, quatorze purement de questes continuelles avec beaucoup de paine et frequants reffus, partie du Clergé qui nous a donné cest'année 200 livres, partie du Païs de Vivarais qui a continue quelque temps a donner 400 livres. La première année que ie fus icy l'assemblée se tint fort à propos a Aubenas ou i'en obtins 600 livres, mais ie crains que cest' année qu'elle se tiendra à Tournon dans quelques iours, ce bienfaict ne nous soit ou entièrement retranché ou bien diminué, Mr de Tournon portant fort a contrecœur ce Collège qu'il estime nuyre au sien ; par-

(1) Nous avons déjà dit que la résidence avait été établie en 1601 d'abord pour deux ans.

tie encor d'aultres petits bienfaits qui nous sont faicts par des particuliers, qui de quelque cestier de bled, qui de quelque charge de vin. Tant y a que ceste maison s'entretient partie en collège, partie en maison Professe et Residence, mais avec beaucoup d'incommodité. »

« Feu Mr le Marquis de Monlor Seigneur d'Aubenas qui avoit le premier demandé de nos Pères et promis de fonder le College, avoit estably 500 escus pour l'entretien de dix des Nostres en forme de Residence ; mais il ne vequeust que deulx ans : il laissa trois filles, desquelles la 3e qui a hérité, scavoir Madame la Mareschalle d'Ornano, un an après le decez de feu sondit pere, reduisit les 500 escus a 200 et iceulx encor a 100, despuis que feu Mr le Mareschal eust procuré l'union du susdit petit Prieuré d'aultres cent escus de revenu tout au plus. De sorte que de 500 nous sommes reduictz a 100, qu'ils retrancheront aussy bien quand bon leur semblera, n'ayant rien d'escript que la promesse de feu Mr le Marquis, de laquelle on ne s'est point voulu prevaloir. »

« La necessité que la Compagnie a iugé que ce lieu avoit de nos Pères, luy a faict souffrir beaucoup d'incommodités en attente et esperance que feu Mr le Mareschale fonderoit le College et que Madame seroit portee a accomplir le vœu et promesse de feu son Père, ou bien d'unir quelque benefice. »

Le P. Forcaud rappelle le zèle et l'affection du P. Balthazar pour cette maison qu'il avait reçue. Nous avons déjà cité ce passage. Puis il ajoute : « Ce neantmoins apres avoir remué tout ce dequoy i'ay peu m'adviser ie nous vois decheux entierement de toutes nos esperences tant du costé de Madame qui est a presant retiree a son Marquizat de Maubec a six lieues de Lyon, ou je la visitai apres son arrivee, que de l'attente d'y unir des benefices ayant faict la reveue sur tous ceulx auxquels nous aurions peu pretendre tant pour n'y en avoir que bien peu qui ne soint curés ou affectés a des Prieurs reguliers, que pour avoir perdu toute esperence d'obtenir le consente-

ment des Prelats pour certains qui nous avoint esté offerts. » (1)

Dans une congrégation provinciale qui avait précédé la date de cette lettre, on avait sollicité du P. Général, à l'instigation des Pères Forcaud, Bord et quelques autres, le rétablissement de la maison d'Aubenas dans son état primitif, les conditions d'existence ne paraissant pas suffisantes pour l'établissement d'un collège.

Le P. Général Vitelleschi avant de conclure demanda une information nouvelle sur les origines de cette maison, sur ces revenus et sur les conditions dans lesquelles le collège avait été accepté.

Le P. Forcaud chargé de cette information nous apprend qu'il attendit encore deux ans avant de l'envoyer, pour mieux étudier la question. Dans l'intervalle, l'enquête canonique ordonnée par Mgr de Suze sur les Martyrs d'Aubenas avait suivi son cours et retardé probablement l'envoi de l'information au P. Général. Le P. Forcaud ajoute : « Mais après tout ie me confirme en ma premiere creance que de toutes les voyes ordinaires nous n'avons a attendre à l'advenir aulcun bien n'y fondation, si Dieu n'y opere extraordinairement ; joinct que ce lieu ny le païs ne semblent estre tant propres pour un college, y en ayant tant d'aultres aulx environs et particulièrement Tournon qui grossiroit des escholiers qui estudient icy en trois classes. cinquiesme et 4e soubs un mesme Maistre, troisiesme et Humanité esqueles nous avons tout au plus environ 60 Escholiers, voire ce nombre est-il bien grand a comparaison de ce que i'y ay veu iadis, l'Humanité s'estant trouvee asses longtemps avec trois ou quattre seuls escholiers : l'ordinaire est de dix, auplus de quinze. De sorte que ie me confirme en ma premiere opinion et me resouls de parachever l'information pour la faire voire et envoyer a la prochaine Congrégation. » (2)

(1) Le château de Maubec est dans les environs de Bourgoin en Dauphiné.

(2) Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuit. Collegi 99.

Dans sa lettre du 14 septembre 1627, le P. Forcaud croit irréalisable l'union du prieuré d'Ucel malgré l'intervention de plusieurs personnes, « voire mesme Madame la Mareschalle, y ayant faict tout son effort, c'est neantmoins envain pour encor. »

Il expose une proposition qui « accomoderoit fort nostre petit Prieuré de Ste Croix. C'est une chappelle fondee sur un pré d'environ seze journees tout a unne piece de quarante escus de revenu tout joignant nostre fonds (1) .... Le titre de ceste chappelle est tel : Chappelle fondee dans l'eglise de St Laurens en la vile d'Aubenas soubs le tittre des Onze Mile Vierges, aultrement dicte la Chappelle des Sabatiers. »

Le pre sur lequel la fondation a été faite, a été vendu et revendu pendant les guerres de religion, les charges de la fondation ont été perdues : « Vray est qu'elles ne peuvent estre que les ordinaires de dire quelque messe Lesqueles Sa Sainctete pourra eschanger avec celles qui se disent journellement en nos eglises et particulièrement pour des Bienfactores et aulx aultres bonnes œuvres qui se font icy au College aux emploies contre les heretiques etc. »

Le P. Forcaud prie le P. Jean Borie, son correspondant, d'obtenir une réduction dans les dépenses à faire pour la bulle d'union si elle devient possible ; il insiste ensuite, se disant serviteur inutile, pour obtenir d'être remplacé dans sa charge de recteur.

Le pré fut-il acheté plus tard en totalité ou en partie, c'est probable, mais nous ne trouvons pas de trace d'union canonique au collège d'Aubenas de la fondation de la chapelle des *Onze mille Vierges.*

La lettre du P. Forcaud au P. Charlet Assistant de France à Rome, nous fait une autre révélation.

Le P. Provincial de Toulouse usant de son droit comme délégué du P. Général, avait imposé à ceux de ses collèges

(1) La *journée*, lorsqu'il s'agit d'une prairie, est la surface qu'un homme peut faucher en un jour.

dont les revenus lui avaient paru suffisants, une participation aux charges de sa Province. Les recteurs des collèges atteints par cette mesure firent des instances pour faire partager cette contribution aux collèges plus récents. Le P. Forcaud réclama en faveur de son pauvre collège : « ie representay en l'assemblee l'estat de celluycy vivant aultant d'aumosnes que la Maison Professe. Le R. P. Provincial ne voulust resouldre la demande pour tous les aultres sans avoir informé le R. P. General, lequel entendant qu'il n'y avoit que six colleges qui portassent les charges de la Province, ordonna que les aultres eussent a y contribuer. Je ne crois point que son intention ait esté d'y comprendre celluycy qui ne l'est que de nom, ceneantmoins on l'a mis en partage au rang des aultres. »

Le P. Provincial pendant sa visite au collège d'Aubenas avait admis le bienfondé de cette réclamation, mais lié par l'ordre du P. Général, il ne pouvait procurer une décharge qu'après une entente avec les recteurs des autres collèges. Un changement de Provincial retarda la solution de cette affaire, et le P. Forcaud demandait au Père Assistant si la décharge ne pouvait pas être complète, de vouloir bien faire porter la contribution seulement sur les 117 écus de revenu stable, le collège d'Aubenas vivant pour le reste de quêtes et d'aumônes. (1)

L'information rédigée par le P. Forcaud rappelle de nombreux faits déjà connus, nous lui emprunterons cependant quelques données nouvelles et des renseignements inédits.

Le martyre du P. Jacques Salez et de Guillaume Sautemouche mis à mort par les hérétiques en haine de la foi catholique, parait-être le premier motif du Marquis de Maubec pour l'établissement des jésuites dans sa ville d'Aubenas ; d'abord par une résidence avec un revenu de quinze cents livres, par un collège ensuite dès qu'il pourra lui attribuer une rente de trois mille livres.

(1) Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuit. Collegi 99.

La mort prématurée du Marquis avait renversé tous ces projets. La Maréchale d'Ornano ne parait pas inspirer une grande confiance au P. Forcaud : Sa rente de six cents livres a été réduite à trois cents par l'union du petit prieuré de Ste Croix, elle pourra la retirer quand bon lui semblera. Le Maréchal n'en inspirait pas davantage au P. Bord qui écrivait le 8 mai 1624 : « Quant à Mr le Colonel d'Ornano nous n'en avons que des paroles et belles promesses par son agent, et ny N. R. P. Provincial ni nous, espérons rien de ce costé. »

Le P. Forcaud le reconnaît cependant et c'est justice, l'union du prieuré de Ste Croix est dûe à la bienveillance du Colonel qui en cour de Rome a supporté tous les frais.

La Maréchale elle-même devenue veuve a fait demander par son procureur si la Compagnie accepterait de fonder un collège sur un capital de cinq à six mille écus dont elle espère pouvoir disposer dans quelques années. Si cette proposition devait aboutir, le collège d'Aubenas pourrait avoir un revenu de quinze cents livres. Cette somme est insuffisante et il faut prier Dieu d'inspirer à la Maréchale d'Ornano la ferme volonté de réaliser le projet de son père en fondant le collège d'Aubenas sur une rente de trois mille livres. Elle peut faire cette bonne œuvre, elle n'a pas d'enfant.

Le P. Forcaud énumère d'autres moyens dont la Providence pourrait user pour sauver une situation humainement désespérée, comme elle l'a déjà fait pour le collège de Rodez et pour quelques autres, qui établis sur des revenus insuffisants sont aujourd'hui bien fondés.

Nous attendons cette faveur pour le collège d'Aubenas des prières et des mérites de St Ignace et des bienheureux martyrs P. Salez et Sautemouche dont la pieuse mémoire sera célèbre un jour dans cette ville, la Bonté Divine nous en inspire la douce confiance. (1) L'information

(1) Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuit. Collegi 99.

préparée par le P. Forcaud se terminait par cette consolante prophétie.

Un moyen d'améliorer les ressources était la création d'une rente lorsqu'un revenu ou un don ne recevait pas un emploi immédiat. De 1628 à 1633, les archives départementales signalent une série de quatorze actes, presque tous « faits et récités » dans la salle du collège. Les PP. Procureurs pour constituer ces rentes, plaçaient leur argent sur des terres, en stipulant par acte notarié, des garanties bien convenues entre le prêteur et le preneur. La plus ordinaire est celle-ci : Le preneur paiera la pension jusqu'au moment où il pourra s'acquitter du capital qu'elle représente. Il pourra rembourser sa dette en plusieurs parties selon sa convenance. *S'il reste cinq ans sans payer sa pension*, le syndic du collège pourra le contraindre au paiement du principal et des arrérages.

Beaucoup de ces rentes sont modiques ; pour dix d'entr'elles le revenu varie entre deux livres et douze livres dix sous, leur total est de cinquante-neuf livres dix sous, ce qui suffisait pour faire vivre un Jésuite quatre ou cinq mois, à une époque où sa pension annuelle était estimée à 150 livres, soit 12 livres 10 sous par mois.

Deux actes de 1628 sont plus importants. Le premier constitue sur la communauté de Vinezac représentée par ses consuls, une rente de 200 livres que le P. syndic Jean-Baptiste Martin achète 3.200 livres. La rente était au denier seize (6,25 0/0). Le second expose une situation pénible. Le même P. syndic a traité avec Jacques Ferrier pour une rente de 12 livres 10 sous au prix de 250 livres. C'était au denier ving (5 0/0), procédé bienveillant à cette époque. Ferrier avait promis de porter chaque année sa rente au collège, le jour de la fête de St Antoine. Il n'en fit jamais rien. Le P. de Montal successeur du P. Martin attendit cinq ans sans résultat. En désespoir de cause il engagea un procès. Après tous les délais de la procédure Ferrier préféra se laisser saisir. Les biens hypothéqués furent attribuées au P. syndic, mais les frais de justice res-

taient à sa charge et ils représentaient à peu près les deux tiers du capital. (1) Cet acte bien authentiqué est écrit sur dix pages de parchemin. Il nous révèle les innombrables difficultés des PP. procureurs pour recouvrer certaines rentes qui intervenaient dans la fondation du collège.

Le P. de Montal fit faire très économiquement d'importantes réparations à Ste-Croix. Le 29 avril 1632, il donnait à deux maçons la construction de la maison « sur les vieux fondements de la bâtisse qui y est encore en partie. » La maison devra s'élever à la hauteur des vieilles murailles non démolies, elle aura deux portes en pierre de taille, deux fenêtres croisières et une demi-croisière, le tout pour 113 livres. Le P. syndic fournira la chaux, le sable, le bois. Les maçons prendront les pierres dans les masures de Ste-Croix, « ils promettent d'avoir parfait le *prix fait* dans deux mois prochains, bien et dûment à dire d'experts. Ainsi l'ont juré à peine de tous dépens. (2)

Procureur cinq ans au collège d'Aubenas, le P. Jacques de Montal était doux et patient, il traita avec bienveillance plusieurs affaires délicates. Il mourut à 84 ans, au Puy en 1680. La ville entière accourut à ses obsèques et pour soustraire son corps aux pieuses indiscrétions du peuple, on dut le porter à la sacristie et l'ensevelir portes closes. Le P. de Guilhermy lui consacre un article dans le ménologe de l'Assistance de France, le 30 octobre ; il compare ses austérités et ses travaux à ceux du P. François Régis prolongés et continués pendant quarante-quatre ans après la mort du Saint.

En 1633, Louis XIII avait assuré la perpétuité de la rente de 600 livres fondée par les Etats du Vivarais en 1625. Une requête adressée en 1641 par le P. Jacques Lavialle à M. de Bourbon de Machault, intendant de la

(1) Archives de l'Ardèche série D. I.

(2) Archives de l'Ardèche, série D. I.

Province, pour obtenir une exemption d'impôt de guerre, précise l'origine de la libéralité du Roi.

Le P. Lavialle rappelle la fondation de la résidence d'Aubenas par Henri IV en 1600, les travaux pour le salut des âmes et la conversion des hérétiques « desquels la dite ville et la plupart des lieux circonvoisins étaient extraordinairement désolés. » Les Pères y ont apporté un tel soin « que par la grâce de Dieu, la R. P. R. est presque entièrement anéantie. » Ces faits sont venus à la connaissance du roi pendant le siège de Privas en 1629, et Sa Majesté a voulu fonder au collège d'Aubenas une rente de 600 livres ; « ce qui n'était que pour un petit commencement de collège. » Par une ordonnance du 23 mars 1630, il était enjoint aux commissaires des Etats du Vivarais d'avoir à payer l'imposition de 600 livres. Peu de temps après, les commissaires de l'Assiette avaient refusé de voter cette imposition sans un nouvel ordre du roi. Cet ordre fut renouvelé par un arrêt du 31 août 1633, au camp devant Nancy. Les commissaires dûrent voter en 1634 ce qui aurait dû l'être en 1633. (1)

Cette rente payée régulièrement depuis lors par les Etats du Vivarais permit de rétablir dans le personnel un troisième professeur supprimé depuis cinq ans. C'était le couronnement de l'administration du P. Jean d'Avril déjà remplacé par le P. Labatut depuis septembre 1633.

Un compte rendu envoyé à Rome par le P. procureur nous met au courant de la situation financière du collège au début du rectorat du P. Labatut. Par les rentes du prieuré de Sainte-Croix, par les aumônes du clergé, par celles de la baronne d'Aubenas, les ressources s'élevaient à 1.200 livres environ. Ce revenu et quelques aumônes permettaient d'entretenir annuellement dix jésuites. La pension de la province de Vivarais n'avait pas été payée depuis quelque temps et les économies étaient absorbées.

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

Pour la première fois le collège avait des dettes : on lui devait bien 100 écus, mais il en devait 250 sans intérêt ; il entretenait deux professeurs de grammaire et la ville payait un professeur séculier pour une classe élémentaire. (1) D'après l'usage, à la suite d'une convention avec le prévôt de l'église cathédrale de Viviers, un Père prêchait à la paroisse l'avent, le carême et les dominicales. Le collège n'avait aucune obligation à titre de fondation. Cinq ans après, des obligations lui furent imposées par la fondation de la Maréchale d'Ornano.

L'acte du 17 septembre 1638 est qualifié *Fondation du collège d'Aubenas.* Il attribue aux jésuites la somme de trente mille livres, décomposée en un capital de vingt-huit mille produisant, au denier seize, un revenu de mille sept cent cinquante livres, et en un capital de deux mille que la maréchale promet de payer à la fin d'octobre. Sur le capital de vingt-huit mille livres, elle en convient, six mille proviennent de la libéralité de sa sœur et de son beau-frère qui ont voulu contribuer à la fondation du collège. Le P. Jean Filleau, Provincial de Toulouse, mentionne dans une lettre du 20 septembre, ce capital de six mille livres don du frère du maréchal et de la sœur de la maréchale « qui ont voulu contribuer du leur. » (2)

Un acte du 1er novembre 1627 nous fait connaître l'origine du capital de 28.000 livres et de la rente qui lui correspond. C'est une vente de pension faite par le pays de Vivarais à François d'Ornano. Les délégués des assemblées du Vivarais pour traiter cette affaire hypothèquent leurs biens, ceux des autres assistants aux assemblées et les ressources générales du pays pour assurer une pension de 1.750 livres « annuelle et perpétuelle au profit et faveur de haut et puissant seigneur Messire François d'Ornano, seigneur de Mazargues, Serpayès,

(1) Ce professeur de classe élémentaire ne fut jamais Jésuite.

(2) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

etc. » (1) Cette pension sera « franche quitte et immune de toutes charges, tailles, impositions ordinaires et extraordinaires, cas fortuits opinés et inopinés, et généralement de toutes contributions de quelle nature que ce soit. » Elle sera payée chaque année le 31 octobre. Les délégués ont reçu du seigneur d'Ornano « vingt-huit mille livres en quadruples pistoles d'Espagne et d'Italie et écus solz, le tout au prix et valeur et cours présent au royaume... et dont ils ont été contents et satisfaits. »

Les représentants du pays pourront « racheter, extinguer la dite pension » en remboursant le capital de 28.000 livres ; « comme aussi au cas que le dit pays fut en morosité et cessation de faire le payement de la dite pension durant deux années, » le seigneur d'Ornano pourra le contraindre en remboursement du capital et des arrérages.

Suivent les signatures : Guérin, notaire royal et dalphinal. — Au château de Serpayès. (2)

Le 17 septembre 1638, Marguerite de Montlaur, en vertu de pouvoirs donnés par son mari le 10 août, avait renoncé en faveur des Jésuites d'Aubenas au capital de 28.000 livres et à la rente de 1750. Le 12 octobre suivant, elle avait remis le titre de propriété au P. Louis Labatut recteur du collège. Noble Olivier de Fayn, seigneur de Rochepierre syndic du Vivarais, était présent : le notaire Girard avait fait lecture du contrat de rénonciation « au dit sindic et de mot à mot afin que n'y prétendisse cause d'ignorance. » (3)

Toutes les conditions de droit étaient remplies et les Pères du collège d'Aubenas auront désormais sur ce ca-

(1) Ces délégués sont : Louis de la Faye Lantouzet, bailli de Montlaur ; Jean Rivière, docteur en droit, consul de Largentière ; Antoine Lemaistre, aussi docteur en droit, greffier et secrétaire du pays de Vivarais ; Vilrit Brunet, aussi docteur en droit, bailli de Pradelles.

(2) Le château de Serpayès aujourd'hui Serpaize est dans les environs de Vienne en Dauphiné.

(3) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

pital et sur son revenu, tous les droits de François d'Ornano seigneur de Mazargues. (1)

Le don personnel de la maréchale, au 17 septembre, se réduisait en réalité à une promesse de payer « au dernier octobre prochain » deux-mille livres aux jésuites d'Aubenas et vingt-deux mille à son beau-frère François d'Ornano. 2)

Les deux mille livres promises pour la fin d'octobre ne furent livrées par la maréchale que le 1er août 1639 au Clergé du diocèse représenté par le chanoine Jacques du Saull délégué pour les recevoir. Désormais chaque année en la fête de Saint-Pierre-es-liens, le diocèse paiera la rente de 125 livres au syndic du collège à partir du 1er août 1640. 3 Le total de la rente fut dès lors 1875 livres : 1750 par les Etats du Vivarais, 125 par le diocèse.

Le titre de l'acte du 17 septembre 1638 « *Fondation du collège d'Aubenas* » ne répond pas à la vérité : En 1634 déjà, le collège d'Aubenas avait un revenu de mil-huit cents livres y compris la rente annuelle de six cents livres payée régulièrement depuis cette époque par les Etats du Vivarais. Ce titre ne répond pas davantage aux intentions de la Maréchale manifestées dans le corps de l'acte . Après avoir rappelé les libéralités de son père en faveur des Jésuites d'Aubenas, celles de son mari, l'union du prieuré de Sainte-Croix, elle donne trente mille livres « *pour parfaire* la fondation dud. collège pardessus les d. bienfaits, union de bénéfice... » Il s'agit donc bien

(1) Une lettre du P. Chenevrier recteur du collège, datée d'Aubenas le 6 décembre 1728, mentionne l'acte du 1er novembre 1627 passé en faveur de Messire François d'Ornano, comme ayant été cédé au collège d'Aubenas le 17 septembre 1638 par Mme Marie de Montlaur veuve de Messire Jean-Baptiste d'Ornano. Nous venons de le voir : c'est la date de la rénonciation de Marguerite de Montlaur ; le titre n'a été remis par elle au P. Labatut que 25 jours après.

(2) *Fondation du collège d'Aubenas* (Pierre Duserre Nre. Registre de 1637-1638. fos 625 à 634). Acte communiqué par Monsieur Auguste Le Sourd. — Texte latin de cet acte. Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuit. Collegi 99.

(3) Pierre du Serre notaire à Aubenas. Reg. de 1639 fo 234-237. Etude de Me Lauriol.

de *parfaire* une fondation déjà existante par une autre fondation qui entrainera des obligations nouvelles.

Ces obligations étaient onéreuses.

1° Les jésuites devront bâtir à leurs dépens le collège et l'église La rente de 1.750 livres du capital de 28.000 et celle de 125 livres du capital de 2.000, devront servir à l'entretien du personnel du collège, y compris six professeurs : trois de grammaire, un d'humanités, un de rhétorique et un de philosophie pour un cours bisannuel. *L'enseignement devra être donné « sans salaire. »*

2° La Maréchale exige pour elle, pour les seigneur et dame d'Ornano, pour tous leurs successeurs quelconques possesseurs de la baronie d'Aubenas, la qualité et tous les privilèges des fondateurs des autres collèges.

3° Si les jésuites refusent ou cessent de remplir les conditions auxquelles on les soumet, la dite dame, les dits seigneur et dame d'Ornano mariés, et tous leurs successeurs *quelconques* pourront retirer la somme de 30.000 livres. Ils pourront aussi la retirer s'ils parviennent à procurer au collège quelque bénéfice donnant le même revenu de 1.875 livres.

4° Pour reconnaître les droits de Mme la Maréchale sur la maison Faucon déjà acquise, sur la maison Lafaïsse et autres à acquérir et pour toute autre chose qu'ils tiennent de la dite dame, pour l'hommage qu'ils lui doivent du prieuré et rentes de Sainte-Croix, « les jésuites *bailleront homme vivant et mourant* pour faire les hommages et reconnaissances requis et payer les droits accoutumés. » (1)

5° Les dits Jésuites d'Aubenas et tous les autres de l'Ordre diront les messes, chapelets et prières accou-

(1) On n'avait pas à cette époque les impôts actuels pour remplacer les droits de succession sur les biens de mainmorte. Les détenteurs de ces biens devaient être toujours représentés par un homme choisi par eux : à sa mort, ils payaient les droits de succession. On exprimait cette obligation en disant qu'ils devaient « *bailler homme vivant et mourant.* »

tumées, le jour du décès des *dits fondateurs et celui du décès de leurs successeurs quelconques*, et, en chaque année perpétuellement, le jour de la Fête-Dieu, le supérieur dira la messe avec un gros cierge auquel sera attaché un écusson où seront les armes de la dite dame et de ses successeurs, et à la fin de la messe fera la harangue en témoignage de l'obligation de la présente fondation.

6° Les R. P. Jésuites s'obligent de faire ratifier le présent contrat au R. P. Général et R. P. Provinciial de la Compagnie au plus tôt et en fournir extrait à la dite dame. — Dusserre, notaire.

Le P. Labatut signait cet acte. Il en acceptait toutes les conditions et comme recteur du collège d'Aubenas et comme délégué du P. Provincial de Toulouse, Jean Filleau.

Une lettre du P. Filleau du 20 septembre confirme cette acceptation... Averti de la fondation... acceptée par le R. P. Louis Labatut, recteur du collège d'Aubenas, sous les obligations et conditions contenues au contrat sur ce passé par Me Dusserre notaire... du 17e jour du présent mois et an, et sous promesse faite par le P. Labatut de faire ratifier le contrat par le P. Provincial, « à cette cause, le dit R. P. Filleau, Provincial susdit, a approuvé, rattifié et esmologué le susdit contrat et tout le contenu es icelui, promettant es la qualité qu'il procède, et au nom de la dite Compagnie de Jésus de le faire garder, observer sans jamais y contrevenir... et ordonné être autant bon et valable que si lui-même l'avait passé ou fut été présent à la passation du dit contrat »... Cette lettre est datée du collège de Tournon, et suivie des signatures du notaire et des témoins (1).

Deux jours après, le R. P. Jean Filleau écrivait à la Maréchale d'Ornano :

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

« Madame,

« Avec votre permission, je me donnerai l'honneur de vous écrire la présente, comme à notre bonne mère et fondatrice, pour remercier Votre Grandeur de l'établissement de votre collège de notre Compagnie en votre bonne ville d'Aubenas, pour le bien des âmes et gloire de Dieu, qui sera votre riche récompense, comme nous l'en prions et prierons tous les jours de nos vies, cherchant toutes les occasions de vous servir, et répondre aux infinies obligations que nous vous avons : j'en écris à notre R. P. Général qui suppléera à nos défauts et témoignera assurément à Votre Grandeur les reconnaissances de notre petite Compagnie, qui vous est toujours acquise, et les siennes particulières comme chef d'icelle, et avec mes humbles et sincères ressentiments, je vous demeurerai à jamais Madame, très humble et très obligé serviteur. — JEAN FILLEAU.

A Tournon, 22 septembre 1638. A Madame la Maréchale d'Ornano à Aubenas. » (1)

Le P. Provincial avait tout ratifié; le P. Général désapprouva un contrat renfermant des conditions incompatibles avec les règles de l'Institut de la Compagnie, il en fit rédiger un autre modifiant plusieurs conditions et en supprimant d'autres. (2)

Le Maréchal d'Ornano souleva sans doute des difficultés contre cette nouvelle rédaction, l'affaire traîna certainement en longueur et ne se termina qu'en 1643. Dans cet intervalle le P. recteur Louis Labatut fut remplacé à la fin de l'année 1638 par le P. Jean Relyon, et le P. Provincial Jean Filleau fut remplacé en 1640.

Par un acte notarié du 4 mai 1640, le P. Relyon fit accepter à la Maréchale deux modifications importantes.

1° Elle avait prétendu *obliger* les Jésuites à enseigner

(1) Mémoire de M. Lacroix, avocat à Toulouse contre le *Mémoire pour la Communauté de la ville d'Aubenas*, p. 19, en note.

(2) *Litt. ann.* 1638.

« sans salaire ». Cette clause était inutile et offensante : les Jésuites par leurs constitutions sont déjà tenus à enseigner gratuitement, c'est la raison pour laquelle leurs collèges doivent être fondés.

2° Elle avait *exigé* pour elle, pour sa sœur et son beau-frère, pour leurs successeurs quelconques à la Baronnie d'Aubenas, des messes, d'autres prières et des honneurs rendus annuellement le jour de la Fête-Dieu.

Le P. Relyon chargé d'obtenir la renonciation de la Maréchale à ces deux points, lui avait lu par devant notaire, au château de Maubec, les chapitres des Constitutions qui s'y rapportaient. Il avait insisté sur les services et honneurs funèbres dûs par les jésuites à leurs fondateurs à la requête du P. Général. La Maréchale reconnaît que, par les Constitutions des RR. PP., elle et les siens recevront les messes, offices et bénéfices portés dans le contrat, et elle renonce volontairement aux termes obligatoires sur les deux points en litige. L'acte est du 4 mai 1640. François Dorléans, notaire royal et dalphinal. (1)

La rédaction définitive acceptée par le P. Général, fut enfin signée le 20 septembre 1643, année jubilaire du martyr du P. Salez.

L'acte du 17 septembre 1638 avait été quaifié : *Fondation du Collège d'Aubenas* ; le P. Général le qualifie : *Suite de la fondation du Collège d'Aubenas.*

La Maréchale avait exigé le titre et les prérogatives des fondateurs pour elle, pour sa sœur, son beau-frère, et pour leurs successeurs quelconques dans la Baronnie d'Aubenas. Le P. Général la reconnaît seule fondatrice et il lui accorde les prérogatives et les suffrages men-

(1) Declaratio Dominae Marescallae Dornano duo capita contractus supradicti abrogantis.

La traduction latine est de Marin Brousse notaire royal à Aubenas. Une autre main avait écrit sur le dos de ce document : « Primus et secundus contractus fundationis Collii albenacensis, 17 sept. 1638 et 4 maii 1640 *corrigendi* ». (Arch. stato. Roma Gesuit. Collegi 99.)

tionnés au contrat de 1638. Il admet Marguerite de Montlaur et François d'Ornano comme bienfaiteurs insignes : il leur accorde à ce titre toutes les faveurs que leur attribuent les constitutions de la Compagnie. Tous les privilèges demandés par la maréchale pour ses héritiers *quelconques* ne sont attribués par le P. Général qu'aux héritiers à *titre universel.*

Elle avait voulu faire payer l'impôt de main-morte en exigeant un *homme vivant et mourant.* Dans l'acte de 1643, elle décharge le Collège de cet impôt, elle ne maintient que les censives et les hommages acceptés par le P. Général.

Telles sont les différences essentielles entre l'acte de 1638 et celui de 1643. Ce dernier se termine par cette clause : « Les RR. PP. feront approuver par le P. Général, tant le contenu au présent acte qu'en celui de fondation du 17 septembre 1638, pour les choses et articles d'icelle auxquelles par déclaration, modification, interprétation ou autrement, il n'a pas été dérogé ou innové par le présent contrat. » — DUSSERE, notaire. (1)

Le 24 juin 1644, le P. Général Mutio Vitelleschi écrivait de Rome à la Comtesse Marie de Montlaur. Il louait sa piété, son zèle pour le salut des âmes, son dévouement pour la Compagnie, son désir d'achever la fondation et la dotation du Collège d'Aubenas. Il rappelait l'origine de cette maison établie par son père Louis Guillaume comte de Montlaur, avec le consentement du Roi, soutenue par son mari le maréchal d'Ornano. Il reconnaissait les libéralités de la maréchale ajoutant aux bienfaits de son père et de son mari, un capital de trente mille livres et un vaste terrain pour construire une église et les bâtiments nécessaires à un collège pour cinq

(1) Mémoire pour la Communauté de la ville d'Aubenas. Toulouse 1781. p. 104 à 109.
L'acte du 23 septembre 1643 a été traduit en latin par du Serre lui-même.
(Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuit. Collegi 99).

classes de lettres et une classe de philosophie bisannuelle.

Comme les autres collèges de la Compagnie, ces immeubles seront exempts des redevances de main morte et des autres impôts, excepté les censives et les hommages dûs à la fondatrice et à ses héritiers pour le prieuré de Sainte Croix et pour quelques maisons achetées et unies au collège.

Si la Maréchale ou ses héritiers procurent au collège un revenu annuel de mille huit cent septante cinq livres toutes charges déduites, le recteur sera tenu de rendre les trente mille livres ou ce qui en représentera la valeur. Pour plus amples détails, le P. Général renvoie aux actes du 17 septembre 1638, du 4 mai 1640, du 22 septembre 1643. Il remercie la Maréchale en son nom et au nom de ses successeurs. Il applique ses largesses *à l'accroissement de la fondation et des revenus* du collège d'Aubenas. Il la reconnaît comme fondatrice avec tous les privilèges que l'Institut de Saint-Ignace attribue aux fondateurs des collèges de la Compagnie.

Le P. Vitelleschi termine sa lettre en appelant les bénédictions du Ciel sur la fondatrice, sur ces prédécesseurs et ses héritiers. Il a tenu à témoigner la reconnaissance de la Compagnie à la Maréchale d'Ornano sans oublier son père et son mari bienfaiteurs de la maison des Jésuites d'Aubenas avant elle et avec elle, comme avec ses deux sœurs. (1)

Si nous rappelons aussi les bienfaits de Louis XIII rendant perpétuelle, en 1629, la rente annuelle de 600 livres établie par les Etats du Vivarais en 1625 ; ceux du cardinal de Joyeuse donnant une maison qui depuis 1603 abrite la résidence et le collège, nous comprendrons mieux pourquoi le P. Général n'a voulu accepter la fondation de Marie de Montlaur que sous le titre *Suite de la fondation du collège d'Aubenas.*

(1) L'original de cette lettre est dans les archives de la famille Combier à Aubenas.

La maréchale d'Ornano avait avancé 3.350 livres pour l'acquisition de deux maisons, mais les jésuites d'Aubenas avaient remboursé cette somme, lorsque le P. Général félicitait la maréchale d'avoir libéralement procuré *un vaste terrain* pour l'église, les classes, le collège, etc.

Les jésuites probablement n'auraient pas pu obtenir ce terrain sans l'intervention de la Maréchale et cela suffit pour expliquer la reconnaissance du P. Général sur ce point.

Le mérite vrai de la Maréchale d'Ornano est d'avoir procuré au collège d'Aubenas, de concert avec sa sœur et son beau-frère, une rente perpétuelle de 1875 livres. C'est une vraie fondation et de beaucoup la plus importante parmi toutes celles qui ont précédé. Cette rente a représenté pendant 120 ans, la moitié à peu près du revenu indispensable à l'entretien du personnel du collège.

Le collège d'Aubenas avait dès lors, les rentes nécessaires pour marcher régulièrement. En 1642, le compte annuel du P. procureur transmis au P. Général, annonçait déjà un revenu de 3.000 livres. Le collège, il est vrai, devait 2.000 livres *empruntées pour l'achat de maisons nécessaires aux constructions*, il n'avait pas alors de quoi les payer.

En 1645, le revenu était de 3.500 livres.

Le P. procureur l'établissait ainsi :

1° Par la maréchale et par sa fondation.	1.900
2° Par rentes diverses.	300
3° Pension du pays de Vivarais.	600
4° Mme de Leugière et Mme de Monclar. (1)	100
5° Revenus de Sainte-Croix, de l'église, des biens de Sainte-Claire.	600
Total.	3.500

(1) Cette somme représente la fondation du baron de Logères dont le P. Gautier a parlé dans sa lettre du 17 octobre 1604 au P. Général.

Madame de Montclar, Jacqueline de Borne de Logères était mariée à Charles de la Fare, vicomte de Montclar qui devint marquis de la Fare, après la mort de son père.

La dette était de 700 livres dont on payait les intérêts.

Ces revenus ne rentraient pas toujours sans difficulté, nous aurons à le constater souvent. Dès l'année 1641, le P. syndic devait réclamer l'intégrité de la rente de 1.750 livres. Un don de guerre de 800.000 livres avait été accordé au roi « sur les intérêts des dettes au diocèse, aux villes, communautés et autres provinces. » A ce titre, le receveur du Vivarais avait retenu 876 livres sur les 1.750 dûes au collège d'Aubenas.

Le P. syndic adresse une longue requête à M. de Bourbon de Machault, conseiller d'Etat et intendant en la justice en bas Languedoc. Le capital de 28.000 livres destiné à la « nourriture et entretiennement » des Pères du collège ne doit plus être considéré comme dette de communauté. Si le collège accordé par le Roi, doté par Mme la Maréchale d'Ornano perd ces 876 livres, il ne pourra plus subsister, il sera ruiné. A peine peut-il entretenir avec 1.750 livres les dix-huit personne nécessaires à son bon fonctionnement. Ce serait un grand dommage pour le public et principalement pour la religion catholique. Le Roi du reste n'a pas voulu faire peser les contributions de guerre, comme il l'a déclaré dans son conseil, sur les collèges établis et fondés par son autorite et sa permission, tel qu'est celui d'Aubenas.

Le 9 novembre 1641, M. de Bourbon de Machault répondait de Narbonne : Attendu les grands services que rend le collège des Pères Jésuites d'Aubenas au pays du Vivarais pour la gloire de Dieu et le service du Roy, le syndic du diocèse sera tenu de faire payer aux suppliants le total de la dite rente sans aucune diminution. (1) Les difficultés ne se résoudront pas toujours aussi vite et aussi facilement.

Cette requête confirme les données du catalogue du personnel du collège d'Aubenas. Il y a à cette époque

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

dix-huit à vingt Jésuites. Ils commençaient certainement à se loger dans les maisons récemment acquises.

Au sud de la maison du cardinal de Joyeuse il y avait la maison de Jean Lafaïsse, notaire, la maison ruinée de Pierre de Faucon et la maison Salacru.

La maison Lafaïsse avait été achetée le 7 janvier 1639 pour 2.150 livres, au nom de Mme la maréchale. D'après l'acte de vente, elle paraît être en bon état. Elle contient « boutique (1) charnier, cuisine basse, citerne, étable, et au dessus galerie en pierre de taille comprenant salle, chambres, cabinets, et encore au dessus des degrés galerie en bois avec un cabinet au bout d'icelle du côté de bise ». La surface totale est de 36 cannes 6 pans, soit à peu près 126 mètres carrés. Mme de Montlaur déclare acquérir cette maison pour la remettre aux Pères Jésuites « aux fins de la joindre au collège et maison qu'ils y doivent édiffier au premier jour, suivant la fondation faite par mad. dame et tout ainsi qu'elle entend. » Le rentier de Fabrias et le bailli général Tarneysieu remettent les frais qui leur sont dûs. Le rentier Fabrias ajoute : « J'ay fait cette grâce ausd. Pères et collège et inclination et obligation particulière que j'ay à servir lad. Compagnie et collège. » L'acte est fait et récite dans le château de mad. dame. — Dusserre, notaire. (2)

La maison de Pierre de Faucon confrontait de bise à la maison Jean Lafaïsse, de marin aux maisons d'Etienne Salacru, d'Olivier Vedel et aussi à une petite rue à sac sortant de la grande rue des Olières. Au sujet de cette maison un procès avait été introduit devant les intendants de la province. Noble Pierre de Faucon habitait Nîmes. Il prétendait que les jésuites avaient fait démolir sa maison, qu'ils en avaient pris les matériaux et le mobilier. Les jésuites représentés par le P. Louis Labatut recteur et le P. Grégoire Clavetier syndic, affir-

(1) L'étude du notaire.
(2) Archives de l'Ardèche. Série D. I.

maient que la démolition avait été faite par le seigneur d'Ornano, « en suite d'une ordonnance de Mgr le prince de Condé du 13 mars 1628 pour la conservation de la ville d'Aubenas au service du roy, attendu que la dite maison aboutissait à la muraille de la ville et appartenait aud. sieur Faucon pour lors rebelle à Sa Majesté.» Une transaction fut acceptée d'un commun accord : Le sieur Faucon vendit sa maison aux Jésuites pour 1.200 livres « qu'il confesse avoir reçues des mains et argent propre de haute et puissante dame Marie de Montlor, marquise de Maubec, baronne d'Aubenas, veuve de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste d'Ornano, Maréchal de France, ici présente. » L'acte était rédigé au château d'Aubenas. (1) Comme pour la maison Lafaïsse, les sieurs Vincent de Fabrias et de Tarneysieu remettaient aux Pères Jésuites les droits qui leur étaient dûs. (2)

Le P. Labatut rencontra les mêmes difficultés pour des immeubles à Vals. Le Prince de Condé avait attribué au collège d'Aubenas quelques biens des rebelles à Sa Majesté, entre autres ceux de Louis Picaud dit capitaine Barbier. Après la mort de Picaud, son neveu Jean réclama les biens de son oncle, s'autorisant de quelques adoucissements apportés par le Roi au sort des protestants. Le P. Labatut rendit ces biens moyennant 230 livres. (3)

La maison Etienne Salacru était presque une enclave dans la maison Faucon. Elle confrontait au sud à la petite rue à sac et à la maison de Messire Claude Cha-

(1) Les témoins étaient : Noble André de Vignon, seigneur de Tarneysieu, gentilhomme ordinaire de Mgr le duc d'Orléans, frère unique du roy, bailli général en la comté de Montlor ; M. Maistre Vidal du Lac, docteur et avocat en la séneschaussée du Puy ; Messire Gabriel Peyret, procureur en la dite cour, bailli au mandement de Montbonnet et Mirmande, habitant ladite ville du Puy. Signé Marie de Montlor, Louis Labatut, Clavetier, Faucon, Tarneysieu presant, du Lac presant, Peyret presant, Dusserre, notaire.

(2) Archives de l'Ardèche. Série D. I.

(3) Pierre du Serre notaire à Aubenas Reg. 1637-1638 f° 92. Etude de Me Lauriol. Communiqué par M. Auguste Le Sourd.

peller, soit par une terrasse au-dessus de la petite rue, soit par une prolongation du bâtiment appuyé sur la maison Chapeller. Elle avait été achetée le 6 septembre 1639 et pour 900 livres, par le R. P. Jean Relyon recteur et le P. Jean Fournier syndic. La somme de 900 livres payée à Salacru avait été empruntée à Messire Claude Chibran qui prenait hypothèque sur cette maison en attendant le remboursement de l'emprunt. (1)

Un acte précédent nous explique pourquoi les Pères ont eu recours à un nouveau prêteur. Le 11 janvier, quatre jours après l'acquisition de la maison Lafaïsse, la Maréchale avait remis aux Jésuites, en la personne des PP. Relyon et Fournier, les deux maisons Faucon et Lafaïsse pour les unir au collège qu'ils doivent construire suivant la fondation du 17 septembre 1638. Elle demandait aussi à la fin de cet acte l'établissement de *l'homme vivant et mourant* pour payer les droits de main-morte. Nous avons vu comment la prudente sagesse du P. Général Vitelleschi fit modifier tous ces projets. Le point saillant de l'acte du 11 janvier 1639 est *l'obligation pour les PP. Jésuites de payer les maisons achetées par la Maréchale* : « Les R. P. recteur et syndic seront tenus comme ont promis et promettent payer et rembourser à mad. dame la somme de trois mil trois cent cinquante livres par elle payée aud. sieur Faucon ou faut qu'elle paye aud. Messire Lafaïsse pour l'achat des susd. maisons ». Les Jésuites paieront 150 livres « tout présentement comme ont baillé et payé réallement et comptant à mad. dame en pistolles d'Espaigne, escus au soleil, réalles douzains et autre bonne monnoye compté et retiré par mad. dame qui s'en est contantée. » Le surplus des 3.200 livres sera payé le 15 février prochain au denier seize « à peine de tous despans » (2)

Il fut certainement impossible au P. procureur de trou-

(1) Archives de l'Ardèche. Série D. I.
(2) Archives de l'Ardèche. Série D. I.

ver 3.200 livres en un mois. Ses comptes de 1642 accusaient encore une dette de 2.000 livres empruntées pour payer les maisons acquises. Le paiement ne fut complété que plus tard. La Maréchale en donnait quittance le 27 octobre 1643. « De son gré et franc vouloir elle confesse avoir heu et receu de R. P. François Lavernhe, syndic du collège des R. P. Jésuites de la ville d'Aubenas, présent et acceptant, la somme de trois mil deux cens livres réaltement et comptant cy devant en divers payements tant dud. R. P. syndic que des autres syndics précédants. » Elle donne aussi quittance de tous les intérêts. C'était le complément des sommes réclamées par le contrat du 11 janvier 1639. Ce contrat singulier venait quatre mois après la solennelle fondation du 17 septembre précédent. Serait-il une manifestation de la mauvaise humeur de la Maréchale lorsqu'on avait appris à Aubenas la désapprobation du P. Général ? Il serait permis de le croire. Quoi qu'il en soit, les Pères du collège ont bien payé les deux maisons que l'on attribuait et que l'on attribue encore à la générosité de Mme Marie de Montlaur.

Dom Jaubert, dans un article sur le collège d'Aubenas, a malheureusement accepté une opinion erronée en écrivant : « Tout le monde sait dans le bas Vivarais que la Maréchale d'Ornano fit construire l'église et les bâtiments du collège dont nous parlons ». (1) Ce n'est pas plus vrai que les affirmations de l'auteur sur les origines du collège. La contribution de la Maréchale pour la construction de l'église se réduisit à la somme de 330 livres, nous le constaterons plus loin. Elle ne contribua en rien à la construction des bâtiments du collège commencés plusieurs années après sa mort.

Au nord de la maison Pastel, une dernière maison fut acquise le 12 octobre 1644. Elle appartenait au sieur

(1) *Bulletin d'histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Chevalier. Année 1888. page 155.

Antoine Girard cordonnier. Elle confrontait de bise aux maisons de messire Philippe Arcajon et de noble François de Valeton, de marin à la maison et église du collège. Estimée mille livres par les experts Philippe Blachière et Pierre Raphael, elle fut achetée par les Pères François de Roux recteur et Antoine Juyé syndic.

Dix ans plus tard, 19 janvier 1654, la Maréchale remettait aux RR. PP. Jésuites, en la personne du P. Antoine Hugonon syndic, tous les droits qui lui étaient dûs pour la vente de la maison Girard et autres arrérages de cens et de rentes que le collège pourrait encore lui devoir. (1) Dans l'intervalle, l'Assemblée des Etats du Vivarais tenue à Aubenas en janvier 1650, avait accordé aux jésuites de cette ville 150 livres pour réparer leurs classes.

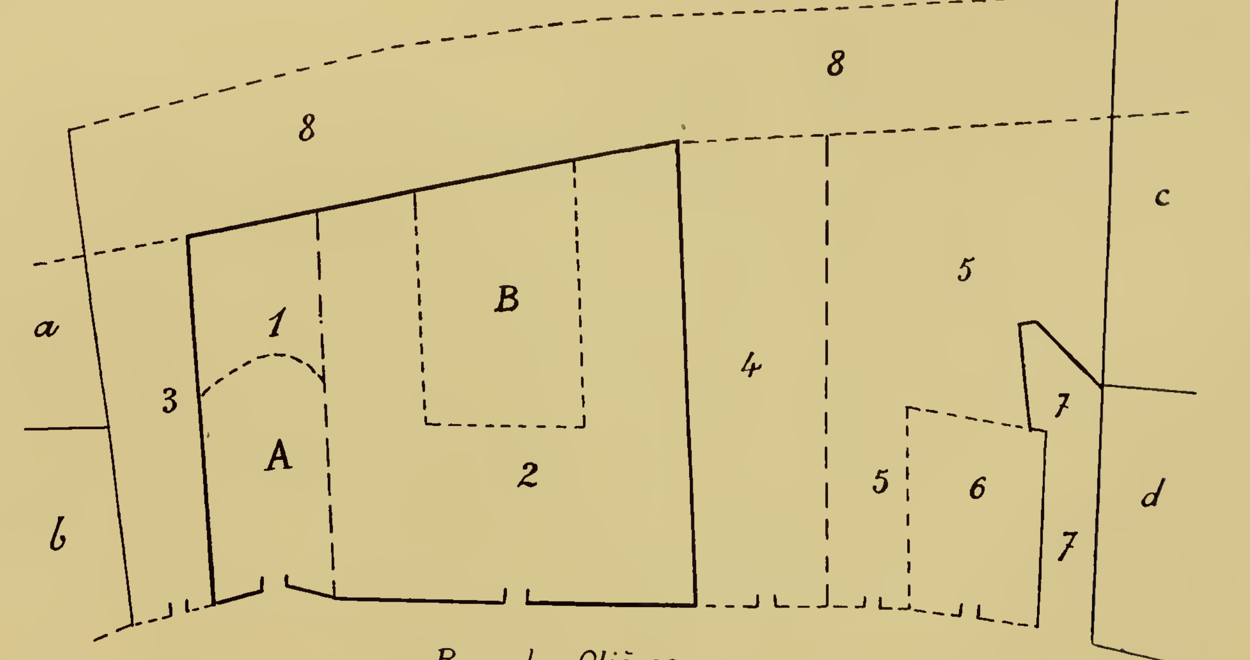
La figure schématique ci-jointe donne la position relative des maisons sur lesquelles s'élèveront l'église et le collège. L'église occupera la place des maisons Girard et Pastel ; le collège celle de la maison du Cardinal de Joyeuse et des maisons Lafaïsse, Faucon et Salacru. Les constructions s'étendront aussi sur les remparts démolis et sur une partie des fossés.

Lorsque la maréchale d'Ornano avait renoncé à ses droits sur la vente de la maison Girard, elle était prieure des Bénédictines d'Aubenas. A ce titre, elle intervenait, le 27 juin 1649, dans un contrat avec le P. Darriet recteur du collège et le P. Hugues d'Astorg procureur. Devant les religieuses capitulairement assemblées au son de la cloche, elle vendait aux Jésuites une pension de 93 livres 15 sols pour 1500 livres payées par le P. d'Astorg. C'était la dot de Jeanne de Vogüé Rochecolombe dûe par le monastère d'Aubenas au monastère de Billom où Jeanne de Vogüé avait fait profession. Cette somme faisait partie de la fondation du collège d'Aubenas et on prenait toutes les dispositions juridiques

(1) Archives de l'Ardèche. Série D. I.

PLAN SCHÉMATIQUE

des terrains et des maisons qui en 1640 occupaient la surface du Collège d'Aubenas.



1. Maison Pastel acquise en 1601. Prix 1.200 livres.
   A. Eglise du Saint-Esprit. 1601-1659.
2. Maison du Cardinal de Joyeuse. Donation du 11 mai 1603.
   B. Cour intérieure.
3. Maison Antoine Girard acquise le 12 octobre 1644. Prix 1.000 livres.
4. Maison Jean Lafaisse, acquise le 7 janvier 1639. Prix 2.150 livres.
5. Maison ruinée de Pierre de Faucon, acquise le 24 décembre 1637. Prix 1.200 livres.
6. Maison Etienne Salacru, acquise le 6 septembre 1639. Prix 900 livres.
7. Petite rue à sac « sortant de la grande rue des Olières ».
8. Terrain pris sur le rempart et le fossé pour la construction de l'église et du collège.

a. Maison François de Valeton.
b. Maison Philippe Arcajon.
c. Maison Olivier Vedel.
d. Maison Claude Chappeller.

pour la sécurité de la rente et pour le remboursement du capital, s'il doit jamais avoir lieu. (1)

Cinq mois après, le 23 novembre, madame Gabrielle de Borne de Logères, dame de Clastrevielhe, établissait en faveur du collège une rente de 106 livres 5 sols. Héritière de son mari « Seigneur de Clastrevielhe et autres places, vivant Gouverneur pour le Roy de Villeneuve de Ber et mestre de camp en ses armées », elle avait une créance de quatre mille livres sur les Etats du Vivarais, elle en attribuait mille sept cents aux jésuites en échange d'une obligation de même valeur. Le P. du Hautclusel successeur du P. Darriet et le P. d'Astorg consentaient « à la cancellation et croisement de la dite obligation. (2)

Cette rente payée régulièrement le 15 janvier, fut souvent confondue par la suite avec la fondation de la Maréchale. On oubliera madame de Clastrevielhe comme on a oublié François d'Ornano, Marguerite de Montlaur, Louis XIII, le cardinal de Joyeuse et le baron de Logères.

Le P. Hugues d'Astorg professeur simultanément de quatrième et de cinquième au collège d'Aubenas de 1634 à 1636, fut plus tard procureur pendant trois ou quatre ans. Il appartenait à une famille venue d'Espagne vers la fin du XIe siècle. Pierre d'Astorg accompagna Raymond de Toulouse en Terre Sainte et il vint s'établir en Languedoc après la prise de Jérusalem. Alliés aux maisons les plus illustres, les d'Astorg étaient

(1) Signatures des parties et des témoins :
Marie Dornano prieure, Jacqueline de Modène soubzprieure, sœur Catherine du Roure, sœur Jeanne de Cérac, sœur Dorothée de Craux, sœur Esperence de Lemps, sœur Lucresse de Lemps, sœur Marguerite Duplessis, sœur Jeanne de la Charrière, sœur Cécile de Lusse, sœur Magdelène de Lusse, Jean Darriet recteur, Hugues Astorg syndic, Tressant, Blachière, prebtres présents, Puech notaire. (Archives de l'Ardèche, série D. I. et Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuit. Collegi 99.)

(2) Arch. de l'Ardèche série D. 1537. Un acte *cancellé* est un acte annulé soit par des lignes croisées dans le texte soit par une croix découpée.

subdivisés en quatre branches au XVIIe siècle. Le P. Hugues paraît appartenir à la branche des seigneurs de Vaudelin, Montiroy et Lescot. Le nom de Hugues revient souvent dans la généalogie de cette branche et dans ses alliances. (1)

Monsieur d'Albigny, le savant fondateur de la *Revue du Vivarais*, donnait en 1896 une liste des baillis d'épée du Vivarais ou lieutenants du Roi en Vivarais pour la justice et plus tard pour les finances et l'administration locale. (2) De 1462 à 1465, il cite noble et puissant Charles d'Astory (Astorici). » Dom Vaissette nomme le même personnage « Charles Astorcis. » Plusieurs auteurs y ont vu un représentant de la famille des Astards, seigneur de Pierrelatte. Nous y verrions volontiers un d'Astorg. Dans le catalogue du personnel du collège d'Aubenas, le nom du P. Hugues est écrit une fois Hugo *Hastorius*, et deux fois Hugo *Astorq*. C'est cependant le même homme, il n'est pas possible d'en douter : le nom de baptême et l'emploi sont les mêmes, et la signature Hugues Astorg est apposée au bas de plusieurs actes au moment même où on le désignait sous le nom de Hugo Hastorius. Serait-il téméraire de voir dans la lecture Astorcis de dom Vaissette, la conséquence de l'orthographe Astorq ? Serait-il téméraire aussi de lire d'Astorg au lieu d'Astory dans la citation de Monsieur d'Albigny ? En tous les cas, Astorici et Astorcis nous semblent être deux génitifs qui devraient se traduire d'Astoric et d'Astorc. Nous

(1) Saint-Allais, nobiliaire de France T. 4. p. 221 à 238.
En 1426, Mathieu de Gigord, léguait sa cuirasse, son épée, son casque et son cheval à son fidèle ami noble d'Astorg de Barbazan, et en souvenir de leur vieille amitié, il lui recommandait sa famille.
Testament de Mathieu de Gigord du 9 novembre 1426. Reçu Pons Remère. Item legavit loricam ensem galeam, equum suum multo familiari suo, in signum antiquæ amicitiæ, nobili Astorgi de Barbazan (nobili Astorgi : à noble d'Astorg ; c'est le génitif de noblesse, assez en usage à cette époque), rogans illum ex toto corde se velle recordari de promissa et jurata amicitia et habere in suam recommandationem suam familiam.

(2) *Revue du Vivarais*, 1896, p. 209 et suivantes.

n'y voyons rien qui ressemble à des Astards. Si notre interprétation était acceptée, le bailli d'épée de 1462 à 1465 serait Charles d'Astorg, si non un ancêtre du P. Hugues d'Astorg, au moins une illustration de plus dans sa famille.

Depuis la fondation de la Maréchale d'Ornano et avant le P. d'Astorg ; les P. P. procureurs avaient essayé d'améliorer leurs rentes par quelques acquisitions de terres.

L'un d'eux, le P. Jean Fournier ou Fornier parait avoir appartenu à une famille du Vivarais qui porte trois fleurs de lis d'or dans un quartier de ses armes. (1)

S'il est fils du notaire Jean Fournier qui rédigeait en 1622 un acte auquel est mêlé le nom du P. de la Haye, il est probablement un des premiers élèves du Collège d'Aubenas. Il avait acheté en 1639, une vigne pour 42 livres. L'acte était fait et récité au collège « dans la basse-cour joignant la porte. »

Le P. François Lavernhe avait acheté une vigne « contenant deux journées d'homme à fessoyer. » et plus tard une terre dont les prud'hommes avaient fixé le prix à 12 livres. Le propriétaire Honoré Doize n'acceptait pas cet arbitrage et le P. Lavernhe accordait 27 livres.

Le P de Juyé avait acheté à Sainte Croix une terre en décharge de redevances de deux débiteurs et le P. Prompsal avait fait construire un mur en échange d'une terre et d'un prés vendus verbalement.

Les actes sont récités tantôt « dans la botique » du notaire, tantôt « dans la grande salle du collège. »

A ces acquisitions s'ajoutait à la même époque un don de Messire Georges de Vogüé Rochecolombe, par un acte de « dégerpissement et délaissement d'une terre au terroir de Saint-Sernin. » Le mandataire du vicomte de Vogüé est Messire André Plan, habitant de Vogüé ; il a une procuration du 1er février 1646 lue par le notaire. Il remet « au R. P. François de Roux, de la Compagnie de Jésus,

(1) M. Lafayolle, ancien magistrat, au Cheylard.

recteur du couvent et collège de la ville d'Aubenas »... « une terre de trois cesterées en semence » (1) Elle appartenait au seigneur de Vogüé comme donataire de Louis Cardinal, de la paroisse de Vogüé ; elle était tenue à certaines redevances aux Jésuites du collège d'Aubenas, successeurs du prieur de Sainte-Croix dont elle relevait. Avant de la déguerpir au nom du vicomte de Vogüé, Messire Plan vient de payer et liquider tout ce qu'il peut y avoir d'arriéré dans ces redevances ; le P. Recteur lui en donne quittance de sa propre main. Messire Plan déclare alors au nom du vicomte de Vogüé que les Pères Jésuites d'Aubenas pourront user de la terre « sus déguerpie » comme de leurs autres biens propres. Le R. P. de Roux reconnait avoir donné ladite quittance parce qu'il a été entièrement payé de tous arrérages jusqu'à ce jour, et comme recteur du collège d'Aubenas, il a accepté « les dits déguerpissement et concession et délaissement de la dite terre susconfrontée. » L'acte est rédigé le 3 février 1646 « aud. couvent dud. Aubenas. » (2)

Le collège avec *sa cour basse joignant la porte* et malgré *sa grande salle*, était toujours limité dans l'enceinte des deux maisons cardinal de Joyeuse et Pastel, bien que les nouvelles acquisitions eussent donné de la place pour mieux loger le personnel. Les constructions appelées plus tard église et collège, n'existaient pas encore. Nous les verrons monter lentement et laborieusement, l'église d'abord, le collège ensuite. Ces constructions nous révéleront de nouveaux et nombreux bienfaiteurs. Nous serons heureux de réveiller au passage leurs noms endormis depuis longtemps dans un profond oubli. Ce sera une satisfaction pour nous de leur témoigner encore une fois la reconnaissance de la Compagnie.

(1) La sétérée d'Aubenas valait 600 toises, soit 22 ares, 80 centiares. Celle de Saint-Sernin était plus grande.

(2) Pour les actes précédents : Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas. — Les témoins du dernier acte sont Antoine Amblard cardeur de laine à Aubenas, Guillaume Hébrad, de Vogué, ils sont illetrés. Les signataires sont François de Roux. A. Plan et Rimbaud, notaire.

CHAPITRE VII

L'ÉGLISE, 1652-1665

Le P. Antoine-Hercule de Rochecolombe et le P. François Deydier. — Premier rectorat du P. Deydier. — Affaire de la Commanderie de Saint-Antoine. — Solution d'un conflit avec la ville. — Le P. Rajat puis le P. Baillard succèdent au P. Deydier qui reste à Aubenas, procureur ou ministre et surtout père spirituel. — Le P. de Rochecolombe entreprend la construction de l'église. — Pose de la première pierre le 7 mai 1659. — Le P. Deydier, recteur pour la seconde fois, pose la dernière pierre et la croix le 13 sepbre 1663. — Le peintre est François Sevin. — L'église est ouverte le 17 février 1665. — Le jardin.

CHAPITRE VII

L'ÉGLISE, 1652-1665

L'histoire du collège d'Aubenas dans la seconde moitié du XVIIe siècle, se déroulera autour des deux hommes qui ont occupé la plus grande place dans ce collège depuis son origine jusqu'à sa suppression : le P. François Deydier et le P. Antoine-Hercule de Vogüé plus connu sous le nom de P. de Rochecolombe. Ils y sont morts tous les deux en 1690, ils y étaient arrivés ensemble en 1652.

La famille du P. Deydier était connue en Bas-Languedoc dès le commencement du XIIIe siècle : Sicard Deydier était en 1216, à Beaucaire, au nombre de ceux qui combattaient pour le Comte de Toulouse ; Armand Deydier défendait en 1217 la ville de Crest pour Aymar de Poitiers contre Simon de Montfort. Les Deydier du Vivarais paraissent venir de Nîmes. Un inventaire des archives communales de cette ville mentionne « noble Claude Deydier, seigneur de Puech Méjan » rue de la Colonne (1).

Louis-Antoine Deydier, seigneur de Laval, élevé dans la religion protestante, avait abjuré en se mariant à Jacqueline de Chalendar de Cornillon. Le P. François Deydier fut un de leurs nombreux enfants. Par sa mère il descendait de Catherine de Grimoard de Beauvoir du Roure mariée

(1) Archives communales de la ville de Nîmes. Série DD, 25. Un Deydier était professeur à la faculté de médecine de Montpellier au commencement du XVIIIe siècle. Il se dévoua plus d'un an au soin des pestiférés à Marseille de 1720 à 1721. Il écrit dans une de ses lettres : « Il n'était pas possible de mettre le pied nulle part sans marcher sur des morts ou sur des lits de malades. Monseigneur l'Evêque de Marseille accompagné de son aumônier et de quelques religieux, courait partout pour distribuer des aumônes et pour consoler les mourants. » Revenu à Montpellier, Deydier reçut du Roi une pension de 2.000 livres et des lettres de noblesse. (*Pièces et documents sur la peste languedocienne de 1721-22, suite de celle de Marseille. Ch. II. Montpellier. Imprimerie centrale du Midi, 1872*).

en 1556 à Guillaume II de Chalendar seigneur de Cornillon, et par elle, il était allié à la sœur aînée de la Maréchale d'Ornano Jacqueline de Montlaur, et à Georges vicomte de Vogüé de Rochecolombe frère du P. de Rochecolombe et père du P. Anne de Vogüé. La famille du Roure est une des plus anciennes de France, elle remonte sans lacune à Grimoard du Roure au xe siècle ; elle a fourni un pape Guillaume du Roure, le bienheureux Urbain V, (1309-1370) un général des Chartreux mort en odeur de sainteté au xive siècle, des cardinaux, des chevaliers de Malte, de nombreux officiers dont plusieurs généraux. D'après Moréri, le pape Jules II serait aussi un du Roure et les Della Rovere seraient une branche italienne de la même famille (1).

François Deydier né le 24 mars 1614 entra au noviciat à dix-huit ans. Il suivait à vingt ans le cours triennal de philosophie, à Tournon pour la première et la seconde année, à Billom pour la troisième. Professeur de grammaire, d'humanités, à Cahors, de rhétorique à Clermont et à Billom, il fit sa théologie à Tournon où il professa encore la rhétorique puis la philosophie, il y fit sa profession le 13 septembre 1648, et il avait passé onze ans dans ce collège lorsqu'il fut nommé recteur de celui d'Aubenas, le 10 octobre 1652.

La famille de Vogüé-Rochecolombe est illustre et nous ne ferons pas ici son histoire. D'une sève vigoureuse, elle donnait depuis longtemps aux armées du roi de vaillants officiers, et à l'église d'humbles religieux et de modestes religieuses ; elle lui a donné deux jésuites au xviie siècle. Le P. Antoine-Hercule était fils de Melchior comte de Vogüé, seigneur de Rochecolombe, et de Dorothée de Lévy-Montfaucon. Son père avait agrandi le château de Vogüé pour s'y installer et abandonner celui de Roche-

(1) Extraits des manuscrits du vicomte de Montravel, de ceux de M. Deydier, de l'article de M. de Charbonnel sur Guillaume de Chalendar de la Motte, *Revue du Vivarais* t. XII, p. 342 et 567 en note.

colombe qui tombait en ruines ; Antoine-Hercule devait en porter le nom et le sauver de l'oubli. (1) Né le 8 mars 1615 il avait suivi de près François Deydier au noviciat. Si ces jeunes gens ne se connaissaient pas encore, ce fut leur première rencontre.

Rochecolombe au sortir du noviciat débuta dans l'enseignement par la sixième à Billom, il professait la rhétorique à Albi neuf ans après. Dans l'intervalle il avait suivi les cours de philosophie à Tournon et à Billom. Après les cours de théologie suivis à Toulouse il professa quatre ans la philosophie au collège d'Auch d'où il fut



ROCHECOLOMBE

envoyé à Aubenas comme prédicateur, au début du rectorat du P. Deydier.

La première affaire dont le P. Deydier eut à s'occuper fut celle de la commanderie de Saint-Antoine. Fondés à

(1) En juillet 1632, Melchior comte de Vogüé avait noblement refusé de s'associer à la révolte d'Henri II duc de Montmorency, contre Richelieu. Le duc de Montmorency était son hôte et le comte lui avait déclaré qu'il ne saurait le suivre dans une entreprise qu'il croyait opposée à son devoir comme aux vrais intérêts du duc lui-même. (Mazon. *Une page d'histoire du Vivarais, 1629-1633*, p. 27). Le comte de Vogüé semblait prévoir la fin tragique du duc de Montmorency.

la fin du XIe siècle pour se dévouer au soin des pauvres malades, les Antonins avaient bientôt pris un rapide développement. Un siècle après, ils étaient dans toute l'Europe ; la foi des peuples et les besoins des pauvres avaient multiplié les fondations. La commanderie d'Aubenas paraît remonter au XIIIe siècle : elle avait sous sa dépendance celles de Tournon, de Gevaudan, de Pailharez et de La Vilate. (1) A Aubenas même, elle avait trois hôpitaux : Saint-Antoine, Sainte-Anne et Saint-Georges. Elle y fut florissante jusqu'au XVIe siècle, et elle avait acquis par héritages ou par donations, différentes propriétés, terres, vignes ou prés, et des revenus divers. Les maisons de Saint-Antoine à Aubenas furent détruites en 1562 au commencement des guerres de religion, et les restaurations entreprises dans la première moitié du XVIIe siècle furent sans importance. (2)

Par l'union du prieuré de Sainte-Croix au collège d'Aubenas, les jésuites avaient des droits à une rente sur une terre des Antonins, dans le voisinage de Saint-Pierre-le-Vieux. Le P. du Hautclusel, à la fin de son rectorat, avait voulu applanir les difficultés soulevées par cette situation et le P. Hugonon, procureur du collège, s'était mis en relation avec le P. Antoine Camus, procureur de la communauté des Antonins de Vienne. Trois lettres et quelques documents extraits des archives du collège d'Aubenas nous font connaître les bons rapports entre les jésuites et les Antonins et aussi la différence de leurs procédés administratifs. Les trois lettres sont du P. Camus, elles nous donnent le sens des lettres du P. Hugonon et leurs dates.

Le 24 juin 1652 le P. Hugonon avait proposé un arrangement sur la terre en litige et sur les autres propriétés des Antonins. La réponse du P. Camus signalait le bon vouloir du Révérendissime Abbé. Le P. Hugonon était prié de s'informer, sur place, de tous les biens des Antonins

(1) Pailharez dans le Haut-Vivarais, près de St-Félicien ; La Vilate dans le Bas-Vivarais, près de Pradelles.

(2) Mazon. *Notes sur la commanderie des Antonins d'Aubenas.*

et de dire ce qu'il peut en offrir. La solution sera donnée par l'Abbé et par le chapitre « ce quy ne se pourra faire plustost que dicy a six sepmaines ou deux moys a cause que Nostre Reverendissime Abbe sen va aux Bains daix en Savoye. »

La solution se fit attendre plus longtemps.

Un mois après l'arrivée du P. Deydier, le P. Hugonon a formulé quelques propositions. L'exprès porteur de sa lettre, de Tournon à Vienne, est arrivé tard et il veut repartir de bon matin. Le P. Camus s'excuse de n'avoir pas pu réunir le chapitre en si peu de temps, il espère le succès de ce projet « au premier jour qu'on tiendra chappitre ».

La troisième lettre du P. Camus est du 9 janvier 1653. Le chapitre s'est réuni : « Jay faict resoudre dans ycelluy chappitre que lon passeroit vente a vostre college de tous les biens que nous avons a Aubenas et mesme dans le voisinage sy vous nous faictes des conditions avantageuses...... »

« Vostre Reverence...... feroit bien de prendre la payne de venir icy traitter cest affaire avec le Corps de Nostre Chapittre quy la resoudra entierement et fera plus autantiquement cest alliennation......... elle ne faira aucun fraix dans ce lieu labbaye luy estant toute acquise...... » (1)

Les procédés administratifs des Jésuites étaient plus simples. Le P. du Hauteclusel pour engager cette affaire, le P. Deydier pour la terminer, avaient sollicité du P. Provincial, du P. Général lui même, les permissions nécessaires : le P. Deydier, recteur du collège d'Aubenas, pouvait alors déléguer son P. Procureur avec mission et pleins pouvoirs pour agir en son nom. Le 10 mai 1653, par devant Me Brousse notaire, il donnait une procuration générale au P. Antoine Hugonon syndic, pour traiter l'affaire de la commanderie de Saint-Antoine d'Aubenas.

L'acte capitulaire acceptant la vente est du 17 mai et

(1) Archives de l'Ardèche. Série D. 2.

l'acte de vente est passé huit jours après entre le P. Antoine Hugonon agissant par procuration du R. P. François Deydier d'une part, et le R. Père en Dieu Messire Jean Rasse Abbé et Supérieur général de l'Ordre de Saint-Antoine et les RR. Pères Etienne Boyt, Antoine Camus et Bernard de l'Escluse, définiteurs généraux de l'Ordre, Pierre du Boys, Michel Manson et Jean-Louis de Buscher « tous religieux et chanoines cloistriers d'Iceluy ordre », d'autre part. L'acte est fait et stipulé dans l'abbaye et monastère de Saint-Antoine de Viennois, le 24 mai 1653. — Buisson, notaire.

Les biens vendus, éloignés de plus de vingt lieues du monastère de Vienne, entraînaient de lourdes charges pour les Antonins. Les frais de voyage absorbaient une bonne partie des revenus, les champs étaient en friche et on en retirait à peine la somme nette de cent livres. Le Chapitre avait estimé tous ses biens à 2500 livres ; les Jésuites sur place pouvaient facilement améliorer les revenus, ils donnèrent de l'ensemble 3300 livres. Tous ces biens sont soigneusement énumérés avec leurs détails, leurs confronts et les « clausules nécessaires ». Ils comprennent dans l'ensemble : trois pièces de terre, à St-Pierre-le-Vieux, à Lazuel et à Fontbonne ; des droits seigneuriaux et des redevances, au mas de Lacombe entre St-Montan et Viviers, à Mercuer, à St-Privat, à St-Didier et autres lieux que les dits seigneurs vendeurs ont dit ignorer. (1)

La remise des titres comportait de nombreux parchemins ; le plus ancien était de 1293, le plus récent de 1633, et entre autre « la quantité de huictante quatre rolleaux de parchemins et de 17 autres en liasse sur laquelle il y a un billet lequel faict mention que les 17 rolleaux sont donations incertaines faictes à la Commanderie dudit Saint-Antoine d'Aubenas ». (2)

Le chapitre général de l'Ordre de Saint-Antoine tenu à

(1) Toutes ces localités excepté Lacombe sont dans le voisinage d'Aubenas.

(2) Mazon. *La commanderie des Antonins d'Aubenas*, p. 46-48.

Vienne approuva le 16 mai 1654 l'acte de vente qui fut homologué par le parlement de Grenoble pour les vendeurs et par celui de Toulouse pour les acheteurs.

Cette affaire avait traîné longtemps ; elle fut heureusement terminée par le paîment des 3300 livres, le 19 décembre 1654, avant la fin du premier rectorat du P. Deydier. C'était une augmentation de deux à trois cents livres dans les revenus du collège améliorés aussi par une acquisition « de 175 sétérées de terres bonnes et mauvaises » quarante hectares environ, achetées par le P. Hugonon pour 600 livres.

Le collège d'Aubenas doit encore au P. Deydier la solution d'un différend qui durait depuis plus de trente ans avec la ville au sujet des impôts exigés pour les biens des jésuites et pour ceux des Clarisses. Sur cette contestation s'en était greffée une autre pour les biens de la commanderie de Saint-Antoine.

Dès l'année 1620 les régents d'Aubenas avaient voulu astreindre les jésuites aux tailles ordinaires et aux impôts extraordinaires, pour leur collège et ses dépendances, pour les biens de Ste-Claire dont ils jouissaient alors. Au lieu de considérer ces biens comme nobles, ce qui était le droit de tous les religieux, les régents les cotisaient comme biens roturiers, au mépris des immunités ecclésiastiques. Les jésuites refusèrent de payer, et leurs revenus furent saisis. Le P. de Neuville, en 1623, rédigea un mémoire pour justifier les immunités religieuses et réfuter les prétentions de la communauté d'Aubenas. Il établissait le droit naturel, sur la pratique des payens de tous les âges à l'égard de leurs prêtres, depuis les Egyptiens jusqu'aux Gaulois, en passant par Artaxercès et les Perses, par les Athéniens, les Lacédémoniens et les Romains. Le droit canon était prouvé par des citations des conciles de Latran, de Vienne et surtout du concile de Trente, session 25, chap. 20. Le droit civil était basé sur les défenses ou prohibitions des empereurs Honorius et Théodose, Frédéric Ier, Louis II au concile de Pavie,

Charles le Chauve au concile de Maux. Après les empereurs défilaient les rois de France en commençant par Pépin au concile de Soissons, Saint-Louis, Philippe le Bel, Charles VI, Charles IX. Bref, « le roy très chrétien à présent regnant, à Bordeaus du second octobre l'an 1621, octroye l'immunite aux ecclésiastiques voire pour leurs biens patrimoniaux *et nouveaux acquests*, ce qu'avoit esté excepté par Louys XII, par François premier, par autres roys suyvans. De ce que dessus, apert les possessions de dot ancien des églises monastères et bénéfices n'estre taillabbles comme les fonds roturiers ». (1)

Nous ne suivrons le P. de Neuville ni dans le développement de sa thèse, ni dans sa réfutation des prétentions des régents d'Aubenas qui ne se laissèrent point convaincre par ce très long mémoire et continuèrent à contraindre les jésuites à payer malgré eux, par la saisie de leurs revenus.

Un mémoire de 1655, du P. Deydier ou du P. Hugonon nous met au courant de la suite de cette affaire.

En 1632 les Pères avaient obtenu un arrêt de la souveraine cour de Montpellier portant défense expresse aux régents d'Aubenas de maintenir dans leurs impositions l'habitation des jésuites comprenant église, classes, basse-cour, cave, greniers, étables et jardin. (2) Un arrêt provisionnel déclarait nobles les biens de Ste-Claire et les régents devaient les traiter comme tels. Les régents d'Aubenas s'obstinèrent à cotiser tous ces biens ; ils avaient même continué à imposer les jésuites pour ceux de Ste-Claire déjà restitués aux Clarisses rétablies à Aubenas en 1647. Depuis l'arrêt de la cour de Montpellier, les régents n'avaient plus rien saisi et les Pères n'avaient plus rien payé, ils avaient même demandé l'exemption d'impôts pour les nouvelles acquisitions nécessaires au

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

(2) La cour souveraine des aides de Montpellier avait pour la province du Languedoc les prérogatives attribuées aujourd'hui au Conseil d'Etat.

développement du collège. En attendant la reconnaissance de leurs droits, les jésuites refusaient de payer les tailles légitimes pour quelques terres roturières, jusqu'à compensation des tailles indûment perçues. La situation ne s'était pas modifiée lorsqu'une nouvelle difficulté surgit en 1653 à propos des biens de la Commanderie de Saint-Antoine. Les régents les traitaient comme s'ils appartenaient toujours à des étrangers : c'étaient les conditions les plus dures. Les Pères réclamaient les conditions plus douces attribuées aux habitants d'Aubenas.

Le mémoire de 1655 demande aux régents le remboursement de tout ce qui a été perçu irrégulièrement ou par excès de rigueur dans les cotisations, et il promet de payer tous les arérages et tous les droits légitimement dûs pour les biens roturiers situés dans le mandement d'Aubenas. On nomma des arbitres et tout se termina à l'amiable comme le P. Deydier l'avait proposé.

Les affaires n'étaient pas l'unique préoccupation du P. Recteur ; si une santé délicate ne lui permettait pas la prédication, jamais de fait, nous ne le voyons prédicateur ou missionnaire, il obtenait par d'autres, ce qu'il ne pouvait réaliser par lui-même. Pendant trois ans, il eut dans son personnel quatre missionnaires, et, les jours de fête, plusieurs professeurs se joignaient à eux. Deux souvenirs de leurs nombreux travaux nous ont été conservés par les lettres annuelles de 1654 et par le catalogue du personnel.

En 1654. c'est une grande mission à Aubenas. Les missionnaires étaient les PP. de Rochecolombe, François Chamerlat. Dominique Robert, et Jean-Paul Médaille. La mission eut lieu en juin ; l'affluence fut très considérable, on venait de tous les lieux voisins et pendant ce mois de mission le temps fut beau à Aubenas, malgré de fréquentes pluies dans tout le voisinage. Les Pères avaient entendu plus de deux mille confessions générales.

L'année suivante, il y eut une grande mission à Rochemaure et d'autres dans les environs de cette ville. Les

missionnaires étaient les PP. Paul de Cruéjoulx, Dominique Robert et François Chamerlat. Le P. Médaille prêchait à Aubenas, l'avent, le carême et les dominicales. Le P. Claude Fayon, père spirituel, était l'auxiliaire le plus actif du R. P. Recteur pour la conservation et le développement de la vie religieuse dans le collège. Hébraïsant distingué, savant helléniste, le P. Fayon avait professé l'Ecriture sainte pendant quinze ans : il édifiait tout le monde, à Aubenas, en se dévouant à l'enseignement d'une modeste classe de grammaire, malgré son âge avancé.

Deux frères coadjuteurs déplacés à cette époque, ont laissé un souvenir à Aubenas : le F. Paul Sauvion et le F. Dominique Lebé, celui-ci apprécié surtout pour sa piété et son obéissance, depuis neuf ans ; celui-là, depuis six ans, pour sa régularité religieuse. Le F. Sauvion était du diocèse de Viviers ; il a rendu pendant cinquante ans de grands services dans différents collèges. Tous les recteurs font son éloge.

Le P. Deydier remettait sa charge au P. Jean Rajat le 12 octobre 1655. Il continuait cependant à travailler au bien du collège, soit comme ministre ou procureur, soit comme père spirituel.

Le P. Rajat forézien avait 47 ans. Sa vie religieuse s'était écoulée dans l'enseignement et dans la prédication. On aimait son esprit cultivé, son jugement droit, son calme imperturbable et son cœur affectueux. Il avait, dans l'ensemble, un vrai talent pour le gouvernement. Dix ans plus tard, Provincial de Toulouse depuis huit mois, il mourut à St-Flour le 15 août 1668. Il avait nommé pour le remplacer comme Vice-Provincial, le P. Guillaume Chabron que nous avons vu débuter dans l'enseignement par la classe de cinquième, en 1624.

L'œuvre principale du P. Rajat, fut la conversion des protestants, souvent très laborieuse. Un jeune calviniste imbu d'erreurs inoculées dès son enfance par son père très en vue chez les religionnaires, avait été invité à se

converti par les magistrats de sa ville natale à l'aide de procédés rien moins que religieux. Les promesses, les menaces l'irritèrent et le rendirent de plus en plus obstiné. Peu après, mis en rapport avec un des Pères jusqu'alors abhorrés, ses doutes furent éclaircis, la vérité fut entrevue. Cependant pour ne pas céder trop légèrement, ce jeune homme fit deux fois le voyage de Montpellier, cherchant auprès des ministres les plus en renom, des arguments contre les catholiques et surtout contre les jésuites. La vanité des prédicants, l'insuffisance de leurs preuves l'éloignèrent d'eux, malgré tous leurs efforts pour le retenir. Il abjura et il manifesta la paix et la joie de son âme par ses paroles et par ses écrits. (1)

Le F. Bertrand Clerc mourut au collège d'Aubenas, le 26 juin 1658. Il y avait passé sept ans comme cuisinier, acheteur ou dépensier. Il paraît être le dernier jésuite enseveli dans le caveau de la chapelle de 1602.

Les circonstances avaient réuni autour du P. Rajat quatre hommes qui ont une histoire dans la Compagnie. Le F. Gabriel Griffon, le P. Jean-Paul Médaille, le P. Claude Ignace Allouez et le scolastique Pierre Raffeix.

Le F. Gabriel Griffon mourut le 19 juillet 1656, à 39 ans. Il était infirmier depuis un an. Silencieux et recueilli modeste et humble, obéissant et maniable, toujours uni à Dieu, il fut le type du Frère Coadjuteur souhaité par Saint-Ignace. (2)

Le P. Jean-Paul Médaille a fondé au Puy les Religieuses de Saint-Joseph. Il avait repris l'idée première de Saint-François de Sales, et il a réalisé, comme Saint-Vincent de Paul, un idéal de vie religieuse en dehors du cloître. Pour direction, il avait donné aux premières filles de Saint-Joseph, l'imitation de la vie cachée de notre Seigneur dans la sainte Eucharistie. Il formula ses premières rè-

(1) *Litt. ann.* 1658.

(2) P. de Guilhermy. *Ménologe. Assistance de France. 19 juillet.*

gles dans une lettre aux supérieurs, les constitutions ne vinrent que plus tard. (1)

Le scolastique Pierre Raffeix né à Clermont en 1635, était au collège d'Aubenas de 1654 à 1657 ,successivement professeur de cinquième, de quatrième et de troisième. Arrivé à Québec en 1663, il y est mort en 1724. Il a passé 61 ans dans les missions du Canada. On a de lui deux cartes conservées l'une au dépôt des cartes de la marine, l'autre à la bibliothèque nationale. (2)

Le P. Claude Ignace Allouez, professeur de cinquième de quatrième et plus tard du cours bis annuel de philosophie 1656-1658 avait passé quatre ans au collège d'Aubenas où il dût faire sa profession en 1657, à 35 ans. De la famille des Allouez de la Fayette, il était originaire de Saint-Didier-en-Velay. Un précieux document écrit à Aubenas nous révèle les sentiments du pieux jésuite sur sa vocation à la Mission du Canada.

(1) *Histoire de la mère du Sacré-Cœur de Jésus, par l'abbé Rivaux*, Lyon Briday. 1878, p. 13 à 17.

Nous ignorons l'époque de la première installation des religieuses de St-Joseph à Aubenas. Il est certain qu'elles y étaient depuis longtemps en 1727 et qu'on les y avait en haute estime. On lit dans une délibération du Conseil de la communauté d'Aubenas, du mardi 25 mars 1727 :

« ... A été représenté par M. Durieu premier sindic que la communauté a accoutumé de donner aux sœurs de St-Joseph de cette ville la somme de 30 livres pour donner l'éducation et apprendre à lire et à écrire aux jeunes filles de la ville et à les élever à la crainte de Dieu, et qu'elles s'acquittent avec beaucoup de zèle de cette fonction, jusque là même qu'elles prennent les jeunes filles pauvres gratis, et dont elles prennent autant de soin que de celles qui sont en état de payer, ajoutant d'ailleurs que les sœurs sont d'une édification exemplaire à toute la ville, tant par leur bonne conduite que par celle qu'elles inspirent aux jeunes filles dont elles prennent soin. » ... « Ce qu'entendu par la communauté, il a été unanimement délibéré d'accorder aux sœurs la somme de 30 livres. à condition qu'elles continueront comme elles ont fait jusqu'ici de prendre soin des jeunes filles de la ville, tant pour leur apprendre à lire et à écrire que pour leur donner de l'éducation et les élever dans la crainte de Dieu ».. Suivent douze signatures. (Archives de la mairie d'Aubenas).

(2) P. Sommervogel, *bibliothèque des écrivains de la Compagnie*. — *Relations des jésuites de la Nouvelle France*. Québec 1858. Années 1666 et 1672.

« Je reçus le 3e de mars de cette année 1657 la permission d'aller en Canada. Je baisai aussitôt la lettre du R. P. Provincial, et je me dis souvent à moy-même : C'est le Seigneur qui m'a fait une si grande grâce : j'en suis dans l'étonnement et l'admiration. Après un aussi bon gage de sa bonté et de son amour envers moy, j'ai tout sujet de me flatter, que je ne mourray, mais que je vivray pour annoncer les merveilles de ses œuvres. C'est ici un coup de sa droite qui m'a exalté par la plus sublime de toutes les vocations. Seigneur ! je suis à vous, secondez-moy dans cette divine entreprise, afin que je me sauve et me sanctifie moy-même, en travaillant au salut et à la sanctification du prochain. Mon ame vous loüe, vous bénie, vous remercie et vous ayme préférablement à tout ce qui n'est point vous.

« J'ay demandé et je chéris cette vocation : 1º Parceque c'est la plus grande gloire de Dieu que je me rende le plus semblable que je pourrai à Jésus-Christ, son fils, qui pouvant sauver les hommes sans souffrir, a, pour opérer leur salut, préféré la croix à la joie : *Proposito sibi gaudio sustinuit crucem.*

2º Je ne dois pas regretter les douceurs que je quitte en sortant de France et que j'aurois trouvées en mille et mille choses licites et honnestes, comme entre autres dans la conversation avec tant de personnes d'esprit, dans l'étude et la profession des plus belles sciences, et dans l'usage des talents que j'ai reçeus du ciel. Non, non, je ne dois pas regretter rien de tout ce qu'il faut nécessairement quitter à la mort. Je veux prévenir ce temps de la séparation de mon âme d'avec mon corps, afin de laisser à présent sans contrainte et avec mérite ce qu'il me faudra laisser alors par force et sans liberté. D'ailleurs, tous les biens que je puis avoir ne m'ont esté donnés de Dieu que pour en user selon son bon plaisir. Or il veut que ce soit en Canada que je m'en serve pour éclairer les nations auxquelles il m'en-

voye. *Ad illuminationem gentium misit me.* Je connois ses desseins sur moy par les fréquentes inspirations que j'ay la-dessus depuis si longtemps.

« 3° Je trouveray dans la Nouvelle-France la volonté de Dieu, la gloire de Nostre-Seigneur, ma propre perfection et le salut des âmes avec beaucoup de souffrances. Si je suis assez malheureux que de n'y pas aller, c'est que mes pêchez et nommément mes péchez d'orgueil me rendent indigne d'une si sainte mission.

« On m'allègue que je puis autant servir Dieu dans l'ancienne France que dans la nouvelle ; que j'ai receu du Ciel assez de talens pour les employs de nostre Institut, lesquels on exerce en Europe, et qu'en m'appliquant à la prédication, je pourray sans beaucoup de peine m'entretenir dans une dévotion solide. J'avoüe encore aux personnes qui me parlent ainsi, j'avoüe que je découvre dans les missions du Canada des difficultés terribles à la nature. Mais dans tous ces prétextes et dans toutes ces oppositions, il n'y a rien qui ne me soit suspect d'amour-propre. Et quand quelque pensée semblable se présente à mon esprit, je me dis : tu ne scais ce que tu crains ! tu auras ton contentement dans la Nouvelle-France.

« S'il arrivait donc que le R. Père Provincial vouleut révoquer sa permission, je me jetterois à genoux à ses pieds pour le conjurer qu'il me la continuast !

« Qui que ce soit qui prétende me détourner de ma chère mission, je lui répliqueray avec ces parolles de mon divin Maistre : Retire-toy de moy, Satan ! Tu ne goutes pas les choses de Dieu, mais tu parles en homme. Pour moy, je ne puis plus vivre d'une vie tiède et imparfaite, après que Nostre-Seigneur qui m'a fait jusqu'ici tant de grâces, semble y avoir mis le comble par la grâce de ma vocation au Canada. On attend de moy plus de ferveur et de fidélité que je n'en ay eu jusqu'à présent et l'on serait scandalisé de moy si dans

cette occasion je montrois ou de la lascheté ou de l'inconstance. » (1)

Ces sentiments bien que personnels au P. Allouez et les autres vocations à la mission du Canada, jettent une douce lumière sur l'esprit religieux du personnel du collège d'Aubenas, sous la direction spirituelle du Père François Deydier.

Le P. Allouez arrivé à Montréal le 11 juillet 1658 a passé pendant 31 ans, par les plus dures privations pour évangéliser de nombreuses tribus sauvages, depuis les rives des grands lacs jusqu'aux bords du Mississipi. Tantôt épuisé de fatigues et de faim dans ses longs voyages, tantôt dépouillé et abandonné au bord d'un lac par des guides infidèles, noyés bientôt contre un récif, il s'abandonnait à la Providence le conduisant à son insu auprès d'un sauvage qui attendait le baptême pour mourir. Il avait pour St-Ignace une dévotion filiale, et très souvent il donnait son nom à ses néophytes.

On a plusieurs lettres du P. Claude Ignace Allouez dans les Relations de la Nouvelle France. Rappelant le souvenir de ses deux prédécesseurs dans la mission qui lui est destinée, le P. René Ménard mort de faim et de misère, abandonné dans un bois, le P. Léonard Garreau tué dans une embuscade d'Iroquois, il écrit : « Il peut se faire que le Père qui part maintenant fasse bientôt une pareille rencontre. Mais un homme vraiment apostolique est content partout de mourir, puisqu'il trouve partout l'entrée du Paradis ». (2)

Un autre missionnaire du Canada, à la même époque, le P. Charles Albanel, avait professé les humanités au collège d'Aubenas en 1641-1642. Il fut le premier à découvrir, en 1672, la voie pour aller par terre de Qué-

(1) P. Carayon. Treizième document sur la Compagnie de Jésus. p. XII.
(2) Relations des Jésuites de la Nouvelle France. Québec 1858, année 1665, p. 9. — P. de Guilhermy. Ménologe. Assistance de France, 28 août.

bec à la baie d'Hudson. Il la cherchait depuis dix-huit ans, toujours dérouté par la mauvaise volonté des sauvages. (1)

Les nouvelles de ces missions, propagées à Aubenas par des lettres dont les signataires étaient bien connus, trempaient le généreux caractère des élèves du collège et facilitaient l'épanouissement des vocations ecclésiastiques et religieuses.

Le P. Jean Baillard succéda au P. Rajat le 22 novembre 1658. Il appartenait aux Baillard des Combeaux de Ste Sigolène en Velay. D'Hozier a donné la généalogie de cette famille : le nom de Jean y est très fréquent, associé souvent à celui de Jacques. On y voit plusieurs prêtres et de nombreux religieux de divers ordres.(2)

Le P. Baillard avait déjà passé trois ans au collège d'Aubenas comme prédicateur et missionnaire. Un extrait des lettres annuelles du collège de Billom nous le fait connaître. En 1647, il donnait le carême avec un autre Père à Thiers où l'on n'avait pas vu de Jésuite depuis vingt ans. Les deux missionnaires transformèrent la population de cette ville par leurs prédications journalières ; ils y avaient joint des cas de conscience pour les prêtres. Leur zèle et leur dévoûment avaient gagné tous les cœurs.

Dans son premier séjour à Aubenas, le P. Baillard a le titre de « casuista », directeur des cas de conscience. Pendant trois ans, il a dû multiplier dans le diocèse de Viviers, tout le bien qu'il avait fait à Thiers pendant un carême, au peuple et au clergé.

A l'arrivée du P. Baillard, le revenu net du collège était de 3023 livres, la dette s'élevait à 2200 livres. (3) Le P. Recteur s'efforça d'améliorer cette situation finan-

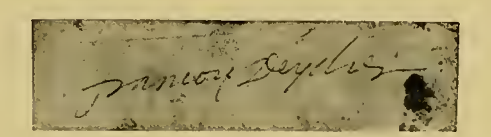
(1) Relations des Jésuites de la Nouvelle France. Québec 1858. année 1672, p. 43.

(2) Archives de M. Lafayolle, ancien magistrat, au Cheylard.

(3) Résumé du compte-rendu annuel du P. procureur, envoyé à Rome. 1658.

cière. Le P. François Deydier fut son procureur. Ensemble ils vendirent deux terres dépendant de la commanderie de St-Antoine : la première pour 390 livres, la seconde pour 360.

Ils faisaient avec les Pères Chartreux de Bonnefoy un échange de quelques droits seigneuriaux : douze pots de vins dûs aux Chartreux par les Jésuites, contre une rente « d'un carteron et deux boisseaux d'avoine » dûe aux Jésuites et transmise aux Chartreux. Les signataires de l'acte sont : Dubois prieur de Bonnefoy et Deydier syndic du collège avec Pierre Dusserre notaire. Les témoins sont Jean Durand de Serrières et Jean Labro de Prades. Il n'est point dit qu'ils soient élèves du collège. Nous les trouvons plus tard tous les deux Frères coadjuteurs, au collège d'Aubenas. Le F. Jean Durand, portier, acheteur et dépensier de 1694 à 1701 ; le F. Jean Labro, cuisinier de 1696 à 1700.



Signature du P. François Deydier.

Le P. Baillard fit trois acquisitions de terres « assises au terroir de Ste-Croix ». La plus importante était de 875 livres avec une surface de 5 setiers 8 boisseaux, soit 125 ares. Parmi les témoins de ces actes, il y a deux élèves du collège : « Jean Roure escolier de la ville de Largentière », et « Antoine Amblard escolier du lieu de Riou paroisse de Lussas. »

Une quatrième acquisition du 26 mai 1660, nous révèle un nouveau bienfaiteur. Guillaume Dubreton, docteur es droit, juge de St-Laurent et 1er régent de la ville d'Aubenas, vend pour mille livres aux RR. PP. Jean Baillard recteur et François Deydier, syndic, un pré sur le terroir de Ste-Croix « de la contenance de

de cinq journées et demy d'homme à faucher. » (1) Le P. Recteur en versant cette somme déclare la tenir « de la libéralité et piété faite audit collège par Messire Claude François de la Tour de Bains, seigneur du Choisinet qui la leur avait délivrée depuis quelques jours, pour icelle employer au profit et utilité dud. collège. » (2) Les *Lettres annuelles* de 1660 mentionnent « ce pré très avantageux pour la maison de campagne, dû à la générosité du très illustre seigneur de Choisinet très affectionné à notre Compagnie ». Les mêmes lettres signalent les fruits bien consolants de nombreuses et laborieuses missions pour l'enseignement de la doctrine chrétienne aux gens du peuple.

Le 4 juin 1661, les Frères Cordeliers d'Aubenas cédaient aux Jésuites « deux près et terres ». Ceux-ci leur donnaient en échange une vigne « ensemble et comme un pur don la chapelle de St-Antoine avec l'enclos et chemin, mais sous la réserve des pensions et fondations y attachées ». (3)

L'œuvre principale du P. Baillard fut la construction de l'église du collège d'Aubenas. Il eût l'honneur de la commencer et il laissa à ses successeurs la consolation de la terminer. Ses deux auxiliaires pour cette heureuse entreprise furent le P. de Rochecolombe et le P. Deydier.

Le P. de Rochecolombe avait quitté le collège d'Aubenas depuis trois ans, il y était revenu en 1657. Il avait prêché et donné des missions successivement à

(1) D'après le compois de 1660, la surface de ce pré est de 5 sétiers 1 boisseau, 115 ares environ. La journée d'homme à faucher équivaudrait donc au sétier en semence. Le sétier en semence ou la cétérée d'Aubenas valait 600 toises, soit 22 ares 80 centiares.

(2) Le marquis de Choisinet avait été marié en 1645 à Françoise de Lestrange, 2e fille de Claude, vicomte de Lestrange et de Paule de Chambaut, dame de Privas. Clande de Lestrange fut décapité en 1632 au St-Esprit pour avoir pris part à la révolte d'Henri II duc de Montmorency.

(3) *Répertoire de Maurice Maurin et Chronique du vieil Aubenas* p. 88.

Annonay, à Montpellier et à Billom. Le P. Deydier était alors ministre au collège du Puy, il n'y passa qu'une année ; les deux religieux se retrouvaient à Aubenas au début du rectorat du P. Baillard, en novembre 1658.

Le P. de Rochecolombe dans un mémoire de 1683, nous apprend qu'il a fait le plan du collège et de l'église, approuvé à Rome par le P. Général en 1658. Ce plan avait été probablement conçu sous l'administration du P. Rajat, peut-être avant et, il nous est bien permis de le croire, le P. Deydier n'y fut pas étranger. Ces projets avaient motivé le retour du P. de Rochecolombe et le modeste jésuite, d'une des plus illustres familles du Bas-Vivarais, sera l'architecte de l'église et du collège d'Aubenas.

Ce collège était pauvre : ses humbles revenus suffisaient pour l'entretien du personnel, mais ils ne permettaient pas de grandes dépenses. La Providence y pourvut et les aumônes arrivèrent abondantes. La construction de l'église s'imposait d'abord : les Etats du Vivarais s'engagèrent pour trois mille livres. Madame la comtesse d'Aps pour quinze cents et Monsieur le prince d'Harcourt pour mille. Beaucoup d'autres bienfaiteurs intervinrent pour des sommes moins fortes, proportionnées à leurs ressources et à leur bonne volonté.

Les archives de la mairie d'Aubenas possèdent un précieux document où nous avons pu suivre mois par mois tous les détails de la construction de l'église. Il a pour titre : « Livre de la bâtisse de l'église et du collège ». On lit sur la couverture : « Dans ce livre, on trouve cette année 1695 divers feuillets blancs et le commencement de l'état pour la batisse du collège. C'est ce qui nous a déterminés à nous en servir et à continuer d'y écrire ce qui concerne la bâtisse, afin que quand on continuera de bâtir on trouve tout ramassé dans un même livre pour servir de direction. Comme ce livre s'est écrit à diverses reprises, tantôt au commencement, tantôt au milieu, tantôt à la fin, qu'on a

laissé du papier blanc, tantôt ici, tantôt là, de là vient qu'on ne pourra pas mettre toutes les choses dans une suite naturelle. Mais par le moyen de l'index on trouvera d'un coup d'œil tout ce qu'on veut chercher. »

Un autre index de l'écriture du P. de Rochecolombe a pour titre : « *Libre concernant le bastiment de l'eglise et college d'Aubenas, 1659.* » On y trouve la pagination « du Despendu... En instruments... En chaux... En sable... En pierres... En prix faits... En bois... En journées de manœuvres ou des massons ou autres ouvriers. »

La pagination des comptes de recettes n'y est pas donnée.

Le plan de la nouvelle église entraînait la démolition de l'église primitive et de tout ce qui était encore occupé dans l'ancienne maison Pastel. Il fallut faire d'abord une chapelle provisoire et quelques réparations indispensables avant de commencer les démolitions. Ces travaux préalables motivaient les dépenses faites à la fin de l'année 1658.

Le compte des ouvriers nous initie au prix de la journée de travail, selon la qualité des personnes et la durée du jour.

Au mois de mai : « 20 journées de 7 massons à raison de 18 sols chacun, l'un portant l'autre... montent 126 l..

« 20 journées de 11 manœuvres à raison de 11 sols chacun... montent en tout 121 l. »

« 20 journées de 3 jeunes garçons à raison de 8 sols chacun, l'un portant l'autre... montent en tout 24 l. »

« 20 journées de 5 femmes à raison de 7 sols chacune montent chaque jour 1 l. 15 s. et en tout 35 l. »

Tous les comptes mensuels sont vérifiés par le P. Recteur et signés Jean Baillard pendant trois ans. Ils sont ordinairement contresignés chaque année par le P. Provincial. (1)

(1) Le 12 mars 1659 et le 18 avril 1660, par le P. François Tarbe. Le 14 mai 1662, le 31 mai 1663 et à la fin de cette même année, par le P. Rémond Baile. Le 23 juin 1665, par le P. Vital Trencher.

Au mois de septembre, on lit dans ces comptes : « A cette semaine après la feste de Saint-Mathieu, les jours ayant diminué notabtement, j'ai aussi diminué le salaire des ouvriers de 2 sols chaque compaignon masson et du sol les manœuvres. Ainsi les compaignons massons ont été réduits à 16 sols, les hommes à 10, les filles à 6 et les jeunes garçons à proportion. »

Le compte des scieurs de bois nous apprend que le P. de Rochecolombe n'a pas voulu se mêler de leur nourriture, si ce n'est de leur donner pour étrenne un pot de vin tous les dimanches ou la valeur de cela. Un peu plus tard il leur a envoyé « un pain de seize livres pris chez une revendeuse à 3 liards la livre monta à 12 sols ».

Les premiers mois de l'année 1659 furent employés à déblayer le terrain et à creuser des fondations. Ces travaux préliminaires n'empêchèrent pas le P. de Rochecolombe d'aller prêcher le carême au Cheylard. « Compte arrêté le 24e jour de février avant mon départ pour le Cheylard... J'ai eu de reste 6 l. 17 s. 30 d. au commencement du carême m'en allant au Cheylard... Pendant le carême il a été dépensé en mon absence ainsi qu'il conste par le compte du R. P. Deydier, la somme de 173 l. 8 s.... »

La construction de l'église ne commence qu'au mois de mai après la pose de la première pierre. Le compte rendu de la cérémonie est à la page 105 du livre de compte du P. de Rochecolombe :

« Le mois de May 1659. »

« C'est en ce mois, le septième la feste de St-Stanislas, un mercredi au soir, que la pierre fondamentale de l'église fut remise solennellement par le R. Père Recteur Jean Baillard, et mise par Madame la Mareschale Dornano nre fondatrice sur laquelle pierre estait gravé :

M. De MonL. F. P. H. L.
A. M. D. Bq. V. M. Sq. I. G.
An. 1659.

« C'est à dire : *Maria de Monlor fundatrix posuit hunc lapidem ad majorem Dei beatæque Virginis sanctique Ignatii gloriam.* (1)

« En suite de quoi on a commencé et poursuivi le bastiment avec diligence. »

Au milieu d'octobre on lit dans le même livre de la bâtisse : « Les murailles de l'église estant élevées de tous côtés jusqu'à la corniche et toutes les réparations du collège presque toutes achevées et la bourse presque entièrement épuisée, nous avons suspendu les grands travaux du bastiment laissant à Maître Antoine notre maître masson le soin de la taille qui lui a été baillé à prix fait. » (2)

Ces prix faits comprennent :

1o La corniche à 8 livres la cane. (3)

2o Les vitraux du dôme et celui du fond de l'église à 50 livres la pièce. Les dimensions sont données en pans (4) et la fenêtre du fond de l'église devait être plus large que celles du dôme. Le tout doit être dans la perfection conformément au panneau qui en a été fait. »

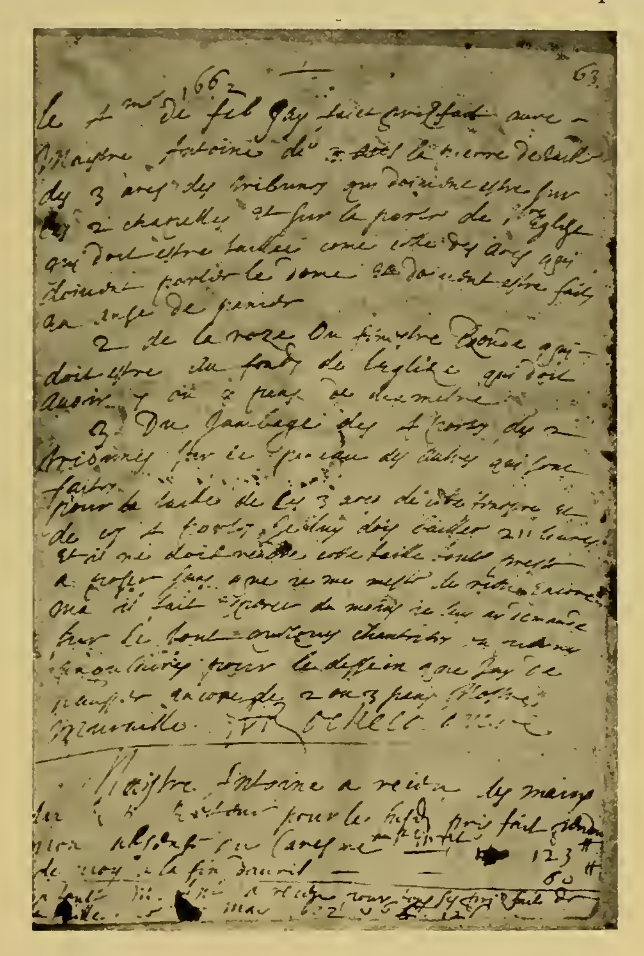
3o Les 4 arcs du dôme... « y comprenant l'architecture qui est conforme aux traits de la corniche suivant le panneau que j'en ai fait faire. Je baille de la cane des susdits avec bien taillés et prêts à pauser 12 l. 10 s. »

4o Pour 4 petits vitraux pour la lanterne à 15 l. l'un, 60 livres.

D'après ces premières conventions avec le tailleur de

(1) Un mot de l'inscription a été omis dans l'interprétation du P. de Rochecolombe : il faudrait lire... *Virginis Mariae*.
(2) Le maître maçon est Antoine Anglade.
(3) La canne valait 1 m. 871.
(4) Le pan valait 0 m. 234. C'est le 8e de la canne.

pierre, une grande fenêtre devait s'ouvrir au fond du chœur, au-dessus de l'autel ; le dôme et sa lanterne ne devaient avoir que quatre ouvertures. Ce projet fut heureusement modifié en cours d'exécution. Il est question



Autographe du P. de Rochecolombe, 4 février 1662 — Réduction 1/2.

en février 1662 de la « rose ou fenêtre ronde qui doit être au fond de l'église qui doit avoir 7 ou 8 pans de diamètre » et ailleurs des 8 grands vitraux du dôme.

Le même compte de février 1662 mentionne les trois

tribunes en anse de panier « qui doivent être sur les deux chapelles et sur la porte de notre église. » Un peu plus tard, la 4e tribune sur l'autel principal est aussi indiquée, de même que « les 4 grandes fenêtres rondes ou lunes des extrémités de l'église. »

Le compte du tailleur de pierre nous fait donc connaître l'église du collège d'Aubenas telle qu'elle est encore aujourd'hui. Ce compte se soldait par une somme de 1.550 livres 10 sols « que j'ai payés à maître Antoine et somes demeurés quittes de tout ce que je lui devais ce 22 septembre 1663. »

Signé Ant. Herc. de Rochecolombe.

Et au-dessous : « Ensuite j'ai fait travailler le reste de la taille à journées, ce qui a été à meilleur marché, à savoir les deux corniches hautes du dôme, intérieur et extérieur. Item toute la lanterne... »

Ce compte et d'autres qu'il est inutile de reproduire nous font quelques révélations : Monseigneur de Suze a donné à la bâtisse son droit de visite à Saint-Sernin, 36 livres. Le P. de Rochecolombe a prêché le carême au Pont-St-Esprit en 1662 ; en revenant à Aubenas, il remet 32 livres au compte de la bâtisse. Il va passer au Cheylard la première semaine du mois de juin suivant ; pendant son absence, le P. Deydier le remplace pour la surveillance des ouvriers et les règlements de comptes. En février 1663, le P. de Rochecolombe prêchait au Puy, le tailleur de pierre va régler avec lui la taille du dôme.

Toutes ces données sont conformes à celles du catalogue du personnel : Le P. Deydier était procureur depuis 1659. Le P. de Rochecolombe fut successivement ministre, préfet des classes, missionnaire, directeur de la grande congrégation. Tous ces emplois le maintenaient à Aubenas, excepté celui de missionnaire en 1660-1661 pendant l'interruption des travaux. Il est signalé comme prédicateur au Puy en 1663. L'année suivante, il a le titre d'*operarius* ; c'était, à cette époque, le titre de celui qui s'occupait des travaux et des ouvriers.

La construction avait été reprise en 1662. On lit à la page 117 du livre de la bâtisse : « L'année 1662 nous avons reprins nostre bastiment après Pasques. » Les comptes de chaque mois sont signés Ant. Herc. de Rochecolombe.

La page 126 nous donne l' « estat de tout ce qui a esté basti. reçu et despensé en la présente année 1662. »

« Cette présente année nous avons élevé l'église environ 5 pans tout autour pour la conduire jusqu'à la corniche. (1) Nous avons fait les 4 tribunes avec les arcs en anse de panier avec architecture, nous avons posé la corniche tout à l'entour de l'église, nous avons faict et posé les fenestres et les 4 lunes des 4 extrémités de l'église. Nous avons faict les 4 voutes de l'église qui sont les 4 branches de la Croix dont elle a la figure. Nous avons faict 7 autres voutes aux costés de l'église avec quatre chambres pauvres. blanchies et toutes prestes à estre habitées. Nous avons appuyé la voute et les arcs, nous y avons fait porter autant de pierres, de terres, de ruines, qu'il en a esté nécessaire et l'avons fait couvrir autant qu'il a fallu pour ce qui est habité. Nous avons en outre fait commencement de muraille aux balustres des tribunes. »

« Pour faire tout cela nous avons reçu dix neuf cent trente une livres tant pour le don de madame la comtesse d'Aps que pour les quatre cents livres qui nous furent données par l'Assiette de Villeneuve-de-Berg, par les mains des consuls d'Aubenas et de Joyeuse . . . . 1931 l.

D'un présent fait à notre église par les mains de notre R. P. Recteur, dix pistoles. 110

Un présent de M. le Maistre pour la chapelle de N. N. de Montaigu. . . . 150

Du reste de mon carême du St-Esprit. 32

Somme toute le reçu est. 2223

(1) En octobre 1659, les murs de l'Eglise étaient élevés « de tous côtés *jusqu'à la corniche* ». En 1662, l'église a été élevée « environ 5 pans (1 m. 17) tout autour, pour la conduire

En 1663, après la visite du P. Provincial faite à la fin de mai, les comptes sont signés par le P. François Deydier, du mois de juin au mois de septembre. Il avait remplacé le P. Baillard le 22 décembre 1661, et il était pour la seconde fois Recteur du collège d'Aubenas.

Malgré quelques redites, nous donnerons ici un mémoire du P. de Rochecolombe, préparé sans doute pour le P. Provincial Rémond Baile qui le contresigne. Il s'agit seulement de la construction de l'église, l'ornementation viendra plus tard. Le mémoire est rédigé à la fin de l'année 1663.

« Etat général de tout ce qui a été reçu et dépensé dans toute la batisse de l'église. »

« L'année 1659, le 7 de mai, la première pierre fut mise comme il a été marqué en son lieu, et quatre ans et demie après, la dernière fut posée avec la croix au dessus qui fut bénite solennellement par le R. P. Deydier notre Recteur et posée la veille de l'exaltation de la Ste-Croix.

« A la 1re année de la batisse qui fut en 1659, nous jetames les fondements et élevames les murailles de l'église de tous côtés à 5 pans près de la corniche et pour cela nous dépensâmes 3761 l. 15 s. 6 d.

« L'année suivante 1660 nous ne bastimes rien laissant reposer notre bastiment. Nous fimes seulement provisions de bois et commençâmes à faire travailler à la pierre de taille. Toute la dépense de cette année ne fut que de 435 l.

« La 3e année à savoir 1661, nous ne fimes rien faute d'argent. Pour régler quelques préparatifs pour la pierre de taille 414 l. 9 s. (1)

« La 4e année à savoir 1662, nous achevâmes d'élever les murailles, nous posâmes la corniche, nous fimes les 4 tribunes et les 4 grandes voûtes de l'église, et pour tout cela il a été dépensé 2109 l. 14 s.

« *jusqu'à la corniche* ». Cette contradiction s'explique par l'exhaussement des murailles modifiant le premier plan.
(Voir l'autographe ci-contre du 4 février 1662.

(1) Les lettres annuelles de 1660 signalent aussi l'épuisement de la caisse et les espérances pour l'avenir.

« La 5e année savoir 1663 nous avons fait les 4 trompes qui portent le dôme et la lanterne et 5 ou 6 voutes grandes ou petites pour rendre le toit de l'église égal, pour le mettre en plate-forme comme il est : nous avons fait élever les murailles, porter de la terre autant qu'il a fallu, le glacis, le pavé et pour tout nous avons dépensé 2190 l. 6 s. 3 d.

« Sommes employées en ces 4 ou 5 ans de bâtisse.

« En 1659	3761 l.	15 s.	6 d.
« En 1660 et 1661	849	9	
« En 1662	2109	14	
« En 1663	2190	6	3
« Dépense totale en 5 années	8911	4	9

« Aumônes qui ont été données pour le bastiment de notre église :

« 1o Par les Etats du Vivarais.	3.000 l.
« 2o Par Mme la comtesse d'Aps.	1.500 »
« 3o Par Mgr le prince d'Harcour.. . . .	1.000 »
« 4o Par l'Assietle en deux diverses fois.	800 »
« 5o Par Madame la mareschale. . . .	330 »
« 6o Par M. le Maistre de Largentière. .	400 »
« 7o Par la Ville d'Aubenas.	100 »
« 8o Par les mains de la susdite. . . .	110 »
« 9o Diverses petites aumônes ramassées.	160 »
« 10o Par Monsieur de Choisinet.	300 »
« Somme toute.	7.700 »

« Outre ces aumônes en argent nous avons reçu de Mr le comte du Roure tout le bois qui nous a été nécessaire pour faire les échafauds et les cintres.

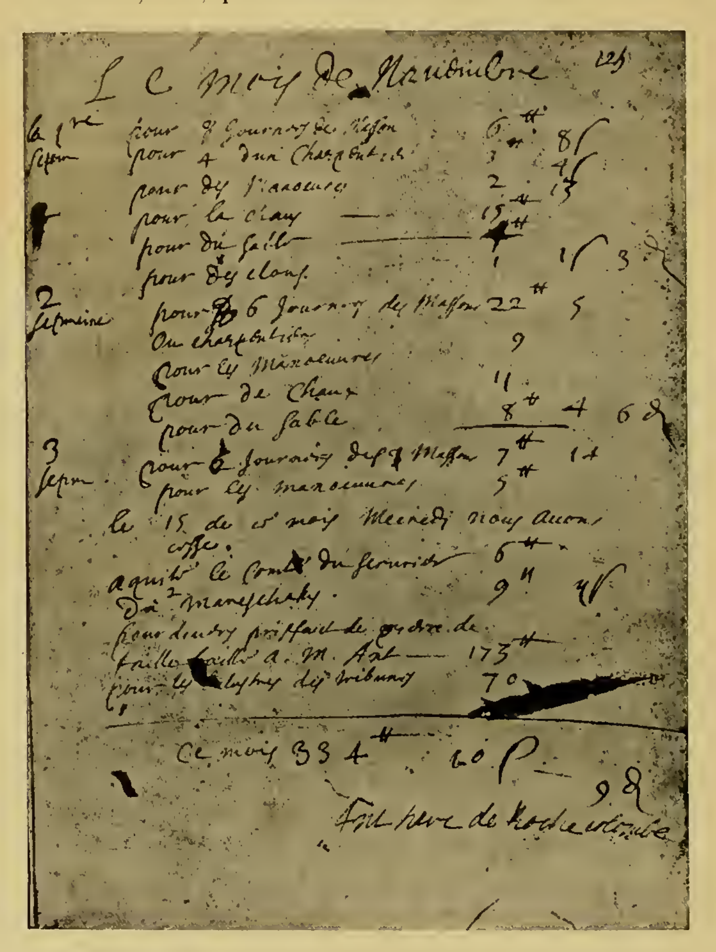
« La bâtisse de l'église ayant coûté ainsi que nous l'avons vu . . . . 8911 l. 4 s. 9 d.

« Les aumônes reçues montant à. . 7700

« Le collège à fourni. . . . . . . 1211 l. 4 s. 9 d.

« Ce qui a été fait presque tout pendant les deux années du rectorat du R. P. Deydier et que le collège avait fourni durant ce temps pas beaucoup considérable. Ou-

tre ces 1211 l. 4 s. 9 d. que le collège a fourni en argent il a fait faire à ses dépends les tuiles et maôns qui ont été employés à l'église, il a fait porter souvent du sable, de la chaux, etc., par ses mules.


Le mois de Nouembre

la 1re sepm. pour 8 Journées de Masson 6# 8s
pour 4 dun Charpentier 3# 4s
pour des manœuvres 2# 13s
pour la chaux 15#
pour du sable 4#
pour des clous 1 1s 3d
2 sepmaine pour 6 Journées des Masson 22# 5
du charpentier 9
pour les Manœuvres 11
pour de Chaux
pour du sable 8# 4 6d
3 sepm. pour 6 Journées des Masson 7# 14
pour les manœuvres 5#
le 15 de ce mois Mecredy nous auons cessé.
aquité le Compte du serurier 6#
du mareschal 9# 4s
pour divers prixfaict de ordre de taille faicte a M. Ant 173#
pour les [illegible] des tribunes 70

Ce mois 334# 10 s 9 d

Fr. pere de Rochecolombe

Autographe du P. de Rochecolombe, Compte du mois de novembre 1662.
Réduction 1/2.

« Mais aussi j'ai fait passer sous le batiment de l'église beaucoup de choses qui se sont faites pour la commodité du collège à savoir la chapelle qui sert à présent, le

EGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



Franciscus Sevin pinxit 1665.

TROMPES DU DOME

Saint Marc et saint Mathieu

EGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



FRANCISCUS SEVIN, pinxit 1665.

Fresques de la Coupole.

EGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



FRANCISCUS SEVIN, pinxit 1665.

L'ASSOMPTION

Fresques de la voûte du côté du chœur.

EGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



Franciscus Sevin, pinxit 1665.

APOTHÉOSE DE SAINT IGNACE

Fresques de la voûte du côté de la porte.

ÉGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



(Auteur inconnu)

TRIBUNE AU-DESSUS DE LA PORTE

Mort de saint François-Xavier.

ÉGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



Franciscus Sevin pinxit 1665.

TROMPES DU DOME

Saint Jean et saint Luc

grenier, le cuvage, la cave, les lieux, la partie où est le bucher, le beau regard, les deux chambres de la tour, les autres 3 chambres qui sont dans le batiment de l'église. ce qui n'a guère moins coûté que ce que le collège a fourni pour le bâtiment de l'église.

« Il est à remarquer et c'est un grand sujet de bénir le bon Dieu que quoique ce petit collège ait fait des efforts pour fournir aux frais de la bâtisse de l'église cela n'a pas empêché qu'il ait acquis et enfermé de murailles un grand et beau jardin et fait la voûte pour y aller sous terre : Il a fait encore d'autres acquisitions qui outre le susdit jardin sont beaucoup plus considérables que ce qu'il peut devoir.

« Il y a encore un grand sujet de louer Dieu de ce que dans tout ce bâtiment, aucun ouvrier ne s'est fait mal, quoiqu'ils aient été souvent obligés de s'exposer à des travaux fort hazardeux. » (1)

Signé Rémond Baile.

Les années 1664 et 1665 furent employées à l'achèvement des travaux intérieurs et à l'ornementation de l'église. Au mois de juin, on avait placé les vitres de la lanterne et, au mois de juillet toutes les autres. On avait espéré ouvrir l'église le jour de la Circoncision. Les rigueurs de l'hiver déconcertèrent ces projets.

A la fin de janvier 1665, on posa les bénitiers, on acheva dans les tribunes la pose des balustres en pierre de Barjac ; l'église « peinte, vitrée, pavée, balustrée, fut ouverte le 17 février. » (2)

La dépense pendant les deux années 1664 et 1665 avait été 3.211 livres 2 sous 3 deniers. Cette dépense ajoutée aux précédentes donnait un total de 12.122 livres 7 sous 3 deniers. « somme toute que l'église a coûté en l'état qu'elle est maintenant... A quoi le collège a aidé nour-

(1) Tout ce mémoire est de l'écriture du P. de Rochecolombe. La signature du R. P. Provincial est au bas du mémoire comme un témoignage d'approbation.

(2) Chaque balustre pris à Barjac coûtait 24 sous. La pierre de Barjac est une craie dure facile à tailler.

rissant les tuilleurs, les manœuvres, les peintres, prettant les mules et quelquefois les bœufs. »

« Nous avons tiré tout cet argent des bienfaiteurs suivants qui ont donné ce qui s'en suit. »

Sans répéter ici tous les dons déjà mentionnés par le P. de Rochecolombe dans son mémoire de 1663, nous joindrons au total de cette époque les dons reçus en 1664 et 1665.

Total à la fin de 1663.	7.700 l.
Une aumône du R. P. Annat (1). .	1.000 »
Par le moyen des PP. du Fournel, Calmels et autres. (2)	704 »
Comptes d'aumônes diverses. . .	530 »
Emprunt de M. Roulet.	1.000 »
Compte des dettes.	765 »
Le collège	423 l. 7. s. 3 d.
Total.	12.122 l. 7 s. 3 d.

Les dettes à la fin de tous les travaux s'élevaient à 1.765 livres. Pour les payer le P. de Rochecolombe comptait sur le mandat de 1.500 livres de M. le duc d'Uzès, sur 200 livres promises par Mme d'Antraigue et sur de nouveaux dons de M. le Maistre de Largentière, « qui nous a fait espérer beaucoup et a promis de nous envoyer 50 livres au premier jour .»

En face de la somme de 423 livres attribuées au collège, le P. de Rochecolombe avait écrit : « Le collège a fourni le reste sous le gouvernement du R. P. Deydier qui en outre a procuré beaucoup d'aumônes pour le bâtiment de l'église. Le R. P. Coton aprésent recteur est porté du même zelle. »

Un compte postérieur signé Jean-Pierre Coton mentionne le paiement d'une partie des dettes du P. de

(1) Le père Annat était alors confesseur de Louis XIV.

(2) Le P. Marcellin du Fournel avait apporté de Mende, en 1663, une aumône de 330 livres que le P. Deydier avait appliquée au compte de l'église. Le P. Pierre Calmels était prédicateur au Saint-Esprit, 1663-1664.

Rochecolombe « La chaire du prédicateur » y figure pour 19 livres 12 sous.

Le livre de la bâtisse nous révèle le nom du peintre de l'église. Depuis le mois de novembre 1664, on y trouve des règlements de comptes avec « M. Sevin notre peintre » et au mois de juin 1665, le P. de Rochecolombe écrit : « Pour M. Sevin l'entier payement de ses gages avec les frais de son voyage, avec les étrennes, 195 livres. Tout ce qu'il a gagné céans monte 273 livres en dix mois et sept jours de travail. »

Le peintre Sevin de cette époque est François, élève d'Horace le Blanc peintre du roi et de la ville de Lyon. François Sevin était peintre ordinaire des seigneurs de Tournon et officier de leur maison avec pension et prébende. Il était autorisé à travailler aussi en dehors de Tournon, lorsque l'occasion lui en était offerte. Le P. Ménestrier l'avait employé en 1662, avec Blanchet et plusieurs autres, à la décoration de la cour des classes du collège de la Trinité à Lyon. Il l'avait employé en 1663, à la décoration qu'il composa à Chambéry, pour l'entrée du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier à l'occasion de son mariage avec Magdeleine-Françoise de Valois, fille de Gaston de France, duc d'Orléans.

On retrouve François Sevin encore employé par le P. Ménestrier en 1666, comme entrepreneur de la décoration de l'église de la Visitation d'Annecy, pour les fêtes de la canonisation de St-François de Sales. On n'a plus rien de lui depuis lors. On croit qu'il accompagna en Italie son fils Pierre-Paul, né à Tournon en 1650. (1)

Les peintures de l'église du collège d'Aubenas furent faites dans l'intervalle compris entre les décorations de

(1) *Revue du Vivarais*, 1894 et 1895. Article de M. E.-L.-G. Charvet sur les peintres Sevin. Paul Sevin avait quinze ans en 1665. Il a pu travailler avec son père à la décoration de l'église du collège d'Aubenas. François Sevin n'était pas seul puisque le collège a nourri « *les peintres.* »

Chambéry et celles d'Annecy. Cette période de la vie de François Sevin paraissait inoccupée ; elle avait été employée à peindre la coupole et la voûte de l'église du P. de Rochecolombe.

Entre les huit fenêtres de la coupole, on voit huit femmes de grandeur naturelle. Elles représentent la Religion *Unus Deus, Una fides*, les vertus théologales et les vertus cardinales : la foi, l'espérance, la charité, la prudence, la justice, la force et la tempérance. Les figures finement dessinées sont probablement des portraits de l'époque. La Tempérance tient une amphore sous le bras droit et verse de l'eau dans une coupe tenue à la main gauche. Le vin, sous l'influence de l'eau, a pris une teinte rosée qui n'est pas dépourvue de cachet

Les quatre évangélistes sont dessinés sur les trompes de la coupole. Ils paraissent avoir été retouchés par un artiste contemporain auteur du grand tableau du maître autel. (1) Ce tableau n'a ni la finesse du trait, ni le coloris des peintures de François Sevin.

Dans la voûte de l'église, on voit une belle Assomption au-dessus du chœur et l'apothéose de St-Ignace du côté de la porte.

Les trois tableaux appuyés, l'un sur la tribune au-dessus de la porte, les deux autres sur les tribunes des autels latéraux, ne paraissent pas être de la même époque. Les boiseries des autels n'existaient pas lorsque Sevin peignait ses fresques. Nous ne savons à qui attribuer les quatre petits tableaux très fins et riches en coloris, encastrés plus tard dans les boiseries du maître-autel. Seraient-ils de Paul Sevin ? Auraient-ils appartenu à sa collection vendue dans un moment de détresse ? Ce serait possible.

Le jardin du collège d'Aubenas signalé par un rapport du P. de Rochecolombe, est mentionné avec plus

(1) J. A. Molinart fecit. 1809.

de détails dans les notes préparées pour le compois de 1660 terminé en 1670.

« En 1663 et 1664, les Jésuites ont fait aggrandir leur jardin par plusieurs acquisitions. Ils l'ont fait entourer d'un mur à chaux et à sable de 16 pans (3m75), et pour entrer commodément et avec liberté aud. jardin, les PP. Jésuites ont batti avec l'agrément et permission du seigneur et de la ville, une voûte souterraine au-dessous du chemin qui est entre le collège et ledit jardin, par laquelle susdite voûte on va à couvert soubz terre dud. collège aud. jardin. » (1)

L'agrandissement du jardin fut, après la construction de l'église, la plus importante des améliorations apportées au collège pendant le second rectorat du P. Deydier. Du 4 mars 1662 au 17 décembre 1664, le P. Recteur aidé du P.. Michel Freytet, ministre et procureur, transigea pour un échange de jardin avec un propriétaire, et il en désintéressa sept autres pour diverses acquisitions. (2) Parmi les témoins de ces huit actes, il y a trois « escholiers estudiants à Aubenas », Claude Giraud d'Aubenas, Christophe Gaschet de Chassiers et Vital Rol du Teil. La surface totale devait représenter un ensemble d'un demi-hectare environ. Les *Lettres annuelles de 1665* font l'éloge de ce grand jardin très avantageux pour la santé des Pères et pour l'utilité du collège.

---

(1) Archives de la mairie d'Aubenas.

(2) François Cosvillon, Jacques de Colombier de Laginestière, Pierre Chapus, Louis Maurin, Claude Rogier, Michel Gros, François Gleizon, et la veuve de feu Nicolas Coronel, Marie Mathieu. *Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.*

CHAPITRE VIII

DÉCLIN DE LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE. 1665-1690

Le P. Jean-Pierre Coton et son personnel. — Le P. Bellet. Ses craintes sur la réduction du nombre des classes. — La Mission du Cheylard fondée pendant le rectorat du P. Bardy. — Le P. Vertamy et le P. de Rochecolombe ébauchent la construction du collège en 1683. — Révocation de l'Edit de Nantes. — Mort du P. recteur Antoine Giry. — Le P. Pierre Messin. — En 1690, mort du P. Deydier, du P. de Rochecolombe et de Monseigneur Louis-François de la Baume de Suze.

CHAPITRE VIII

DÉCLIN DE LA R. P. R. 1665-1690

Le P. Jean-Pierre Coton avait remplacé le P. François Deydier, le 30 mars 1665. Sa piété, son humilité, sa douceur, sa charité le rendaient aimable à tous : on remarquait surtout son filial amour pour la Compagnie, il n'en partait jamais sans une sensible émotion. Orateur brillant, il ne négligeait aucune occasion de procurer par la prédication la plus grande gloire de Dieu. Il avait 58 ans, et il était jésuite depuis 36. Se rattachait-il à la famille du confesseur d'Henri IV ? Nous ne saurions le dire.

Le P. Coton gardait auprès de lui le P. Deydier comme ministre et procureur. Le P. Michel Freytet portait ailleurs son talent pour le maniement des affaires : il avait été procureur au collège d'Aubenas pendant quatre ans, il le fut encore pendant trente-trois dans différents collèges et il mourut à Pamiers en 1694.

En même temps que le P. Freytet, le P. Louis Victor du Fournel partait aussi d'Aubenas. Il y avait professé la rhétorique et la philosophie et il y avait prêché. La Tour-Varan a extrait des archives du collège de Tournon et il a publié à la fin de son armorial du Forez, une déposition juridique du P. Louis Victor du Fournel sur les vertus et les miracles du P. Jean François Régis (1). Nous lui emprunterons tout ce qui peut nous renseigner sur le P. Victor du Fournel. Il est fils de Jean et de dame Louise Faure. Sa famille est de Saint-Didier en Velay. Il a 53 ans, il est prêtre et

(1) Le P. Léonard Cros, dans sa vie de St Jean François Régis, 1894, a publié cette déposition extraite du procès de béatification.

profès. Il est au collège du Puy où il dit la messe chaque jour. Il est attaché à bien des titres au P. Régis reçu plusieurs fois dans sa famille, il désire ardemment sa béatification et sa canonisation. Malade et désespéré au collège de Béziers, il est revenu à la santé lorsqu'il s'est voué au service du P. Régis. Il a dit plusieurs fois la messe à la Louvese et il a vu, au tombeau du serviteur de Dieu, un grand concours de pèlerins de diverses provinces. Lorsqu'il était encore dans sa famille. il avait entendu dire que le P. Régis ne se nourrissait que de fruits, de lait, sans user de viande ou d'aliments substantiels.

Des hommes du monde et des religieux de la Compagnie ont souvent dit au P. du Fournel qu'à une époque où son frère Marcellin vivait d'une manière très mondaine. s'occupant de son mariage et ne songeant à rien moins qu'à se faire religieux, le P. Régis lui avait prédit qu'il entrerait dans la Compagnie. Le P. Marcellin du Fournel a passé deux ans au collège d'Aubenas comme prédicateur ; il partait en même temps que le P. Victor.

La même déposition nous apprend que le P. de Saint-Jean « mort à Alby l'an dernier » a dû sortir plusieurs fois de sa chambre pour arrêter l'homme de Dieu qui se déchirait les chairs en se flagellant. Le P. Jacques de Saint-Jean avait passé l'année 1641-1642 au collège d'Aubenas avec le titre de prédicateur au Bourg-St-Andéol. Il est mort à Alby le 9 février 1675. Cette date fixe celle de la déposition du P. Victor du Fournel datée du 10 juin ; nous saurons qu'il s'agit du 10 juin 1676. un an après la mort du P. de St-Jean.

Deux Pères connus, l'un par la seconde vie du P. François Régis, l'autre par ses missions en Grèce, quittèrent le collège d'Aubenas vers la même époque. Le P. Jean-Antoine Bonnet avait fait le cours de philosophie 1664-1666, il avait professé la cinquième en 1653. Il fut Recteur des collèges de Béziers, de Rodez, de

Tournon et de Clermont. Il fut Supérieur de la Maison professe de Toulouse et il mourut en 1700. (1) Le P. Louis de Boissy avait débuté dans l'enseignement à Aubenas, par la cinquième et la quatrième, il y professait la rhétorique cinq ans après. Supérieur à Santorin en 1688, il y mourut en 1706. Les catholiques et les schismatiques eux-mêmes demandaient sa bénédiction pour leurs enfants. Après sa mort, ils vinrent longtemps les uns et les autres à son tombeau rendu glorieux par d'éclatantes faveurs. (2)

Le P. Antoine Bellet remplaça le P. Coton le 28 avril 1668. Né à Brioude en 1608, il avait soixante ans. Il connaissait déjà le collège d'Aubenas, il y avait été ministre une année. Professeur, préfet des classes, ministre ou recteur, il avait laissé partout le précieux souvenir de sa charité, de sa douceur et de la sûreté de son jugement.

Au début de son rectorat, nous rencontrons pour la première fois une acquisition faite en Coiron. Le 26 août 1668, le P. Deydier syndic achetait « une terre et un pré joignant », pour 400 livres, à Etienne Chavier de la paroisse de Freyssenet-en-Coiron. C'est probablement l'origine du domaine de Mazaulan dont nous aurons à parler plusieurs fois.

Les propriétés du collège estimées par le compois de 1660-1670. comprenaient dans le mandement d'Aubenas, des biens nobles non taillables et des biens ruraux taillables La surface des biens nobles était de 75 sétérées, un peu plus de 17 hectares. La surface des biens ruraux était de 78 sétérées, près de 18 hectares. Ces biens ruraux payaient un impôt de six livres trois sols, trois deniers.

Le P. Bellet eut des inquiétudes sur l'avenir du collège. On redoutait des mesures projetées à la Cour

(1) P. Sommervogel. — Bibliothèque des écrivains de la Compagnie.
(2) P. de Guilhermy. Ménologe de l'Assistance de France, p. 129.

pour la réduction du nombre des classes dans plusieurs collèges.

D'après l'acte de fondation de la Maréchale d'Ornano, on devait rembourser 30.000 livres si on cessait d'enseigner. Devrait-on rembourser une partie de ce capital, si on supprimait certaines classes ? La question était délicate. Pour la soumettre à la Maréchale, le P. Deydier se rendit au Saint Esprit où elle demeurait alors. Par un acte du 28 mai 1669, la Maréchale rappelait ceux du 17 septembre 1638 et du 23 septembre 1643 ; elle rappelait aussi l'obligation de restituer les 30.000 livres si les jésuites cessaient de remplir les conditions de sa fondation. « Pouvant arriver dans la suite du temps quelque réduction de classes dans led. collège, par les ordres de Sa Majesté ainsi qu'on l'appréhende dans divers collèges dans toute l'étendue du royaume. lad. dame Maréchale, de son gré et libre volonté, a reconnu et déclaré en faveur desd. PP. Jésuites de son collège d'Aubenas, le R. P. François Deydier, scindic dud. collège, presant stipulant et acceptant pour ledit collège, que son intention n'a jamais esté qu'elle et ses héritiers pussent reprendre lad. somme de 30.000 livres ni partie d'icelle en cas de suppression et réduction de quelques classes dud. collège, mais seulement en cas de suppression de tout le collège et maison desd. Jésuites, à la charge toutefois que si les ordres de Sa Majesté en vertu desquels lesd. classes auraient esté réduites ou supprimées, venaient à cesser, les PP. seraient obligés de remettre les susdites classes dans le premier état. »

La Maréchale renouvelle ensuite les exemptions pour les droits de main-morte et elle les étend aux jardins récemment acquis : « Icelle a toujours entendu que les PP. ne seraient aucunement obligés à donner homme vivant mourant et confessant, à payer aucun droit d'indemnité ni d'amortissement pour raison des héritages qui composent le jardinage qui leur est nécessaire, non

plus que les héritages qui composent le reste dud. collège et église dud. Aubenas. »

L'acte est fait et récité au St-Esprit, dans la maison des hoirs de noble Henri du Moulin, sieur de Beauchamp où lad. dame fait sa demeure Joubert, notaire.

En marge d'une copie de cet acte on lit : « Led. acte est original et il est dans la boëte de fer blanc où sont enfermés d'autres papiers importants. » (1) Cette boîte de fer blanc est sans doute perdue depuis longtemps avec les papiers importants qu'elle renfermait. Sauf quelques exceptions, nous n'avons ordinairement rencontré aux Archives de l'Ardèche que des copies de ces pièces, authentiquées par les notaires.

A la même époque d'autres événements provoquèrent de nouvelles inquiétudes. Les paysans du Bas Vivarais exaspérés par l'accroissement des impôts, se soulevèrent et obligèrent moralement Antoine du Roure à se déclarer leur chef. Du Roure de la Rande était de la Chapelle-sous-Aubenas, la malheureuse révolte de 1670 gardera son nom dans l'histoire. (2)

Des hordes de paysans avaient envahi Aubenas en juin et des massacres avaient été commis. Le château héroïquement défendu par le comte d'Harcour, résista pendant six semaines, jusqu'à la défaite d'Antoine du Roure à Lavilledieu, 25 juillet 1670. La faiblesse de la bourgeoisie pouvait passer pour une compromission morale. Plusieurs de ses membres se rendirent au collège, et en présence des Pères Bellet recteur et Deydier syndic, ils formulèrent un acte de protestation contre la révolte. Ils exposaient en même temps, et les difficultés de la situation, et leur dévouement à la dynastie. (3)

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

(2) Jacques du Roure, oncle d'Antoine, avait été Jésuite ; il fut infidèle à sa vocation. Dans son histoire d'Antoine du Roure, M. de Vissac cite une triste et longue lettre de l'ancien Jésuite. Nous n'y voyons rien d'édifiant à relever.

(3) Rousset. — Recueil des pièces pour l'histoire du Vivarais, tom. 3, nº 223. — Raoul de Vissac. *de 1670*, p. 36.

Rien ne nous paraît prouver que le collège d'Aubenas ait eu à souffrir de l'invasion des révoltés. Plusieurs habitants s'y étaient retirés pour se soustraire aux menaces dont ils étaient l'objet. Quelques membres de la famille du Roure étaient-ils élèves du collège ? C'est probable. Le P. Deydier syndic intervenait comme créancier, au nom du collège, au moment de la liquidation des biens du chef de la révolte.

Le P. Claude Bardy succéda au P. Bellet le 13 juin 1671. Il avait professé la troisième, les humanités et la rhétorique au collège d'Aubenas. Sa vie s'était écoulée dans l'enseignement et dans la prédication. Il avait cependant passé deux ans au Canada, 1665-1667. (1) Avant la fin de son Rectorat, il fit donner par quatre Pères une grande mission dans la ville d'Aubenas, c'était la seconde. La première avait eu lieu vingt ans plus tôt. Les calvinistes, pour contrecarrer l'action des missionnaires, avaient convoqué un grand synode. Deux Jésuites et un prêtre séculier savant et vertueux s'introduisirent dans leurs réunions. Ils réfutèrent avec beaucoup d'esprit les assertions des ministres et ils mirent tous les rieurs de leur côté. Les ministres, déconcertés et bafoués par leurs coreligionnaires eux-mêmes, s'évadèrent honteusement à la grande joie des catholiques. (2)

Le P. Jean Marcheix, un des quatre missionnaires, quitta cette année le collège d'Aubenas. Il y était depuis seize ans, successivement professeur d'humanités, de rhétorique, préfet des classes pendant dix ans et missionnaire. En 1659-1660, il était confesseur de la Maréchale d'Ornano, au château de Maubec, c'était son titre dans le catalogue du personnel, il mourut au Puy en 1692. (3)

(1) P. Carayon, 13e document sur la Compagnie de Jésus. Catalogue des missions du Canada et de la Louisiane.

(2) Litt. ann. 1674.

(3) La Maréchale d'Ornano n'était donc pas cloîtrée dans son prieuré des Bénédictines d'Aubenas. Elle est au château de

La mission du Cheylard fut fondée sous l'administration du P. Bardy. Nous raconterons ici l'histoire de cette œuvre.

Le Cheylard avec sa population de trois à quatre mille âmes était la ville la plus importante de la région des Boutières, dans le bassin de l'Erieux. De là on rayonnait facilement vers St-Martin de Valamas et St-Agrève. vers Chalancon et Vernoux, et aussi vers de nombreuses paroisses de moindre importance. Toutes ces populations avaient été longtemps sous l'influence des huguenots les plus militants : les Jésuites du collège d'Aubenas, les évangélisèrent dès que l'accès de ces régions fut possible.

Nous avons vu la mission du P. Jean Broquin et du P. François Régis en 1635. L'année suivante, les PP. François Lascombe et Pierre Rubis étaient les missionnaires au Cheylard. (1) Le P. Jean Broquin reparaissait en septembre 1639. Il intervenait à titre de bonne amitié dans une réconciliation des deux frères Pierre de Chambaud docteur en droit et Jean de Chambaud praticien (2). Les PP. Jean Broquin et Antoine de Juyé donnaient une mission au Cheylard pendant le carême de 1643. (3) Si nous sommes parfois sans indication positive sur la mission du Cheylard, nous savons du moins que le P. Broquin, Supérieur des missionnaires du collège d'Aubenas pendant une dizaine d'années, a eu le titre de Supérieur de la mission des Boutières. Le Cheylard et Privas étaient comme les deux centres de cette mission.

En 1643, année jubilaire du martyre du P. Salez, le

Maubec en 1659-1660. Nous avons vu le P. Deydier la visitant au St-Esprit où elle demeurait en 1669. Elle mourut le 27 janvier 1672 âgée de 88 ans.

(1) Catalogue du personnel, 1636-1637.

(2) Extrait du livre de raison de Me de Chabeaud. Archives de M. Bergeron.

(3) Note communiquée par M. Lafayolle, ancien magistrat, au Cheylard.

P. Broquin détermina les catholiques du Cheylard à établir parmi eux une confrérie du Saint-Sacrement. Du 8 au 22 mars, soixante-cinq personnes furent enrolées, tant hommes que femmes, sous la direction de Messire Pierre Constant, doyen de l'église collégiale du Cheylard. Le dimanche 22 mars, on élut un recteur, deux conseillers et un trésorier, pour les hommes, et deux baillesses pour les femmes. L'élection commencée par le *Veni Creator* s'était terminée par le *Te Deum.* (1)

« Le lundi 6 avril 1643, après que tous les confrères eurent fait leur confession générale, on commença les premiers exercices de cette dévotion. L'autel paré des plus beaux et des plus riches ornements qu'on put trouver dans la ville et aux environs, le R. P. Juyé dit la messe, laquelle finie, on fit la procession en très bel ordre. Devant tout, allait un jeune enfant sonnant une petite cloche, pour avertir le peuple qui courait les rues pour voir cette pompe d'honorer et respecter le T. S. Sacrement. Après, venait celui qui portait la croix, à pas graves et posés. La bannière suivait immédiatement, non pas celle de la confrérie, mais celle de l'église, ayant été nécessaire de se servir de l'une à cause que on n'avait pas eu la commodité de préparer l'autre. On voyait après, deux files de petits enfants qui chantaient dévotement les litanies du Saint-Sacrement. Le sieur Doyen revêtu d'une belle chasuble marchait aussitôt tenant le Saint-Sacrement entre ses mains, sous un poële garni fort décemment, lequel était porté par les quatre officiers, savoir par le recteur à la droite du dernier et par le premier conseiller à la gauche, du même. A l'entour du Saint-Sacrement étaient quatre

(1) Le recteur fut Mr Me Pierre de Chambaud docteur et avocat. Les deux conseillers, Me Mathieu Paltier nre royal et Lt de Juge, et Pierre Vernhes Lt de prévot. Le trésorier, Me Mathieu Laurens marchand.

Les deux baillesses étaient demoiselle Isabeau Lacoure épouse de Sr Pierre de Chambaud, et demoiselle Geneviève de la Chazallée épouse de Sr Pallier.

petits garçons portant chacun un des cierges de la confrérie allumés. Après cela, venaient tous les confrères marchant deux à deux avec une modestie admirable, ayant aussi chacun son cierge allumé. Les confréresses suivaient incontinent ayant à leur tête les deux baillesses portant de même chacune un cierge à la main. Cette dévote compagnie avait à sa queue huit ou neuf cents personnes venues des paroisses voisines à dessein de se trouver à une si grande fête dont la solennité donna d'autant plus d'admiration et de jalousie aux religionnaires qu'ils n'avaient rien vu de pareil dans le Cheylard ».

Nous ne suivrons pas le narrateur dans l'énumération des rues traversées par le cortège, mais nous apprendrons de lui qu'au milieu de la messe célébrée après la procession par le Doyen, « le R. P. Juyé fit une prédication toute pleine de zèle, de doctrine et de consolation ».

L'auteur ajoute : « Fasse la divine providence que les exercices de cette piété de nouveau rétablis dans le Cheylard où la Religion les avait abolis puissent triompher de cette Religion et l'anéantir tout à fait dans la confusion de ses rires. »

Il donne ensuite les noms de tous ceux qui se sont enrôlés dans la confrérie et il les fait suivre de cette bonne pensée : « Cette nomenclature aura pour effet de rappeler le souvenir de leurs ancêtres aux fils non dégénérés. » (1)

Ces citations nous font connaître une belle manifestation de la foi catholique dans une ville où les protestants sont encore en grande majorité.

Treize ans plus tard, « le dimanche 18 juin 1656, les confrères du Saint-Sacrement désireux d'introduire parmi eux quelque dévotion à la glorieuse Vierge Marie, supplièrent Mgr l'évêque de Viviers, par une requête, qu'il

(1) Communiqué par M. Lafayolle.

lui plaise leur permettre d'établir une assemblée de pénitents. » L'autorisation fut accordée et vingt-quatre confrères s'enrolèrent dans la nouvelle association. « Le nombre des catholiques du Cheylard étant très petit, il fut avisé qu'on joindrait cette nouvelle dévotion sous le vocable de Notre Dame du Confalon à celle du St-Sacrement et incontinent on procéda à la nomination des officiers. » Par acte du 11 mars 1657, reçu Hardoin notaire à Lyon, la confrérie des Pénitents blancs de la ville du Cheylard fut affiliée et agrégée à la confrérie du Confalon de Lyon. (1)

La fondation de la mission des Boutières, plus connue sous le nom de mission du Cheylard, est la conséquence d'un vœu auquel le comte de la Motte Brion s'était solennellement engagé dans une grave maladie de la comtesse. (2)

Les administrateurs du collège d'Aubenas en 1763, après le départ des jésuites, font remonter cette fondation au 14 avril 1660, par acte passé devant les notaires Préneuf et Parbias. (3) La rente de 600 livres qu'ils signalent, n'a pas été établie à cette époque. Il y a eu plusieurs actes de fondation. En 1659, l'abbé de Latourette avait déjà pris l'engagement de souscrire pour 500 livres.

Le 15 janvier 1661, M. René de la Motte, comte de

(1) Notes communiquées par M. Lafayolle.
La confrérie du Confalon établie à Rome, avait reçu de St-Bonaventure vers 1264, une forme particulière de prières : Les pénitents devaient réciter tous les jours 25 fois le Pater l'Ave Maria et l'antienne Requiem æternam.... Approuvée par Clément IV en 1265, par Grégoire XIII en 1576, elle fut enrichie d'indulgences et érigée en archiconfrérie en 1579. La confrérie des Pénitents du Confalon de Lyon paraît établie dès 1418. Elle fut agrégée à celle de Rome. (Moréri, article Confalon). Plus tard les confréries des Pénitents paraissent être comme des congrégations de la Ste-Vierge. Le petit office y était ordinairement récité dans la réunion qui précédait ou suivait la messe du dimanche.

(2) Litt. ann. 1661.

(3) Etat financier du collège d'Aubenas en 1763. Archives de l'Ardèche.

Brien, donnait au collège d'Aubenas cinq cents livres de rente, de pension annuelle et perpétuelle à condition de faire des missions. Deux prêtres devaient s'y occuper pendant six ou huit mois de la première année. Le P. de Rochecolombe et le P. Claude de Fix avaient déjà heureusement commencé. Les missionnaires devaient faire leur séjour au Cheylard.

L'acte était fait et récité dans la maison de feu Messire maître Pierre de Chambaud, et parmi les témoins figurait « Messire Pierre Constant, Doyen du Chaylar et Official des Bottières ». Les Jésuites signataires étaient les Pères de Rochecolombe, Jean Rochette, Claude de Fix. Le P. Jean Rochette était recteur du collège de Tournon, il recevait le legs avec les deux autres Pères, en l'absence du P. Baillard recteur du collège d'Aubenas. (1) Le Père de Rochecolombe avait prêché le carême en 1659, et il avait dû donner d'autres missions dans ces régions avec le P. Claude de Fix. (2)

D'après les lettres annuelles de 1661, les résultats obtenus cette année furent considérables. Les peuples venaient en foule aux instructions et les missionnaires passaient une partie de la nuit au confessionnal. Les gentilshommes venaient nombreux aussi, soit pour se confesser, soit pour entendre des sermons rares dans leurs montagnes. On avait pris de grandes précautions pour protéger les catholiques contre les outrages des calvinistes.

A Chalencon, un protestant influent avait ordonné à ses domestiques de jeter des pierres aux jésuites lorsqu'ils passeraient sous ses fenêtres. Cet ordre brutalement exécuté fut suivi d'un effet imprévu et tout à l'honneur des catholiques. L'auteur principal de cette injure

(1) Notes communiquées par M. Mazon.

(2) Le P. Claude de Fix avait passé trois ans à Aubenas lorsqu'il partit pour les missions de l'Amérique méridionale. Epuisé par de longs travaux dans un pays malsain, il fut ramené en France et mourut à Mauriac en 1678, à 56 ans.

fut condamné à faire élever une croix de pierre au milieu de la grande place, et une trentaine de calvinistes abjurèrent en quinze jours. (1)

La mission des Boutières ne fut annuelle que deux ans plus tard, nous l'apprenons par un acte du 5 septembre 1673. Le comte René de Brion nous y donne les noms d'une cinquantaine de bienfaiteurs qui ont contribué avec lui à la fondation de 1661, « désirant que ceux qui ont contribué par leurs charités à une si bonne œuvre reçoivent en ce monde la louange et l'honneur qui leur est dû comme Dieu les en récompensera dans l'autre. »

Baron de tour, dans l'Assiette tenue au Cheylard en 1663, il a reçu trois mille livres suivant la coutume, pour les employer à des œuvres pies à sa disposition. Il ajoute deux mille livres au capital de dix mille, pour porter de 500 à 600 livres la rente destinée à rendre la mission des Boutières définitivement annuelle. (2)

Nous constaterons la régularité de cette mission toutes les fois que nous pourrons entrer dans les détails de la comptabilité des Pères procureurs du collège d'Aubenas.

En 1669, le P. Antoine Bouchaudy, missionnaire à Aubenas depuis trois ans, était au Cheylard au mois de janvier. Il recevait, le jour de l'Epiphanie, au château de Brion, l'abjuration de demoiselle Claude Legrand Brueys, âgée de 22 ans, fille d'Antoine et de Claudine Mondon, du Cheylard, à la veille de son mariage avec le sieur Vincent Dissas âgé de 25 ans. Les témoins étaient le comte et la comtesse de la Motte, mademoiselle de la Motte et plusieurs autres signataires de l'acte d'abjuration. (3)

Les missionnaires du Cheylard n'eurent pas de logement fixe avant 1671. Anne de Vernhes leur céda, cette année, une petite maison « pour y habiter dans le temps

(1) *Litt. ann. 1661.*
(2) Voir à l'appendice l'acte du 5 septembre 1673.
(3) Archives de M. Bergeron, au Cheylard.

des missions qu'ils étaient tenus de faire dans la dite ville. » Saint François-Régis, mort depuis trente ans, n'a jamais habité cette résidence. Par délibération du 3 juillet 1769, les consuls du Cheylard, considérant « que cette maison est d'un très minime produit, qu'elle dépérit même journellement par défaut d'entretien... que par la suppression des jésuites la ville est privée du bien que les fondateurs ont eu en vue de luy procurer en établissant des missions et un logement pour les missionnaires », demandent à transformer cette maison en caserne, pour y loger les gens de guerre. Le 10 août, M. de Lachadenède syndic du Vivarais et les autres commissaires donnent un avis favorable. Les consuls du Cheylard devront cependant payer à perpétuité aux administrateurs du collège d'Aubenas, les onze livres que leur rapportait la location de cette maison. (1)

La mission du Cheylard fut rattachée au collège d'Aubenas. Le P. Général y fit appliquer deux Pères missionnaires entretenus au collège pour cette œuvre jusqu'à la suppression de la Compagnie en France. (2) Leurs travaux bénis de Dieu furent couronnés chaque année par de nouvelles abjurations.

Le P. Pierre du Solier succéda, le 17 juin 1674, au P. Bardy. L'année suivante il envoya les missionnaires d'Aubenas en Dauphiné, dans une localité où aucune mission n'avait encore était donnée. Les habitants, pour la plupart débilités ou infirmes, épuisaient leur santé de bonne heure dans l'exploitation de mines qui étaient la richesse du pays. La charité des Pères pour tous les malades contribua beaucoup à leurs succès. En quelques jours, les mœurs furent réformées, et les sorciers tout puissants naguère furent expulsés. (3)

(1) Une copie de la délibération des commissaires ordinaires du Vivarais du jeudi 10 août 1769, nous a été communiquée par M. Léon Bergeron. Nous y avons puisé tous les renseignements ci-dessus.

(2) Litt. ann. 1671. Compte annuel du P. procureur 1675.

(3) Litt. ann. 1675.

Le P. François Deydier était encore Père ministre, il le sera pendant quinze années consécutives, presque jusqu'à sa mort. Le P. Antoine Hugonon était procureur pour la seconde fois. Son compte annuel de 1675 accusait au P. Général une dette de 12.000 livres pour laquelle il ne payait que 500 livres d'intérêts. (1) Le 13 février 1677, il prêtait au sieur Aimé Bauzon, seigneur de la Bastide, du lieu de Chauzon, 1400 livres « en pistoles aux coings de France et d'Espagne et autres bonnes monnaies ayant cours, reçues et retirées par le Sr de la Bastide... à son contentement. » Cette somme sera payée au P. Hugonon en trois versements, savoir : « 400 livres le jour de Saint-Michel prochain et dudit jour es un an 500 l. et les autres 500 l. dans une autre année sécutive. » (2)

En 1677, à la fin du Rectorat du P. du Solier, le P. Robert de Lachau mourut le 13 mars à 83 ans. Il était le Père spirituel depuis quatorze ans et il avait dirigé dix ans la Congrégation des hommes. Sa direction vigoureuse, tempérée par une bonté toujours gaie, était aussi recherchée par les étrangers que par les Pères du collège.

Le P. Jean Lachaze autrefois prédicateur à Aubenas, succèda au P. du Solier. Il avait dans son personnel deux futurs Provinciaux de Toulouse : le P. Marc-Antoine de Foix missionnaire, et le P. Jean-Pierre du Fournel procureur. Il sera lui-même Vice-Provincial pendant la quatorzième congrégation générale.

Le P. Marc-Antoine de Foix, Provincial en 1684, mourut à Billom dans l'exercice de sa charge en 1687.

(1) Pour la première fois, il est question de francs ou de livres françaises : « Redditus annui sunt 4500 franc librae. » C'est le revenu brut.

(2) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas. L'acte est récité au château de Labory de Balazuc, Toussaint Boyer Nre Rl au mandement de Balazuc ; témoins, Me Pierre Champetier, procureur jurisdictonnel dud. Balazuc, et Pierre Chavières de Ribes. Louis Vallier, marchand de Batazuc, sera caution du sieur de la Bastide envers te P. Hugonon.

Le P. Jean-Pierre du Fournel, successeur immédiat du P. Hugonon, remplit pendant quatre ans les fonctions de P. procureur. Provincial de 1703 à 1707, il mourut à 83 ans à Toulouse en 1725. Il avait passé 67 ans dans la Compagnie.

Le P. Denis du Fournel, professeur de philosophie deux ans, puis missionnaire six ans pendant que son frère est procureur, reviendra au collège d'Aubenas comme Recteur. Le P. Denis né en 1640 et le P. Jean-Pierre né en 1642, sont tous les deux de Saint-Didier-en-Velay. Ce sont des neveux des Pères Victor et Marcellin du Fournel. Ils étaient l'un et l'autre aussi distingués que leurs oncles, par leur éducation, leur piété, leur intelligence, par leur talent pour la prédication et pour le maniement d'un collège.

Un neveu du P. Jean Broquin, le P. Bertrand Broquin chargé du cours de philosophie pendant six ans avait fait sa profession religieuse à Aubenas le 2 février 1672. Il débutait dans les missions en 1672, à l'école du P. Julien de Fix. Longtemps missionnaire comme son oncle, il mourut à 85 ans, à Aurillac, en 1720.

Le F. André Delort avait rempli pendant six années consécutives les divers emplois des frères coadjuteurs au collège d'Aubenas où il mourut, à 78 ans le 11 avril 1679.

Le P. Claude Vertamy fut nommé recteur au collège d'Aubenas, le 3 novembbre 1680. Deux ans plus tot, le 8 novembre 1678, il avait donné au sieur Michel Esbraya une procuration pour régler des affaires au prieuré de Mascheville qui dépendait alors du collège du Puy où il était procureur. (1)

Le P. Vertamy eut la satisfaction de voir commencer enfin la construction du collège d'Aubenas. Son bras droit pour cette entreprise fut le P. de Rochecolombe.

Après la construction de l'église, le P. de Rochecolombe avait été recteur du collège de Béziers, 1666-1669.

(1) Archives de la Cure de Lamastre. Ardèche. (Voir à l'appendice.)

Il avait été préfet des études à Castres, puis prédicateur à la maison professe de Toulouse. Supérieur de la résidence d'Annonay, 1671-1673, et prédicateur au Puy pendant deux ans, il était revenu à Aubenas en 1675. Depuis lors, il avait rempli les fonctions de préfet des classes un an, celles de prédicateur ou de missionnaire cinq ans, lorsqu'en 1682, il dut remettre la main à la truelle. Dans le catalogue du personnel il a pendant trois ans, le titre de directeur de la construction du collège. Un mémoire du P. de Rochecolombe nous met au courant de la situation. Nous le citerons en entier, nous ne saurions mieux dire.

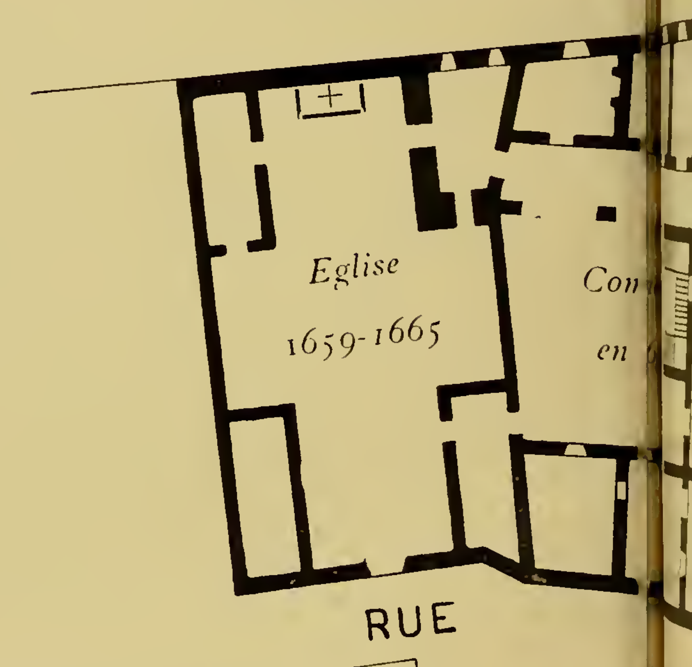
« Estat pour le bastiment du collège 1683.

« Le R. P. Aleman estant provincial prit efficacement à cœur l'entreprise du bastiment de ce collège que ses prédécesseurs se contentaient de solliciter inefficacement. Voyant l'extrême incommodité du logement et le défaut si grand qu'on était obligé de mettre deux lits en un méchant logis de chambre. La nécessité estant tant visible, le R. P. provincial sollicita puissamment le R. P. Vertamy recteur et tous nos Pères pour cette entreprise dont il me donna le soin comme en ayant fait le plan qui fut approuvé à Rome avec celui de l'église en 1658. et pour cela il me déchargea du soin de la mission

« Quoique je susse bien la grande difficulté et les fascheries qu'il y a d'entreprendre un grand bastiment surtout dans une maison pauvre et endettée sans avoir aucun fonds d'argent et avec de fort petites ressources, me confiant pourtant en la Providence de Dieu qui nous a été si favorable et si visible dans la bastisse de l'église, et en l'assistance que Dieu donne aux obéissants, j'ai surmonté toute la répugnance que la vue des difficultés, que l'expérience du bastiment de l'église et mon âge plus avancé de 69 ans me faisaient appréhender, pour seconder l'empressement que le R. P. provincial avait pour cette entreprise et le zèle du R. P.

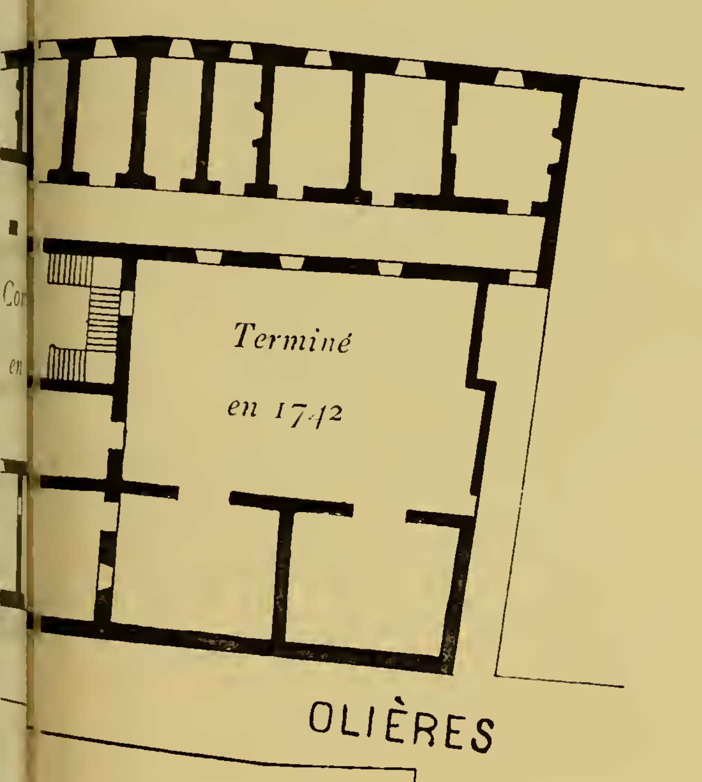
PLAN DU CO D'A

GRAND



Echelle de 0.0025 pour mètre

CO D'AUBENAS



recteur à qui ce college sera éternellement obligé de s'y être employé tout de bon.

« Le dessin de ce bastiment ne pouvant pas s'exécuter sans prendre quelque espace au delà des murailles de la ville, j'en écrivis à son A. monseigneur le comte d'Harcourt pour l'obtenir. Et pour cela j'employai la sollicitation de M. le marquis de Vogüé à qui son Altesse accorda de bonne grâce ce que nous demandions, lui disant qu'étant tous deux dans le dessein de venir bientôt dans le pays, ils règleraient tous deux ensemble toutes choses à notre satisfaction, et qu'il ferait en notre faveur tout ce qu'il demandait pour nous et qu'il l'en laisserait maître. (1)

« Mais le retour de M. le comte d'Harcourt ayant été fort différé pour divers accidents, M. de Serres ayant été appelé à Paris pour le servir dans ses affaires, il dressa une ordonnance par laquelle son altesse nous accorda l'espace que nous demandions, conformément aux mesures que nous avions prises et au mémoire que nous lui avions donné. En quoi ce collège lui a une grande obligation.

Cette ordonnance ayant été communiquée aux messieurs de la ville avec une semblable permission de Madame la contesse dame de la ville et héritière desdits biens et de la bonne volonté de feue Madame la maréchale notre fondatrice nous songeâmes tout de bon à mettre la main à l'œuvre. Et pour cela nous nous adressâmes à Messieurs des Etats de cette province pour obtenir d'eux quelques dons. Et pour cela, le R. P. recteur et moi allâmes à Joyeuse où ils étaient assemblés que nous trouvâmes fort irrités contre nous, en sorte que quelques-uns frondaient rendre arrêt contre nous et sollicitaient de faire faire une délibération de n'écouter

(1) Le marquis de Vogüé, frère du P. Anne de Vogüé, était le neveu du P. de Vogüé Rochecolombe. Le comte Georges de Vogüé frère du P. de Rochecolombe, était devenu par son mariage, cousin germain du Prince d'Harcourt.

aucune demande de notre part jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits de quelque déplaisir qu'ils croyaient avoir reçu du collège de Tournon.

« En état, il n'y avait point d'apparence que nous eussions pu espérer quelque gratification de ces messieurs, si Monsieur le marquis de Vogüé, bailli général du Haut et du Bas Vivarais et commissaire ordinaire pour le roi de cette assemblée, n'eut fait son affaire de notre demande. Le temps n'étant pas favorable pour obtenir de grands dons, nous fûmes obligés de nous contenter du don de six cents livres qui fut approuvé par Messieurs des Etats généraux quoique nous ne sollicitations pas cette confirmation et que tous les autres dons faits par la même Assiette fussent rayés nonobstant toutes les sollicitations pressantes.

« Mais l'imposition de ce don ne se devant faire que dans l'Assiette suivante, nous avons estés obligés d'emprunter cent escus à M. Valeton, avec quoi nous entreprenons de commencer notre bastiment, pour lequel nous avons fait quelques provisions de pierres et de sable par les soins du R. P. Aymart procureur de cette maison.

« Pour incommoder le moins qu'il était possible, le peu de logement que nous avons dont nous ne pouvons pas nous priver de quoi que ce soit, sans nous mettre à la rue et fermer nos classes, nous commençons par le bastiment de la muraille dans les fossés afin de nous mettre en possession de l'espace qui nous a esté accordé par leurs Altesses Monsieur le comte et Madame la comtesse. Où nous prétendons faire nos classes et toutes les chambres des nostres. Et pour cela, nous espérons de bastir en peu de temps suffisamment de chambres et de classes, avant que de démolir ce qui sert à du maintenant, commensant (alors) le bastiment par les chambres qui sont du côté du couchant et laissant tout le logement que nous avons du côté de l'orient.

« Ainsi l'an 1683, le 15 mars, le fondement ayant été creusé jusqu'à ce que nous ayons trouvé le rocher partout excepté à un endroit où nous avons fait une très forte arcade, nous jetâmes sans aucune cérémonie la première pierre des fondements qui sont très bons et larges partout presque d'une toise. Ils commencèrent d'être creusés à la fin de janvier et au commencement de mars par les journées pour la plus grande partie des paysans qui devaient au collège et dont on ne pouvait pas être payé en argent ».

A la suite de son mémoire le P. de Rochecolombe inscrit ses recettes.

Emprunté à Mademoiselle Roinier.	700 l.
Une rémission de M. le marquis de Choisinet sur les rentes du charbon, payable dans 4 ans	900
Un légal de feu M. Bourie, curé de St-Maurice.	75
Total.	1675

Les dépenses faites de mars à fin juin de cette année 1683 sont encore visées par le P. Claude Vertamy remplacé à la fin de décembre par le P. Antoine Giry.

Ces dépenses marchaient modestement sans doute, mais les ressources ne venaient pas, et avant la fin de l'année on dût arrêter les travaux. Deux ans après le P. procureur Toussaint Aymard écrivait au P. Général : « L'habitation de nos Pères est très incommode. La construction du collège s'impose d'urgence ; elle est déjà commencée et elle ne pourra se terminer si l'on ne diminue pas le nombre des personnes. » (1)

(1) Les revenus du collège, en cette année 1685, s'établissaient ainsi :

Rentes annuelles en argent	3074 l.
Fondations de missions pour 2 Pères	700
Céréales, 1256 mesures environ	942
Vin, environ 80 charges	400
	5116
Pour charges, impôts, intérêts de 9,000 livres . .	1437
Revenu net	3679

Malgré ces instances, la construction du collège d'Aubenas fut longtemps arrêtée faute d'argent, et bien des Recteurs se succédèrent sans pouvoir l'achever.

Le P. Antoine Giry gouvernait le collège depuis le 21 décembre 1683. Il était docteur en théologie, en droit civil et en droit canon. Il avait une quarantaine d'années.

Vers cette époque finissait ses études un élève, qui devenu plus tard curé de St-Andéol-de-Fourchades, a laissé dans le diocèse de Viviers une réputation remarquable. Un siècle et demi après sa mort, on visite encore son tombeau. Noël André Blachère, né à Sanilhac le 25 décembre 1663, a dû passer régulièrement sept ans au collège d'Aubenas, pour les trois classes de grammaire, les humanités, la rhétorique et les deux années de philosophie. On peut bien admettre que cette première formation a développé une vocation sacerdotale perfectionnée les années suivantes, sous la direction des Sulpiciens, au grand séminaire de Viviers. Des faits racontés par son biographe permettraient de lui attribuer le don des miracles et le don de prophétie. L'abbé Blachère puisait ses lumières surnaturelles dans son union habituelle avec Dieu. Nous n'en citerons qu'un trait : Un soir, un exprès vint le chercher pour aller administrer les sacrements à un malade, il partit aussitôt, mais arrivé à la porte de la sacristie, il ne trouva plus la clef. Après un instant de recueillement, « Courez, dit-il à l'exprès, vous la trouverez à tel endroit », « Comment pourrai-je la trouver » répondit cet homme, « le temps est si obscur ? » « Allez vite, vous la trouverez ». L'exprès partit, et vers l'endroit indiqué, il aperçut une lumière extraordinaire, il s'en approcha et il vit la clef comme en plein jour. (1)

D'autres élèves du collège d'Aubenas ont dû laisser des souvenirs dans le diocèse de Viviers, à différentes

(1) Vie de M. Blachère, curé de St-Andéol-de-Fourchades mort en odeur de sainteté, le 6 mai 1741, par B. J. prêtre du diocèse de Viviers. Petit in-8° de 64 pages. Privas 1877.

époques. Nous regrettons de ne pouvoir pas les signaler.

Le grand événement de l'époque fut la révocation de l'édit de Nantes. Quelques révoltes dans les Boutières n'y furent pas étrangères, nous les signalerons ici.

Les calvinistes français, associés aux protestants anglais, profitèrent d'un projet de voyage de Louis XIV en Allemagne pour se préparer à la révolte, se munissant secrètement d'armes et de poudre. Les députés du Poitou, de la Saintonge, de la Guyenne, du Haut et du Bas Languedoc, des Cévennes, du Vivarais, du Dauphiné, se réunirent à Toulouse, sous prétexte de procès. Ils y rédigèrent, en mai 1683, un projet de réforme en dix-huit articles, pour la conservation de la liberté de leur conscience et de l'exercice public de leur religion. Une requête générale devait être adressée au roi, le 27 juin, pour lui protester respectueusement que les calvinistes sont en état de tout souffrir, pour continuer de rendre à Dieu le service solennel qui lui est dû, et le dimanche, 4 juillet, un jeûne devait être accompagné partout d'une prédication extraordinaire sur la conversion à Dieu et la réformation des mœurs.

La conspiration d'Angleterre contre le roi Charles II et son frère le duc d'York ayant échoué, Louis XIV étant subitement revenu d'Allemagne, les calvinistes des principales provinces suspendirent leurs résolutions pour voir quel serait le succès du soulèvement des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné. Les conjurés du Vivarais s'assemblèrent à Chalancon (diocèse de Viviers). Ils s'attroupèrent d'abord près de Soyons et de Beauchastel (diocèse de Valence) dont les temples avaient été rasés. Afin d'y faire leurs prêches et leurs prières *avec plus d'attention*, ils arrêtèrent le commerce sur le Rhône faisant aborder tous les bateaux qui descendaient. Le duc de Noailles intervint, il repoussa les rebelles jusqu'à Chalancon. Les uns furent tués ou pendus, les autres se sauvèrent dans des lieux inaccessibles à la faveur des bois.

Ces révoltes, celles des Cévennes et du Dauphiné, les faits qui les avaient préparées, provoquèrent la destruction de beaucoup de temples conservés jusqu'alors et elles hâtèrent la révocation de l'édit de Nantes, 22 octobre 1685. Ce fut la réponse de la France catholique aux nouvelles exigences des calvinistes. Ce fut surtout une réaction sociale contre des menées révolutionnaires.

Depuis longtemps les protestants, quelle que fut leur nationalité, conspiraient contre les pouvoirs établis pour fonder un peu partout des républiques plus ou moins semblables à la république de Genève. En Autriche, on attribuait à une connivence des protestants hongrois l'invasion des Turcs repoussée par Sobieski sous les murs de Vienne en 1683. Les presbytériens anglais voulaient renverser Charles II pour renouveler les désordres qui avaient suivi l'assassinat de Charles I. En France, les calvinistes profitaient de tous les embarras du pouvoir royal, pour provoquer dans les provinces méridionales des révoltes sanglantes. Ces faits rappelés dans l'exposé des motifs de la Révocation de l'Edit de Nantes paraissent être sa raison dernière :

« Nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire de mieux pour effacer entièrement la mémoire des troubles, de la confusion et des maux que les progrès de cette fausse Religion ont causé dans notre Royaume *et qui ont donné lieu audit Edit et à tant d'autres Edits et Déclarations qui l'ont précédé ou ont été faits en conséquence*, que de révoquer entièrement l'Edit de Nantes, et les articles particuliers qui ont été accorder en suite d'iceluy, et tout ce qui a été fait depuis en faveur de ladite Religion. » (1)

Les historiens protestants et ceux qui les ont suivis reprochent amèrement à Louis XIV de n'avoir pas tenu les engagements d'Henri IV. Grotius leur donne la répli-

(1) Soulier, prêtre. *Histoire du Calvinisme* in 4°.
Paris-Couterot, Rue St-Jacques, Au bon Pasteur. 1686 : p. 578 à 614.

que. Le savant jurisconsulte écrivait déjà à ses coreligionnaires en 1645, à propos des édits royaux : « Que ceux qui adoptent le nom de réformés se souviennent que ces édits ne sont point des traités d'alliance, mais des déclarations des rois qui les ont portées en vue du bien public et qui les révoqueront, si le bien public l'exige. » (1)

L'auteur auquel nous avons emprunté nos données sur la Révocation de l'Edit de Nantes écrivait en 1686, il ne pouvait pas prévoir les fâcheuses conséquences de l'exil volontaire d'une foule de calvinistes portant à l'étranger leur industrie, leur commerce ou leur valeur militaire. (2)

Rien ne paraît signaler la révocation de l'édit de Nantes dans l'histoire du collège d'Aubenas, si ce n'est, à partir de 1683, l'augmentation du nombre des missionnaires pour travailler plus efficacement à la conversion des dévoyés. Si, dans ces régions, quelques protestants s'exilèrent, ils paraissent avoir été peu nombreux.

A Privas, dès le 16 janvier 1686, les nouveaux convertis, hommes et femmes, témoignèrent à Mgr de Lodève « la consolation et la véritable joye qu'ils ressentaient de leur conversion à la foy catholique, apostolique, romaine. » (3) Le 3 février suivant, à la sortie de l'église où ils ont reçu les sacrements, ils sont réunis chez M. Roc du Martinent curé de la ville, et ils prennent la résolution de rédiger une délibération écrite pour mieux témoigner leur reconnaissance au roi.

(1) Grotius cité par Crétineau Joly. Histoire de la compagnie de Jésus. Paris 1846, t. IV, p. 301.

(2) L'article 4 de la Révocation expulse il est vrai les *ministres* qui ne voudront pas se convertir, mais l'article défend aux protestants, sous les peines les plus sévères, de sortir du royaume et l'article 12 les autorise à continuer leur commerce et à jouir de leurs biens *sans pouvoir être inquiétés sous prétexte de religion*, sauf l'exercice *public* de leur culte.

(3) L'évêque de Lodève était Mgr de la Garde de Chambonas, neveu de Mgr de Suze, ancien vicaire général du diocèse de Viviers et futur successeur de son oncle.

Sur quoy par l'advis de tous les habitans sans exception. a esté délibéré que Sa Majesté serait au nom de tous eux très humblement remerciée de leur avoir procuré leur salut et leur repos, de laquelle grâce ils ne peuvent donner à Sa Majesté une marque plus éclatante de leur reconnaissance ny plus conforme à la piété et à la grandeur de l'âme de Sa Majesté qu'en publiant hautement comme ils font tous, qu'ils goustent une parfaite joye dans leur conversion, qu'ils reconnaissent par la grâce de Jésus-Christ que l'église catholique apostolique est une, perpétuelle et infaillible et la seule dans laquelle on peut faire son salut, qu'ils seront à jamais redevables à Sa Majesté de leur en avoir ouvert le chemin, qu'ils se prosternent à ses pieds avec une proffonde sousmission pour obtenir de sa bonté quy est aussi grande que sa puissance de vouloir oublier les égarements et les fautes de leurs ayeuls, qu'ils luy demandent très respectueusement pardon pour eux. Ils protestent ensuite de leur fidélité « n'ayant pas trampé directement ny indirectement dans toutes les fallies des dernières années. » Et plus loin : « Ils s'estimeraient heureux tous tant qu'ils sont de sacriffier le peu de bien qu'il leur reste et mesme leur propre vie pour la sacré personne de Sa Majesté et de toute la famille royale. » La délibération sera inscrite dans les registres de la communauté pour servir de règle à leurs enfants et deux copies en seront faites, l'une pour Mgr de Basville, intendant pour Sa Majesté en Languedoc et l'autre pour Mgr l'évêque de Lodève. (1)

(1) Archives de l'évêché de Viviers. Copie déclarée conforme à l'original par M. l'abbé Malignon... et se sont les sachant escrire signés, les autres illitérés. Mège scindic, Barruel, du Sollier, la Selve du Faïn. Bernard secrétaire, Robert, J. Chevalier, Vidal. Lagarde, Durand, Tavernol, Faye, Monnier, Tavernol, Chamaran, Lamande, Bouschet, J. Vidal, Jacques Douin, Gleyzal, E. Brun, Brun, Perays, Pierre Michel, Regnes, Coing, Chambaud, Sibleyras, Rouvière, Mirande, Soulier, Michel, M. Bac, Monteils. Guinabert, Michel, Darnaud, La Caumette, Colomb, Pestre, André Eustache, Lacombe, Grandfonds, Pierre Béraud, F. Benoit, Carton.

Nous ignorons si dans d'autres villes ceux qu'on appelait les nouveaux convertis firent de semblables déclarations.

Trois ans après, M. de Basville écrit au sujet des protestants restés en France après la révocation de l'Edit de Nantes et de ceux qui étaient revenus : Ce sont de mauvais catholiques, toujours disposés à revenir à leurs erreurs. Soutenus par les ministres résidant à l'étranger, ils sont toujours prêts à la révolte. Il signale ensuite quelques moyens employés pour maintenir le bon ordre, entre autres, cent chemins de douze pieds de large à travers les Cévennes et le Vivarais, puis il ajoute :

« Le plus grand, le plus solide, et je puis dire l'expédient efficace est de former de bons prêtres pour être curés et vicaires dans les paroisses. » . . « Toute la dévotion des gens de la Religion consiste à entendre la parole de Dieu. On ne réussira jamais auprès des nouveaux convertis, si l'on n'a pas quelque talent pour la parole. Ce n'est que dans de bons séminaires que l'on pourra instruire les prêtres et les rendre tels qu'ils doivent être ».

Monsieur de Basville expose l'utilité des missions provoquées par le roi. Elles ne peuvent cependant pas remplacer le bien que pourra faire un bon curé, véritable pasteur « qui prendra insensiblement le même ascendant et la même autorité que les ministres avaient sur l'esprit et sur le cœur des religionnaires. » « Lorsqu'il s'est trouvé un bon prêtre dans une paroisse, on n'a pu résister à ses soins assidus et il a enfin déterminé tous les nouveaux convertis à faire leur devoir. » Lorsqu'on a trop pressé les nouveaux convertis pour l'usage des sacrements surtout par l'intervention des puissances séculières, on n'a obtenu que des sacrilèges. « Il faut attaquer les cœurs, c'est où la religion réside ; on ne peut l'établir solidement sans les gagner. » (1)

(1) Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc par feu M. de Basville, Intendant de cette province. Amsterdam. 1734. p. 76 à 86.

Si nous nous sommes un peu étendus sur cette question, c'est pour mieux faire comprendre l'action des Jésuites du collège d'Aubenas, qui, longtemps avant la révocation de l'Edit de Nantes et longtemps après ont toujours travaillé très efficacement à la conversion des protestants.

Nous avons vu le P. Deydier terminer en 1655 par une heureuse transaction un long procès avec les régents d'Aubenas : les Jésuites du collège d'Aubenas payeraient régulièrement les cotisations pour les terres roturières acquises et à acquérir. Cette cause souleva une difficulté dix ans après, à l'occasion de l'accroissement donné au jardin du collège par le P. Deydier lui-même, pendant son second Rectorat. Le collège et son jardin devaient bien être considérés comme fonds noble, mais il y avait dans les acquisitions nouvelles des terres roturières pour lesquelles on s'était engagé à payer la taille. La difficulté soulevée par les engagements pris contre le droit à l'exemption des tailles, fut résolue en 1685. Des mémoires avaient été envoyés à la Cour des Aides de Montpellier : il leur fut répondu par une consultation de Me Casseirol, conseiller à la Cour. Les tailles que le collège a payé jusqu'alors pour le jardin ont été payées volontairement et non par consignation, elles ne sont pas restituables. Bien que le jardin ne soit pas contigu au collège, c'est une pièce nécessaire, le collège ne pouvant se passer d'un jardin d'une contenance raisonnable. C'est donc une dépendance du collège qui doit aussi être exemptée des tailles. « Voire même on peut dire qu'il est contigü *proprie loquendo*, puisqu'on y va par une route souterraine sans passer par le fond d'autruy. » Cette solution donnée à Montpellier le 7 août 1685 « sauf meilleur avis », fut acceptée et les difficultés s'aplanirent. (1)

Le P. Antoine Giry mourut le 28 août 1686 dans l'exer-

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

cice de sa charge. Il fut le premier recteur enseveli dans l'église du collège d'Aubenas. Homme de cœur et fidèle observateur de sa règle, il avait gouverné son collège à la satisfaction générale. A une rare éloquence il joignait beaucoup d'esprit ; il fut universellement regretté. (1)

Le P. Deydier, à titre de Père ministre, eut la responsabilité de la maison jusqu'à l'installation du P. Pierre Messin qui avait été deux fois recteur lorsqu'il vint à Aubenas pour la première fois, 4 octobre 1686. Il avait enseigné les humanités, la rhétorique, la philosophie et la théologie. On lui reconnaissait un vrai talent pour la direction d'un collège. Il fit une acquisition de terres de peu de valeur dans la paroisse de St-Priest ; le P. Aymard signait l'acte comme syndic. (2)

Le P. Toussaint-Ignace Aymard était né à Pierrelatte en 1639, sa famille y est connue dès le XVe siècle. Il a passé treize ans au collège d'Aubenas : professeur de rhétorique, un an, quatre ans missionnaire et huit ans procureur. Il eut beaucoup de succès dans les missions.

Les missionnaires patronnés par le roi travaillaient très heureusement depuis quatre ans. Leur zèle et leur charité avaient provoqué des conversions d'ensemble dans plusieurs localités. Les nouveaux convertis n'avaient pas attendu l'édit royal pour détruire leurs temples. Le P. René de Gautios était mort à la peine pendant sa première année de mission à Aubenas, 3 septembre 1683. Le Père Provincial de Toulouse avait réparti quatre-vingt-dix missionnaires en dix-sept diocèses. (3) Ils étaient cinq au collège d'Aubenas, pour le diocèse de Viviers, en 1684 : les P. P. Antoine Morilhac, Gabriel de Clusel, Jacques Troussel, Denis du Fournel et François Degien. Le P. de Clusel passa cinq ans à Aubenas, en différentes circonstances. C'était un vaillant apôtre qui

(1) Archives de la Compagnie.
(2) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.
(3) Litt. ann. 1685 et 1686.

malgré de douloureuses infirmités donna des missions pendant 34 ans. Né à Tournon en 1631, il mourut à Cahors en 1707. (1)

(1) A 66 ans, le P. de Cluzel avait subi, à Toulouse, une opération dangereuse. Le chirurgien Raisin lui avait extrait vingt-deux pierres ; sa manière d'opérer était très sûre et presque sans péril. Le *Mercure galant* d'août 1703, page 71-77, nous fait connaître une pièce de vers du P. de Cluzel, en témoignage de sa reconnaissance à son bienfaiteur.

A quoy sert tout le bien du monde
A quoy tous les trésors de la terre et de l'onde
Lorsque l'on manque de santé ?
C'est des biens naturels le plus considérable
Si précieux si souhaitable,
Qu'il ne sçauroit jamais estre assez acheté.
Cependant après Dieu, cher Raisin, je confesse
Et je suis obligé de publier sans cesse
Que c'est à vous que je dois ce grand bien
Sans quoy tout le reste n'est rien
Et la vie est une mort lente.
Je suis même très convaincu
Que ce n'est pas avoir vécu
Que de vivre et toujours avoir la mort présente ;
C'est là l'état où m'avoit mis
De vingt pierres et plus le cruel assemblage
Dont je pouvois hélas ! faire un si bon usage
Si j'en avois connu le prix.
Mais votre adresse non commune
M'a dégagé par un rare bonheur
De cette carrière importune
Qui faisoit le sujet de toute ma douleur.
C'est par vos soins que je goute la vie
Dont beaucoup de pierreux me porteront envie
Mais que leur ay-je fait ? Il ne dépend que d'eux,
Au lieu de m'envier le bien que je possède,
De prendre comme moy le souverain remède
Et de n'être plus malheureux.
Quand vous commencez quelque cure
C'est d'une manière si sûre
Que chacun dit d'abord vous voyant opérer
Qu'on a lieu de tout espérer.
Et ce qui vous rend plus aimable
C'est que vous ajoutez à cette habileté
Un air insinuant, une humeur agréable
Qui contribue à la santé
Et rend le mal plus supportable.
Enfin tout ce qui part de vous
Malgré l'art de tailler dont le seul nom étonne
Bien loin de rebuter personne
Est d'un caractère fort doux.
Mais vostre charité pour le pauvre est extrême
Lorsque vous le traitez sans l'espoir d'aucun gain,

Le P. François Deydier fut remplacé par le P. Gabriel de Clusel comme ministre en 1689-1690, lorsqu'il quitta le champ de bataille où il avait combattu 37 ans sans peur et sans reproche : il mourut pieusement six mois après, 2 avril 1690, à 76 ans. Les Supérieurs de la Province de Toulouse avaient toujours loué l'énergie de sa volonté, la sûreté de son jugement, la prudence de sa direction et cet ensemble de générosité naturelle et d'esprit surnaturel qui en faisait un supérieur et un Père spirituel irréprochables. En 1685, on écrivait d'Aubenas au P. Général que dans ce collège on devait beaucoup de reconnaissance au P. Deydier, et pour l'excellent esprit religieux du personnel, et pour la bonne gestion des affaires temporelles. Cette même pensée est développée dans l'article nécrologique du P. François Deydier. Son vieil ami, le P. Antoine Hercule de Rochecolombe, le suivit de près dans le caveau de cette église qu'ils avaient construite ensemble, 29 septembre 1690, il avait 75 ans.

Le P. Anne de Vogüé eut la consolation d'assister son oncle dans ses derniers moments. Arrivé à Aubenas en 1687, pendant la seconde année du Rectorat du P. Messin, il put s'édifier pendant trois ans au contact journalier de ces deux vieillards aimés et vénérés de tous, à l'intérieur comme à l'extérieur du collège. Anne de Vogüé était fils de Georges (frère du P. de Rocheco-

Honorant par là vostre main
Comme si vous pensiez alors Jésus-Christ même.
Je ne suis point surpris, mon cher libérateur,
Que tout vous réussisse avec tant de bonheur
Dans la ville et dans la campagne.
Partout la grâce du Seigneur
Vous prévient et vous accompagne.
Remerciez le ciel d'une telle faveur,
Pendant que par reconnaissance
Je ne cesserai désormais
De le prier avec instance
Qu'il vous comble de ses bienfaits.

Le P. de Clusel avait été parfaitement remis après 25 jours de traitement.

lombe, et de Françoise de Grimoard de Beauvoir du Roure. Son frère, Melchior II, fut le premier de sa famille qui porta le titre de Marquis de Vogüé. Né en 1645, Anne était entré au noviciat de Toulouse en 1663. Ordonné prêtre en 1675, il fit sa profession le 15 août 1686. Jusqu'en 1681, sa vie s'était passée dans les études et dans l'enseignement. Il fut ensuite prédicateur à Aurillac et à Carcassonne ; missionnaire au Puy, à Pamiers et à Castres. Il a passé cinq ans à Aubenas : deux ans préfet des classes et deux ans prédicateur 1687-1691, un an ministre 1702-1703. Nous ne le voyons pas ministre ailleurs. Préfet des classes à Auch, à Cahors. il revint au collège de Béziers où il avait professé les humanités et la philosophie ; il y remplit les emplois de préfet d'église, de confesseur, de bibliothécaire et de Père spirituel. Il a passé dix-sept ans dans ce collège et il y est mort en 1710. D'après les archives de la Compagnie, ses talents auraient été modestes et on semble lui reprocher une trop grande bonhomie.

L'article du ménologe de l'Assistance de France consacré au P. Anne de Vogüé, 26 novembre, nous paraît s'être trompé d'adresse. Sans doute le P. Anne de Vogüé a dirigé plusieurs congrégations, il a été missionnaire quatre ans et non vingt-cinq, au Puy, à Pamiers ou à Castres, mais ses autres prédications ont eu lieu ordinairement dans les églises des collèges où il a passé presque toute sa vie. Cet article, sous certains rapports, conviendrait mieux à son oncle, le P. de Vogüé Rochecolombe missionnaire pendant vingt-sept ans ; il ne reproduit malheureusement ni son caractère ni sa figure. Doux, humble, bienveillant, il était accessible aux plus petites gens et il était bien vite aimé par tous ceux qui l'abordaient. C'était une âme droite et sincère. Une santé robuste, même dans les dernières années de sa vie, lui permit longtemps un travail très actif. Distingué par sa naissance, il l'était plus encore par l'ensemble de ses vertus religieuses. Ces heureuses qualités, mises

en relief par d'infatigables travaux, furent appréciées dans toutes les maisons où il a passé, plus spécialement pendant dix ans d'enseignement, à Auch ou à Billon, pendant son Rectorat de Béziers, sa Supériorité à Annonay, mais surtout à Aubenas, pendant vingt-six ans. Là, il survit dans tout ce qui reste encore du collège des jésuites et de leur église, par le plan qu'il en conçut et par la partie des constructions qu'il dirigea lui-même.

Avant de quitter sa charge, le P. Pierre Messin avait fermé les yeux à ces deux hommes dont les noms sont le plus profondément gravés dans l'histoire du collège d'Aubenas.

La même année, le 5 septembre, mourut à 95 ans, au Bourg-St-Andéol, Mgr Louis-François de la Baume de Suze, évêque depuis 72 ans, doyen des évêques de France et peut-être de la chrétienté. Né en 1595, second fils de Rostaing de la Baume comte de Suze et de Catherine Grolée de Mévouillon Dame de Bressieu, il avait embrassé jeune encore la vie ecclésiastique. Sacré évêque de Pompéiopolis, le 14 mai 1618, il avait succédé, trois ans après à Mgr de l'Hostel. Evêque de Viviers à 26 ans, Mgr de Suze se montra dès le début, ce qu'il fut toute sa vie, un saint prélat et un apôtre. Nous l'avons vu visiter péniblement avec les Pères Lissène et Régis les plus modestes paroisses de son diocèse. Nous l'avons entendu faire l'éloge du P. Jean Broquin, dans le synode de 1652. Nous l'avons vu, en 1659, renoncer à un droit de visite, en faveur de la construction de l'église. Ses relations avec les Pères du collège d'Aubenas furent sans doute empreintes de la plus sympathique bienveillance pendant les 69 ans de son épiscopat.

Mgr de Suze avait préservé son diocèse de l'hérésie janséniste et des erreurs gallicanes. Pour élever son clergé dans les saines doctrines, il avait confié sa formation aux Messieurs de Saint-Sulpice. Ses instructions sur les matières de controverse nous montrent la pureté de ses enseignements sur le respect dû au chef de

l'église. (1) La 4e instruction de la première partie a pour titre « du Pape ». Elle se termine ainsi :

« D. Quel fruit tirez-vous de cette instruction ?

« R. C'est d'avoir un grand respect et une fidelle obéis-« sance à notre Saint-Père le Pape ; puisqu'on ne peut « point être du nombre des brebis de notre Seigneur « qu'on ne te reconnaisse pour son Pasteur. »

Si Monseigneur de Suze fut nommé député de la province de Vienne à l'assemblée du clergé de 1682, ce fut uniquement parce qu'on savait très bien que son grand âge ne lui permettrait pas de s'y rendre. On ne voulait à la Cour, ni de l'archevêque de Vienne, ni de l'évêque de Grenoble. L'évêque de Valence, Daniel de Cosnac, bien connu pour son gallicanisme, était le seul dont on préparât l'élection. Mais il fallait deux députés et on fit élire Monseigneur de Suze. Son nom du reste ne figura jamais parmi les évêques sur lesquels on comptait pour cette révolte contre l'autorité du Pape.

La mort de Monseigneur de Suze termina prématurément un grand siècle de résurrection religieuse dans le diocèse de Viviers. Le nombre des protestants avait constamment diminué, celui des catholiques constamment augmenté. Ce travail, précédé, accompagné et perfectionné par la grâce de Dieu, s'était fait lentement, méthodiquement, sous l'influence de la régénération du clergé et des missions souvent renouvelées. De 1601 à 1690, les Jésuites d'Aubenas et leurs intrépides missionnaires avaient eu la plus grande part à cette heureuse transformation.

---

(1) Instructions sur les matières de controverse dressées et imprimées par l'Ordre de Messire Louis de Suze évêque et comte de Viviers. Lyon, chez Pierre Valfray, rue Mercière, A la Couronne d'or, 1685. (Bibliothèque d'Annonay).

CHAPITRE IX

PAUVRETÉ ET PROSPÉRITÉ. 1690-1722

P. Antoine de Gagnac. — P. Denis du Fournel. — P. Antoine Blanchet, sa lettre au P. Général. — P. Benoit Marcou. — P. Pierre de Soulages. — P. Pierre de Métivier. — Le grand hiver de 1709. — Lettre du P. Antoine de Clergue au P. Général. — P. Pierre David. — Lettre du P. Guibert visiteur de la Province de Toulouse. — P. Pierre Gitton. — Les missionnaires sont plus nombreux. — Boiseries de la chapelle de St-Ignace. — P. Pierre Martin. — Couronnement du retable du maitre-autel. — Mesures prises à Aubenas à l'occasion de la peste de Marseille.

CHAPITRE IX

PAUVRETÉ ET PROSPÉRITÉ

Trois Recteurs ont gouverné le collège d'Aubenas pendant les dix dernières années du XVII[e] siècle : les Pères Antoine de Gagnac, Denis du Fournel et Antoine Blanchet.

Le P. de Gagnac né à Cahors en 1647 y mourut en 1708. Il était jésuite depuis 27 ans lorsqu'il vint à Aubenas. D'une bonté suave, d'un jugement très sûr, il joignait à une grande expérience beaucoup d'aisance dans les relations sociales.

Une question délicate fut résolue à cette époque. Le capital de 29700 livres avait rapporté 1856 livres 5 sous jusqu'en 1667. Par la réduction de l'intérêt au denier vingt, le revenu de ce capital se réduisait à 1485 livres ; c'était une perte annuelle de 371 livres 5 sous pour le collège d'Aubenas. Le P. François Deydier avait réclamé ; les Etats du Vivarais comprenant la nécessité de cette somme pour conserver au collège toutes ses œuvres, avaient complété la rente ordinaire, mais en 1690 la Chambre des Comptes de Montpellier avait rayé dans les dépenses de l'Assiette cet excédent des intérêts accordé aux Jésuites d'Aubenas. De nouvelles réclamations du P. de Gagnac et du P. Procureur Pons Bertrand furent favorablement accueillies. « Les Jésuites se trouvant dans le même cas de supprimer non seulement des classes mais encore le nombre de leurs religieux qui ne sont employés qu'à des missions et autres usages utiles au bien de la religion et du pays... l'Assemblée de l'Assiette dudit pays aurait délibéré le 8 mars dernier (1692) que sous le consentement des Etats et

bon plaisir de Sa Majesté, que pendant tout le temps que ledit pays devra au collège ladite somme de 29700 livres capital. il leur sera *donné* annuellement par le pays, outre les intérêts de la somme au denier vingt, celle de 371 livres 5 sous pour les dédommager de la perte qu'ils font par la réduction au denier vingt des intérêts de la dite somme capitale dont ils ont joui jusqu'à présent au denier seize... »

Sous le bon plaisir de Sa Majesté, cette délibération fut autorisée et « émologuée » le 7 janvier 1693, pendant la tenue des Etats à Pézénas.

Quatre mois après, par devant le notaire Vernet, à Montpellier, le P. de Gagnac confessait avoir reçu la somme de 371 livres 5 sols pour *don* accordé en faveur du collège en considération des services que les RR. PP. rendent au pays tant pour la religion que pour l'instruction de la jeunesse. (1)

Le P. de Gagnac fut le premier à bénéficier d'une fondation faite par Madame Anne d'Ornano, comtesse d'Harcourt. en faveur des religionnaires pauvres nouvellement convertis. Cette fondation offerte à la Congrégation de la Propagande n'avait pas été acceptée. Le 12 septembre 1691, la Comtesse l'offrait au P. Général Gonzalez lui demandant de l'appliquer au collège d'Aubenas ; sa lettre est inédite, nous la citerons intégralement.

« Au Pont St-Esprict ce 12 septembre 1691.

Mon Reverendissime pere

« Comme jay faict une fondation de la somme de trois mil livres pour la propagande a nostre ville d'Aubenas, laquelle n'ayant peu subsister a cause de quelques conditions. il ma esté libre de l'appliquer ailleurs ou je l'avois destinée si la condition manquoit ; ainsi jay vouleu, mon Reverend[me] pere, par un acte public confir-

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

mer la donation que javois faicte en faveur de la propagation et de la transporter au collège des peres Jesuites d'Aubenas dont je suis fondatrice, ayant esté heritière de madame la marechale D'ornano.

La fondation dont est question est de trois mil livres ; la fin est de distribuer le revenu tous les ans et perpétuellement aux peauvres religionnaires nouvellement convertis et à leur deffaut aux pauvres anciens catholiques, ceux de nos terres toutefois preferés, sans que le college d'Aubenas feut jamais obligé par qui que ce soit d'en rendre compte a personne, mais seulement d'exiger le revenu et de le distribuer ainsi tous les ans, et en cas qu'on veuleut payer le cappital, de le prendre et de le mettre ailleurs en pension au plus haut pied qu'il pourroit et sans qu'il feut responsable de la perte qu'en pourroit arriver par accident, et si, en retirant le payement du cappital et fonds des trois mil livres ou en les plaçant il y avoit des fraiz et des despences a faire, le college s'en rémburseroit sur la premiere pension ou revenu du cappital et des autres fraiz aussi quil faudroit faire pour tout cella, ne pretendant luy imposer nulle charge, mais de donner a nostre college le moyen de soulager les pauvres : cest pour quoy je prie tres humblement vostre reverendissime paternité de vouloir selon vos sainctes manieres obliger les reverends peres recteurs d'Aubenas d'accepter ou d'executer ce que je viens de dire et de croire que j'en auroy la derniere obligation a vostre reverendissime Paternité. (La suite est autographe). *Que si ie ne me done pas l'honneur de lui escrire de ma main cest que iai eu peur de lennuyer par une trop longue lettre. Je nen ay pas moins de respec pour vous et ne suis pas avec moins de passion*

mon reverendissime pere
vostre tres obeissante
fille et servante
Anne d'Ornano comtesse d'Harcour ».

Le même jour, le P. Provincial de Toulouse trans-

mettait cette lettre au P. Général et il l'approuvait. Le P. Gonzalez accepta la fondation le 23 octobre. (1)

Le 20 avril 1692, le P. Antoine le Seigle né à Tournon en 1626, mourait à Aubenas où il avait passé sept ans à divers titres. Il fut remplacé comme Père Spirituel par le P. Jean de Galimard. Procureur de la Province de Toulouse, à Paris, de 1685 à 1689, le P. de Galimard avait surveillé la première édition de l'*Art d'élever un Prince*, dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne par le P. Marc-Antoine de Foix alors Provincial de Toulouse ; il avait publié la deuxième édition après la mort du P. de Foix. Il avait encore édité un ouvrage du P. Blaise Gisbert intitulé *La Philosophie du Prince* ou *La véritable idée de la nouvelle et de l'ancienne philosophie*, dédiée aussi à M. le Duc de Bourgogne. Cet ouvrage fut illustré par Paul Sevin. On attribue au P. de Galimard, *L'histoire réduite à ses principes*.

Jean de Galimard était né dans le diocèse de Viviers, à Conchis. paroisse de Génestelle, le 25 juillet 1637. Il avait été reçu docteur en droit en l'Université de Valence. le 27 mars 1655. Dans l'acte de réception il est dit *adolescent* : « egregius adolescens nobilis Joannes de Galimard. conchiensis, diœcesis vivariensis... » Il touchait à la fin de sa dix-huitième année. Le 7 mai suivant, le même « Jean de Chalabrueysse, sieur de Galimard, du lieu de Conchis, paroisse de Génestelle », était reçu avocat en la cour du Balliage de Vivarais, siège de Villeneuve-de-Berg et il prêtait serment « la main levée en haut comme devant Dieu, comme catholique. »

Le jeune docteur était entré au noviciat de la Compagnie, le 16 septembre 1657. Vingt-deux ans après, à Aubenas, il fut prédicateur un an, et plus tard, confesseur et Père Spirituel trois ans. Il mourut à 57 ans, le 22

(1) Roma. Arch. di Stato. Fondo Gesuit. Collegi 4/36, fasc. Aniciense.

mai 1694, au château de Mezeyrac appelé aujourd'hui Galimard. Il fut inhumé dans l'église de Burzet. (1)

Le P. Denis du Fournel avait remplacé le P. de Gagnac en janvier 1694 ; il nous est déjà connu. Il revenait à Aubenas à une époque où la peste y faisait quelques ravages et il fut témoin d'un vœu des habitants à la Sainte Trinité.

« Adorable et Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, voyés aux pieds de vos autels nostre peuple d'Aubenas qui, d'un cœur contrit et pénétré de douleur, vous demande pardon de ses rébellions et de ses péchés qui ont attiré sur lui la pesanteur de votre main. Verbe incarné, nous vous adorons caché sous les espèces du pain et du vin dans le Très Saint-Sacrement de l'autel, souvenés vous que vous nous avés promis que tout ce que nous demanderons à nostre Père par votre nom nous sera accordé. Nous lui demandons qu'il ordonne comme il fit austres fois à l'ange qui nous frappe, qu'il arreste sa main. C'est bien la vôtre, mon Dieu, que nous ressentons. Faites cesser, s'il vous plaît, le fléau qui nous afflige, nous vous en prions par Nostre Seigneur Jésus-Christ, nous vous en conjurons par l'intercession de la Sainte Vierge. Nous interposons les mérites de saint Roch, en l'honneur de qui nous vous promettons jusqu'à la consommation des siècles une procession générale, une messe solennelle en célébrant sa fête. Exaucés nos vœux, Dieu de miséricorde, nous ne le faisons que pour prôner votre gloire et vos bontés que vous nous faites ressentir. Et dicet omnis populus : fiat, fiat. Amen, amen. »

(1) P. Sommervogel. Dictionnaire des Ouvrages... publiés par des Religieux de la Compagnie de Jésus. — De Backer. Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus, 2e édition. — Archives de l'Ardèche, B. 73. — Notes de famille communiquées par M. Auguste Le Sourd. — Vicomte de Montravel (*Revue du Vivarais*, t. I, p. 223). — Archives de la Compagnie.
— On lit encore sur la porte de la chapelle du château de Galimard à Burzet : PORTA SACELLI PORTA COELI.

Ce vœu a été publié en chaire, le Saint-Sacrement étant exposé, par Messire Claude Labastide, docteur en sainte théologie, curé d'Aubenas, confirmé par noble Jean Baptiste Dallard, maire perpétuel et juge de la dite ville, le 19 juillet 1694. (1)

Le P. Denis du Fournel avait dû s'occuper d'une querelle soulevée au sujet de la terre de Ste-Croix et du jardin du collège, par la communauté d'Aubenas qui cherchait toujours à grever les Jésuites de nouveaux impôts, en confondant le plus possible les biens nobles avec les biens ruraux et en exagérant les charges de ceux-ci. Le P. Deydier avait eu gain de cause, mais après sa mort, le compoix de 1691 avait renouvelé toutes les difficultés en les aggravant. La maison priorale de Sainte-Croix exemptée jusqu'alors par les huguenots eux-mêmes avait été soumise à la taille, et un champ acquis par les Jésuites avait été imposé trois fois plus qu'il ne l'était sous les anciens propriétaires. Malgré une déclaration du Roi de 1684, le jardin du collège avait été de nouveau encadastré. (2)

Sur ces chicanes, le P. de Gagnac, en 1693, avait intenté un procès en la Cour des Aides de Montpellier ; le P. Denis du Fournel l'avait soutenu.

Pour défendre leurs intérêts, les conseillers de la Communauté avaient délégué le syndic Guillaume Alméras dont les frais de voyage furent ordonnancés le 16 octobre 1693. Le messager envoyé par lui à Montpellier, pour l'affaire des Jésuites, était approuvé « comme aussi le voyage qu'il a fait au Teil avec trois mulets pour aller chercher 47 fusils, 50 bayonnettes, 2 spontons et 2 halebardes. »

Les délibérations de la Communauté d'Aubenas reprennent cette affaire en 1697. Le 15 avril, l'intervention du P. de Gagnac est rappelée. Celle du P. du Fournel est

(1) Notes ardéchoises de M. Boissin.
(2) Archives de l'Ardèche, Fonds du Collège d'Aubenas.

signalée : « Le sieur maire avec plusieurs et principaux habitants ont eu des conférences avec le R. P. du Fournel recteur et le R. P. Hugon procureur du collège et convenus de traiter cette affaire à l'amiable. »

On nomme « quelques principaux habitants des plus éclairés et intelligents » pour soutenir les intérêts de la Communauté. Les Pères nomment aussi un représentant. « Sur quoi a été unanimement délibéré sans discrépence » que les arbitres de la Communauté choisiraient un avocat, les Jésuites en choisiraient un autre. Toutes les pièces du procès seront communiquées et étudiées : on s'en remettra, d'un commun accord, à la décision des commissaires pour le contrat de transaction à intervenir.

« Ce à quoi il sera procédé par devant deux mois, dans lequel temps toutes poursuites seront sursises. » La signature du P. Vital Hugon précède celles des conseillers.

D'après un long compte-rendu de la délibération du 8 novembre 1699, les commissaires ont « vérifié que mal à propos les experts avaient compris quantité de biens-fonds nobles appartenant aux RR. PP. Jésuites », et que le compois doit être remanié en faveur des Pères (1).

Le P. Antoine Blanchet avait succédé au P. Denis du Fournel depuis plus de deux ans, lorsque cette affaire fut heureusement terminée.

Les Archives de la Compagnie nous ont conservé une lettre du P. Blanchet au P. Général, datée d'Aubenas le 10 janvier 1698. Elle nous donne des détails intéressants sur le collège, son personnel et ses œuvres. « Les exercices de piété se font régulièrement, on emploie avec fruit le temps consacré à la prière. La règle est observée, et religieusement exigée autant qu'il est possible dans un petit collège ; les vœux sont fidèlement gardés ; il n'y a aucune dévotion superflue. Les visites faites ou reçues, autrefois trop fréquentes, sont devenues plus rares surtout pour les jeunes professeurs. On reproche à plusieurs

(1) Extraits des délibérations du Conseil de la Communauté d'Aubenas. (Archives de la mairie).

d'entr'eux moins de travail pour s'instruire, moins de dévouement pour enseigner. C'est la plainte de nos Pères et de plusieurs parents : l'instruction et l'éducation des élèves sont moins cultivées qu'autrefois.

Les ministères, retraites, prédications, confessions, ont produit des résultats très consolants. On a donné cette année, dans notre église et avec grand succès, les Exercices de St-Ignace, à cent vingt dames de la noblesse venues de la ville et du voisinage.

Les missions annuelles dans le diocèse n'ont pas prospéré. Le P. de Fix déjà septuagénaire n'est plus capable de soutenir ces fatigants travaux. Le P. Provincial a été prié de le remplacer par un homme plus apte à ce ministère. S'il ne le fait pas et si Votre Paternité ne lui impose de pourvoir la mission d'Aubenas de sujets plus capables, je vous demanderai de me relever du précepte d'obéissance concernant cette mission, afin de décharger ma conscience de nombreux scrupules.

La situation financière du collège est mauvaise, bien qu'on ne fasse que les dépenses indispensables. Les revenus annuels sont insuffisants pour l'entretien de dix-sept personnes dont deux missionnaires ; c'est prouvé par l'administration des années précédentes. Les Supérieurs ont tellement augmenté les dettes que les intérêts et les autres charges épuisent presque les revenus. Bientôt le collège ne pourra ni payer ses dettes ni faire vivre son personnel, si Votre Paternité ne modifie le genre de vie et la manière de gouverner.

Les changements des personnes sont trop fréquents dans la Province, les déplacements des religieux entraînent des voyages trop longs et trop dispendieux. Ces dépenses excessives appauvrissent les collèges. Il y a souvent dans la même année deux ou trois changements de sujets pour le même emploi. Si Votre Paternité arrête ce flux et reflux de mutations, comme nous l'en supplions, elle aura notablement allégé les charges

de la Province. Elle les allègera encore en exigeant que les Supérieurs sortant de charge rendent compte exactement des dettes nouvelles qu'ils auraient contractées ; qu'ils ne soient appliqués à aucune autre supériorité, tant qu'ils n'auront pas rendu ce compte de leur administration bonne ou mauvaise : ils seront plus prudents. Dans l'ensemble, la paix et l'édification règnent dans le collège, malgré de graves conflits entre la ville et nous.

L'Evèque de Viviers est très bienveillant à notre égard. (1) Il m'a donné, pour trois ans, la permission d'approuver nos Pères dans tous leurs ministères, et il m'a accordé le pouvoir d'absoudre de tous les cas qu'il s'est réservés. Il n'a donné ce pouvoir à personne autre, pas même à son vicaire général. »

En signant cette lettre, le P. Antoine Blanchet rappelle la date de son entrée en charge, le 31 mai 1697. Recteur dans d'autres collèges pendant neuf ans, il avait acquis une grande expérience, et l'on aimait en lui sa piété, sa gravité, sa prudence et surtout sa grande bonté. Il mourut à 85 ans, à Rodez, le 22 avril 1715.

Le P. Julien de Fix dont il nous a parlé était né en 1628 dans les environs de Brioude. Il avait donné des missions pendant trente ans et la moitié de cette longue carrière s'était écoulée à Aubenas.

Le P. Michel du Martinent, du diocèse de Viviers, a passé sept ans au collège d'Aubenas, professeur de troisième, d'humanités, puis de philosophie et enfin préfet des classes au début du rectorat du P. Blanchet.

Né à Chassiers en 1660, il appartenait à la famille des Mazade du Martinent de la Vernade dont il est souvent question dans l'histoire des Pénitents bleus. C'était un esprit très cultivé, un littérateur distingué. Il mourut jeune encore à Rodez en 1704.

Le P. Benoit Marcou succédait au P. Blanchet en

(1) Monseigneur Antoine de la Garde de Chambonas, 1690-1713.

novembre 1700. Il inaugurait la série des recteurs du collège d'Aubenas pendant le XVIII[e] siècle, il avait 57 ans et il était dans la Compagnie depuis trente ans. Longtemps professeur d'humanités, de rhétorique ou de philosophie, homme d'esprit et de jugement sûr, il maniait les affaires avec une grande connaissance des hommes et une grande dextérité. Prédicateur, ministre ou recteur il avait rempli tous ces emplois avec succès. Il mourut à Béziers en 1709. Il avait envoyé le P. Antoine Coton prêcher le carême à Largentière en 1701. Les comptes consulaires lui attribuent une aumône de 75 livres. (1)

Après le P. Marcou, le P. Pierre de Soulages gouverna le collège d'Aubenas. Né dans le Gévaudan en 1654, il appartenait vraisemblablement à la famille d'Agulhac de Soulages. On lui reconnaissait de grandes qualités, il était patient et persévérant dans ses œuvres. Professeur d'humanités ou de philosophie pendant une dizaine d'années, il fut surtout prédicateur pendant vingt-cinq ans. Il mourut au Puy en 1731.

Dans le personnel, le P. Pons Bertrand était procureur. il le fut onze ans au collège d'Aubenas, en trois fois. Le P. Christophe Bergognon, du diocèse du Puy, était Père spirituel ; il avait déjà passé sept ans au collège comme professeur de rhétorique ou comme ministre. On le savait très assidu au confessionnal et prêt à toute heure pour répondre aux désirs de ceux qui réclamaient son ministère. Le Père J.-B. Gisbert missionnaire passait pour un des plus dignes émules de saint François Régis. Un F. Jean Magaud, du diocèse de Saint-Flour, remplissait depuis treize ans les fonctions de sacristain, de linger, d'infirmier ; pendant ces treize ans, il avait été chargé de régulariser la marche de l'horloge. Cet emploi donné officiellement à un Frère coadjuteur paraît pour la première fois en 1672.

(1) M. Mazon. Histoire de Largentière, p. 338.

Le P. de Soulages avait été remplacé, en 1707, par le P. Pierre de Métivier qui était limousin. Professeur d'humanités au collège d'Aubenas, 1670-1671, il y revenait recteur pour y mourir le 21 mars 1709, dans l'exercice de sa charge, comme le P. Giry. Il avait 66 ans. Si on lui reprochait un peu d'hésitation dans ses jugements, on lui reconnaissait, avec un grand usage du monde, beaucoup d'expérience dans les affaires. Il fut probablement victime des rigueurs de l'hiver. Au mois de janvier, le Rhône avait gelé en quatre jours, « gens et bêtes ont passé en Dauphiné sur la glace pendant douze jours. » En bas Vivarais, les figuiers, les oliviers, beaucoup de châtaigniers étaient gelés, toutes les récoltes étaient perdues. (1)

Les documents sur l'histoire du collège d'Aubenas sont rares à cette époque. Nous savons cependant que malgré les plaintes du P. Blanchet, l'état financier ne s'était pas amélioré. Le P. Procureur Pierre Martin écrivait au P. Général en 1711 :

« Si les affaires temporelles ne s'améliorent pas bientôt, les revenus sont insuffisants pour l'entretien du personnel. Depuis onze mois, nous avons dû emprunter 2200 livres, et cela pour vivre de pain d'orge. Il faudra faire de nouvelles dettes et le collège ne se bâtira jamais. Une partie de la maison s'est écroulée, l'autre menace ruine ». La disette, à Aubenas, était encore la douloureuse conséquence du grand hiver de 1709.

Les hommes qui vivent de pain d'orge à cette époque sont les PP. Antoine de Clergue, Claude de Bégaignon, Ignace de Lafare, Louis-Antoine de Marsane, Gilbert d'Epagny, Jean-Pierre du Buisson, Bernard de Lisle ; les scolastiques Guillaume de Rességuier, Raymond de Saint-Christophe, Joseph de Réals et douze ou quinze Pères, Scolastiques ou Frères coadjuteurs qui, pour être moins qualifiés, n'en avaient pas moins de mérite à vi-

(1) M. Mazon. Histoire de Largentière, p. 340.

vre en saints religieux, ne perdant rien ni de leur gaîté ni de leur infatigable dévouement, au milieu des épreuves de cette pauvreté souffrante. L'un d'eux Pierre Duchamp professait alors la quatrième. Plus tard missionnaire aux Indes Orientales, il mourut en 1740, supérieur de la mission du Bengale. (1)

Le P. Ignace de Lafare, né dans le diocèse de Viviers le 10 décembre 1645, paraît être fils de Charles, marquis de Lafare et de Jacqueline de Logère. Charles de Lafare était alors capitaine au régiment de Normandie. Il devint maréchal de camp et lieutenant général des armées du Roi. Le P. de Lafare a passé neuf ans au collège d'Aubenas à différentes époques, préfet, ministre, prédicateur ou Père Spirituel. C'était un homme très distingué par son éducation et la variété de ses connaissances. Il mourut au Puy en 1720.

Le P. de Bégaignon a passé quatorze ans à Aubenas, ordinairement ministre, plus tard Père spirituel. Il était Breton. Sa famille a donné, au XIVe siècle, un Dominicain pénitencier du Pape Innocent VI et plus tard évêque de Tréguier.

Le P. Antoine de Clergue avait pris la direction du collège le 20 août 1709, cinq mois après la mort du P. de Métivier. Il avait déjà passé une année à Aubenas 1702-1703. prêchant l'avent, le carême et les dominicales à l'église paroissiale. Né dans le diocèse de Saint-Flour en 1662, il était entré au noviciat à 15 ans. Il avait eu de grands succès dans ses études, dans l'enseignement et dans la prédication. La droiture de son jugement, sa prudence et l'ensemble de ses aptitudes pour le gouvernement d'un collège le firent nommer trois fois recteur, à Aubenas, à Aurillac et à Mauriac où il mourut à 55 ans.

Le 15 janvier 1712, le P. de Clergue écrivait d'Aubenas au P. Général : « La régularité dans le collège

(1) P. Sommervogel. Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie, supplément.

ne laisse rien à désirer. Par la grâce de Dieu, chacun remplit si bien son office que pendant tout le trimestre je n'ai eu aucun reproche à faire, si l'on excepte quelques fautes légères sans aucune importance. Parmi les scolastiques, deux méritent plus d'éloges : Guillaume Tongas professeur de rhétorique et Joseph de Réals professeur d'humanités. Le premier a donné avec beaucoup de succès une retraite de six jours à tous les élèves du collège. Tous les deux, d'un commun accord et avec le même dévouement, ont donné, pendant les fêtes de Noël, une retraite aux ouvriers et aux domestiques venus en très grand nombre pour les entendre.

« Nous faisons recopier les actes authentiques devenus presque inutiles par leur état de vétusté. Ce n'est pas une dépense insignifiante, eu égard à notre situation, mais nous remettons cette affaire et le soin d'augmenter nos revenus à la sagesse de celui sur lequel nous fondons les plus grandes espérances. (1) Le P. Jean Bourzes est très pieux, mais tellement scrupuleux pour le bréviaire et pour la messe que je crains pour sa santé et même pour sa pauvre tête, si on ne le dispense du bréviaire en ne lui permettant de dire la messe que les jours de fête. Il lui faut souvent une demi-heure pour réciter les complies. J'attendrai sur ce point la décision de Votre Paternité. Je demande pour les PP. Ignace de La Fare, Jacques Surrel et pour moi la permission de réciter chaque semaine l'office de l'Immaculée Conception et celui du St-Sacrement. Nous serons très reconnaissants de cette faveur à Votre Paternité. » (2)

(1) Il s'agit sans doute du P. Guillaume Marchadier.

(2) Un P. Louis-Noel de Bourzes né en 1673, à Sablières, diocèse de Viviers, fut supérieur de la maison du Maduré. *(Sommervogel. Supplément).*

Le P. Jean Bourze professait la philosophie. Le P. Jacques Surrel était bibliothécaire et prédicateur. Il avait professé la troisième puis la philosophie au collège d'Aubenas de 1705 à 1708.

Le 15 août de cette année 1712, le P. Pierre David succéda au P. Antoine de Clergue. Il avait paru à Aubenas comme professeur de cinquième et de quatrième et plus tard comme missionnaire. Il était né en 1660 dans le diocèse de Carcassonne. Religieux modèle, ferme et doux, intelligent et prudent, il avait toutes les qualités nécessaires à un excellent Supérieur.

Une lettre du P. Jean-Joseph Guibert, visiteur de la Province de Toulouse depuis 1710, nous fera mieux connaître le P. David et les œuvres de son collège. Elle est datée d'Aubenas, le 2 mai 1713.

« Mon Très Révérend Père,

« Venu de Montpellier à Aubenas, j'ai trouvé le collège dans un état bien meilleur que celui où je l'avais laissé, à ma précédente visite. Tous les nôtres unis de cœur et d'âme sont contents. Ils sont dix-sept : neuf prêtres, cinq scolastiques, trois frères coadjuteurs. Il y a six classes : philosophie, rhétorique, humanités et trois classes de grammaire. Les élèves sont une centaine, tous ont bon esprit et beaucoup sont intelligents. Il y a deux congrégations : celle des hommes et celle des élèves. Le bon ordre règne dans la maison et les revenus améliorés suffisent pour l'entretien du personnel. Les Pères sont très aimés, leur église est bien fréquentée. Ceux qui s'occupent de bonnes œuvres visitent les habitants malades ou bien portants ; ils exercent leur ministère dans les deux communautés religieuses qui sont en ville.

« Deux missionnaires évangélisent avec beaucoup de succès les villes et les bourgs voisins, pendant cinq mois de l'année. Un autre a passé l'année à Vals, pour instruire les nouveaux catholiques.

Le P. Pierre David, ancien secrétaire à Rome, revenu dans sa province pour y prêcher, est depuis un an recteur de ce collège qu'il gouverne bien. Tous aiment sa douceur et louent sa bonne direction. Il a été très

gravement malade il y a trois mois ; sa maladie s'est compliquée et on a craint de le perdre. Il est en convalescence. Le P. de Bégaignon, ministre et directeur de la grande congrégation, est un homme très doux et très pieux, il manque d'énergie pour le maintien du bon ordre. Il est meilleur missionnaire que ministre, il sera remplacé. Le P. Guillaume Marchadier, excellent procureur et très bon religieux, remplit son emploi avec sollicitude et avec aisance.

« Le P. Jean Marcou appliqué aux missions cette année par nécessité n'a aucune aptitude pour ce ministère. Il prêche très mal et il joint à cela un désir incroyable de prêcher, il est cependant bon religieux et il a bon caractère, il sera déplacé. Le P. Imbaut, père spirituel, remplit bien ses fonctions, il prêche à la grande église le carême, l'avent et les dominicales. Il y fait du bien, il plaît à son auditoire plus qu'ailleurs. C'est un homme paisible et pieux.

Le P. Claude-Stanislas Malatrait, missionnaire, a un vrai talent pour la prédication, il a un excellent caractère, beaucoup de vertu et un zèle ardent ; ses missions donnent de très bons résultats. Le nouveau P. Recteur du Noviciat le demande comme Socius, je le lui aurais accordé volontiers, mais je vois la nécessité de maintenir ici le P. Malatrail, pour diriger les missions fondées, n'ayant personne pour le remplacer, et le Père qui l'accompagne étant incapable comme je l'ai déjà dit. J'ai au contraire quelqu'un pour répondre au désir du P. Recteur du Noviciat.

« Le P. Antoine Marcé, missionnaire royal, instruit les nouveaux catholiques de Vals, il remplit bien son emploi. (1)

« Le P. Matthieu Fargier est préfet des classes, et

(1) Les missionnaires royaux étaient les missionnaires demandés par le Roi. Ils recevaient 720 livres pour leur entretien.

prédicateur dans notre église. Il remplit ces deux fonctions avec grand succès. C'est un très bon religieux, remarquable par sa prudence et par son intelligence.

« Le P. Antoine Martin, professeur de philosophie est directeur de la congrégation des élèves. Il a pour lui toutes les qualités d'un bon religieux et surtout une obéissance parfaite. Il est sujet aux scrupules.

« Tous les scolastiques sont excellents : Jean-Joseph Clerguet. professeur de rhétorique, est très intelligent et toujours de bonne humeur. Louis Surrel, professeur d'humanité joint aux mêmes dispositions un grand zèle pour l'avancement de ses élèves. Le professeur de troisième. Jacque Bruno Galand avec les mêmes aptitudes, se signale surtout par sa grande régularité. Gabriel Poussonel, professeur de quatrième, est neveu du P. Recteur, il est très aimable et bien intelligent. Le professeur de cinquième, André Hucafol, aussi bon que tous les autres. remplit bien son emploi.

« Parmi les Frères coadjuteurs, Barthélemy Almon, vieillard, est laborieux et adroit, mais trop libre dans ses paroles et dans sa manière d'agir, il est à charge à ses supérieurs. Nicolas Ducol moins habile, a une bonne volonté meilleure. Jean Brignet est très pieux et très soigneux dans ses emplois.

« De votre paternité, le très humble et très obéissant serviteur et fils.

« Jean-Joseph GUIBERT, visiteur ».

La lettre du P. Guibert expose ensuite l'état financier du collège d'Aubenas en 1713. Les recettes ont surpassé les dépenses de 607 livres. Si l'on comprend dans l'actif tous les capitaux des fondations placés sur les Etats du Vivarais ou ailleurs et restituables dans certaines hypothèses, l'actif surpasse le passif de 33827 livres.

Le P. Guillaume Marchadier qui a établi ces comptes fut vingt-neuf ans procureur, dont dix-sept au collège d'Aubenas. Il était né à Billom en 1657, il y mourut en

1733. Son nom paraît souvent dans les comptes des impositions du Vivarais. (1)

Le P. Gabriel Poussonel professa successivement la quatrième, la troisième et les humanités au collège d'Aubenas. En 1762, il était supérieur de la résidence d'Annonay. Il se retira à La Louvesc. (2)

Les Frères Nicolas Ducol et Jean Brignet passèrent de longues années au collège d'Aubenas. Le F. Ducol y mourut en 1733, après vingt-un ans d'emplois divers. Du diocèse de Vienne, probablement dans le Haut-Vivarais, il fut longtemps portier, rappelant par sa piété,

(1) ÉTAT HABITUEL

	l.	s.	d.
Rentes diverses	1 200		
Intérêts des capitaux	2.068	15	
Revenus du Prieuré de Ste-Croix et autres terres	1 660		
Revenu d'une nouvelle acquisition .	71	5	
TOTAL du revenu annuel . . .	5.000		
Le total des charges étant	1.533		
Le revenu net est de	3.467		

ÉTAT ACTUEL

du 13 février 1712 au 1er mai 1713

		l.	s.	d.	
Recettes.	En caisse au 13 février 1712 .	212	14	8	
	Emprunt sans intérêt . . .	200			
	Revenus de l'année	6.182	8	9	
	TOTAL des recettes.	6 595	3	5	
Dépenses.	Remboursement d'emprunt .	200			
	Entretien du personnel et charges diverses . . .	5 787	16	4	
	TOTAL des dépenses	5.987	16	4	
	Excès des recettes sur les dépenses. .	607	7	1	l.
On doit au Collège avec intérêt . . .		41.300			30.550
Il doit avec intérêt		10 750			
On lui doit sans intérêt		2.000			1.850
Il doit sans intérêt		150			
Excès de l'actif sur le passif.					32.400
Les provisions sont estimées à					1.427
Somme de l actif au 1er mai 1713					33.827

(2) La Mission des Jésuites à Annonay par M. E. Nicod. *Revue du Vivarais*, 1899, p. 166 et 167.

sa douceur, sa bienveillance, toutes les qualités du saint Frère Alphonse Rodriguez. D'après un compte de procure du 3 juillet 1732, il subit l'opération de la cataracte peu de temps avant sa mort : « Au chirurgien qui a abattu la cataracte au F. Ducol, 30 l. 12 s. »

Le Frère Brignet, des environs de Cahors, entré dans la compagnie à 29 ans en 1705, a passé une vingtaine d'années au collège d'Aubenas où il a prononcé ses vœux publics, le 15 août 1715. Il fut surtout cuisinier.

Le P. Pierre David, toujours infirme et remplacé depuis trois mois par le P. Pierre Gitton, mourut le 17 juillet 1716. Le P. André Borie, de la résidence d'Annonay, le suivait dans la même tombe, vingt jours après. Il avait professé la quatrième et donné des missions à Aubenas.

Le P. Pierre Gitton avait 63 ans et il était jésuite depuis 45 ans. Dix ans professeur, vingt ans prédicateur ou missionnaire, recteur du noviciat, du collège d'Aubenas, de celui de Montauban, il eut toujours de grands succès dans ses travaux.

Les missions du diocèse de Viviers prirent un grand développement sous son administration. Le P. David avait eu dans son personnel cinq missionnaires ou prédicateurs. Le P. Gitton en avait eu huit et même neuf en 1718. Plusieurs d'entr'eux avaient le titre de missionnaires royaux. Les plus connus sont les PP. Pierre Martin bientôt recteur, Catillon, d'Epagny, de Marsane, Sébastien Gitton, de Chambreuil et les trois PP. Malatrait. Ce développement des missions paraît correspondre à une fondation de Mgr de Lagarde de Chambonas qui avait légué 4000 livres à des missionnaires prêtres et religieux pour continuer des missions dans les villes de Viviers, Rochemaure, Aubenas, St-Agrève, Vernoux, St-Pierreville, Privas et autres paroisses voisines. (1)

Le P. Louis Catillon, du diocèse de Viviers, né pro-

(1) Testament de Mgr de Lagarde de Chambonas, du 18 janvier 1713. *Revue du Vivarais*, t. XV, p. 143.

bablement à Montpezat, était estimé comme littérateur, philosophe et théologien. Le P. Gilbert d'Epagny était du diocèse de Genève et le P. Louis-César de Marsane appartenait à une famille des environs de Montélimar. Le P. Catillon a passé dix ans au collège d'Aubenas, le P. d'Epaguy neuf et le P. de Marsane quinze. Le P. Sébastien Gitton, de Romans, prédicateur à Aubenas trois ans, paraît être frère du P. Recteur.

Les trois Pères Malatrait sont du diocèse de Vienne, dans le Haut-Vivarais. Le P. Claude-Stanislas dont nous a parlé le P. Guibert était né en 1665, il entra au noviciat en 1681. Les PP. Jean-Baptiste et Joseph jumeaux, nés le 27 février 1673, étaient entrés le même jour au noviciat, 13 novembre 1689, ils firent aussi leur profession, le même jour, 15 août 1706. Les trois frères moururent au collège de Tournon. Claude-Stanislas avait passé sept ans au collège d'Aubenas, Jean-Baptiste six, et Joseph trois.

Le P. Jean de Chambreuil naquit à St-Flour en 1661 ; sa famille connue dès le XIVe siècle à Issoire et à St-Flour, a donné à l'Eglise plusieurs chanoines, comtes de Brioude. (1) Entré au noviciat à dix-neuf ans, il avait professé les humanités au collège d'Aubenas et dirigé l'Académie de grec, 1687-1688. Dix ans après, il partait pour les missions de Chine où il ne séjourna que sept ans. Nous le retrouvons à Aubenas, prédicateur dès 1706, puis missionnaire huit ans. Il donna des missions avec succès pendant vingt-cinq ans dans la Province de Toulouse. Il mourut à Billom en 1732.

Le P. Pierre Gitton fit commencer la boiserie de la chapelle de St-Ignace. Ce travail terminé par son successeur le P. Pierre Martin comprenait avec la statue de St-Ignace celles des bienheureux Régis et Stanislas. Une cinquantaine de personnes contribuèrent à cette œuvre par un don de 750 livres. La dépense totale

(1) Bouillet. Nobiliaire d'Auvergne.

s'éleva à 755 livres. Le sculpteur principal venu du Puy, Mr Crouzet, recevait trente sous par jour et il était logé et nourri au collège. Deux aides, maître Monet et maître Mailhot recevaient, celui-ci douze sous, celui-là quinze.

Une somme de 176 livres, 11 sous 6 deniers fut offerte au P. Martin par diverses personnes. Le total des recettes s'éleva à 927 l. 1 s. 6 d. Le marchepied de l'autel sous lequel furent placées les reliques des martyrs d'Aubenas, avait coûté vingt livres. (1)

Le 19 juillet 1719, le P. Gitton avait présenté les comptes de la chapelle de St-Ignace et le P. Martin les avait acceptés, ils les signaient l'un et l'autre. (2)

Le nouveau Père Recteur était bien connu au collège d'Aubenas, il y avait passé sept ans, ministre, procureur, missionnaire ou prédicateur. Il fit couronner le rétable du grand autel. Ce couronnement consistait « en quatre pots à feu ornés de festons et de têtes de chérubins. Le nom de Jésus en cartouche soutenu de deux anges. Le prix a esté de 110 livres. » Ce fut l'œuvre du sculpteur Mailhot, commencée le 27 mai 1720.

La décoration de l'église telle que nous la connaissons, avait été complétée par ces dernières boiseries. Monsieur Espic, dans son Mémoire pour la Communauté d'Aubenas, publié à Toulouse en 1781, la décrit en termes emphatiques.

« L'église est en forme de croix, longue de plus de quatre-vingts pieds sur une largeur proportionnée. De vastes tribunes en pierres de taille, dominent à l'entour. L'autel dans le chœur est orné par quatre co-

(1) Les comptes de la chapelle de St-Ignace nous initient aux perturbations introduites dans les valeurs monétaires par l'application abusive du système de Law. On y constate, en 1719, plusieurs diminutions sur la valeur des espèces, entr'autres une perte de six livres sur six louis d'or. On constate au contraire, en août 1720, un gain de sept livres dix sous « pour augmentation de la valeur de l'argent ».

(2) Voir à l'appendice les noms des bienfaiteurs de la chapelle de St-Ignace.

lonnes torses de bois artistement sculpté, extortillées de pampres et supportées par deux Atlas de grandeur naturelle. Deux chapelles dans la nef se correspondent, et chacune a une autel dans le goût de celui du chœur. Un beau dôme s'élève majestueusement dans le centre de l'église et le plafond est peint à la mosaïque. Des peintures faites par les meilleurs maîtres embellissent la voûte et les murs de l'édifice. Tout rend cette église un chef-d'œuvre dans ce genre, digne de l'admiration de tous les connaisseurs. »

L'auteur exagère surtout les dimensions des tribunes, en général étroites. Le dôme et la lanterne qui le surmonte donnaient une lumière très suffisante. C'était une difficulté vaincue, dans une église où l'éclairage latéral et celui des extrémités de la nef ne pouvaient donner que de bien médiocres résultats. Les peintures de François Sevin, les balustres des tribunes, les boiseries des autels l'ornaient sobrement. Elle répondait bien au but que l'on s'était proposé pour un collège et pour de pieuses réunions.

Il y eut à Aubenas une grosse alerte en 1720. Le 15 septembre, le Conseil général de la Communauté prit des mesures de précautions « contre la maladie qui sévit à Marseille ». Une seule porte de la ville restera ouverte pendant la semaine, et deux, le samedi, à cause du marché. Trois bourgeois et un notable veilleront aux entrées et aux sorties, à chacune de ces portes. On organisa surtout un bureau chargé des mesures à prendre « pour la conservation de la santé. » Le P. Pierre Martin en fit partie comme supérieur des Jésuites. (1)

Une lettre du Duc de Roquelaure au Juge d'Aubenas, datée de Montpellier le 2 novembre, félicite le conseil

(1) Les membres du bureau de santé étaient : le juge Barthélemi, les deux syndics Michel-André Bernard et Jean-Baptiste Jullien, M. le curé, le supérieur de chaque maison religieuse, et MM. de la Roque, de Colonna, Duclaux, médecin, Ruelte le père, de Lavalette, de Valleton, de la Rochette, Puech et Cornuscle.

des dispositions prises... « Mon intention est qu'on l'assemble aussitôt ma lettre reçue de laquelle vous ferez part aux sindics pour qu'il soit pris dans le dit conseil telle résolution qui sera jugée nécessaire pour pourvoir dès à présent aux besoins de vos habitants en cas que cette ville eut le malheur d'être attaquée de la contagion... » La délibération sera envoyée à Mr de Bernage qui l'approuvera s'il ne voit aucun changement à y faire Je suis, Monsieur, entièrement à vous. »

Signé, LE DUC DE ROQUELAURE. (1)

Monsieur de Bernage écrivait aussi de Montpellier le 4 novembre, « à MM. les Consuls et Bureau de santé d'Aubenas : »

« Ne manquez pas, je vous prie, Messieurs, au reçu de la présente de vous assembler en corps pour délibérer sur l'emprunt des sommes dont votre ville peut avoir besoin pour se précautionner contre la contagion. »

« Je suis, Messieurs, entièrement à vous. »

Signé, DE BERNAGE.

Dans une longue délibération du 11 novembre, provoquée par ces lettres, le Conseil général de la Communauté d'Aubenas autorise un emprunt de quatre mille livres « pour s'en servir en cas de contagion. » On prie Messieurs du Conseil de santé de continuer à prendre les précautions nécessaires pour préserver la ville d'un pareil fléau.

(1) Le Duc de Roquelaure était gouverneur du Languedoc. Par d'énergiques mesures préventives, il préserva cette province de la peste. Il reçut le bâton de Maréchal en 1724. M. Louis Basile de Bernage, conseiller du Roy en son conseil. Maître des Requestes ordinaire de son hôtel, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de saint Louis. était Intendant de justice, police, finances en la province de Languedoc.

Le Vivarais, sauf quelques rares localités, fut préservé par des cordons de troupes royales sur les bords du Rhône et de Tournon à Pradelles, ne laissant passer aucun étranger venant des pays pestiférés. (Rousset. *Notes pour servir à l'histoire du Vivarais*. t. IV, nº 272. Ms. de la bibl. d'Annonay).

EGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



MAITRE AUTEL

Boiseries commencées en ?, terminées en 1720.

(Tableau central, J.-A. Molinart fecit, 1809.

EGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



AUTEL DE L'ANNONCIATION

avec les statues de saint Joachim et de sainte Anne.

(*Commencement du XVIII[e] siècle*).

EGLISE DU COLLÈGE D'AUBENAS



AUTEL DE SAINT IGNACE

avec les statues du Bienheureux Régis et du Bienheureux Stanislas.

(1717-1719).

Par suite de la grêle de l'été dernier et d'autres accidents, le blé manque. D'après l'enquête faite par les Commissaires du Bureau de Santé, il y en a à peine un quintal pour chaque habitant. On a acheté avec beaucoup de peine huit cents setiers de seigle à raison de 7 livres 5 sous 2 deniers par setier rendu en ville. La provision totale de blé n'est pas suffisante pour nourrir la population pendant trois mois. Le conseil approuve le marché fait par MM. du Bureau de Santé et ceux qu'ils feront, pourvu que, pour délibérer, ils soient neuf au moins hors du temps de contagion et cinq en temps de contagion. La délibération est suivie de vingt ou vingt-cinq signatures parmi lesquelles on lit : Gévaudan curé, Martin Jés., p. f. Jacques Bouchard. vicaire des FF. Prêcheurs, F. Henri Barral, gardien des Cordeliers.

Dans les délibérations suivantes, il est souvent question de la contagion... des tristes temps... des temps calamiteux où nous vivons... La peste ne sévit cependant pas à Aubenas. Il n'y eut que vingt décès en 1721, dix-huit en 1722. Il y en avait eu trente-huit en 1720, et il y en eut vingt-neuf en 1724. (1)

---

(1) Extraits des archives de la mairie d'Aubenas.

CHAPITRE X

CONSTRUCTION DU COLLÈGE. 1722-1742

Les Pères Joseph Sennézergues, Pierre Chenevier, François Charly reprennent la construction du collège interrompue depuis quarante ans. — Canonisation de saint Louis de Conzague et de saint Stanislas Kostka. — Le P. Chenevier, recteur pour la seconde fois établit un pensionnat dans le voisinage du collège. — P. François Calhiol — Canonisation de saint François Régis. — Le P. Antoine Dauphin, professeur de philosophie. — P. Charles de Créaux achève le collège.

CHAPITRE X

CONSTRUCTION DU COLLÈGE. 1722-1742

Le P. Joseph Sennézergues recteur du collège d'Aubenas depuis le 25 septembre 1722, était né à Aurillac en 1667 d'une famille distinguée par ses emplois et par ses charges militaires. Louis de Sennézergues qui paraît être un de ses frères, capitaine de grenadiers au régiment de la Sarre et chevalier de St-Louis, fut anobli en 1720, en considération de 34 années de service, plusieurs fois blessé et amputé d'un bras. (1) Le P. Joseph Sennézergues avait enseigné pendant vingt-quatre ans, il fut onze ans Recteur dans divers collèges. A de brillantes qualités, il joignait une grande expérience et des aptitudes spéciales pour la direction des études. Il eut successivement pour ministre à Aubenas le P. André Bertrand et le P. Antoine Marcé. L'un devint Provincial de Toulouse, l'autre partit en 1725 pour les Missions de la Martinique où il mourut en 1742.

Le P. Sennézergues eut l'heureuse fortune d'obtenir des Etats du Vivarais en 1725 un don de six mille livres destiné à l'achèvement du collège. (2) Il fit recommencer les travaux interrompus depuis quarante ans et il avait déjà dépensé 1022 livres 5 sous 6 deniers, au 1er novembre 1726. Le P. Chenevier lui succéda dix jours après, il continua les travaux. En tête de son compte pour l'« Etat du reçu », il écrivait : « Mrs de l'Assiete du Vivarès nous ayant libéralement accordé la somme de six mille livres pour la continuation de notre batiment, en l'Assiete du mois de may 1725 tenue à Aubenas, Mr François Cérice, Comte de Vogué, seigneur

(1) Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne.*
(2) Litt. Ann. 1725.

d'Aubenas, baron de tour, à qui nous devons d'essentielles obligations, et à tous les Mrs qui composaient l'Assembtée, obligations dont nous conserverons un éternel souvenir. »

« En conséquence de cette gratification, nous avons reçu de Mr de Roqueplane, receveur général du pays de Vivarès, en divers temps, ladite somme de 6000 livres. »

Cette somme fut payée en douze ou treize versements dont les derniers furent faits en 1728 par Mr Espic. collecteur d'Aubenas. Quelques autres sommes avaient été reçues : « Le 24 juin 1725, Mr le Comte de Vogué en partant du collège où il nous avait fait l'honneur de rester quelque temps, a donné 10 louis de 16 livres par présent, 160 livres ». On a emprunté à Monsieur de la Roque 480 livres et le total des emprunts faits par le P. Procureur s'élève à 2400 livres. (1) Deux paires de bœufs ont produit 241 livres, mais il a fallu en acheter une autre 175 livres « pour voiturer les matériaux du nouveau bâtiment. »

L' « Etat des dépenses... » nous apprend qu'on a fait venir de Toulouse le F. Montagne « pour tirer le plan du batiment. » Si ce plan modifia celui du P. de Rochecolombe. ce fut probablement sans grande importance : une partie des fondations et du batiment existait déjà. Les travaux s'exécutèrent sous la responsabilité de deux entrepreneurs, les sieurs Chambé et Leydier qui avaient traité à prix fait.

(1) Le 4 novembre 1728, de Mlle Rivet, sœur du cure de Montpezat à 5 %,	l. 800
Le 3 décembre 1728, de M. Roure du Fayet, paroisse de Sanilhac, sans intérêt,	600
Le 21 may 1729 de M. Louis Aymar, d'Aubenas, pour rembourser le sieur Roure,	600
Le 26 novembre 1729, de M. de La Chadenède, curé de Vesseaux, à 5%,	1000
Cette somme fut remboursée le 26 janvier 1733, avec les intérêts,	3000
Remboursement,	600
	2400

Le P. Pierre Chenevier avait déjà passé trois ans au collège d'Aubenas comme missionnaire ; il y reviendra bientôt comme recteur pour la seconde fois. Né dans le diocèse de Viviers en 1669, il était entré dans la Compagnie à quinze ans. (1) Il avait professé les humanités neuf ans, huit ans la rhétorique et quatre ans la philosophie. A un grand tact il joignait beaucoup de prudence, il avait surtout de grandes aptitudes pour les missions. Il devint à Aubenas constructeur de collège. Il fit reprendre au mois de mai 1727 les travaux interrompus pendant l'hiver et on payait déjà au mois de juin le maréchal Boiron, pour la façon des grilles des fenêtres du rez de chaussée. Le 8 juillet, on donne à boire aux ouvriers « pour commencer les fondements de la grande muraille des chambres. » On fait aussi creuser des fondations pour deux murs de refend. Il s'agit probablement de la partie du collège la plus éloignée de l'église donnant sur la cour extérieure appelée aujourd'hui *Place des Châtaignes.*

Cette construction comprend le bâtiment où se trouve la cage du grand escalier, et la partie de la façade sur le grand chemin, la plus au midi. Elle n'a pas le caractère architectural de la partie du collège juxtaposée à l'église qui paraît plus avancée puisqu'aux mois d'août, de septembre et d'octobre de la même année on taillait et on posait les pierres sur les arceaux de la cour intérieure.

Au mois d'août, le F. Monestier, « qui conduisait le bâtiment » avait dû acheter pour 180 livres, à la foire de St-Jean-le-Centenier, un bœuf destiné à remplacer un de ceux de la charette qui était « recru ». Ce nom du

(1) Un extrait baptistaire communiqué par M. Antonin Chenevier, de Valence, nous apprend que Jean Chenevier, fils de Pierre et d'Elisabeth Vatelle, fut baptisé le 26 mars 1752, à Préaux, marquisat de Satillieu, par le curé Boet de Largalier. Ce Pierre Chenevier pourrait être un neveu ou un petit neveu du P. Pierre Chenevier.

F. Monestier revient souvent dans les comptes, jusqu'à son départ le 7 décembre 1728. Il avait accompagné le P. Recteur, en avril, à l'abbaye de Mazan « pour avoir des planches et solivaux pour le bâtiment. » On obtint 360 solives à 8 sous l'une ; elles avaient « 12 pans longueur, sur 4 et 3 pouces d'équérissage », soit 2 m. 80 sur 10 et 8 centimètres environ.

Quelques travaux faits dans les classes du côté de l'église nous prouvent que, si cette partie du collège n'était pas encore terminée, les arceaux de la cour intérieure et les classes ouvrant sous ces arceaux existaient déjà en 1728. Du reste pendant les constructions l'enseignement n'a pas été interrompu, il fallait bien des classes quelque part.

En avril 1729 on payait un compte de serrurier pour « la nouvelle porte au bout du courroir ». En octobre on donnait un acompte au vitrier pour « des vitres pour les nouvelles classes ou des chassis en fil d'archal ». En novembre on donnait un acompte au serrurier pour « la ferrure des portes et des fenêtres des nouvelles classes ». En mars 1730 il était encore question de « la vitre du fond du courroir neuf ». Il s'agit certainement du corridor prenant jour sur la cour extérieure et des classes les plus au midi auxquelles il donnait accès.

Les lettres annuelles de 1730 signalent un corps de bâtiment élevé en trois ans depuis les fondements jusqu'au toit. La vue très agréable sur la campagne s'étend très loin. Ce collège est un embellissement pour la ville. Rien ne limitait alors la vue au levant. Les travaux entrepris paraissent à peu près terminés, sauf quelques aménagements intérieurs. La dépense totale était de 11805 livres y compris ce que le collège avait prélevé sur ses revenus, 910 livres déjà payées et 1560 dues encore à l'entrepreneur Laydier. Cette dette payée en divers acomptes ne s'éteignit qu'en février 1733.

Une lettre du P. Chenevier qui d'après son contexte

nous paraît adressée à Monsieur le comte de Vogüé, (1) est datée d'Aubenas le 6 décembre 1728. Elle répond à une circulaire du 2 octobre. Le P. Chenevier envoie le traité de 1627 entre le pays du Vivarais et messire François d'Ornano, traité servant de base à la fondation de la maréchale d'Ornano, à celle de sa sœur et de son beau-frère ; il envoie aussi l'acte de Madame de Clastrevielhe remettant au collège la somme de dix-sept cents livres. Le total de ces libéralités forme un capital de 29.700 livres dont « le pays du Vivarais a eu la bonté » de continuer à payer la rente au denier seize, « comme il conste par un extrait des registres des états particuliers et assiette du Vivarais tenus en la ville d'Annonay au mois de mai 1721 où nous sommes persuadés que vous en particulier avez eu la bonté de nous rendre service. » Le P. Chenevier rappelle dans le style d'affaire de l'époque certains faits que nous résumerons en utilisant des documents antérieurs et postérieurs.

Le capital de 29.700 livres donnait, au denier seize, un revenu de 1856 livres 5 sous ; au denier vingt, un revenu de 1485 livres ; en 1720, à 3 0/0, le même capital ne rapportait plus que 891 livres, pas même la moitié de la rente primitive, plus nécessaire cependant au commencement du XVIIIe siècle qu'au commencement du XVIIe. Si cent cinquante livres avaient suffi à l'entretien d'un jésuite en 1620, deux cents livres étaient insuffisantes en 1720. Si donc la rente primitive n'est pas maintenue, il faudra supprimer des classes et réduire le nombre des missionnaires.

Les Etats du Vivarais ne l'entendaient pas ainsi. Ils s'étaient déjà imposé un don de 371 livres 5 sous lorsque le taux de l'intérêt avait été ramené au denier vingt, ils s'imposèrent un nouveau don de 594 livres lorsque le taux fut réduit à 3 0/0. Le motif est toujours le même : « les services que le collège d'Aubenas rend

(1) François-Cérice, Comte de Vogüé.

au pays . Les Etats du Languedoc avaient approuvé cette nouvelle libéralité pendant 33 ans. ils refusèrent leur approbation en 1754. Les Etats du Vivarais insistèrent et ils eurent gain de cause. Une ordonnance royale du 31 mars 1756 régularisa cette pension qui fut payée comme toutes les autres, y compris la rente de 600 livres approuvée par Louis XIII en 1633. Le total de ces rentes était de 2456 livres 5 sous ; il fut payé au collège d'Aubenas annuellement pendant 151 ans jusqu'à la Révolution. Au 3 0/0, ces rentes étaient représentées par un capital de 81875 livres.

Si nous joignons à ces généreuses libéralités, les 3.800 livres données pour la construction de l'église, les 9.900 livres données pour la construction du collège, plus quelques milliers de livres accordés par fractions, en diverses circonstances, nous comprendrons et nous partagerons la reconnaissance du P. Chenevier pour les bontés des Etats du Vivarais et, malgré tous les égards dûs à la maréchale d'Ornano, nous n'hésiterons pas à affirmer que le pays du Vivarais est le bienfaiteur hors de pair du collège d'Aubenas. (1)

Le journal des Pères procureurs de 1729 à 1762, nous introduira dans la vie intime de la famille religieuse et il nous donnera des renseignements utiles pour l'histoire du collège. Il débute par le mois de décembre 1729 et il fixe la date du départ du P. Chenevier, le 10 janvier 1730 : « Au R. P. Chenevier partant pour Toulouse, viatique 40 l., chapeau 2 l. 3 s., en tout 42 l. 3 s. » Le même jour, le compte du bridier signale une housse, une basse croupière, des garnitures de bride et la façon d'un porte-manteau, pour le R. P. R. On voyageait à cheval d'Aubenas à Toulouse. (2)

(1) Extraits des registres du Conseil d'Etat. — Extrait des délibérations des Etats du Vivarais, assiette tenue en la ville de Largentière, 31 mai 1756. (Archives de l'Ardèche, fonds du collège d'Aubenas).

(2) Journal des dépenses des PP. Procureurs du collège d'Aubenas, de 1729 à 1762. (Archives de l'Ardèche, Série D. 3).

En l'absence du P. Recteur, le P. Dupré professeur de rhétorique fit sa profession, le 2 février. Nous l'apprenons par le compte du F. Acheteur : « Pour des perdrix pour le jour de la profession du P. Dupré, 3 l. 10 s. »

Le P. François Charly succédait au P. Chenevier le 16 février. Il avait professé la philosophie ou la théologie pendant vingt ans. A son enseignement contre les erreurs de l'époque, les Jansénistes avaient répondu par des calomnies dans les *Nouvelles ecclésiastiques*. Dénoncé au Procureur Général du Roi au Parlement de Toulouse, pour ses doctrines qui, disait-on, autorisaient le vol, le meurtre, l'impunité des criminels, le P. Charly avait publié des réponses à ses accusateurs. Elles n'empêchèrent pas l'Evêque janséniste de Rodez de condamner plusieurs de ses propositions et de l'interdire dans son diocèse.

Les journalistes de Trévoux disent à ce sujet : « Les auteurs auraient pu se donner la peine de confronter les propositions extraites par les dénonciateurs avec les trois réponses imprimées qui ont paru sous le nom du dénoncé. Ils auraient eu le chagrin de voir que le jésuite accusé s'est justifié de manière à faire rougir ses accusateurs et à les forcer au silence ». (1)

Le P. Charly porta son enseignement ailleurs. Il ne perdit ni l'estime ni l'affection de ses supérieurs qui lui témoignaient plus tard leur confiance en le nommant recteur du collège d'Aubenas où il fit célébrer en 1730, une fête solennelle en l'honneur de St Louis de Gonzague et de St Stanislas de Kostka. Benoit XIII avait canonisé ces deux saints, le 31 décembre 1726, et chaque collège de la Compagnie voulut se distinguer dans les honneurs à leur rendre.

A Aubenas, on prêcha pendant huit jours dans l'église

(1) *Journal de Trévoux*. Décembre 1724, p. 2399.
P. Sommervogel, Bibliothèque des écrivains de la Compagnie.

du collège magnifiquement décorée. Il y eut un grand concours de peuple, beaucoup de confessions, beaucoup de communions. Les Pères de St François, ceux de St Dominique et plus de vingt curés rehaussèrent les cérémonies par leur présence. Pendant toute la semaine, au jour convenu pour chacun d'eux, ils chantèrent solennellement la messe et les vêpres. (1) Ces brillantes fêtes développaient le culte des jeunes saints parmi les élèves du collège et elles les faisaient connaître aux populations catholiques du diocèse de Viviers.

Les comptes du P. François Roche, visés chaque mois par le P. Charly, nous donnent quelques renseignements sur celui-ci. On lui remet ordinairement dix sous par mois pour ses aumônes. Par deux fois, il reçoit des sommes bien plus généreuses : 96 livres, le 31 janvier 1731, 99 livres, le 12 juillet 1732. Ces deux sommes envoyées de Pierrelatte, devaient être remployées en aumônes.

Le 24 mai 1731, le P. Recteur et le P. Calhiol étaient allés à Tournon où l'Assiette devait s'ouvrir le 27. Ils plaidèrent avec succès les intérêts du collège d'Aubenas et on leur concéda 1800 livres payables en trois annuités de 600, à la condition que le collège ajouterait chaque année 400 livres pour parfaire la somme de 3000 livres nécessaire à la construction d'un bâtiment indispensable.

Une adjudication eut lieu le 27 octobre, à l'extinction de la bougie, sur un devis du sieur Vivien. Le P. Recteur, le P. Procureur, Mre de Rochemure syndic du pays de Vivarais étaient présents. Trois feux puis « trois feux surabondants » sont successivement allumés. Un premier entrepreneur a offert de faire le travail pour 4500 livres et on est déjà descendu à 3500 avant l'extinction du premier feu. Après « le troisième feu surabondant » le travail a été adjugé « au dernier moins disant » pour 3260 livres.

(1) Litt. ann. 1730.

L'adjudication est signée, Roche jésuite et syndic.

Ce travail se fit sans doute assez rapidement et le 15 septembre de l'année suivante on payait 48 livres « les poutres nécessaires pour brider le bâtiment. » Tout n'était cependant pas fini, les Etats du Vivarais allouèrent encore 1500 livres, en 1739, pour la construction du grand escalier. Le collège d'Aubenas eut dès lors l'aspect sous lequel on l'a connu au commencement du XIXe siècle, mais il ne fut terminé que vingt ans avant la suppression de la Compagnie en France. La dépense finale était de 16 à 17 mille livres.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés sur la construction de l'église et du collège, nous ont initiés aux mœurs de l'époque, ils ont surtout prouvé que le collège d'Aubenas n'avait pas surgi comme par enchantement sous le coup de baguette de la Maréchale d'Ornano.

Le P. Charly partit d'Aubenas pour Toulouse, le 14 février 1733. Il mourut à Cahors, dix ans après.

La dernière année de son rectorat, le P. Joseph Lugan professait la philosophie. Il eut, lui aussi, maille à partir avec les jansénistes. Un curé de Pézenas était mort en 1751 en refusant d'accepter la Bulle, les jansénistes en firent un saint. La nomination de son successeur souleva de graves désordres. La populace enfonça les portes de l'église et le commandant du régiment de Brie dût intervenir avec des soldats pour arrêter la sédition et faire sortir les mutins. Le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* qui raconte ces faits ajoute : « La mort du Pasteur attira encore sur son infortuné troupeau une autre désolation, ce fut l'irruption de six jésuites. »

Le P. Joseph Lugan était l'un d'eux. Les jansénistes lui reprochaient d'avoir admis à la table sainte pour la première communion, de jeunes garçons que le nouveau curé lui avait signalés comme des bandits et des scélérats de profession. Ce curé n'admettait pas que

la conversion fut l'ouvrage de quinze jours ou même d'un mois. (1)

S'il y eut quelques jansénistes dans le diocèse de Viviers, il y furent sans influence et ils ne paraissent pas avoir laissé de traces dans l'histoire du collège d'Aubenas.

Le P. Pierre Chenevier reprit la direction du collège le 26 février 1733. En passant par Viviers, il avait fait sa visite à l'Evêché au début de son nouveau ministère, il la renouvela souvent.

En janvier 1736, le P. Procureur lui remettait trente livres « pour les frais de la canonisation du bienheureux Régis ». Tous les collèges de la Compagnie contribuèrent à ces dépenses. Le Bienheureux fut canonisé par Clément XII, le 16 juin 1737.

L'œuvre principale du P. Chenevier pendant son second rectorat paraît être l'établissement d'un pensionnat pour faciliter l'accès du collège aux enfants dont les familles n'habitaient pas Aubenas. Jusqu'alors ces enfants avaient logé chez l'habitant. Ils vivaient seuls ou plusieurs ensemble chez les personnes qui voulaient bien les recevoir. Ce régime des anciennes universités avait bien ses avantages, mais il présentait aussi pour de jeunes élèves de graves inconvénients. C'est ainsi qu'au collège d'Autun on avait dû licencier en même temps les classes de rhétorique et de philosophie à la suite d'esclandres scandaleux en ville (2). Si les Jésuites, sauf quelques exceptions, n'admettaient pas de pensionnaires dans leurs collèges, ils recevaient comme externes. des élèves venant de pensionnats qui n'étaient pas dirigés par eux. Le P. Chenevier inaugura le premier pensionnat au collège d'Aubenas avec l'agrément de Monseigneur François Renaud de Villeneuve. Ce fut

(1) *Nouvelles ecclésiastiques.* 1752, p. 201-203.

(2 Lettres du collège des jésuites d'Autun. Deux volumes in-12.

sans doute l'objet de ses fréquentes visites à Viviers. Une délibération du Conseil de la Communauté d'Aubenas, 13 août 1734, nous fait ces révélations.

Le 13 août 1734, le sieur Folachier syndic « a représenté le besoin qu'on a depuis longtemps d'avoir en cette ville un bon maître pour les petites écoles et un autre pour donner les principes du latin à la nombreuse jeunesse qu'on y a de tout état »... Monsieur Lascombes prêtre du diocèse, ayant paru tel qu'on pouvait le désirer, on l'avait pressenti pour savoir s'il voudrait bien se charger de remplir les conditions requises.

Avec l'agrément de Monseigneur de Viviers, Mr Lascombes offre d'établir un pensionnat dans la ville, il s'associera deux autres ecclésiastiques et un laïque. Le laïque ferait les petites écoles à tous ceux qui voudraient y venir. Les deux ecclésiastiques et ledit sieur Lascombes donneraient les principes du latin à ceux qui voudraient l'apprendre. Ils feraient la répétition à ceux des écoliers qui vont au collège des Pères Jésuites, depuis la cinquième jusqu'à la philosophie, soit qu'ils fussent en pension chez eux, soit qu'ils fussent externes. Ils prendront de tous ces enfants le soin qu'on en prend dans les meilleurs pensionnats. Lascombes demande à la Communauté outre la rétribution annuelle de 120 livres attribuée au maître d'école, un logement convenable pour environ quarante personnes avec les tables, les bancs, les chaises nécessaires. Il demande aussi qu'il lui soit permis d'exiger de chaque écolier la rétribution ordinaire que les autres maîtres ont exigée jusqu'ici. D'après l'estimation du syndic, le logement coûtera au plus cent livres par an, la dépense des bancs, tables, chaises, n'excédera guère la somme de cinquante livres. Le syndic invite d'autant plus la Communauté à donner son assentiment que l'Evêque de Viviers a déjà donné son approbation à cet établissement. Le conseil délibère et comprenant le grand avantage qu'il y a

pour la Communauté à se procurer l'établissement proposé, il donne la plus entière approbation. (1)

Les conditions convenues furent-elles remplies ? Il est permis d'en douter. Quatre ans après, le syndic Claude-Louis Blachière proposait aux membres du Conseil M. Louis Lacoste, maître de pension au Pont-Saint-Esprit. Il a sur lui de bons témoignages et il l'a fait consentir à transporter son pensionnat dans cette ville aux conditions convenues avec Monsieur Lascombes. Le sieur Lacoste recevra : « 1o pour les pensions, 15 livres payables d'avance de trois mois en trois mois suivant l'usage, outre le lit, le blanchissage, les plumes, papier et encre que les parents seront tenus de fournir ; 2o pour les demi-pensions qui consistent à donner à souper et à déjeuner, moitié prix de la pension, moyennant quoi la nourriture ; la grammaire française, les éléments de latin ou la répétition sera faite ou enseignée à ceux qui seront en pension ou demi-pension selon le besoin qu'ils en auront. Pour ceux qui apprendront la grammaire française et les éléments du latin, 24 sous par mois payables d'avance. Pour ceux auxquels on fera la répétition, le prix sera convenu de gré à gré. »

Le sieur Louis Lacoste demande un logement convenable pour quarante pensionnaires, des tables, des chaises et des bancs selon le devis qu'il en donnera. Il s'engage pour six ans consécutifs au moins. Ses demandes permettent de supposer que les engagements pris avec son prédécesseur n'ont pas été remplis.

Le syndic Blachière insiste pour faire admettre ce projet et il ajoute : « Le pensionnat du sieur Lacoste est un moyen de soutenir le collège des RR. PP. Jésuites qui semble déchoir depuis quelque temps parce qu'on ne trouve pas dans la ville de pension convenable pour la plupart des enfants. » Le projet proposé est accepté

(1) Délibérations de la Communauté d'Aubenas. Archives de la mairie d'Aubenas.

à l'unanimité, mais les tables et les bancs se firent attendre encore deux ans.

Une délibération du 24 octobre 1741, à propos d'un maître d'école qui écrit et chiffre parfaitement bien, nous apprend qu'on n'est pas embarrassé « dans cette ville de perfectionner la jeunesse dans la langue latine y ayant *un pensionnat* et un collège des RR. PP. Jésuites. » Le pensionnat existait donc toujours mais le sieur Lacoste arrivait à la fin de son engagement et il refusa de le renouveler. Il fut remplacé, le 18 juin 1744 par Messire Léon Martelly prêtre aumônier des dames religieuses de Ste-Ursule à Valence. Les conditions et les engagements sont toujours à peu près les mêmes, mais on impose une condition nouvelle : Le sieur Martelly sera tenu de souffrir de trois mois en trois mois l'examen des écoliers par quatre personnes choisies par la Communauté, pour savoir s'ils font les progrès qu'on a lieu d'attendre. Le sieur Martelly devra obtenir l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Viviers. Il est introduit dans le conseil, il entend la lecture de la délibération et il en est satisfait. Il fait accepter un maître d'école nommé Armand bon précepteur, écrivain et arithméticien, déjà approuvé par Monseigneur pour faire les écoles de cette ville. Bientôt une querelle d'argent et de meubles a surgi entre Armand et Martelly. On se décide à conserver le sieur Armand comme maître d'école et à séparer autant que possible ses intérêts de ceux de messire Martelly maître de pension. Malgré cet arrangement on constata après trois ans que messire Martelly était incapable de remplir ses engagements et on le remplaça par Simon Roux diacre du diocèse de Viviers, qui devenu prêtre, refuse de continuer, à cause du petit nombre des écoliers et de la cherté des vivres, si on ne réunit pas les petites écoles à la pension. « Comme la Communauté est très contente de lui et qu'il élève bien les jeunes gens dans la véritable religion que nous professons, le syndic est d'avis de faire en ce moment cette réunion, puisque la

Communauté y trouvera l'avantage que la pension et les petites écoles seront dirigées par une personne dont les sentiments de religion et les talents pour remplir ces deux objets sont également connus de tout le monde. »

Ces éloges ne furent pas soutenus : dix mois après on se plaint que Simon Roux s'est absenté depuis le mois de décembre sans avertir la Communauté. Il n'a laissé que le sieur Jacques Escudier pour faire les petites écoles jusqu'au 1er mai. Il faut le remplacer. Le R. P. Recteur présente le sieur Honoré Fabre qui a fait les petites écoles à Avignon pendant vingt ans et dirigé un pensionnat près le noviciat des Jésuites. Le Conseil de la Communauté d'Aubenas lui fait subir un examen ; on trouve son écriture mauvaise et on refuse de l'accepter. On tenait plus compte de l'écriture et de « la chiffre » que des aptitudes pédagogiques. De là, les déceptions fréquentes et le renouvellement continuel des maîtres d'école et du maître de pension. Il en passa encore deux ou trois et nous constatons que le pensionnat existait toujours en 1757. Cependant, à la veille de la suppression de la Compagnie en France, on lit dans une délibération du 14 février 1762 : « Le sieur Pierre Viguier, muni de l'approbation de Monseigneur l'Évêque de Montpellier et protégé des RR. PP. Jésuites du collège de cette ville, est accepté pour rétablir le pensionnat pour six ans et aux conditions faites au sieur Lacoste premier maître de pension établi le 16 septembre 1738 » On lit ensuite : « Le sieur Courion est maintenu comme maître d'école et déchargé de la pension. » Le rétablissement de la pension sous la direction du sieur Pierre Viguier permet de supposer qu'elle s'était fondue entre les mains du sieur Courion. (1)

Si cette œuvre fondée par le P. Chenevier a rendu quelques services malgré ses fréquents changements de direction, elle ne paraît pas avoir été jamais florissante.

Le P. Chenevier avait établi à l'intérieur du collège une chapelle domestique ou une chapelle de congréga-

(1) Archives de la mairie d'Aubenas.

tion sous le patronnage du Bienheureux François Régis. Le 15 mai 1734, le P. Procureur payait au Frère Plo sacristain 410 livres 5 sous « pour l'autel du Bienheureux Régis. » C'était probablement le prix des travaux faits sous la surveillance du F. sacristain. Il ne s'agit certainement pas de la statue du Bienheureux Régis placée avec celle du Bienheureux Stanislas à l'autel St Ignace, ce travail était fini depuis quatorze ans.

Le P. Chenevier remplacé par le P. François Calhiol, à la fin d'avril 1736, passa encore quelques mois à Aubenas. (1) Il fut nommé, en septembre, recteur du collège de Billom où il mourut le 6 juin 1739.

Le P. Mathieu-Xavier de Lachadenède était parti du collège d'Aubenas un an avant le P. Chenevier ; il y avait passé sept ans. Scolastique et professeur de rhétorique en 1724-25, il était revenu prêtre en 1729. Il enseigna les humanités, la philosophie deux ans, et encore la rhétorique. Il fut préfet des études et directeur de la grande congrégation pendant les deux premières années du second rectorat du P. Chenevier. Le P. de Lachadenède avait fait sa grande retraite au Puy, pendant les vacances de l'année 1730. Sa santé ne paraît pas avoir été brillante : il buvait de l'eau de Vals à deux sous la bouteille comme d'autres malades et il est mentionné dans un compte d'apothicaire : « Drogues en plusieurs fois pour faire de la tisane au P. de Lachadenède, 2 l. 5 s. »

Mathieu-Xavier était né à Lagorce, diocèse de Viviers, en 1692, il était entré au noviciat en 1713. Il était le troisième fils de Paul Sabatier de Lachadenède, syndic du Vivarais, et de Françoise de Montels. Le curé de Vesseaux dont nous avons déjà parlé était son frère.

Un autre jésuite de la même famille, Jacques de Lachadenède, fils de Jacques et d'Agathe de Vézian, né aussi à Lagorce en 1722, était entré dans la Compagnie en 1737. Il était neveu du Père Xavier. Le P. procureur d'Aubenas

(1) Comptes de procure.

faisait payer, en février 1738, 100 livres au P. procureur du novicial de Toulouse « pour les comptes au fils de Mr Lachadenède à compte de 500 l. qu'on avait empruntées à Mr Lachadenède ». Six mois après, il faisait encore compter à Toulouse par une lettre de change sur Lyon, 100 livres « à Me de Lachadenède, sur ce que le collège doit à Mr son oncle curé de Vaisseau ». On avait donc fait un nouvel emprunt au curé de Vesseaux, puisque le premier avait été remboursé en 1733. Le complément de cette nouvelle dette s'effectua par annuités de 50 livres payées à Jacques de Lachadenède sous forme de pension à la fin d'août, de 1713 à 1748. L'oncle et le neveu figurent dans le dernier catalogue de 1761. Le P. Jacques, professait encore la théologie au collège de Montpellier en 1762 (1).

Le P. François Calhiol, du diocèse de Castres, entré dans la Compagnie à dix-sept ans, professa, après de brillantes études, la grammaire, la rhétorique ou la philosophie pendant onze ans. Il fut surtout missionnaire, fondateur et directeur de plusieurs confréries ou congrégations. Il remplissait ce ministère au collège d'Aubenas depuis vingt ans lorsqu'il fut nommé recteur. Il avait parcouru toutes les paroisses du diocèse de Viviers et nous pouvons suivre ses traces depuis 1729 dans les comptes de procure. Il est signalé ordinairement comme supérieur des deux ou trois missionnaires qui travaillent avec lui. On lui remet les fonds nécessaires pour chaque mission. Le P. Jean Rodaire, du diocèse d'Aurillac, mort à Rodez à 47 ans, en 1737, fut pendant onze ans son plus fidèle compagnon (2).

(1) Noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en 1789, par Raymond de Gigord, et Archives de l'Ardèche. D. 3.

(2) Le successeur immédiat du P. Calhiol, dans les missions du diocèse de Viviers, fut le P. Barthélemy Baborier qui a passé cinq ans au collège d'Aubenas. On le retrouve en 1764 à Annonay avec cinq autres jésuites. Au moment de leur dispersion, le P. Baborier se retira à St-Vallier. Il avait la réputation d'un saint et les habitants d'Annonay, pour le garder au milieu d'eux firent sans succès de pressantes démarches auprès du Procureur général de Toulouse. — *(M. E. Nicod, Revue du Vivarais, 1899, p. 167).*

Les missions des jésuites du collège d'Aubenas duraient généralement un mois. Celle du Cheylard se renouvelait chaque année au commencement du carême, elle durait deux mois, quelquefois plus, rarement moins La durée des missions est indiquée par les sommes données aux missionnaires et par les comptes du muletier qui les accompagnait ou qui allait les chercher. A cette époque le P. procureur donnait 18 livres à chaque missionnaire pour son entretien pendant un mois. Un compte de 36 livres indique une mission d'un mois à deux missionnaires, celui de 72 livres, une mission de deux mois à deux missionnaires, et celui de 54 livres indique une mission d'un mois à trois missionnaires. La journée de cheval ou de mule coûtait quinze sous, plus tard elle coûta vingt sous. On envoyait ordinairement des provisions de carême aux missionnaires du Cheylard, ainsi en 1729 « merluche, poivre, huile, prunes, oranges, amandes ». Des notes payées au médecin du collège nous apprennent qu'il allait visiter les missionnaires surpris par la maladie au milieu de leurs fatigants travaux. Ces faits sont confirmés par des notes payées aux apothicaires locaux. Le P. Calhiol lui-même fut malade au Cheylard en 1734 ; le P. procureur donnait trente sous d'étrenne « au muletier de Mr de la Roque qui est allé chercher le P. Calhol avec la litière du dit Monsieur ».

Les comptes de procure ne sont pas toujours tenus de la même manière et toutes les missions ne sont certainement pas signalées. De 1729 à 1761, nous en trouvons ordinairement cinq par an, y compris la mission du Cheylard qui en suppose plusieurs autres dans les paroisses voisines. C'est une moyenne de six à sept mois de missions, à la fin de l'automne, pendant l'hiver, au printemps dans les localités où la végétation est plus en retard, rarement pendant l'été. (1)

(1) Voir aux pièces justificatives l'énumération de plusieurs de ces missions.

Le P. Calhiol revenait du Cheylard lorsqu'il fut nommé recteur du collège d'Aubenas à la fin d'avril 1736.

Ses prédécesseurs s'étaient généralement réservé la distribution de toutes les aumônes, il ne se réserva que les extraordinaires ; en juin 1736, il donnait 18 sous à un diacre et 12 sous à une nouvelle convertie. Le F. portier fut dès lors chargé des aumônes ordinaires ; en mai, il avait donné 9 sous 6 deniers. Ce chiffre augmenta bientôt : il s'élevait à 6 livres 4 sous en novembre 1746 et à 8 livres 11 sous en janvier 1747. On voit de temps en temps de petites sommes données à des religieux qui passent à Aubenas.

Le P. procureur était le P. François Roche, du diocèse du Puy. Très habile dans le maniement des affaires, il n'avait pas une santé brillante, il était au régime du lait. Il dût prendre les eaux de Saint-Laurent en août 1735 et il inscrivait dans ses dépenses 29 livres 7 sous 3 deniers pour frais de voyage et de séjour. Ses comptes signalent aussi deux perruques et « un tour de cheveux » pour son usage ; la perruque coûtait 3 livres 10 sous et le prix du tour de cheveux était le même, c'était sans doute une troisième perruque qui a duré deux ans, un peu moins que les autres. Le P. François Roche avait été procureur pendant neuf ans au collège d'Aubenas, lorsqu'il y mourut à 46 ans, le 13 mai 1738.

Un mois après, on célébrait dans l'église du collège la canonisation de St François Régis. Les comptes de cette époque nous permettent de prendre quelque part à cette fête de famille. On avait établi récemment un nouveau réfectoire, une nouvelle cuisine et on avait percé une porte sous le grand escalier pour faciliter le service. Ces améliorations permirent de donner aux réceptions plus de solennité. Le P. Calhiol fit de grandes invitations comme on l'avait déjà fait pour les canonisations de St Ignace, de St Louis de Gonzague et de St Stanislas. Pour St François Régis le concours des prê-

tres, des religieux et des fidèles dépassa certainement celui des fêtes précédentes ; les comptes du Frère acheteur ne permettent pas d'en douter. (1)

Le 14 juin, le P. procureur écrivait dans son journal : « Pour la tenture des tapisseries dans notre église, pour la solennité de la canonisation de St Régis qui commencera le 14 au soir, 24 l. » Le 20, il écrivait : Donné pour l'arc de triomphe ou pour fusées et illuminations pour 15 pyramides et 2 pavillons pour l'église, 38 l. 16 s » D'après les comptes de juillet, « Me Maillot peintre a raccommodé la bannière de St Régis, on a payé au ferblantier 132 plaques de lustres aux chandeliers », on a complété à l'artificier le payement de son compte pour le feu d'artifice. On payait un peu plus tard un complément de compte au tapissier « pour la solennité

(1) Compte du frère acheteur, du 13 au 20 juin 1738.

	l.	s.	d.
Pour 12 paires poulets et 2 paires poulardes. . .	6	16	
» un agneau et un levraud.	2	12	
» onze douzaines d'œufs à 3 s.	1	13	
» 10 livres de truites à 5 s. 6 d.	2	15	
» fisselle, épingles et un quintal paille pour les lits.	1	5	
» deux mains de papier.	0	7	
» deux levrauds et deux paires chapons. . . .	4	11	6
» 9 paires de poulets et 9 paires de pigeons. .	9	11	
» deux cochons de lait.	1	12	
» six paires de poulets.	3	4	
» cinq agneaux.	8	16	
» 7 livres de trufes à six sols.	2	2	
» des serises.	0	18	
» deux levrauds et un cochon de lait.	3	17	
» une livre écorce de citron.	1	4	
» cinq paires de poulets.	3	3	6
» 4 douzaines de biscuits.	2		
» 3 douzaines de gâteaux à 6 d.	0	18	
» des champignons frais.	0	10	
» 4 levrauds.	4	17	
» six livres de truites à 6 s.	1	16	
» 13 paires poulets.	6	10	
» 6 paires chapons.	5	10	
» 48 livres de beurre à 5 s.	12		
» douzaines d'œufs à 3 s.	5	17	
» d'eau-de-vie.	0	19	
» 40 livres de lard à 7 s.	14		
» 4 livres de truites à 4 s. la livre.	0	16	
Le total de cette semaine est :	110		

(Archives de l'Ardèche. Série D. 3.)

de St Régis ». Les fêtes avaient duré une semaine du 13 au 20 juin. Le 23, le P. procureur écrivait encore : « Donné à Voisin, cuisinier, pour *10 jours qu'il resta ici pendant la solennité*, 24 l. Donné au valet de Mr Descours qui aida Voisin pendant plusieurs jours, 6 l. »

Ces pieuses démonstrations en l'honneur du *Saint Père* de Lalouvese ravivèrent une dévotion bien chère aux populations catholiques du diocèse de Viviers.

Le P. Paul-Antoine Dauphin que l'auteur anonyme de sa vie appelle « Le disciple de St Jean-François Régis », arrivait à Aubenas quatre mois après ces fêtes, pour professer la philosophie. Né à St-Vallier en 1700, il était entré au noviciat de Toulouse en 1725. Il était ordonné prêtre à 27 ans avec trois jeunes jésuites venus à pied de Tournon à Viviers. Monseigneur de Villeneuve les logea dans son Grand Séminaire et il leur fit l'honneur de les admettre à sa table pendant tout leur séjour dans sa ville épiscopale. (1)

Le P. Dauphin ne passa qu'une année à Aubenas, pendant laquelle il a donné deux missions : l'une à Villefort, avec le P. de Serres (2) ; l'autre au Cheylard, avec le P. Baborier. A Villefort, on attribuait à ses prières la guérison d'un enfant de 10 à 12 ans, abandonné des médecins. En voyage, son zèle s'était exercé auprès de quelques juifs, pendant une nuit passée aux Vans. Au retour, il aurait converti, à La Souche, un gentilhomme qui avait refusé de recevoir un prêtre. (3)

Au Cheylard, le P. Dauphin était assidu auprès des

(1) Le disciple de saint Jean-François Régis. — Lyon. Périsse, 1850. L'auteur anonyme est le P. J.-M. Prat. C'est, paraît-il, son premier ouvrage composé à N.-D. d'Ay, pendant le troisième an.
Nous lisons dans cet opuscule quelques assertions, sur certains personnages, sur les origines du collège d'Aubenas et de la Mission du Cheylard, opposées à des faits que nous croyons avoir établis d'après des données incontestables.

(2) Comptes des PP. Procureurs, 1739, mars.

(3) D'après les comptes des PP. Procureurs, une mission d'un mois avait eu lieu à La Souche, en décembre.

malades huguenots. « Il ne les quittait pas, dit le P. Baborier, tant qu'il les voyait en danger ; lorsqu'il ne leur parlait pas, il restait en prière auprès de leur lit ». Outragé par le fils d'une huguenote mourante, il s'opposa à la réparation que le P. Baborier voulait exiger pour l'honneur de son ministère. Chaque matin il allait dans un sordide réduit, faire le lit d'un vieillard infirme et il lui donnait le nécessaire pour le reste du jour. Tout le Cheylard fut témoin de ce charitable dévouement. Le P. Baborier dit encore : « Il n'avait jamais ni soif ni faim, ni sommeil, il fallait l'arracher comme par force du confessionnal, pour lui faire prendre un peu de nourriture. Appelé dans un bourg assez éloigné du Cheylard, pour y confesser une compagnie de soldats, il était encore à jeun à six heures du soir, après avoir fait quatre lieues à pied. Au retour, il passa la plus grande partie de la nuit à entendre les confessions de nombreux hommes qui l'attendaient. On ne put le résoudre à prendre un peu de repos, tant qu'il y eut du monde à confesser ». (1)

Pendant les vacances, le P. Dauphin donna encore une mission pour laquelle il avait reçu six livres (2). D'après la modicité de cette somme, il s'agissait sans doute de quelque retraite de huit ou dix jours, dans le voisinage d'Aubenas. Son zèle était infatigable, on cherchait en pure perte à la prendre en défaut, on ne trouvait rien à lui reprocher. Plus tard, missionnaire au Puy, il rappelait par ses œuvres, les merveilles opérées par St François Régis. Il mourut à 35 ans, le 17 avril 1744, pendant une mission à Blesle, dans le diocèse de St-Flour. Un de ses frères lui survivait dans la Compagnie, un autre était Antonin, une de ses sœurs était Clarisse. (3)

(1) Le disciple de saint Jean-François Régis. — Le P. Barthélemy Baborier était né à Annonay, il était neveu du P. Ignace-Gabriel Baborier missionnaire en Chine, mort à Canton en 1727. (Célestin Dubois, Ephémérides vivaroises, 1885).

(2) Comptes des Pères procureurs, septembre 1739.

(3) Voir aux pièces justificatives l'acte de décès du P. Paul-Antoine Dauphin.

Le P. Calhiol toujours zélé pour les missions, favorisa certainement les aptitudes du P. Paul-Antoine Dauphin pour ce ministère, il dut le faire remplacer plusieurs fois dans sa chaire de philosophie. Il fut lui-même remplacé dans sa charge de recteur par le P. Charles de Créaux, le 16 août 1739, il resta cependant jusqu'à sa mort au collège d'Aubenas où il remplit encore les fonctions de P. ministre pendant dix ans. L'estime de ses trois successeurs demandant chacun à le conserver dans cet emploi, est le plus bel éloge de sa régularité, de son obéissance, de sa douceur et de sa bienveillante charité. Il mourut le 9 juin 1750. Il avait passé trente-quatre ans au collège d'Aubenas. Le P. Deydier seul y avait séjourné plus longtemps.

Le P. Charles de Créaux, né au Puy le 13 mars 1692, était fils de Mathieu Sordon seigneur de Créaux, avocat général au sénéchal du Puy, et d'Anne Bernard de Jalavoux. A 47 ans, il fut nommé recteur du collège d'Aubenas, où il avait déjà professé les humanités, la rhétorique, la philosophie et prêché un an. Aimable et gai, il joignait aux qualités de l'orateur, des aptitudes à la bonne administration d'un collège. Il eut la consolation de terminer celui d'Aubenas, par la construction du grand escalier pour lequel les Etats du Vivarais avaient donné 1500 livres. Un mémoire adressé en 1763 aux mêmes Etats, en faveur de ce collège d'où les Jésuites viennent d'être expulsés, nous le décrit en ces termes : « Le collège d'Aubenas a une des plus mignonnes églises de la province ; il est placé d'ailleurs dans un aspect des plus doux et des plus riants. La construction de l'église et du collège est un objet de 50.000 livres ; la bâtisse en est toute neuve, bien ordonnée et bien distribuée. Il ne manque rien de ce qui peut en rendre l'habitation utile et agréable, ayant un grand et beau jardin attenant, et une campagne charmante à la distance de trois quarts d'heure d'Aubenas. »

Les Jésuites n'en jouirent plus que pendant vingt ans,

mais le P. Charles de Créaux trouva le moyen de s'y fixer par une mort prématurée, le 22 avril 1742. Il fut enseveli presque au-dessous des quelques ossements des corps du P. Jacques Salez et du F. Guillaume Sautemouche placés sous le marchepied de l'autel de saint Ignace , il les avait canoniquement visités le 29 novembre 1740. (1)

Le P. Joseph de Créaux avait passé deux ans à Aubenas pendant le rectorat du P. Charles, il était prédicateur à l'église paroissiale. Il mourut à St-Bonnet-le-Froid, le 3 décembre 1745, probablement pendant une mission. Il était alors attaché à la maison d'Annonay.

---

(1) Monsieur Albert Boudon, avocat au Puy, a découvert dans les archives de cette ville, l'acte de baptême de Charles de Créaux. et dans celles de Fay, celui de Joseph Sordon de Créaux. fils aussi de Mathieu et de Anne Bernard de Jalavoux, 16 septembre 1694. La famille Sordon de Créaux originaire de Fay-le-Froid alors du diocèse de Viviers, remonte sa filiation au milieu du XVIe siècle. Elle se fixa au Puy où un de ses membres, le chanoine de Créaux, fut un grand bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu.

Ces données, dues à l'obligeance de M. Bourdon, rectifient heureusement ce que nous avons écrit sur les Exbrayat de Créaux. *Revue du Vivarais*, t. XIV, p. 554.

Joseph de Créaux atteint d'une infirmité qui avait mis en cause son admission au noviciat de Toulouse, attestait, le 8 octobre 1717. la persévérance d'une guérison attribuée à une promesse faite en l'honneur du bienheureux Régis, sur les conseils du P. Cayron. Il signait Joseph de Créaux-Sordon. *(Vie du P. Cayron par le P. Bouniol. Toulouse, 1886, p. 180).*

CHAPITRE XI

ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES. — RECETTES

Enseignement et bibliothèque. — Dépenses ordinaires : Alimentation, couturerie, église, infirmerie, impôts, voyages. — Recettes secondaires: dimes, censives, Sainte-Croix, Mazaulan, la Constantine, le Terret.

CHAPITRE XI

ENSEIGNEMENT. - DÉPENSES. - RECETTES

Nos documents sur l'histoire littéraire du collège d'Aubenas sont très pauvres. Pour nous renseigner, nous n'avons que les données du catalogue incomplet du personnel, les procès-verbaux des séances des Etats du Vivarais et les comptes des Pères procureurs pour une quarantaine d'années.

On n'avait pas attendu l'achèvement des constructions pour organiser sérieusement les études. Pendant les premières années, tout s'était passé comme nous l'avons constaté, selon les règles en vigueur pour un petit collège à ses débuts : s'il n'y a que deux professeurs, l'un sera chargé de la quatrième et de la cinquième, l'autre de la troisième et il professera les humanités s'il y a lieu ; s'il y a trois professeurs, la rhétorique et les humanités seront attribuées au premier, la troisième au second, la quatrième et la cinquième au dernier. A Aubenas, l'enseignement ne fut complet qu'en 1644, lorsque la fondation de la maréchale d'Ornano fut acceptée par le P. Général Vitelleski. Il y eut dès lors six professeurs, l'un pour le cours bisannuel de philosophie, les autres pour les cinq classes rhétorique, humanités, troisième, quatrième et cinquième. Le professeur de sixième, lorsqu'il fut jugé utile, était payé par la ville, il ne fut jamais jésuite.

Le P. François Deydier, pendant son premier rectorat, avait amélioré les études comme il avait amélioré l'état matériel de son collège. Pour la première fois, en 1654, le catalogue du personnel signale l'Académie de grec et, régulièrement, depuis lors, la bibliothèque. Le bibliothécaire est ordinairement le P. préfet, quelquefois le

professeur de rhétorique ou le professeur de philosophie, on lui donne un aide parmi les scolastiques à partir de 1680. (1)

Le grec était enseigné dans toutes les classes depuis la cinquième ; le prix de vers grecs était réservé aux rhétoriciens. L'Académie de grec dirigée le plus souvent par le professeur d'humanités réunissait deux ou trois fois par semaine les bons élèves désireux de se perfectionner dans la langue des hellènes.

Le catalogue du personnel ne signale point l'Académie de littérature, elle fut cependant établie, nous ne pouvons en douter, lorsque le collège fut régulièrement constitué, c'était la règle. Nous constatons son existence, en 1749, par les comptes des Pères procureurs : le 19 avril, on avait acheté « pour l'Académie deux pièces de théâtre, Catilina et Denys-le-Tyran à 10 sous l'une ».

La tragédie de Catilina était sans doute celle de Crébillon jouée à la Comédie Française l'année précédente.

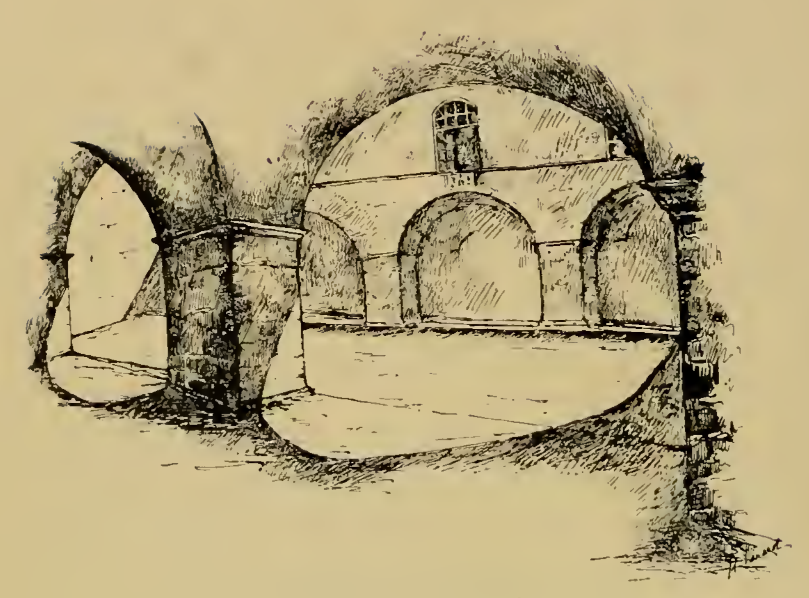
Les Académiciens offraient toujours une séance littéraire ou dramatique aux représentants des Etats du Vivarais lorsque la réunion avait lieu à Aubenas et aux personnages de qualité lorsque leur visite n'était pas imprévue. En janvier 1747, on avait reçu solennellement au collège Monseigneur de Villeneuve encore évêque de Viviers. Le P. procureur inscrit treize livres cinq sous pour les frais du repas offert à Sa Grandeur. (2)

Une dernière séance fut offerte le 22 mai 1760 à Messieurs des Etats : « Dud. jour de Releve (après midi) messieurs les Com^res^ (les commissaires) ont travaille aux comissions jusques a lheure de cinq que Lassemblee s'est rendue chez les reverands peres jesuittés qui Lont

(1) En 1622 le bibliothécaire est le professeur de cinquième.

(2) Monseigneur de Villeneuve transféré à Montpellier en 1748, y réduisit les Jansénistes. Il prit hautement la défense des Jésuites en 1761, il leur avait donné souvent de précieux témoignages d'une paternelle affection.

COLLÈGE D'AUBENAS



COUR D'HONNEUR



DOME DE L'ÉGLISE ET TOUR DE L'HORLOGE

COLLÈGE D'AUBENAS



FAÇADE SUR LA RUE DES OLLIÈRES

Invittèe Dassister a une piece. Ce theatre representé par Leurs Escolliers. » (1)

Une autre séance avait été offerte, le 20 mai 1742, à l'assemblée présidée par Charles-François-Elzéar marquis de Vogüé Les procès-verbaux des réunions des Etats signalent toujours ces séances, ils n'en donnent pas le sujet.

En 1746, on avait acheté *pour les prix* les ouvrages des PP. Boissieu et Poirée, « 9 livres 10 sous acompte des 60 livres que l'Assiette a données. » Ces soixante livres étaient la subvention annuelle accordée pour les prix.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le *Correcteur* avait un rôle important dans le maniment d'un collège, c'était le bras séculier. On n'avait recours à lui qu'après avoir épuisé sans succès toutes les remontrances du professeur et du P. préfet lui-même. Si, pour des raisons d'amour-propre ou d'âge plus avancé, un élève n'acceptait pas *volontairement* la correction, on prenait alors le parti de le renvoyer du collège lorsque son incorrigibilité avait été bien constatée. On voit souvent figurer le correcteur dans la comptabilité des PP. procureurs. C'est, paraît-il, un domestique de confiance auquel on achète du cadis pour le vêtir et des sabots pour le chausser. pendant l'hiver.

Un auxiliaire plus utile pour la piété, le bon esprit et le bon ordre, était la congrégation des élèves fondée par le P. Bord en 1624. On l'appelait la Petite concongrégation pour la distinguer de la congrégation des hommes dite Grande congrégation. Les premiers directeurs furent les jeunes professeurs de troisième ou d'humanités. Depuis 1644, ce fut le plus souvent le professeur de philosophie. Le dernier directeur était le P. Jean Luthet, en 1762.

A l'enseignement se rattache l'organisation de la bi-

(1) Archives de l'Ardèche, C. 353. *Verbal de l'Assiette tenue à Aubenas en 1760. F. 31.*

bliothèque ; elle existait, bien modeste sans doute, dès que les Pères se fixèrent à Aubenas. C'était une des conditions de la première fondation. Elle a dû s'améliorer peu à peu et, si nous trouvons la trace de quelques acquisitions faites pendant le XVIIIe siècle, nous ne trouvons aucun document certain permettant de déterminer l'importance de cette bibliothèque, lorsqu'elle fut livrée aux successeurs des jésuites ; nous savons cependant qu'on avait dû faire de sérieuses réparations « aux tablettes de la bibliothèque » en juillet 1757.

Vers 1720, le P. Gitton avait acheté pour 50 livres l'Histoire de France du P. Daniel. Le P. Calhiol acheta le Traité des Etudes de Rollin, les satires de Juvénal et de Perse traduites par le P. Tarteron, les Lettres de Saint Jérome, la Rhétorique de Colonia, les Hymnes de Santeuil, les Lettres choisies de Cicéron, les Fables de Phèdre, un dictinonaire latin, deux cartes de géographie. Avant lui, on avait acheté la vie de St Ignace de Maffée, l'Histoire du Peuple de Dieu du P. Berruyer, et, sur la demande du P. de Vinezac, un Virgile de Catrou. Le P. François Catrou, un des fondateurs du Dictionnaire de Trévoux, avait publié à Paris deux éditions des œuvres de Virgile avec traduction française et notes critiques ou historiques. (1)

En mars 1734, il est question d'une traduction de Vaugelas, peut-être la traduction de Quinte-Curce parue au milieu du siècle précédent. La bibliothèque s'améliorait encore en 1758 : on avait acheté la retraite du P. Salazar, un dictionnaire de rimes, deux exemplaires des Règles de la Compagnie, les Œuvres du P. Lombard, il s'agit probablement des œuvres très nombreuses du P. Théodore Lombard d'Annonay, professeur de rhétorique à Toulouse et couronné plusieurs fois aux Jeux Floraux. En octobre 1760, on mettait trois billets à une

(1) P. Sommervogel. Biblioth. de la Compagnie de Jésus.

loterie d'un Dictionnaire de Moréri, chaque billet coûtait trois livres.

Les acquisitions connues par les comptes de procure dans une période restreinte ne sont pas les seuls, et il nous est bien permis de croire la bibliothèque du collège d'Aubenas assez riche pour satisfaire aux exigences de l'enseignement et de la prédication.

———

La dépense annuelle pour l'entretien d'un jésuite était de 228 livres en 1717 et de 265 en 1743, c'était à peine suffisant, paraît-il, bien que ce fut à peu près deux fois ce qui avait suffi au commencement du XVIIe siècle. La dépense journalière était cependant bien modeste ; le bœuf était à 4 sous la livre et le mouton à 5. La charcuterie se préparait au collège : on donnait dix sous « pour le tuage de deux cochons à 5 sous », et plus tard, on payait une livre cinq sous « à l'homme qui a égorgé les cochons et à la femme qui a accomodé le salé. » On prenait chez l'épicier du riz, des légumes, du fromage, des oranges, du sel, du sucre, de l'huile de noix, des barils de sardes et des harengs blancs. C'est à peu près le même compte chaque année. On faisait d'autres acquisitions à la foire de Beaucaire et, pour le carême, on achetait à Montpellier une provision de poissons salés. On trouve aussi des comptes de poissons frais, mais les comptes de grenouille reparaissent bien plus souvent, et, pour la dernière semaine de mars 1730, il y en a plus de quarante douzaines.

Les pommes de terre, sous le nom de « truffes blanches », apparaissent pour la première fois en février 1750 : « Pour 160 livres truffes blanches à 3 d. 1/6 la livre, 3 l. 9 s. ». Introduites en Europe vers le milieu du XVIe siècle, elles étaient cultivées en Espagne, en Allemagne et dans l'est de la France, bien avant les travaux de Parmentier. Les vraies truffes, dites truffes noires se vendaient alors six sous la livre, vingt fois plus cher que les truffes blanches.

Il y avait de temps à autre quelques améliorations au régime. Les comptes du Frère acheteur pour une veille de Noël mentionnent onze sous de dragées, trois livres pour un agneau de 18 livres 3/4 et quatorze sous pour 3 douzaines d'oiseaux. De même pour les fêtes de Pâques, des agneaux, des chevreaux, des têtes de chevreaux, du gibier lorsqu'on en trouvait au marché, 48 petits oiseaux, 24 alouettes et diverses douceurs. A l'occasion de ces fêtes, on recevait quelquefois des cadeaux. En décembre 1729, le P. procureur donnait dix sous d'étrenne « à la fille de chambre de Madame l'Abbesse de Ste-Claire qui a envoyé deux coqs d'Inde ». Une autre fois, il donne douze sous aux servantes de la même abbesse qui ont apporté un dessert et, plus tard, dix sous au valet de Mr le comte de Choisinet qui a envoyé des truites.

La fête de St Ignace est signalée plus souvent. On invitait des représentants des maisons religieuses, dominicains et cordeliers, des représentants du clergé séculier, et probablement quelques amis ou bienfaiteurs du collège. Chaque année, on voit dans les comptes des PP. procureurs une note de ce genre : « Le 2 août, apprêtage du repas du jour de St Ignace, 2 l. 5 s. » L'apprêteur est quelquefois nommé. Lorsque la fête arrive un jour maigre, elle est souvent précédée d'une pêche à Thueyts où l'Ardèche était sans doute plus poissonneuse qu'aux environs d'Aubenas. Voici la note du 30 juillet 1733 : « Pour le voyage de Tueis ou pour la pesche pour le jour de St Ignace, 4 l. 4 s. Raccomodage du filet, 7 s. » Si la fête était un vendredi, elle occasionnait trois jours maigres de suite, la vigile de St Ignace étant pour tout jésuite un jour de jeûne et d'abstinence ; une pêche, même abondante, trouvait alors un facile écoulement.

D'autres attentions gracieuses coïncident, dans les comptes du F. acheteur, avec les huit jours de vacances des jeunes professeurs, en septembre ordinairement. Ce sont,

tantôt des douceurs, tantôt des acquisitions plus substantielles, comme celle du 13 septembre 1749 : « Payé deux paires de dindons pour les huit jours, 6 l. 7 s. 6 d. »

A part ces rares exceptions, le régime était frugal et la dépense minime. Le cuisinier, le plus souvent, était un Frère coadjuteur ; c'était parfois un maître queux auquel on donnait 40 livres de gage annuel, environ deux sous et demi par jour, soit trente deniers.

A l'entretien se rattachaient aussi les dépenses pour la cordonnerie, la couturerie, l'église et l'infirmerie. Il y avait encore au collège un Frère tailleur ou un garçon tailleur, mais il n'y avait plus de Frère cordonnier. Les comptes de chaussures portent le plus souvent sur des paires de semelles et des paires de talons. Les souliers neufs coûtaient trois livres en 1730, et trois livres dix sous, quinze ans après. Pour les vêtements, on achetait le nécessaire à Mr Cornuscle, marchand d'Aubenas. On profitait parfois d'une occasion pour faire certains achats à Lyon, à Montpellier ou à Avignon. En avril 1735, on avait baillé 24 l. à Mr Boyer marchand, allant à Lyon, pour nous acheter deux pièces de toile pour des serviettes ». En 1752, il y avait avec Mr Ruelle, marchand, un compte de drap pour robes de chambre et un compte de dentelles pour la sacristie.

Le linge de la sacristie était blanchi par les sœurs de St-Joseph. Les hosties étaient payées huit sous le cent en 1730 ; on avait acheté un tamis en 1746, pour les faire au collège. En 1735, la dorure « du petit ciboire et de deux croissants » avait coûté 18 livres. Un compte du lanternier » signale six chandeliers neufs pour la chapelle de Notre-Dame. L'éclairage ordinaire était obtenu avec des chandelles. Les comptes de bougies blanches ou jaunes, les comptes de cierges se rapportent aux bougies liturgiques. On a plusieurs fois acheté des ornements ou des fournitures pour ornements à un marchand juif colporteur de passage. La note du mois de mars

1752 est caractéristique : « Donné de retour à un marchand juif pour l'échange qui a été fait d'un vieux ornement avec une étoffe pour en faire un nouveau, 6 l., plus acheté pour le dit ornement deux aunes 1/2 tafetas couleur cerise pour doublure 12 l. 10 s., plus pour soye 19 s. 3 d., plus pour 10 pans toile tréli pour mettre entre l'étoffe et la doublure, 2 l. 15 s. En tout, 22 l. 4 s. 3 d. »

Dans les comptes d'infirmerie, on rencontre plusieurs fois, au mois d'août, des voyages à St-Laurent-les-Bains, tantôt pour un Père, tantôt pour un Frère coadjuteur. La dépense du voyage et du séjour était de 20 à 30 livres, elle était ordinairement plus forte pour les Pères que pour les Frères. Une opération chirurgicale faite en 1739 au Frère Dorcival était payée trente livres, comme l'opération de la cataracte du Frère Ducol. Le médecin Duclaux recevait « une pension de 15 l. par an ». C'était un ami bien dévoué ; il attendait six ans le payement de ses honoraires, et dans l'intervalle, il prêtait sans intérêt plus de 600 livres au P. Procureur. Le chirurgien barbier faisait assez bien ses affaires : on donnait à maitre Genton « pour ses saignées à 5 s. l'une et pour ses rasures d'un an » des sommes variant entre 18 et 24 livres. Les saignées étaient parfois très nombreuses ; le F. Bouge en avait subi cinq en un an. Le sieur Genton était remplacé plus tard par le chirurgien sieur Servant auquel on donnait en mars 1758 un acompte « sur ses rasures, saignées et lavements. » Les comptes d'apothicaire ne passaient pas inaperçus, bien que Mr Aymard fut aussi un ami auquel on pouvait faire des emprunts sans intérêt comme au médecin. Le 30 mars 1743, on lui donnait 96 livres « à compte de 417 l. qui lui sont dues pour drogues qu'il a fournies au collège depuis 15 ans ». Plus tard, on payait dix livres « au F. Delfau frère apothicaire du collège de Montpellier, pour 5 onces de rhubarbe à 40 s. l'once ». Quelques autres dépenses avaient pour objet d'agréabbles distractions. Ce sont des dames pour le jeu de tric-trac, des billes pour

le billard qui paraît être à Ste-Croix, et une dépense de vingt sous « pour donner à nos Pères le divertissement du jeu de gobelets ». (1) En août 1750 on avait donné trente sous « à deux étrangers qui ont montré aux nôtres les expériences de la machine électrique ». (2) On prenait aussi quelque part aux fêtes populaires, et en février 1752, on avait donné dix sous « aux bouchers qui ont conduit icy au carnaval un bœuf gras ».

Le tabac dont on faisait un grand usage venait de Clermont. La provision faite en mars 1757 est importante : « Commission, avance pour 12 billes, tabac de Clermont, pour diverses personnes, 137 l. 19 s. » Plus loin, au mois d'août de la même année, on lit : « Au R. P. Recteur pour une carotte de tabac que le F. Roux a achetée pour lui. 10 l. Payé pour le P. Recteur une rappe, 2 l. ». On trouve çà et là d'autres comptes de rapes ; le tabac à priser devait être rapé. L'usage des jésuites à cette époque où l'on ne vivait que sur des fondations, était d'avoir quelque argent déposé chez le P. procureur, pour les dépenses personnelles autorisées par le supérieur. Le tabac était payé sur ces comptes de dépôt.

Les dépenses pour les lettres étaient en moyenne de six à sept livres par mois. En décembre 1729, on payait 51 livres 18 sous à Mr Pascal, pour le port des lettres de huit mois. En mai 1730, on lui donnait 28 livres 13 sous pour les lettres de quatre mois, et ainsi de suite jusqu'en 1747. A partir de cette année, on payait les lettres au moment où on les recevait.

D'autres charges pesaient plus lourdement sur le collège d'Aubenas.

La cure de Saint-Sernin dépendait du prieuré de Sainte-

(1) On trouve plusieurs fois des envois de billes de billard au collège de Clermont et ailleurs. Il devait y avoir à Aubenas ou dans le voisinage un tourneur sur ivoire.

(2) En 1750, il ne peut s'agir que d'une des nombreuses machines électriques plus ou moins sensibles, antérieures à la machine inventée par Ramsden qui alors avait à peine quinze ans.

Croix, cette dépendance entraînait l'entretien du curé. On lui servait une portion congrue de 273 livres en 1730 et de 350 livres à partir de 1757. Cette somme, modeste en apparence, procurait alors plus d'avantages que la pension de six ou huit cents francs due aujourd'hui par l'Etat aux desservants.

Les impôts annuels pour tous les biens situés dans le mandement d'Aubenas s'élevaient à plus de quatre cents livres. L'intérêt à servir pour divers emprunts a varié, il paraît s'élever à 850 livres vers 1743. Certains prêts sont à long terme, d'autres, à brève échéance, surtout lorsqu'ils n'imposent que la reconnaissance en guise d'intérêt. Le compte annuel envoyé à Rome en 1743, accuse une dette de 34.600 livres dont 3.400 sans intérêt. Dans les comptes de détail, nous avons retrouvé 6.600 livres prêtées à 3 0/0, 4.000 à 3 1/2, 8.500 à 5 0/0. Si l'on tient compte des sommes prêtées sans intérêt, le taux moyen serait 3 1/2 0/0. (1) Les prêteurs sans intérêt sont le plus souvent le médecin Duclaux, l'apothicaire Aymard et quelques curés du voisinage, entr'autres : le curé de Mercuer, Mre Saboul curé de Saint-Privat et Mre Malesse prieur de Nieigles. Madame de Chadenac avait prêté une certaine somme, on la remboursait en payant son compte de boucherie. On payait aussi une dette à Madame d'Olivier en réglant les dépenses faites par sa nièce Mademoiselle de Lavalette, pensionnaire à Saint-Benoit. (2)

Les nombreux voyages pour les déplacements du personnel coûtaient cher. Un Jésuite voyageait à pied ou

(1) Les créanciers qui reparaissent le plus longtemps sont M. Auvier de Carponne, Mlle Bergoghon et plus tard le chanoine Bergoghon, les sœurs de Ste-Claire d'Aubenas depuis 1720, la Visitation du Puy, Me de Valeton, Me Debanne et plus tard le séminaire du Bourg (Saint-Andéol). Mademoiselle Bergoghon, sœur Marie-Thècle Bergoghon, était supérieure de la Visitation Ste-Marie du Puy, en 1712.

(2) On lit ailleurs : Madame d'Olivier de Gordon. Peut-être Marie-Marguerite de Gordon, mariée à M. d'Olivier, fille de Maurice capitaine de dragons, et de Marie-Anne de Bouchon (Deydier *Mss.*)

à cheval, à la charge du collège auquel il était destiné, mais il recevait son viatique de celui d'où il partait. L'équilibre se rétablissait entre les différents collèges d'une même Province, par l'intermédiaire d'un comptable appelé Procureur de Province. Au collège d'Aubenas, la dépense annuelle des frais de changements dans le personnel variait entre 200 et 300 livres. On donnait ordinairement aux Frères coadjuteurs un viatique inférieur à celui que l'on donnait aux Pères. Ainsi, d'Aubenas à Tournon comme d'Aubenas au Puy, on donnait 7 livres 10 sous aux Frères et 10 livres 10 sous aux Pères ; d'Aubenas à Mauriac, on donnait aux Frères 24 livres et 31 livres 10 sous aux Pères. La proportion reste à peu près la même pour les autres voyages. Le viatique convenu entre les PP. procureurs des différents collèges n'était pas toujours suffisant. On trouve dans les comptes du collège d'Aubenas bien des suppléments pour frais de route, c'est ce qui nous a permis de fixer la date de l'arrivée de certains personnages. Les frais étaient plus considérables lorsqu'on déplaçait un malade : le 11 juin 1737, le P. Pélissier partait pour Rodez sur le cheval du collège, accompagné par un valet, on lui avait remis 25 livres ; mais quinze jours après, le P. Procureur écrivait dans ses comptes : « Baillé à Jean Sabatier de Vaisseau qui est reparti pour ramener un cheval de louage à Rhodez et payé la dépense que le nôtre aura faite, donné à compte 48 l. » C'était, dans l'ensemble, près de 75 livres, le triple à peu près de la dépense ordinaire d'Aubenas à Rodez. Nous avons déjà entendu, en 1698, les plaintes du P. Antoine Blanchet attribuant l'appauvrissement de plusieurs collèges à tous ces frais de voyage (1)

---

(1) Moyenne des frais de voyage d'Aubenas aux différentes villes dans lesquelles se trouve une maison des Jésuites de la Province de Toulouse, de 1729 à 1762 :

D'Aubenas à	Albi	26	livres
—	Annonay	14	—

Les revenus du collège d'Aubenas, toutes charges déduites, s'élevaient à 3.425 livres en 1717 et à 3973 en 1743, ils provenaient des rentes déjà connues payées par les Etats du Vivarais, des dîmes, des censives et des produits de quatre métairies : Sainte-Croix, Mazaulan, la Constantine et le Terret.

La dîme de St-Sernin était affermée 599 livres 10 sous en 1762. Les successeurs des Jésuites affermaient en 1763 au prix de 2625 livres annuelles, les terres situées dans le mandement d'Aubenas, les censives dues à Lussas, à Mirabel et aussi la dîme de Sainte-Croix distincte de celle de Saint-Sernin. (1)

Le prieuré de Sainte-Croix avait ses moulins, ses prairies, ses vignes, ses champs de céréales et de chanvre. Les blés payaient le boulanger comme les moutons payaient le boucher. Le chanvre était tissé pour faire de la toile et, le 25 août 1732, on payait 19 livres 12 sous « à l'homme qui a peigné 98 livres de chanvre à 4 sous. » Les comptes des faucheurs et des faneurs reviennent chaque année ; ceux des moulins paraissent de temps en temps dans les notes du serrurier et du charpentier, et, le 11 août 1743,

D'Aubenas à	Auch	53	—	
—	Aurillac	28	livres	
—	Béziers	31	—	10 sous
—	Billom	24	—	
—	Cahors	45	—	
—	Carcassonne	42	livres	
—	Castres	35	—	
—	Clermont	26	—	
—	Mauriac	31	—	10 sous
—	Montauban	42	—	
—	Montpellier	21	—	
—	Pamiers	49	—	
—	Perpignan	42	—	
—	Au Puy	10	—	10 sous
—	Rodez	23	—	
—	St-Flour	21	—	
—	Toulouse	44	—	
—	Tournon	10	—	10 sous
—	Usez	10	—	—

(1) Etat de la situation actuelle du collège de la ville d'Aubenas 1763. Archives de l'Ardèche, série D.

on payait à « Mr de Galimard du bois de chêne pour *les moulins* de Sainte-Croix. »

Le domaine de Mazaulan créé par le P. Deydier, dans le voisinage de Freyssenet en Coiron, avait été bien amélioré par ses successeurs. Une de leurs dernières acquisitions était le bois de Blandine pour lequel on payait un amortissement annuel à l'abbé de Charais représenté par le Supérieur du Grand-Séminaire de Viviers.

La Constantine est dans le voisinage d'Aubenas, dans la direction de Vals. Il y avait un pré loué au boucher, une olivette et des vignes pour lesquelles on rencontre des comptes de sarments, de culture et de vendange, comme pour les vignes de Ste-Croix. On trouve plusieurs fois des comptes « de poudre et de plomb pour Simon qui est chargé de garder la vigne. » Il y a eu de tout temps des maraudeurs, et on donnait un jour 1 livre 8 sous au garde de Mr de Vogüé pour avoir surpris un homme qui nous faisait des dégâts ». En juin 1749, on payait 4 livres « à l'armeurier pour raccommodage de deux fusils de la maison. »

La propriété du Terret sur la route d'Antraigues au col de Mézillac avait été donnée en 1737 par Madame Gascon morte à Villeneuve-de-Berg. Monsieur Gascon avait fait, au collège d'Aubenas, la cession des biens de sa femme et des hypothèques qu'il avait sur ces biens. Le collège lui assurait une rente viagère ainsi qu'à la servante de Me Gascon. Il y a des comptes au bateau de Vals pour les voyages au Terret, pour le passage des bestiaux qu'on y conduit ou qui en viennent. En décembre 1748, le jardinier du collège va chercher des planches au Terret, pour une réparation à faire au moulin de Ste-Croix : on lui donne quelques sous pour passer la barque et pour boire un coup en route. » En février 1745, on a payé douze livres au maçon « qui a pétardé un rocher pour la chaussée du Terret. » On trouve aussi des comptes au bateau de Vogüé pour les voyages à Villeneuve-de-Berg.

Le P. Procureur surveillait par lui-même ou par un Frère coadjuteur l'exploitation de ces domaines, les achats des métayers et les partages des récoltes. Parfois il achetait lui-même les moutons, les bœufs, les mules et les chevaux. Les bœufs et les moutons venaient le plus souvent des foires de Villeneuve-de-Berg ou de Saint-Jean-le-Centenier ; les chevaux et les mules venaient ordinairement de Langogne, de Pradelles ou du Puy. En novembre 1730, on lit : « Acheté au Puy, deux mules de 18 mois, l'une noire 93 l., l'autre poil de rat 78 l. Pour le voyage du P. procureur au Puy 4 l. 17 s. sur lesquels il faudra retenir 40 sous pour le compte des mules. » Des comptes semblables reviennent chaque année. Les mules sont en général pour Mazaulan et les bœufs pour Ste-Croix. Le P. procureur voyageait à cheval ; nous avons rencontré quelque part un compte d'éperons pour son usage et pour celui du Frère qui l'accompagne.

Les vers à soie apparaissaient pour la première fois en juin 1734 : « Pour 2 onces de vers à soye sortis de la 1re, 3 l. » Il y avait eu, les années précédentes, quelques plantations de mûriers. Cette nouvelle source de revenu se développa sans doute assez vite. En 1749, on avait acheté de la feuille de mûrier pour les vers à soie. En 1750, on achetait pour le domaine de Ste-Croix, cinq onces de graines de vers à soye 27 l. » En 1759, « 6 onces graines de vers à soye 8 l. 8 s. » Le prix de l'once était donc alors d'une d'une livre huit sous. En 1756, on avait planté quatre cents mûriers.

Quelques rentes s'ajoutaient à ces revenus. La fondation de Mr de Brion pour la mission du Cheylard, 600 livres. Un legs de Monseigneur de Chambonas, 50 livres de rente sur la Province de Languedoc, (1713). Une rente de 112 livres 10 sous, sur la Communauté de Pierrelatte, fondée par Mre Louis Eymard, prêtre et docteur en sainte Théologie, frère du P. Ignace Eymard (1698). Ces deux rentes avaient été réduites, la première à 30 livres, la seconde à 66, lorsqu'en 1720, le taux de l'intérêt passa

de 5 à 3 0/0. Les censives de St-Montant rapportaient 15 livres. (1)

De 1730 à 1762, le total des revenus bruts varie de huit à dix mille livres, celui des charges de trois à quatre mille. En 1761, le chiffre des recettes est 9919 livres 19 sous, celui des dépenses est 9445 livres 12 sous 6 deniers. C'est la dernière année de comptabilité régulière. Les comptes de l'année suivante s'arrêtent à la fin de mai.

(1) Ces réductions que rien ne compense nous font apprécier davantage les bienfaits des Etats de Vivarais compensant toujours en faveur du collège d'Aubenas, les pertes dues à la réduction du taux de l'intérêt.

CHAPITRE XII

DERNIÈRES ÉPREUVES. 1742-1762

P. Louis de Bernardy. — P. Pierre Rabaste. — Difficultés au sujet du prédicateur de l'église paroissiale. — P. Simon-Pierre Badon et les Pères Julien de la Rodde de St-Haon et Pierre-Simon-Joseph de Serres. — P. Simon Foulquier dernier recteur du Collège d'Aubenas. — Les Pères d'Aubignac, d'Arlempde, de Vinezac. de Gordon. — Lettre de Monseigneur de Mons, évêque de Viviers, en faveur des jésuites. — Défense aux jésuites d'enseigner en France. — Faits relatifs au Collège d'Aubenas. — Extrait d'un Bref de Clément XIII à Monseigneur de Mons.

CHAPITRE XII

DERNIÈRES ÉPREUVES. 1742-1762

Pour terminer les études faites dans le chapitre précédent, nous avons anticipé sur les événements. Nous y reviendrons avec le P. Louis de Bernardy nommé Recteur du collège quatre mois après la mort du P. Charles de Créaux. Né à Fontbonne près d'Aubenas le 25 octobre 1687, il était fils d'Antoine et de Madeleine de Veyrier. Un de ses oncles, prêtre, était recteur d'une chapelle dans l'église de Burzet. (1) Il y a eu d'autres prêtres dans sa famille.

Entré au noviciat à 17 ans, Louis de Bernardy eut de bonne heure des succès dans l'enseignement, et on lui reconnut bientôt des aptitudes spéciales pour la théologie qu'il professa pendant une quarantaine d'années. Il avait occupé la chaire de rhétorique au collège d'Aubenas, 1713-1714, et l'année suivante, il y avait enseigné les éléments de la grammaire en cinquième. On rencontre souvent chez les Jésuites ce genre d'avancement.

Son rectorat au collège d'Aubenas, 1742-1745, avait été signalé par l'établissement d'une rente perpétuelle de 150 livres. Elle avait été constituée par haute et puissante dame Magdeleine de Truchet, épouse et procuratrice de Charles-François-Elzéar marquis de Vogüé, mestre de camp du régiment de cavalerie d'Anjou. Cette rente avait été achetée 3000 livres par le Père procureur Louis-Gabriel de Gordon, en 2000 livres de monnaie courante et en une cédule de 1000 livres souscrite en 1733, par feu messire Cérice-François comte de Vogüé père du

(1) Vicomte de Montravel.

seigneur marquis, en faveur des Jésuites du collège d'Aubenas. L'acte fait et récité au château, le 17 octobre 1744, est signé Truchet de Vogüé, Louis-Gabriel de Gordon Jés. syndic, Audigier prêtre, Champanhet, Dumas notaire. (1) Le P. de Bernardy partit en décembre 1745 pour aller professer la théologie morale à Toulouse où il mourut en 1760. Vers la fin de sa vie, sa belle intelligence fatiguée par de longues années d'enseignement lui refusait ses services.

Le P. Rabaste, du diocèse du Puy, lui succéda. A seize ans, il était entré dans la Compagnie en 1709. Après ses premières études, il avait enseigné pendant une dizaine d'années les humanités, la rhétorique et la philosophie. Il a été recteur du collège d'Aubenas pendant près de sept ans. Il y avait déjà passé treize ans, depuis 1731 : préfet des classes ou ministre, il était chargé de la formation des jeunes professeurs ; il fut missionnaire sept ans.

Au début de son rectorat il se trouva en face d'une difficulté au sujet du prédicateur de l'église paroissiale. Les 150 livres allouées par la ville et par le prieur d'Aubenas pour l'entretien annuel du prédicateur des dominicales, de l'avent et du carême, étaient depuis longtemps insuffisantes. En 1741, le P. de Créaux avait manifesté sa pénurie et une délibération de la Communauté d'Aubenas du 23 avril avait estimé « qu'il serait à propos de donner 100 livres (de plus) par année pour avoir un bon prédicateur, qu'on supplie nos seigneurs les commissaires du Roy et des Etats, de faire payer par le sieur Prieur, s'il est possible, ou du moins la moitié suivant l'usage. » Ce bon vouloir eut sans doute quelque suite puisque le 10 décembre 1744, le P. de Bernardy faisait payer 1 livre 4 sous « pour affranchir la délibération au sujet de l'augmentation de l'honoraire du

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du Collège d'Aubenas. Mre Audigier était le chapelain du château. Mr François Champanhet était chirurgien.

prédicateur ou pour la lettre écrite à ce sujet au P. Fleury à Montpellier. » Cependant à partir de l'année 1745, on ne voit plus figurer le prédicateur de la grande église, dans le personnel du collège.

Dès le 25 février 1746, le syndic Claude-Louis Blachière représente au conseil de la Communauté d'Aubenas « qu'il sait par tradition comme les autres habitants qu'il avait été passé anciennement une transaction entre les habitants de cette ville, Monsieur le Prieur d'icelle et le collège des Révérends Pères Jésuites, par laquelle le collège était tenu de fournir à perpétuité un bon prédicateur pour la Dominicale, Avent et Carême, moyennant l'honoraire de 150 livres payable par moitié entre ledit sieur Prieur et la Communauté. Ce qui a été exécuté jusqu'à la présente année que ledit collège ayant prétendu que le dit honoraire n'était pas suffisant pour l'entretien du prédicateur, il a cessé de le fournir. Comme la Communauté n'a pas pu recouvrer la dite transaction qui fut sans doute enlevée dans le temps des troubles ainsi que d'autres papiers, que par là elle n'a pas pu obliger le collège à tenir ses engagements, que cependant il paraît absolument nécessaire de se procurer un prédicateur pendant le Carême, tant pour l'instruction que pour l'édification des fidèles, sans préjudice à la Communauté d'agir comme elle avisera à l'avenir pour la Dominicale, Avent et Carême. »

« L'Assemblée a unanimement délibéré et requis ainsi qu'elle requiert Nous lieutenant du maire et le dit syndic de prier le R. Père Rabaste, Recteur du collège, de prêcher en l'église de cette ville pendant le présent carême à commencer par dimanche prochain 27e du courant, et de donner le nombre de sermons accoutumés, moyennant l'honoraire que les villes voisines sont accoutumées de donner pour le Carême. La Communauté se réserve le droit de choisir à l'avenir tel prédicateur qu'elle jugera à propos pour les Dominicales, l'Avent et le Carême... »

Cette affaire reparaît dix ans après dans une délibération du 20 avril 1756.

« La Carême a été prêché par le R. P. Hugues de Villemoiron, carme déchaussé. Toute la ville a été si contente de lui qu'on n'a pas cru pouvoir lui refuser les 150 livres qu'on a accoutumé d'imposer pour le prédicateur, quoiqu'on ne soit pas dans l'usage de donner la même somme à tous les prédicateurs de chaque année, mais le prédicateur de celle-ci beaucoup au-dessus de tous ceux que nous avons eu jusqu'ici, mérite bien les 150 livres qui avaient été imposées pour la dominicale et pour toute l'année. »

On demande « le rétablissement de la dominicale établie dans cette ville depuis plusieurs siècles. Les principaux habitants et tout le peuple la souhaitent. » L'assemblée approuvait les 150 livres données pour cette année au prédicateur, elle demandait aussi le rétablissement de la dominicale et elle votait 300 livres à donner annuellement, conjointement avec le prieur d'Aubenas, au prédicateur « choisi par MM. les officiers municipaux et approuvé par la Communauté. Messieurs les officiers municipaux sont autorisés à se pourvoir partout où besoin sera. » (1)

Si quelques prédicateurs furent encore choisis parmi les Jésuites par MM. les officiers municipaux, ils ne bénéficièrent pas longtemps de cet accroissement d'honoraires ; l'orage perfidement soulevé par les Jansénistes était sur le point d'éclater.

Un litige dont nous ignorons la cause avait surgi en 1747 entre le marquis de Vogüé et le collège d'Aubenas. En avril, le P. de St-Haon alors préfet des études, était allé consulter à ce sujet un avocat de Villeneuve. Cette affaire se termina bien vite à l'amiable puisque le 22 mai, on donnait déjà 24 livres « à Mr Tavernol notre arbitre dans l'accord passé avec Mr de Vogüé. » Le

(1) Extraits des délibérations du conseil de la communauté d'Aubenas. Archives de la Mairie.

18 septembre, on remboursait 15 livres à Mr Ducros procureur de Nîmes « pour frais faits à l'occasion de l'affaire que le collège avait avec Mr le marquis de Vogüé. » Trois ans après, le 7 février 1750 on donnait encore 11 livres à Mr Dumas notaire de Vogüé et agent de Mr le marquis de Vogüé, pour la moitié du contrôle de la transaction qui fut passée entre le collège et ledit Sr Marquis, en 1747. » La transaction avait donc suivi de bien près la cause du litige. Les bonnes relations entre les parties devaient aboutir promptement à cet heureux résultat. (1)

Des comptes de tuiles et de chevrons dénotent des réparations importantes faites à la toiture de l'église. Des chassis de fer furent placés aux fenêtres du dôme, qui fut alors recouvert de tuiles vernissées. On fit aussi de grandes réparations « aux archives » ; le Frère Losalède vint de Tournon pour les diriger. Les ressources du collège se prêtaient péniblement à ces dépenses, d'autant plus que l'éboulement de la toiture à Ste-Croix, imposait en même temps une réparation urgente. Le P. Rabaste emprunta 600 livres aux Pères Récollets de Largentière, il les leur rendait six mois après. Un nouvel emprunt fut-il contracté pour faire cette restitution ? Cela paraît être dans les coutumes de l'époque, pour les prêts sans intérêt ; les comptes des Pères procureurs signalent souvent des opérations semblables. Les Etats de Vivarais sauvèrent encore la situation : réunis à Aubenas, le 15 mai 1742, sous la présidence de Charles-François-Elzéar marquis de Vogüé, ils accordèrent 600 livres aux Jésuites pour les besoins du collège et 60 aux écoliers pour les prix.

Ces détails nous sont donnés par le P. procureur Louis-Gabriel de Gordon, parti d'Aubenas vers cette époque et remplacé pendant trois ans par le P. Joseph

(1) Le notaire Dumas de Vogüé est sans doute le rédacteur de l'acte du 17 octobre 1741 constituant une rente de 150 livres en faveur des Jésuites d'Aubenas.

Roche qui fit sa profession le 21 avril 1749. Au mois d'août suivant, il dépensait neuf livres pour faire relier deux missels à un relieur de Montélimar et il donnait six sous au messager « pour 2 fois le port des 2 missels. » Il alla comme procureur au collège de Carcassonne en octobre 1750.

Le F. François Chirol était parti pour Tournon l'année précédente. De la partie du diocèse de Valence comprise en Vivarais, le F. Chirol était depuis vingt ans au collège d'Aubenas où il avait prononcé ses vœux publics le 15 août 1730. A plusieurs emplois des Frères coadjuteurs, il avait joint presque toujours ceux de commissionnaire et d'acheteur. Prudent et discret, il paraît avoir été l'homme de confiance des PP. recteurs et des PP. procureurs.

Le P. Just-Henri d'Achard, d'Aubenas ou des environs, ancien élève du collège probablement, y était revenu cinq fois, n'y passant qu'une année chaque fois. Il avait été professeur de quatrième, prédicateur, ministre et, en dernier lieu, il était missionnaire. Parti pour Mauriac en octobre 1747, il fut remplacé par le P. François de Joyeuse d'une branche des Joyeuse établie dans le Rouergue. François de Joyeuse était entré dans la Compagnie à dix-huit ans, en 1727. Ses succès en philosophie le désignèrent pour l'enseignement de cette science qu'il professa six ans. Il était préfet des classes au collège de Montauban lorsqu'il vint à celui d'Aubenas comme missionnaire. Il donna plusieurs missions avec le P. de Serres, entr'autres celle du Cheylard. Il quitta Aubenas pour Auch à la fin de septembre 1748. (1)

Le P. Rabaste se rendit à Toulouse en avril 1751, pour la congrégation provinciale qui précéda l'élection du P. Général Ignace Visconti. L'année suivante, en septembre

(1) Il y a eu dans la Province de Toulouse un second jésuite de la même famille : Louis-Marie de Joyeuse, né dans le diocèse d'Agde le 9 août 1727, entré dans la Compagnie le 1er octobre 1744. (Notes dues à l'obligeance du R. P. Van Meurs).

il allait au collège de Béziers comme recteur. Il avait passé vingt ans au collège d'Aubenas. Ce fut un chassé-croisé entre lui et le P. Badon qui arrivait deux mois après. Le P. de Vinezac, ministre depuis la mort du P. Calhiol, avait fait l'intérim.

Le P Simon-Pierre Badon, autrefois professeur de quatrième au collège d'Aubenas, y revenait recteur trente-cinq ans après. Dans l'intervalle, il avait professé la théologie avec succès pendant dix-sept ans. Il fit illuminer brillamment son collège à l'occasion d'une fête pompeusement célébrée à Aubenas, en mai 1753, pour le mariage de Mademoiselle de Vogüé.

D'après les notes puisées aux Archives de la Compagnie, le P. Badon paraît avoir été plus à l'aise dans sa chaire de théologie que dans un fauteuil de recteur de collège. On loue beaucoup ses aptitudes à l'enseignement, mais, bien qu'il ait été recteur sept ans, son expérience des affaires paraît modeste. En mars 1755, huit mois avant la fin de sa troisième année de rectorat, il fut envoyé à Montpellier. Il mourut à Tournon en 1758, à 63 ans. (1)

Le départ du P. Badon avait été précédé par celui de deux jésuites vivarois qui avaient passé de longues années au collège d'Aubenas : le P. Julien de la Rodde de Saint-Haon, de Pradelles ; le P. Simon de Serres, d'Annonay. Le P. du Mazel, de Villeneuve-de-Berg, parti à la même époque, n'avait passé que trois ans à Aubenas, professeur de cinquième et plus tard successivement professeur de philosophie et préfet des classes. Il mourut avant la suppression de la Compagnie. (2)

(1) Il y eut à Aubenas, en 1744, un jeune professeur de rhétorique du même nom. Jean-Isaac Badon était probablement de la famille du P. Simon-Pierre.

(2) Monsieur le chanoine Mollier, *(Histoire de Villeneuve de Berg, p. 300)*, le qualifie de célèbre littérateur d'après un auteur local. Si le P. du Mazel eut des aptitudes pour la littérature, il en eut aussi pour la comptabilité : il fut procureur à Pamiers et à Albi.

Julien de la Rodde de St-Haon était entré dans la Compagnie à quinze ans, le 18 avril 1724. Deux ans après, le notaire Forcade, de Toulouse, recevait son testament. « L'an 1726, le 20 novembre, après midi, à Toulouse, par devant moi notaire, fut présent frère Julien de la Rodde, novice Jésuite, fils légitime et naturel de feu messire de la Rodde, seigneur baron de St-Haon et autres places, et de dame Marie de Boulindreau, mariés, lequel étant à la veille de faire ses premiers vœux,... a voulu faire son testament. » Il faisait plusieurs legs, à sa mère nourrice et à trois de ses sœurs religieuses. « Il nomme son héritière universelle dame Marie de Boulindreau sa mère... à charge de payer annuellement au dit testateur la somme de 100 livres » (1) Le P. de St-Haon arrivait à Aubenas en 1740, il y passa quatorze ans, professeur de philosophie pendant sept ou huit ans, puis préfet des études. Il y avait fait sa profession le 2 février 1743. Il dirigea toujours les congrégations : celle des élèves longtemps, celle des hommes, peu de temps avant son départ. Il était encore missionnaire au Puy en 1761.

Une note prise dans les archives de Monsieur Lafayolle, au Cheylard, peint le P. de Serres en quelques mots : « Le célèbre Jésuite Simon de Serres, né à Annonay en 1699, est mort le 12 avril 1762, en odeur de sainteté, à Montpellier. » Il fut célèbre et saint : tout ce que nous savons de lui rentre bien dans ce cadre.

Pierre-Simon-Joseph de Serres était le douzième enfant de Just-Louis, baron de Thorenc et Andance, et de dame Catherine Crupisson fille de Simon Crupisson bourgeois de St-Chamond. (2)

Il fit probablement ses études au collège de Tournon.

(1) Le château de la Rodde est dans les environs de Brioude. Les la Rodde y sont connus depuis le XIII[e] siècle. La baronnie de St-Haon est voisine de Pradelles, dans la direction de Cayres.

(2) Note de Monsieur Emmanuel Nicod, administrateur de la bibliothèque d'Annonay.

Dans sa parenté, il y a deux évêques du Puy et plusieurs chanoines réguliers de St-Ruf. Il entra dans la Compagnie à 17 ans, en 1716. Il professa trois ans la grammaire et les humanités à Montpellier et cinq ans la philosophie au collège du Puy. C'est de là qu'il vint à Aubenas en 1738, comme préfet, prédicateur, réviseur des livres destinés à l'impression. (1) Il donnait de temps en temps quelques missions, nous l'avons constaté en parlant du P. Dauphin, mais il ne fut vraiment missionnaire qu'à partir de 1741, pendant les treize dernières années de son séjour à Aubenas. Il parcourut intrépidement tout le diocèse de Viviers, d'abord avec le P. Rabaste, plus tard avec le P. Pirenc et le P. d'Arlempde. Sa santé paraît avoir réclamé quelques soins On lui achetait parfois des bas d'hiver et il fut malade au Cheylard pendant le carême de 1753. Pendant le carême suivant, il fut nommé recteur du collège du Puy. Il dut abandonner la mission du Cheylard et il envoya du Puy le P. Jamon pour le suppléer et venir en aide au P. d'Arlempde resté seul. Le compte du P. procureur nous apprend que le P. d'Arlempde se rendit brusquement à l'évêché de Viviers pour demander les pouvoirs nécessaires au P. Jamon. Le P. de Serres, depuis seize ans à Aubenas, y fut très regretté. Il était infatigable, toujours prêt à rendre service. Sa douce charité, son inépuisable bonté lui gagnaient tous les cœurs et donnaient à son ministère une grande efficacité. Ses supérieurs connaissaient ses qualités brillantes, ils les mettaient plus en évidence en l'établissant recteur d'un collège. Ce fut son emploi jusqu'à son dernier jour. Du collège du Puy, il passa à celui d'Auch

(1) La XVIe congrégation générale réunie à Rome, 1730-31, avait interdit aux jésuites auteurs le droit de traiter avec les libraires pour la publication de leurs œuvres, sans une permission spéciale du Provincial. Celui-ci nommait des réviseurs chargés de le renseigner sur la valeur des ouvrages présentés Le P. François Calhiol a le titre de réviseur en 1730, il paraît l'avoir conservé jusqu'à la fin de sa vie.

en 1757 et à celui de Montpellier en 1760, il y mourut le 12 avril 1762.

Le P. Revolet, supérieur à Montpellier, raconte la mort du P. de Serres, il donne sur lui et sur ses obsèques des détails bien édifiants. (1) Sa lettre écrite à la veille de la suppression de la Compagnie en France est une relique à conserver. Elle est adressée au Supérieur des Jésuites de la mission d'Annonay, le P. Gabriel Poussonnel que nous avons connu jeune professeur au collège d'Aubenas, cinquante ans plus tôt. (2)

« Mon Révérend Père,

« C'est avec la plus amère douleur que je vous apprend la mort du R. P. Simon-Joseph de Serres recteur de ce collège, décédé le 12 du présent Mois sur les 5 heures et demie du soir, dans la 63e de son âge, et la 45e depuis son entrée dans la Compagnie. Il venait de confesser un malade et se retirait au collège, lorsque se sentant incommodé, il n'eut que le temps d'entrer dans une maison voisine où dans ce moment on lui rendit tous les secours que la charité put suggérer ; mais son mal empira à tel point et d'une manière si violente qu'en moins de trois minutes, il expira. La nouvelle de son attaque fut bientôt portée au collège ; j'accourus aussitôt et fus suivi de beaucoup de Jésuites Un médecin qu'on avait heureusement rencontré dans la rue, nous y avait prévenu ; mais son secours fut inutile, le malade venait de rendre les derniers soupirs. Je le fis transporter au collège au milieu d'une haye de peuple que le bruit de sa mort y avait attiré et qui fondait en larmes. Dans ce même moment la consternation fut générale dans toute la ville, tout ce qu'il y avait de personnes distinguées envoyèrent ou se rendirent au collège pour nous témoigner la part qu'elles prenaient à

(1) Le P. Revolet qui n'était point le recteur du collège de Montpellier, était probablement le supérieur des missionnaires de ce collège.

(2) Poncer. Mémoires sur Annonay, t. I, p. 257-258.

un événement qui nous a tous consternés ; mais au milieu de cette consternation, ce qui nous console, mon R. P., c'est de penser que nous avons acquis un intercesseur dans le ciel qui pourra nous être encore plus utile dans les circonstances présentes, pour nous obtenir les grâces de résignation à la volonté de Dieu dont nous avons un si grand besoin.

« Par tout ce qui a précédé la mort du R. P. de Serres, on aurait dit qu'il en avait un véritable pressentiment, car outre qu'il s'y était en quelque sorte préparé par une retraite de huit jours, qu'il fit dans la semaine de la Passion, avec un renouvellement de ferveur extraornaire. s'entretenant avec Mgr l'Evêque, il se jetta tout à coup à ses pieds et lui demanda sa Bénédiction, en lui protestant qu'il recevait avec actions de grâces, tous les coups que la Providence ménageait à la Compagnie qu'il en ressentait vivement toute l'amertume plus encore pour ses frères que pour lui-même ; mais qu'il en faisait à Dieu un entier sacrifice. (1) De là il se rendit à la Visitation où il eut l'occasion d'entretenir la Mère supérieure et tous ses entretiens furent des actes réitérés des plus héroques vertus. Les religieuses qui en furent les témoins en furent attendries jusqu'aux larmes. Ainsi embrasé d'amour pour Dieu il courait après le moment où il devait rendre son âme à son créateur. Le lendemain, jour de ses funérailles, il y eut un si grand concours de peuple dans notre Eglise que nous fûmes obligés d'appeler des soldats pour empêcher le désordre ; chacun voulait le voir, personne ne se retirait d'auprès de son corps, sans avoir versé bien des larmes ; telle était l'opinion de sainteté, qu'il a laissée après lui en mourant.

« Le Père de Serres, en entrant dans la Compagnie, y avait apporté des talents qu'il cultiva avec soin et avec succès, dans tous les emplois qui lui furent confiés et ils se montrèrent surtout avec éclat dans celui des Missions Son esprit de douceur et de sagesse, en avait

(1) L'évêque de Montpellier était alors Monseigneur de Villeneuve, ancien évêque de Viviers, où il avait connu le P. de Serres pendant dix ans.

fait un supérieur cher à tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre sous lui. Ce qui lui méritait l'estime des personnes les plus distinguées et en particulier celle de Mgr l'Evêque de Montpellier qui avait mis en lui sa confiance et dont il était tendrement chéri, ce furent surtout la candeur de son âme et son inflexible droiture. Mais ce qui nous le doit faire regretter, c'est que par sa mort, nous avons perdu le plus parfait modèle de toutes les vertus religieuses. On admirait en lui un Supérieur si exact observateur de toutes les règles, d'une assiduité constante à ses oraisons, à la célébration du St-Sacrifice de la Messe et à tous les exercices de piété ; qu'il servait d'exemple à tous ses inférieurs. Quoique tant de différentes vertus nous donnent lieu d'espérer qu'il en a déjà reçu la récompense, je prie cependant Votre Révérence de vouloir bien lui accorder les suffrages ordinaires de la Compagnie. Je suis mon Révérend Père dans l'union de vos saints sacrifices, de Votre Révérence, le très humble et très obéissant serviteur.

REVOLET, supérieur de Montpellier.

« Le 15 Avril 1762. »

On apprit plus tard que le religionnaire chez lequel le R. P. de Serres était mort, s'était converti de même que sa femme et sa fille. (1)

La mort imprévue du P. de Serres surprit douloureusement les Jésuites d'Aubenas dans les angoisses de cette époque néfaste.

Le P. Simon Foulquier avait succédé au P. Badon. Il fut le dernier recteur, de mars 1755 à la fin de l'année académique 1762. Né dans le Rouergue en 1705, il était entré au noviciat à 17 ans. Il avait été préfet quatorze ans, lorsqu'il prit, à cinquante ans, la direction du collège d'Aubenas. Il prit part à la congrégation provinciale qui précéda l'élection du P. Général Louis Centurione, et, en janvier 1758, à celle qui précéda l'élec-

(1) Bibliothèque d'Annonay (Hist. ms. d'Annonay par M. Chomel).

tion du P. Laurent Ricci dernier Général de la Compagnie, avant le Bref de Clément XIV.

En cette année 1758, on pouvait déjà prévoir de sinistres événements. La tentative d'assassinat de Damien contre Louis XV, faussement attribuée aux Jésuites, fournit à leurs perfides ennemis de fallacieux prétextes à toutes les calomnies. Les Jésuites cependant espéraient pouvoir résister longtemps et vaillamment, aux bruyantes attaques dirigées contre eux. Formés à l'école du héros de Pampelune, intrépides soldats de l'Eglise militante, ils étaient dans leur élément.

Le P. Simon Foulquier eut sa part à la bataille. Les dettes gênaient le développement de son collège, il lui procura douze mille livres, pour en solder une partie et pour payer quelques réparations indispensables à la toiture du collège et à la ferme de Mazaulan. Pour suivre les événements extérieurs et y parer avec plus d'efficacité, il prit un abonnement à la *Gazette d'Avignon* d'abord, puis à la *Gazette de France*. Le premier compte de journaux signalé est du mois d'octobre 1756 : « Payé notre pension de la *Gazette d'Avignon*, acompte 3 l. » Plus tard l'abonnement paraît être partagé ; on lit en avril 1759 : « Pour six mois de notre part de la *Gazette d'Avignon*, 1 l. 16 s. » et en octobre, à propos de Gazettes, il est question de « notre part du *Courrier d'Avignon* » et de « notre part de celle de *France* ». Le texte d'octobre est plus clair : « Avance pour notre part de la *Gazette de France* 2 l. 15 s. 8 d. » (1).

On connaissait donc au collège d'Aubenas, la ruine de la Province de Portugal et de ses missions, les menaces d'orage noircissant tous les points de l'horizon et le

(1) En 1759 et en 1760, on disait Gazette de France par opposition à Gazette d'Avignon. La Gazette hebdomadaire fondée à Paris dès 1631, n'a pris officiellement le nom de « Gazette de France » qu'au 1er janvier 1762 en devenant bihebdomadaire.

désastre du P. Lavalette plus sensible au P. Foulquier son compatriote, peut-être son ami. (1)

Le P. Provincial de Toulouse continuait à faire ses visites annuelles. Depuis 1730, dans les comptes du collège d'Aubenas, il est question chaque année des mules du P. Provincial. On trouve pour elles des réparations de bats chez le bridier et des ferrures chez le maréchal. On donnait au P. Provincial vingt-quatre livres pour continuer son voyage et à son muletier, trois livres d'étrenne. Celui-ci est remplacé par « un domestique » dès 1759, et par « un postillon » à la dernière visite en mai 1761 ; le P. Provincial commençait sans doute à voyager en chaise de poste. Le mois suivant, on illumina brillamment le collège à l'occasion d'une visite de Monsieur de Tournon. C'était comme un rayon de joie au milieu de sombres tristesses de plus en plus poignantes.

Certaines vocations étaient ébranlées. Les erreurs répandues dans la société avaient pénétré peu à peu dans les meilleures familles. Le principe d'autorité était sapé par la base : la foi s'en allait avec le respect. Les enfants élevés dans ce milieu en subissaient l'influence et il fallait une grande intelligence et beaucoup de vertu pour réagir plus tard contre une première éducation viciée dans les moelles. Plusieurs jeunes gens après avoir sollicité leur admission dans la Compagnie, manquèrent de générosité pour renoncer à des opinions incompatibles avec l'enseignement des Jésuites. De tout temps il y a eu des défections motivées soit par des infidélités à la grâce, soit par des aberrations de l'esprit. Il y en avait eu deux au collège d'Aubenas en 1738, l'année même où l'on célébrait la canonisation de Saint François Régis. Me Moly professeur de troisième était sorti

(1) Le vrai nom du P. Lavalette était *Valette*. Il raconte qu'en entrant au noviciat, il y trouva un novice Valette ; pour le distinguer de celui-ci on le nomma *Lavalette*. Il était originaire de Vabre près de St-Affrique. (Note du P. A. Carrère).

le 8 juin : « Habits ou viatique, 102 l. » Victor Dyols professeur de rhétorique s'était sauvé, dans le mois d'août, en véritable apostat. On avait dû payer six livres à l'écotier Disias « pour les frais d'une tragédie que le Me Dyols devait faire exiber et qui fut arrêtée ». Le 14 septembre, une note du P. procureur nous fait connaître la fuite de Victor Dyols et ses premières conséquences : « Compte réglé de la dépense du P. Procureur a la poursuite de Me Dyols, soit pour voyages faits, soit pour séjour à Valence, Tournon, Grenoble, etc. 50 l. » Plus payé à Mr de Montséveny pour l'acquit d'un billet que le P. Procureur d'Aubenas avait fait au collège de Tournon pour le payement de la pension du Me Dyols au Séminaire de Valence ou pour son transport de Valence à Tournon avec la maréchaussée, 56 l. »

Ces défections assez rares ordinairement sur un grand nombre de religieux, deviennent plus fréquentes aux époques troublées. Les comptes de procure nous en signalent cinq à Aubenas dans les huit dernières années du collège.

En janvier 1755, c'était un F. coadjuteur, Pierre Sabatier, on lui donnait « des habits, des vêtements, le jour de sa sortie ».

En janvier 1757, c'était le Maître Jean-Jacques Rozier. professeur d'humanités : « Pour habits 43 l. et pour son viatique 35 l., total 78 l. »

En mai 1758, « payé pour la sortie du Me de Fabry, habits et viatique 54 l. » Nous ignorons son emploi.

En mars 1761, c'est Jean-Baptiste Borie, professeur de troisième. « D'après une réserve faite par le P. Procureur de Province, le Me Borie va à Rhodez où il doit sortir de la Compagnie. »

En mai 1762, c'est le Maître Joseph Gourbeyre qui avait professé la rhétorique l'année précédente et qui professait alors les humanités. Il est l'objet de la dernière note inscrite dans les comptes du P. de Gordon : « Sortie. Frais de sortie du Me Gourbeyre ce que sça-

voir : pour les habits 45 l. et pour son viatique 17 l. 10 s. (Total) 62 l. 10 s.

Malgré les erreurs et les scandales de cette triste époque, la population d'Aubenas restait très religieuse et ce n'est pas elle qui contristait les Pères. Plusieurs délibérations de la commune exigeaient la fermeture des cabarets et autres lieux de réunions, pendant les offices du dimanche et des fêtes de l'Eglise, elles défendaient, les mêmes jours, les ventes et les achats. (1)

Un dimanche, 10 août, un sr François Pontal, « au mépris des lois, se serait avisé à environ les six heures et demie du matin, de faire enfermer dans sa maison plusieurs charretées de sainfoin appelé luzerne ». Une femme et deux hommes travaillent avec lui tout près de l'Eglise, et la poulie grinçante trouble le service divin. Le peuple se rendant à la messe a crié à Pontal « qu'il était scandaleux de voir travailler de cette manière un jour de dimanche et fête de Saint-Laurent, patron de la paroisse, le Saint Sacrement étant même exposé ». Pontal se moquait d'eux et continuait son travail, mais à la requête du curé et du Conseil de la ville, procès verbal lui fut dressé et il fut condamné à vingt livres d'amende à distribuer aux pauvres par l'entremise du curé. (2)

Un éboulement de la toiture de l'église paroissiale pendant la nuit du 28 février 1755, avait occasionné de grosses réparations qui trainèrent en longueur. Pendant les travaux « le service religieux se fait dans l'église des RR. PP. Jésuites qui contient à peine la moitié des habitants, ce qui fait un grand mal et un dérangement difficile à exprimer ». (3)

Les Jésuites du collège d'Aubenas, à la veille de leur

(1) Archives de la Mairie d'Aubenas.

(2) Archives de la Mairie d'Aubenas.

(3) Archives de la Mairie d'Aubenas. Délibération du 6 décembre 1759.

expulsion, vivaient donc au milieu d'une population religieuse et sympathique.

Le P. Recteur trouvait aussi des sujets de consolation dans le personnel de son collège. Quatre Pères, tous du diocèse de Viviers, étaient alors à Aubenas. Le P. Michel d'Aubignac y avait passé dix ans, le P. Paul-Rostaing d'Arlempde dix-sept, le P. Jean-Baptiste-Rostaing de Vinezac quinze ou seize et le P. Louis de Gordon vingt-deux. (1)

Michel de Frévol d'Aubignac né à Pradelles le 30 décembre 1706 entré au noviciat le 21 septembre 1721, se distingua dans ses études et dans tous les emplois qui lui furent confiés, surtout dans ceux de préfet des classes et de prédicateur. Les comptes des Pères procureurs le signalent au collège d'Aubenas de 1747 à 1750. Nous ignorons son emploi, les catalogues de cette époque nous manquent. Il reparaît de 1755 à 1762, comme Préfet des classes et comme prédicateur dans l'église du collège alors qu'on y célébrait le service paroissial. Il est question de lui plusieurs fois dans les délibérations de la Communauté d'Aubenas ; elle avait besoin d'argent pour achever les travaux de l'église et il lui offrait, le 27 février 1757, un prêt de 7300 livres, au nom des religieuses de Notre Dame de Pradelles. Le 1er mars, il exposait les conditions de ces dames : le capital sera appliqué aux réparations de l'église et les intérêts seront payés à des époques déterminées. On convint de rédiger un contrat qui se fit longtemps attendre, et, dans la délibération du 27 mars, le P. d'Aubignac déclarait que si aujourd'hui même, on ne le rédigeait pas, les Dames de Pradelles prêteraient leur argent « à

(1) Il y avait aussi depuis sept ans, au collège d'Aubenas, un Frère coadjuteur, Pierre Roux, qui paraît être de la paroisse de Darbres près du domaine de Mazaulan. Il partit d'Aubenas pour Perpignan en Janvier 1761. Cette famille Roux aurait donné plusieurs prêtres au diocèse de Viviers, dans le XVIIIe siècle. *(M. Mazon, Dr Francus, Voyage le long de la rivière d'Ardèche, p. 390).* Il y aurait eu aussi, dans la même famille, un P. Jésuite et deux Frères coadjuteurs.

un autre corps qui le demande avec instance ». La Communauté d'Aubenas consentit alors à faire rédiger immédiatement le contrat avec le P. d'Aubignac mandataire des Dames religieuses de Pradelles. « Les maisons du maire et des syndics n'étant pas assez sûres, la somme de 7300 l. est déposée, avec la permission de Madame la Marquise de Vogüé, au château qui est maison forte ».

A propos d'un bail à prix fait pour de nouvelles réparations à l'église paroissiale, les délibérations de 1761 rappellent deux fois le nom du P. d'Aubignac qui signait la convention à titre de mandataire avec le maire, le syndic, l'entrepreneur et les témoins. (1)

Paul-Rostaing d'Arlempde, un des onze enfants de François-Rostaing d'Arlempde de Mirabel et de Jeanne de Garnier, était un des trois jésuites de sa famille. Un quatrième frère, François, serait mort au noviciat. Ils étaient petit-fils de Jacques, protestant converti en 1678, et de Jeanne du Roure de Beaumont. Les trois Jésuites, tous vivants en 1762, étaient : Alexandre de Mirabel, Paul-Rostaing d'Arlempde, Jean-Baptiste-Louis de Vendriac.

Alexandre de Mirabel né en 1712, entré au noviciat en 1732, passa deux ans au collège d'Aubenas, professeur de troisième puis de rhétorique, 1739-1741. Au collège de Tournon en 1762, il était d'une santé débile et il mourut avant 1765.

Jean-Baptiste-Louis de Vendriac né en 1718, était entré au noviciat en 1738. Avait-il séjourné au collège d'Aubenas auparavant ? C'est probable puisqu'en janvier et février 1739, le P. procureur remet au P. d'Arlempde vingt-et-une livres « sur *le dépôt* de son frère Monsieur de Vendriac ».

Un frère aîné, Louis-Jacques, prêtre du diocèse de Viviers, fut curé de Mercuer dans le voisinage d'Aubenas.

(1) Archives de la mairie d'Aubenas.

Il testa en 1765 et il légua une pension de trente livres à chacun de ses deux frères jésuites Paul et Louis, « outre ce qu'ils reçoivent de Sa Majesté ». Le P. Louis de Vendriac se retira à Aubenas où il vivait encore en 1792. (1)

Paul d'Arlempde né à Villeneuve de Berg en 1714, novice en 1732, paraît pour la première fois au collège d'Aubenas comme professeur d'humanités puis de rhétorique 1738-1740 ; l'année suivante, il permutait avec son frère professeur de troisième, et Alexandre de Mirabel professa la rhétorique. Le 15 avril 1739, il avait été invité avec le P. Asthier professeur de philosophie, à une délibération de la Communauté d'Aubenas. Le sieur André Croze destiné à remplir les fonctions de greffier, devait prêter serment, la main sur les saints évangiles. « En tel cas ont été requis, assemblés en la manière accoutumée Charay de Gigord vicaire perpétuel, le R. P. Maurin exprovincial, gardien des Cordeliers, les R. P. Asthier et Darlempde de Mirabel jésuites ». Leurs signatures sont à la fin de la délibération avec celles de tous les conseillers présents. (2) Le P. d'Arlempde revint à Aubenas en octobre 1748. Il fut professeur de philosophie un an et missionnaire treize ans. Son cours de philosophie ne l'empêcha pas de prendre quelque part à une mission à Arlempde, en novembre 1748. A partir de l'année suivante, nous le voyons figurer dans presque toutes les missions avec le P. de Serres. En janvier 1752, il fut demandé personnellement par Monseigneur l'Evêque de Viviers pour donner une mission à La Voulte. (3) Il venait de donner des retraites à des religieuses. à Montpezat et à Largentière. Cette même année, il fut sérieusement malade pendant la mission du Cheylard ; on avait payé vingt-quatre livres pour le surplus de la dépense occasionnée par sa maladie.

(1) Note communiquée par le vicomte de Montravel.
(2) Archives de la mairie d'Aubenas.
(3) Comptes de Procure.

Il se remit bien vite à l'œuvre et les deux missions suivantes, à Chalancon et à Planzole furent données par lui, par le P. de Serres et par le P. de Vinezac. Après le départ du P. de Serres, le P. d'Arlempde parait être le supérieur des missionnaires, c'est à lui qu'on remet les subventions. Sa santé affaiblie par ce rude labeur réclamait des soins ; nous le voyons en route pour une saison de St-Laurent-les-Bains, en juillet 1761. Resté au collège d'Aubenas jusqu'à l'expulsion du personnel, il survécut à la suppression de la Compagnie comme son frère le P. de Vendriac. (1)

Le P. de Vinezac était le sixième enfant de Joseph de Julien, seigneur de Rochevive, La Baume, Chauzon et Vinezac, marié en 1686 à Anne de Beauvoir du Roure, fille de Rostaing Baron de Beaumont-Brison et de Françoise d'Urre du Puy St-Martin. Par sa mère il était cousin des d'Arlempde de Mirabel. Un de ses frères aînés, Jean-Baptiste, fut chanoine comte de Brioude, admis en 1730 sur preuve de seize quartiers de noblesse. (2) Jean Baptiste-Rostaing né à Vinezac le 18 décembre 1699, paraît être le filleul de Jean-Baptiste, le futur chanoine de Brioude, il partageait lui aussi la noblesse de son frère. Entré au noviciat le 27 août 1717, il fut admis à la profession des trois vœux le 2 février 1734. Les catalogues du personnel nous faisant défaut de 1725 à 1729, nous conjecturons qu'il fut professeur au collège d'Aubenas dans cet intervalle, puisque nous avons déjà mentionné un Virgile de Catrou acheté à son occasion. Il y reparut certainement de 1734 à 1736, professeur d'humanités d'abord, directeur ensuite de la grande congrégation. En juillet 1736 il allait à Tournon et nous le retrouvons à

(1) A Aubenas, le 27 novembre 1775, le P. d'Arlempde fut présent à l'ouverture du testament de Mre Claude-Louis de Chalabreysse de Galimard, petit-neveu du P. de Galimard, comme procureur de Delle Anne Esbrayat de Monteil, de la paroisse de St-Front-en-Velay. (M. Auguste Le Sourd).

(2) Raymond de Gigord. La Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en 1789, p. 251.
M. Mazon. Notice sur Vinezac, p. 99.

Aubenas quatorze ans après : en novembre 1750, on va vendre à Villeneuve le cheval du P. de Vinezac ». Depuis lors il est souvent question de lui dans les comptes de procure. Il fut pendant douze ans le dernier Père Ministre du collège d'Aubenas et le Père de Gordon en fut en même temps le dernier Père Procureur.

Les Gordon étaient connus depuis longtemps à Bays sous le nom de Gardon. Louis-Gabriel né le 19 novembre 1700 était un des derniers enfants de Gabriel-Guillaume marié à Marie du Serre en 1677, à Aubenas. Il avait neuf frères ou sœurs, entr'autres, Jacques-Bernard curé de Fabras et Marguerite religieuse de St-Benoit ; il est souvent question d'eux dans les comptes du P. de Gordon. (1) Gabriel-Guillaume et un de ses frères paraissent être les derniers protestants de la famille de Gordon ; ils avaient abjuré ensemble dans l'église de Bays en 1672. (2). Louis-Gabriel de Gordon entré au noviciat en 1717, la même année que le P. de Vinezac, fit sa profession à Aubenas le 2 février 1733. Il professait alors la cinquième et il professa la philosophie quatre ans jusqu'à son départ pour le collège de St-Flour, en novembre 1738. Il avait eu des succès dans l'enseignement et dans la prédication, mais on mit surtout en évidence ses grandes aptitudes pour le maniement des affaires. Il revint au collège d'Aubenas en 1742 et il y fut procureur dix-sept ans, de 1742 à 1747 et de 1750 à 1762. Il mourut peu après la fermeture du collège. (3)

(1) Notes généalogiques communiquées par le vicomte de Montravel.

(2) Bays sur Bays, aujourd'hui Baix, est une commune du canton de Chomérac. Le nom primitif des Gordon s'est transformé en Gordon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le nom du P. Louis-Gabriel passe par ces deux phases dans les catalogues de la Compagnie.

(3) Vers cette époque vivait à Aubenas Charles-Dominique marquis de Gordon, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis. coseigneur du Port du Pouzin. *(Raymond de Gigord. La noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en 1789, p. 253, note).*

Charles-Dominique était frère du P. de Gordon. (Deydier, *Mss. — Revue du Vivarais,* t. XIV, p. 150, n° 1.)

Le P. de Gordon fut pendant dix ans le dernier directeur de la Grande Congrégation que le P. Bénassis avait fondée en 1628 et dirigée cinq ans. Pendant ces dix dernières années, le P. de Vinezac dirigeait une congrégation d'artisans. Il y avait donc trois congrégations au collège d'Aubenas, lorsque le Parlement de Paris supprimait toutes les congrégations, pour annuler l'influence que les jésuites exerçaient par elles sur les hommes et sur les jeunes gens. Les Etats de Vivarais réunis en mai 1760 à Aubenas paraissent avoir voulu protester contre cet injurieux arbitraire. Ils accordent cent livres pour les prix des écoliers jusqu'alors ils n'en avaient accordé que soixante

Des protestations plus autorisées et plus énergiques vinrent des Evêques de France. Tous ceux de la Province de Vienne écrivirent au Roi ou au Chancelier des lettres très motivées en faveur des Jésuites. (1) La lettre de Monseigneur de Mons appartient à l'histoire du collège d'Aubenas. nous la citerons intégralement.

Lettre de Mgr Joseph Rolin de Morel de Mons Evêque de Viviers. au Chancelier, 20 octobre 1761.

Monsieur,

Le zèle que nous devons avoir pour le salut de nos ouailles. le compte que nous avons à rendre au tribunal de Jésus-Christ des âmes qui nous sont confiées, ne permet point à un pasteur de se taire, quand il est question d'une cause aussi intéressante pour la religion que celle dont il s'agit aujourd'hui. Les jésuites sont des ouvriers véritablement occupés de la gloire de Dieu, remplissant avec le plus d'exactitude leurs devoirs, qui se sont montrés avec le plus d'empressement pour défendre la religion, pour le service des malades, pour le soin des âmes, pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens, et pour ra-

(1) Le chancelier de cette époque était encore Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blancménil, qui avait succédé à d'Aguesseau en 1750.

mener, dans tous les états, les âmes à Jésus-Christ. Je puis attester, Monsieur, que depuis vingt ans que je suis dans le diocèse de Viviers en qualité d'évêque ou de grand vicaire, personne ne s'est plus distingué que les Pères Jésuites dans les missions de mon diocèse. Les lieux les plus affreux par le climat, les cahutes les plus misérables, les rigueurs des saisons, le manque de toutes choses ne les a jamais dégoûtés quand il a fallu travailler pour l'œuvre du Seigneur. (1) Tout le monde sait combien ils sont intacts du côté des mœurs ; on se rappellera à jamais que les apparences du crime dans un de leurs religieux a été l'affaire du monde entier. J'ai été témoin des horreurs auxquelles on eut recours pour le trouver coupable ; aussi il faut que leur réputation soit bien intacte, pour qu'on ne les prenne pas de ce côté là. (2)

Quant à leur doctrine, Monsieur, je dois attester, comme si j'étais au tribunal de Jésus-Christ, que je n'ai jamais ouï de leur bouche que la soumission, le respect le plus profond, l'obéissance aux souverains et à toutes les personnes à qui Sa Majesté confie son autorité. S'ils avaient donné des principes dans leurs congrégations, dans leurs collèges ou dans le particulier, capables d'altérer les sentiments que l'on doit à ceux qui sont établis pour gouverner, combien de voix se seraient élevées dans le royaume ! avec quel soin n'aurait-on pas recueilli des témoignages qui auraient servi au triomphe de leurs ennemis, contre une congrégation que l'on cherche à détruire et à dépeindre sous les couleurs les plus noires !

Monseigneur l'évêque de Montpellier attestera lui-même

(1) Tous ces éloges s'appliquent aux jésuites d'Aubenas, les seuls dans le diocèse de Viviers.

(2) Il s'agit du P. J. B. Girard, dont le parlement d'Aix reconnut l'innocence, malgré toutes les intrigues et les manœuvres mises en jeu dans cette affaire par les ennemis des jésuites. Monseigneur de Villeneuve alors évêque de Viviers, s'empressa de féliciter le P. Girard de sa triomphale justification. Il écrivit au P. Provincial de Lyon pour lui demander la faveur de garder le P. Girard auprès de lui pendant un mois, à l'Evêché de Viviers.

ce fait le plus honorable aux Jésuites. (1) Quand la peste se fut déclarée à Aix et dans ses environs, la communauté des Jésuites de Tournon en Vivarais écrivit à Mgr l'Archevêque qu'elle était prête à partir, au nombre de vingt et plus, pour aller se consacrer au service des pestiférés, à sa première lettre. Vous savez que cette ville est à plus de trente lieues d'Aix, et du diocèse de Valence. Un second témoignage qui n'est pas suspect est celui de M. le marquis de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople pendant treize ans ; il m'a assuré que pendant tout le temps qu'il avait été dans ce pays là, ce qu'il avait vu de plus respectable, de plus édifiant et de plus zélé pour le salut des âmes étaient les Jésuites. Voilà, Monsieur, les preuves les plus authentiques de la piété et du mérite des Pères Jésuites. Voilà des sentiments bien opposés à ceux qu'on leur prête. Quel malheur pour l'Église de France si nous n'avons plus ce secours ; si les ouvriers les plus capables de travailler à la vigne du Seigneur ne peuvent plus être employés dans des temps aussi tristes et aussi malheureux que ceux-ci, par le progrès que font tous les jours dans le royaume l'hérésie, l'impiété et l'irréligion. J'ai cru, Monsieur, devoir vous exposer ces réflexions en rendant justice à la vérité, comme si j'étais à l'article de la mort.

JOSEPH, évêque de Viviers » (2)

Cette chaleureuse protestation, magnifique décharge d'une conscience épiscopale, resta sans effet sur la partialité des juges.

Il fallait faire oublier les désastres de la guerre de Sept Ans et, pour y faire diversion, on s'acharnait bruyamment sur les Jésuites. Après la prise de la flotte de commerce par les Anglais, la ruine du P. Lavalette et de ses folles

(1) Mgr de Villeneuve, prédécesseur de Mgr de Mons à Viviers, transféré à Montpellier en 1748.

(2) P. de Ravignan. *Clément XIII et Clément XIV*, t. 2, p. 267-269.

entreprises était manifeste. C'était une occasion propice pour écraser les Jésuites et on les rendit injustement solidaires de toutes les créances. Pour faire face aux dettes les plus criardes, la Province de Toulouse, à laquelle le P. Lavalette appartenait par sa naissance, avait prélevé un emprunt de vingt-cinq mille livres sur chacun de ses collèges. Les derniers comptes de celui d'Aubenas envoyés à Rome en 1762, accusent une dette de 22.772 livres, une créance de 6.500, puis ils mentionnent cet emprunt de 25.000 livres, fait par la Province ; il devait être payé par une annuité de cinq cents livres *en cinquante ans.*

Malgré l'instabilité du présent, les Jésuites avaient foi dans l'avenir et leur confiance en Dieu ne fut point déçue. Cinquante ans après la rédaction de cette note, en dépit de l'horrible tempête qui va disperser les personnes et détruire les œuvres les mieux établies, la Compagnie de Jésus providentiellement conservée en Russie, sera rétablie à Rome et dans tout l'univers, le 7 août 1814, par Sa Sainteté Pie VII à peine sorti des prisons de Savone et de Fontainebleau.

Mais nous sommes encore en 1762. Le 1er avril, le Parlement de Paris a fermé les collèges des Jésuites dans son ressort. Les calomnies les plus outrageuses vingt fois réfutées toujours rééditées, inondent la France. Les évêques protestent contre ces odieux mensonges, leurs mandements sont brûlés. Clément XIII s'élève contre l'outrage fait à l'Eglise, son bref est supprimé. L'Archevêque de Narbonne avait lu au Roi, le 23 mai, une courageuse lettre demandant la conservation des Jésuites. Cette lettre, signée par tous les Evêques réunis à Paris, fut lettre morte. Les Jésuites de France étaient irrévocablement condamnés.

Les comptes de procure du collège d'Aubenas se clôturent par le résumé des recettes et des dépenses de ce dernier mois de mai.

« Restait bon en avril . . . . . . 245 l. 11 s. 10 d.

Reçu en may.	621 l. 19 s. 6 d.
Font ces deux sommes.	888 l. 11 s. 4 d.
Dépensé en may.	816 l. 3 s. 3 d.
Reste bon en may.	72 l. 8 s. 1 d. »

Après quoi, c'est le silence de la tombe.

Les Etats du Vivarais siégeant à St-Péray avaient maintenu, le 25 mai, les subventions ordinaires en faveur des Jésuites d'Aubenas. Ils chargèrent le syndic de faire toutes les démarches nécessaires pour la conservation du collège. (1) Huit jours après, le Parlement de Toulouse, par 41 voix contre 39, avait fait siennes les violences du Parlement de Paris. Son arrêt du 5 juin condamnait les Bulles, Brefs, Lettres apostoliques qui ont approuvé la Société des soi-disant Jésuites, les constitutions, les décrets des congrégations, les ordonnances des Généraux et tout le contenu des deux livres de l'Institut de la dite Société. Aux soi-disant Jésuites des maisons qui ne sont pas dans la sénéchaussée de Toulouse, le délai d'un mois est accordé pour remettre au greffe de la Cour les titres de possession, l'état des biens fonds, le nombre et le grade des soi-disant Jésuites de chaque maison. Défense est faite aux sujets du Roi, dans le ressort de la Cour, d'entrer dans la dite Société et aux soi-disant Jésuites d'admettre chez eux un membre de la dite Société né à l'étranger, ou un naturel français qui ferait à l'avenir, hors du royaume les vœux solennels ou non solennels, « le tout sous peine de ce qu'il appartiendra ». Défense aux Jésuites d'enseigner, défense aux sujets du Roi de fréquenter les collèges, les maisons des Jésuites, sous quelque prétexte que ce soit et sous peine d'incapacité aux offices et fonctions publiques.

Cet arrêt que nous avons analysé sommairement fut, par exploit d'huissier, communiqué le 22 juin, au syndic et aux officiers municipaux de la ville d'Aubenas. Le lendemain, mercredi 23, par devant Mr Barruel juge au

(1) Archives de l'Ardèche. C. 353. *Assiette de St-Péray*. F° 10.

Bailliage de Villeneuve-de-Berg, « Mr le Procureur du Roy a requis l'enregistrement sur le champ de l'arrêt rendu le 5 juin courant contre les Jésuites par le Parlement de Toulouse. » (1)

La communauté d'Aubenas se réunit le 24 juin. Après lecture de l'arrêt, « le sindic estime qu'il est de la dernière conséquence pour cette communauté et pour l'intérêt d'icelle de prendre toute sorte de moyens pour continuer un collège en cette ville, tout-à-fait indispensable, soit pour l'éducation des jeunes gens, soit pour les confessions, soit pour procurer à Monseigneur l'Evêque, des sujets propres à remplir les places de son diocèse, et autres puissants motifs ».

« Sur quoi l'Assemblée, lecture faite du dit arrêt, connaissant combien il est intéressant et indispensable d'avoir un collège en cette ville, a unanimement délibéré et délibère, afin de se conduire avec plus de prudence et de lumière, de prier ainsi qu'elle prie Mr de la Motte curé et le susdit maire de se transporter en la ville de Viviers à l'effet de prendre les avis de Mgr l'Evêque, et en même temps a chargé les officiers municipaux Ducros lieutenant de maire et Alizon lieutenant du maire ancien pour savoir de lui la façon de se comporter dans la dite ville à cet égard et de faire en sorte d'engager Messieurs les lieutenants généraux du sénéchal de Nimes et du baillage de Villeneuve-de-Berg d'entrer dans les justes vues de la Communauté et généralement prendre tous les renseignements qui leur seront possibles pour dresser un bon mémoire et spécialement en écrire à Mr le Mis de Vogüé seigneur de cette ville ». (2)

D'après une délibération du 15 août, « le bon mémoire » a été envoyé à Monseigneur de Viviers, à Mr le Mis de

(1) Archives de l'Ardèche. Série B. 76.

(2) Les signataires de la libération étaient : Ferrin, Lavalette, Lamotte curé, Champanhet, Payan, de Combes, Brousse, Lissignol. Person, Mestre, Trémoulet, Derclut, Pascal, Dalmas, Blachière maire, Ducros l'adjoint du maire, Boursarie Laroche, greffier. (Archives de la mairie d'Aubenas).

Vogüé, aux sieurs Barruel et Delière, lieutenant général et procureur du roi au Baillage de Villeneuve-de-Berg. L'Evêque de Viviers par une lettre sans date, répond qu'il examinera le mémoire et donnera son avis. Le Marquis de Vogüé par lettre du 10 juillet, approuve le mémoire et ses conclusions. Messieurs de Barruels et Delière avaient été « priés par lettre de vouloir bien seconder les vues de la Communauté qui ne sont autre chose que le bien public et l'avantage du pays. » Aucun d'eux ne répondit. L'Assemblée du 15 août approuvait le mémoire « dont copie sera envoyée incessamment à Monseigneur le Procureur Général au Parlement de Toulouse ». Une copie du mémoire annexé à cette délibération ne s'y trouve malheureusement plus. Les sous-entendus des délibérations précédentes nous permettent de le croire sympathique aux Jésuites.

Un second arrêt du 19 juin avait été enregistré à Villeneuve-de-Berg le 1er juillet. On avait dénoncé les Jésuites disposant de leurs effets mobiliers, soit en les vendant, soit en les faisant transporter dans des maisons empruntées et inconnues. La Cour « a ordonné et ordonne qu'à la poursuite et diligence du Procureur Général du Roy, les biens tant mobiliers qu'immeubles, droit et action, titres, registres, journaux de recettes et de dépenses, état des dettes et recouvrements, seront saisis et mis sous la main du Roy et de Justice, à l'exception toutefois des meubles meublants ». Un inventaire sera fait par les Sénéchaux et Juges royaux. On établira « les sequestres et économes suffisants par lesquels néanmoins seront délivrés les grains et autres denrées et deniers nécessaires pour la subsistance des maisons de ladite Société, jusqu'à ce que par la Cour il en ait été autrement ordonné ».

Les Jésuites « par provision » étaient prisonniers dans leurs collèges. On ne songeait pas encore à les faire mourir de faim et on pourvoyait au strict nécessaire pour leur alimentation.

Les acheteurs ou les receleurs des effets, titres ou contrats appartenant à ladite Société, devront « les remettre incessamment ès mains des dits Sénéchaux ou Juges royaux... à peine d'être contre les uns et les autres, procédé suivant l'exigence des cas ». (1)

Un arrêt de la Cour de Toulouse du 13 septembre suivi d'une ordonnance du 20, prescrit la formation d'un « Bureau d'Administration, à l'effet de pourvoir à l'enseignemant qui, par provision, a été interdit aux soi-disant Jésuites ». Les administrateurs choisiront les professeurs réguliers, séculiers ou laïques qu'ils croiront les plus capables, « ayant attention de faire tout leur choix sur des personnes irréprochables du côté des mœurs ». La délibération de la Communauté d'Aubenas du 10 octobre à laquelle nous avons emprunté cette note, continue : « Le bureau, en fixant l'honoraire des professeurs et régents distraira conformément à ce qui est porté par l'arrêt du 13 du dit mois, les sommes nécessaires pour la subsistance des dits soi-disant Jésuites qui sont dans ledit collège. A cet effet, l'économe établi sur les revenus du collège délivrera au Recteur et sindic la somme de 12 l. par mois pour l'entretien et nourriture de chacun des dits soi-disant Jésuites qui sont encore dans le dit collège, lesquelles sommes seront passées au compte du dit économe par l'Econome Général, lui reportant les reçus dudit Recteur et sindic dûment vérifiés et approûuvés par les Administrateurs ci-dessus nommés ». (2)

Les Jésuites qui sont encore au collège d'Aubenas en octobre 1762 reçoivent donc pour leur alimentation douze livres par mois, soit huit sous par jour. Ceux de Paris recevaient vingt sous, ceux de Grenoble en recevaient trente, ceux de Toulouse en recevaient douze. Les Jésuites d'Aubenas malgré leurs modiques huit sous,

(1) Archives de l'Ardèche. Série B 76.
(2) Archives de la mairie d'Aubenas.

étaient probablement moins à la gêne que ceux de Paris avec leurs vingt sous.

Cette situation si douloureuse et si précaire se prolongea probablement quelque temps encore pour les Jésuites d'Aubenas. Nous ignorons la date de leur expulsion de ce collège où ils travaillaient depuis cent soixante et dix ans à la conversion des hérétiques, à l'enseignement de la jeunesse et aux pénibles mais fructueuses missions du diocèse de Viviers. Lorsque le P. Gautier était arrivé avec ses premiers missionnaires en 1601, les calvinistes étaient en très grande majorité dans le diocèse ; ils y étaient peu nombreux en 1762 et, en les comptant, les Jésuites expulsés pouvaient dire avec Saint Grégoire le Thaumaturge, Dieu soit loué, c'était le nombre des catholiques lorsque la Compagnie a fondé la résidence d'Aubenas.

Les survivants en 1762 étaient :

R. P. Simon Foulquier, recteur.

P. Jean-Baptiste de Vinezac, ministre.

P. Louis de Gordon, procureur. (1)

P. Michel d'Aubigniac, prédicateur et préfet des classes.

P. Paul-Rostaing d'Arlempde, missionnaire.

P. Joseph-Félix Bourzes, missionnaire. (2)

P. Jean Luthet, professeur de philosophie.

P. Stanislas Laroche, professeur de cinquième.

Me Jean-François Surrel, professeur de rhétorique.

Me Joseph Gourbeyre, professeur d'humanités (sorti en mai).

Me Pierre Gourbeyre, professeur de troisième.

Me Charles-Sixte Latouloube, professeur de quatrième.

F. Jacques Desbans, acheteur, portier, sacristain, infirmier.

F. Jean Fargier, cuisinier, tailleur.

(1) Le P. de Gordon a dû mourir avant l'expulsion. Il est sans doute le dernier Jésuite enterré dans le caveau de l'église du Collège.

(2) Le P. Bourzes était, croyons-nous, originaire de Sablières.

L'année précédente, Maurice du Fournel avait professé la quatrième. C'était le dernier représentant de sa famille dans la Province de Toulouse.

Comme partout, en France, les Jésuites d'Aubenas dûrent opter entre l'exil ou l'abjuration de l'Institut de la Compagnie de Jésus. Il n'y eut parmi eux aucune défection, tous choisirent l'exil. Les Jésuites expulsés de tous les états catholiques surabondaient dans les Etats Romains. Ceux d'Aubenas paraissent s'être dispersés dans leurs diocèses où ils passèrent probablement inaperçus. L'état civil de Rodez nous apprend que le P. Simon Foulquier mourut dans cette ville : « Mr Me Simon Foulquier, prêtre, jésuite, âgé de 67 ans, est décédé sur la paroisse St-Amans de Rodez le 13 juin 1773 et a été enterré dans notre église St-Amans le lendemain. Signé, Campnas, curé ». (1)

Tous les documents trouvés aux Archives départementales, à celles de la mairie d'Aubenas et ailleurs, font l'éloge, parfois emphatique des expulsés et de leurs œuvres.

Vers le mois d'août 1763, Monseigneur de Viviers versa encore une fois le trop plein de son cœur dans le cœur du Saint-Père. Sa lettre ne nous est connue que par la réponse de Clément XIII.

Extrait d'un bref de Clément XIII
à Joseph de Morel de Mons, Evêque de Viviers.
13 décembre 1763.

Vos lettres que nous avons reçues depuis trois mois sont remplies des mêmes plaintes dont plusieurs évêques de France nous avaient déjà fait part, touchant le triste état de l'Eglise gallicane ; et d'autres évêques continuent encore à nous écrire tous les jours à ce sujet. Cette suite nombreuse de lettres, qui se succèdent les unes aux autres, fait pour ainsi dire retentir à nos

(1) Communiqué par M. Adrien Carrère.

oreilles un cri continuel et journalier qui nous afflige jour et nuit. Notre affliction, notre accablement est d'autant plus grand, que nous ne pouvons donner pour le présent que des larmes à votre douleur.

Vous vous plaignez avec la plus grande amertume de la destruction de la société de Jésus, destruction qui a été consommée dans un clin d'œil, sans aucun sujet légitime, et même contre l'attente des ennemis qui lui faisaient la plus cruelle guerre. Evénement tout-à-fait nouveau, incroyable, inouï, auquel on peut appliquer ces paroles du prophète : *Nations, regardez et voyez ; soyez saisies de surprise et d'étonnement, une chose vient de se passer de nos jours, que personne ne croira lorsqu'il l'entendra raconter.* Cette société d'hommes distingués par leur piété et leur doctrine a été détruite dans un temps où cet accident vient le plus mal à propos. Car jamais la religion chrétienne n'a été plus violemment attaquée par les traits des impies ; jamais l'hérésie janséniennc ne s'est déchaînée avec plus d'audace contre l'Eglise catholique. Que n'ont point à craindre par conséquent les pasteurs sacrés, depuis la dispersion de ceux qui combattaient contre ces ennemis avec toute la force et le courage possibles.

Dans cette affliction générale, vénérable frère, vous avez une raison spéciale de ressentir plus vivement que les autres les malheurs des temps, d'autant que votre sollicitude pastorale s'exerce en des lieux d'où l'hérésie de Calvin a été presque entièrement bannie par les travaux de cette société, et surtout du B. François Régis. Vous voyez avec douleur que les sources pures où la jeunesse puisait les lettres, les bonnes mœurs et l'amour de la religion lui sont fermées désormais ; et qu'on a chargé du soin de l'instruire des hommes dont on ne connaît pas suffisamment la doctrine et les mœurs, et auxquels, pour cette raison, jamais un père de famille prudent ne confiera l'éducation de ses enfants. C'est ce qu'envisageaient parfaitement ces sages magistrats qui,

dans les parlements, ont fortement résisté à ceux de la faction opposée, pour conserver un corps si utile à l'Eglise. Entre ces magistrats, votre frère s'est acquis dans le Parlement d'Aix une grande gloire, au jugement commun de tous les gens de bien.

Nous-même nous avons prévu longtemps auparavant tous les maux que vous déplorez, et c'est pour en préserver l'Eglise que nous avons imploré le secours du roi très chrétien, que nous lui avons adressé les brefs les plus pressants, et que nous avons aussi écrit fort au long à plusieurs évêques de France, nos vénérables frères, assemblés à Paris il y a vingt mois, pour traiter des affaires temporelles de leurs églises. Nous nous persuadions que la religion du prince viendrait au secours d'une société qui a produit des fruits si abondants dans l'Eglise de Dieu, et que les prières de tant de pieux évêques seraient un grand poids pour déterminer le roi à les protéger. Mais ni la bonne volonté du roi, ni les vifs empressements de la famille royale, si recommandable par sa piété, ni le jugement honorable que ces religieux prélats ont porté de la Compagnie de Jésus, ni les efforts d'un grand nombre de magistrats d'une vertu et d'une sagesse distinguées n'ont servi de rien : Dieu l'a permis ainsi. Ce Dieu grand dans ses conseils, incompréhensible dans ses pensées, qui tient toujours les yeux ouverts sur toutes les démarches des enfants d'Adam, *pour rendre à chacun selon ses voies et selon le fruit de ses œuvres*, a voulu éprouver ses serviteurs, et les exposer aux railleries des impies et de ceux qui ont de mauvais sentiments sur la foi catholique, afin qu'ils servent l'Eglise de Dieu dans l'esprit d'une humilité plus parfaite.

Au reste, toute notre confiance est en Dieu qui blesse et qui apporte le remède, qui frappe et dont la main guérit la plaie qu'elle a faite, *qui dissipe les projets des méchants afin qu'ils ne puissent achever ce qu'ils ont commencé.* Mais quoiqu'il ne paraisse pas que les forces

humaines puissent remédier efficacement à ces maux. et que Dieu se soit peut-être réservé de les guérir par une voie extraordinaire, afin que personne ne dise, c'est à moi que vous êtes redevables de ce bienfait, mais que tous confessent et publient d'une seule voix : *Cette révolution est l'ouvrage de la droite du Très-Haut...* (1)

Un an après ce bref à l'Evêque de Viviers, le 7 janvier 1765, Clément XIII confirmait solennellement l'Institut de St-Ignace en renouvelant toutes les approbations de ses illustres prédécesseurs, il renouvelait encore toutes les approbations des Congrégations de la Sainte Vierge et il consolait ainsi tous les Jésuites des outrages dont ils étaient victimes.

(1) P. de Ravignan. *Clément XIII et Clément XIV*, t. 2, p. 315-318.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

APRÈS LES JÉSUITES. 1762-1906

Collège ecclésiastique jusqu'à la Révolution. — Ecole primaire en 1793. — Ecole secondaire en 1802. — Direction ecclésiastique de 1802 à 1831, laïque de 1831 à 1837, ecclésiastique de 1837 à 1852. — Petit séminaire. — En 1866, Ecole des Frères. — En 1879, Ecole municipale de filles. — L'Eglise rendue au culte de 1802 à 1898 est profanée depuis cette époque. — Les précieux restes des martyrs d'Aubenas transférés à l'église paroissiale le 26 juin 1898. — Les ossements des jésuites ensevelis dans le caveau transférés au cimetière d'Aubenas, le 16 juin 1904.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

APRÈS LES JÉSUITES. 1762-1906

Après le départ des Jésuites, la réorganisation du collège préoccupait à bon droit les Etats du Vivarais, la Municipalité d'Aubenas et surtout Monseigneur de Viviers.

Les Etats réunis à Aubenas en 1763 accordèrent au personnel nouveau toutes les subventions dont avaient joui les Jésuites. (1)

Dès le 7 novembre 1762, quatre régents ecclésiastiques avaient été nommés par le Bureau d'Administration. Trois professaient la grammaire, cinquième, quatrième, troisième ; le quatrième professait la rhétorique jointe aux humanités. Le total des honoraires s'élevait à 1560 livres. Cette première tentative ne paraît pas avoir réussi.

Un projet de personnel cistercien ne réussit pas davantage malgré les offres avantageuses du F. Portes, Prieur des Chambons (2). Le 6 janvier 1764, la Municipalité n'a pas encore trouvé le personnel convenable pour relever le collège. Elle accepte avec empressement les offres du Prieur des Chambons « et pour donner l'instruction et l'éducation aux jeunes gens, et pour pro-

(1) Le 31 mai, l'Assemblée désigne une commission pour étudier s'il convient de maintenir les impositions faites jusqu'alors en faveur des Jésuites d'Aubenas « en conséquence des services qu'ils rendent tant pour la religion que pour l'éducation de la jeunesse ». (Archives de l'Ardèche, C. 353. *Verbal de l'Assemblée des Etats du Vivarais à Aubenas*, F° 15). Le 4 juin, un long rapport des Commissaires conclut au maintien des impositions « pour conserver le Collège d'Aubenas très important pour tout le pays ». (Id. F° 62-63-64).

(2) Lettre du prieur des Chambons, 21 octobre 1763. *(Archives de la mairie d'Aubenas)*. Le prieuré des Chambons, paroisse de Borne, dépendait de l'abbaye de Mazan.

curer à la population de la ville de plus grands secours religieux. Elle n'a qu'un curé et qu'un vicaire, cela est insuffisant pour la conservation des pratiques religieuses. le nombre des habitants ayant beaucoup augmenté. » Cette acceptation empressée n'eut probablement pas de suite. Le Bureau d'Administration du collège avait été réorganisé par un Edit royal de février 1763. L'Evêque de Viviers qui pouvait assister aux délibérations ou s'y faire représenter, paraît avoir exercé une action prépondérante dans les conseils du Bureau. Monseigneur de Mons se substitua le curé d'Aubenas :

« Nous Joseph de Morel de Mons Evêque et Comte de Viviers, en conséquence des dispositions du Conseil, ayant droit de nommer une personne pour assister de notre part et en notre nom aux Assemblées de la ville d'Aubenas qui se tiennent pour l'établissement et le bon ordre du collège, connaissant les lumières, la capacité et le zèle de Mr l'abbé de La Motte, pour lui témoigner une preuve de notre estime et de notre confiance, l'avons nommé pour assister de notre part à toutes les Assemblées que l'on jugera convenable de convoquer pour le bien de ce collège et pour maintenir les règles les plus sages, tant à l'égard de l'instruction que pour y faire respecter la religion et entretenir les élèves ou les jeunes étudiants dans les bonnes mœurs ».

A Viviers le 18 juin 1764.

F. J. Evêque de Viviers. (1)

Le 15 juillet, Monsieur de La Motte présentait cette commission aux membres de la municipalité réunis en conseil ; elle fut acceptée et insérée dans le procès-verbal de la délibération.

A la suite d'une délibération de la municipalité du 18 mars précédent, la Grande Congrégation s'était trans-

(1) Archives de la mairie d'Aubenas.

formée en une confrérie de Pénitents blancs. Approuvée par l'Evêque et le curé elle s'installa dans la tribune de l'église paroissiale et elle se pourvut d'un aumônier qui fut un vicaire de plus pour la paroisse. (1)

Au collège, une année se passa dans une situation mal définie, et, le mardi 23 juillet 1765, Monsieur de La Motte était encore prié par la municipalité « de se donner le soin de trouver les Régents pour l'année prochaine, et de veiller sur leur conduite avec la même autorité que ferait un Principal s'il y en avait un, et de tâcher d'avoir un prêtre au moins qui dise la messe tous les jours aux écoliers auquel on donnera vingt livres par année pour les menues dépenses, et quarante livres lorsqu'il y en aura deux qui la diront chaque jour. »

Trois ou quatre ans après, il fut réglé que le seul collège de Tournon serait conservé en Vivarais. Les instances du marquis de Vogüé, des habitants d'Aubenas, des Etats de Vivarais confirmées par celles du Parlement de Toulouse, obtinrent la révocation de cette mesure. « Le Roi par ses lettres patentes du 16 mars 1770, reconnaissant les avantages que cet établissement procurait à la province du Vivarais, et regardant la bonne éducation et l'institution dans les lettres comme un des précieux moyens d'y assurer l'exécution des lois et de procurer à ses habitants la sûreté et la tranquillité, » ordonnait la conservation du collège d'Aubenas. (2)

(1) La première liste des pénitents comprenaient 177 noms, parmi lesquels Messieurs Verny, Baratier notaire, Teyssier notaire et son fils, de Galimart 1er recteur, mort en 1775 et inhumé dans l'église des Cordeliers, Antoine de Fages, seigneur de Chazeaux, Jacques de Vogüé lieutenant des Gardes du Corps du Roi, lieutenant général de ses armées, décédé le 21 janvier 1784 au château de Gourdan, Joseph-Benoit Dalmas, décédé préfet à Draguignan 10 août 1824, Joseph de Chambarlhac, Jean-Baptiste et Jean-François d'Hauthségure, Henri Fontbonne, notaire Royal de Lagorce, Champanhet. *(Communiqué par M. Mazon).* Ces noms permettent d'apprécier le personnel de la congrégation.

(2) Mémoire pour le collège d'Aubenas en 1790, par Délichère, procureur syndic du Directoire du district du Coiron.

Vers cette époque l'abbé Vernet fut nommé Principal du collège. Son neveu, le futur administrateur du diocèse de Viviers dont Monseigneur Dabert a écrit la vie, était né en 1760. Il vint faire sa première communion au collège d'Aubenas « dont son oncle venait de prendre lui-même la direction. »

L'abbé Vernet, ancien Jésuite, rétablit le bon ordre dans le collège qu'il dirigea jusqu'à la Révolution. (1)

Un autre Jésuite venu sans doute à la même époque, paraît avoir été son bras droit : François-Augustin Roubaud, connu à Aubenas sous le nom de P. Rouville, fut préfet des classes et professeur de rhétorique. Accusé,

(1) L'abbé Vernet nous paraît être le jésuite *Jacques*-Joseph Vernet, professeur de philosophie au Collège d'Aubenas et Directeur de la Congrégation des élèves 1753-1754. Une note de M. Mazon sur la confrérie des pénitents blancs d'Aubenas, nous signale *Jacques* Vernet, prêtre, *vicaire général*, agrégé à la confrérie, le 8 septembre 1797. Six semaines après, un arrêt du Directoire du 4 brumaire an VI (22 octobre 1797), condamne à la déportation « les ci-devant abbés Vernet et Monican, le premier *ex-principal du collège d'Aubenas*, se disant *grand vicaire* du ci-devant Archevêque de Vienne, le second ci-devant chanoine de St-Ruf à Valence et se qualifiant de grand vicaire du ci-devant évêque de Valence... » L'abbé Vernet et l'abbé Monican étaient vicaires généraux de Vienne et de Valence pour les parties de ces diocèses comprises dans le département de l'Ardèche, puisqu'on les accuse l'un et l'autre de « fanatiser les citoyens » de ce département. Cela se passait quatre ans avant le concordat de 1801 et l'organisation départementale de 1790 ne pouvait rien contre l'ancienne répartition des diocèses.

Il ne peut pas y avoir de confusion entre l'abbé Jacques Vernet ex-principal du collège d'Aubenas et l'abbé Régis Vernet son neveu, administrateur du diocèse de Viviers. Ce dernier avec plusieurs autres prêtres est l'objet d'un arrêt de déportation du 14 brumaire an VII (30 octobre 1798). Parmi « les prêtres qui sous le manteau de la religion ont su pervertir l'opinion publique », on distingue particulièrement « Vernet le jeune, ex-sulpicien fugitif, se disant administrateur du ci-devant diocèse de Viviers et délégué ou grand vicaire de l'archevêque de Vienne. » *(La déportation ecclésiastique sous le Directoire, par Victor Pierre*, Paris, 1895, p. 19 et p. 302). Il s'agit ici du diocèse de Viviers avant le concordat.

Régis Vernet avait 38 ans ; si l'ex-principal Vernet est le jésuite que nous croyons, il devait avoir de 70 à 80 ans. Vernet le jeune pouvait donc bien être ainsi désigné par opposition à Vernet le vieux.

sous la Terreur, d'avoir refusé de prêter serment et d'avoir administré les sacrements à des mourants, il fut conduit comme un criminel, d'Aubenas à Privas. Jugé sommairement, il fut guillotiné le 5 août 1794 ; on connaissait depuis deux jours à Privas la chute de Robespierre. Trois religieuses et quatre prêtres furent condamnés et exécutés avec lui. (1) Au cimetière de Privas, une petite chapelle élevée sur la tombe du P. Rouville est souvent visitée par de pieux pèlerins.

La croix du collège fut enlevée à la même époque. (2)

Le collège d'Aubenas passa par une nouvelle épreuve en 1790. L'Assemblée nationale l'avait condamné. Ce fut l'occasion du mémoire de Délichère auquel nous avons déjà fait un emprunt. Ce mémoire du Procureur syndic du Directoire du District du Coiron, est bourré d'erreurs sur les origines du collège d'Aubenas et surtout d'absurdités, classiques à cette époque, sur l'ignorance des peuples abrutis par la tyrannie féodale et par le despotisme qui étouffait la lumière. « Le collège d'Aubenas exercera une heureuse influence sur des hommes simples et grossiers en les accoutumant peu à peu à respirer avec réflexion et sobrement l'air salutaire de la liberté »... Ces hautes considérations furent sans doute une source de lumières pour les illustres commissaires de l'Assemblée Nationale, d'autant plus que Délichère leur montrait encore « des Montagnes malheureuses hérissées d'habitants chez qui les arts et les connaissances n'ont encore pu pénétrer et qui ont le plus besoin d'être civilisés ». Le collège d'Aubenas, nécessaire pour tant de bonnes raisons, fut encore conservé. Un personnel laïque avait dû remplacer le personnel

(1) P. François Rousset. *Vie du P. Rouville.* On avait admis jusqu'ici le 31 juillet comme date du martyre du P. Rouville et de ses compagnons. Des documents plus récents cités par M. Mazon fixent le supplice au 5 août. *(Voyage humoristique dans le Haut-Vivarais*, p. 417. Annonay, 1907).

(2) Un maçon nommé Bouisse présente un compte pour avoir enlevé les croix du collège et des jacobins.

ecclésiastique, mais lui-même ne fit pas long feu. On supprima bientôt les professeurs chargés d'un enseignement inutile et on ne conserva que ceux qui étaient indispensables pour recevoir « les jeunes citoyens qui se présenteront sachant déjà épeler les mots ». (1)

Le clergé du diocèse de Viviers n'avait pas attendu cette honteuse décadence pour protester contre la suppression des Jésuites et demander le rétablissement de la Compagnie. Dans le cahier d'instructions et pouvoirs que le clergé de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg a remis à ses députés aux Etats généraux convoqués pour le 27 avril 1789, on lit à l'article *Etudes et Collèges*:

« On se plaint dans tout le royaume de la mauvaise administration des collèges et du manque de ressources pour l'éducation de la jeunesse. La suppression des Jésuites a formé un vide dans la partie de l'enseignement, qui n'a pas encore été rempli. Les ecclésiastiques séculiers et indépendants n'ont pas suppléé à cette société si distinguée par ses vertus chrétiennes, par l'étendue de ses lumières et par ses travaux infatigables. Nous ne saurions nous empêcher de former des vœux pour le rétablissement de cette société ou pour l'encourager à donner sa place à quelque ordre religieux ou société ecclésiastique dans le Royaume qui voudrait bien se dévouer à l'enseignement de la jeunesse ». (2)

Ces regrets élogieux confirment une fois de plus les bonnes relations qui ont toujours existé entre le clergé du diocèse de Viviers et les Jésuites du collège d'Aubenas.

Après la chute du Directoire, les prêtres survivants des massacres rentraient discrètement dans les églises entrouvertes et la liberté du repos dominical avait été

(1) Délibération de la municipalité d'Aubenas, 10 frimaire an II (30 novembre 1793). Archives de la mairie.

(2) Histoire du Languedoc, éd. Privat, t. XV, col. 2644, pièces justificatives extraites des Archives de l'Hérault. C. 879.

rendue. C'était une préparation à la paix religieuse désirée par le Premier Consul.

La municipalité d'Aubenas s'occupa dès lors de rétablir les études dans l'ancien collège des Jésuites. Une lettre du citoyen maire au citoyen préfet écrite le 25 vendémiaire an IX (17 octobre 1800), signale une démarche faite auprès du ministre de l'Intérieur, à la suite de délibérations qui paraissent remonter au début de l'année 1800. Les réponses du ministre et du préfet provoquèrent de nouvelles délibérations. Celle du 26 floréal an X (16 mai 1802), quelques jours après la publication officielle du Concordat, aboutit à la réouverture du collège le 11 brumaire (2 novembre 1802). Le citoyen Verdier nommé directeur, fut remplacé un mois après, par le citoyen Reynaud prêtre, à la suite d'un arrêté du 28 novembre érigeant le collège en école secondaire.

Les collaborateurs de Monsieur l'abbé Reynaud étaient ecclésiastiques pour la plupart ; le collège prospéra sous sa direction. Son successeur Monsieur l'abbé Rey continua son œuvre et Monsieur l'abbé Vézian la perfectionna. Ces trois prêtres avaient successivement dirigé le collège d'Aubenas pendant vingt-neuf ans ; leur sage administration avait facilité plusieurs améliorations matérielles. Monsieur l'abbé Jean-Louis Vézian était chanoine honoraire de Viviers et officier de l'Université ; sous sa direction, le nombre des élèves avait doublé. On lui doit, depuis la visite canonique du 23 juin 1829, les deux boîtes en plomb qui renferment les quelques ossements du P. Salez et du F. Sautemouche conservés à Aubenas. Il se retira en 1831.

Ses deux successeurs laïques nommés par le ministre de l'Instruction publique, ruinèrent le collège. En moins de six ans, leur administration avait coûté trente mille francs à la ville.

Un long rapport de M. de Bernardy ancien député expose cette déplorable situation aux Conseillers muni-

cipaux réunis extraordinairement le 24 septembre 1837.

Les laïques n'ont inspiré aucune confiance, ils n'ont pas donné aux parents les garanties suffisantes pour les soins religieux et moraux indispensables à l'éducation des enfants. Le seul moyen de restaurer le collège est de le remettre entre des mains ecclésiastiques et de le soustraire à la direction universitaire.

On demandera à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de donner en location pour neuf ans les bâtiments du collège à un ecclésiastique qui se charge d'établir un pensionnat conformément au prix et usages antérieurs. pour les pensionnaires comme pour les externes. »

Des prêtres ont dirigé le collège d'Aubenas depuis 1837 jusqu'à l'époque où Monseigneur Guibert obtint d'y établir provisoirement son petit séminaire en 1852.

Le dernier principal Monsieur l'abbé Bourdellon était félicité par le Conseil municipal pour son administration économe, intelligente et sage, pour les services rendus au collège qu'il a relevé et qu'il laisse dans un état prospère. Le Conseil lui exprime ses regrets pour un départ motivé seulement par un changement de direction. (1)

Les élèves du petit séminaire occupèrent le collège quatre ou cinq ans, pendant la construction du bel établissement que Monseigneur Guibert leur préparait hors de la ville.

Après le départ des séminaristes, une partie du collège fut démolie pour agrandir une place publique. Les classes dont les fenêtres furent remplacées par de larges arceaux se transformèrent en magasins ouvrant sur la rue.

(1) Délibération du 8 août 1852.
De 1802 à 1852. les directeurs avaient été M. l'abbé Reynaud, M. l'abbé Rey, M. l'abbé Vézian, M. Rigaud, M. Rouge, M. l'abbé Reynaud, M. l'abbé Cornut, M. l'abbé Aldebert, M. l'abbé Bourdellon. sept prêtres et deux laïques.

Lorsque les Frères des Ecoles chrétiennes vinrent en 1866 occuper ce qui reste encore de l'ancien collège, ils durent établir leurs classes dans des locaux nouveaux. Deux de ces locaux se partagent une grande salle qui paraît avoir été une ancienne chapelle destinée probablement à la congrégation des hommes.

En 1879, les Frères durent céder la place à une école municipale de filles égarées dans des murs qui ne leur étaient pas destinés. Cette école fut transférée en 1904 dans un bâtiment construit à grands frais sur le terrain de l'ancien couvent des Dominicains. Depuis lors, le vieux collège des Jésuites d'Aubenas est inhabité.

L'Eglise rouverte au commencement du XIXe siècle était devenu bien vite un centre de réunions religieuses ; les habitants du quartier étaient très attachés à ses offices. On y fit bon accueil à l'*Œuvre de la messe hebdomadaire des pauvres* évincée de l'église de l'hôpital.

En 1898, l'église fut odieusement soustraite au culte, par les bassesses des francs-maçons d'Aubenas. Le 26 juin, en prévision d'une profanation possible, les précieux restes des martyrs d'Aubenas conservés depuis plus de deux siècles sous le marchepied de l'autel de Saint Ignace, furent transférés solennellement à l'église parcissiale.

Un peu plus tard, lorsqu'on voulut placer les pompes à incendie dans la vieille église du collège, une étude sur la solidité du sol fit découvrir le caveau où une vingtaine de Jésuites dormaient leur dernier sommeil. L'auteur de cette découverte eut l'obligeance de nous en prévenir et comme l'église était menacée de démolition, le maire d'Aubenas alors très bienveillant autorisa les fouilles.

Du 14 au 16 juin 1904 on retira les ossements de vingt-trois corps. On ne put découvrir, malgré des soins très minutieux, aucune plaque signalant un nom. Ces ossements de Jésuites ensevelis de 1665 à 1762 furent

placés dans deux grands cercueils et portés au cimetière dans le caveau qui leur était destiné. (1)

Sur une croix de pierre on a gravé le chiffre des Jésuites du collège d'Aubenas.



et sur la base de la croix, l'inscription suivante :

PP. ET FF. S. I.
VITA FUNCTI
ALBENACI
SEPULTI
IN ECCL. COLL.
1665-1762
TRANSLATI
16 IUNII 1904

On n'a pas encore retrouvé le caveau où furent ensevelis les Jésuites morts à Aubenas de 1601 à 1660. (2) Si on le retrouve un jour, des amis dévoués feront transporter dans le caveau du cimetière tous les ossements de Jésuites que l'on pourrait découvrir.

Ces ossements, s'il en reste, ont été les témoins silencieux d'une scandaleuse profanation. Le 28 juin 1906, après un plantureux repas de trois cents couverts, dans l'église du collège, un orateur néfaste a foulé du pied le maî-

(1) Concession perpétuelle de quatre mètres carrés, sous le nº 440 du plan du cimetière d'Aubenas.

(2) Le caveau de l'église de 1665 paraît correspondre à la cave de la maison Girard. Celui de la chapelle de 1602 ou 1601 doit être dans le terrain occupé par la maison Pastel compris plus tard, en partie du moins,dans le sol de l'église. (Voir la figure schématique des maisons sur le terrain desquelles le collège fut bâti, p. 158.

tre-autel pour injurier le clergé, faire l'apothéose d'un renégat et patronner la candidature d'un juif. A la suite d'une bagarre, une des colonnes de l'autel de Saint Ignace s'est écroulée. D'après un journal local, il y aurait eu trois blessés, (1) sans compter la statue de Saint François Régis qui a eu un bras cassé. Le vandalisme faisait suite à la profanation. Les boiseries de cet autel le plus maltraité, sont les seules dont les sculpteurs soient connus et la date bien déterminée.

A la fin du XVIIIe siècle, la population d'Aubenas était religieuse et croyante. Après l'expulsion des Jésuites, la municipalité demandait des prêtres plus nombreux pour faciliter au peuple la pratique des sacrements. Elle demandait aussi des prêtres, dans la première moitié du XIXe siècle, pour maintenir dans son collège un enseignement religieux et l'on voyait encore huit cents hommes faire la communion paschale en 1866 et plus de sept cents en 1874. (2) Depuis lors l'athéisme a fait d'effrayants progrès, l'enseignement religieux, à tous ses degrés, a été sapé par la base et le triomphe momentané des révoltés contre Dieu s'est manifesté par d'écœurantes orgies dans l'ancienne église des Jésuites. La génération responsable de ces hontes passera comme celles qui l'ont précédée fières de leur foi religieuse.

« Dieu seul ne meurt pas. » (3)

---

(1) *Impartial d'Aubenas*, samedi 3 février 1906.
(2) Missionnaire de La Louvesc en 1866, de Grenoble en 1874.
(3) Garcia Moreno.

APPENDICE

DOCUMENTS

CONCERNANT

LES MARTYRS D'AUBENAS

I. — Extrait des « Huguenots du Vivarais ».

II. — Ordonnance du Duc de Montmorency, du 28 octobre 1602.

III. — Intervention du P. Pierre-Jean Cayron dans la Cause des Martyrs d'Aubenas au XVIIIe siècle.

IV. — Trois visites canoniques des ossements des Martyrs d'Aubenas au XIXe siècle.

I

EXTRAIT DES « HUGUENOTS DU VIVARAIS »

Dans le quatrième volume des *Huguenots du Vivarais*, Monsieur Mazon donne de longs détails sur la surprise d'Aubenas par les protestants, le 6 février 1593. Il raconte le massacre des deux Jésuites d'après les documents de l'époque et d'après le récit du P. Odo de Gissey, puis il ajoute :

A côté de ce tableau émouvant, dont quelques détails peuvent être inexacts, mais dont le fond porte un si frappant cachet de vérité, et qui, d'ailleurs, n'est que la mise en scène des témoignages recueillis dans les deux enquêtes, et des renseignements que le P. Odo de Gissey vint prendre lui-même à Aubenas une dizaine d'années après le massacre, on jugera de la valeur que peut avoir la version suivante qu'en donne le chroniqueur protestant de la surprise d'Aubenas :

« Ici, dit-il, on doit répondre à une méchante calomnie dont les Jésuites ont chargé ceux de la Religion, c'est d'avoir fait tuer de sang-froid et cruellement un Jésuite nommé Salez et son novice qui se trouvèrent dans la ville, et ce pour avoir vaincu en dispute des ministres entrés dans la ville après la prise. La vérité est que ces bonnes gens tombèrent entre les mains de quelques soldats voisins de la ville, qui avoient su comme ledit Salez n'avoit cessé de prêcher séditieusement et contre le feu roi et le roi régnant, dans Aubenas et ailleurs ; lequel toutefois n'avoit rien à craindre en sa personne, s'il se fût contenu modestement, puisqu'il étoit entre les mains de ses ennemis, et s'il eût doucement attendu l'issue de toute cette affaire. Mais, comme quelques-uns voulurent l'arraisonner, le lendemain de la prise, dans la maison du baile la Faye, de la Religion, qui s'employoit bien pour lui, afin de savoir sur quoi il fondoit sa mauvaise doctrine, qu'il fût permis aux François de se dispenser du serment de fidélité et de se bander et liguer contre le roi, lui, au lieu d'être modeste et de se conformer aux maximes chrétiennes, se prit à invectiver contre l'honneur du roi et ceux à qui il parloit, disant que le roi de Navarre n'étoit pas roi de France et ne le pouvoit être, l'appelant hérétique et damné, et que ceux qui lui faisoient service étoient damnés. Cette audace, accompagnée de plusieurs autres traits amers, réveilla en ceux qui l'oyoient la mémoire de discours séditieux qu'il avoit auparavant tenus dans ses sermons, tellement qu'un soldat dont je n'ai su le nom et qui est mort depuis, ayant trouvé le moyen d'être seul avec lui, poussé d'un zèle toutefois bien inconsidéré, tua ledit Salez d'un coup d'arquebuse, et après, tout aussitôt, d'autres en

firent autant à son compagnon. Ce n'étoit pas certainement un procédé louable, étant contraire au droit de guerre et à l'honnêteté, combien que si on eût fait le procès à ce boutefeu, par ses écrits mêmes il y avoit plus que de besoin pour le faire mourir exemplairement comme criminel de lèse majesté. »

Cette note est extraite des papiers de Delichères qui déclare l'avoir tirée d'un manuscrit anonyme, rédigé en 1594, lequel était entre les mains de G. Valeton, intitulé : *Fidèle récit de ce qui s'est passé en la ville d'Aubenas durant cette guerre de la Ligue commencée en juillet 1585* — le même manuscrit, à peu près, pour tout le reste, que le *Récit* dont nous avons déjà fait quelques citations.

C'est à la même source que M. Henri Deydier avait puisé d'autres détails du même genre, que l'impartialité de l'histoire nous fait un devoir de noter ici malgré leur invraisemblance :

« L'auteur du *Fidèle Récit* dit que La Faye avait les Jésuites chez lui, où il les arraisonnait pour qu'ils missent à l'avenir plus de modération dans leurs discours ; mais que ces boutefeu continuèrent à soutenir leur doctrine pernicieuse, louant Jacques Clément d'avoir tué le roi Henri III ; qu'alors un soldat indigné, poussé par un zèle inconsidéré, avait tiré sur Salez un coup d'arquebuse, et que tout aussitôt ses compagnons en firent autant au F. Saulemouche (1). »

Il est certain que, si les choses s'étaient passées ainsi ; si, par de pareils discours, le P. Salez avait exaspéré ses adversaires et attiré sur lui le châtiment qu'ils lui firent subir, au lieu de voir en lui un martyr de la foi catholique, on ne pourrait que le blâmer d'avoir aussi mal compris ses devoirs d'apôtre de l'Evangile, et on ne lui devrait que le tribut de pitié qui s'attache à toutes les victimes de nos discordes civiles.

Mais un juge impartial peut-il hésiter quand il a devant soi :

D'un côté, le résultat concordant de deux enquêtes officielles présentant toutes les garanties désirables de sincérité et de justice ;

Et de l'autre, un témoignage isolé et d'origine suspecte ?

Le récit du P. de Gissey frappera tout esprit non prévenu, parce que de l'ensemble des dépositions des deux enquêtes qu'il résume, jaillit un faisceau de lumière qui ne laisse dans l'ombre aucun incident du drame. Il se déroule au grand jour, du commencement à la fin ; toutes les parties se tiennent, et, comme dans un mécanisme bien réglé, rejettent tout élément étranger tendant à en compliquer ou fausser le jeu. Chacun des acteurs y a sa physionomie propre et son rôle nettement tracé, et, si celui de Labat n'est pas des plus édifiants, il est si bien en situation, dans l'esprit du temps et du personnage, qu'il faudrait ne pas savoir un mot de l'histoire de nos guerres religieuses, pour oser affirmer que les choses ne se sont pas passées ainsi.

(1) *Noblesse et Bourgeoisie* MS. à l'article *Montlor.*

Les préludes du crime ont eu lieu en public et en plein jour ; c'est un dimanche, un peu après midi, dans la rue Triby, au milieu d'un grand concours de peuple, que la ministre de Villeneuve a fait le prêche qui équivalait à une dernière sommation adressée aux deux Jésuites de renier leur foi, de rétracter leur doctrine sur la présence réelle.

Les trois ministres, au moins Labat, ont donc une part de la responsabilité du crime, et l'attitude violente de ce dernier paraîtra sans doute moins invraisemblable à ceux qui voudront bien approfondir (en tenant compte de la discrétion obligée de l'auteur) les renseignements que donne sur lui un de ses coreligionnaires. Voici ce qu'en dit le pasteur Arnaud :

« Labat — D'abord pasteur à Vauvert en 1570. Ayant, à cette date, accusé imprudemment d'adultère la femme de Bernard, viguier du lieu, le séjour de son Eglise lui devint impossible, et il demanda au synode du bas Languedoc, réuni à Nîmes, de l'autoriser à prendre une église dans la Gascogne. La compagnie le nomma à Cournonterral (Hérault). Un autre synode, assemblé à Sauve en 1570, le donna à l'Eglise d'Eyguière en Provence ; mais il ne paraît pas s'y être rendu. Enfin, un dernier synode, réuni à Nîmes en 1580, lui donna un congé définitif, et c'est alors qu'il passa au service des Eglises du Vivarais (1) ».

Qu'on se rappelle aussi le passage cité plus haut du livre d'Odo de Gissey sur le rendez-vous manqué de Ruoms, et la rivalité d'influence religieuse qui existait, depuis l'arrivée du P. Salez à Aubenas, entre lui et le fougueux ministre de Villeneuve de Berg.

Nous ne connaissons qu'imparfaitement l'enquête ecclésiastique faite, d'ailleurs, à un point de vue qui n'est pas le nôtre ; mais nous avons étudié soigneusement celle du lieutenant de bailli du Vivarais, et, bien que n'y trouvant pas la confirmation directe de l'accusation portée contre Labat, nous voyons qu'elle en dit assez contre les ministres pour qu'il n'y ait pas à douter du motif religieux qui amena ce double assassinat. Qu'on en juge :

Guillaume Rigaud (20 ans) a assisté au massacre et a entendu dire que les Jésuites furent tués « parce qu'ils avoient disputé avec les ministres Labat, Railhet et Guérin ».

Jacques Boyron, fils d'un ancien consul d'Aubenas, dit que Sarjas alla chercher les Jésuites en leur disant : Venez ça, faux prophètes ! et qu'ils furent massacrés après la sortie du prêche fait par les ministres.

Mais voici qui est plus grave :

Blaise Thomas dit que Vidal le Simple se glorifia d'avoir tué le P. Salez, sur l'ordre de Sarjas, parce que le Père avait disputé avec les ministres calvinistes, dont l'un s'appelait Labat, et l'autre Raillet.

La déposition de Moyse Phélix, un homme de 30 ans, est encore plus catégorique. Dans la maison, où il était lui-même retenu prisonnier, il vit Vital le Simple, très connu de lui, venir, revêtu de la soutane de Salez, toge perforée d'une balle

(1) *Histoire des protestants du Vivarais*, I, 668.

à l'endroit correspondant à l'épaule, et il entendit la femme du maître de la maison (Etienne Senolhet) reprocher son crime au meurtrier dans les termes suivants : Malheureux, pourquoi as-tu tué ce Jésuite et son compagnon, qui étaient des hommes de bien *(Improbe, cur Jesuitam illum et ejus socium occidisti probæ vitæ viros) ?* A quoi Vital répondit ceci ou quelque chose de semblable : Tu es donc une papiste ? — Pas du tout, répliqua la femme, mais ce Jésuite et son compagnon étaient de bonnes mœurs. Alors Vital ajouta que lesdits Jésuites avaient disputé avec les ministres de sa religion, et qu'ils avaient été tués pour cela *(propterea illos occisos fuisse).*

Dans l'enquête ecclésiastique, Jean Cachon, maréchal à Aubenas, témoin oculaire, affirme que les deux religieux furent tués à l'instigation des ministres, et particulièrement de Labat.

Que, malgré tout cela, les trois ministres, même Labat, n'aient pas eu formellement l'intention de faire massacrer les deux religieux ; qu'emporté par son zèle, par son tempérament, ou par le dépit de n'avoir pu vaincre la fermeté du P. Salez, le ministre de Villeneuve soit allé dans ses paroles ou dans ses gestes au delà de sa pensée, et que la bestiale férocité de quelques-uns de ses auditeurs ait fait le reste ; que même le P. Salez, amené par ses contradicteurs sur le terrain de la politique du jour, se soit exprimé d'une façon défavorable au roi de Navarre : c'est ce qu'on peut à la rigueur admettre. En tous cas, il est bien certain qu'avant l'exécution des Jésuites, on a discuté avec le P. Salez longuement, si ce n'est pas uniquement, des questions théologiques, et il est évident que si le Père avait voulu renier sa foi pour adopter les doctrines calvinistes, au lieu de le tuer, on en aurait fait volontiers un collègue de Labat. Il est non moins certain qu'en livrant les deux religieux à la foule, après l'avoir directement ou indirectement excitée contre eux, on faisait exactement à leur égard ce que les païens faisaient aux premiers chrétiens en les livrant aux bêtes.

La religion est donc ici infiniment plus en jeu que la politique, en supposant que celle-ci y ait été mêlée, et le chroniqueur protestant autorise singulièrement à douter de sa bonne foi, quand il cherche à faire croire que les Jésuites n'ont eu à faire qu'à des soldats, qu'ils ont discuté avec d'autres que les ministres et sur autre chose que des questions théologiques. Toujours est-il qu'il est le seul de son opinion, le seul qui ait osé faire du Père Salez un ligueur exalté, bien plus, un apôtre du régicide.

Or, s'il y a eu ailleurs, surtout à Paris, des excès de langage et autres, fort regrettables en ce sens, nous n'avons rien trouvé de semblable dans nos études sur les guerres de religion du Vivarais. Il y a eu d'ardents Ligueurs, se dévouant corps et biens pour défendre la religion menacée, mais tous ceux qui ont laissé une trace dans notre histoire locale sont des laïques. Nous ne connaissons aucun ecclésiastique qui se soit distingué dans le nombre, et parmi les laïques eux-mêmes, les appréhensions religieuses sont tempérées par le respect de l'autorité royale, en sorte que les prédications régicides dont parle l'auteur du *Fidèle Récit* n'ont jamais existé, selon toute apparence que dans son imagina-

tion. L'accusation en tout cas tombe passablement à faux sur le P. Salez, que tous les témoignages du temps représentent comme un homme « d'une très douce conversation », et comme ayant su se concilier les protestants eux-mêmes (à l'exception des ministres) par sa modestie et sa charité. Nulle part (est-il dit dans les documents recueillis sur lui et qu'il est question de réunir en un volume), il ne se livra à des attaques contre eux ; il évitait même de les nommer, et il eut constamment pour méthode d'exposer simplement et clairement les doctrines de l'Église catholique, laissant volontiers à ses auditeurs le soin de faire les applications que comportaient les circonstances.

Ce n'est donc pas comme ligueur, mais comme apôtre de la religion catholique, qu'il fut mis à mort. A cet égard, toutes les dépositions se ressemblent. Les témoins de 1593, comme ceux de 1627, affirment que c'est en haine de la foi catholique, et comme ennemis de la doctrine calviniste, que les deux Jésuites furent recherchés et retenus prisonniers, puis massacrés à la suite de leurs discussions avec les ministres. Et à une question plus précise (dans l'enquête de 1627), ils répondent qu'ils n'ont été condamnés à mort pour aucun délit, ni pour une cause étrangère à la religion, mais uniquement pour la religion, et que pour cette raison ils ont toujours été considérés comme de vrais martyrs, confirmant ainsi le témoignage si caractéristique qu'on a lu plus haut, d'une protestante, la femme d'Etienne Senolhet.

Avant de continuer l'examen des assertions du *Fidèle Récit*, il est nécessaire de dire quelques mots, empruntés à son propre témoignage (dans le texte de Delichères), des suites politiques de la surprise d'Aubenas, des négociations auxquelles cet événement donna lieu, et des circonstances qui empêchèrent finalement de laisser cette ville comme place de sûreté aux protestants.

Le Roi, instruit par Lesdiguières et Montmorency, était très mécontent d'un acte qui était une violation flagrante de la trève. Les huguenots de l'endroit députèrent au connétable de Lesdiguières le capitaine Valeton et le sieur Sanglier, « pour lui faire trouver bon le dessein qu'ils avoient exécuté sur la ville, que c'étoit pour le service du Roi, à qui ils feroient entendre leurs raisons si cela lui plaisoit. Durant ce voyage, le château se rendit à M. de Chambaud, aidé de M. de Chaste. On députa le sieur Laborie, docteur, et le sieur Valeton à la cour, le roi étant alors à Mantes, pour qu'il approuvât la prise d'Aubenas. Le sieur Valeton, qui y fut seul, le sieur Laborie étant tombé malade en chemin, essuya beaucoup de dangers en chemin, n'y ayant pas alors de province où il n'y eût une armée pour le Roi et une autre pour la Ligue. Il trouva à Mantes le Roi sortant du logis de Mme de Beaumont, sa maitresse, lequel, l'ayant renvoyé à son souper, entendit avec plaisir le récit de la prise miraculeuse d'Aubenas ; mais M. de Lesdiguières ayant envoyé au Roi dans l'intervalle, le Roi changea bientôt de disposition. Ce fut dans ce temps que le Roi se fit catholique. Le capitaine Valeton étoit religionnaire »...

Là se trouve la clé du mystère, car il est bien évident

que l'auteur du manuscrit n'est autre que le capitaine Valeton (1), et la double mission de ce personnage auprès de Lesdiguières et à la cour explique tout.

Chargé de la tâche difficile de justifier à Grenoble et à Paris la coupable équipée de Sarjas et Cie, on peut bien penser que le capitaine huguenot ne négligea rien de ce qui dépendait de lui pour réussir et qu'il consulta surtout les besoins de sa cause : ce qui l'amenait tout naturellement à présenter les choses comme il le fait dans le *Fidèle Récit*. Et, ayant devancé tous les autres courriers, il pouvait espérer d'atténuer par ses artifices l'horreur des attentats commis et peut-être détourner le châtiment que le parti avait mérité en violant la trève.

Cet aperçu sur l'origine du manuscrit achève d'en réduire la portée. A vrai dire, il n'y eut pas de version protestante sur la cause de la mort des deux Jésuites, car il ne semble pas que les protestants aient parlé alors autrement que les catholiques : pour tous, le P. Salez et son compagnon avaient été mis à mort pour leur foi religieuse. Le *Fidèle Récit* ne nous donne que la version d'un protestant intéressé, pour se disculper, à charger les victimes. Et peut-être le capitaine Valeton ne l'eût-il pas écrit, s'il n'avai eu qu'une mistsion à remplir. Mais quand, pour réparer l'échec subi à Grenoble auprès de Lesdiguières, il fut chargé d'aller plaider la cause auprès du Roi, il sentit le besoin de fixer sur le papier la manière dont il avait présenté les choses à Grenoble, afin que le rapport que Lesdiguières ne manquerait pas d'envoyer au Roi. ne pût le mettre en contradiction sur aucun point. Il écrivit donc, surtout pour son usage personnel, le passage que nous avons cité. Et, si l'on peut s'en rapporter à lui, ce ne serait que vingt mois après (octobre 1591) qu'il aurait relaté la série des événements auxquels il avait pris part.

Or, un fait, qui nous semble venir à l'appui de cette manière de voir, c'est l'existence de deux éditions de son œuvre :

L'une, pour le public : c'est celle que Poncer a reproduite à la fin de son troisième volume des *Mémoires historiques sur le Vivarais*, dans laquelle il n'est pas dit un mot du massacre des deux Jésuites ;

L'autre, où se trouve le passage calomnieux, et dans laquelle Delichères et Henry Deydier ont puisé, mais dont il a été impossible de découvrir l'original. (2)

(1) Ceci résulte du sens général du manuscrit, non moins que du fait, constaté par Delichères, que le manuscrit original était encore. à la fin du siècle dernier, entre les mains d'un Valeton.

(2) L'auteur de la *Chronologie de l'Ardèche* (MS. du président Challamel) a connu aussi l'œuvre de Valeton, mais évidemment l'original aux mains de M. Roure, et non pas celui où a puisé Delichères, car sans cela, sous l'influence de son humeur anti-cléricale, il n'aurait certainement pas manqué de mettre en relief la version protestante du massacre des deux Jésuites.

En comparant les notes de Delichères avec la publication

Comment se fait-il que cette dernière, plus complète que l'autre, soit restée ignorée pendant deux siècles ? car, si elle n'avait pas été tenue secrète par l'auteur lui-même, les circonstances ont été telles qu'il en aurait transpiré nécessairement quelque chose. Comment comprendre que Valeton et les siens n'en aient pas tiré parti après l'attentat de Jean Châtel, commis le 25 décembre de cette même année 1594, alors que les ennemis des Jésuites, triomphants sur toute la ligne, pouvaient faire mettre à la torture, puis exiler à perpétuité le P. Guéret, pour le seul fait d'avoir été le professeur de Jean Châtel un an avant son crime, et faire pendre en place de Grève (7 janvier 1595) le P. Guignard, parce qu'il s'était trouvé, égarée parmi ses papiers, une de ces feuilles, comme on en distribuait par milliers du temps d'Henri III, contenant des imprécations contre ce prince ? Le Parlement de Paris trouva même dans ces faits matière à bannir les Jésuites de son ressort ; d'autres Parlements l'imitèrent ; mais celui de Tou-

de Poncer, on voit que le texte est le même pour le plus grand nombre des pages ; s'il y a plus de détails dans celui de Poncer, cela vient probablement de ce que Delichères n'a pris qu'un résumé de certaines parties, se rapportant à des faits bien connus de lui, tandis que Poncer à reproduit in-extenso le manuscrit qu'il avait en mains. Le paragraphe de Delichères relatif aux deux Jésuites, devrait venir dans le texte de Poncer à la dernière ligne de la page 682, suivant immédiatement le récit de la surprise d'Aubenas, et le début de l'alinéa suivant, dans la même page, est un indice suffisant que ce paragraphe a été intercalé après coup, car l'alinéa suivant, se liant naturellement, au précédent, commence ainsi : *Il faut donc entendre que M. de Maugiron vint du Lyonois* etc., tandis que, par suite de l'intercalation, l'auteur dut ultérieurement modifier ainsi ce début : *Revenant à notre récit, M. de Maugiron vint* etc.

Le texte de Delichères se termine ainsi : *Tel étoit l'état de cette ville* (d'Aubenas) *dans l'attente que le Roi, attendu de jour en jour à Lyon, y remédieroit. Fait à Aubenas l'an susdit 1594 par un patriote véritable et amateur de la paix.*

On a vu que celui de Poncer était un peu différent : *Tel étoit l'état de cette ville lorsque le discours s'en dressoit. Dieu fasse que la suite soit à sa gloire et à la consolation de son Eglise et au repos et rétablissement de cette pauvre ville. Amen. Ce 4 octobre 1594.*

Et il nous semble voir dans cette différence un indice de plus que l'édition, qui a servi à Delichères, a été faite après l'autre.

En résumé, il y a lieu de croire que l'auteur du *Récit* en a fait une première rédaction, qui ne différait pas notablement de celle qu'a publiée Poncer ; qu'il a cru nécessaire d'y ajouter plus tard le fameux paragraphe sur le massacre des deux Jésuites, en vue d'atténuer le crime de leurs assassins, — c'est ce qu'il a appelé le *Fidèle Récit* — et finalement qu'il a jugé prudent de le supprimer dans la rédaction définitive destinée au public.

louse, dans le ressort duquel le P. Salez avait prêché, n'ayant rien trouvé sans doute à reprocher aux Jésuites, résista à l'entrainement et ne voulut jamais inquiéter ces religieux. Bien plus — et le fait est assez piquant — c'est avec l'encouragement secret d'Henri IV, autant qu'avec l'appui déclaré du Parlement de Toulouse, que le comte de Tournon put résister aux injonctions du Parlement de Paris, qui prétendait l'obliger à chasser les Jésuites de son collège de Tournon (1). Et à ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter une manifestation des Etats du Vivarais, (le seul fait de cette époque concernant les Jésuites que nous fournissent les procès-verbaux de cette assemblée), où l'on voudra bien voir, nous l'espérons, en même temps qu'une preuve éclatante de la correction des Jésuites de Tournon, un indice très appréciable en faveur de celle de leurs confrères passés et présents d'Aubenas.

En voici le texte tiré de la séance du 3 juin 1595 :

Sur la plainte, faite en pleine assemblée, que aulcuns mal zélés au repos public et détracteurs de l'honneur d'autrui, ont publié et fait sonner jusqu'aux oreilles du Roi, que les Jésuites, qui sont encore en cette ville de Tournon, ont été envoyés en divers lieux de ce pays, pour y faire prédications séditieuses durant les semaines de Carême et de Quasinodo dernier passés, et que ledit seigneur de Tournon les y pousse, favorise, entretient et fait accompagner ;

Ayant été requis par le Syndic du pays qu'il en fût fait déclaration en ces Etats — à ce que S. M. soit informée au vrai de l'état desdits Jésuites ;

L'assemblée en corps, composée des gens des trois Etats dudit pays de Viverois — avoir entendu la teneur de ladite exposition — a déclaré et déclare par cet escript que les Pères Jésuites dudit Tournon se sont toujours *et en tout temps* depuis leur institution audit collège, maintenus en l'obéissance du Roi en leurs prédications et autres exercices, comportés avec toute modestie, mesmes, en leurs oraisons publiques et ordinaires, ont toujours prié Dieu pour sadite Majesté et font encore, sans que de leur part, commandement ni consentement dudit sieur de Tournon, soit arrivé aucun sujet de scandale à ses fidèles sujets.

A laquelle (Majesté) ladite présente assemblée en a voulu donner le témoignage et la supplier très humblement d'avoir agréable, au cas qu'elle ait pris finale résolution de faire mettre à exécution l'arrêt de la cour de Parlement de Paris dans l'étendue de son royaume et terres de son obéissance, de donner quelque surséance et temps pour les Pères Jésuites de Tournon, afin que M. de Tournon, fondateur et patron du collège, et les gens dudit pays, puissent avoir le loisir et moyen [faire choix] de régents et professeurs de la qua-

(1) Qu'il nous soit permis d'ajouter ici une note au texte de M. Mazon pour rappeler le fait beaucoup plus piquant de l'approbation donnée par Henri IV à l'établissement des Jésuites *à Aubenas* en 1600, approbation réitérée en 1602, un an avant l'Edit de Rouen. Ed. de Gigord.

lité capable et suffisante requise pour continuer l'instruction de la jeunesse du pays, laquelle ordinairement excède le nombre de mille écoliers de ceux du pays de Viverois, outre les étrangers de Languedoc, Provence, Dauphiné et autres pays voisins, et une grande partie étant de gentilshommes, pour être le pays fort peuplé de noblesse, et que, pour être éloigné de toute autre université, les bonnes lettres se pourroient avec le temps trouver réduites en état d'ignorance et de barbarie.

Il nous semble que, s'il y avait eu le moindre fondement dans l'accusation de Valeton, c'était l'occasion ou jamais de rappeler « les prédications séditieuses » du P. Salez, en dénonçant la congrégation tout entière à la vindicte royale et à l'indignation publique. D'autre part, on ne comprendrait guère, si le P. Salez avait été un Ligueur exalté, qu'il y eût eu pour lui un commencement de procès de canonisation sollicité par des évêques, par des Etats généraux et particuliers de province, par des personnages comme le marquis de Sennecterre, la maréchale d'Ornano et Louis XIV lui-même. Est-ce que, s'il y avait eu le moindre soupçon de crime de lèse-majesté, on aurait osé demander au grand Roi d'intervenir en la circonstance (1) ? Puisqu'aucune objection de ce genre ne fut soulevée, c'est qu'apparemment il n'y avait pas lieu. C'est pourquoi la mémoire du P. Salez a été respectée même par les ennemis de l'Eglise et de la compagnie de Jésus... sauf une exception ; et cette exception offre encore ceci de particulier que l'auteur du *Fidèle Récit* ni aucun des siens n'a jamais songé à ébruiter la calomnie, sentant bien que cette tentative de justification de ses coreligionnaires ne trouverait aucun crédit, et qu'il a fallu plus de deux siècles pour qu'un érudit (Delichères) la déterrât par hasard au milieu de vieilles paperasses. On est donc en droit de dire que jamais cette accusation ne fut sérieusement alléguée pour excuser les assassins qui furent, d'ailleurs, traités par la justice comme il convenait, au moins ceux qu'on put atteindre.

Les faits matériels furent ainsi établis par l'enquête :

C'est un soldat de Barjac qui tira au P. Salez un coup d'arquebuse qui lui fracassa l'épaule et le fit tomber. Dans cette position, le Père reçut un coup de dague en pleine poitrine de la main du même soldat, qui détacha un coup pareil au F. Sautemouche, quand celui-ci essayait de faire à son ami un rempart de son corps. Sautemouche, blessé, se sauva dans la rue Triby où était la maison de la Faye. Vidal Suchon, dit le Simple, de Vals, un soldat de Mercuer et Jacques Massis, dit Béolaïgue, aussi de Vals, le poursui-

(1) Le premier procès pour la canonisation des deux religieux fut fait en 1627 par ordre de Louis de Suze, évêque de Viviers. Il n'eut pas de suites à cause, paraît-il, d'un vice de forme, bien que la cause eût été l'objet de diverses interventions, notamment des Etats du Languedoc en 1729 et des Etats du Vivarais en 1743. La cause vient d'être reprise à la suite de la découverte fortuite dans une bibliothèque de Rome (en 1900) du procès d'information de 1627.

virent à coups d'épée et de bâtons ferrés, et ils l'achevèrent près du four de la ville, tandis que Jacques Beaume, boucher d'Aubenas, enfonçait son couteau dans la gorge du P. Salez. Les meurtriers dépouillèrent les cadavres des deux martyrs et se revêtirent dérisoirement de leurs soutanes, laissant leurs corps nus livrés pendant six jours aux outrages des passants devant le four de Jean Patissier, dans la rue Triby.

Il résulte enfin de cette même enquête que les huguenots ne furent pas moins indignés et affligés de ce crime que les catholiques.

Le manuscrit de M. Henry Deydier nous fait connaître la destinée ultérieure des assassins. Le principal d'entre eux, qui était de Barjac, et dont le nom est resté inconnu, eut les oreilles coupées et fut condamné aux galères.

Vidal Suchon fut considéré comme n'étant pas parfaitement sain d'entendement, et le sénéchal du Puy le condamna, le 4 mars 1595, à faire amende honorable, en chemise, tête et pieds nus, la torche au poing, à être fustigé jusqu'au sang et banni à perpétuité. Il mourut complètement fou.

Jacques Beaume fut accusé et non convaincu. Tout le reste de sa vie, il nia sa participation au crime, contrairement au témoignage de personnes dignes de foi.

II

ORDONNANCE DU DUC DE MONTMORENCY

— *28 octobre 1602* —

Henry de Montmorency pair et Conestable de France Gouverneur et Lieutenant général pour le roy en Languedoc a tous qu'il apparliendra salut sur les renvoy et commendement qu'il a pleu a sa majesté nous faire a bouche d'assembler avec nous Messieurs de Messe son conseiller en son conseil d'estat et privé et De Vignolles aussy son conseiller et president en la chambre de l'Edict à Castres pour entendre regler et accommoder les differents survenus entre Monsieur le Marquis de Maubec et les habitans de la ville d'Aubenas faisants profession de la religion prétendue reformée après avoir ouy ledit Sr Marquis et *le capitaine Valeton deputé de la part des dicts habitans sur toutes les plaintes raisons et defenses qu'ils ont voulu alleguer et representer et veu les requestes memoires et papiers qu'ils ont baille de part et d'autre.* Nous de l'advis et conseil des dicts Srs de Messe et President de Vignolles avons ordonne.

Que dans deux mois ou lors de la nouvelle creation qui se faira des consuls et regents de la dict Ville si elle ne se faict plus tost les clefs de la dicte ville seront remises par le juge du dict Sr Marquis entre les mains du premier consul et regents de la dicte Ville pour estre par eux gardees comme ils avoient accoustumé cy devant sans que cella puisse apporter aucun prejudice aux droicts du dict Marquis ny a celui des dicts habitans lesquels feront apparoir dans un mois de l'ordonnance des commissaires qui ont esté deputés pour l'execution de l'Edict de Nantes et ont esté sur les lieux. Au cas que par leur ordonance il soit porté que la maison commune de la ville doive demeurer aux dicts habitans de la religion pretendue reformée purement et simplement En ce cas les jesuites estans de present dans la dicte ville prendront un autre lieu pour faire leurs devotions que celuy auquel ils sont a présent. Et ou par la dict ordonnance des dicts commissaires la dicte maison commune ne soit laissée aux dicts de la dicte religion que par provision et tolerance et en attendant qu'on leur eut pourveu d'un autre lieu en ce cas après leur avoir donné temps convenable pour en accommoder un autre ils laisseront la dicte maison commune et les jesuites demeureront en celle où ils sont a présent. Et cependant nous ordonnons que dès a present la cloche mise par les dicts jesuites pres du lieu ou les dicts de la religion font la presche sera ostée du lieu ou elle est et remise sous le couvert de la dict chapelle faisant defenses aux dicts jesuites de la sonner pendant que les dicts de la dicte religion fairont leur presche. Le trou

et fenetre qui regarde dans le dict lieu estouppé et la croix mise au devant de la porte du dict presche sera remise devant la porte de la chapelle desdicts Jesuites lesquels pourront continuer de prescher dans la hasle du dict lieu en attendant que l'Eglise principale sera recouverte ce qui se faira au plus tost qu'il se pourra leur faisant defenses suivant l'Edict ensemble aux ministres de la dicte religion d'user en leurs prédications ou ailleurs d'aucunes parolles injurieuses ou tendentes à sedition a peine de la vie et mandant et enseignant aux habitans du dict Aubenas tant d'une que de l'autre religion de vivre en bonne paix et amitié les uns avec les autres et au dict Sgr le Marquis d'y tenir la main et a l'execution et l'observation du présent reglement.

Donné à Paris le vingt huictieme jour d'octobre 1602.

MONTMORENCY

Veu par Mandat

Signé, MANDAT (1).

Le capitaine Valeton député auprès du roi en 1602 pour soutenir les plaintes des protestants d'Aubenas contre le Marquis de Maubec et contre les jésuites est celui qui fut député avec le sieur Sanglier auprès de Lesdiguières à Grenoble et avec le docteur Laborie auprès du roi à Mantes, pour justifier la prise d'Aubenas en février 1593. C'est l'auteur du *Fidèle Récit* dont il est longuement question dans l'article précédent de M. Mazon.

Devant le roi en 1602 ou devant ses conseillers, c'était le cas ou jamais de publier les assertions du *Fidèle Récit* contre les jésuites que Valeton venait accuser de la part de ses coreligionnaires.

Le duc de Montmorency et les conseillers du roi de Messe et de Vignolles ont entendu *les plaintes, les raisons, les défenses* du Marquis et *du capitaine Valeton ;* ils ont vu les *requêtes, mémoires* et *papiers présentés de part et d'autre.* Aucune allusion n'est faite aux calomnies du Fidèle Récit, dans l'ordonnance du 28 octobre 1602. Ou bien ces calomnies n'ont pas été relevées par le capitaine Valeton contre les jésuites d'Aubenas, ou, si elles ont été relevées, les conseillers du roi et le duc de Montmorency les ont jugées trop ineptes pour avoir à en tenir compte. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette circonstance qu'Henri IV a renouvelé au Marquis de Maubec l'approbation de l'établissement des jésuites à Aubenas, puisque, quatre mois après, dans l'acte du 12 février 1603 entre le Marquis de Maubec et le P. Baltazard, il est question de cette permission du roi réitérée.

(1) Communiqué par le P. Van Meurs.

III

INTERVENTION

DU P. PIERRE-JEAN CAYRON

DANS LA

CAUSE DES MARTYRS D'AUBENAS

AU XVIIIe SIÈCLE

L'échec de la cause des Martyrs d'Aubenas en 1658, ne fit pas perdre l'espoir d'en obtenir un jour le triomphe, comme le prouvent les démarches faites en faveur de cette cause au XVIIIe siècle sous l'inspiration du vénéré P. Cayron.

Deux auteurs ont écrit la vie du serviteur de Dieu : le P. Jean Sérane en 1767, Avignon, chez Niel oncle ; le P. Emile Bouniol en 1886, Toulouse, Hébrail.

Une lettre du P. Nolhac recteur du noviciat de Toulouse et futur martyr de la glacière d'Avignon, annonce la mort du P. Cayron. Dans cette lettre du 1er février 1754, on lit :

« ... La gloire de Dieu a été pour lui une fin inviolable dont il ne s'est jamais écarté. Que n'a-t-il pas fait pour le faire glorifier dans ses Saints ? C'est à ses soins que nous devons en très grande partie les honneurs que l'Eglise rend à Saint Jean-François Régis. Nous sçavons qu'il s'est encore donné bien de mouvemens pour procurer la même gloire à bien d'autres Vénérables Serviteurs de Dieu. » (1)

Après St François Régis, les vénérables serviteurs de Dieu dont le P. Cayron s'est occupé sont : Les Martyrs d'Aubenas, le P. Maunoir et le Cardinal Bellarmin.

En 1738, le P. Cayron avait obtenu du Saint-Siège que l'office de St François Régis put être célébré dans tous les diocèses de France ; il avait échoué, en 1740, dans ses démarches pour procurer ce privilège à l'église universelle.

« Ce projet manqué, il en reprit un autre qu'il avoit déjà entâmé. C'étoit la cause du Pere Salez et du Frere Sautemouche, tous les deux Jésuites, et tous les deux victimes de leur foi, à Aubenas petite ville du Vivarais. Leur cause portée depuis long-tems à la Congrégation des Rits, lui paroissoit très favorable, par la qualité qu'ils avoient des premiers martyrs de la foi de la réalité. Elle avoit été poursuivie autrefois avec assez de vivacité. Les Etats du Vivarais s'y étoient

(1) P. Sérane, p. 339.

fortement intéressés en 1654, 1657 et 1658. Mais depuis ce tems-là, hors certaines tentatives que Cayron avoient faites en divers tems pour la faire revivre, elle avoit été comme ensévelie dans l'oubli. Pour lui donner une nouvelle activité, il intéressa de nouveau les Etats du Vivarais, et par la considération de la gloire qui réviendroit à la Province, de l'exaltation de ces deux Saints, il en obtint pour le Pape une lettre très pressante ; par la même raison, la ville d'Aubenas, en écrivit une d'aussi forte ; ces lettres qui firent d'abord quelque impression, auroient eu peut-être avec le tems leur effet, si elles avoient été appuyées par d'autres démarches ; mais la mort du serviteur de Dieu étant survenue bientôt après, et personne n'ayant succédé à son zèle, nous ne voyons pas que cette cause ait pris un meilleur tour que ci-devant. » (1)

Dans plusieurs voyages, à pied ou à cheval, entre Montpellier et Tournon, Jean-Pierre Cayron a pu traverser Aubenas plusieurs fois et prendre sur place la résolution de tirer de l'oubli la cause du P. Salez et du F. Guillaume son compagnon. En leur qualité de martyrs de la foi en la Présence Réelle, il estimait leur cause très favorable et il fit « certaines tentatives en divers temps pour la faire revivre. » (2)

Parmi ces tentatives, nous croyons pouvoir attribuer au P. Cayron le mémoire qui provoqua la délibération des Etats du Languedoc du 29 janvier 1729, en faveur des martyrs d'Aubenas.

Cette délibération a été publiée par le P. Drevon dans son édition de l'ouvrage du P. Odo de Gissey, p. X et par le P. Jules Blanc dans ses *Martyrs d'Aubenas*, p. 267. Nous la reproduirons cependant ici telle que nous l'avons relevée dans les Archives de l'Ardèche. Elle nous est nécessaire pour justifier notre opinion.

Extrait des délibérations des Etats généraux du Languedoc du samedi 29 janvier 1729.

Le s[r] de Montferrier sindic général a dit que les Peres Jésuites de cette Province ont eu l'honneur d'écrire a Monseigneur le President pour le prier d'engager les Etats a solliciter auprès de Notre Saint Père le Pape la canonisation du père Jacques Salès jesuite et du frère Guilhaume son compagnon qui furent massacrés par les Huguenots vers la fin du seizieme siecle dans la ville d'Aubenas en Vivarais où le père Sales prêchait avec zèle les vérités de la foy. Que l'Assemblée verra par la lecture du mémoire envoyé par les Peres jésuites le détail et les circonstances touchantes du

(1) P. Sérane, p. 303-304. Le P. Drevon cite le même passage dans une lettre au P. Provincial Sébastien Gaillard. Cette lettre est datée d'Avignon 14 décembre 1868, elle est publiée dans les *Lettres de Fourvière, décembre 1868*, p. 42.

(2) En octobre 1735, le scolastique Badon, passait à Aubenas, allant de Toulouse à Tournon. (Comptes du Père procureur). La route de Montpellier à Tournon passant par Aubenas était la plus courte, sinon la plus facile et la plus sûre à cette époque.

martyre de ces deux religieux dont la vérité est attestée par des actes authentiques que le Ciel a deja fait connaître par divers prodiges devant et après leur mort, ce qui obligea le feu Roy Louis le Grand a solliciter du St-Siege leur canonisation. Que cette assemblée se portera sans doute à seconder les vues et les premières démarches du feu Roy et à procurer par sa sollicitation les honneurs et le culte qui sont dûs à ces deux illustres martyrs. Que leur intercession dans le ciel attirera de nouvelles bénédictions à la Province surtout pour l'entière conversion des Huguenots que furent le grand objet de leur zèle et que les Etats s'etant interessés autrefois pour la béatification du P. François Régis par leurs délibérations du 17 décembre 1678 et 4 janvier 1704 ils ne doivent pas faire paraitre moins de zèle pour deux martyrs qui ont répandu leur sang pour la foy dans cette Province.

Sur quoy les Etats voulant donner un témoignage public de la vénération qu'ils ont pour la mémoire du Père *François* (sic) Sales et du frère Guilhaume jésuites si recommandables par une vie très sainte et par leur glorieux martyre ont unanimement délibéré qu'il sera fait des instances en leur nom auprès de Notre S. Père le Pape pour leur canonisation et a cet effet Monseigneur l'Archevêque de Narbonne president a été prié d'écrire à Sa Sainteté de la part de l'Assemblée et lui témoigner combien les Etats désirent obtenir cette grâce. »

Les signataires sont : Messire de Beauveau Archevêque de Narbonne, president-né des Etats, l'Archevêque de Toulousē, l'Evêque d'Alet, les barons de Béarn et de Florensac, le Marquis de la Fare et le s^r de Montferrier.

Un mémoire présenté aux Etats du Languedoc par le P. du Fournel Provincial de Toulouse, avait provoqué la délibération du 4 janvier 1704, en faveur de la béatification de Jean-François Régis. Le P. Sérane, p. 71, analyse un premier mémoire présenté au P. Provincial qui convaincu par les raisons du P. Cayron lui ordonna de rédiger le mémoire présenté aux Etats :

« Cette cause intéresse surtout la Province de Toulouse à laquelle le Saint appartient...... Il est dans l'ordre de la Providence de ne pas négliger les secours des hommes. Les Etats de Languedoc sont déjà intervenus auprès du Saint-Siège pour obtenir qu'il fut procédé aux premières informations ; s'ils sont sollicités, il y a toute apparence qu'ils agiront encore pour presser la procédure ; dans le fond, ce saint les intéresse presque autant que les jésuites, puisque étant né, ayant vécu, étant mort dans la Province, une partie de sa gloire doit rejaillir sur elle... »

Les mêmes pensées sont plus développées dans un mémoire de 1735 en faveur de la canonisation du B. Régis. Ce mémoire cité par le P. Bouniol, p. 525, est certainement du P. Cayron qui lui-même le présenta à l'Assemblée des Etats. Les motifs d'intervenir pour les Etats, sont : La gloire, la reconnaissance, l'intérêt de la Province de Languedoc qui conserve les reliques du Saint. Le zèle et la piété de l'Assemblée qui l'ont déterminée à agir en faveur de la béatification, la détermineront à agir en faveur de la canonisation.

En 1743, un mémoire du P. Cayron intéressera *de nouveau* les Etats du Vivarais à la cause des martyrs et, par la considération de la gloire que leur exaltation procurera à la Province, il en obtiendra pour le Pape une lettre très pressante.

La manière du P. Cayron est toujours la même : la faveur sollicitée est motivée par les démarches déjà faites et par l'intérêt de la Province.

Ces caractères se retrouvent dans l'*Extrait de la délibération du 29 janvier 1729*, analyse du mémoire envoyé par les Pères Jésuites au Président des Etats. C'est d'abord l'exposé du fait du martyre à Aubenas en Vivarais, ce sont ensuite les motifs d'intervenir.

1° Les lettres du feu Roy Louis-le-Grand dont l'Assemblée secondera les démarches.

2° L'intercession des martyrs attirera des bénédictions sur la Province de Languedoc pour l'entière conversion des Huguenots.

3° L'Assemblée qui par deux fois s'est intéressée à la béatification de St François Régis (le saint de la Province) s'intéressera aux deux martyrs qui ont répandu leur sang pour la foi dans cette Province.

En 1729, les temps étaient mauvais pour la Province de Toulouse, les sujets y manquaient. (1)

Le P. Cayron était encore Maître des Novices, il veut sans doute intéresser aux besoins de son noviciat les Martyrs d'Aubenas dont il relève la cause.

Nous n'avons certainement que des présomptions pour étayer notre opinion sur l'auteur du mémoire présenté aux Etats en janvier 1729, mais ces présomptions nous paraissent assez fortes et nous ne pensons pas qu'on trouve nos raisons improbables.

En 1729, le P. Cayron a l'oreille de l'Archevêque de Narbonne président-né des Etats de Languedoc. René-François de Beauvau, archevêque de Toulouse en 1713 avait été promu à l'Archevêché de Narbonne en 1719. Pendant six ans il avait vu de très près le serviteur de Dieu et il avait pu apprécier longuement toutes ses qualités. En 1735, il présentera à son entourage le vénérable vieillard comme « le plus saint jésuite du Royaume » et il le consultera sur la lettre au Pape au nom des Etats. (2)

Nous sommes plus libres pour affirmer l'intervention du P. Cayron dans le mémoire présenté aux Etats du Vivarais siégeant à Tournon en 1743. Le P. Sérane est formel : « Le P. Cayron intéressa de nouveau les Etats du Vivarais... il en obtint pour le Pape une lettre très pressante. »

Entre 1740 et 1754 année de la mort du P. Cayron, il n'y a pas d'autre délibération des Etats du Vivarais concernant les martyrs d'Aubenas. L'intervention du P. Cayron eut donc lieu en 1743, troisième année jubilaire du martyre.

M. le marquis de la Tourette, Baron de tour a dit que les R. P. jésuites de cette ville de Tournon luy avoient pre-

(1) V. Sérane, p. 159. P. Bouniol, p. 232.

(2) Sérane, p. 218. — Bouniol, p. 306 et 307.

senté un memoire pour prier lassemblée de demander a Notre St-Pere le pape la canonisation des venerables serviteurs de Dieu le Pere Jacques de Salles, et le frere Guillaume Sautemouche martirisés a Aubenas le 7 février de l'an 1593 en haine de la Religion Catholique par les Calvinistes qui setoient saisis de la Ville daubenas et lassemblée a prié M. le marquis de la Tourette decrire a Sa Sainteté pour la supplier de canoniser les saints martirs. » (1)

Les Archives de la Mairie d'Aubenas ne paraissent pas conserver la trace de la lettre des habitants de cette ville au Pape, sous l'inspiration du P. Cayron. Des recherches ont été récemment renouvelées sans résultat.

(1) Archives de l'Ardèche, C. 352, F° 514.

IV

TROIS VISITES CANONIQUES

DES

OSSEMENTS DES MARTYRS D'AUBENAS AU XIXe SIÈCLE

La tradition du martyre est officiellement conservée à Aubenas, au XIXe siècle, par trois visites canoniques de ce qui reste encore des précieux ossements du P. Salez et du F. Sautemouche : le 23 juin 1829, le 30 août 1867 et le 25 juin 1898.

Le procès verbal de la première visite est publié dans la *Revue du Vivarais*, t. XII, p. 226, en note.

Celui de la deuxième est publié, par le P. Drevon, dans une reproduction de l'ouvrage du P. Odo de Gissey sur les deux martyrs. Avignon, p. 109.

Celui de la troisième est publié, entre autres, par le P. Jules Blanc. *Les Martyrs d'Aubenas*, p. 324.

Nous réunirons ici ces trois procès-verbaux, pour faire mieux apprécier leur effet d'ensemble.

PROCÈS-VERBAL

de l'exhumation de quelques ossements des corps du P. Jacques Salez et du F. Guillanme Sautemouche trouvés sous le marchepied de l'autel St-Ignace dans l'église du collège.

L'an mil huit cent vingt-neuf et le vingt-trois juin, nous soussignés Jean-Louis Vézian, principal du collège d'Aubenas, officier de l'Université, chanoine honoraire de Viviers, Jacques Martel, professeur d'humanité, Jean-Bapliste Jossouin, régent de quatrième et Louis Rey, régent de cinquième prêtres, ayant appris par certains titres soustraits au collège lors de la suppression des Jésuites, que quelques restes des corps du P. Jacques Salez et du F. Guiltaume Sautemouche, *martyrisés* à Aubenas le 7 février 1593, avaient été placés sous le marchepied de l'autel de la chapelle de St-Ignace, et voulant nous assurer que ces ossements y étaient encore, nous avons prié MM. Pleynet et Jaquin, vicaires de la paroisse, M. Thouez, curé se trouvant alors absent, M. Bernardi, ancien curé du diocèse de Dijon, MM. Auguste Champanhet, adjoint du maire, Victor Champanhet, Teyssier, avocal, Thailland, docteur en médecine, Ruelle Casimir, Roch Combier, négociant, Joseph Délent, directeur de la poste aux lettres et Aimé Délent son fils, de vouloir bien se rendre dans l'église du collège

pour constater la vérité des faits énoncés dans le procès-verbal dressé par le père de Créaux, recteur du collège d'Aubenas le 29 novembre 1740.

En la présence de toutes les personnes ci-dessus nommées, le marchepied de l'autel ayant été enlevé, une fouille ayant été faite, nous avons trouvé les débris pourris des caisses dans lesquelles étaient renfermés les dits ossements, les deux plaques en plomb sur lesquelles étaient gravés les noms des deux martyrs affaissées et appliquées chacune sur les os désignés par son inscription. Aussitôt M. Thailland, docteur en médecine, fait la vérification des dits ossements et trouve qu'ils consistent, pour le P. Salez :

1° En huit portions ou fragments de côtes, lesquels réunis formaient les deux côtes mentionnées dans le procès-verbal du P. Suarez de l'année 1617 ; 2° De deux extrémités du radius, la partie moyenne manque, et enfin cinq fragments de vertèbres très bien caractérisés ; et du F. Sautemouche : 1° la clavicule entière et bien conservée ; 2° Un os entier du métatarse ; 3° la moitié d'un autre os du métatarse avec trois petits fragments ; 4° d'autres fragments d'os qui paraissent bien provenir du même.

La vérification faite, les dits ossements ont été enfermés dans une petite boîte et portés dans l'appartement de M. le Principal pour être ensuite replacés dans le même lieu où ils ont été trouvés, lorsqu'on aura fait un petit sépulcre et deux boîte de plomb pour les conserver. De tout quoi avons dressé et signé le présent procès-verbal.

Signé : V. Champanhet, Pleynet, vicaire d'Aubenas, Jacquin, vicaire d'Aubenas, Thailland, docteur en médecine, Louis Ruelle, Combier, A. Champanhett.

Ce procès-verbal est inscrit sur les pages 91 et 92 du *livre de la bastisse de l'église et du collège d'Aubenas*, dans la partie qui commence par la fin du volume.

(Archives de la Mairie d'Aubenas).

PROCÈS-VERBAL

de l'examen des ossements du P.-J. Salez et du Frère Guillaume Sautemouche de la Compagnie de Jésus « martyrisés » à Aubenas le 8 février 1593. (1)

L'an mil huit cent soixante-sept et le trente du mois d'août, se sont réunis dans l'église dite du collège, à Aubenas, MM. Robert, vicaire général, agissant comme délégué de Mgr l'Evêque de Viviers, Cuchet, chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, maire de la ville d'Aubenas, Pic, curé-archiprêtre de la paroisse, de Rochemure, prêtre de la Compagnie de Jésus, Tailland, docteur en médecine, Maurin, curé de St-Etienne de Fontbellon, J. de Rocher, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, à l'effet de procéder à l'examen des ossements du P. J. Salez et du frère Guillaume

(1) Le martyre a eu lieu le 7 février.

Sautemouche, *martyrisés* à Aubenas par les Calvinistes le 8 février 1593.

La commission était guidée dans les recherches par les renseignements suivants :

1° Le P. Odo de Gissey, de la Compagnie de Jésus, écrivain très estimé rapporte, dans la vie du P. Jacques Salez (Toulouse 1612) dont une première édition avait paru en 1627, que des ossements *des deux martyrs* ont été apportés à Aubenas, pour être placés dans la sacristie du collège, quelques années après son établissement ; à savoir pour le P. Salez quatre vertèbres et des côtes ; et pour le frère Sautemouche, des ossements dont la nature n'est pas indiquée.

2° Des témoins tout-à-fait dignes de foi rapportent qu'en 1829, M. l'abbé Vézian qui a laissé une mémoire fort honorée, découvrit les ossements des *martyrs* et les replaça dans un petit caveau sous le marchepied de l'autel dit de St François Régis dans l'église du collège. (1) Un procès-verbal de cette translation fut dressé, ainsi qu'il conste par le témoignage de plusieurs signataires de ce document. Mais les recherches qui ont été faites pour le trouver sont restées sans résultat.

Sur ces indications, la commission a fait enlever le marchepied en bois de l'autel de Saint Régis. On a trouvé en effet un petit caveau recouvert d'une dalle mobile.

Ce caveau renfermait, outre quelques ossements placés sans ordre et sans indication, deux boites en plomb privées de toute espèce de sceau. Le couvercle de chacune de ces boites porte au-dessus une inscription indiquant le nom du religieux auquel les ossements appartiennent, et sur le côté une autre inscription relative à la translation.

Pour le P. Salez :

Ossa Patris Jacobi
Salesii Societatis Jesu
Sacerdotis
Reperta die 23 junii 1829
Reposita die 30 octobris 1829.

———————

Pour le Frère Sautemouche :

Ossa Guillelmi Saltamochii
Socie. Jesu adjutoris domestici
Reperta die 23 junii 1829
Reposita die 30 octobris 1829.

Au fond de chaque boite et au-dessous des ossements est une plaque avec une inscription ancienne qui a été exactement reproduite sur la partie supérieure du couvercle et dont la teneur se trouve ci-dessus.

(1) Il n'y a pas dans l'église du collège d'Aubenas d'autel de St François Régis, mais il y a un autel de St Ignace sous le marchepied duquel étaient les ossements des martyrs — sur cet autel *la statue du Bienheureux Régis est à la droite de la statue de St Ignace*, celle du Bienheureux Stanislas est à la gauche.

L'inscription du P. Salez est en écriture cursive, celle du frère Sautemouche est en caractères plus réguliers. L'état d'usure de ces plaques de plomb et surtout la forme des caractères, indiquent qu'elles remontent au commencement du XVIIe siècle, quand les reliques furent apportées pour la première fois au collège d'Aubenas. (1)

M. le docteur Tailland, invité par la commission à décrire les ossements du P. Salez, a reconnu qu'ils étaient conformes aux indications du P. Odo de Gissey. Il y a découvert trois vertèbres en grande partie conservées, plus une quatrième vertèbre bien reconnaissable, mais divisée en plusieurs fragments : trois côtes chacune divisée en deux ; l'extrémité inférieure du radius. Cette partie d'ossement n'est pas mentionnée par le P. Odo de Gissey.

M. le docteur Tailland a reconnu dans la boîte du frère Sautemouche les os suivants : une clavicule, un os du métacarpe, deux fragments d'os peu reconnaissables.

Ces ossements et les anciennes plaques commémoratives ont été soigneusement replacés dans les boîtes qui les concernent.

Ces boîtes ont été liées par un fil de fer et scellées sur les côtés des sceaux de la fabrique de l'église paroissiale et de la mairie.

Les boîtes ont été replacées dans le petit caveau, et M. le Maire a bien voulu donner des ordres pour faire cimenter la dalle qui recouvre le caveau.

Fait à Aubenas, les jour mois et an que dessus. Ont signé le présent procès-verbal :

MM. Robert, vicaire général
Cuchet, Maire d'Aubenas
Pic, Curé-Archiprêtre d'Aubenas
Tailland, Docteur en médecine
de Rocher, Président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul
Reynaud, Vicaire (2)

PROCÈS-VERBAL

de la reconnaissance et de la translation dans l'église paroissiale d'Aubenas, des restes précieux du Père Jacques Salès et du Frère Guillaume Saultemouche, de la Compagnie de Jésus, « martyrisés » à Aubenas le 7 février 1593.

La chapelle de l'ancien collège d'Aubenas, ayant été désaffectée par décret du Président de la République en date du 19 mai 1898, après plusieurs délibérations et demandes du Conseil Municipal d'Aubenas, et avis ayant été donné à M. l'Archiprêtre Eldin que la municipalité prendrait possession de cette chapelle dès le 27 juin, M. l'Archiprêtre résolut de

(1) Cette opinion paraît être personnelle à Monsieur le vicaire général Robert.

(2) *Vie et Martyre du Père Jacques Salez et du Frère Guillaume Sautemouche par le P. Odo de Gissey. — Nouvelle édition augmentée de documents inédits. Avignon*, p. 109.

transporter dans l'église paroissiale les restes précieux des deux confesseurs de la foi, le P. Jacques Salès et le Frère Guillaume Saultemouche, tous deux de la Compagnie de Jésus, mis à mort par les Calvinistes le 7 février 1593.

Le dimanche 26 juin fut choisi pour cette cérémonie. Samedi 25 juin, à 5 heures du soir, se réunirent dans la chapelle de l'ancien collège pour l'exhumation et la reconnaissance des ossements : M. Eldin, curé-archiprêtre d'Aubenas, délégué à cet effet par Mgr Bonnet, évêque de Viviers ; le R. P. Giraud, Basilien, supérieur du Petit-Séminaire d'Aubenas ; le R. P. Gallon, également Basilien, économe du même établissement ; M. l'abbé Julian, docteur en théologie ; MM. les abbés Verdier, Plan et Hours, vicaires d'Aubenas ; le R. P. Fine, Provincial de Lyon, et le R. P. de Lanversin, tous deux de la Compagnie de Jésus ; M. Tailhand, docteur en médecine ; M. Valéry Roure, membre du conseil de Fabrique et M. Ligonesche, recteur de la Confrérie des Pénitents. Les boîtes renfermant les ossements furent retirées du petit caveau situé devant l'autel de St Régis (1) où elles avaient été déposées en 1829, et de nouveau placées après la reconnaissance officielle du 30 août 1867, ainsi qu'il est mentionné au procès-verbal conservé à la cure d'Aubenas. Les deux boîtes furent transportées à la sacristie, et après que les sceaux eurent été reconnus intacts, ouvertes en présence des témoins ci-dessus mentionnés.

M. le docteur Tailhand procéda à la reconnaissance des ossements comme il l'avait déjà fait en 1867. Dans la boîte renfermant les ossements du P. Salès, il reconnut six fragments de côtes, une vertèbre partagée en deux, l'extrémité inférieure d'un radius, l'extrémité supérieure d'un tibia, trois petits fragments d'os difficiles à reconnaître.

Dans la boîte renfermant les ossements du Frère Saultemouche, il reconnut une clavicule, un os du métacarpe, deux fragments d'os méconnaissables.

Après l'examen, ces ossements furent replacés dans les mêmes boîtes, à l'exception des fragments suivants, qui furent remis au R. P. Provincial des Jésuites, à savoir : pour le P. Salès, deux fragments de côtes et la vertèbre partagée en deux ; pour le Frère Saultemouche, l'os du métacarpe et un des deux os méconnaissables.

Les boîtes furent ensuite portées à la cure, liées par un fil de fer et scellées du sceau de la paroisse en présence de M. le Curé et du Provincial des Jésuites, puis reportées dans la chapelle du collège.

Dans l'après-midi du dimanche 26 juin, elles furent portées processionnellement à l'église paroissiale et déposées dans le chœur de la chapelle de Saint-Clair du côté de l'épître.

Fait en double à Aubenas, le 26 juin 1898.

Suivent les signatures. (2)

(1) Autel de St Ignace voir la note précédente.

(2) Jules Blanc. *Les Martyrs d'Aubenas*, p. 324.

DOCUMENTS

CONCERNANT

LES FONDATIONS FAITES AU COLLÈGE D'AUBENAS ET DOCUMENTS CONNEXES

I

CONVENTION DU 12 FÉVRIER 1603

ENTRE LE

MARQUIS DE MAUBEC

ET LE

PÈRE BALTAZAR, PROVINCIAL DE LYON

« Aubenas 12 février 1603. (En 1603, c'était le mercredi des Cendres).

« Comme ainsi soit que Monsieur le Marquis de Maubec « aurait l'an 1600 par expresse permission de congé de Sa « Majesté requis le R. P. Général de la Compagnie de Jésus, « au dernier voyage qu'il fit en Italie de luy octroyer quel- « que nombre des Pères de la dicte Compagnie pour résider « en Sa Ville de Aubenas et illic exercer les fonctions propres « de leur Institut, et ayant esté accordé par le dict R. P. « Général que (ce que) le dict Sr Marquis demandait ; au- « roient depuis l'an 1601 esté en la dicte ville de Aubenas « quelques uns de la dicte Compagnie travaillant au salut « des âmes et réduction des dévoyés, tant dedans que dehors « de la dicte ville au grand contentement de tout le pays.

« Voyant le dict Sr Marquis, que le terme de deux ans « limité par le dict R. P. Général estait petit, et d'ailleurs « désirant que la jeunesse se ressentit de ce bon œuvre par « luy entrepris, aurait requis de rechef le dict R. P. Général « de vouloir prolonger le terme de deux ans, et agréer qu'en- « tre ceux qui résideraient au dict Aubenas de la dicte Com- « pagnie, il y en eut quelques uns qui prinssent la peine « d'instruire la jeunesse en la grammaire. A quoy aussy le « dict R. P. Général se serait incliné, et donne puissance au « R. P. Christophe Baltazar provincial de la dicte Compagnie « en la province de Lyon, de faire ouverture de deux classes « de grammaire et y augmenter le nombre des Pères pour « continuer aux exercices ja commencés, et ce, pour le temps « que le dict R. P. Général trouverait bon qu'ils fussent con- « tinués. »

« A ceste occasion le dict R. P. Provincial appelé du dict « Sr Marquis en la dicte ville d'Aubenas. Après avoir en- « tendu la permission de Sa Majesté réitérée au dict Mar- « quis en son dernier voyage en Cour, luy a remonstré que « pour vacquer tant à l'instruction de la jeunesse qu'aux pré- « dications, confessions, missions, et autres exercices sembla- « bles, est nécessaire qu'au moins il y aye dix personnes or- « dinairement résidents en la dicte ville d'Aubenas, savoir six

« prestres, deux régents de grammaire et deux pour vacquer « à l'aiconomie temporelle et domestique et que pour l'entretien d'iceux est requis qu'ils ayent cinq cents escus par « année. De plus une maison pour loger les dictes personnes « et accommoder les classes esquelles instruira la jeunesse, « et enfin les meubles nécessaires au susdit nombre de per- « sonnes. » (1)

« Quoy entendu, le dict Sr Marquis porté du zèle qu'il a « de voir la piété fleurir non seulement en sa ville d'Aubenas, « mais en tout le Vivarais, a promis et s'est chargé de don- « ner aux Pères qui résideront en sa dicte ville la somme « susdicte de cinq cents escus par an, leur faisant payer et « délivrer six vingts et cinq escus par quartier, commençant « dès lors que les dicts Pères luy seront accordés. De plus « a promis les loger en la maison de Monseigneur de Joyeuse « adjuncte à celle de M. Pastel, et faire accommoder la dicte « habitation ainsi que le dict R. P. Provincial luy a dict et « monstré et comme il luy laisse tracé en un papier ; et de « mesme pourvoir aux meubles nécessaires tant pour la mai- « son que pour livres et ornements d'Eglise et ainsi que sera « entr'eux trouvé bon de gré à gré. »

« Aussy le dict R. P. Provincial luy a promis envoyer per- « sonnes pour vacquer aux dictes fonctions, exercices et dé- « votions, sitost que la maison et le reste sera prest, et y « continuer autant que le dict R. P. Générat de la Compagnie « le jugera expédiant à la gloire de Dieu, avancement de son « service, salut des âmes et bien de la jeunesse. »

« Tout ce que dessus a esté accordé et convenu entre le « dict Marquis et le R. P. Provincial, en présence de Mon- « sieur de Modène, Bailly de la Comté de Montlor, de Mon- « sieur de Mortesaigne premier régent de la dicte ville d'Au- « benas, de Monsieur de La Faye juge d'icelle et de plusieurs « autres habitans, lesquels ont aussy promis d'assister le dict « Marquis leur Seigneur autant qu'ils pourront. »

« Faict et accordé au chasteau du dict Aubenas ce 12e fé- « vrier 1603. »

Ainsi signés : Montlor. Ch. Baltazar et autres (2).

---

(1) Le dernier voyage du Marquis de Maubec en cour est celui d'octobre 1602. (Ordonnance du Duc de Montmorency). L'Edit de Rouen est du 4 septembre 1603. La permission réitérée de Sa Majesté est donc bien antérieure à l'Edit de rétablissement des jésuites en France.

(2) D'après une autre copie du même acte les autres signataires sont : Blayn. bailli de Montlor, Mézeirac, de Lurce, Avon et Boysson.

II

DONATION

FAITE PAR M. LE CARDINAL DE JOYEUSE DE SA MAISON ET JARDIN (11 MAI 1603)

« Au nom de Dieu soit fait et à tous notoire que l'an de « grâce mil six cents trois et le ungsixiesme jour du Moys « de May avant midy régnant très chrestien prince Henry par « la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, pardevant moy « notaire royal soubzigné et en presance des témoins bas- « nommés, Personnellement estably très haut et puissant Sei- « gneur Messire François cardinal et duc de Joyeuse arche- « vesque de Tolose lequel ému de zelle et affection qu'il a « à la gloire de Dieu amplification de son église et Instruction « de la Jeunesse et considérant le fruit qu'y commancent à « faire dans la ville d'Aubenas et lieux circonvoisins les re- « ligieux de la Compagnie de Jesus, de son bon gré franche « et liberalle volonté pour luy et les siens à l'advenir, a « donné et donne par donnation pure que se dit estre faite « entre vifs a jamais yrrevocable, à lad. Compagnie de Jésus « presant stipulant et très humblement remerciant père Jac- « ques Gautier de lad. Compagnie et supérieur en la rési- « dence en lad. Ville d'Aubenas. A scavoir une sienne maison « qu'il a et possède en lad. ville d'Aubenas et a la rue des « Ollières avec un jardin en dépendant qui est hors et près « le fossé de lad. Ville visavis de lad. maison quoy qu'il « contienne, Confrontant lad. maison du costé du levant les « murailles de lad. ville, du couchant lad. rue des Ollieres, « de bise maison de Bernard Geyfier acquise des hoirs a feu « noble Jean Chambon sieur de Larnace, et du vent marin « maison de Jean La Faisse, et led. jardin confronte du le- « vant et marin jardin de noble Lucresse des Mottes, du « couchant les fossés de la dite ville, de bise jardin de M. « Jean Lebreton petit chemin entre deux, avec leurs autres « plus vrais et légitimes confronts si point en ont, entrées « sorties charges honneurs et appartenances quelconques, et « avec réservation expresse que cas advenant lesd. religieux « de lad. Compagnie vinsent a quitter lad. ville d'Aubenas et « se despartir dicelle, lesd. maison et jardin retourneront en- « tièrement a mond. Seigneur donnateur et aux siens au mesme « estat quil les leur baille, et avec pacte aussy quils fai- « ront tenir quitte et entièrement déchargé Mond. Seigneur de « tous arrerages de charges et autres droicts que lesd. maison « et jardin se pourroient trouver chargées et que pourroient « estre deues de tout le passé jusques au présent jour sans « Mond. Seigneur en puisse estre recherché ny molesté. Et

« illec establir Messieurs M[re] Louis de Lafaye docteur es droict « juge ordinaire de lad. ville d'Aubenas, noble Gabriel de « Tourlon premier regent de lad. ville et M. Bernard Gueyfier procureur général en la Comté de Montlor lesquels pour « et au nom de lad. Communauté de lad. ville et comme « se faisant forts dicelle et par laquelle promettent faire ratifier le presant contract qu'en besoin sera et en seront « requis ont promis et prometent ausd. religieux presant et « stipulant qui dessus les faire tenir quittes et entièrement « deschargés de toutes charges de lad. maison et jardin et « arrerages dicelle consernant lad. Communauté sans quil leur « en soit jamais rien demandé ny aud. Seigneur. Delaquelle « maison et jardin sauf la réservation que dessus Mond. Seigneur le Cardinal donateur s'en est demis et dévestu et « en a saisi et investu lesd. religieux par tradition de bail « de la plume de Moyd. Notaire es mains dud. père Gautier « a effet d'en pouvoir paisiblement jouir et d'en posseder la « realle actuelle civile et corporelle quand bon leur semblera, « et pour requerir et consentir à l'insinuation et authorisation « de la presante donnation suivant l'ordonnance du Roy, lesd. « parties es tant qua chacune delles touche et conserne ont « fait et constitué leurs procureurs au siège royal de Villeneuve de Berc, MM. de Serres, Lambert et tous les autres « docteurs et advocats postulant en lad. cour et chacun d'eux, « prester tous serments es lame de Mond. Seigneur constituant comme es lad. donnation n'est intervenu aucun dol « ny fraude ains quelle a esté faicte de l'espécial gré de Mond. « Seigneur et autrement faire et exercer tout ce qu'est requis « pour lad. insinuation, promettant avoir pour agreable et « tenir ferme tout ce que par eux et chacun d'eux sera faict « sur ce fait et exercé sans jamais y contrevenir ny a la teneur du presant contract qu'il a promis aussi garder et « observer sans lanfreindre soubz les obligations juremans renonciations et clausulles en tel cas requises, de quoy led. « père Gautier a requis acte. Fait et récité es la ville du « St-Esprit et maison du sieur Guillaume Vanel grenetier. Presants a ce en temoingz led. sieur Vanel, noble Jean de Labaume Seigneur de Valon, noble Gaspard de Chanaleilles « sieur de la Saumée, Messire Raymond de Gigord regent et « lieutenant du baillif en lad. duchée de Joyeuse, et Messire « Jean Vannière procureur jurisdictionnel en lad. ville recevant, ainsy signés F. Cardinal de Joyeuse Jacques Gautier, « Valon, de la Faye, Torton, Mortessaigne, Gueyfier, Gigord « presant, Vanière présant, Vanel presant.

VANEL, notaire signé.

« L'acte de donation du Cardinal de Joyeuse est régulièrement « inceré » dans l'auditoire de la Cour royale de « Villeneuve de Berc bas baillage de Vivares, par devant Monsieur le lieutenant Chalendar...... le lundy 23 juin 1603. » (1)

---

(1) Copie authentiquée. Archives de l'Ardèche, Série D.

III

LES CONSULS ET RÉGENTS D'AUBENAS

DEMANDENT AU

SAINT PÈRE D'APPLIQUER AUX JÉSUITES

LES

BIENS DÉLAISSÉS DE SAINTE CLAIRE

(13 Octobre 1620)

Au nom de Dieu soit. Scachent tous presens et à venir que l'an mil six cent et vingt et le treisième jour d'octobre, regnans Paul cinquiéme Pape et Loys par la grace de Dieu roy de France et de Navarre par devant moy notaire royal soubsigné et tesmoins bas nommez se sont presentez Messieurs les Consuls ou Regents catholics de la ville d'Aubenas en Vivarets diocese de Viviers ascavoir Jaques Gaude et Philippe Favre assistez des principauz catholics dudit lieu, noble Antoine de Torton seigneur de Mortesaigues, noble Jean de Goys seigneur de Meserac, Messieurs Maistres Loys de la Faye et Charles Delière Docteurs en droits, Jean Pierre Vincent Capitaine, Pierre Dumonstier, Bernard Gueyffier, Claude Deserres bourgeois consulaires, lesquels voyans le monastère des relig. de l'ordre de S. Claire proche des murailles de leur ville ruiné de fonds en comble par les heretics, une bonne partie de leurs biens et revenuz usurpez avec esgarement et perte des documens et tiltres sans apparence de pouvoir reedifier et doter le susdit monastere ruiné du peu de revenu restant qui ne monte au plus qu'a six vingt livres : assi toutes les religieuses dudit monastere ruiné estans decedees et pour le sexe feminin y aiant à une lieũe de leur ville d'Aubenas deus autres monasteres de l'ordre de s. Benoist, sur pied et honestement rentez, s'estimans comme patron de ce monastere ruiné jadis basti et fondé en leur sol par leurs bienfaits et liberaliter des predecesseurs de leur Seigneur qui est à present monseigneur le colonel Dornano Lieutenant general pour sa Maiesté au gouvernement de Normandie et gouvernant de Monsieur frere du Roy, et a par lettres tesmoigné et exprimé son desir en ce mesmes subiet, tous unanimement de leur bon gré franche et liberale volonté meus de la gloire de Dieu et grand bien public, sans revocation d'autres procu-

reurs cy devant faits, ont fait, crée et constitué leurs procureurs speciaus et generaus, la specialité ne derogeant à la generalité ni au contraire en cour de Rome à scavoir Messieurs

(hic duae lineae vacuae)

et tous les autres qui seront escrits au blanc des presentes pour et au nom dudit Seigneur d'Aubenas et de tous les habitans catholics constituans, presenter à Nostre St-Père le Pape ou à son Vicechancelier ou a tel l'autre personne qui aura le pouvoir et charge, les Peres de la Compagnie de Jesus qui depuis dix huit ans combattent les heretics en Aubenas et aus environs en aians reduit plusieurs voire gentils hommes et seigneurs de marque avec perte et gain de deus des leurs y martyrizez pour la foy par les heretics, toute fois leur Colleges n'ayant encores de revenu stable et certain sinon qu'environ trois cent vingt livres, se ressentant de la pauvreté dudit Aubenas pillé et ruiné diverses fois par les heretics, et supplier hemblement sa Sainteté ou autre qui aura charge, de vouloir unir et incorporer le revenu restant dudit monastere ruiné de Ste-Claire au susdit College des Peres Jesuites d'Aubenas (non obstant le pact simoniaque fait entre les premières religieuses du susdit monastere et le Prieur d'Aubenas au preindice du S. Siège et des patrons qu'en cas de ruine les biens viendroient a luy et successeurs) ensemble tous les biens d'Eglise que aus environs ils pourront par leur diligence et industrie retirer des mains des heretics et usurpateurs iniques jusqu'a la valeur de deus cent livres, jurer en l'ame desdits constituans qu'en ceste presentation et supplique n'est intervenu aucun dol, fraude ou simonie, mais que le tout à este fait de leur bon gré a la plus grande gloire de Dieu, bien public, salut des ames et pour consentir à l'expedition des provisions lesquelles pour ce regard soient requises et necessaires, et generalement faire concernant ce que dessus tout ce que lesdits sieurs constituans feroient ou faire pourroient si presens et en propre personne y estoient, promettans d'avoir agreable tout ce que par leurs procureurs et chacun d'iceux sera fait et procuré et les relever indemnes de toute charge de procuration, soubs l'obligation et hypotheque de tous et chacuns leurs biens presens et advenir, qu'ils ont soubmis aux forces et rigueurs des cours de M. le Senechal de Beaucaire et Nismes, spirituelle et temporelle de M. l'Evesque de Viviers et chacune d'elles, et ainsi l'ont promis et juré avec deûe raison.

Fait et récité au chasteau d'Aubenas en presence de Maistre Pierre Baratier prebstre et curé de Mereceur, Pierre Monvedon prebstre et curé de Volguer, Vincent Laval prebstre de madame de la ville Dieu.

Gaude Regent	Faure Regent
Mezerac	Mortesagues
Dumoustier	Arnaud
Desserres	Vincent
De la Faye	Laval M. preb.
Gueiffier	Baratier M. preb.
Monredon preb.	Deliere pr.

Et moy Marin Brousse notaire royal dudit Aubenas aussy soubsigné.

Brousse Notarius (1).

(a tergo al. ma.) Procuratio Albenacensium pro unione quorundam redditunm monasterii Sanclæ Claræ destructi et aliorum (2).

(1) (N. B. Omnes subscripliones sunt autographæ).
(2) Arch. Stato. Roma. Fondo Gesuiti, Collegi 99.

IV

PRIEURÉ D'UCEL (URBS CELSA)

Près Aubenas

C'était l'un des plus considérables et des plus anciens du Vivarais. Le Prieur était, de fait, le vrai Seigneur d'Ucel ; presque toutes les familles de sa circonscription lui rendaient hommage, et quelques unes, de la manière la plus humble. — Certains actes d'hommage existent encore, et il est bon d'en conserver la formule.

Pons Brugier, fils de Jean, autrefois du château d'Ucel (quondam castri de Ucello) doit faire hommage au Prieur les genoux à terre, joignant les mains, et lui baiser les souliers.

En 1490, Pierre Demolin, de Fontanille, a fait hommage au Seigneur Prieur, à genoux, ses mains jointes et incluses dans celles du Prieur, en lui baisant les pouces. — La même année, un J. sieur dit Chaulet, fait hommage à genoux, tête nue, les mains jointes dans les mains du Prieur.

Outre les censes, dîmes et reconnaissances, le Prieuré avait des terres à Ucel, au Plan d'Ucel (Dugradus), à Bréchignac, à Fontanille et, plus tard, au lieu de l'Eglise. — La cure d'Ucel, la Chapelle St-Bernard, cette chapelle est celle du Château ; on en voit encore l'enceinte ; le Sacristain d'Ucel, en avaient aussi. — La Chapelle Ste-Anne était un bénéfice à part, provenant d'Agnès Maurel, en 1525.

En 1490, le Prieur d'Ucel avait un millier de reconnaissances dans le seul mandement d'Ucel.

En 1339, le Prieur Hugues Tronchet, jouissait de près de 2.000 reconnaissances à Ucel, 600 ; à St-Andéol de Bourlenc, 700 ; au mandement d'Entraigues, 200 ; à Mercuer, 150 ; à St-Privat, 120 ; à Aubenas, 60. Puis au mandement de Vals à Ailhon, Vesseaux, St-Laurent, Frayssenet, etc.

De ces reconnaissances, les Prieurs tiraient du vin ; des grains de toutes sortes, des œufs, des gerbes, du miel, de la bourre, des noix, etc. ; on ne voit pas qu'ils retirassent des châtaignes.

Les Prieurs se réservaient dans leurs censives tout ou partie d'un chapon, et, quelquefois, plusieurs chapons. Au lieu d'un chapon entier, il pouvait prendre un dîner. Un demi chapon donnait droit à un dîner tous les 2 ans ; un 6e de chapon équivalait un dîner tous les six ans, etc. ; et en outre, il fallait s'assujétir au cérémonial dégradant de l'hommage.

Quelques terres de la famille Martin (très ancienne à Ucel) rendaient hommage en 1490 ; mais son domaine de Rieutréboul (encore en sa possession), n'y fut jamais soumis, non plus qu'à la cense.

En 1300, un monastère existait à Ucel ; il était au lieu de l'Eglise.

En 1490, il était devenu la maison des Prieurs, qui, en 1300, avaient leur maison à Ucel, près de la porte des Audigiers.

Dans les titres remontant à 1300, il n'est jamais question de l'Eglise, ni du Cimetière d'Ucel, tandis que ceux de 1490 désignent la Cure, l'Eglise et le Cimetière (1).

Le vieux Prieuré d'Ucel existe encore ; c'est une belle maison en pierres de taille, avec des fenêtres en Croix ; elle a servi longtemps de maison d'école. Elle est bien située, près de l'Eglise, séparée par un grand jardin de la route du Pont d'Ucel à Vals ; mais elle a été déparée par une mauvaise construction qui y a été adossée.

Une partie de l'ancienne Eglise du Prieuré d'Ucel sert actuellement de Sacristie ; elle contenait une Chaire en pierre, très curieuse, qui a malheureusement été enlevée.

Prieurs d'Ucel et Curés

1339 Hugues Tronchet. — Sacristain, noble Gilbert Bosc de Montagnac ; Curé Math. Plantevin.
1357 Bernard de La Tour, Cardinal, Pr Manhan, Not. à Aubenas, recevait ses reconnaissances ; il mourut de la peste à Avignon en 1361.
1427 André du Molin, moine, Prieur d'Ucel. — Etienne Chazalet, Curé.
1460 Mess. Balthazar, Marguerit, Prieur 1451.
1490 Mre Guidon Jauffred, Prêtre à Ucel, Philippe Roche de la Villedieu.
1493 Ant. de Scorailles, moine, Prieur.
1528 Mre Léon d'Espamosie, Pr.
1529 Monseigneur l'Evêque de Troyes, Pr.
1531 Mre Guillaume de Neyrose, Pr. — Prêtre à Ucel, Raimon Chabrol, de St-Laurent.
1552 Claude La Faye, Prieur, Curé de St-Privat.
1559 Jacques de Larmande, Prieur, official d'Aubenas, vivait en 1616.
1623 Curé d'Ucel, Tirpot — en 1660, Barth. Accord ou Ahond — en 1668, Plantier.
1631 Jean Baptiste Martin, Pr. prend possession le 25 septembre 1631 (2).
1640 Curé de St-Julien, Gonthier.
1650 Mre Guichet de Lacour, ou Guillaume de Lacors, prêtre Prieur, docteur en Sorbonne.
1673 Henri de Senneterre, abbé, Prieur séculier d'Ucel, de Vesseaux, de St-Andéol.

(1) Ces renseignements sont tirés des notes de M. Henri Deydier, du Pont d'Ucel.

(2) Le 25 août 1631, prise de possession du Prieuré d'Ucel, par J. B. Martin, avec bulle, provision, et formâ dignum, plus inféodation audit Prieur par la Maréchale d'Ornano d'une prise d'eau en Ardèche pour arroser un pré du Prieuré.

1683 Curé d'Ucel, Aimé Bouchard, Ant. Colombier, curé avant Gébelin, Michel Gébelin était curé en 1555.
1724 Boissard, Prieur.
1776 Messire Charles le Gros, résidant à Paris, Prêtre.
David des Combes, d'Aubenas, dernier Prieur d'Ucel, en 1789.

La Chapelle Ste-Anne, aux Combes d'Ucel, fut fondée en 1525, par Agnès Maurel, qui donna la moitié de ses biens, pour lesquels, Mre Chalmeton, Curé d'Ucel, et dernier Chapelain, en 1787, payait 3 setiers, 5 pots, 1 feuillette vin ; puis du froment, de l'avoine, 1 œuf et 1/4 de chapon, plus 9 deniers. — En 1528, Agnès laisse l'autre moitié de ses biens à Jehan Maurel son frère.

Le Monastère d'Ucel parait être fort riche en 1339 : il occupait le lieu dit de l'Eglise et avait toutes les terres environnantes, des vignes, des près sur l'Ardèche, possédés en 1838 par M. Canuel, et bientôt après, par MM. Deydier et Verny, et d'autres propriétaires de Chambolas. — Il avait des terres au Plan d'Ucel, aujourd'hui, Dugradus ; un moulin sur le Rieutréboul ; des terres et bois à la Salajourne, etc.

Le Prieuré avait aussi beaucoup de terres, entre autres, un grand pré sous sa maison d'Ucel.

Genet de Lubac, ermite d'Ucel, le 22 février 1511, fonde trois Messes, à dire toutes les semaines, en la Chapelle du Château d'Ucel (Michel Alaeris) (1).

(1) Ces notes sont dues à l'obligeance de Mme Paul Verny, petite-fille de Monsieur Henri Deydier.

V

FONDATION DU COLLÈGE D'AUBENAS

17 Septembre 1638

CONVENTION REFUSÉE

PAR

LE P. GÉNÉRAL (1)

« Comme ainsin soit que par expresse permission et conged de Sa Magesté pour lhors regnant deffunt puissant seigneur messire Guilhaumes-Louis de Montlor comte dud. lieu, baron d'Albenas, Montpezat, Mayres, Montbonet et autres places et marquis de Maubec, chevalier des ordres du Roy et cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, heust requis le Reverand Pere General pour lhors de la Compagnie de Jesus au voiage qu'il fist en Florance et Rome pour le mariage de la Reyne-Mère avec sadite feue Magesté et en l'année mil six cens de lui octroyer quelque nombre des Peres de lad. Compagnie pour resider en la ville d'Albenas et illec exercer les fonctions propres de leur institut ce que luy ayant esté accordé par le R. P. General auroit ledit feu sgr marquis despuis l'année mil VIe ung reçu en lad. ville d'Albenas quelques ungs de lad. Compagnie travaillant au salut des ames et reduction des dévoyés tant dedans que dehors lad. ville qui estoit remplie et tout le voisinage de l'heresie huguenote, en telle sorte que dans lad. ville à paine y avoit-il six maisons catholiques, toutes les esglises ruinées et abattues jusques aux fondements, scavoir l'esglise parochele de St-Laurans, l'esglise Notre Dame des Plans où il y avoit plusieurs chanoines, le couvent des R. P. de l'ordre de St-Dominique, celui de la Comanderie de l'ordre de St-Anthoine, cellui de l'ordre de St-François, celui des Peres Chartreux, le couvant deppendant de l'abbaye de Mazan appellé du Chailar et le couvant des dames religieuses de St-Claire, outre toutes les esglises des paroisses et villages voisines deppandant de ladite baronnie d'Albenas et les prieurés de Ste-Croix, St-Pierre le Vieux, le prieuré de Vals, St-Julien du Serre dans lad. baronnie et toutes les autres circonvoisines. Et voyant ledit Sieur Marquis que le temps de deux ans limités par led. R. P. General estoit petit pour réformer un si grand desordre

(1) Texte authentique communiqué par M. Auguste Le Sourd. Septembre 1905.

et d'alheurs que la jeunesse se ressantit d'une si bonne et sainte œuvre par lui entreprise, auroit requis derechef le R. P. Général de vouloir prolonger encore le terme de deux ans et agréer qu'entre ceux qui résidoint et resideront de lad. Compagnie aud. Albenas il y en heust quelques ungs qui prinssent le soing d'instruire la jeunesse en la grandmère (sic) à quoy il seroit encores incliné, et donné puissance au R. P. Christofle Baltezat provincial de lad. Compagnie en la province de Lion de faire ouverture de deux classes de grammaire et y augmenter le nombre des Peres pour continuer aux exercices ja comancés pour le temps que led. R. P. Provincial trouveroit bon qu'ils fissent continuer, et que pour cest effect led. feu seigneur heust convyé led. pere de se transporter en lad. ville d'Albenas ou estant, après avoir entendu la permission de Sad. Magesté réitérée aud. feu Seigneur en l'an mil six cens deux auroit esté représenté par led. R. P provincial que pour vaquer tant à l'instruction de la jeunesse qu'aux prédications et confessions, missions et autres exercices nécessaires qu'aulmoings il y heust dix personnes ordinairement résidants en lad. ville d'Albenas, scavoir six prêtres, deux régents de grammaire et deux pour vaquer à l'économye temporelle et domestique et que pour l'entretien d'iceulx y heust au moingtz cinq cens escus pour année, de plus une maison comode pour loger lesd. personnes et accomoder les classes esquelles on instruira la jeunesse et en fin les meubles necessaires au susd. nombre de personnes avec les livres et ornementz de l'esglise de gré à gré, ce que lui auroit esté accordé par led. Seigneur, et à quoy les regents de lad. ville s'estoint engagés de contribuer et assister icellui Seigneur de leur pouvoir, ainsin qu'auroint fait verbalement tout le pays de Vivares d'aider a ceste bonne œuvre et mesmes auroit obtenu un don de Monseigneur de Joyeuse de sa maison qu'il auroit aud. Albenas pour la demeure desd. peres joignant celle qu'auroit donné led. Seigneur de Montlor, et autrement comme appert de lad. convention de main privée signée par led. Seigneur et reverend pere provincial, les sieurs du Blaynet balif de Montlor, La Faye juge, Mortessagnes premier régent, Mezerac, Deliere, Avond et Boiron signés avec eulx du douziesme fevrier mil six cens trois, despuis led. feu Seigneur seroit décédé en mars mil six cens quatre, son cœur mis et laissé soubz l'autel desdits peres et son corps porté et enterré à Maubec au couvent des R. P. de l'ordre de Saint Dominique, thumbeau de ses père et mère duquel couvent ses prédecesseurs sont fondateurs, ledit feu Seigneur mort ab intestat, ses biens et entre autres les Seigneuries de Montlor, Aubenas, Maubec et toutes les autres terres estant arrivées par la disposition du droit et substitution des prédecesseurs dudit feu Seigneur et de puissante dame Florie de Montlor sa mère au proffit de haulte et puissante dame Fl. Marye de Montlor troiziesme fille dud. feu Seigneur et non mariée par arrest du parlement de Paris du vingt quatriesme aoust mil six cens sept de sorte que icelle dame adhérant au zele dudit feu Seigneur son père et poussée de mesme charité et dévotion, nonobstant l'uzurpation que lui estoit faicte par force de toutes lesdites terres

et seigneuries despuis lad. année mil six cens quatre jusques aud. arrest, et encores en l'année mil six cens douze n'auroit laissé de contribuer de tout ce qu'elle auroit peu pour l'entretien desd. pères à Albenas, les y faisant subcister plustot par ses empruntz, augmentation de ses debtes que de ses revenus jusqu'à son mariage contracté par elle avec feu Messire Jean Baptiste d'Ornano, chevalier de l'ordre du Roy, collonnel géneral des Corses, lieutenant général pour le Roy en Normandie, gouverneur des villes et citadelles du Pont de Larche, Honfleur, Le St-Esprit, St-André et le Crest, gouverneur de la personne de Monseigneur le duc d'Orléans, cappitaine et lieutenant de sa compagnie de gendarmes, premier gentilhomme de la chambre, surintendant de sa maison, chef de son conseil et mareschal de France ; que ledit feu Seigneur se trouvant autant porté, voire plus de zèle, affection et dezir de concerver lesd. R. P. aud. Aubenas et les y establir pour l'extirpation de l'hérésie et augmentation de la foi catholique et instruction de la jeunesse, il auroit donné de son revenu et d'icelle dame ausd. R. P. la somme de six cens livres annuellement jusques à ce que led. feu Seigeur Mareschal leur a procuré à ses coustz et despans l'union du prieuré de Saincte Croix proche d'Albenas encourt de Rome où il a fourni pour cela plus de deux mille livres, led. bénéffice estant de valleur de plus de six cens livres de revenu : auquel temps led. feu Seigneur leur auroit seulement diminué trois cens livres de la pension de six cens livres qu'il leur faisoit pour leur donner plus de comodité et moyen de rebatir led. prieuré de Sainte Croix et augmenter le collège comme plus amplement apert du contrat reçu par feu Me Bernardin notaire du Saint-Esprit passé entre le R. P. Roubert de la Haye suppérieur du collège d'Albenas et noble André de Vignon sieur de Tarneysieu faisant pour lesd. Seigneur et dame, le huitiesme apvril mil six cens vingt. Après quoy tant mond. Seigneur que mad. dame ont continué led. payement de la pention de trois cens livres ausd. R. P. Jésuites et désiré que le cœur dud. feu Seigneur Mareschal deffunt fust mis, ainsin qu'il a esté, dans la massonnerie et soubz le grand autel qui est de présent là où lesd. R. P. font leur esglise et dès le trentiesme de novambre mil six cens trente six, tellement que pour toutes les susdites considérations et l'ardant désir que lad. dame veufve dudit feu Seigneur Mareschal a de voir augmenter le service de Dieu et la Relligion à son honneur et gloire avec l'instruction de la jeunesse aux bonnes lettres et meurs tant en lad. ville d'Albenas que en tout son voisinage et tout le Vivarès et pour obliger non seulement lesd. R. P. rezidant de présent et à l'advenir aud. Albenas mais encores tout leur Ordre et dévotte Compagnie à prier Dieu pour l'âme dud. feu Seigneur Mareschal, celle de mad. dame de sesd. père et mère, ayeuls et successeurs quelconques, comme elle les supplie de toute son affection, est-il ainsin que ce aujourdhui dix septiesme jour du mois de septambre mil six cens trante huict après midi, regnant très chrétien prince Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, par devant moy notaire royal soubzsigné et es presance des témoings soubzsignés, establye

en personne la susdite dame Marie de Montlor Mareschale de France, laquelle pour parfaire la fondation dudit collège, par dessus lesdits bienfaits, union de beneffice, sauf toutesfoyes lad. pention de trois cens livres restant qui demeure estainte par la presante fondation, elle a de son gré et bonne volonté donné et donne par donnation d'entre vifs pure parfaite et a jamais irrévocable ausd. reverendz peres dud. Collège d'Albenas, Reverend père Louis Labbattut recteur dud. college et comme ayant charge et pouvoir exprès de Reverand Père Jean Filleau provincial de lad. Compagnie par acte du vingt neufviesme d'aoust dernier, present acceptant et humblement remerciant tant pour eulx que leurs successeurs aud. collège et toute leur compagnie en général la somme de trente milles livres tournois en cappital, y compris la somme de six mille livres que Messire François d'Ornano Seigneur dud. lieu, de Mazargues, Serpèze, la Trulière et Pourqueyrolles, gouverneur pour le Roy de Crest, Tarascon et les forts et isles dud. Pourqueyrolles et puissante dame Marguerite de Montlor, mariés, frère et sœur tant dud. feu Seigneur Mareschal deffunt que de mad. dame donnent et contribuent à la dite présente donnation et fondation soubz les conditions, clauses et reserves suivantes, scavoir est que lesd. R. P. Jésuistes présants et advenir quelconques seront thenus, ainsin que le R. P. Jean Filliau provincial dud. ordre et compagnie et led. R. P. Louis de Labbattut recteur dud. college d'Albenas auroint promis et demeuré d'accord verbalement avec mad. dame à Montpezat le vingtiesme dud. mois d'aoust dernier de faire bastir à leurs coustz et despans led. college et esglize et y faire cinq classes requises pour l'instruction des lettres humaines et un cours de philosophie entièrement enseignée qu'ils seront thenus comencer et parachever de deux en deux ans continuelement à toute la jeunesse sans salaire tant à ceulx de lad. ville, circonvoisins, tout le pays de Languedoc que generalement tous ceulx qui y voudront venir de quelque part, lieu qualité et condition qu'ils soint et y tenir pour cela le nombre des Pères et Regentz qui seront necessaires, de la capacité et doctrine requize, lesquelles classes, maison, esglize et college ils comanceront de faire incontinant après qu'ils comanceront à jouir de la pention de lad. fondation et donnation de trente mille livres qui reviendra à la somme de dix huit cens septante cinq livres qu'ils paracheveront le plustost que se pourra, et pour y mettre les regents necessaires aux fins d'y enseigner, sans attandre la construction et ediffice de leur esglize qu'ils fairont à leur comodité quand ils voudront et le pourront. Item que mad. dame la mareschale, lesd. Seigneur et dame d'Ornano mariés et tous leurs successeurs quelconques poss.sseurs de la baronnie d'Albenas auront tous les honneurs privilleges prerogatifves et advantages, entrées et sorties, que tous les autres fondateurs de semblables colleges ont et peuvent avoir sans contredit aud. college d'Albenas, et à condition que en cas qu'ils viennent a reffuzer de faire les fonctions ausquelles ilz sont obligés par le present contract, sera permis à lad. dame et seigneur et dame d'Ornano mariés et à tous leurs successeurs quelconques de retirer à eulx lad. somme de trante mille

livres sans contredit quelconque quelz divertissementz que heussent fait d'icelle somme de trante mille livres qu'ils payent realement en remission et transport que lad. dame Marguerite de Montlor femme dud. seigneur d'Ornano et de Mazargues icy presante tant en son nom propre que en vertu de la procuration dudit Seigneur receue par moy notaire soubzigné le dixiesme aoust dernier, fait au profit dud. college et compagnie des Peres Jesuistes d'Albenas de la somme de vingt-huit mille livres en laquelle les habitants et diocezains du pays de Vivares lui sont thenus et obligés par contract de vante de pention par eulx faitte au proffit dud. Seigneur receu par feu Me Guérin notaire royal dalphinal du dernier novambre mil six cens vingt sept, laquelle obligation et contrat a esté realement remis et délivré ausdits Reverandz Peres en la personne et mains propres dud. R. P. Labattut recteur au nom qu'il procède signé par led. Guerin estant en parchemin et en bonne forme pour en retirer doresanavant lad. pention annuelle de dix sept cens cinquante livres à la forme dud. contrat et au terme qui comancera au premier octobre prochain année presante mil six cens trante huit les arrerages du passé d'icelle demeureront aud. Seigneur et doresanavant lesd. R. P. retireront icelle pention de dix sept cens cinquante livres, voire le cappital susd. de vingt huit mille livres s'il y eschet ; laquelle somme retirant lesd. R. P. logeront icelle en lieu où ilz en puissent retirer les fruitz et le cappital d'icelle soit assuré pour l'entretien de la presante fondation et dud. collège les constituantz en ce leurs procureurs irrevocables avec eslection de domicille, puissance et substitution et de passer toutes quitances tant dud. cappital que pention user de toutes constraintes et poursuittes comme feroit lad. constituante si presante et en personne y estoit, jaçoit que le cas requist mandemant plus especial qu'il n'est cy exprimé ; au moyen de laquelle cession et prest fait par led. Seigneur d'Ornano, personalement establye mad. dame Marie de Montlor veufve dud. feu Seigneur Mareschal qui pour elle et les siens promet payer et rembourcer aud. Seigneur d'Ornano et siens la somme de vingt deux mille livres payée pour elle comme dessus pour lad. fondation et ce dans le dernier octobre prochain mil VIe trante huit à paine de tous despans et interestz au moyen de quoi lad. dame Margueritte comme procuratrice susdite se contante, et quand aux deux mille livres restants desd. trante mille livres de fondation susd., mad. dame Mareschale promet les bailler et deslivrer au susdit jour dernier octobre prochain mil six cens trante huit pour être employée par lesd. pères à acquisition de pention au proffit dud. college ou en acquisition de fondz pourtant cent vingt cinq livres de pension ou rante à quoi monte les fruitz de lad. somme au denier seize à paine de tous despans et interestz au moyen du deschargement de la pension de trois cens livres sus mentionnée et à la charge que pour la dirette des maisons acquises du sr Pierre Faucon ou qui s'acquerra de Me Jean Lafaisse et toute autre chose qu'ils tiennent de la dirette de mad. dame, ensemble pour l'hommage qu'ilz doibvent dudit prieuré et rante de Sainte Croix que lesd. Reverands Peres et leurs successeurs balhe-

ront homme vivant et mourant pour faire les hommages et recognoissances requizes et payer les droitz accoustumés, a esté aussi convenu entre lesd. parties que en tant que Mad. dame ou les siens et successeurs quelconques a perpétuité pourront procurer l'union de quelque beneffice au proffit dud. collège jusques à la concurrence desd. dix sept cens cinquante livres de revenu d'un coté et cent vingt cinq livres de l'autre revenant le tout à mil huit cens septante cinq livres que lesd. R. P. lui feront retrocession du cappital de lad. pention de vingt huit mille livres et desd. deux mille livres qui se paieront comme dessus en argent contant ainsin qu'ils l'ont promis. sans toutes lesquelles conditions clauzes et rezerves la presante fondation n'auroit esté faitte et aussi avec celle que lesd. R. P. et College jouiront du droit et privilège d'exemption des talhes pour leur d. college classes esglizes et habitation et du jardin domestique acquis ou à acquérir ainsin que de droit eulx et les autres colleges ont jouy et jouissent, les autres fonds qu'ilz ont talhables et autres qu'ilz acquerront à l'advenir de mesme nature demeurent chargés de talhe. Lesquelz Reverands Peres et tous les autre de l'ordre diront les messes chapelletz et prières accoustumés apres la presante fondation venue à la nottice du R. P. General de l'ordre et le jour du decces desd. dame Mareschale, Seigneur et dame d'Ornano fondateurs, qu'ilz continueront le jour du decces de leurs successeurs quelconques et a chascune année perpétuellement en chascun jour de la Feste Dieu, et le suppérieur ou quelcun des Peres en sa place dira la messe avec un gros sierge auquel sera attaché un écusson ou seront les armes de mad. dame et ses successeurs et à la fin de la messe fera la harangue pour tesmoignage de l'obligation de la presente fondation et generalement les randre et leurs successeurs quelconques participantz de toutes leurs prieres, et tout ainsin qu'ilz font à tous les autres fondateurs sans diminution, prometant et jurant toutes lesd. parties à ce que le chescun d'eulx touche et concerne, maintenir attendre et observer inviolablement sans jamais y contrevenir en jugement et dehors. De plus led. R. P. Labattut recteur a promis et s'est obligé de faire ratiffier le presant contrat ausd. R. P. General et R. P. Provincial de lad. Compagnie au plustost et en fournir extrait à mad. dame, effectuer et faire effectuer le contenu ci dessus, le tout à paine de tous despans dommages et intérestz se soubzmettant à toutes les courts que besoings sera et chescune d'icelles, renonçant à tous droitz et moyens à ce contreres mesmes au droit disant generale renonciation ne valoir si l'espéciale ne précède.

Faict et récité dans le chateau de mad. dame la Mareschale dud. Albenas ez presances de noble Hélie de Modène ; noble André de Vignon sieur de Tarneysieu, gentilhomme ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans frère unique du Roy, bailif general en la comté de Montlor ; Mre Me Estienne Blachière, docteur ez droits : le sr Jean Alméras ; Me François Vincens : régentz modernes de lad. ville d'Albenas ; Mr Me Charles Deliere docteur ez droitz, juge de Vals Montpezat et Mayres ; le sieur Pierre de Monstiers, bourgeois ; Henri Niclot sieur de Fons ; Me Charles Roche notaire royal, habi-

tant dud. Albenas ; et le Sr Jacques Arnoulx, de Sarrian, maistre d'hostel de mad. dame la Mareschale, soubzsignés avec parties fors led. Vincens troysiesme regent qui n'a sceu escripre, et moy Pierre Duserre notaire royal dud. Albenas recepvant aussi soubzsigné

(Signé).

Marie de Montlor
Marguerite de Montlor
Louis Labatut — Tarneysieu pnt
Blachière Régent — M. de Modene
Almeras regent. — Dumonstier. — Deliere
Roche. — Arnoulx pnt. — Defons
Duserre notaire.

Pierre Duserre, notaire d'Aubenas, registre de 1637-163. Fos 625 à 634.

VI

LA RENTE DU CAPITAL DE 28.000 LIVRES EST DUE PAR LES ÉTATS DU VIVARAIS A FRANÇOIS D'ORNANO

Cette rente est attribuée aux Jésuites par acte de transport de Marguerite de Montlor femme de François d'Ornano (12 octobre 1638).

Vente de pension pour messire D'Ornano, contre le pays de Vivarais sous la pension annuelle de mille sept cent cinquante livres.

L'an mil six cent vingt sept et 1er jour de novembre avant midi par devant moi notaire royal dalphinal soussigné et en la présence des témoins sous écrits, personnellement établis. MM. Me Louis de Lafaye Lantouzet vibailf de Montlaur, Jean Rivière docteur en droit consul de Largentière, Antoine Lemaistre aussi docteur en droit greffier et secrétaire du pays du Vivarais, Vilrit Brunet aussi docteur en droit balif de Pradelles procureur et député des assemblées particulières dud. pays du Vivarais tenues en villes du Bourg-St-Andéol et Tournon des treizième, quatorzième et vingt septième d'octobre passés, lesquels en vertu du pouvoir à eux donné par la délibération dud. treizième et par les procurations prises end. assemblées par MM. les députés représentant le corps mystique de lad. province de Vivarais, reçues lesd. procurations par Me Breton provençal notaire dud. Bourg-St-Andéol et de Tournon, les susd. jour et an après insérés de mot à autre avec l'acte de délibération susdite du treizième dud. mois d'octobre, signé par led. Sr Lemaistre ; le tout joint et attaché au présent acte de leur gré et franche volonté tant en qualité qu'ils procèdent que au nom du corps commun dud. pays de Vivarais, manants et habitants particuliers des communautés villes et lieux dud. pays qui le sont de présent et seront à l'avenir que aussi en leurs propres et privés noms l'un pour l'autre et le chacun d'eux seul pour le tout sans division d'action au bénéfice de quoi ils renoncent et à tout ordre de discussion, ont vendu constitué assigné imposé et aliénant comme par le présent acte vendent assignent et constituent sur touts et un chacun leurs biens meubles immeubles, noms droits et actions, ventes, revenus et autres émoluments et commodités quelconques, présent et à venir, tant les propres et privés des Srs députés que de tous les autres assistants ausd. assemblées et du général dud. pays pour eux

leurs héritiers et successeurs quelconques, scavoir est une pension de mille sept cent cinquante livres tournois annuelle et perpétuelle au profit et faveur de haut et puissant Seigneur messire François d'Ornano seigneur dud. lieu, Mazargues Serpayès et de Tuillière, présents et acceptant pour lui et les siens héritiers et successeurs quelconques franche quitte et immune de toutes charges, tailles impositions ordinaires et extraordinaires, cas fortuits opinés et inopinés et généralement de toutes contributions de quelle nature que ce soit, combien l'expression particulière fut ici requise payable et vendue lad. pension de mille sept cent cinquante livres dans la ville du St-Esprit et maison de Me Jean Guillot ou led. seigr à élu domicile annuellement et perpétuellement à chacun dernier jour de octobre commençant le premier payement de lad. pension le dernier jour d'octobre mil six cent vingt huit, le tout en bonnes et grosses espèces de monnaie d'or et argent au coin du Roi au prix et valeur ayant cours aud. pays du Vivarais, Languedoc et autres provinces du Royaume, aux propres coups, frais, dépens, périls et fortunes desd. seigneurs procureurs, députés et du Général dud. pays, leurs possesseurs à perpétuité ; et à peine de tous dépens et intérêts et ce, outre une pension annuelle, perpétuelle de douze cent cinquante livres tournois par lesd. du pays de Vivarais vendu aud. seigneur pour le prix et capital de vingt mille livres. par acte reçu par Me Bernardin, le dixième juillet dernier ; la présente vente de pension de mille sept cent cinquante livres et constitution d'icelle faite pour et moyennant le prix fonds et capital de vingt huit mille livres que reviennent au denier seize suivant l'ordonnance, laquelle somme de vingt huit mille livres desd. Seigneurs députés et procureurs ont illec reelement reçue des mains dud. Seigneur D'Ornano en quatruples pistoles d'Espagne et d'Italie et écus sols le tout au prix valeur et cours présent au Royaume retiré et emboursé par lesd. seigneurs procureurs présents, moi, notaire et témoins de laquelle contents et satisfaits en ont quitté et quittent led. seigneur renonçant à toutes exceptions et laquelle somme de vingt huit mille livres a été à l'instant et en nosd. presences remise par lesd.ts seigneurs et procureurs et députés en mains de Me David Conteur commis par MM. les trésoriers généraux de France à la recette de tailles dudit pays, ci-présents requérant lad. somme pour l'employer aux affaires dud. pays de Vivarais tout ainsi qu'il lui sera ordonné par ledit pays, et d'icelle en faire tenir quitte lesd. seigneurs procureurs envers le général dud. pays comme iceus procureurs ont promis et promettent aud. Seigneur D'Ornano d'avoir soin et procurer par effet que lad. somme de vingt huit mille livres, sera employée au profit et utilité dud. pays et a l'effet porté par lesd. délibérations et procurations, de laquelle pension sus vendue et constituée les sus-nommés en la dite qualité s'en sont dévêtus et dessaisis et en ont invêtu et saisi ledit seigneur D'Ornano par tradition de plume de moi notaire à la coutume pour en user et prendre possession quand bon lui semblera et jusques à ce, sont constitué icelle pension tenir sous et titre de constitut précaire et non autrement avec promesse dicelle faire valoir et tenir franche et

quitte comme dessus aud. seigneur d'Ornano et aux siens à toute perpétuité et lui être de toute éviction et garantie envers tous, qu'il appartiendra sous toutefois la réservation de pouvoir racheter, extinguer lad. pension par lesd. députés générals du pays et leurs successeurs à perpétuité et quand bon leur semblera à la même raison que dessus au denier seize et en vendant et remboursant aud. seigneur ou en siens led. fond et capital de vingt huit mille livres avec les arrérages ci joints, il en a de lad. pension qui commencera le dernier décembre prochain et le premier payement dicelle au dernier décembre mille six cent vingt huit et en la même monnaie du Roi et au prix que pour lors aura cours aud. pays et royaume ; auquel cas de rachept et restitution seront tenus lesd. Seigneurs députés et ceux qui viendront après eux en donner avis aud. Seigneur d'Ornano six mois auparavant ainsi qu'a été convenu et accordé ; comme aussi en cas que led. pays fut en morosité et cessation de faire le payement de lad. pension de mille sept cent cinquante livres durant le temps des deux années, led. Seigneur D'Ornano pourra contraindre led. pays au payement du capital de lad. somme de vingt huit mille livres ainsi qu'il lui sera permi et loisible par vertu du présent acte, ensemble des arrérages qui seront dûs de la dite pension ainsi qu'a été expressément convenu, conclu et arrêté entre lesd. parties, car. sans cette condition, led. Seigneur d'Ornano n'aurait fait la présente acquisition de pension laquelle les dits Seigneurs procureurs et députés ont accordé, et promis icelle pension vendue, reconnaître par nouveaux titres aud. Seigneur et aux siens de neuf en neuf années ou autrement quand bon lui semblera, avec promesse de faire ratifier le présent acte et tout son contenu au profit dud. Seigneur d'Ornano et des siens à la première assemblée générale dud. pays et en rapporter l'acte de ratification en bonne et probante forme, le tout à peine de dépens, dommages et intérêts en leurs propres commodités ; et pourtant ce que dessus tenir et inviolablement observer lesd. Srs de la Faye, Rivière, Lemaistre et Brunet procureurs susd. et en leurs noms propres et privés et du général villes et communautés dud. pays et de tout et chaqu'un les particuliers, habitants, l'un pour l'autre et le chacun d'eux seul pour le tout sans divisions d'actions ni ordre de discussion, comme dit est, ont obligé soumis et hypothéqué tous et chacun leurs biens meubles et immeubles. droits et actions, présents et à venir et de chacun d'eux, ensemble leur personne propre et de leurs principaux députés, manants et habitants dud. pays et toutes cours royales dalphinales présidiat et sénéchat, conventions royaux de Nismes. royales et ordinaires de Villeneuve de Berg, Annonay et autres dud. pays de Vivarais, St-Esprit et autres cours généralement du Royaume de France où le présent acte sera exhibé et a chacune dicelles, première requise ainsi qu'ils ont promis et juré par leur foi et serments, comme aussi led. Me Conteur de satisfaire à ce qu'il c'est en dessus soumis renonçant pour cet effet toutes lesd. parties à tous droits, lois, statuts, privilèges à ce que dessus contraires mêmes au droit disant la générale renonciation ne valoir si la spéciale ne

précède. Fait et stipulé au château du Serpaijes en la dale haute. en présence de noble André Vignon, Sr de Tarneysieu gentilhomme ordinaire de monseigneur le duc d'Orléans habitant au mandement de Maubec et Sr Claude Gravier du St-Esprit, témoins appelés et soussignés avec toutes lesd. parties requis ainsi signé en led. acte, D'Ornano, de la Faye, Brunet, Lemaistre, Conteur, de Tarneysieu présents, Gravier et moi notaire royal dalphinal soussigné, recevant Me Guérin, expédié au profit dud. Seigneur d'Ornano par moi dit notaire royal dalphinal, signé et soussigné bien que d'autres mains soit écrit Guérin (1).

Chenevier, Recteur du Collège d'Aubenas.

Le P. Chenevier a été Recteur du Collège d'Aubenas du 10 novembre 1726 au 16 février 1730 et du 26 février 1733 au 26 avril 1736.

Cet acte a dû être paraphé par lui comme propriété du Collège d'Aubenas.

Acte de signification de remission et de transport.

L'an Mil six Cent trente huict et le douziesme jour du Moys d'octobre appres Midi par Devant Moy Notaire royal soubzsigné et les Tesmoins cy appres nommés Estably en personne Le Reverend pere Louis labattut Recteur du Collège des revérends peres Jesuistes de la Ville d'Aubenas Lequel ayant la présence de noble Ollivier de Fayn Seigneur de Rochepierre Sandic du pays de Viverais Luy a dict et remonstré que le Dixseptiesme jour du Moys de septembre année présente par acte reçu par Me Pierre Dusserre notaire royal dud. Aubenas dame Marguerite de Montlor femme de Messire françois Dornano Seigneur de Mazargue et autres places fist renonciation de La Somme de vingt huict Mil livres ausd. pères Jesuistes d'Aubenas deus aud. Seigneur de Mazargue par led. present pays de Viverais a constitution de prest par acte reçu par Me Guerin Notaire Royal Delphinal le premier novembre Mil six cent vingt sept en vertu du pouvoir a elle donné par Led. Seigneur son Mary duquel contract de renonciation aurait esté faicte lecture aud. Sr Sandic par Moy dict Notaire de mot a mot affin que ny pretendisse cause d'ignorance Au moyen de quoy a somme et requis somme et requiert Led. Sr Sandic de vouloir accepter lad. renonciation et ce faisant procurer ausd. pères le payement de la pension annuelle et perpetuelle de dix sept cent cinquante livres dud. cappital de vingt huict Mil livres Et pour la présente année qui eschera au dernier du présent moys d'octobre prochain avenant Et a faute de ce faisre a protesté et proteste contre led. Sr Sandic de tout ce que peult et doibt protester de droict en demandant acte et response.

Lequel Sr Sandic a requis coppie du present acte pour la Communiquer aux desputés dud. pays laquelle Luy a esté octroyée et apprès baillée Ce qua esté faict et récité aud. Bourg

(1) Archives de l'Ardèche, fonds du collège d'Aubenas.

St-Andéol et Maison dud. Sr sandic en presence de Pierre Pontaud courdonnier et Anthoine Sollier vallet dud. Sr Sandic illiteres.

Led. pere Labattut soubsigné Led. Sr Sandic na voulu signer es présentes Aussi de Mre Claude Rouchier presbtre augmosnier de Monseigneur Le Rssme Evesque de Viviers et Sr Jacques Augier Marchand dud. Bourg soubsignés Louis Labattut Rouchier prieur de la Souche Augier et Moy Androl Girard notaire royal dud. Bourg ce dessus recevant soubsigné.

Originellement expédié aussi par Moy Girard Notaire.

Pour Coppie

GIRARD Notaire (1).

En marge
J'ay loriginal

Louis Labatut

(1) Archives de l'Ardèche. fonds du collège d'Aubenas.

VII

CONVENTION DÉFINITIVE

DU 23 SEPTEMBRE 1643

ACCEPTÉE PAR LE P. GÉNÉRAL

Anno 1643° 23 septembris post meridiem, regnante Christianissimo Principe Ludovico 14°. Dei gratia Rege Galliae et Navarrae, coram me Notario regio Albenaci in provincia Vivariensi subscripto et praesentibus infrascriptis testibus, comparuerunt Illustrissima et potentissima Domina Maria Comitissa de Montelauro, Marchesia de Malobeco, Barona Albenaci, Montisboniti Mirmandae et Gratalupi, Domina Montispesati, de Matribus, de Vallibus, Ysselli, Villae Dei, sancti Laurentii et aliorum locorum, vidua Clarissimi Dynastae Joannis Baptistae Dornani, dum viveret Mareschalli Franciae, et nobilissima ac excellentissima Margarita de Montelauro, tam suo nomine quam amplissimi et praestantissimi Francisci Dornano mariti sui, Dynastae de Masargues, Serpese, Thuilière et Portqueyroles, gubernatoris pro Rege oppidi et castri Tarasconensis, arcium et insulae dicti Portqueyroles ; et Rdi in Christo Patres Societatis Jesu Richardus Mercier provincialis provinciae Tholosanae et Joannes Relyon rector collegii Albenacensis ab eadem provincia pendentis facientes pro aliis Patribus ac fratribus eiusdem collegii praesentibus ac futuris quibuscumque, Qui omnes supra nominati propter difficultates quae intervenerunt ex parte Rdi P Generalis dictae Societatis circa approbationem contractus fundationis dicti collegii excepti per me Notarium 17° Septembris 1638, ad eas tollendas omnino et propter bonas rationes quae impulerunt eos ad hoc, convenerunt inter se mutuó et reciprocó cum mea Notarii stipulatione ut sequitur videlicet quod dicta Domina Mareschalla est et manet sola fundatrix dicti Collegii, et quod eo titulo omnes honores, praerogativae et suffragia reddentur illi et memoriae suae conformiter dicto contractui fundationis ; Quod dicti Dominus et Domina Dornano agnoscentur tanquam insignes benefactores dicti Collegii. Quod illis, haeredi dictae Dominae Mareschallae et successoribus universis dicti haeredis habitis et reputatis, post illam pro fundatoribus exhibebuntur honores et debita officia iuxta statuta et constitutiones dictae Societatis Jesu. Quod dicta Domina Mareschalla, dictus Dominus et Domina Dornano et quicumque ad eos pertinebunt in posterum participes fient orationum et meritorum dictae Societatis. Quod Rdus P. Generalis rogatur concedere per patentes communicativas dictarum orationum et meritorum. Sivero contingeret in futurum ut dicta Domina Mareschalla, haeres eius aut successores universi habiti et reputati profundatoribus, ut dic-

tum est, procurarent per effectum suis sumptibus et expensis unionem dicto Collegio aliquorum bonorum qualitatis et conditionis convenientis valentium in reditibus annuis, cunctis oneribus detractis summam mille octingentorum sexaginta quinque librarum Turonensium, in eo casu poterunt repetere et recipere pleno iure summam triginta mille librarum expressam in dicto contractu fundationis et de ea disponere ad arbitrium et voluntatem suam tanquam de re propria. In quam rem consensit et consentit in praesentia, sicut tunc temporis et ex tunc sicut nunc dicta Domina Dornano tam suo nomine quam dicti Domini mariti sui a quo ipsa dixit habere facultatem expressam et sufficientem authoritatem. Sicut etiam si casu accideret ut collegium Albenacense dissolveretur vel dicti Rererendi Patres illius, fruentes dictis triginta mille libris aut subsidiarie dictis bonis unitis, desinerent instruere inventutem conformiter suis statutis et constitutionibus in quinque classibus humanitatis et sextum philosophiae, de quibus fit mentio in dicta fundatione, dicta Domina Mareschalla, haeres illius et successores universi poterunt similiter suà authoritate, absque ulla forma vel figura litis, accipere et sibi usurpare supra dictam summam triginta mille librarum, vel dicta bona unita, in quantum propter dictam unionem supra dicta summa praecedenter repetita et resumpta fuisset, ut de eà disponatur eodem modo in utilitatem eorum quibus expedire videbunt, consentiente ad hoc praesertim dicta Domina Dornano eo titulo ; dicta Domina Mareschalla ad testificandam magis ac magis pietatem et affectum christianum erga dictam Societatem Jesu, liberat in perpetuum dictum Collegium Albenacense a nominatione caduci hominis, ad quam obligatur per dictam fundationem, et a laudemiis, iuribus et obsequiis, ad quae teneri possent propter caducariam servitutem, contenta solum dicta Domina pro se et pro suis haeredibus et successoribus universis quibuscumque directo dominio quod ad illam pertinet supra solum, domos, haereditates ex quibus Collegium et templum componi debent, et solutione censuum illi debitorum et qui illi debebuntur singulis annis ; et propter hanc causam homagium dicti Collegii illi praestetur, et praeterea pro prioratu sanctae Crucis, et successivè dicto suo haeredi et successoribus universis ipsius, quod Rdi Patres Provincialis et Rector acceptaverunt et humiliter gratias egerunt nomine dictae Societatis et dicti Collegii, et promiserunt iisdem nominibus effecturos ut praestetur dictum homagium et agnoscatur directum dominium et dicti census, et ut fiat eius solutio per Rdum P. Rectorem praesentem et futurum dicti Collegii, quotiescumque dicta Domina Mareschalla, dictus eius haeres et successores universi vel alii habentes facultatem ab illis id requirerent, sut poena omnium expensarum, damnorum et compensationum. Sicut etiam promiserunt et in se receperunt dicti Rdi Patres Provincialis et Rector curaturos ut confirmetur et approbetur quamprimum fieri poterit a Rdo Patre Generali eiusdem Societatis quidquid continetur in hoc contractu et in illo dictae fundationis, recepto per me dictum Notarium, dicto die 17 Septembris anni 1638, pro capitibus et articulis illius, quibus per declarationem, modificationem, interpretationem vel aliter non est derogatum vel aliquid in-

novatum per hunc praesentem contractum, et promiserunt ac curaverunt dictae partes, in eo quod spectat ad quamlibet ipsarum, observare et custodire per singula capita, cum submissionibus, obligationibus, renunciationibus et clausulis contentis in dicto contractu fundationis lectis per me dictum Notarium dictis partibus et bene intellectis ab illis, ut dixerunt in praesentia dictorum testium, quae censentur repetita per hunc contractum, qui transactus est in dicta urbe Albenaci et castro dictae Dominae Mareschalle in praesentia nobilis Petri de la Baume consiliarii Regis in suis consiliis et decani dominorum Consiliariorum in Parlamento Delphinatus, nobilis Andreae de Vignon domini de Tarneyzieu asseclae Illustrissimi ducis Aurelianensis et Ballivi generalis comitatus de Montelauro, et Pontii Armandi oppidi pratellensis, subscriptorum cum dictis partibus Maria de Montelauro, Margarita de Montelauro, Richardo Mercier Provinciali Societatis Jesu, Joanne Relyonc Rectore dicti collegii, de la Baume de Tarneysieu, Armando praesentibus, et me Petro Du Serre Notario regio dicti Albenaci excipiente.

Du Serre notario ita obsignatis in originali.

[manu Du Serre] Contractus extractus a me Notario de lingua gallica ad linguam latinam et fideliter per me collationatus.

Du Serre notarius.

[a tergo alia manu] Acceptatum 3 novembris 1613. (1)

(1) Arch. Stato. Fondo Gesuit. Collegi. 99.

VIII

LETTRE DU P. VITELLESKI A LA MARÉCHALE D'ORNANO

Mutius Vitellescus Societatis Jesu
Praepositus Generalis
Omnibus in quorum Manus hae litterae venerint
Salutem in Domino sempiternam.

Cum illma et excellma Dñâ Maria Comitissa de Montlor pro suâ pietate, et salutis subditorum suorum zelo, ac singulari erga nostram societatem propensione, perficere cupiens fundationem et dotationem Collegii nostri in ejus urbe Albenacensi a piissimo quondam et nobilissimo ipsius parente D. Ludovico Guillelmo Comite de Montlor Equite torquato, pro juventutis illarum partium institutione, et haereticorum conversione cum Regis placito inchoati, et subinde a nobilissimo itidem et religiossimo Dñô D. Joanne-Baptista d'Ornano, Galliae, dum viveret, Marescallo, ipsius Dñae viro, adaucti ; in hunc finem pro quinque humaniorum litterarum scholis, et sexta philosophiae, quolibet biennio excurrendae, praeter antiquum solum et reditum a praedictis Dñis datum et procuratum, ipsa Dña de novo peramplum spatium ad templum, scholas, caeteraque aedificia commodius extruenda, et triginta librarum millia ad censum tuto collocato, liberaliter assignaverit, ac donaverit, donatione inter vivos : Cum plena etiam et perpetua exemptione et immunitate tam personarum, quam totius sitûs dicti Collegii, a lege caducaria et ab omnibus tributis, laudemiis, obsequiis aliisque oneribus, instar caeterorum Societatis Collegiorum, exceptis duntaxat, eidemque Dñae donatrici et ipius successoribus reservatis, homagio pro prioratu S. Crucis praestari solito, et directo dominio cum censibus annuis quarumdam domorum coemptarum, eidemque Collegio adjunctarum ; Et cum hoc, quod si forsan ipsamet Dñâ, ejusve successores alia bona qualitatis et conditionis convenientis, ac ejusdem omnino valoris et reditus annui, mille scilicet et octingentarum septuaginta quinque librarum in annos singulos, detractis omnibus oneribus, reipsa dederint, aut procuraverint eidem Collegio, propriis ipsorum sumptibus et expensis, eo nimirum casu Rector ipsius Collegii debeat illis earumdem triginta millium librarum summam, seu illarum assignationem, aut fundum retrocedere ; et alias prout in tribus publicis desuper, et relative confectis instrumentis, 17 scilicet sept. 1638, 4 mai 1640. 22 sept. 1643 — dicitur latius contineri. Hinc Nos, prae Illmae et Excellmae Dñoe pietati et in nostram Societatem propensioni, quoad in Nobis est respondere cupientes, cum in dicta Urbe Albenacensi sedem nostris ministeriis idoneam experti simus, praedictam assignationem et donationem, cum ea

qua par est, gratiarum actione, tum Nostro, tum Nostrorum Successorum nomine, omni, quo possumus, meliori modo admittimus et acceptamus : idemque solum, situm et triginta millium librarum summam et proventum, ipsimet Collegio Albenacensi nostrae Societatis, pro ejus fundationis et dotis augmento addicimus et applicamus ; ipsam vero D. Mariam Comitissam de Montlor, in ejusdem Collegii fundatricem, cum omnibus praerogativis et gratiis a Nostra Societate Collegiorum fundatoribus tribui solitis, agnoscimus et recipimus, Deum opt, precantes ut de inexhausto dilect. Filii sui meritorum thesauro nostram inopiam supplens, eamdem Dñâm fundatricem multis in hâc vita meritis auctam ejusque antecessores et successores aeternae gloriae corona remuneret. In quorum, fidem has litteras manu nostra subscriptas et sigillo nostrae Societatis munitas, dedimus Romae, die 28 junii 1644.

Mutius, Vitellescus.

Vincentius Puinisius, Secretarius.

Collationné sur l'original en parchemin orné qui est chez M. Henri Combier à Vals, le sceau, renfermé dans une boîte, pend à un ruban de soie.

IX

FONDATION DE Mme DE CLASTREVIELHE

23 Novembre 1649

L'an mil six cent quarante neuf et le vingt troisieme jour de novembre après midi pardevant Moy notaire royal soubsigné et présence des temoins soubsignés establie en personne dame Gabrielle de borne de leugiere dame de Clastrevielhe et autres places habitant en son chasteau de Clastrevielhe laquelle comme heritiere par benefice d'Inventaire de feu Mre François de Clastrevielhe son mary Seigneur dud. Clastrevielhe et autres places vivant gouverneur pour le Roy de Villeneuve de Ber et mestre de camp es ses Armées de son gré pour Elle et siens successeurs a venir a quité cedé remis et transporté a jamais aux reverands peres Jesuittes du Collège de la ville d'Aubenas au bas vivarès cy absants les reverands peres Antoine du Haut Clusel jesuite et recteur dud. Collège et Ugues Astorg aussy jesuite et scindic dud. Collège dud. Aubenas present et pour tous les autres susd. reverands péres dud. Collège cy absants avec Moy notaire pour eux et les successeurs Jesuites d'Icelluy Collège stipulant et acceptant la somme de dix sept cents livres de principal a prandre et lever ou bien les aports et interets d'Icelle au denier seize sur Messieurs les deputés des Estats et Assiette du present pays de Viverès ou sur le Receveur des tailles dud. pays chacune année a chacun jour quinzieme janvier lesd. Interets et led. principal en deduction et surtaxe moins de la somme de quatre mil livres que led. pays de Vivarès et susd. deputés doivent a lad. dame de Clastrevielhe comme heritiere susdite au moyen du contrat d'appentionnent et obligation qu'ils en ont passé aud. feu Seigneur de Clastrevielhe receu par Me Allamel notaire a Largentiere le quinzieme janvier mil six cent vingt neuf et pour lesd. dix sept cents livres de principal et interets ou pension tant seulement lad. dame de Clastrevielhe a mis et subrogé met et subroge lesd. reverands peres Jesuites dud. Aubenas en son lieu et place action et ypotheque pour en retirer le payement et en donner quitances valables et en reffus de payement les y contraindre en touttes cours en quelles les a constitués ses procureurs expeciaux et irrévocables avec promesse de leur faire bonne et recevable lad. somme principale ou interets et pension remis, et a lever dorsenavant et leur en estre de touttes esviction et garantie nécessaires et a fait lad. Dame de Clastrevielhe lad. presente remission et délégation ausd. R. P. Jesuites en sollution et payement de pareille et semblable somme de dix sept cents livres qu'elle leur devait par obligation qu'elle savait passée récéues et originellement expédiée par moid. notaire le 18 juillet an present 1649 que lesd. R. P. recteur et scindic luy

ont rendu en présence de moid. notaire et temoins de laquelle moyennant lad. semblable somme remize interets et pension susdits leur ont quittée et promis faire tenir quittes les siens et tous autres et que jamais ne leur en sera fait autre demande et consenti et consent à la cancellation et croisement de lad. obligation et a este de pacte convenu et accordé entre lesd. parties stipullation et aceptation reciproque intervenant qu'il sera permis et loisible a la Dame de Clastrevielhe et siens de pouvoir acquiter et retirer desd. R. P. Jesuittes les dix sept cents livres remises sur lesd. deputés et receveurs desd. tailhes dud. principal si bon sui semble et après s'en faire payer ausd. deputés et receveurs comme bon luy semblera. Et rendant et restituant a Ic ux R. P. Icelle dite somme de dix sept cents livres dud. principal. A quelle fin ils seront tenus luy retroceder et remetre sans que neantmoins ils en puissent retirer led. payement principal qu'après l'Inthimation et soumation faite a lad. dame et siens s'ils le veullent retirer et recouvrer et le tout sans figure ni forme de proces a paine de tous depends domages et interets. Et ainsin l'ont promis et jure enttandre et garder par serment lesd. R. P. recteur et scindic en mettant la main a la poitrine a la forme des prebstres et lad. dame sur les sainets evangilles de Dieu et soubz obligation et ypotheque de tous les biens presents et futurs et ceux dud. College et par expres lad. dame ses biens es meterie de Charraix de La Souche par Elle acquis du Seigneur barron de la tour par contrat receu par Moy notaire en sa datte qu'ont soubmis aux cours de M^re le Seneschal présidial et convensions de Nismes et present ressort de Viveres royalle de Villeneuve de Berc touttes autres et chacune d'elles avec due renonciation. Faict et recité dans led. Chasteau de Clastrevielhe de lad. dame presents Me Claude Benoist prebstre de Naussac demeurant aud. Clastrevielhe, Jean Pierre Maspetit mon fils dud. Jaujac soubsignés avec les parties et Etienne Chambon fils de feu Claude dud. Jaujac illitere de moy Jean Maspetit notaire royal dud. Jaujac recevant et aussi soubsiné, Gabrielle de Leugière, Antoine du Hautelusel recteur, Hugues Astorg scindic, Benoist père, Maspetit et moy Maspetit notaire.

Extrait tiré de mon original Maspetit notaire. Et au dessous · Extrait du Danet (?) in-folio couvert de parchemin reçu par feu Mre Jean Maspetit vivant notaire de Jaujac tiré des Archives du Collège de la ville exhibe et tire par le R. P. Pons Bertrand sindic dud. Collège. Collationné par moy notaire soubzigné.

Brousse notaire (1).

En marge :

j ay led livre
en mon pouvoir
Bertrand syndic

et plus bas : Chenevrier Recteur
du Collège d'Aubenas.

(1) Archives de l'Ardèche. Série C. 1537.

X

AFFAIRE DES TAILLES ENTRE LA VILLE ET LE COLLÈGE D'AUBENAS

En 1695 les fonds du Prioré de Ste-Croix sont encadastrés pour la première fois étant devant hommagés à Monlor en 1555 quoique dépendant originairement de la Chasedieu. — Ce cadastre n'est ni autorisé ni exécuté en ce point. En 1635, 29 juillet, le Roi fit une déclaration ordonnant que tous les fonds de cette nature seraient rayés des cadastres n'étant pas juste qu'étant sujet aux décimes ils le soient aussi aux tailles. En 1661, Aubenas faisant un nouveau cadastre les raye en ces termes, distrait la partie noble.

En 1691, les dits fonds sont remis au cadastre en plus grande quantité comprenant la maison Priorale et ses environs que les Huguenots avaient épargnée, et n'exceptant que la chapelle qui était la grand autel de l'ancienne église paroissiale dont ne reste que les masures et le dit grand autel converti en chapelle. Reste aussi le cimetière.

Et est à noter que ce sont les seuls fonds nobles de tout le mandement qu'on a attaqué, laissant tous les autres exagérant leur estime et scripvant en même temps l'estime de certains biens ruraux.

En 1693, 20 avril, le Collège se rend appelant à la cour des aides contre ce compoix comme ayant encadastré des fonds nobles par deux articles de la déclaration de 1684. 1° étant biens originairement dépendant de l'Abbaye de la Chazedieu qui y envoyait de ses moines en qualité de Prieurs pour en recueillir les fruits. 2° étant fonds d'un Prioré ou bénéfice de Curé primitif et dans le ressort de sa dimerie et qui ont toujours été nobles jusqu'ici en ces deux qualités.

En 1697, le syndic de la Communauté convient de la nobilité des dits fonds et en dispute le quantum qui avait déjà été vérifié et réglé en 1661. Pour cela il produit un dénombrement des dits fonds nobles fait par Pierre Limosin, Prieur de Ste-Croix en ces termes :

1° La maison claustrale dudit Prioré servant pour la demeurance du Prieur et de ses familiers et à recueillir quelque peu de bétail qui s'y peut nourrir et négocier en ses affaires.

2° Environ huit journées de pré.
Journée de ce temps là est plus qu'une siterie d'aujourd'hui.

3° Environ douze journées de labeur (pour lequel faut entretenir une paire de bons bœufs, est-il dit, à la fin dudit dénombrement).

4° Le courtialage dudit bénéfice tout à lentour de l'Eglise et de la maison claustrale, ne valant rien en revenu ; car

est la pâture et le parcours du bétail qui se nourrit audit bénéfice.

5° Quelques jardins pour patage et pour chanave.

6° Quelques fruits tant noix, pommes, que prunes. Et autre chose n'a audit bénéfice.

Sur ce dénombrement la Communauté prétend ruraliser une partie des dits fonds du Prioré qui ont été nobles jusqu'ici et avoir droit d'arrérages de tailles suivant la déclaration de 1684 dont certains offrent de faire grâce, les autres non. Leur raison est que le dit dénombrement ne spécifie que 20 jornaux, donc, disent-ils, le surplus du noble est rural excepté les jardins, fruitiers et patures qui ne peuvent pas être grand chose à ce qu'ils disent. Et ce raisonnement serait bon si les biens de question étaient séculiers, dont la contenance devait être prouvée par dénombrement.

Le Collège au contraire dit sur ce dénombrement.

1° Que le dit Prieur craignant quelque imposition sur son bénéfice diminuait la valeur de ses fonds et les cachait tant qu'il pouvait, car sortant de dire que la charge de vin vaut 1 l. 5 s. et que le muid contient 3 charges, il dit que huit muids et demi qu'il a de vente ne valent que huit livres. Il met le sétier froment qu'il nomme quarte au langage de son pays. 15 sols et le setier avoine qui en son pays est de six cartons, cinq sols, après quoi il exagère fort ses charges. De là on conclut que quand il dit environ 8 journées, le mot d'environ signifie en ce cas plus de 8 journées.

2° Que le patu dont il ne dit point la contenance était fort grand quoiqu'il n'en tirât autre chose que la nourriture du bétail qu'il négociait, comme le patu qu'à aujourd'hui le Collège est fort vaste quoiqu'il n'en tire rien que la nourriture de son bétail qui y paît pendant l'été.

3° Que la terre où étaient ses noyers était aussi fort grande quoique de peu de revenu à cause qu'en ce terrain ces arbres portant peu, c'est pourquoi le Collège a converti cette terre en champ appelé encore le champ des Noyers.

4° Que les 2 jornaux de labeur devaient être fort grands puisque pour entretenir ce labourage il fallait une paire de bons bœufs toute l'année.

Ce Prieur était habitant du Cheylard à une lieue du Cellier du Luc et la 12 jornaux composait sans doute le labourage d'une paire de bons bœufs.

Mais enfin posant ce dénombrebent pour principe dont nous convenons tous ; il faut de là convenir.

1° Que ce Prieur a dénombré tout ce qu'il possédait ; car il dit et autre chose n'a au dit bénéfice. Au lieu qu'ayant dénombré les biens nobles de sa cure du Cellier du Luc, il dit qu'il y a d'autres biens mais qu'il ne dénombre pas, n'étant pas nobles et payant une censive étrangère.

2° Que les journées soit de pré soit de labeur sont dénombrées sans confront, et portant qu'on ne peut les trouver pour savoir en les mesurant avec l'arpent nouveau combien elles contiennent suivant la mesure d'aujourd'hui, si petite que la séterée n'est que deux tiers de la séterée commune du

Royaume. Et peut-être l'arpent du Cheylard était plus grand que le Commun.

3o Que le Patu, la terre des Noyers et des autres fruitiers sont dénombrés et sans confronts et sans contenance. Et partant que la contenance de ces fonds étant à deviner on n'a pas plus de raison d'assurer qu'elle est plus grande que plus petite et le dit dénombrement ne suffit pas pour décider cette contenance faute d'avoir dit les confronts qui sont la seule voie pour connaître les pièces dénombrées et pour pouvoir ensuite les mesurer et dire leur contenance suivant l'arpent nouveau différant de l'ancien et plus petit au dire même de la Communauté.

Or le Collège supplée au défaut du dit dénombrement et montre les confronts du fonds possédé par le dit Prieur qui vivait environ l'an 1540. Contenus en terriers de Ste-Croix, l'un fait antécédemment au dit dénombrement savoir en 1469, l'autre postérieurement savoir en 1555, reste donc puisqu'on ne veut pas s'en tenir à ce qui fut fait en 1661. — A arpenter l'espace compris entre les dits confronts qui sont connus, lequel espace est joui par le Collège comme Prieur et non comme acquéreur et l'on saura par là ce que c'était en bloc que tous les dits articles, ne pouvant pas les connaître ni mesurer en détail.

Je ne dis rien de l'encadastrement de notre jardin exempt de tailles par la déclaration du Roi en 1684, de la surcharge du rural jusqu'à mettre la côte d'un champ acquis des P. Cordeliers trois fois autant quelle était quand ces Pères le tenaient estant que le Collège a amélioré ce fonds et Dieu le sait ; il n'y a qu'à voir nos fonds de Ste-Croix et les faire voir à ceux qui vantent tant leur bonté pour voir l'équité de leur cadastre à l'égard du Collège.

Est à noter que Ste-Croix doit faire 200 écus de notre fondation et aujourd'hui charges payées il ne fait pas 200 livres de sorte que si son altesse fondateur ne nous maintient pas le peu qui reste nous allons présenter requête au Pays pour retrancher les classes inférieures qui ne sont qu'à l'avantage de la ville. Ce que le pays ne refusera pas, voyant 1o que sans cela le Collège tomberait bientôt tout à coup ses dettes croissant d'un côté et les revenus de sa fondation diminuant de l'autre, 2o que c'est par la conduite et chicanes de la Communauté qui déjà nous a fait dépenser notablement, dont nous tenons rôle afin qu'en temps et lieu cecy soit tenu en compte sur la fondation dont le contrat nous a baillé Ste-Croix comme liquide et non litigieux, comme en effet il ne l'est qu'à raison de l'attaque qu'on lui fait sans nul fondement (1).

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du Collège d'Aubenas.

XI

CONSTITUTION DE RENTE

Magdeleine de Truchet, marquise de Vogüé et le P. de Gordon

L'an 1744 et le 17 octobre, avant midi, par devant nous Notaire Royal et témoins soussignés fut présente haute et puissante Dame Magdeleine de Truchet épouse et procuratrice générale fondée d'haut et puissant Seigneur Messire Charles-François-Etzéar Vogué Marquis dud. lieu, Comte de Montlor et de Truchet, Baron d'Aubenas et autres places, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie d'Anjou, par acte reçu nous Notaire le 25 avril dernier, habitant en son château d'Aubenas, Laquelle de gré en cette qualité a vendu, créé, et pour toujours establi avec promesse de faire valoir et jouir envers le contractant à peine de tous dépens, dommages et intérêts, en faveur des Révérends Pères, le Collège des Jésuites de cette ville d'Aubenas, le R. P. Louis-Gabriel de Gordon sindic dud. Collège ici présent et pour eux stipulant et acceptant, la rente constituée de 150 livres par an, exempte du dixième et de toutes autres impositions créées et à créer, ensemble de toutes lettres du Prince que led. Seigneur Marquis de Vogué pourrait obtenir pour le retardement du payement de la rente sans que cette clause puisse être regardée Comminatoire comme étant l'exprès contentement des parties.

Donc le premier payement de la dite rente sera fait d'aujourd'hui en un an et ainsi continuera année par année à pareil jour, la rente vendue et créée par la dite dame Marquise de Vogué, pour et moyennant le prix et somme de 3000 livres à compte de laquelle ledit R. P. de Gordon en a réellement et comptant payé à lad. Dame Marquise de Vogué en bonnes espèces de cours à son contentement celle de 2000 livres qu'elle a emboursé et retiré au vu de nous Notaire et témoins, et les 1000 livres restants en une cédule de pareille somme consentie par feu Messire Cérice-François Comte de Vogué, père dudit Seigneur Marquis, en faveur des Révérends Pères Jésuites d'Aubenas en date du 22 août 1733, reconnue et avérée par la dite Dame, et par Elle retirée au même taux que dessus, moyennant quoi elle a quitté le dit Révérend Père de la somme de 3000 livres avec soumission de sa part qu'au cas le dit Seigneur resta trois années sans payer la rente de 150 livres aux RR. PP. Jésuites, il pourra être contraint au payement du capital sans pouvoir audit cas être reçu à purger sa demeure ni faire regarder la clause Cominatoire, avec promesse aussi de sa part de faire avertir les dits Révérends Pères trois mois à l'avance lorsque le dit Seigneur voudra se libérer en un seul payement du capital de la dite rente ainsi l'ont les parties promis et juré, ladite Dame obligeant à cet effet tous les biens du Seigneur Marquis de Vogué, aux rigueurs de toutes cours, et par exprès

à celle des Conventions royaux de Nismes avec due renonciation et clauses requises.

Fait et récité dans le Château d'Aubenas en présence de Messire Joseph Audigier prêtre, chapelain, et de Sr François Champanhet, chirurgien habitant de la dite ville signés avec parties et nous Pierre Dumas notaire royal requis recevant. Soussigné, Truchet de Vogué, Louis-Gabriel de Gordon Jes. sindic, Audigier prêtre, Champanhet, Dumas notaire signés à l'original. Cancellé à Villeneuve de Berg le 19 octobre 1744. Reçu dix-huit livres douze sols. Turc signé.

Collationné sur la minute par Nous reçue, expédié audit R. P. de Gordon.

Dumas, notaire (1).

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du Collège d'Aubenas.

XII

IMPOSITIONS AUX FRAIS D'ASSIETTE EN FAVEUR DU COLLÈGE D'AUBENAS POUR DIMINUTION DE RENTE

PASSANT DU

DENIER SEIZE AU DENIER VINGT PUIS A 3 %

I. — **Extrait des Registres du Conseil d'Etat**

Sur la requête présentée au Roi étant en son Conseil par le syndic général de Languedoc contenant qu'en l'année 1638, la dame maréchale d'Ornano fonda le Collège des Pères Jésuites de la Ville d'Aubenas dans le pays et leur donna à titre de donation et fondation un capital de vingt neuf mille sept cents livres qui lui était dû par le pays de Vivarais (1) dont les intérêts furent toujours payés sur le pied du denier seize, jusque en l'année 1667 où les intérêts furent réduits au denier vingt, mais que les états particuliers dud. pays de Vivarais ayant reconnu que ce Collège ne pouvait subsister si lad. réduction avait lieu et qu'il serait dans la nécessité de retrancher plusieurs classes ce qui était contraire aux motifs et à l'objet de la fondation du dit Collège, ils délibérèrent de continuer le payement des dits intérêts sur le pied du denier seize, ce qui fut exécuté jusque en l'année 1690 que la Chambre des Comptes de Montpellier raya dans la dépense du compte du receveur des tailles du dit pays de la dite année, la somme de trois cent soixante et onze livres cinq sols de l'excédent des dits intérêts au denier vingt du susdit capital, de sorte que lesdits pères jésuites se trouvant pour lors dans le cas de supprimer non seulement des classes mais encore le nombre de leurs religieux qui ne sont employés qu'à des missions et autres fonctions utiles au bien de la religion du dit pays, et la rente dud. capital composant le principal revenu dud. collège, ces considérations déterminèrent les états particuliers ou assiette dud. pays de Vivarais à délibérer le 8 Mars 1692 sous le consentement des

(1) Maréchale d'Ornano 28000
Madame de Clastrevielhe 1700
29700

états de la province et le bon plaisir de sa majesté, que pendant tout le temps que le pays serait débiteur envers le dit Collège de la dite somme de vinggt neuf mille sept cents livres, il lui serait payé annuellement par led. pays, outre les intérêts de lad. somme au denier vingt celle de trois cent soixante et onze livres cinq sols pour le dédommager de la perte qu'il faisait par la réduction au denier vingt des intérêts de lad. somme capitale et à condition que lad. gratificattion cesserait ou diminuerait au cas que par une déclaration du Roi ou autrement les dits intérêts fussent rétablis au denier seize et à proportion au denier dix-huit, que les états consentirent à l'imposition de la dite somme de trois cent soixante et onze livres cinq sols, laquelle fut permise sous le bon plaisir de sa Majesté sur le dit pays de Vivarais par ordonnance des Srs commissaires de sa majesté aux dits états du 16 Janvier 1693 et que lad. imposition fut ensuite autorisée par arrêt du Conseil du 4 Avril de lad. année, mais qu'en 1721 le dit pays de Vivarais ayant sommé tous les créanciers de recevoir le remboursement des capitaux qui leur étaient dûs ou bien de réduire leurs rentes sur le pied de trois pour cent les pères jésuites dud. Collège d'Aubenas représentèrent aux états particuliers dud. pays qu'ils n'étaient point dans le cas de la réduction de trois pour cent ce qui donna lieu aux dits états ou assiette de délibérer le 16 Mai 1721 que nonobstant la réduction des rentes le dit pays continuerait l'imposition de celle dont il s'agit sur le pied du denier vingt en y ajoutant la somme de trois cent soixante onze livres cinq sols conformément à l'arrêt du Conseil de 1693 auquel effet le sindic dud. pays fut chargé de poursuivre, l'autorisation de la dite délibération partout ou besoin serait même au Conseil, que cependant l'imposition de lad. rente a toujours été continuée sur le pied porté par cette délibération jusque en l'année 1754 ou par le jugement rendu par les états sur les impositions faites par led. pays en la dite année il fut ordonné qu'il serait sursis à l'imposition des dits intérêts au-delà de trois pour cent jusqu'à ce que led. pays eut été autorisé à la faire, et qu'en conséquence dud. jugement les intérêts du susd. capital n'ont été imposés que sur le pied de trois pour cent indépendamment de la somme de trois cent soixante onze livres cinq sols dont l'imposition aurait été permise par l'arrêt du Conseil du 4 Avril 1693, ce qui a obligé les Jésuites dud. Collège de se pourvoir en la dernière assemblée desd. états pour demander qu'outre les intérêts dud. capital à trois pour cent ledit pays fut tenu d'imposer tous les ans la somme de cinq cent quatre vingt quatorze livres pour la différence des dits intérêts de trois à cinq pour cent, indépendamment de trois cent soixante et onze livres cinq sols énoncés ci-dessus ; que les états ayant reconnu que les mêmes motifs qui avaient donné lieu à sa majesté de permettre l'imposition de cette somme en 1693 pour remplacer la différence du denier seize au denier vingt subsistant encore aujourd'hui pour conserver aud. Collège le même revenu, attendu que le susdit capital fait partie de la fondation et l'utilité de ces sortes d'établissements, ils auraient par leur délibération du 19 Février dernier consenti à ce que

led. pays de Vivarès continue d'imposer à l'avenir au profit dud. collège et conformément à la délibération qu'il prit le 16 Mai 1721, l'intérêt du susd. capital sur le pied du denier vingt et de plus la somme de 371 l. 5 s. pour remplacer la différence du denier seize au denier vingt sur le même capital conformément à l'arrêt du Conseil du 4 Avril 1693, et que lad. imposition serait faite aussi pour l'année dernière 1755, ou elle a cessé d'avoir lieu et que la dite imposition ayant été ensuite permise sous le bon plaisir de sa Majesté par une ordonnance rendue le trente et un Mars 1756 par les Commissaires et ceux des états nommés par lettres patentes du 30 Janvier 1734 en vertu du pouvoir à eux donné par l'arrêt du vingt huit décembre 1754 pour juger les additions requêtes et moyens de rétablissement qui n'ont pu l'être pendant la tenue des états ; il y a lieu d'espérer que sa Majesté voudra bien l'autoriser. A ces Causes, Requérait le suppliant qu'il plut à sa Majesté approuver et confirmer l'ordonnance desdits Srs Commissaires du trente un Mars dernier, et en conséquence permettre audit pays de Vivarais d'imposer tous les ans la somme de cinq cent quatre vingt quatorze livres au profit des dits pères jésuites du Collège d'Aubenas, autre et par-dessus celle de trois cent soixante et onze livres cinq sols dont l'imposition a été permise en leur faveur par l'arrêt du Conseil du 4 Avril 1693, pour parfaire ensemble la rente ou intérêt des dix huit cent cinquante six livres cinq sols sur le pied du denier seize du capital de vingt neuf mille sept cent livres dû par ledit pays de Vivarais et affecté par l'acte de fondation à l'entretien dudit Collège. Vu la dite requête ensemble l'extrait de la délibération prise par les états particuliers et assiette du pays de Vivarais, tenue au mois de Juin 1669 par laquelle led. pays, reconnaissant les avantages qu'il reçoit de l'établissement dudit Collège, il est déterminé d'imposer à l'avenir les intérêts du capital de 29700 l. sur le pied du denier-seize, autre délibération prise par led. pays, le 8 Mars 1691 par laquelle il est déterminé sous le consentement des états et le bon plaisir de sa Majesté que pendant tout le temps que led. pays devra au dit Collège d'Aubenas la dite somme de 29700 l. il sera donné annuellement aud. Collège par led. pays outre les intérêts de lad. somme au denier vingt celle de 371 l. 5 s. pour le dédommager de la perte qu'il fait par la réduction au denier vingt des intérêts de la dite somme en capital et à la charge que lad. gratification cessera ou diminuera au cas que par déclaration du Roi ou autrement les dits intérêts fussent remis au denier seize et à proportion au denier dix huit, le jugement rendu par les états de la province de Languedoc au mois de décembre mil six cent nonante un portant entr'autres choses qu'ils déclarent n'empêcher l'imposition de ad. somme de 371 ll. 5 s. au profit des Jésuites d'Aubenas aux conditions de la délibération de l'assiette du pays de Vivarais du 8 Mars 1691 et permet sous le bon plaisir de sa Majesté aud. pays de Vivarais d'imposer la somme de trois cent soixante et onze livres cinq sols au profit dud. Collège d'Aubenas outre et par dessus les intérêts au denier vingt du capital qui lui est dû par led. pays aux

conditions toutefois et réservations portées par la susdite délibération de 1691. L'arrêt du Conseil du 4 Avril 1693 qui autorise et confirme lad. ordonnance, la délibération prise par le dit pays de Vivarais le 16 Mai 1721 par laquelle il est délibéré de continuer d'imposer au profit dudit Collège d'Aubenas et en considération des services qu'il rend au pays, la somme de 1485 l. pour la rente sur le pied du denier vingt de celle de 29700 l. comme aussi celle de 371 l. 5 s. qui lui fut accordée en supplément par délibération de l'assemblée en 1691 ; la délibération prise par les états généraux de la dite province le 19 Février 1756 portant consentement à la dite imposition et l'ordonnance rendue par les Srs Commissaires de sa Majesté et ceux des états le 31 Mars suivant par laquelle et pour les causes et conditions résultant de l'acte de fondation du Collège des Jésuites établi à Aubenas, il est permis sous le bon plaisir de sa Majesté aux Commissaires ordinaires députés à l'assiette du pays de Vivarais d'imposer à l'avenir tous les ans dans le département des frais d'assiette la somme de cinq cent quatre vingt quatorze livres au profit dud. Collège outre et par dessus celle de trois cent soixante onze livres cinq sols dont l'imposition a été permise en sa faveur par l'arrêt du Conseil du 4 Avril 1693 pour parfaire ensemble la rente ou intérêt de dix huit cent cinquante six livres cinq sols sur le pied du denier seize du capital de 29700 l. dû par ledit pays de Vivarais et affecté par l'acte de fondation à l'entretien dud. Collège, le tout néanmoins sous les conditions et réservations portées par la délibération dud. pays du huit mars mil six cent quatre vingt douze. Ouï le rapport du Sr Peyrenc de Morat, Conseiller d'Etat et ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances, Sa Majesté étant en son Conseil a approuvé et confirmé, approuve et confirme l'ordonnance des Srs Commissaires du trente un Mars dernier et en conséquence a autorisé et autorise le pays de Vivarais à s'imposer annuellement dans le département de ses frais d'assiette, la somme de cinq cent quatre vingt quatorze livres au profit des pères Jésuites du Collège d'Aubenas outre et par dessus celle de trois cent soixante et onze livres cinq sols dont l'imposition est déjà permise par arrêt du Conseil du quatre avril mil six cent quatre vingt treize pour être les dites deux sommes payées par led. pays aux dits pères Jésuites à titre de dédommagement de la perte qu'ils font par les réductions successives de la rente de dix huit cent cinquante six livres cinq sols à eux constituée sur led. pays au principal de vingt neuf mille sept cent livres et affectée par l'acte de fondation à l'entretien dud. Collège, le tout néanmoins aux charges et conditions portées par lad. ordonnance. Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté étant tenue à Versailles le vingt quatrième jour d'avril mil sept cent cinquante six.

Philypeaux, signé.

II. — Extrait des délibérations prises aux Etats particuliers et Assiette du pays de Vivarais tenue à la ville de Largentière

Du lundi matin trente unième mai mil sept cent cinquante six.

Le sieur Demontel a représenté que les Jésuites du Collège d'Aubenas fondés par Madame la maréchale d'Ornano et qui jouissent du chef de la dame ou de celui de la dame de Castrevieille un capital de vingt neuf mille sept cents livres sous la rente au denier seize qui fut réduite dans les suites au denier vingt avaient obtenu en 1693 sur le consentement des Etats un arrêt du Conseil portant permission d'imposer à leur profit annuellement trois cent soixante et onze livres pour supplément d'intérêts du denier saize au denier vingt, qu'en 1720 leur dit capital ayant été réduit à trois pour cent, l'assemblée prit délibération le 16 mai 1721. Par laquelle M. de Rochepierre syndic fut chargé d'obtenir le consentement des états pour qu'il fut permis au pays d'imposer annuellement cinq cent quatre vingt quatorze livres pour supplément du trois pour cent au cinq pour cent de la rente dud. capital duquel supplément ensemble de celui du denier seize au denier vingt montant trois cent soixante et onze livres cinq sols, les dits Jésuites auraient jouit jusque à l'année dernière qu'il fut ordonné un sursis à l'imposition des dits cinq cent quatre vingt quatorze livres pour supplément de la rente de trois à cinq pour cent, ce qui les obligea de se pourvoir à Nos d. Seigneurs aux Etats derniers. Lesquels ont délibéré qu'ils consentent que le pays de Vivarais continue d'imposer conformément à la délibération de l'assemblée du 16 mai 1721, l'intérêt dud. capital sur le pied du denier vingt et de plus conformément à l'arrêt du Conseil de 1693 la somme de trois cent septante une livre cinq sols pour remplacer la différence du denier seize au denier vingt tant pour le passé que pour l'avenir.

Sur quoi, lecture faite de la délibération des Etats, l'assemblée a délibéré d'imposer cette année dans le département des frais d'assiette ladite somme de cinq cent nonante quatre livres pour remplacer la différence de la rente de trois à cinq pour cent outre les trois cent septante une livre cinq sols pour remplacer la différence du denier seize au denier vingt, et autant pour l'année dernière que l'imposition desdits cinq cent nonante quatre livres fut surcise faisant en tout onze cent quatre vingt huit livres. (1)

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du Collège d'Aubenas.

XIII

EXTRAITS DU LIVRE CONCERNANT LE BASTIMENT DE L'ÉGLISE ET COLLÈGE D'AUBENAS

I. — Note du P. de Rochecolombe résumant les dépenses et les recettes pour la construction de l'église

Etat général de tout ce qui a été dépensé pour la bâtisse de l'église depuis qu'elle a été commencée :

		l.	s.	d.
A la 1re année on éleva la muraille de l'église à cinq pans près de la corniche.	1659	3761	15	6
Aux deux années suivantes nous laissâmes reposer la bâtisse et fîmes provision de bois et de pierres de taille.	1660 et 1661	849	9	0
A la 4e année nous achevames les murailles, fimes les arcs des tribunes, posames la corniche et voutâmes toute l'église excepté le dôme.	1662	2109	14	0
A la 5e année nous fimes le dôme et les 4 trompes qui le portent, beaucoup de voutes pour égaliser la plate-forme.	1663	2190	6	3
A la 6e et 7e année, le dôme a été couvert, la plate-forme achevée, l'église peinte, pavée, balustrée etc. Enfin ouverte le 17 février.	1664 et 1665	3211	2	6
		12122	7	3

Somme toute que l'église a couté en l'état qu'elle est maintenant. Encore est-il à remarquer que de cette somme, la vieille église, le grenier, le cuvage, la cave, les lieux, le bucher ont été faits ou mis en état, à quoi le collège a aidé nourrissant les tuilleurs, les manovres, les peintres, prettant les mules et quelquefois les bœufs.

Nous avons tiré tout cet argent des bienfaiteurs suivants qui ont donné ce qui s'en suit.

	l.	s.	d.
Les Etats du Vivarais	3000		
Me la Maréchale	330		
Me la Comtesse d'Aps étant de tour, sur les 3000.	1500		
Mgr le Pce d'Harcour	1000		
La ville d'Aubenas	100		
Le Pays en 2 assiettes	800		
Mr le Maistre de Largentière	400		
Le R. P. Annat	1000		
Mr de Choysinet	300		
Par le moyen du R. P du Fournel	484		
De la Judith ?	220		
Diverses petites aumônes qui étant toutes ramassées ensemble depuis le commencement de la batisse, font environ	800		
Emprunté de Mr Roulet	1000		
Il est dû à divers selon le rôle mis ci-dessus . .	765		
Le collège a fourni le reste sous le gouvernement du R. P. Deydier qui en outre a procuré beaucoup d'aumônes pour le bâtiment de l'église. Le R. P. Coton à présent Recteur est porté du même zelle.	423	7	3
	12122	7	3 (1)

II. — Chapelle de saint Ignace du B. Régis et du B. Stanislas

Dons faits à cette chapelle en 1717, 1718 et 1719.

	l.
Monsieur le Comte et Mad. la Ctesse de Vogüé.	55
Mr le marquis de Choisinet.	40
Mr le marquis et Mad. la Mise d'Ussel	12
Mr et Mad. de Valleton	12
Mr de la Roque	6
Mr de St Nazaire	3
Mr de Colonne	6
Mr Barthelemy juge	3
Mr Durieu.	6
Mr de Fage Baillif de St-Remeze	6
Mr Lacombe père de Me de Fage	6
Mr Hugon curé de Mercué pr ordre de feu Mr Imbert curé d'Aubenas	6
Mr Missol curé de St Privat.	10
Mr Meyssonnier curé de St Sernin, dix aix de noyer estimés 10 l.	

(1) Archives de la Mairie d'Aubenas.

	l.	
Mr Gros Prieur de Genestelle . . .	6	
Mr Chalmetton curé d'Ussel	6	
Mr Lasalle curé d'Ailhon	6	
Mr Lasalle curé de Prades	3	
Mr Achard prieur de Boulogne.	3	
Mr Dupuy prieur de St Andéol	10	
Mr Gevaudau curé d'Aubenas	3	
Madame du Roure abesse de la Villedieu . .	26	
Me de Monteils religieuse de St Benoit . . .	5	
Me de Chapellon religieuse de St Benoit . .	6	
La sœur Sautel de St Benoit	15	
Me de Corville de Lorraine abesse de Ste Claire.	6	
Quelques particulières religieuses de Ste Claire.	3	
	269	(1)

	l	s.
P. Joseph Augay missionnaire.	70	
P. de Chambreuil missionnaire . . .	67	10
P. Claude Dumas prédicateur	5	
P. Bourday de son dépot.	15	8
P Sébastien Gitton prédicateur 80 l. dont 50 ont été employées pour acheter l'histoire de France par le P. Daniel Reste pour la chapelle . .	30	
P. Catillon missionnaire	30	
P Jean Baptiste Malatrait missionnaire .	36	
P. Marcé missionnaire	6	
P. Arsac missionnaire	6	
P. de Marsanne et P. Cailhol missres du Cheylard.	6	
P. Androl de son dépot	3	
Mlle Louise du Puy, veuve de feu Mr Fr. Pascal autrefois calviniste. 60 l., priant les Pères du collège de dire quelques messes à son intention pendant sa vie et trente messes après sa mort.	60	
Mlle Lacombe de la paroisse de Chanderolle où elle a demandé une mission de nos missres du Cheylard qu'ils y ont faite.	80	
Mlle Lacasse de Genestelle, veuve	3	
Mlle Henriette de Puech	3	
Mlle Ferrin veuve	9	
Divers petits présents de plusieurs particuliers .	12	12
Les sœurs de St Joseph d'Aubenas.	3	
Mlle Pascal	3	
Mlle Dumoulon.	3	
Mr Bonnet de Combe l'ainé	6	
Mr Prat l'ainé	3	

(1) Page 21 du Livre... du bastiment...

	l.	
Commissaires de la Capitation	6	
Mlle Almeras veuve	6	
Mlle Bonnet de Combe.	3	
Mr Glizon	6	
	481	10
(Page précédente)	269	.
	750	10

Ce que dessus a été reçu par le P. Pierre Gitton, Recteur dont il a rendu compte comme apert par le depensé qui suit. (1)

Déjensé de l'argent donné pour la chapelle (St-Ignace).

	l.	s.	d.
Le 3e aout 1718 à M. Crouzet sculpteur du Puy avancé à compte de l'acte de prix fait pour 550 l	60		
Le même jour pour les frais du dit acte controle, papier. etc	4	10	
Le dit acte est devenu inutile, le dit Sr Crouzet s'étant engagé de faire l'ouvrage à journées à trente sols par jour, logé et nourri dans le collège.			
Le 30 décembre de la dite année au dit Sr Crouzet	6		
Le 31 pour de la colle forte		8	
Du 31 décembre au 12 mars inclus, au sr Crouzet en cinq versements.	91		
Pour des chevilles de fer		4	
Le 22 mars, au Sr Crouzet	36		
Le 29 » pour deux planches de sapin pour le tour du haut du retable		7	
Le 30 » pour dix planches de noyer à 10 s. 3 d pièce et frais.	11	10	
Pour 4 journées de deux scieurs pour le bois de trois grandes figures et de la Trinité	2	13	
Le 14 avril pour de la résine et un plat de terre et pour du ciment		2	6
Le 19 » pour une livre et demie de colle forte.		15	
	213	9	6 (2)

Les pages 24, 25 et 26 du *livre de la bastisse...* donnent encore quelques renseignements :

Les menuisiers sont me Célérier et me Teyssier, on a conclu un prix fait avec eux pour les soubassements des colonnes et les balustres de la chapelle. — Le serrurier est

(1) Page 22 du Livre... du bastiment...
(2) Page 23 du Livre... de la bâtisse...

me Conceville et le maréchal est me Boiron. — Une perte de six livres sur six Louis d'or a été occasionnée par la diminution du prix des espèces.

Le 21 mai 1719, Mr Crouzet va au Puy pour ses affaires, on lui remet un acompte de 24 livres. Quelques jours après on dépense 1 l. 17 s. pour l'envoyer chercher.

Le P. Pierre Gitton avant de partir d'Aubenas avait dépensé pour la chapelle 399 livres 2 s. 6 d. Il laissait à son successeur le P. Pierre Martin 351 l. 7 s. 6 d.

Au bas d'une page : « Pour le nom Jésus travaillé en fer blanc et dorure, 2 livres » et sur la page suivante : « Pour le Christ qui est à la croix qui joint la statue du Bienheureux Régis 1 l. 5 s. »

On constate aussi le travail de deux autres sculpteurs : Pour 86 journées de mtre Monet sculpteur et pour couleurs et or qu'il a fournis pour dorer *le Jésus* de St-Ignace, ses journées étant à 12 s. par jour, 54 l. ».

« Pour 124 journées de mtre Mailhol sculpteur à 15 sols par jour, 93 l. »

« Pour le marchepied d'autel, 20 l., pour un devant d'autel à la chapelle 13 l. 7 s. »

Le total des dépenses des deux pages 25 et 26, pour la chapelle de St-Ignace, est 356 l. 5 s. 3 d.

Le P. Martin avait reçu pour l'autel de St-Ignace

de Mlle Penchenier	1 l.		
de mastre Bouniol boulanger	5		
d'une personne qui ne veut pas être connue .	2		
don fait à la chapelle par la Commté d'Aubenas	5	8 s.	
de Me de Rousson religieuse de St Benoit . .	5	13 s.	6 d.
de la vente d'un bréviaire	3		
de la rétribution du P. Dalmazon venant de Joyeuse	4		
	26 l	1 s.	6 d.

A la suite du compte de ses dépenses, il écrit :

« Le R. P. Gitton m'avait laissé de l'argent de la chapelle de St Ignace la somme de .	351 l.	7 s.	6 d.
J'ai reçu depuis	26	1	6
Ces deux sommes font	377 l.	9 s.	
Dépensé pour finir la chapelle	356	5 s.	3 d.
Reste bon.	21 l.	3 s.	9 d.»

« Ces 21 l. 3 s. 9 d. sont employées au couronnement du retable du grand autel que nous avons entrepris pour la somme de cent dix livres le 27e du mois de may 1720. Le compte en est fait à la page suivante. »

Reçu pour le couronnement du retable du grand autel de Mr Meynier pour la pension d'un mois	15 l.		
Reçu de François Doux de St Sernin pour une cession qui nous avait été faite en faveur de notre église, par lui de la somme de 60 livres payable dans dix ans à 6 l. par an. et dont il avait déjà payé pour avant, et les 39 l restant réduites à 36 payables par le présent	36		
Restait de l'argent de la chapelle de St Ignace	21	3 s.	9 d.
Gagné à l'augmentation de l'argent au mois d'aout 1720	7 l.	10 s.	
Le tout . . .	79 l.	13 s.	9 d.

Depensé pour le couronnement du retable du grand autel.

Pour un ais acheté de Louis notre valet . .	1 l.
Pour la peinture du nom de Jésus . . .	2 l.
Pour étrennes à maistre Mailhot et aux mennisiers le jour qu'ils posèrent l'ouvrage . .	2
Pour 2 mois et 20 jours de pension à Mre Mailhot sculpteur à 15 l. par mois . .	40
Donné à Mre Mailhot en argent.	70

Le couronnement du retable du grand autel que nous avons fait faire consiste en quatre pots à feu ornés de festons et de têtes de Chérubins. Le nom de Jésus en cartouche soutenu de deux anges. Le prix a été de 110 livres.

Reçu pour cela	79 l	13 s.	9 d.
Depensé sans y comprendre la dépense du sculpteur.	74 l.		
Reste bon. . . .	5 l.	13 s.	9 d.

Ces 5 livres 13 sous 9 deniers restant sont employés à un ornement noir que nous avons fait faire ayant été obligés d'en donner un à notre paroisse de St-Sernin.

III. — Réparation de la chapelle de Ste-Croix

L'argent que nous avons employé à cette réparation est venu :

Du P. Marcé, de la rétribution de sa mission .	10 l.		
De François Doux de St-Sernin	6		
Argent donné par M·· pour être employé en bonnes œuvres.	7		
Du P. Martin recteur	8		
Pris sur l'argent de la chapelle de St Ignace devant y en avoir de reste.	5	17 s.	6 d.
Le tout. . . .	36 l.	17 s.	6 d.

Dépensé pour la chapelle de Ste Croix :

Pour des travaux de menuiserie, clous, pitons etc . . .	. . . .		
Pour faire poser le tableau à Ste Croix. . .		10 s.	
11 journées de sculpteur pour le Christ et autres figures.	8 l.	5	
Pour le cadre de l'autel.	1	8 s.	4 d
Pour la chasuble et devant d'autel	13 l.		
Pour le rideau, anneaux, chevalières, façon etc.	. . . . . .		

Le total est de 36 l. 17 s. 10 d.
Le dépensé est égal au reçu
Reste 00 l. 00 s. 0 d.

Aucune date n'est donnée pour cette réparation elle a dû avoir lieu en 1719 ou en 1720.

XIV

PRIX FAIT POUR COMPLÉMENT DE TRAVAUX AU COLLÈGE D'AUBENAS

L'an mil sept cent trent-un et le samedi vingt septième du mois d'octobre à dix heures du matin dans le Collège des révérends pères Jésuites d'Aubenas.

Le Révérend père François Charlis, recteur dud. Collège assisté du Révérend père François Roche procureur dud. Collège, et M. de Rochemeure syndic du pays de Vivarais, s'étant assemblés ce jourd'hui pour l'exécution de ce qui fut délibéré en la dernière assemblée des états particuliers et assiette du pays de Vivarais tenue à Tournon au sujet de la somme de dix huit cents livres qui a été accordée par lad. assemblée pour aider lesdits Révérends pères Jésuites à la continuation d'un bâtiment qui est indispensable.

Et pour cet effet, M. de Rochemeure syndic aurait fait afficher en la Ville d'Aubenas et autres lieux circonvoisins que le prix fait des dites réparations, serait donné par led. Révérend père Roche et nous d. syndic pour la somme accordée par led. pays et ayant fait communiquer le devis qui a été dressé desd. réparations par le sieur Vivien, à divers entrepreneurs, nous aurions déclaré que nous ferions lad. adjudication ce jourd'hui à l'extinction de la bougie, en faveur de celui qui fairait la condition meilleure et que nous étions prêts à recevoir toutes les offres qui nous seraient faites, et comme la lecture du devis ou l'instruction qui a été demandée par divers entrepreneurs pour en avoir connaissance nous a occupés jusques à environ l'heure de midi, nous avons renvoyé de recevoir les d. offres et faire l'adjudication avec les formalités ci-dessus exprimées, jusqu'après midi.

Dud. jour samedi, 27e octobre de relevée, nous avons fait allumer le premier feu et pendant qu'il brûlait, s'est présenté Claude Chaveire dit Vivaréz qui a offert de faire lesd. réparations suivant le devis fait par M. Vivien moyennant la somme de quatre mille cinq cents livres et a signé : Vivarès.

S'est présenté, Louis Leydier de la Ville d'Aubenas qui a offert de faire lesd. réparations, pour la somme de quatre mille livres, et a signé : Laidier.

S'est présenté, sieur Jean Balzan de Vals qui a offert de faire lesd. réparations pour la somme de trois mille cinq cents livres et n'a sceu signer. Le premier feu étant éteint, nous avons fait allumer le second, et pendant qu'il brûlait :

S'est présenté Louis Leydier, qui a offert de faire lesd. réparations pour trois mille quatre cents livres et a signé :

Laidier.

Le second feu étant éteint sans que personne autre se soit présenté nous avons fait allumer le troisième et pendant qu'il brûlait, s'est présenté Claude Chaveire dit Vivarès a offert de faire lesd. réparations pour trois mille trois cent cinquante livres, et qu'il pourra prendre de l'eau du jardin, et a signé :

Vivarès.

Le troisième feu étant éteint nous avons fait allumer le premier feu surabondant, et pendant qu'il brûlait personne ne s'est présenté.

Le premier feu surabondant étant éteint, nous avons fait allumer le second, et pendant qu'il brûlait, s'est présenté Louis Leydier qui a offert de faire lesd. réparations pour trois mille trois cents livres et a signé : Laidier.

Le second feu surabondant étant éteint, nous avons fait allumer le troisième et dernier feu surabondant et pendant qu'il brûlait.

S'est présenté Claude Chaveyre dit Vivarez qui a offert de faire lesd. réparations pour trois mille deux cent quatre vingts livres et a signé : Vivarès.

S'est présenté Louis Leidier qui a offert de faire lesd. réparations pour trois mille deux cent soixante livres et a signé :

Laidier.

Et le dernier feu surabondant étant éteint sans que personne autre se soit présenté, nous avons baillé et adjugé lesd. réparations aud. Leydier, dernier moins disant pour lad. somme de trois mille deux cent soixante livres.

Fait ledit jour et an que dessus.

Roche, Jésuite et syndic. (1)

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du Collège d'Aubenas.

DOCUMENTS

CONCERNANT LES MISSIONS

I. — P. François Régis a St-Laurent-sous-Coiron, le 24 mai 1634.

II. — Fondation de la Mission du Cheylard.

III. — Acte de décès de Paul-Antoine Dauphin, le 17 avril 1744.

IV. Lettre pastorale de Monseigneur de Suze, 1er mars 1685.

I

P. FRANÇOIS RÉGIS
A SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON
LE 24 MAI 1634

Extraict des Regres des Verbaux et Ordonnances de Visites de Monseigneur l'Evesque et Comte de Viviers des Eglizes de son dioceze faicte en l'année mil six cens trante quatre. (Communiqué par M. le curé de St-Laurent-sous-Coiron).

Du Mercredy vingt quatriesme jour du mois de May, mil six cens trente quatre, environ six heures après midi, Nous d. Evesque accompagnés des sieurs et Révérends pères Jacques Riffard chanoine et Viguier de N[re] Esglise cathedralle dud. Viviers, Jacques Lissène, Jean François Régis p[bre] (prêtres) et predicateurs de la Compagnie de Jésus, Pierre Symian hebdomandier en n[re] Eglise cath[e]. docteur en theologie et Barthelemy Faure la Farge chanoine et archp[bre] (archiprêtre) en n[re] d. Eglize cathedalle n[re] secretaire sommes partis du lieu de St-Gignès en Coyron seron venus au devant de nous M[es] Olivier de la Teulle prieur dud. St-Laurent et Claude Heyrault p[bre] du diocèse du Puy, curé dud. St-Laurent accompagnés de M[res] Marin Brousse No-[re] (notaire) et baille de la juridiòn et mandement dud. St-Laurens, Estienne Roux consul Pierre Laurens procureur juridiònnel, autre Pierre Laurens dud. lieu, Jean Boyron et autres parroissiens de lad. Eglize.

Et nous ayant esté donné baiser la croix par led. curé et revêtus de nos habits pontificaux, le daize nous ayant esté présenté et porté par lesd. consul, procureur juridiònnel, Laurens et Boyron, sommes alles processionnell[t] en l'Eglise parroissiale dud. St-Laurens ou faictes les prières pour les vivans et trépassés et faicte une exhortation par led. Rev. père Lissène contenant les causes de n[re] visite et les ayant exhortés a se preparer dignem[t] par une bonne confession et communion à recevoir le sacrem[t] de confirmaon a demain jour de l'Assemption de n̄[re] Seigneur, parce qu'il estaict la nuict nous sommes retirés.

Du judy jour et feste de l'Assomption de n̄[re] Seigneur, vingt cinquie may, environ les six heures du matin nous d. Evesque sommes retournés à lad. Eglize et après avoir céllebré la sainte messe et ordonné le sacrem[t] de confirmaòn a un grand nombre de personnes pour la plus grande partie confessés et communiés, tant à ceux de la paroisse des arbres (de Darbres) que suivant n[re] commande[t] led. curé Darbres avaict amené en procession que a ceux de lad. paroisse nous sommes retirés pour aller dîner.

La suite du procès verbal a trait à la visite de l'église et de son mobilier trouvé bien pauvre.

II

FONDATION DE LA MISSION DU CHEYLARD

1) BIENFAITEURS DE CETTE MISSION

L'an mil six cent septente trois et le cinquième jour du mois de septembre après midi reignant très-chrétien prince Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre par devant moy nre Royal soussigné et témoins après nommés, Etabli en personne haut, puissant seigneur messire René de la Motte chevalier Comte de Brion Baron du Cheylard, vachères, le Béages, la fare... et autre place, lequel de son bon gré et librement... du dessin que Dieu lui avait inspiré de tacher d'exciter diverses personnes à faire par leurs charités, un fond suffisant pour entretenir une mission de deux pères jésuites auxquels pour leur subsistance il serait obligé de payer six cents livres de pension annuelle pour le capital de douze mille livres par contrat reçu moy preneuf nore sous sa date et en conséquence d'autres contracts précédents et desirant que ceux qui ont coopéré par leurs charités à une si bonne œuvre reçoivent en ce monde la louange et l'honneur qui leur est du comme Dieu les en récompensera dans l'autre. Attendu qu'il n'a pu dans les dits contract le spécifier ayant été obligé de faire la fondation toute en son nom a cette cause le d Seigneur a déclaré par devant nous nore et témoins qu'il a reçu pour led effet premièrement de Me Mathieu Laurans marchand du Cheylard la somme de huit cent livres, laquelle led Laurans lui a remise a prendre par contract du 27 septembre 1659 reçu par Me Jean de Chambaud nor savoir sur le droit du poids et de la brochée de la ville du Cheylard quatre cent cinquante livres sur les hoirs de Jean Laroche d'Aric deux cents livres, sur Paul Chambaud cent livres, sur Etienne Auzolenc cinquante livres ; plus a reçu de messire Pierre Constant cy devant doyen du Cheylard la somme de cent livres ; plus de sr pierre moynier a présent doyen, la somme de cent livres ; plus du sr Audoyen curé d'Arcens la somme de trente livres, plus du sr Vigne prieur de Dornas la somme de trente livres, plus du sr Chave cy devant prieur de St-Jean Roure la somme de trente livres, plus du feu sr curé de Chanéac la somme de cinq livres quatorze sols, plus du sr debesses cy-devant vicaire de St-Martin la somme de dix livres, plus du feu sr Mathieu Bonnet d'Avenas la somme de trois cent livres plus de la communauté de Mariac et Accons la somme de cent livres, plus de la communauté de Dornas la somme de cent livres, plus de la communauté d'Arcens la somme de trente livres, d'henry Gallès d'Arric dix livres, plus de

Mathieu Gailho du Conguol vingt deux livres, plus de feu Jean Cuerg chirurgien du Cheylard vingt livres, plus de Jean soubeyran de St-Martin vingt livres, plus de Jean Rifard dit vivarescas du Cheylard huit livres, plus du sr de Chambonas dabrigeon trente livres, de pierre Deylay dit Breton du Cheylard trois livres, de Mathieu pourcemouse de jabrizac Cheylard trois livres, de Mathieu pourcemoux de jabrizac treize livres, de pierre Monteillet de Corneduc dix livres, d'Anne et Isabeau Chaussinan du Pont de fromentière six livres, de Claude Brugière fils à pierre du Cheylard trois livres, de Jean Bouillac de Brion onze livres, de Mathieu ferratier de Jabrizac trois livres, de demlle anne de lardeyrol trente trois livres, de feu Jacques Reynier du Cheylard trois livres, de Me Jean Chambeau nre du Cheylard vingt livres, de jean gailho de Brolles, onze livres, de Laurent testard de chapons dix livres, de moy préneuf nore des ouches cinq livres, du sr pallier Cy-devant lieutenant de la justice du Cheylard vingt-huit livres que je lui devais par cedulle, d'henri Bether de la chieze trois livres, de pierre fauret de Jaunac quatre livres, du Sr leonard artige curé de Jaunac vingt livres, de claude grange du Cheylard dix livres, de la femme de mathieu Gailho du Couguol trois livres, de pierre Bouchet du Cheylart vingt livres, de jean pelissier dit coste du Cheylard quatre livres, de Michel Deylay du Cheylard trois livres, d'Etienne dhermes d'Oric onze livres seize sol, de silvestre Brugière du Cheylard dix livres, de Jacques chambéau du Cheylard dix livres, de pierre Brugière du Cheylard dix livres dix sols, de pierre Pourcenouse du Cheylard douze livres, de Sr antoine Rion juge de la chapelle la somme de cent livres douze sols, pour une rémission de parcelle somme causée pour pret, plus déclare led. seigneur que M. l'abbé de la Tourette en l'an 1659 lui fit pour même sujet une cédulle de cinq cent livres pour laquelle il promettait de payer les intérêts au denier vingt laquelle declaration led. seigneur n'entend point préjudicier pour ce qui lui reste du par led. seigneur abbé tant en principal que revenus, plus déclare aussi led. seigneur que dans l'assiete tenue au Cheylard en l'année 1663 les état dud. pays ayant imposé trois mille livres suivant la coutume pour les employer en œuvres pies à la disposition dud. seigneur établi comme étant Baron de tour lad. année icelui aurait declaré en vouloir employer la somme de deux mille livres à l'augmentation de la fondation de lad. mission, laquelle n'étant pas auparavant annuelle et n'étant que de la somme de cinq cent livres de revenus tous les ans pour le capital de dix mille livres, led. seigneur l'aurait rendue annuelle et perpetuelle et augmente le capital de deux mille livres et de cent livres de revenu tous les ans comme appert par les contracts de lad. fondation, le surplus de laquelle somme de douze mille livres après les sommes cy dessus déclarées ledit seigneur a fait du sien s'étant chargé du total de la fondation, laquelle présente déclaration led. Seigneur a fait pour les causes y contenues cy devant et pour rendre témoignage à la vérité en cas de besoin et ainsi que dessus est contenu mond. seigneur la promis et jure tenir sous les obligations, soumissions, renonciation et autres clauses a ce

requises et nécessaires fait et récitté au château de la motte de mon dit seigneur paroisse d'accons, presents pour témoins. pierre lasaigne, et Jacques, Rion domestique de mon dit seigneur, soussignés avec lui et moi notaire royal recevant soussigné Lamotte, Lasaigne, Rion, Preneuf notaires signés.

---

2) MAISON DONNÉE AUX JÉSUITES EN 1671

POUR LEUR RÉSIDENCE AU CHEYLARD PENDANT LES MISSIONS

Extrait des délibérations prises par MM. les commissaires ordinaires de Vivarais

Du jeudy, dixième Aoust mille sept cent soixante neuf, Mes les Commissaires étant assemblés,

M. de Lachadenède Syndic dud. pays, l'un d'eux a dit que les Consuls de la communauté du Chaylard ont pris une délibération le 3e juillet de cette année dans laquelle ils exposent que les Jésuites du Collège d'Aubenas avoient une petite maison au Chaylard à eux cédée en 1671 par Anne de Vernhes pour y habiter dans le temps des missions qu'ils étoient tenus de faire dans ladite ville, que cette maison a été si fort négligée qu'elle n'est affermée aujourd'hui que sur le pied de onze livres par an, que les habitants fatigués et foulés par le logement des gens de guerre soupirent depuis longtemps après l'établissement des cazernes qui procureroient en même temps le bien du service et le soulagement du peuple, mais que l'indigence de la communauté a toujours été un obstacle à ce projet ; sur quoy ils ont délibéré de s'adresser à M. le comte de St-Florentin et partout ailleurs où besoin sera pour tâcher d'obtenir la concession de ladite maison pour y établir des cazernes et de requérir l'accession de MM. les Commissaires du pays.

Sur quoy vu lad. délibération reconnoissant comme l'établissement des cazernes dans la ville du Chaylard seroit utile et avantageux au bien du service et pour le soulagement des habitants à qui leur indigence reconnue ne permet pas de se livrer à la dépense qui en résulteroit en total s'ils n'étoient pas aydés et secourus ; que la maison dont il s'agit est d'un très minime produit qu'elle dépérit même journellement par défaut d'entretien et qu'elle pourroit être d'une très grande ressource à cette communauté, considérant que par la suppression des Jésuites elle est privée du bien que les fondateurs ont eu en vue de luy procurer en établissant des missions et un logement pour les missionnaires.

MM. les Commissaires ont arrêté et délibéré que M. le Sindic se joindra à MM. les Consuls du Chaylard pour tacher de la bonté du Roy et de ses ministres la concession de la susd. maison à la charge par cette Communauté dans le cas

que la justice du Roy et de ses ministres leur en imposeroit l'obligation de faire au Collège d'Aubenas à perpétuité la même rente qu'il retire aujourd'hui de la susd. maison.

Collationné pour ampliation, (signé) Lachadenède, faisant les fonctions de Sindic du Vivarais.

Nous devons à l'obligeance de M. Léon Bergeron ces documents sur la Mission du Cheylard.

III

ACTE DE DÉCÈS

DU P. PAUL-ANTOINE DAUPHIN

Extrait des registres de catholicité
de la paroisse de saint Pierre de Blesle

(Archives municipales).

Communiqué par M. Paul Le Blanc, de Brioude

Aujourd'huy dix-sept avril, mil sept cent quarante quatre, est décédé à deux heures moins un quart du matin le révérend père paul-Antoine Dauphin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, après avoir reçu tous les Sacrements de la Ste-eglise. Il a été inhumé le même jour dans la nef de l'église St-Pierre dont il était paroissien par sa qualité de missionnaire, à l'entrée de la grande porte du chœur à droite, par le R. P. François Deviers, missionnaire de la Compagnie de Jésus que j'avais prié de faire cette fonction curiale, en présence des révérends pères Antoine Pons et Etienne Poursain, missionnaires de la même Compagnie et de messire François de Riols curé de St-Martin, Philippe François Benezit curé de la chapelle d'Alagnon, Jacques Chemin, Pierre Prunière et Pierre Sabatier qui ont signé le présent acte avec moy Jean Dulac curé.

Le P. Dauphin était né à St-Vallier en Dauphiné le 20 janvier 1709, il avait fait la mission dans cette ville pendant un mois où il avait donné de grands exemples de piété et de charité, de zèle et de mortification et pendant ses obsèques, le peuple heureux témoin de ces merveilles l'invoquait comme un St-François.

Deviers jes.
de Riols
Benezit

Chemin

Antoine Pons, jes.
Etienne Poursain jesuite
Sabatier
Prunière

Dulac curé.

IV

LETTRE PASTORALE DE Mgr. DE SUZE ÉVÊQUE ET COMTE DE VIVIERS

Louis De Suze Evêque et Comte de Viviers, Prince de Donzère et Château-neuf du Rône, Baron de l'Argentière, Seigneur de la Ville du Bourg St Andéol, et autres places ; Abbé commandataire de l'Abbaye de Mazan Conseiller du Roy en tous ses conseils ; A tous Prieurs, Curés, Vicaires, et autres Ecclésiastiques de notre Diocèze, Salut et Bénédiction. L'état déplorable dans lequel nous avons vu ce Diocèze dans les premières années de notre Episcopat ; nous fait goûter maintenant avec plaisir, les bénédictions qu'il plait à Dieu d'y verser avec abondance ; L'hérésie qui n'inspire que le désordre, avait renversé nos Autels, abbatu nos Eglises, chassé les Pasteurs et dissipé la plus grande partie de notre troupeau ; et maintenant Dieu nous fait la grâce de voir nos Autels et nos Eglises redressés, les Pasteurs rétablis dans leurs fonctions : et nôtre troupeau si augmenté, que nous pourrions dire, à l'imitation d'un grand Saint, que, grâce à Dieu, nous laissons moins d'hérétiques, que nous n'avons trouvé de Catholiques, lorsque nous avons pris le gouvernement de ce vaste et pénible Diocèze ; Non seulement nous avons la consolation de voir ces grandes conquêtes : Mais encore, celle de voir les Temples abbatus, ces faux Pasteurs chassés, et l'hérésie aux abois.

Ce bonheur nous a été procuré par le zèle de nôtre invincible Monarque Louis le grand ; Il y avoit long-tems que nous envoyions des Prédicateurs et des Missionnaires pour inviter ces pauvres égarés, et leur dire que tout étoit prêt, qu'il n'y avoit qu'à entrer dans la Sale du festin ; leurs travaux n'ont pas eû de grands succès (1), l'esprit de révolte fit mêmes soûlever ces mutins, il a fallu envoyer des troupes, pour châtier leur insolence, et la Providence, qui règle toutes les choses d'une manière admirable, a tiré le bien du mal, si bien qu'on a vû la Sale du festin quasi remplie.

Ce grand nombre de convertions nous a fait penser à divers moyens pour instruire ces jeunes plantes ; nous avons crû qu'il falloit ne pas se contenter de leur donner la même nourriture qu'au reste de nos Diocezains : mais que nous devions encore éclaircir tous les doutes, et les difficultés qui pourroient leur rester.

C'est pour cela, qu'outre la Doctrine chrêtienne, que nous avons fait imprimer pour tous, nous avons fait dresser des

(1) Pendant le synode de 1652, Monseigneur de Suze avait fait un pompeux éloge du P. Broquin et des missionnaires.

instructions sur les matières de controverses, dans lesqu'elles l'on s'est étudié, à établir et expliquer par l'Ecriture, les dogmes de notre sainte Religion, et de répandre en même temps aux objections et difficultés que proposent nos adversaires. Nous avons voulu mêmes, qu'on s'y servit de la traduction de Genêve, non pas, pour la reconnoître autentique : mais pour éviter mille incidens qu'on fait naître sur les différentes traductions, et nous avons crû que la victoire seroit plus entière, quand on couperoit la tête à Goliath par sa propre épée.

Nous aurons donc maintenant dans nos derniers jours plus d'avantage, même que dans la plus grande vigueur de notre âge dans nos premières visites ; puisque nous nous insinuerons plus facilement dans vos maisons, et que nous nous entretiendrons avec chacun en particulier, par le moyen de ces instructions ; ceux qui ont déjà reconnu la vérité, et embrassé notre Sainte Religion y trouveront de quoy se consoler, en voyant tous leurs doutes dissipés, et pourront mêmes se servir de ces lumières, pour éclaircir les autres, et ceux, qui sont encore dans la funeste séparation qui fait le sujet de nos gémissemês, pourront s'instruire d'eux-mêmes s'ils les lisent sans préoccupation ; Cependant nous prierons le Père des lumières de qui descend tout don parfait, de les verser sur eux, afin qu'il n'y ait qu'un seul troupeau, et qu'un seul Pasteur.

Donné en ladite ville de Bourg-S. Andéol dans nôtre Palais Episcopal, le premier jour du mois de Mars, mil six cens quatre-vingt cinq.

Louis de Suze
Evêque et Comte de Viviers.
Par Monseigneur,
Vincent (1).

(1) Instructions sur les Matières de Controverse, dressées et imprimées par l'ordre de Messire Louis de Suze, évêque et comte de Viviers. — 1 vol. petit in-12, Lyon. 1685.
(Bibliothèque d'Annonay).

APRÈS LES JÉSUITES

I. — Conservation du Collége d'Aubenas après le départ des jésuites. 1763.

II. — Mémoire en faveur du Collège. 1790.

III. Le Collège au XIX[e] siècle.

I

CONSERVATION DU COLLÈGE D'AUBENAS APRÈS LE DÉPART DES JÉSUITES

I. — Mémoire pour servir à montrer la nécessité de la continuation du Collège d'Aubenas (1)

Il n'y a guère de pays dans le Languedoc, où l'établissement d'un Collège soit plus nécessaire qu'en Vivarais ; sa vaste étendue, le nombre de ses habitants, le besoin qu'ils ont d'être instruits et façonnés, la difficulté qu'ils puissent l'être ailleurs que chez eux à cause de la modicité de leur fortune et l'éloignement des villes où l'enseignement se trouve, tout y rend cet établissement indispensable.

Mais, dès qu'il doit y en avoir un, le Collège d'Aubenas ne peut qu'être soutenu, parce que tout ce qui a été trouvé bon et convenable dans un temps doit être conservé si les raisons qui l'ont fait trouver tel n'ont pas cessé, or, il est aisé de faire voir que l'établissement du Collège d'Aubenas a été de tous les temps trouvé bon et utile au pays, et que les raisons qui l'ont fait trouver tel n'ont pas cessé.

Le Collège d'Aubenas a été trouvé de tous les temps bon et utile pour le pays.

Ce collège qui est des plus anciens que les soi-disants Jésuites eussent, puisqu'il est un des huit qu'ils auraient conservés, comme il parait du préambule de l'Edit de Rouen du mois de septembre 1603 ; est tel qu'on le peut désirer pour être un Collège complet. (2)

Car outre qu'il a une des plus mignonnes églises de la province il est placé d'ailleurs dans un aspect des plus doux et des plus vivants ; la construction de l'Eglise et du Collège est un objet de 50.000 l. ; la bâtisse en est toute neuve, bien ordonnée et bien distribuée, il ne manque rien de ce qui peut en rendre l'habitation utile et agréable, ayant un grand et beau jardin attenant et une campagne charmante à la distance de trois quarts d'heure d'Aubenas.

Ce Collège qui était composé d'un Régent de 5e, 4e, 3e et de seconde, d'un professeur de réthorique, de philosophie et d'un préfet en tout de sept personnes pour les classes, a fait un bien infini aux mœurs et à l'éducation dans le pays, il y a formé nombre des bons sujets qui, sans son secours n'auraient été rien.

Ce même Collège était raisonnablement renté et les revenus

(1) Ce mémoire est du mois de juin 1763.

(2) Cet alinéa est erroné, nous l'avons dit ailleurs.

solidement établis puisqu'ils se portent actuellement à plus de 5.000 l. en bons domaines, en directes ou censives, en dixmes et en rentes sur la province du Languedoc ou sur le pays du Vivarais, et les 5.000 l. et plus de revenu passeront dans peu à 6.000 l. à cause des plantations considérables qui ont été faites dans les domaines depuis 4 ou 5 ans,

La naissance et l'accroissement de ce collège est due au Souverain Pontife, au Roi, à des personnes recommandables dans l'Etat, à divers seigneurs distingués et à des notables particuliers, aux Etats du Languedoc et à ceux du Vivarais ; ce qui prouve sans équivoque combien ce collège a été trouvé utile et avantageux au pays ; car pourquoi autrement le concert des personnes si éminentes à lui faire du bien.

Le pays comprend si fort combien le collège d'Aubenas lui est utile que se trouvant assemblé en Corps de pays ; le mois de Mai dernier (1) il l'a déclaré de la manière la plus expresse et a chargé son syndic de faire toutes les démarches nécessaires pour la conservation de ce collège ; et comme le pays ne peut être soupçonné de préventions ni de défaut de lumière, son témoignage ne peut laisser aucun doute que dans tous les temps le Collège d'Aubenas a été un Collège très utile au pays.

Que les raisons qui ont fait trouver bon l'établissement du Collège à Aubenas subsistent.

Les raisons qui ont déterminé l'établissement du Collège à Aubenas ont été vraisemblablement la situation de la ville qui est comme au centre du diocèse, la facilité de son accès qui est libre dans tous les temps de l'année, la salubrité et la température de son climat qui est des plus purs et des plus sains, la qualité des aliments de toute espèce qui sont des meilleurs et à juste prix, les secours pour tous les besoins de la vie qui n'y ont jamais manqué, la sociabilité de ses habitants que rien n'égale ; enfin la considération d'un des plus beaux marchés de la province qu'il y a une fois par semaine, ce qui y attire un monde prodigieux de partout ; et donne aux parents qui ont des enfants au Collège le moyen de les y entretenir comme pour rien par la facilité qu'ils ont de leur envoyer chaque semaine par les gens du marché leurs vivres nécessaires en espèces, ce qui est un avantage sans prix dans un pays ou l'argent est aussi rare qu'il l'est en Vivarais.

Tous les avantages subsistent si même ils n'ont pas augmentés à cause des manufactures qui ont été établies depuis peu à Aubenas.

On ne craint pas de dire qu'il n'y a point de ville en Vivarais qui ait de pareils avantages, beaucoup moins qui les aient tous, et s'il y en a qui en ait quelqu'un, pas une ne peut se vanter d'être au centre du diocèse, et d'avoir des marchés d'un aussi grand secours pour des pères qui ont des enfants au Collège, comme à Aubenas.

C'est le concours de tous ces avantages qu'Aubenas ne

(1) Mois de Mai 1762.

partage avec aucune autre ville du Vivarais, qui a déterminé la délibération de l'assemblée du pays dont on parle.

Mais si comme on n'en peut douter le Vivarais a besoin d'un Collège et que son bien demande qu'il soit établi à Aubenas, toute idée de translation et d'union de ce Collège à un autre, doit disparaître.

Une nouvelle raison d'écarter toutes idées de translation ou d'union est la clause qui se trouve dans la fondation de la maréchale Dornano.

Cette dame par une prévoyance digne de la sagesse stipula par clause expresse que si le Collège d'Aubenas venait à cesser elle, et ses héritiers reprendraient le capital de 29.700 l. (1) dont elle fondait le dit collège, on sent la conséquence d'une pareille clause.

Ce Collège doit être d'autant mieux conservé qu'une maison, régulière et opulente offre de s'en charger sous l'inspection de la Communauté d'Aubenas à des conditions très avantageuses, et sans préjudice du droit des fondations. (2)

L'offre de cette Communauté régulière, est une nouvelle preuve du bien et de l'avantage dont le Collège est au pays. (3)

II. — Extrait du Registre des délibérations prises eu l'Assemblée des Etats particuliers et Assiette du pays de Vivarais, tenus en la ville d'Aubenas au mois de juin 1763.

Du samedi matin [le] dud. mois de Juin, M. Bernard, Baillif de Montlor. a dit que s'étant assemblés avec M[rs] les autres Com[es] pour examiner s'il y a lieu de continuer les impositions faites jusque ici au profit du Collège d'Aubenas tenu par les ci-devant jésuites, lecture a été faite d'un mémoire que led. S[r] de la Chadenède leur a fait remettre et duquel il résulte : 1° Que les dites impositions consistent en la somme de six cents livres imposée dans le département des dettes et affaires à eux accordée par le pays par délibération confirmée par arrêt du Conseil et lettres patentes sur ce expédiées. 2° En la somme de 891 l. pour la rente à trois pour cent d'un capital de 29700 l., (4) lad. rente imposee aussi dans le département des dettes et affaires. 3° En une somme de trois cent soixante et onze livres six sols imposée dans le département des frais d'assiette en récompense des services qu'ils rendent tant pour la religion que pour l'éducation de la jeunesse suivant les arrêts du Conseil des 4[e] avril 1693 et 24[e] avril 1756. 4° Enfin en une somme de

(1) 28.000 Maréchale d'Ornano. 1.700 Madame de Clastreviche.

(2) C'est la maison des Chambons. Les religieux sont des Bernardins de l'Ordre de Citeaux. La lettre du P. Prieur est du 21 octobre 1763, elle confirme les offres qu'il avait faites verbalement avant son voyage en Auvergne.

(3) Archives de l'Ardèche. Fonds du Collège d'Aubenas.

(4) 28000 + 1700. Voir article précédent.

cinq cent quatre vingt quatorze livres pour supplément d'un (de deux) pour cent de la rente qu'ils ont sur le pays.

2° Il résulte dud. mémoire qu'en conséquence de la lettre à lui écrite par M. de Montferier du 13e avril dernier led. Sr de la Chadenède, secrétaire et greffier a supprimé du département des dettes et affaires la susd. imposition de six cents livres, et du département des frais d'assiette l'imposition de 371 l. d'un côté et 594 l. de l'autre qu'il a cependant compris dans le département des dettes et affaires, l'imposition de 891 l. due aud. Collège pour la rente à trois pour cent du susd. capital de 29700 l. et qu'il reste à examiner si l'on doit continuer l'imposition des trois sommes supprimées, qu'en ce cas, elles ne peuvent l'être que dans le département des frais d'assiette celui des dettes et affaires étant déjà dressé et tout prêt à être arrêté, que lecture a été aussi faite de lad. lettre de M. le Marquis de Montferier syndic général du 13e avril dernier et d'un mémoire remis à la Commission tendant à prouver combien il est utile et important à tout le pays que le Collège d'Aubenas soit conservé et qu'il ne peut l'être qu'autant que lesdites impositions qui n'ont eu pour motif que l'éducation et l'enseignement de la jeunesse, seront continuées ; qu'après un examen sérieux et réfléchi Mrs les Commissaires ont reconnu qu'il est utile et important au pays que le Collège d'Aubenas soit conservé comme étant d'un grand secours dans tout le Bas-Vivarais pour l'éducation de la jeunesse qui y est enseignée sans beaucoup de dépense que si le Collège était supprimé les ressources manqueraient pour former des sujets à l'Etat et à la religion dans un pays misérable où les facultés sont d'une modicité reconnue.

Qu'en conséquence, ils ont été d'avis de proposer à l'assemblée de délibérer de continuer sous le bon plaisir de N. S. les Commissaires du Roi et des Etats les impositions dont s'agit, en conséquence même de la disposition de l'article premier de l'édit du mois de février dernier enregistré au Parlement de Toulouse, le 9e avril suivant et de porter cette année toutes ces impositions sur le département des frais d'assiette sauf à rapporter l'année prochaine dans le département des dettes et affaires ceux qui en ont été tirés à condition cependant que lesdites impositions soient à titre de libéralité soit pour rente, intérêt ou supplément seront employés à l'honoraire, gages ou entretien des Régents pendant tout le temps que led. collège subsistera et non autrement. Le syndic demeurant chargé de faire des représentations par tout ou besoin sera pour le soutenir.

Et l'assemblée l'a ainsi délibéré conformément à l'avis de Mrs les Commissaires.

Collationné

Bernard, secrét.-gref. (1)

---

(1) Archives de l'Ardèche. Fonds du collège d'Aubenas.

II

MÉMOIRE

EN FAVEUR DU COLLÈGE D'AUBENAS

1790 (1)

Le département de l'Ardèche formé de l'ancienne province du Vivarais, est situé dans le sein des plus âpres montagnes. Ses habitants isolés de leurs voisins par les barrières dont les a fortifiés la nature, séparés entre eux par les neiges, durant une grande partie de l'année, présentèrent longtemps l'image d'un peuple bon et loyal mais ardent et fier et dont les mœurs sauvages avaient besoin d'être civilisées par le commerce et l'industrie.

Vers le milieu du seizième siècle fut fondé le collège de Tournon. On ne tarda pas de s'apercevoir combien les lumières rendent l'homme doux et sociable. Les avantages de cette institution furent marqués par des succès rapides. Mais placée à l'extrémité du pays, son éloignement la rendait inutile à la contrée la plus étendue et à qui elle devenait le plus nécessaire.

Ces considérations engagèrent les Etats du Vivarais assemblés à Privas, en l'année 1574, à établir un second collège dans la ville d'Aubenas, dont l'enseignement fut confié aux Jésuites.

Le gouvernement en remarqua bientôt les heureux effets, et lorsque les Jésuites chassés du royaume par l'édit de 1595 furent ensuite réintégrés dans certains de leurs collèges, Aubenas fut une des villes où il leur fut permis, par les lettres patentes d'Henri IV, du mois de septembre 1603, de continuer l'enseignement. (2)

On ne cesse de trouver depuis cette époque des preuves de l'intérêt que les Etats du pays mirent à soutenir cet établissement par l'union qu'ils sollicitèrent de différents bénéfices et des biens de plusieurs particuliers rebelles, pour l'augmentation de ses revenus, et par l'imposition d'une somme annuelle de 600 l. qu'ils arrêtèrent en 1625, autorisée par un arrêt du Conseil du mois d'août 1633, et constamment maintenue jusqu'à ce jour.

A la suppression des Jésuites qui entraîna celle de beaucoup de collèges qu'ils desservaient, le pays de Vivarais sentit l'importance de conserver celui d'Aubenas. Sur les mé-

(1) Ce mémoire est de Délichères, procureur syndic du Directoire du district du Coyron.

(2) Erreurs historiques plusieurs fois signalés.

moires qui furent fournis au Conseil, de concert avec le Parlement de Toulouse, Le Roy par ses lettres patentes du 16 mars 1770, reconnaissant les avantages que cet établissement procurait à la province du Vivarais, et regardant la bonne éducation et l'institution dans les lettres comme un des précieux moyens d'y assurer l'exécution des lois et de procurer à ses habitants la sûreté et la tranquillité, ordonne qu'il demeurerait conservé.

C'est en effet dans ce collège que toute la jeunesse du Bas-Vivarais vient se former à l'étude des lettres et s'instruire des devoirs du citoyen. C'est aux germes de cette précieuse institution que sont dûes les lumières par lesquelles on y a prévenu dans les circonstances, l'égarement des peuples. et qu'on les a maintenus dans une tranquillité qui n'a pas d'exemple. Aussi l'annonce de la réduction des collèges y a-t-elle répandu les plus vives inquiétudes. L'Assemblée administrative du district d'Aubenas s'est empressée de prendre un arrêté pour solliciter la conservation de celui qui existe dans cette ville.

Le projet que l'Assemblée Nationale médite dans sa sagesse pour une meilleure institution n'est pas connu. Un bruit général borne ces établissements publics à un dans chaque département. Quelque soit ce plan, il suffit qu'il s'agisse d'une réforme désirée depuis longtemps dans cette partie essentielle de l'éducation pour que l'Administration du District ait dû faire au Comité chargé de ce travail les observations qu'elle croit indispensables pour l'intérêt des peuples sur lesquels s'étend sa sollicitude.

Un établissement qui a pour but le bien commun d'une contrée doit être placé de manière qu'il soit utile et commode à toutes les parties qui la composent. C'est cette considération puissante, c'est l'insuffisance bien reconnue d'un seul collège dans le Vivarais qui en fit établir autrefois un second, et qui en présente la suppression comme désastreuse. Sans doute, il faut autant que possible de l'uniformité dans les plans généraux ; mais souvent à force de s'assujétir à la règle, on s'écarterait de la première de toutes, la justice et le bien public.

Le département de l'Ardèche renferme sur une surface de quarante-cinq lieues dans un sens et de trente-deux dans un autre, une population de près de 300.000 âmes. Il est très resseré à celle de ses extrémités qui est au Nord et qui avoisine le Dauphiné et le Forez. Il est au contraire très étendu à l'extrémité opposée et principalement au centre.

Le collège de Tournon qui est situé à cette extrémité du Nord, à portée seulement d'un tiers du pays, se trouve éloigné de plus de vingt-six lieues de certaines contrées et de celles précisément à qui la grossièreté des mœurs, le défaut de commerce et de communication rendent l'enseignement plus indispensable. La pension y est, années communes, de sept cent livres : et cette dépense à laquelle il faut en ajouter bien d'autres particulières et inévitables, telles surtout que les voyages, est au-dessus des fortunes ordinaires, dans un pays peu aisé, et où les familles sont nombreuses. Ce n'est pas assez d'avoir formé une bonne institution, il

est juste encore d'en rendre l'étude facile et le moins dispendieuse possible aux diverses classes de la société.

Ces inconvénients disparaissent par l'établissement du Collège d'Aubenas qui est au centre du Bas-Vivarais qui forme un peu plus des deux tiers du pays et n'est éloigné que de huit lieues de tous ses divers points extrêmes. Il suffit d'un coup d'œil sur la carte du département pour s'en convaincre. On parlera bientôt des autres avantages que lui donnent les relations de son commerce pour adoucir les frais de l'enseignement et le rendre plus facile.

Si dans le temps où le despotisme mettait tant d'intérêt à étouffer les lumières et à tenir les peuples dans l'ignorance pour écarter la connaissance de leurs devoirs, le gouvernement crut néanmoins indispensable l'établissement d'un second collège dans le Vivarais, comme un des principaux moyens d'y assurer l'exécution des lois et la tranquillité, ces considérations ont acquis aujourd'hui bien plus de force par les circonstances.

Cette vaste contrée plongée dans l'ignorance la plus profonde était opprimée depuis plusieurs siècles, avilie et abrutie par la tyrannie féodale. Le sentiment de la liberté a dû se développer avec toute l'énergie qui tient au climat et au caractère des habitants. Combien ce passage rapide ne présente-t-il pas d'écueils pour des hommes simples et grossiers ? Une funeste licence ne pourrait-elle pas livrer leur crédulité à tous les dangers de la séduction et à tous les maux de l'anarchie ? C'est donc le secours de l'instruction qu'il importe de leur ménager. C'est par ses heureuses influences qu'on les accoutumera peu à peu à respirer avec réflexion et sobrement l'air salutaire de la liberté.

Un collège ne saurait donc suffire à ce vaste département. L'Assemblée Nationale lui devrait une exception particulière que les circonstances morales politiques et sociales concourent à solliciter de sa Justice et de sa bienfaisance.

Mais si les vues de sa sagesse ne lui permettaient que l'établissement d'un seul collège, celui d'Aubenas aurait les plus grands droits à sa préférence.

On ne constatera au collège de Tournon ni la beauté de ses édifices, ni l'opulence de sa dotation, ni les avantages de son enseignement ; mais ses fondateurs paraissent avoir plus travaillé pour leur propre gloire que pour l'intérêt des peuples du département. Il n'est utile qu'à une petite portion de ses habitants, dont la plupart préfèrent même envoyer leurs enfants à Valence, au Puy, ou à Vienne et qui par les habitudes et les liaisons de commerce qu'ils ont avec ces villes voisines, souffriraient peu de la suppression du collège de Tournon.

Le collège d'Aubenas, à la vérité, a de faibles revenus, mais ils sont susceptibles d'une grande augmentation par les soins d'une bonne administration. Ses bâtiments vastes et commodes, dans la situation la plus riante et la plus salubre, peuvent être considérablement agrandis sur des maisons attenantes qui lui appartiennent et qu'il loue.

Cette ville, comme on l'a déjà dit, est au Centre de la partie qui formait le Bas-Vivarais, à huit lieues de La Voulte,

du Bourg-St-Andéol, des Vans et de Pradelles. Elle avoisine dans ces divers points ces montagnes malheureuses, hérissées d'habitants chez qui les arts et les connaissances n'ont encore pu pénétrer, et qui ont le plus besoin d'être civilisés. C'est en multipliant les rapports des campagnes avec les cités que la rudesse des mœurs peut insensiblement s'adoucir, les préjugés funestes sur l'agriculture se dissiper, la routine s'éclairer au flambeau de l'expérience, les opérations commerciales se perfectionner, les maximes saines du bien public se propager, l'ignorance en un mot superstitieuse et féroce céder à l'influence des lumières.

Les institutions publiques sont sans doute les sources de ces instructions salutaires, il faut encore une fois les rendre faciles, et le collège d'Aubenas a, par sa situation, l'avantage de présenter une éducation peu coûteuse. La pension ne s'y élève pas, année commune, à trois cents livres, mais le peu d'aisance dans les fortunes et le grand nombre des enfants permettaient encore rarement ces sacrifices. Le commerce de cette ville vers laquelle l'intérêt et le besoin dirigent depuis quelques années l'industrie de toute la contrée, ouvre une ressource moins dispendieuse. Les marchés sont le rendez-vous des Montagnards qui y portent chaque semaine le beurre, le gibier et les légumes destinés à l'approvisionnement de partie des anciennes provinces de Languedoc, de la Provence et du Comtat Venaissin. Les enfants reçoivent par cette voie bien simple les denrées nécessaires à leur subsistance et qui sont pour la famille une privation peu sensible. Cette puissante économie a encore cet avantage qu'elle les conserve dans l'habitude de la sobriété et d'une nourriture peu délicate, principes de la vigueur du corps et des sentiments énergiques de l'âme.

On peut donc regarder le collège d'Aubenas comme l'établissement le plus intéressant et le plus nécessaire aux deux tiers des habitants de ce vaste pays, le seul capable d'y corriger l'apreté des mœurs, d'y maintenir par ses heureux effets l'exécution des lois nouvelles et d'y assurer contre les égarements du patriotisme, la tranquillité et la paix qui sont le vrai bonheur des peuples et l'objet des sollicitudes de l'Auguste Assemblée Nationale. »

Conforme au Mémoire remis aux Archives de l'administration du district. Signé Délichères, procureur syndic du district du Coyron. (Notes sur Aubenas, Mazon, t. III, f° 205).

III

DOCUMENTS
CONCERNANT LE COLLÈGE D'AUBENAS
AU XIX[e] SIÈCLE

I. — Séance du Conseil municipat du vingt-deux pluviose an IX de la République Française. (11 février 1801).

Présents les citoyens Dalmas Maire Président, Valleton Barthélemy, Cornusele, Duclaux père, Bonneville, Bernardy, Verny, Delent, Rey, Ozil, Serret, Mathon et Moulin, Conseillers Municipaux, ce dernier faisant les fonctions de Secrétaire.

Rapport de la Commission d'Instruction Publique. — Le Maire d'Aubenas ayant repris la présidence, a fait au nom de la Commission d'Instruction Publique son rapport sur les démarches faites par la Mairie auprès du Préfet pour obtenir le rétablissement du Collège. Il a communiqué au Conseil la lettre que la Mairie écrivit à ce sujet le 25 vendémiaire dernier, et la réponse satisfaisante que le Préfet lui fit le 2 Brumaire suivant, ainsi que l'avis favorable donné par ce magistrat au Ministre de l'Intérieur le même jour.

Demande du rétablissement du Collège. — Le Conseil a approuvé tout ce que le Maire a fait à cet égard et l'a invité de continuer ses soins.

Comme aussi il a voté des remerciements au Préfet à raison de l'avis favorable qu'il a bien voulu donner pour le rétablissement d'un Collège qui intéresse toute la contrée.

Copie de la lettre du 25 Vendémiaire an 9 (1)

Instruction publique.

« Citoyen Préfet, »

« J'ai l'honneur de vous envoyer les extraits des délibéra-
« tions prises par les cid. adm. mun. du Canton d'Aubenas
« et centrale du Département de l'Ardèche pour le rétablis-
« sement du Collège d'Aubenas sous le titre d'école centrale
« supplémentaire. »
« Le besoin de cette école se fait vivement sentir tous les
« jours, non seulement pour cette commune, mais pour les

(1) 17 octobre 1800.

« vastes contrées dont elle est le centre, et qui n'ont jamais « eu d'autre moyen d'instruction. »

« Les sciences et les mœurs éplorés en appellent à grands « cris le retour : et leur voie sera favorablement entendue « par un magistrat qui fut leur Elève et qui est toujours leur « ami. »

« L'intérêt du Gouvernement vient aussi à l'appui de ce « vœu : le flambeau des sciences répand une égale lumière sur « les devoirs et sur les droits des citoyens, et les vertus qui « assurent l'ordre public sont partout en rapport avec les « moyens qui civilisent les peuples. »

« Ces délibérations, citoyen préfet, furent envoyées, dans le « temps, au Ministre de l'Intérieur : l'Ecole centrale de Tour- « non n'était point encore organisée, le Ministre répondit que « cette organisation devait précéder celle de l'Ecole supplé- « mentaire d'Aubenas. »

« Ces motifs n'existant plus aujourd'hui daignez en adres- « sant au Gouvernement les arrêtés ci-joints, lui exprimer un « vœu favorable, et il sera accueilli ; pressez surtout la dé- « cision, citoyen préfet, tout retard est funeste. »

« Le Gouvernement peut sans doute prononcer sur un objet « aussi urgent, sans attendre la rentrée du corps législatif, « ni l'adoption d'un nouveau projet qui se discute dans ce « moment au Conseil d'Etat. »

« Notre demande se rapproche d'ailleurs de ce plan, puis- qu'elle a pour objet une école intermédiaire entre les Ecoles « centrales et les Ecoles primaires. »

« Quelle reconnaissance ajoutée à tout ce que l'on vous doit « déjà dans ces contrées, si vos soins nous procurent inces- « samment ce bienfait. »

« Salut et respect. »

« Dalmas Marie, signé. » (1)

II. — Séance extraordinaire du 24 septembre 1837 et rapport de M. de Bernardy

Le Conseil Municipal réuni d'après l'autorisation de M. le Préfet du 21 de ce mois. Présents : MM. Dupré Adjoint Président, M. le Maire démissionnaire De Bernardy, Combier, Baratier, Dhautsegure, Champanhet, Roux, Taupenas, Serret, Durand, Duclaux, Deschandol, Teyssier, Couderc, Méalarès, Fauries, Verny et Martin élu secrétaire.

M. De Bernardy a dit : « Le Collège d'Aubenas si heureu- « sement placé pour toutes les contrées dont elle est le centre « commercial, est cependant comme abandonné, les nombreux « élèves qui devraient le peupler semblent le fuir. A quelle « cause attribuer cet éloignement ? Nul doute que les parents « croiraient manquer de garantie suffisante pour les soins « religieux et moraux en voyant ce Collège entre les mains

(1) Archives de la Mairie d'Aubenas.

« des Laïcs nul doute que l'unique moyen de restauration « fut de le remettre entre les mains ecclésiastiques. »

« Tous les sujets fournis par l'Université ont été remar- « quables par leur capacité, les études ont toujours été bon- « nes. L'instruction forte, elle l'aurait été davantage encore si « les principaux qui se sont succédés eussent eu une sur- « veillance plus active. »

« C'est peut être plus spécialement au Principal de l'Eta- « blissement que doit être attribuée la prospérité ou la dé- « cadence d'un Collège qu'aux professeurs qui y donnent des « leçons. »

« En jetant un regard sur le passé, nous trouvons que sous « M Reynaud le Collège prospérait, il était prêtre et avait des collaborateurs ecclésiastiques pour la plupart et gérait à son compte. »

« Sous M. Rey prêtre aussi et si respectable par son carac- tère comme si recommandable par son talent pour l'Eco- « nomat, avec un nombre d'Elèves restreint il y eut, pendant « 6 à 7 ans de cherté, dix à douze mille francs d'économie. « dont partie a été employée en agrandissement des bâtiments, il gérait au compte de la Commune. »

« M. Vézian qui succéda à M. Rey, par sa réputation de bon et habile prêtre, attira un nombre considérable d'Elèves au Collège plus de moitié plus fort que sous M. Rey. »

« Il fut remplacé par M. Rigaud premier principat nommé « par l'Académie après une décroissance extrême du nombre des Elèves, habile et actif mais laïc et avec l'inconvénient « du laïc dans son opposition avec le prêtre sous le rapport « religieux, il ne sait pas longgtemps fixer la confiance du « public et les élèves n'augmentèrent pas d'une manière sen- « sible pendant sa gestion. Son successeur pouvait rappeler « cette confiance : Martaud professeur de rhétorique au Col- « lège était en bons rapports avec le public on espérait qu'il « pourrait attirer des élèves on demanda sa nomination. M. « le Recteur de l'Académie de Nismes approuvant les vues « d'Aubenas joignit sa demande à celle de la Ville, on attendit « la nomination avec espérance, quand arriva M. Rouge avec « sa famille. »

« Il fut bien reçu quoique nommé contrairement au vœu « Communal, M. Rouge excellent homme, homme très capa- « ble, surtout excellent père de famille, a vu décroître succes- « sivement le nombre des élèves presque jusqu'à anéantisse- « ment. »

« On a senti la nécessité de donner satisfaction au public « en obtenant un principal ecclésiastique ; on a senti même « qu'un principal ecclésiastique ne suffisait pas et qu'il fallait « que ce principal fut chef d'une réunion de prêtres pour « que la confiance du pays put renaître d'une manière in- « variable, mais il fallait chercher ces circonstances en de- « hors de l'Université, et on ne se dissimulait pas que la « Direction universitaire avait des avantages dans la plus « haute capacité des sujets fournis par elle, et dans la ga- « rantie de n'en jamais manquer dans toutes les exigences « du besoin, ces avantages étaient balancés il est vrai par « un inconvénient trop réel, les universitaires ne font pas

« corps aussi bien que les membres des associations reli-
« gieuses ils ne sont pas aussi aisés à diriger qu'eux, leur
« concours au bien de l'établissement n'est pas aussi entier
« il y a parmi eux beaucoup plus d'isolement et de spécialité
« personnelle. »

« On tenait à ne pas se séparer de l'université dans les
« circonstances très critiques ou se trouvait le Collège. M. le
« Recteur de l'Académie de Nismes envoya un Inspecteur M.
« Fourtaut pour aviser aux moyens de restauration possible.
« Il donna beaucoup d'attention à la situation et reconnut
« qu'il fallait avant tout satisfaire au vœu du pays en met-
« tant à la tête du Collège un ecclésiastique au moins, on
« eut l'apréhension qu'un ecclésiastique inconnu dans la con-
« trée n'appelât pas au premier moment toute la confiance
« qu'inspirerait un homme déjà connu, on demanda la fa-
« culté de pouvoir en présenter un au choix de l'université
« si on avait le bonheur d'en trouver un qui put satisfaire
« aux espérances et au vœu du pays. La chose ayant été re-
« gardée comme convenable et sans obstacle on s'occupa de
« cette recherche et cependant on régla les conditions finan-
« cières relatives au traitement du principal des professeurs
« et à la coopération de la Commune dans le payement de
« ces traitements. Sous M. Rigaud et M. Rouge qui comme
« leurs prédécesseurs régissaient aux périls et risques de la
« Commune, elle avait vu s'accroître successivement le défi-
« cit de telle façon que la réunion de toutes les ressources
« communales n'a plus suffi pour y parvenir.

« Il a fallu renoncer à toute sorte d'amélioration projetées
« et réduire avec excès le montant des dépenses indispensa-
« bles pour pourvoir à celles du Collège.

« Ainsi on avait a établir une communication complète au-
« tour de la Ville par la Glacière.

« Une voie accessible aux voitures de la porte St-Benoit à
« la Place du Temple.

« Une place devant l'ancien Hôtel de Ville.

« A éclairer les Rues.

« A faciliter l'alignement du plan nouveau.

« A fonder une bourse pour les soies au Château plus en
« rapport que celle qui s'y trouve à l'Etendue et à l'impor-
« tance de ce Commerce.

« A établir une Rue de communication sous la caserne de
« Gendarmerie débouchant hors la Ville sur la grande Route.

« A augmenter les greniers à foin de la Gendarmerie.

« A améliorer l'établissement des frères de la doctrine chré-
« tienne.

« Et d'autres réparations jugées utiles et appelées par les
« vœux publics qu'il a fallu ajourner.

« En sacrifiant ainsi tant d'améliorations utiles et même ur-
« gentes, on n'a pu encore atteindre le but et malgré tous
« les sacrifices déjà faits, il reste à solder le boulanger et
« d'autres fournisseurs ce qui ne pourra se faire qu'en em-
« ployant une partie des fonds destinés à la marche du Col-
« lège pendant l'exercice 1838-1839. Que dans le plan arrêté
« avec M Fourtaut on avait porté à 3500 francs et qui se

« trouveront en partie absorbés par le solde des dépenses « arriérées.

« M. Tully curé de Myremande dans la Drôme élevé dans « l'Ardèche, y étant connu et estimé fut regardé comme ca- « pable de ramener la confiance des parents et de rétablir « le Collège s'il en était nommé principal, mais pour que la « restauration put commencer avec l'année 1838, il fallait que « cette nomination fut faite assez à temps pour que le temps « des vacances au moins put être employé à répandre les « prospectus et faire connaitre les nouveaux arrangements.

« La nomination de M. Tully n'a pas été faite on a nommé « sans égard pour le vœu de la Commune et du pays M. « Reynaud sans doute homme d'un grand mérite mais qui « ne peut guère arriver avant la rentrée des classes et trouver « une maison vide avec insuffisance de fonds pour payer son « traitement et celui des professeurs. »

« Il résulte que la Commune loin d'être récompensée des « sacrifices qu'elle a faits et qu'elle fait encore, voit ses de- « mandes écartées et les vœux les plus légitimes méprisés.

« Elle aurait renoncé à l'amélioration financière qui résul- « terait du système de M. Fourtaut et consistant au reste « seulement à poser des limites à ses allocations pour le Col- « lège. »

« Elle aurait consentie à rentrer dans le système de gestion « à ses périls et risques, jusqu'ici si onéreux parce que tous « les renseignements et les prévisions qu'elle pouvait se former « sur M. Tully, lui donnaient l'espoir que s'il était nommé il « obtiendrait un nombre d'Elèves suffisant pour fournir à une « bonne partie des frais de l'établissement, on a refusé sa « nomination, et celle d'un autre principal est arrivée trop « tard pour que lui même put réaliser les espérances q'on « avait conçues.

« Il paraîtrait donc qu'il n'y a de voie de salut que dans « un changement absolu de système, on pourrait livrer les « bâtiments du Collège à un maître de pension qui se char- « gerait de procurer un enseignement complet. Toutes les clas- « ses de latin et grec, mathématique, physique, géographie, « histoire, plus la classe industrielle et commerciale telle qu'elle « est désignée dans le plan de M. Fourtaut.

« Il est à croire que M. Tully se soumettrait à ces condi- « tions et que dans l'attente de sa nomination il avait dû « préparer les voies à l'arrivée des Elèves il serait possible « que la restauration peut commencer immédiatement, c'est le « seul moyen qui se présente d'éviter une interruption com- « plète car il n'est pas à croire que M. Reynaud se charge « du Collège. »

« Une lettre du Ministre a lui adressée à Aubenas donne lieu « de penser qu'il avait antérieurement reçu avis de sa desti- « nation et qu'il n'a pas pu ou voulu s'y rendre. »

Le Conseil Municipal considérant :

Que depuis 5 ans le Collège avait absorbé à la Commune 30.000 francs.

Qu'il avait fallu renoncer pour le soutenir à toutes les amé- liorations projettées. Que la ressource d'une imposition n'existe

plus pour Aubenas puisque 35 centimes sont perçus et destinés au payement de la dette existante au moment de l'autorisation de cette imposition et à l'établissement de fontaines et que nulle portion de dépenses ne peut plus être réduite de nouveau.

Qu'il est impossible de laisser le collège dans une position, qui n'offre pas d'espoir fondé d'amélioration, puisque son discrédit tient évidemment à ce qu'il est entré dans les mains des laïques et que la présence instantanée d'un prêtre universitaire comme principal, ne suffirait pas pour ramener la confiance du public précisément parce que cette présence serait regardée par tout le monde, comme éventuelle.

Que l'expérience prouve qu'on ne peut obtenir la nomination du principal jugé sur les lieux la plus utile.

Qu'on ne peut espérer obtenir même un seul ecclésiastique principal dans les conditions établies de concert avec l'Inspecteur de l'Université puisque M. le Recteur de l'Académie de Nismes n'a pu déterminer celui qui dans sa bienveillance, il aurait choisi pour le Collège d'Aubenas, et qu'il est présumable que M. Reynaud nommé à cette place n'a pas voulu accepter.

Que quand même ce dernier se rendrait à Aubenas, il n'y trouverait pas même les fonds suffisants pour assurer le traitement du professeur pendant l'année 1837-1838 puisque une partie des 3500 alloués au Budget doit être employée à solder le boulanger et autres fournisseurs qui n'ont pu encore être payés.

Que nul fond suppletit ne peut être fourni par la Commune.

Que quand elle aurait la possibilité qui n'existe pas de trouver de nouveaux fonds elle ne serait pas encouragée à la fournir pour un ordre de chose si défavorable pour elle et une telle répulsion a des vœux en harmonie avec le bien public.

Que puisqu'on a refusé la nomination de M. Tully, toutes les conditions arrêtées avec lui sont comme non avenues et qu'il ne reste aucun espoir de voir le Collège exister encore entre les mains de l'université en 1837-1838.

Que le grand intérêt de la Ville comme du pays est que le Collège d'Aubenas continu d'exister, et soit placé dans des conditions d'accroissement et de prospérité.

Qu'un seul moyen existe pour atteindre ce but celui de remettre la maison pour un laps de temps suffisant à un ecclésiastique qui se charge de fournir un enseignement tout pareil à celui qui existait au Collège comprenant le latin, le grec, le français, les mathématiques et les études industrielles et commerciales selon le plan arrêté par l'Inspecteur de l'Académie de Nismes.

Qu'il ne doit être fourni en secours primitif q'une somme moindre de 3500 francs.

Que ces conditions, seules possibles, on aurait il est vrai, le regret de renoncer aux avantages que présente l'université, mais qu'on aurait toute prescription de bonne restauration d'un Collège si utile au Pays.

D'après ces vœux le Conseil arrête :

1° On renonce aux avantages que peut présenter l'administration universitaire.

2° On demandera à M. le Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de donner en location pour neuf ans les bâtiments du Collège à un ecclésiastique qui se charge d'établir un Pensionnat conformément au prix et usages antérieurement pour pensionnaires comme pour les externes.

3° Un secours une fois donné ne pourra excéder 2000 francs vu que l'on se trouve arrêté au dernier moment, et que l'existence non interrompue, quoique modifiée tient à cette approbation.

4° Les mêmes prières seront adressées à notre Député M. Champanhet et avec prière de solliciter cette autorisation de M. le Ministre comme l'unique moyen d'existence du Collège, et de l'obtenir dans le plus bref délai possible.

M. Tully acceptant ces conditions s'engage moyennant une cession des bâtiments pour 9 ans et une allocation une fois faite de 2000 francs a avoir au minimum 4 professeurs de latin, de grec, un de français, un de mathématique physique.

M. Tully fournira deux professeurs de plus de classes plus élevées si la ville le croit nécessaire en payant pour traitement 700 francs pour chacun la nourriture à la charge de M. Tully et quand il y aurait 50 pensionnaires les 2 professeurs resteront à la charge de M. Tully.

M. le Ministre est instamment prié d'autoriser la cession des bâtiments du Collège à M. Tully à ces conditions, il regarde cette grâce comme seule capable de conserver le Collège et empêcher toute interruption d'existence.

La présente délibération sera adressée de suite à M. le Préfet pour qu'il veuille bien l'adresser à M. le Ministre et appuyer auprès de Son Excellence les demandes du Conseil.

Semblable extrait sera adressé à M. le Recteur de l'Académie de Nismes.

Lecture faite les Membres du Conseil ont signé. (1)

---

(1) Archives de la Mairie d'Aubenas.

CATALOGUE ALPHABÉTIQUE DU PERSONNEL

Supérieurs et Recteurs

Défunts a Aubenas

CATALOGUE ALPHABÉTIQUE

DU PERSONNEL DU COLLÈGE DES JÉSUITES

A AUBENAS

Ce catalogue a des lacunes ; la liste du personnel manque pour une dizaine d'années, entre 1600 et 1762.

ABRÉVIATIONS

La lettre P (Pater) désigne un prêtre.

La lettre M (Magister) désigne un professeur qui n'est pas encore prêtre.

La lettre F (Frater) désigne un frère coadjuteur.

Les lettres MP réunies désignent un jésuite venu à Aubenas comme maître d'abord et revenu plus tard comme prêtre.

Pour ceux qui sont venus à Aubenas plusieurs fois, nous indiquerons le nombre des années de leur séjour, dans les limites comprises entre l'année de leur première arrivée et celle de leur dernier départ ou de leur mort.

F. Jean Abadie, 1626-29.
P. Just-Henri d'Achard, 5 ans, 1721 à 1747.
P. Jean Acout, 1626-28.
P. François Adanet, 1658-59.
M. Charles Albanel, 1641-42.
F. Jean Albanis, 1736-40.
F. Antoine Allari, 1692-94.
F. Pierre Allegre, 1673-76.
M. Jacques Allemand, 1652-53.
M. P. Claude-Ignace Alloués 4 ans, 1645 à 1658.
F. Barthelemy Almon, 4 ans, 1701 à 1713.
M. Jacques Amagat, 1679-80.
M. Guillaume Amariton, 1671-72.
M. François Ambrostel, 1639-41.
M. François d'Andrieu, 1662-64.
M. Pierre Anderson, 1617-19.
M. P. François Androl, 11 ans, 1695 à 1727.
F. Pierre Antraigues, 1742-46.
M. Pierre Apchier, 1681-82.
M. François d'Arbouze, 1682-83.
M. Michel Arcier, 1738-40.
M. Jean-Joseph Arène, 1751-53.
M. Alexandre d'Arlempde (de Mirabel), 1739-41.
M. P. Paul d'Arlempde, 17 ans, 1738 à 1762.
F. Etienne Armand, 1620-26.
P. Jean Arnal, 3 ans, 1631 à 1645.
M. Joseph Arquier, 1734-35.
P. Martin Arsac, 1718-19.
M. P. Honoré Ashoni, 2 ans, 1605 à 1619.
P. Antoine Astier, 1738-40.
P. Hugues d'Astorg, 5 ans, 1634 à 1651.
P. Jean Aubert, 1660-61.
P. Michel d'Aubignac, 10 ans, 1747 à 1762.
M. Jean-Baptiste Audibert, 1673-75.
M. Pierre Audran, 2 ans, 1740 à 1744.
P. Pierre Auguy, 1715-17.
P. Gérard Auziel, 1678-79.
M. Pierre d'Aupley, 1720-24.

M. Auguste d'Avril, 1741-42.
P. Jean d'Avril, 1629-32.
M. P. Toussaint-Ignace Aymard, 13 ans, 1666 à 1691.
F. Antoine Babin, 1615-47.
P. Barthélemy Baborier, 1736-41.
P. Guillaume Babusson, 1685-86.
M. Jean-Isaac Badon, 1716-17.
M. P. Simon-Pierre Badon, 5 ans, 1716 à 1755.
P. Jean Baillard, 6 ans, 1637 à 1661.
M. N. Ballet, 1744-45.
P. Pierre-Denis Balme, 1754-55.
P. Jacques Barbier, 1717-19.
M. André Barcou, 1739-40.
M. P. Claude Bardy, 7 ans, 1648 à 1674.
M. François Barral, 1723-25.
F. Jean Barret, 1685-86.
M. Raymond Barret, 1690-91.
P. Claude de Barruel, 1672-73.
P. Charles Bartomivat, 1661-62.
P. Gilbert de Bas, 1667-68.
M. N. Basiou, 1729-30.
M. N. Bastide, 1751-52.
F. Pierre Battut, 1701-05.
P. Jean Baures, 3 ans, 1638 à 1650.
P. Antoine Béchet, 1702-10.
P. Claude de Bégaignon, 14 ans, 1698 à 1718.
M. Jean Bégon, 1683-84.
M. N. du Belin, 4 ans, 1750 à 1760.
P. Antoine Bellet, 4 ans, 1656 à 1671.
P. Jacques Belloc, 1674-75.
P. Barthélemy Benassis, 6 ans, 1628 à 1635.
P. Paul Bénédèche, 1612-1615.
F. Claude Bensac, 5 ans, entre 1616-1656.
M. P. Christophe Bergognon, 8 ans, 1670 à 1707.
M. P. André Bernard, 2 ans, 1671 à 1678.
P. François Bernard, 1611-12.
M. Jean-Baptiste Bernard, 1694-95.
M. P. Louis de Bernardy, 5 ans, 1713 à 1745.
M. P. André Bertrand, 2 ans, 1694 à 1724.
M. Guillaume Bertrand, 1693-94.
P. Jacques Bertrand, 1702-01.
M. Jacques-Antoine Bertrand, 1746-50.
M. P. Pons Bertrand, 12 ans, 1671 à 1706.
M. N. Bertrand, 1759-60.
P. Jacques Besson, 1667-69.
M. Antoine Bidon, 1668-70.
P. Pons Bigot, 2 ans, 1699 à 1702.
P. Joseph-Gabriel de Bladis, 1742-43.
P. Auguste Blanc, 1742-43.
P. Jacques Blanc, 1677-80.
P. Antoine Blanchet, 1697-1700.
F. Jacques Blanchon, 1665-68.
M. Thomas Blou, 1690-91.
P. Jean-Baptiste Bohet, 1698-1700.
M. Nicolas Boictet, 1631-32.
M. Louis de Boissy, 3 ans, 1658 à 1665.
P. Marcellin de Bompar, 1604-07.
P. François Bonal, 1666-68.
P. Jean-Baptiste Bonarme, 1692-93.
F. Pierre Bonhorre... décédé en 1651.
F. Guillaume Bonnet, 1692-94.
M. P. Jean-Antoine Bonnet, 3 ans, 1652 à 1666.
F. Antoine Bony, 1648-50.
M. P. Claude Borbal, 2 ans, 1677 à 1691.
M. Claude Borbal, 1730-31.
P. Jean Bord, 1621-25.
P. André Borie, 2 ans, 1702 à 1705.
P. Guillaume Borie, 1736-37.
M. Jean-Baptiste Borie, 1760-61.
F. François Bosc, 1610-15.
F. Nicolas Bouchard, 1650-54.
P. Antoine Bouchandy, 1666-69.
F. Antoine Bouges, 1746-53.
P. Jean-Baptiste Bourday, 1716-18.
M. Jean-François Bourgeat, 1691-92.
M. Antoine Bourzes, 1709-10.
M. P. Joseph-Félix Bourzes, 2 ans, 1750 à 1762.
M. Antoine Bousson, 1691-92.
M. Antoine Boutarin, 1651-52.
M. Jacques Bouteiller, 1710-11.
M. Joseph Bouvier, 1735-36.
M. Nicolas Boutet, 1635-36.
M. Jean Bovigne, 1708-09.
F. Jean Boyer, 1608-10.
M. P. Joseph de la Bretonnière, 3 ans, 1656 à 1677.
F. Jean Brignet, 18 ans, 1708 à 1727.
M. Pierre Brives, 1617-19.

P. Bertrand Broquin, 7 ans, 1670 à 1678.
P. Jean Broquin, 14 ans, 1631 à 1647.
F. Jean Brossel, 8 ans, 1681 à 1713.
M. Louis Brousse, 1702-03.
M. Jean-Baptiste Brozes, 1712-13.
M. Honoré Bru, 1760-61.
P. Jacques Brun... 1605...
M. Jean-Pierre-Auguste Brun, 1754-59.
M. Louis Brunel, 1729-30.
P. Jean Buisson, 1641-46.
P. Jean-Pierre du Buisson, 3 ans, 1705 à 1710.
M. Bernard Buscaillon, 1723-24.
M. P. Antoine Cafort, 4 ans, 1624 à 1647.
P. François Calhiol, 1716-1750.
M. Alexandre Caillau, 1722-23.
F. Pierre Caïssac, 1679-80.
P. Pierre Calmels, 4 ans, 1662 à 1670.
F. Antoine Calvier, 1655-56.
F. Jean Cambriels, 1693-94.
F. Jean Cappe, 1676-81.
P. Jean Carrel, 1620-22.
P. Jean de Carrière, 1716-17.
P. Etienne Casanet... 1601...
P. Jean de Caseneuve, 1637-38.
P. Louis Catillon, 10 ans, 1695 à 1721.
P. Jean Cavanas, 1622-23.
M. André Cavard, 1686-87.
M. P. Pons Chabanacy, 2 ans, 1678 à 1689.
P. Pierre Chabannes, 1693-94.
M. Guillaume Chabron, 1624-25.
P. Guillaume Chalmet, 1643-44.
M. P. Jean de Chambreuil, 11 ans, 1687 à 1727.
P. François Chamerlat, 1653-56.
P. Pierre Champhlour, 1695-96.
F. Jean Champrol, 1657-59.
F. Hugues Chanet, 1609-10.
M. François Chanut, 1622-23.
M. Jean Chanoy, 1633-35.
M. François Charay, 1745-46.
P. Charles de Charboneau, 3 ans, 1693 à 1704.
F. Louis Chardenon, 1702-03.
P. François Charly, 1730-33.
M. François Charton, 2 ans, 1665 à 1670.
M. Léonard Charron, 1706-07.
M. Laurent Chaspelon, 1670-71.
M. Jean Chaubard, 1632-33.
F. N. Chatagner, 1752-53.
M. André-François de Chaussy, 1757-58.
M. François Chauvet, 1689-91.
P. Antoine Chavialle, 1722-27.
P. Edmond Chavialle, 1624-25.
P. François Chavialle, 1636-40.
M. P. Claude Chazal, 2 ans, 1668 à 1688.
M. Gilbert de Chazeron, 1692-93.
P. Pierre Chenevier, 10 ans, 1713 à 1736.
M. Guillaume Chevas, 1670-71.
F. François Chirol, 1730-50.
M. André Chomel, 1686-87.
M. P. Henri-Etienne Chollet, 4 ans, 1715 à 1735.
M. Théophile de Citre, 1756-60.
F. Jean Clauzier, 1662-64.
M. Bernard du Clauzel 1757-59.
P. Grégoire Clavelier, 1636-38.
F. Bertrand Clerc, 7 ans, 1619 à 1658.
F. Pierre Clerc, 1723-30.
P. Antoine de Clergue, 4 ans 1702 à 1712.
M. Joseph-Jean Clerguet 2 ans, 1705 à 1713.
M. Philippe-Xavier Cléric, 1691-92.
M. Bernard de Clusel, 1757-58.
P. Gabriel de Clusel, 5 ans, 1681 à 1690.
P. Guillaume Cocheton, 1698-1702.
M. Charles Colinet 1725-26...
M. Charles Colomb, 1754-55.
M. P. Guillaume Colrat, 3 ans, 1672 à 1688.
M. Louis Combarieu, 1720-23.
M. Pierre Combel, 1622-23.
P. Antoine Combettes, 1690-91.
P. Jean Condential, 1614-18.
P. Jean-Louis Caupene, 1714-15
P. Jean Corlet... 1604...
P. Antoine Coton, 3 ans, 1686 à 1701.
P. Jean-Pierre Coton, 1665-68.
M. François Coton, 1679-80.
M. P. Vincent Cottin, 2 ans, 1692 à 1702.
M. Jean-Louis Coulom, 1752-54.
P. N. Courbon... 1732.

F. Pierre-Antoine Coustet, 4 ans, 1683 à 1690.
P. Jean Coyssard, 1605...
M. P. Charles de Créaux, 8 ans, 1715 à 1742.
P. Joseph de Créaux, 1739-41.
P. Anne de Crespet, 1715-16.
M. Jean de Crespet, 1643-44.
M. Jean Cuerg, 1625-26.
M. P. Paul de Cruejouls, 4 ans, 1639 à 1657.
P. Jean de Crusel, 1642-43.
M. Benoît de Cuny, 1756-57.
M. Antoine Dalcot. 1716-17.
P. Pierre Dalier, 1655-56.
F. Bertrand Dallas, 1641-42.
M. P. Jean Dalmazon, 4 ans, 1685 à 1721.
M. Armand Daly, 1678-79.
M. Pierre Damette, 1694-95.
M. Pierre Danty, 1698-99.
M. Pierre Dardène, 1661-62.
P. Jean Darriet, 6 ans, 1625 à 1650.
M. Georges Desquamie, 1626-28.
M. Joseph-Etienne Daudel. 1666-68.
M. Bernard Daunis, 1722-23.
P. Paul-Antoine Dauphin, 1738-39.
P. Jean Daurat, 3 ans, entre 1639 et 1650.
F. Jean Daurier, 1700-01.
M. P. Pierre David, 9 ans, 1670 à 1716.
M. Arnold Dayma, 1715-16.
M. P. Gilbert Debeas, 2 ans, 1675 à 1682.
M. Blaise Deblet, 1657-58.
P. François Degien, 1683-84.
M. P. Jacques Degors, 4 ans, 1656 à 1684.
M. Pierre Deican, 1677-78.
M. Antoine Delandes, 1660-64.
P. Jean-Baptiste Delbrel, 1735-36.
P. Nicolas Delguy, 1641-42.
M. Jean-Auguste Delmas, 1730-31.
F. André Delort, 1663-79.
P. Antoine Delperu, 1661-65.
M. Amable Delzons, 1681-82.
M. Pierre Denlhon, 1710-11.
F. Jacques Desbans... 1761-62.
F. Pierre Desportes, 1605-06.
P. Gilbert Dessence, 1655-56.
F. Charles Desvignes, 1701-09.
P. Jean Devaulx, 1638-41.
P. Bernard Deviers, 1722-23.
P. François Deydier, 37 ans, 1652 à 1690.
P. Joseph-Etienne Didier, 3 ans, 1720 à 1734.
P. François Dignaron, 1720-22.
M. Jean-Pierre Dorlhac, 1740-41.
F. Pierre Dorsival, 1731-38.
F. Charles Dubois, 1716-18.
F. Nicolas Ducol, 1712-33.
M. Joseph Ducos, 1725-26.
P. Bernard Ducros, 1714-45.
M. Joseph Ducros... 1726...
F. Antoine Dufaix, 1657-63.
F. Pierre Dufau, 1614-52.
M. Jean-Baptiste Dufaud, 1720-21.
M. Guillaume Dufloquet, 1688-89.
M. Antoine Dufour, 1664 66.
P. Stanislas-Tristan Dufour, 3 ans, 1691 à 1711.
M. Nicolas Dufraisse, 1698-1700.
P. Barthélemy Dufraisse, 1665-66.
M. Jean Dufraisse, 1680-81.
M. Marc Dulaur, 1680-81.
M. Jean-François Dulin, 1701-03.
P. Anne Dumas, 9 ans, 1641 à 1667.
P. Claude Dumas, 1716-18.
F. Jean Dumas, 1637-41.
P. Joseph Dumonteilh, 1637-38.
P. Jacques Dupré, 2 ans, 1729 à 1742.
P. Jean-François Dupuy, 1743-44.
F. Jean Durand, 1691-1701.
M. Jean-François Duranton, 1754-57.
P. Jean-Baptiste Dutreil, 3 ans, 1753 à 1759.
M. Jean Dyols, 1721-24.
M. Victor Dyols, 1737-38.
M. P. Gilbert d'Epagny, 10 ans, 1701 à 1722.
P. Jacques de Fabri, 3 ans, 1682 à 1704.
M. Pierre-Antoine-Jean Fabre, 1731-33.
M. Charles Falcon, 1656-61.
M. Guillaume - Victor Falguières, 1744-45.
F. Jean Falguières, 7 ans, 1687 à 1708.
P. Matthieu Fargier, 3 ans, 1712 à 1723.
F. Jean Fargier, 1760-62.
P. Etienne Faucher, 3 ans, 1640 à 1658.
M. Jacques Faure, 1703-04.

M. N. Faure... 1752.
M. Robert Faurel, 1636-38.
F. Antoine Faurie, 1670-74.
P. Jean Fayon, 1653-55.
M. Antoine Feidy, 1725-26.
M. Antoine de Ferraigne, 1686-88.
M. Dominique Ferrand, 1640-41.
P. Jean-Antoine Février, 1679-81.
M. Pierre Février, 1754-55.
P. Claude de Fix, 1658-61.
P. Julien de Fix, 14 ans, 1670 à 1697.
P. Florimond Fleury, 1735-42.
M. Jean Florim, 1740-41.
P. Marc-Antoine de Foix, 1677-78.
M. P. Pierre-Paul de Foix, 7 ans, 1653 à 1670.
P. Charles-Hector Fontaine, 1757-58.
P. Claude Fontaine, 8 ans, 1616 à 1636.
M. Guillaume Fontaine, 1688-89.
M. David de Fontenelle, 1672-74.
P. Jean Forcaud, 6 ans, 1621 à 1633.
F. Amable Forest, 1675-76.
P. Antoine Fornel, 1601...
P. Charles-Michel Fornier, 3 ans, 1735 à 1744.
P. Jean Fornier, 1638-43.
P. Simon Foulquier, 1755-62.
P. Denis du Fournel, 12 ans 1676 à 1697.
P. Jean-Pierre du Fournel, 1677-81.
P. Marcellin du Fournel, 2 ans, 1662 à 1665.
M. Maurice du Fournel, 1760-61.
P. Victor du Fournel, 4 ans, 1657 à 1665.
M. Claude Fournet, 1646-47.
M. Jean-Claude Fournioux, 1685-86.
M. Martin Fraisse, 1730-32.
F. Jean Frayssine, 1665-66.
P. Michel Freytet, 6 ans, 1659 à 1666.
P. Clément Gabriel, 1648-50.
P. Antoine de Gaignac, 1690-93.
M. P. Bruno Galand, 9 ans, 1712 à 1742.
P. Jean de Galimard, 4 ans, 1678 à 1694.
M. Jean Gally, 1700-01.
M. Raymond Gally, 1703-05.
M. François Garals, 1744-45.
M. François Garinot, 1686-87.
P. Jacques Garnier, 1729-30.
M. Léonard Garreau, 1693-94.
M. Benoit de Gauthios, 1677-78.
P. René de Gauthios, 1682-83.
P. Jacques Gautier, 1600-06.
F. Jean Gavet, 1636-38.
F. Jacques Gay, 1663-65.
M. Gilbert Gazeron, 1692-93.
P. Joseph Gébelin, 1694-95.
M. Arconce Genestet, 2 ans, 1692 à 1696.
M. N. Georgel, 1759-60.
M. François Germain, 1725-27.
P. Matthieu Gévolde, 7 ans, 1699 à 1723.
P. Nicolas Gilibert, 1710-12.
P. Jean-Baptiste Gillet, 1714-15.
M. Jean-Antoine Gimbert, 1748-49...
F. Jacques Girard, 1674-78.
P. Nicolas Girardon, 1656-59.
P. Jean Giraud, 1653-54.
M. Martial de Girval, 1700-03.
P. Antoine Giry, 1683-86.
P. Jean-Baptiste Gisbert 1704-05.
M. Pierre Gisbert, 1669-70.
P. Odon de Gissey, 2 ans, 1612 à 1624.
P. Sébastien Gitton, 3 ans, 1696 à 1719.
P. Pierre Gitton, 1716-19.
M. Jean Gobit, 1612-13.
F. Antoine Goguier, 27 ans, 1622 à 1651.
M. Charles Gonthier, 1729-30.
P. Louis-Gabriel de Gordon, 22 ans, 1733 à 1762.
F. Pierre Gorse, 1670-75.
P. Antoine Gosserand 1653-54.
P. Ignace Goudal, 1729-31.
M. François Goudissard, 1741-42.
P. Pierre Goudounèche, 3 ans, 1692 à 1696.
M. Joseph Gourbeire, 1760-62.
M. Pierre Gourbeire, 1761-62.
F. Raphael Goyon, 1641-43.
P. N. de Goys... 1756.
F. Bernard Granier, 4 ans, 1667 à 1704.
P. Jean Gras, 1662-63.
P. Bernard Grégoire, 3 ans, 1659 à 1672.
F. Gabriel Griffon, 1655-56.
M. Arnold Grillot, 1674-76.
F. Mathieu Grolier, 9 ans, 1608 à 1619.

M. P. François Gros, 2 ans, 1683 à 1699.
M. Antoine Guillaume Guérin, 1663-64.
M. Bernard Guérin, 1702-04.
M. Julien Guéringaud, 1637-38.
M. François Guibbal, 1667-68.
F. Jean Guibert, 1652-57.
F. Jean-Baptiste Guilhot 5 ans, 1681 à 1691.
M. Pierre des Hasards, 1624-25.
P. Antoine du Hautclusel, 1649-52.
F. Guillaume d'Hauteroche, 1663 64.
P. Robert de la Haye, 6 ans, 1610 à 1623.
M. Pierre Hebrard, 1689-90.
P. Pierre d'Hélie, 1706-07.
M. Jean Hermet, 1703-04.
P. Pierre Henry, 1650-51.
P. Frédéric Hoffman, 1636-37.
M. Gabriel de l'Hopital, 1656-57.
M. Jacques Huc, 1718-19.
M. André Hucafol, 1712-14.
P. Vital Hugon, 7 ans, 1695 à 1704.
M. P. Antoine Hugonon, 10 ans, 1641 à 1677.
P. Antoine Imbaud (de Latourette), 2 ans, 1712 à 1722.
P. Jean Imberdis, 1713-15.
P. Benoit Imbert, 1673-74.
P. François Imbert, 1684-85.
M. P. Christophe Iraill, 5 ans, 1686 à 1710.
F. Jean Jacqueton, 1600...
M. Louis Jallade, 1662-63.
P. Jacques Jalobert, 1742-44.
P. Charles Janin, 1601...
M. Jean du Jardin, 1718-19.
M. Pierre de Jean, 1678-79.
M. Raymond de Jean, 1682 83.
P. N. Josselin... 1751...
P. Antoine Josseran, 1666-67.
M. Claude Jourdin, 1661-63.
P. N. de Joyeuse, 1747-48
F. Jean Julian, 1613-46.
M. Antoine de Julianges, 1717-19.
M. Jean Julien, nº 1, 1675-76.
P. Jean Julien, nº 2, (de Vinezac ?), 4 ans, 1681 à 1727.
P. Jean Julien, nº 3, (de Vinezac ?), 3 ans, 1692 à 1731.
P. Antoine de Juyé, 8 ans, 1632 à 1646.
F. Jean Labatut, 1621-33.
P. Louis Labatut, 1633-38.
P. Jean de Laboissière, 1626-28.
M. Jean-Baptiste de Laboissière, 1748-49.
M. N. Laborie... 1736...
F. Jean Labro, 1696-1700.
M. Claude Labroue, 1636-37.
P. Egidius Lacary, 1663-64.
M. Jean-François Lacassagne, 1750-53.
F. Bernard Lacase, 1614-45.
M. Jean Lacase, 1713-14.
P. Valentin Lacase, 1646-47.
M. P. Mathieu-Xavier de Lachadenède, 7 ans, 1724 à 1735.
M. Claude Lacharme, 1710-11.
P. Robert de Lachaux, 1663-77.
P. Jean Lachaze, 4 ans, 1668 à 1780.
M. Antoine Lachèze, 1685-86.
P. Pierre Laclède, 1666-69.
M. Joseph Lacoste, 1695-97.
M. Pierre Lacoste, 1645-46.
M. N. Lachet, 1745...
F. Bernard Ladauzère, 1644-51.
F. Jean Lafaille, 1626-29.
P. Elie-Ignace de La Fare, 9 ans, 1686 à 1712.
M. Jacques Lafarge, 1657-58.
M. Alexandre de Lafaye, 1673-74.
M. Jacques de Lafaye, 2 ans, 1699 à 1705.
M. P. Bonaventure Lafond, 3 ans, 1614 à 1656.
M. P. François Lafond, 2 ans, 1641 à 1662.
F. Jean-Pierre Lafond, 1735-36.
M. Blaise Lagonaire, 1753-55.
P. Jacques de Lagorce, 1638-39.
P. Jean de Lagrange... 1606...
M. Michel de Lair, 1682-83.
P. François Lalande, 3 ans, 1626 à 1652.
F. Jean Laloubière, 1739-42.
M. François Laméjou, 1708-09.
M. François-Xavier Lamy, 1709-10.
P. Jean Langlade, 1612-13.
F. Guillaume Laporte, 1666-69.
M. Gabriel-François de Laroche, 1753-54.
P. Stanislas de la Roche, 2 ans, 1754 à 1762.
P. Julien de la Rodde de St-Haon, 1740-54.

M. Paul de Laroque, 1661-65.
M. N. Larouvière, 2 ans, 1751 à 1759.
P. Amable Larue, 1645-46.
M. Félix de Las, 1675-76.
M. P. Benoit Lassagne, 3 ans, 1739 à 1746.
P. Basile Lascombe, 2 ans, 1611 à 1651.
P. François Lascombe 1636 38.
M. Antoine de la Teulle, 1701-06.
M. Charles-Sixte Latouloube, 1761-62.
P. Félix Lavergne, 1651-52.
P. François Lavergne, 1642-44.
P. Jacques Laviale, 1640 42.
M. Antoine Lavolpillière 1701-02.
M. Jean Lavolpillière, 1671-72.
M. Jean-Pierre Laymaries, 1709-10.
M. Dominique Lebé, 1645-54.
M. Marc-Antoine Lebrun, 1680-81.
P. Charles Leclerc, 1600-03...
F. Mathieu de Legry, 1710-11.
M. Joseph Lescure, 1642-44.
M. François Lestrade, 1616-18.
F. Claude Léotard 1654-58.
M. Jacques Ligier, 1707-08.
F. François Limagne, 1669-70.
F. Charles Lingonet, 1605-07.
P. Bernard de Lisle, 1709-10.
M. Jean Lissignol, 1685-86.
M. N. Lollier, 1749-50.
P. Simon Lomaca, 1681-82.
F. Gabriel Loubaresse, 1713-14.
M. Blaise Loubeyre, 1715-16.
M. Pierre Loucoussoul, 1752-53.
M. Jean Luchon, 1687-88.
P. Joseph Lugan, 1732-34.
M. François Lunel, 1713-14.
M. P. Jean Lulhet, 3 ans, 1748 à 1762.
F. François Lyonet, 1623-26.
F. Claude Macheret, 1683-86.
M. Joseph Madier, 1746 47.
F. Jean Magaud, 1694-1707.
P. Paul Maillard, 1731-33.
F. Noël Maillebeau, 1718-21.
M. Antoine de Malafosse, 1738-39.
P. Claude-Stanislas Malatrait 7 ans, 1706 à 1716.
M. P. Jean-Baptiste Malatrait 6 ans, 1695 à 1723.
P. Joseph Malatrait, 3 ans, 1707 à 1716.
F. Jean Malescot, 1618-20.
P. Jean Malhet, 1617-18.
P. Jean Malissent, 1626-28.
P. Pierre Malrive, 1625-27.
M. P. Jacques Malvesin, 5 ans, 1671 à 1686.
M. Michel Mandat, 1646-47.
P. Antoine Maniel, 1689-90.
F. Guillaume Mansel, 8 ans, 1616 à 1637.
P. Antoine Marcé, 7 ans, 1712 à 1725.
P. Jean-Guillaume Marchadier, 17 ans, 1694 à 1727.
M. P. Jean Marcheix, 16 ans, 1645 à 1674.
P. Benoit Marcou, 1700-03.
M. Benoit Marcou, 1644-45.
P. Jacques Marcou, 1657-58.
M. Jacques Marcou, 1674-75.
M. P. Jean Marcou, 7 ans, 1684 à 1713.
F. Jean Marcou, 1652-53.
M. P. Louis-Thomas Marcou, 4 ans, 1734 à 1755.
F. Pierre Margerède, 1738-39
F. Antoine Margerède, 1756-58.
M. Jean-Baptiste Marin, 1717-18.
M. P. Louis-César de Marsane, 15 ans, 1691 à 1732.
M. P. Antoine Martin 4 ans, 1704 à 1714.
P. Jean-Baptiste Martin, 1624-33.
P. Pierre Martin, 10 ans, 1708 à 1722.
P. Jean-François Martincourt 1623-1624.
M. P. Michel du Martinent 7 ans, 1683 à 1699.
P. Jacques Martinon, 3 ans, 1636 à 1641.
M. Jean Maslau, 1646-47.
P. Jean Massas, 1619-26.
M. Jean Masson, 1645-46.
P. Jean de Matharel, 1724-25.
M. P. Etienne du Masel, 3 ans, 1745 à 1753.
P. Jean-Paul Médaille, 1653-57.
P. Jean Mellès, 1692-93.
M. Jean-Pierre Mencetier, 1708-09.
F. Gabriel Merlet, 4 ans, 1641 à 1686.
M. P. Jacques Merlet, 2 ans, 1710 à 1721.

F. Antoine Merly, 1664 65
M. Pierre Mérolcs, 1705-06
P. Pierre Messin, 1686-90.
M. P. Pierre de Métivier, 3 ans, 1670 à 1709.
M. Etienne Meyrac, 1689-90.
F. Pierre Michel, 5 ans, 1633 à 1614.
F. Louis Michel, 1637-41.
P. Désiré Miotat, 11 ans, 1601 à 1616.
M. Alexandre de Mirabel, (voir d'Arlempde).
F. Jacques Mirepoix, 1631-52.
P. André Moisson, 1680-82.
M. P. Jacques Molin, 4 ans, 1682 à 1693.
M. Joseph Moly, 1737-38.
M. Michel Monestier, 1720-22.
F. Thomas Monestier, 4 ans, 1726 à 1712.
P. Antoine-François de Montaigü, 1738-39.
P. Jacques de Montal, 1628-33.
P. Joseph de Monteil, 1616-17.
M. Pierre Montoya, 1687-89
M. Joseph Montelon, 3 ans, 1666 à 1670.
M. François Montillet, 1753-54.
M. Louis-Henri de Montpeiroux, 1694-95.
M. Claude Morel, 1733-34.
M. Jean-Baptiste Moréri, 1707-08.
P. Antoine Morilhac, 1683-84.
P. N. Mortessaigne... 1756.
P. Alexandre Moute, 1624-25.
M. François Montellet, 1753-54.
P. Michel Montellet, 1622-23.
M. N. Mouton... 1759.
F. Joseph Mouvialle, 1689-90.
M. François Murasson, 1699-1700.
M. François Murat, 1688-89.
M. Jean-Baptiste Musc, 1735-36.
P. Ignace de Nates, 1713-14.
P. Jean de Neuville, 5 ans, 1622 à 1628.
F. Jean Neuvialle, 1690-91.
M. Antoine Ollier, 1623-24.
M. François-Joseph Onvier, 1665-66.
M. P. Gérald Pagès, 2 ans, 1661 à 1681.
P. Antoine Palocy, 1682-84.
M. P. Raymond Paly, 2 ans, 1674 à 1695.
P. Jean Para, 1632-34.
M. Claude Paral, 1744-45.
M. P. Pierre-Gabriel Parand, 3 ans, 1690 à 1731.
P. Hugues Parra, 1609-10.
P. Pierre Parriel, 3 ans, 1648 à 1659.
P. Pierre Parville, 1649-50.
M. Benoit Pascal, 1648-50.
P. Guillaume Pascal, 1650-53.
P. Paul-Joseph Passefons, 1754-57.
M. Jean Pebreul, 1663-64.
F. Jean Pech, 1661-63.
F. Matthieu Pélegry, 1709-10.
F. Pierre Péliquen, 1612-13.
M. Jean Pélissier, 1736-37.
P. Pierre de Pépinhneil, 1701-02.
M. Raymond Péprax, 1644-45.
M. N. Pérotin, 1760.
M. François de Pesteils, 2 ans, 1648 à 1655.
M. P. Antoine de Peyre, 2 ans, 1648 à 1675.
P. Jean de Peyre, 1651-52
M. P. Jean du Peyron, 2 ans, 1689 à 1702.
P. François-Pierre Peyronnel, 3 ans, 1717 à 1735.
M. François Phélip, 1678-79.
M. P. Pierre Piolès, 2 ans, 1652 à 1664.
M. Jean-Pierre Pignol, 1713-14.
P. Henri Pilhet, 1656-57.
M. P. Gilbert Pilleron, 3 ans, 1676 à 1696.
M. Jean de Pins, 1642-43.
M. Paul de Pins, 1625-26
M. Mathieu Pipéry, 1696-97.
M. Florimond Pison, 1741-42.
F. Jacques Plo, 1733-35.
P. Jean Polier, 3 ans, 1645 à 1670.
F. Antoine Pons, 1668-70.
M. Henri de Pontaut, 1706-07.
M. Denis Pontier, 1745-47.
P. Nicolas de Portguichard, 1655-1656.
M. Guy Pougets, 1690-91.
M. Gabriel Poussonel, 1712-15.
M. Jean-Baptiste Poussonel, 1706-1707.
P. Jacques le Prévost, 1608-09.

P. Adam-Ignace Prieur, 2 ans, 1738 à 1760.
P. Pierre Prompsal, 4 ans, 1635 à 1647.
M. Guillaume Puech, 1715-19.
P. Paul-Aymard Puéchoultres 1642 1643.
P. Arnold Puyjalon, 1731-32
P. Jean Pyrene, 1744-49...
M. Quintien Quénissel, 1648-51
P. Gabriel Queyville, 1646-47.
P. Pierre Quin, 1689-91.
P. Pierre Rabaste, 20 ans, 1731 à 1752.
M. Pierre Ralfeix, 1654-57.
P. Jean Rajat, 1655-58.
M. Bruno Ranchon, 1742-43.
M. Jean-Baptiste Rassarie, 1681-82.
M. Vital Rassarie, 1643-45.
M. Joseph de Réals, 1711-12.
P. Jérome Reboul, 1691-92.
P. Jean-François Régis, 1635-36
F. Jean-François-Régis, 1666-67.
M. Antoine Reilher, 1678-79.
P. Jean Rélyon, 1638-45.
M. Ignace Renalcé, 1693-94.
M. Emmanuel-Hyacinthe de Rességuier, 1714-15.
M. P. Guillaume de Rességuier, 4 ans, 1709 à 1727.
P. Jacques de Rességuier 1707-08.
M. N. Rest, 1747-48.
M. Dominique Ricard, 1736-37.
P. Nicolas Ricardon, 1696-97.
M. Louis Rivière, 1732-35.
M. Barthélemy Robert, 1682-84.
P. Dominique Robert, 1650-55.
P. Dominique-François-Xavier Robert, 6 ans, 1655 à 1696.
M. Jean Robichon, 1661-63.
P. François Robillard, 1609-12.
P. Antoine Roche, 1700-01.
P. François Roche, 9 ans, 1729 à 1738.
P. Jacques Roche, 1710-11.
P. Joseph Roche, 1747-50
P. Antoine-Hercule de Rochecolombe. Voir Vogüé.
P. Jean Rodaire, 1725-36.
M. P. Pierre-Antoine Rode, 3 ans, 1669 à 1687.
P. Jean Rogues, 1639-40.
P. Jean Roger, 1646-47.
M. P. Bertrand-Pierre Rollendis, 3 ans, 1626 à 1652.
P. Jean Rome, 6 ans, 1665 à 1672.
P. Ignace Rome, 1703-04.
F. Laurent Romieu, 1715-16.
M. Jean-Jacques Rosier, 1755-57.
P. François Rondel, 1677-78.
M. François Joseph Roussel, 1736-38,
M. Jean Roussel, 1668-69.
M. Antoine Rousson, 1691-92
F. Alexis Roux, 1714-15.
P. Arnold Roux, 1621-22.
P. François de Roux, 1643-46.
F. Pierre Roux, 1752-61.
F. Jean Royer, 1639-41
P. Pierre Rubis, 2 ans, 1623 à 1637.
M. P. Etienne Russias, 4 ans, 1641 à 1651.
F. Pierre Sabatier, 1753-55.
F. Michel Sadoumi, 1681-83.
M. Jacques Saignes, 1720-22.
M. Raymond de Saint-Christophe, 1706-09.
P. Antoine de Saint-Geniez, 3 ans, 1690 à 1700.
M. Joseph de Saint-Héran, 1721-25.
P. Jacques de Saint-Jean, 1641-42.
P. Bernard de Saint-Martin, 1638-1645.
M. Pierre de Saint-Martin, 1680-81.
P. Joseph-Antoine de Saint-Macaire, 1745-46.
M. Claude Salel, 1644-45.
F. Bernard Salez, 1651-52.
M. Jacques de Salles, 4 ans, 1674 à 1680.
M. Raymond Salson, 1684-86.
M. P. François Sanguinède, 2 ans, 1691 à 1701.
M. Jean de Sanilhac, 1676-77.
F. Pierre Santoire, 1679-81.
F. Claude Sautemouche, 1641-43.
M. André Saunier, 1689-90.
P. Pierre Just Sautel, 1650-51.
F. Jacques Sauvageot... 1643...
F. Paul Sauvion, 6 ans, 1638 à 1654.
M. Pierre Sauvion, 1675-77.
M. Jean-Baptiste Savarie, 1723-24.
P. Rambert Savoye, 1650-52.
P. Guillaume Séauvand, 1737-38.
P. Michel Ségerand, 1608-10.
M. Antoine Séguy, 1724-25.
P. Antoine le Seigle, 1671-1692
M. Nicolas Sémard, 1605-06.
M. N. de Senlis, 1753...
P. Joseph Sennézergues, 1722-26.

M. Antoine Sérane, 1661-62.
P. Simon de Serres, 1738-54.
M. N. Servier, 1756.
P. Jean Servière, 1644-45.
M. Jean Séton, 1655-56.
M. Robert Séton, 1693-94.
P. Jean de Seyla, 1687-88.
M. Jean-Baptiste de Seyla, 1707-08.
F. Martin Sicard, 1685-89.
F. Pierre Sigaud 7 ans, 1676 à 1686.
F. Antoine Singlard, 1613-21.
M. Jean Sobax, 1664 65.
P. Pierre Solier, 1674-77.
M. Jean Soliols, 1658-59
P. Denis Soubeyran, 1721-22.
M. N. Soubeyran, 1748.
F. Claude Soucca, 1692-93
M. Claude Souchon, 1748-49.
P. Pierre-François de Soulages, 5 ans, 1695 à 1707.
M. Guillaume Suau, 1623-24.
M. Charles-Louis Surrel, 1711-13.
P. Jacques Surrel, 5 ans, 1705 à 1712.
M. Jean-François Surrel, 1757-62.
F. Barthélemy Surville, 1695-97.
F. Joseph Tapie, 1654-55
P. Joseph Tarandon, 1644-45.
M. François Tardieu 1711-12.
M. Jean Tardin, 1717-18.
M. Antoine Tardy, 1726-27.
M. Charles Teillard, 1670-71
M. Gilbert Terrasse, 1638-39.
M. Antoine Testard, 1687-89.
P. Bernard Teste, 1613-20.
M. P. Etienne Tevenin, 3 ans, 1633 à 1644.
P. Guillaume Teyssier, 1646-49.
F. Philippe Thevenet, 1656-59.
M. Arnold Thounon, 1640-41.
M. Bernard Thoury, 1684-85.
P. Jacques Tilhac, 1701-06.
F. Charles Timonet, 1670 71.
F. Pierre Tivier, 1687-88.
M. Guillaume Tongas, 1711-12.
F. Pierre Tourraine, 9 ans, 1656 à 1678.
M. Pierre Tourtoulon 1664-68.
M. Vital Trencher, 1628-29.
P. Pierre Trapès, 1620-21.
P. Guillaume Trébos, 1616-18.
M. P. Marc-Antoine de Trémeuge, 3 ans, 1669 à 1680.
P. Jean Troupel, 1690-91.
P. Jacques Troussel, 4 ans, 1683 à 1701.
P. Charles Turkémie, 1635-36.
M. Etienne Vacheresse, 1646-47.
P. Jean-Joseph Vacheresse 1660-61.
M. André Vacquerie, 1614-15.
M. Honorat-Crispin Vairon, 1746-1748.
P. Antoine Valet, 1652-53.
M. Jean de Vallon, 1626-28.
M. Guillaume Vaquier, 1698-99.
M. Gérald de la Vayssière, 1673-74.
P. Pierre de la Vayssière, 1618-20.
M. Pierre de la Vayssière, 1655-56.
M. Antoine Véale, 1642-44.
F. Joseph Védrines, 1690-91.
M. Thomas Veldon, 1737-39.
M. Pierre Verdun, 1679-80.
M. Emmanuel Vermeil, 1744-46.
M. Bernard Vernet ?... 1759...?
P. Jacques-Joseph Vernet, 1753-54.
M. Jean Vernet, 1644-45.
M. Jean-Raymond Vernet 1753-55.
P. Claude de Vertamy, 1680-83.
P. Pierre Vervins, 1635-36.
M. Grégoire Vidal, 1667-69.
F. Jacques Vidalent, 1681-82.
M. Bernard de Viers, 1704-05.
M. Pierre Vigier, 1619-23.
P. Anne Vigier, 5 ans, 1637 à 1651.
M. Bertrand Vigier, 1660-61.
M. François Vigier, 1711-12.
F. André Vigouroux 1711-12.
P. Nicolas Vilhiez, 1629-30.
F. Jean Villatelle, 1659-63.
M. Joseph-Ignace de Villeneuve, ...1757-58.
P. Jean Villeroux, 1675-77.
F. Jacques Vincent, 1658-62.
M. Jean-Baptiste de Vincenti 1726...
M. P. Jean-Baptiste Rostaing de Vinezac, 17 ans, 1725 à 1762.
F. Pierre de Vinols, 1721-23.
M. Pierre Vissagnet, 1681-82.
P. Anne de Vogüé, 5 ans, 1687 à 1703.
P. Antoine-Hercule de Vogüé-Rochecolombe, 26 ans, 1652 à 1690
P. Guillaume Vollemin, 1609-14.

SUPÉRIEURS ET RECTEURS

DU COLLÈGE DES JÉSUITES A AUBENAS

DE 1601 A 1762

SUPÉRIEURS

P. Jacques Gautier, 1601-1606.
P. Jean de Lagrange, 1606-1608.
P. Jacques le Prévost, 1608-1609.
P. Hugues Parra, 1609-1610.
P. Robert de la Haye (1°), 1610-1612.
P. Odo de Gissey, 1612-1613.
P. Bernard Teste, 1613-1620.
P. Robert de la Haye (2°), 1620-1622.

RECTEURS

P. Jean Bord, désigné le 31 octobre 1621, 1622-1625.
P. Jean Forcaud, 1625-1629.
P. Jean d'Avril, 1629-1633.
P. Louis Labatut, 1633-1638.
P. Jean Relyon, 1638-1643.
P. François de Roux, 1643-1647.
P. Jean Darriel, 1647-1649.
P. Antoine du Hautcluset, 1649-1652.
P. François Deydier (1°), 1652-1655.
P. Jean Rajat, 1655-1658.
P. Jean Baillard, 1658-1661.
P. François Deydier (2°), 1661-1665.
P. Jean-Pierre Coton, 1665-1668.
P. Antoine Bellet, 1668-1671.
P. Claude Bardy, 1671-1674.
P. Pierre Solier, 1674-1677.
P. Jean Lachaze, 1677-1680.
P. Claude de Verlamy, 1680-1683.
P. Antoine Giry, 1683-1686.
P. Pierre Messin, 1686-1690.
P. Antoine de Gaignac, 1690-1694.
P. Denis du Fournel, 1694-1697.
P. Antoine Blanchet, 1697-1700.
P. Benoit Marcou, 1700-1703.
P. Pierre de Soulages, 1703-1707.
P. Pierre de Métivier, 1707-1709.
P. Antoine de Clergue, 1709-1712.
P. Pierre David, 1712-1716.
P. Pierre Gilton, 1716-1719.
P. Pierre Martin, 1719-1722.
P. Joseph Sennézergues, 1722-1726.
P. Pierre Chenevier, 1°, 1726-1730.
P. François Charly, 1730-1733.
P. Pierre Chenevier, 2° 1733-1736.
P. François Cailhol, 1736-1739.
P. Charles de Créaux, 1739-1742.
P. Louis de Bernardy, 1742-1745.
P. Pierre Rabaste, 1745-1752.
P. Simon Badon, 1752-1755.
P. Simon Foulquier, 1755-1762.

NOMS DES JÉSUITES
MORTS AU COLLÈGE D'AUBENAS
EXTRAITS DE DIVERS CATALOGUES

ABRÉVIATIONS

P. Père ; M. Maitre ; F Frère coadjuteur.

F. Antoine Singlard, 11 mai 1621.
M. Jean Cruège, 27 octobre 1626.
P. Jean de Neufville, 8 juillet 1628.
P. Jean de Laboissière, 14 décembre 1628.
P. Nicolas Vilhès ? octobre 1630.
P. Barthélemy Bénassis, 1er janvier 1635.
P. Bernard de Saint-Martin, 30 mai 1641.
M. Robert Faurel, 6 novembre 1643.
M. Jean Vital, 16 novembre 1647.
P. Jacques Dardène, 22 mars 1651.
P. Anne Vigier, ? 1651.
F. Pierre Bonhore, 8 février 1651.
F. Antoine Goguier, ? 1651.
F. Pierre Dufau, 17 septembre 1652.
F. Gabriel Griffon, 19 juillet 1656.
F. Bertrand Clerc, 21 juin 1658.
M. Etienne Couderc, 25 novembre 1660.
F. Valentin-Jean Frayssines, 21 octobre 1666.
M. Pierre Gisbert, 12 juillet 1670.
P. Robert de Lachan, 31 mars 1677.
P. André Bernard, 1er octobre 1678.
F. André Delort, 17 avril 1679.
P. René de Gautios, 3 septembre 1683.
P. Antoine Giry, 2 août 1686.
P. Etienne Vacheresse, 1er novembre 1689.
P. François Deydier, 2 avril 1690.
P. Antoine-Hercule de Vogüé-Rochecolombe, 29 septembre 1690.
P. Antoine Le Seigle, 2 avril 1692.
F. Barthélemy Teyssier, 21 juillet 1692.
P. Jean de Galimard, (Burzet), 22 mai 1691.
P. Pierre de Métivier, 21 mars 1709.
M. Antoine Bourzes, 25 avril 1710.
P. Pierre David, 17 juillet 1716.
P. André Borie, 6 août 1716.
P. Claude de Bégaignon, 14 octobre 1717.
F. Nicolas Ducol, 16 avril 1733.
P. François Roche, 13 mai 1738.
F. Pierre Dorcival, 18 septembre 1738.
P. Charles de Créaux, 22 avril 1742.
F. Jean-Pierre Laloubière, 9 mai 1742.
P. Jacques Barbier, 10 juillet 1744.
P. François Calhiol, 9 juin 1750.
P. Louis de Gordon, ? 1762.

Total 43 décès en 162 ans : 25 Pères, 6 Scolastiques et 12 Frères coadjuteurs.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES CITÉS DANS CET OUVRAGE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

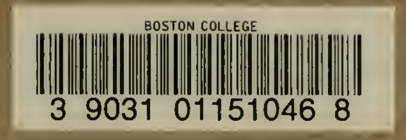
DONT DIX-HUIT HORS TEXTE

APPENDICE

Documents concernant les martyrs d'Aubenas.

Documents concernant les fondations faites au Collège d'Aubenas et Documents connexes.

PRIVAS. — IMPRIMERIE CENTRALE DE L'ARDÈCHE.


BOSTON COLLEGE
3 9031 01151046 8

